HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

70
7634 I

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

1334

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES

Quatrième Série

TOME SEPTIÈME

TOME XXXVII DE LA COLLECTION

36409
18/5/95

MONTPELLIER
AU BUREAU DES PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ
POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES
Rue de l'Ancien-Courrier, 3

PARIS
G. PEDONE-LAURIEL
Libraire-Éditeur
13, RUE SOUFFLOT

M DCCCLXXXXIII-IV
1893-94

PC
2
R4
t.37

REVUE

DES

LANGUES ROMANES

L'IMAGE DU MONDE

POÈME DIDACTIQUE DU XIIIe SIÈCLE

RECHERCHES SUR LE CLASSEMENT DES MANUSCRITS DE LA PREMIÈRE RÉDACTION

I. — Notice sur l'Image du monde [1].

L'*Image du monde* est le premier poème encyclopédique écrit en français et daté. Il nous a été conservé dans deux rédactions différentes et une version en prose [2]. La première rédaction, composée en 1245, comprend 6500 vers octosyllabiques environ (j'ai calculé ce nombre d'après le ms. B. N. fr. 1822 et je n'ai pu donner un chiffre définitif, parce que je

[1] Étude présentée comme thèse à l'École des Chartes en 1886. Voy. *École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1886, *pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe,* Paris, imp. G. Chamerot, 1886, in-8°, pp. 83-88, et même publication pour la promotion de 1885, Paris, imp. L. Cerf, 1885, in-8°, pp. 81-84, où se trouvent des indications complémentaires pour les autres rédactions.

[2] Cf. *Revue des Langues romanes,* t. XXXV, 1891, pp. 203-211 (mss. fr. de Modène) et *Romania,* t. XV, 1886, pp. 314-315 (ms. de Cambridge) et p. 643 (compte rendu de la dissertation de M. Fant), où se trouvent des notices résumées de MM. J. Camus et P. Meyer tenant compte des derniers travaux.

n'ai pas constaté toutes les lacunes). Elle est divisée en trois parties. Je donne plus loin la table des chapitres, d'après le ms. A. 3167, corrigé au moyen des mss. 2175 et St.

La seconde rédaction est interpolée : Les chapitres relatifs à l'astronomie ont été en général abrégés ou supprimés. Les chapitres qui prêtaient à des développements épisodiques ont été au contraire amplifiés. Les principales interpolations se trouvent dans la première partie, qui prend, dans cette seconde rédaction, une extension considérable, au détriment des deux autres. Les interpolations principales sont les suivantes : la vie de Charlemagne ; un développement sur la Fortune et sa roue ; un développement, plus court, sur l'épée de Damoclès, à propos de l'incertitude des biens de la Fortune ; le passage relatif à Platon est augmenté d'une addition sur les prêtres égyptiens, qui lui apprennent qu'il y a déjà eu mille déluges ; le passage relatif à Virgile, transporté de la troisième partie dans la première, est également augmenté de l'histoire de saint Paul, qui découvre la statue de Virgile dans la caverne où elle était gardée par deux automates agitant des massues ; la conversion de Lucinius par saint Paul ; la conversion de saint Denis ; le voyage de saint Brandan, qui est la plus longue interpolation et qui est sans doute un poème étranger intercalé dans l'*Image du monde ;* un chapitre intitulé : comment Nature fit un homme : les sept arts construisant chacun une partie du char dans lequel Nature mène l'homme vers Dieu, qui lui donne l'entendement ; l'histoire du philosophe Secundus, qui éprouva la vertu de sa mère et fit vœu de ne plus parler, ce qu'il observa même au milieu des tortures qui lui furent infligées par l'empereur Adrien ; le dénombrement de la terre fait par ordre de Jules César ; l'histoire de Seth, qui fut envoyé par Adam dans le Paradis terrestre et en rapporta trois graines de l'arbre de vie : de ces graines provint l'arbre où fut pris le bois de la croix de Jésus-Christ ; un passage sur le mont Gibel, d'où sort une fumée qui ne brûle pas et qui a un parfum délicieux ; l'explication de l'arc en ciel ; l'explication du mégacosme et du microcosme, qui est l'homme, fait des quatre éléments[1].

[1] Outre les deux principales rédactions, on en compte encore une

La première rédaction a été composée en 1245. Cette date est donnée dans deux passages du poème (III, 17 et 22). L'attribution de l'*Image du monde* à Gautier de Metz semble vraisemblable. Le ms. possédé par Du Cange et que Dom Calmet avait vu au siècle dernier, qui portait la mention du XIIIe siècle attribuant l'*Image du monde* à Gautier de Metz, qui n'avait pu pendant longtemps être retrouvé, et que l'on croyait probablement perdu, a été de nouveau découvert par M. Paul Meyer dans le n° 3,655 de la bibliothèque Phillipps, à Cheltenham [1].

L'*Image du monde* a été étudiée dans un assez grand nombre d'ouvrages, mais n'a été l'objet que d'un petit nombre de travaux spéciaux, dont les quatre principaux sont les suivants :

1° La notice de V. Le Clerc, *L'Image du monde et autres enseignements*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, tome XXIII, pp. 287-335 ;

2° Fritsche (Franz), *Untersuchung über die Quellen der Image au monde des Walther von Metz*, Halle, 1880, in-8°, 60 pp. (thèse de l'Université de Halle);

3° Haase (Gustav), *Untersuchung über die Reime in der Image du monde des Walther von Metz*, Halle, 1879, in-8°, 24 pp. (thèse de l'Université de Halle).

4° Fant (Carl), *L'Image du monde, poème inédit du milieu du XIIIe siècle, étudié dans ses diverses rédactions françaises d'après les manuscrits des bibliothèques de Paris et de Stockholm*, Upsala, 1886, in-8°, 78 pp. (Extrait de *Upsala Universitets Arsskrift*, 1886 [Annuaire de l'Université d'Upsal]).

Les deux premiers travaux se sont occupés des sources, le troisième, du dialecte du poème, le quatrième, du classement des manuscrits principalement [2].

autre moins importante, comme texte, mais très utile pour l'attribution de l'auteur, étudiée récemment par M. Paul Meyer : L'*Image du monde, rédaction du ms. Harley* 4,333 (*Romania*, t. XXI, 1892, pp. 481-505).

[1] P. Meyer, *Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Phillipps à Cheltenham*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1891, in-4°, pp. 149-259. Cf. *Romania*, t. XXI, 1892, p. 299.

[2] Voyez la bibliographie qui termine la présente série d'études sur l'*Image du monde* et où sont énumérées les autres notices de moindre importance de l'abbé Lebeuf, Legrand d'Aussy, Bégin, Le Roux de Lincy,

La principale source de l'*Image du monde* est l'*Imago mundi* d'Honorius d'Autun. L'auteur a aussi utilisé d'autres sources, parmi lesquelles Jacques de Vitri tient la place la plus considérable, d'après M. Fritsche.

La conclusion du travail de M. Haase, que le dialecte de l'auteur est le dialecte lorrain, influencé par le français, semble justifiée. Les formes du nord et de l'est se rencontrent fréquemment dans le poème (*perdomes, amomes,* etc.). Les finales *-ei* pour *-é* (*amei, trinitei*) sont fréquentes et se retrouvent dans les mss. qui ont changé le dialecte. Enfin, on peut joindre à ces preuves une preuve d'un autre ordre, c'est la connaissance que l'auteur possède de la région lorraine, dont il cite les salines et les eaux thermales (2e part., voyez ci-dessous p. 14).

Les reproches d'ignorance et d'incapacité qui ont été adressés à l'auteur de l'*Image du monde* par les premiers critiques qui ont étudié son œuvre, ne sont pas justifiés. L'auteur, indépendamment de la connaissance très étendue qu'il possédait de la littérature didactique, a émis dans son ouvrage des idées philosophiques et scientifiques remarquables, qui semblent bien provenir de lui, comme ses hypothèses sur la chute des corps vers le centre de la terre (I, 11). — Son style, quoique concis, est toujours clair, quand il est dégagé des fautes qui le défigurent dans un si grand nombre de mss. Il ne manque pas non plus de grandeur, comme on peut s'en convaincre par les extraits que j'ai donnés des premiers chapitres.

Le classement des mss. de la première rédaction, qui fait l'objet de la présente étude, n'a encore été l'objet d'un travail spécial que dans la dissertation de M. Fant. V. Le Clerc a donné une division générale en mss. non interpolés et mss. interpolés. M. Fritsche n'a utilisé pour son travail qu'un seul ms., Add. 10,015[1], qui appartient à une branche distincte et est très abrégé.

Héron de Villefosse, De Puymaigre, Briquet, Stengel, etc., ainsi que les ouvrages relatifs aux sources du poème et à son rôle dans la littérature du moyen âge.

[1] D'après une copie appartenant à M. Suchier, professeur à l'Université de Halle. Voy. Fritsche, *Untersuchung über die Quellen*, p. 3, et Haase, *Untersuchung über die Reime*, pp. 3-4.

M. Haase, qui a fait son travail d'après la même copie que M. Fritsche, n'a pas non plus parlé du classement des mss.

L'utilité de classer les mss., même approximativement, avant d'entreprendre une recherche étendue sur les sources, ressort du travail de M. Fritsche, auquel on a reproché d'avoir laissé de côté un grand nombre de passages, mais dont les lacunes tiennent à l'état du ms. qu'il a pris comme base de ses recherches. En outre, le texte du poème, étant très altéré, doit être rectifié presque dans tous les vers, et cela non seulement avec quelques mss., mais même quelquefois avec un grand nombre de mss., comme on peut le voir ci-dessous par la var. n° 14, dont la leçon primitive ne pourrait être retrouvée, si l'on n'avait qu'un petit nombre de mss. à sa disposition. Rechercher les sources d'un passage, sans être sûr de la leçon correcte, expose à des tâtonnements et à des erreurs dont le travail de M. Fritsche fournit aussi des exemples.

Je me suis donc proposé de donner les moyens d'avoir à sa disposition quelques mss. corrects, pour rechercher plus sûrement les sources, plutôt que d'établir un classement rigoureux, ce qui est d'ailleurs difficile, vu le grand nombre de mss. qui a dû exister.

J'ai étudié le classement des mss. de la première rédaction d'après 32 mss., appartenant aux bibliothèques de Cambridge, Londres, Oxford, Paris et Stockholm.

Les mss. cités par leurs numéros seulement sont ceux de la Bibliothèque Nationale.

J'ai fait précéder la dissertation d'une analyse du poème. Je donne la table des chapitres d'après le ms. A. 3167 (Biblioth. de l'Arsenal à Paris), corrigé au moyen des leçons des mss. 2175 (Biblioth. Nationale) et St. (Biblioth. royale de Stockholm). Le ms. A. 3167, quoique présentant des anomalies qui ne sont pas encore complètement explicables, donne généralement des leçons correctes. Les deux autres mss. appartiennent aussi à des familles qui ne sont pas très éloignées de l'original.

TABLE DES CHAPITRES (d'après le ms. A. 3167).

(Fol. 1. *a*) (Cist livres est apellés le mapemonde, pour ceu qu'il parole de toutes les chouses dou monde).

Cist livres de clergie (est), en romans qui[1] est apellez Ymaige dou monde, (et) contient par tout .LV. chapitres et .XXVIII. figures, sens quoi cest[2] livre ne poroit estre ligiérement entendut, qui est par trois parties devisez[3].

I. — La premiére partie contient .XIIII. chapitres et .VIII. figures, sens le prologue.

1. Li promiers chapitres est de la puissance Dieu[4].
2. Li secons, por[5] quoy Diex fist le monde.
3. Li tiers, pour quoy Dieux forma homme a sa samblance.
4. Li quars, pour quoy Dieus ne fist homme teil qu'il ne peüst pechier.
5. Li quins, pour quoy et comment li .VII. ars furent troveis et de lor ordre[6].
6. Li .VI., des .III. maniéres de[7] gens que li philosophe(s) posérent au monde et comment clergie vint en France.
7. Le .VII., de la maniére des .VII. ars.
8. Le .VIII., de (la) Nature et comment elle ovre[8] et que c'est.
9. Le .IX., de la forme dou firmament.
10. Le .X., comment li .IIII. element sunt assis.
11. Le .XI., comment la terre se tient enmi le monde.
12. Le .XII., quelle la reondesce de la terre est.
13. Le .XIII., por quoy Dieus fist le monde reont[9].
14. Le .XIIII., de l'inelleteit dou[10] cors do firmament et des .VII. planetes[11].

(Fol. 1. *b*) II. — La seconde partie contient .XIX. chapitres et .IX. figures.

1. Li premiers chapitres est comment la terre est devisée

[1] A. 3167 : et.— [2] A. 3167 : s. cest. — [3] A. 3167 : ent. la scienche, car elle est devisée p. .III. p. — [4] A. 3167 : e. des poissances D. — [5] A. 3167 : Le seconde, pou q. — [6] A. 3167 : et d. l. o. *mq*. — [7] A. 3167 : des m. des g. — [8] ms. 2175 ; — St. : uuevre ; — A. 3167 : c. elle est chevie.— [9] A. 3167 : reont *mq*. — [10] A 3167 : des. — [11] A. 3167 : d. .VIII. planeteis.

en divierses parties et queil part elle est (devisée et) habitée.

2. Li secons, de la mapemonde et ou elle comence[1] : si est d'Aise la grant ; de Paradis terrestre, ou il siet[2] ; et de la diversité des gens d'Ynde ; des biestes ; des pieres ; des contrées ; d'Aise la menor ; des gens ; des poissons[3] et des arbres qui laens sont.
3. Li tiers, d'Europe et de ses regions.
4. Li quars, d'Afrique et de ses contrées.
5. Li quins, des ylles et de lor chouses.
6. Li .VI., (des chouses) d'Europe, d'Aufrique et de la maniére des bestes[4] et des oysiaus qui y sont.
7. Li .VII., des viertus d'aucunes chouses communes.
8. Li .VIII., ou Enfer siet et quel chou est [5].
9. Li .IX., pour quoy l'iawe cort par la terre.
10. Li .X., pour coy yawe douce et sallée et noire et chaude et envinemée sort.
11. Li .XI., ou la mapemonde fenist : si est de diverses fontaines.
12. Li .XII., comment la terre crolle et fent.
13. Li .XIII., comment la mer devient sallée.
14. Li .XIIII., de l'air[6] et de sa nature.
15. Li .XV., comment nuées et[7] ploves (et), gellées, noif, gresles[8], tempestes[9], espart et tonnoires avienent[10].
16. Le .XVI., comment li vent naissent[11].

(Fol. 1. *c*) 17. Li .XVII., dou feu et des estoilles qui samblent corre et cheoir et dou dragon que cheu est.

18. Li .XVIII., dou pur air et comment li .VII. planetes i sunt assizes.
19. Li .XIX., des estoilles et de la concordance dou tour dou firmament.

III. — La tierce partie contient .XXII.[12] chapitres et .IX. figures.

[1] A. 3167 : et ou e. c. *mq.* — [2] A. 3167 : et ou P. t. s. — [3] A. 3167 : possessions. — [4] A. 3167 : gens — [5] St. : et quex chose ce est. — [6] A. 3167 : arch. — [7] A. 3167 : nuees et *mq.* — [8] A. 3167 : *mq.* — [9] A. 3167. : *mq.* — [10] A. 3167 : et t. ensement. — [11] A. 3167 : naissent *mq.* — [12] A. 3167 : .XVII.

1. Li premiers est comment il est jors et nuis [1] et pour coi on ne voit les estoilles de jour et le soleil de nuit.
2. Li secons, comment la lune rechoit dyversement lumiere.
3. Li tiers, comment les eclipse[s] [2] de la lune avienent [3].
4. Li quars, des eclipses [4] dou soleil.
5. Li .v., de l'eclipse qui avint [5] a la mort Jhesu Crist.
6. Li .vi., de la vertu dou ciel et des estoilles.
7. Liv .vii., pour quoi et comment on mesurat le monde [6].
8. Li .viii., dou roy Tholomeu et des autres phylosophes.
9. Li .ix., coment on sauva les clergies [7] pour [8] leu deluive.
10. Li .x., de ceus qui trouvérent [9] les clergies [10] après le deluive.
11. Li .xi., des miervelles que Virgiles [11] fist par astrenomie.
12. Li .xii., pour quoi et comment monnoie fut establie.
13. Li .xiii., pour quoy et comment li philosophe(s) cerchoient le monde pour aprendre.
14. Li .xiiii., de philosophie [12] et de la response Platon.

(Fol. 1. *d*) 15. Li .xv., conbien la terre at de lonc environ et d'espès par mi.

16. Li .xvi., combien la lune et li solaus contienent de grant et de haut chascuns endroit soi.
17. Li .xvii., de la grandeur et de la hautesce des estoilles.
18. Li .xviii,, dou nombre des estoilles et des ymaiges qu'eles forment ou ciel.
19. Li .xix., de la grandeur dou firmament et du ciel qui est desus.
20. Li .xx., dou ciel cristalin et dou ciel empiré.
21. Li .xxi., dou celestien Paradis et de son estre.
22. Li .xxii. et li derrains, si est li recors ou [13] la recapitulations des chouses devant dittes.

On voit, d'après cette table des matières, que la géographie

[1] St. : nuiz et jorz. — [2] A. 3167 : eclypes.— [3] A. 3167 : e dou soleil et de la l. — [4] A. 3167 : eclypes. — [5] A. 3167 : Li .v. ars, des eclypes qui avinrent. — [6] St. : c. an mesura l. m. et por quoi. — [7] A. 3167 : pour quoi l'en saingnait les c. — [8] St. : puis. — [9] S. : retroverent. — [10] A. 3167 : clergiees. — [11] A. 3167 : que V. *mq.* — [12] A. 3167 : des philosophies. — [13] A. 3167 : li r. et en la r.

et l'astronomie occupent la place la plus considérable dans l'*Image du monde*[1].

I. — La première partie peut être considérée comme une introduction générale à l'étude de la science. Les ch. 1-4 traitent de la nature de Dieu, de sa puissance et du rôle de l'homme sur la terre.

Les ch. 5-7 sont consacrés à une sorte d'histoire abrégée des sciences ou des sept arts. C'est par l'observation du ciel et des astres que les premiers philosophes commencèrent leurs recherches sur la nature des choses. Ils s'établirent à Athènes, d'où la science passa à Rome, puis à Paris. C'est aux philosophes qu'est due la division des trois classes de la société.

Le ch. 8 traite de la Nature et de son rôle par rapport à Dieu, qui n'a sur elle qu'un pouvoir en quelque sorte négatif et ne peut qu'imposer certaines limites à son action. — L'audace de cette théorie [2], ainsi que de quelques autres, n'a pu passer impunie au XIIIe siècle que parce que l'*Image du monde* était rangée parmi les ouvrages frivoles et sans portée, comme les fableaux.

Les chapitres 9-14 contiennent une sorte de résumé de cosmographie, que l'auteur a sans doute mis à cette place pour servir d'introduction à la seconde et à la troisième partie. Il traite des quatre éléments, qui sont placés les uns autour des autres comme les différentes parties de l'œuf, de la rondeur de la terre et de la chute des corps vers le centre, et enfin du firmament et de son mouvement.

II.— La seconde partie est réservée à la géographie et aux phénomènes physiques de la terre, production de la pluie, etc. Six chapitres sont consacrés à la géographie et treize à la météorologie, mais le chap. 2 a une étendue considérable et porte même quelquefois le titre spécial de *Mapemonde*.

[1] M. Fant a donné une analyse très détaillée de la première rédaction (*L'Image du monde*, pp. 11-16 et de la rédaction interpolée)*Ibid.*, pp. 16-38).

[2] La philosophie scolastique a admis d'ailleurs, dans une certaine mesure, l'existence indépendante de la Nature à côté de Dieu. Cf. ci-dessous, var. 12, p. 39.

La terre est comparée à une pomme et la partie habitée au quart de la pomme. On verra le détail de cette théorie à l'explication des figures. Plusieurs paragraphes sont consacrés à l'Inde, dont les régions, les habitants, les animaux, les minéraux sont mentionnés, avec des détails plus ou moins longs. L'acception de l'Inde est très large et comprend presque tout l'Orient, sauf l'Asie mineure.

Les ch. 3-6, consacrés à l'Europe, à l'Afrique et aux iles, sont beaucoup plus courts.

Le ch. 7 et le ch. 8 sont en quelque sorte un appendice à la géographie. Le ch. 7 traite des propriétés des objets trouvés communément sur la terre, et donne occasion à l'auteur de faire preuve d'un véritable talent d'observation, qu'il a montré dans d'autres endroits : il cite le mercure qui soutient les pierres ; l'eau, froide de sa nature, qui est chauffée par l'action du feu : les rayons du soleil noircissent la peau de l'homme, blanchissent la toile, durcissent la terre et amollissent la cire, etc. — Le ch. 8 est réservé à l'Enfer, qui ne peut se trouver qu'au centre de la terre.

Les ch. 9 et suivants sont consacrés à la météorologie. — Les ch. 9-11 traitent de la circulation de l'eau et du régime des pluies. Parmi les sources thermales, l'auteur cite Plombières, et mentionne la saline du Pui Davi, près de Metz (*près d'iqui*).

Le ch. 12 traite des tremblements de terre, causés par la pression que l'eau exerce dans l'intérieur de la terre sur les couches d'air souterraines, qui tendent à soulever l'écorce terrestre.

Le ch. 13 explique l'origine de la salure de la mer, due à la combinaison de l'eau et de la terre du fond de la mer, sous l'action de la chaleur solaire.

Le ch. 14 traite de la nature de l'air, dont l'auteur prouve l'épaisseur par l'exemple d'une verge flexible agitée rapidement et qui se plie.

Les ch. 15 et 16 traitent des phénomènes qui ont lieu dans l'air, nuages, pluies, etc.

Le ch. 17 traite des phénomènes qui ont lieu dans le quatrième élément, le feu. Les étoiles filantes ne sont que des vapeurs qui s'élèvent de terre et qui s'enflamment à une cer-

taine hauteur. Ce qu'on appelle vulgairement le *dragon* n'est autre chose qu'une vapeur du même genre (feu-follet).

Les ch. 18 et 19 sont consacrés à l'éther, qui contient les sept planètes.

On voit que l'ordre des matières du livre II suit l'ordre des éléments, en commençant par la terre (ch. 1-8), puis en continuant par l'eau (ch. 9-13), l'air (ch. 14-16) et le feu (ch. 17); enfin, viennent les propriétés et l'état de l'éther, qui entoure les quatre éléments (ch. 18-19) et qui se trouve à la fin de la 2e partie comme pour servir de transition à la troisième.

III. — La troisième partie est consacrée principalement à l'astronomie.

Le ch. 1 traite de l'explication du jour et de la nuit. L'auteur, pour cette démonstration et les suivantes, fait usage d'une comparaison ingénieuse, en indiquant les expériences à faire avec une chandelle que l'on place devant un objet opaque, pour se rendre compte du mouvement du soleil autour de la terre, des éclipses, etc.

Les ch. 2-5 traitent des phases de la lune et des éclipses de lune et de soleil. — L'éclipse qui eut lieu à la mort de J.-C. était surnaturelle, comme s'en aperçut saint Denis, qui était versé dans l'astronomie et qui se convertit à cette occasion.

Le ch. 6 explique les doctrines astrologiques sur la puissance des étoiles.

Le ch. 7 est relatif à la mesure des dimensions de la terre, mesure qui fut faite par les premiers philosophes. — A ce sujet, l'auteur, conduit à parler de Ptolémée, traite également de la science en général et place dans la troisième partie plusieurs chapitres sur la manière dont la science fut sauvée du déluge, sur les merveilles de Virgile, sur l'origine de la monnaie, inventée par les philosophes pour la commodité de leurs voyages, sur les voyages des principaux philosophes (ch. 8-14).

Après cette digression, l'auteur continue à traiter des dimensions de la terre (ch. 15).

Les ch. 16 et 17 sont réservés à la mesure des dimensions de la lune, du soleil et des étoiles. — Le ch. 18 traite des constellations.

Les ch. 19-21 sont consacrés à la description des cieux :

firmament, neuvième ciel ou ciel *bloi*, ciel cristallin, ciel empyrée et Paradis céleste.

Le ch. 22 (récapitulation) est une table des matières en vers.

Le présent travail comprend 7 parties.

I. *Notice sur l'Image du monde*, avec la table des matières de l'ouvrage.

II. *Liste des manuscrits.*

Les 32 mss de la première rédaction étudiés pour le classement sont les suivants :

Cambr[idge]. Univ. Gg. I, 1.

Londres, Brit. Mus. : Add[itionnel] 10015, Ar[undel] 52, C[ott]. V[esp.] E. IV, H[arl.] 334.

Oxford, Bibl. Bodl.: O[xford] S[eldon] s[upra] 74.

Paris.

Biblioth. de l'Arsenal : A[rs.] 3167 et 3516.

Biblioth. Mazarine : M[az.] 602.

Bibl. Nationale (mss. cités par leurs n^{os}) : 1548, 1553, 1608, 1609, 1768, 1822, 2021, 2173, 2175, 2176, 2177, 2479, 2480, 12323, 12481, 14962, 14963, 14964, 14965, 19164, 20047, 24428.

St[ockholm], Bibl. royale, fr. 45.

III. *Notice sur les passages où sont prises les variantes étudiées pour le classement des mss.*

J'ai cherché à trouver des passages pouvant donner lieu à des fautes caractéristiques de la part des copistes et j'ai étudié le même passage dans tous les manuscrits.

Je donne le contexte de chaque passage, d'après B. N. fr. 1822, corrigé au moyen de St. et de quelques autres mss.

IV. *Notice sur les figures géographiques et astronomiques étudiées pour le classement des mss.*

J'ai appliqué, pour la première fois, à ce qu'il semble, l'étude des transformations des miniatures au classement des manuscrits, en leur donnant la même importance qu'aux fautes de texte.

Je donne le contexte qui explique chacune des 28 figures

et j'étudie les types que présentent les figures dans les différents groupes de mss.

Les 28 figures se répartissent en trois groupes principaux : figures cosmographiques (1-8), fig. géographiques (9-16), fig. astronomiques (17-28).

v. *Essai de classement des mss.*

J'ai tâché d'appliquer une méthode fondée sur la combinaison des groupes de fautes entre eux.

vi. *Tableaux de variantes.*

Tableaux comparatifs des leçons correctes, des lacunes et des leçons incorrectes, pour chacun des 38 passages étudiés dans le poème.

vii. *Tableaux comparatifs des figures géographiques et astronomiques.*

Tableaux analogues aux précédents et donnant les mss. groupés suivant les types des figures. A la suite se trouvent les reproductions des figures elles-mêmes.

II. — **Liste des manuscrits.**

CAMBRIDGE. Univ.

Gg I, 1.

Parch. — Moy. — 0,210/150. — 633 fol. — 2 col. dans presque tout le ms. et dans l'Image du monde. — Environ 36 lignes à la col. — Inc. à la fin.

Fin XIIIe s.

Quelques signes de paragraphes à l'encre bleue en marge du ch. sur l'Inde (II, 2).

28 figures coloriées, exécutées avec soin et très bien conservées.

Recueil de 59 traités différents, principalement en français (*Art du kalendere, Lumiere as lais,* etc.). Fol. 346 a — 389. d. Image du monde [1].

[1] Ms. décrit et analysé par M. Paul Meyer dans la *Romania,* t. XV, 1886, pp. 236-357 (*Les manuscrits français de Cambridge*).

LONDRES. Brit. Mus.

Add. 10015.

Parch. — Pet. — 0,200/0,144. — 201 fol. — Numérotation du XIVe s., jusqu'au fol. 15. a; ne concordant pas avec la numérotation moderne. — 1 col. par page. — Environ 23 lignes à la col. — Le parchemin a été plusieurs fois recousu. — 9 feuillets blancs en parchemin au commencement, et 15 à la fin.— Reliure en veau avec nervures épaisses, et 5 ferrures très saillantes sur chaque plat. Le ms est conservé dans une boîte en forme de livre.

XIVe siècle. — L'explicit de la Dîme de Pénitence porte la date de 1312. — Même écriture dans les deux ouvrages que contient le ms. — Presque tous les *i* sont accentués.

Les rubriques manquent. Plusieurs chap. sont réunis en un seul, d'autres sont subdivisés.

28 figures, placées chacune dans un quadrilatère, plus deux miniatures à personnages : fol. 137. b., personnages débarquant sur le dos du poisson Jasconius (légende empruntée à la vie de S. Brandan); fol. 189. b., personnages prenant des mesures au compas snr une sphère. — Lettrines ornées et rinceaux en tête de chaque ouvrage.

Un ancien possesseur a inscrit son nom sur les marges au XVe s. : *Jehan Jacque de la Marche... l'an 1549, le 29 jour de septembres* (141. a). On trouve plusieurs fois la mention d'un des rois mages [1], en écriture du XVIe s. : *Jaspar fert mirram* (?) (fol. 95. b, 113. b, 143. a).

Recueil. — Fol. 3. La Dîme de Pénitence, de Jean de Journi. — 81. a. Image du monde.

Arundel 52.

Parch. — Gr. — 0,312/0,210. — 119 fol. — Nombre de col. variable suivant les morceaux du recueil. Dans l'Image du monde, 4 col. dans la 1re page et 3 seulement dans le reste, à partir du fol. 78 vo. Environ 46 lignes à la col. dans l'Image du monde. — Demi-reliure, dos et coins en veau ; fers dorés au dos.

[1] Leur nom passait pour un talisman contre l'épilepsie.

XIVe s. Ecriture anglo-normande.

Les rubriques manquent. Quelques rubriques en écriture très fine ont été placées en haut et en bas des col., au commencement de l'Image du monde. — Signes de paragraphes dans l'intérieur de quelques chapitres.

La place des figures est laissée en blanc; on leur a réservé à chacune un espace de 5 à 8 lignes environ. Quelques figures, tracées grossièrement, ont été ajoutées au commencement de l'Image du monde.

Recueil. — Fol. 1. Vie de S. Thomas, en latin. — 48. a. *Ammonitio ad informandum rudes moribus homines.* — 57. b. *Regulae accentandi*, etc. — 74 .d. Image du monde. — 100 .a. Traités divers.

Cott. Vesp. E. IV, art. II (fragm.).

Parch. — Moy. — 0,228/0,165. — 211 fol. — 2 col. dans presque tout le ms. et dans le fragment de l'Image du monde. — 40 lignes à la col., 33 l. environ dans l'Image du monde. — Reliure en veau.

XIIIe s. Ecriture très soignée dans quelques parties. — Ecriture anglo-normande dans l'Image du monde. — Le morceau qui précède et celui qui suit l'Image du monde sont de la même écriture.

Le fragment de l'Image du monde comprend 5 folios. Il s'arrête au milieu de la première col. d'un v°. Ce n'est donc pas le fragment d'un ms. perdu, mais c'est un ms. commencé et qui n'a pas été achevé.

Les figures manquent. Au fol. 149. a, après le vers *Del glorius del soverein*, 6 lignes sont laissées en blanc pour recevoir une miniature du Dieu de Majesté, indiquée par ces mots : *Hic debet pingi sedes Majestatis.*

Recueil. — Fol. 2. a. Gervais de Tilbury, *Otia imperialia.* — 99 v°, 100 r°. Fragments d'ouvrages pieux. — 100 v°. *Vita Euphrosinae.* — 104 r°. *Chronica brevis.* — 112 v°. Geoffroi de Monmouth, *Vita Merlini.* — 139 r°. *Brevis annotatio regum tam Anglorum, quam Normannorum usque ad Henricum III.* — 142 v°. *Genealogia Normannorum.* — 143 r°. *De Sibyllis.* — 148 r°. Image du monde. — 153 r°. Chronique du moine de Wawerley. — 203-211. Fragments divers.

Harl. 334 (Select.).

Parch.—Moy. —0,254/0,177. —108 fol. — 1 col. par page. — Environ 25 lignes par page au commencement du ms. et 28 l. par page à la fin. — Feuillets de garde en parch. avec diverses mentions modernes. — Reliure en maroquin brun ; fers dorés aux armes d'Angleterre ; très bonne conservation. — Plusieurs lacunes dans les ch. 9, 10, 11 et à la fin de l'ouvrage. — Inc. à la fin. L'Image du monde s'arrête au vers : *Qui sot fere si noblez chouses.*

XVe s.

Nombreuses miniatures coloriées et bien exécutées. Outre les 28 figures nécessaires aux démonstrations, il s'en trouve environ 50 autres, à personnages, dans le cours de l'ouvrage.

OXFORD. Bodl.

Seld. sup. 74.

Parch. — Pet. — 0,215/0,144.

XIIIe s. Ecriture anglo-normande.

28 figures.

Recueil d'ouvrages en latin et en français. — Débat du corps et de l'âme, Vies d'Adam et d'Eve, Evangile de Nicodème, *Speculum Ecclesiae.* — Fol. 60 r°-102 v°. Image du monde. — *De statu hominis,* etc.

PARIS.

Arsenal **3167**.

Parch. — Moy. — 0,234/0,175. — 2 col. — 37 à 43 lignes par col. — Reliure mar. rouge ; fers dorés, tr. dorées. — Le titre au dos porte : *Mapemon[de] de Gau[tier] de Net.*

Commencement du XIVe s. Minuscule gothique.

22 figures, tracées grossièrement. Lettrine ornée et rinceaux à la première page.

Signature de Paulmy, avec le n° 73, au fol. 1 r°. — Anc. n° B. L. F. 306 à la Biblioth. de l'Arsenal.

Recueil. — Fol. 1 r°. Image du monde. — 42 r°. L'abbaye de dévotion et de charité. — 52. b. Li bons arbres de la Paulme.

Arsenal **3516**.

Parch. — Gr. — 0,325/0,240. — Numérotation ancienne des feuillets en chiffres romains au bas des v^os des folios. 2 feuillets portent le même n° 67. — 3 ou 4 col., suivant les différentes parties ; 50 lignes par col. Dans l'Image du monde, 3 col. dans la table et 4 dans le texte du poème. — Inc. au commencement. Un note du 7 mars 1873 constate que les feuillets 2, 3, 8, 23, 36, 43, 51, 52, 53, 301, 354, 355, 356, 357 manquent.

Commencement du XIVe s. Minuscule anguleuse.

Lettrines ornées. Presque toutes les miniatures, excepté les figures de l'Image du monde, ont été coupées.

Anc. n° B. L. F. 283 à la Bibl. de l'Ars.

Recueil. — Fol. 1-2. Calendrier. — 3 v°. Table du recueil. — 4 r°. Histoires de la Bible. — 63 r° 144. Légendes des saints, parmi lesquelles la vie de saint Brandan, en prose. — 144-145. Poème de l'Unicorne. — 145-148. Débat de l'âme et du corps.- 148-159. Lucidaire. — 156-161. Le Jor del jugement, — 161 v°. c.-164 v°. Table de le mapemonde, en prose. — 165 r°-184 v°. Image du monde. — 184-185. Nature des tans. — 185-203. De philosophie et de moralité. — 203-217. Bestiaire. — 217-222. Lapidaire, etc. — 346-348. Melion. — 348-349. Le lai del Trot, etc. — 351-352. Doctrinal. — 352-353. Li dis des drois. — 353. De surgie, etc.

Bibl. Mazarine. **602**.

Parch. — Pet. — 0,185/0,120. — 114 fol. — 1 col. par page ; 28 lignes par col. — Plusieurs lacunes après les fol. 56. b (constatée par une note signée *T. de B.*), 57. a, etc. — Inc. à la fin. Dernier vers : *Tant com Diex li preste sens.* — Demi reliure, dos en veau.

XIIIe s.

28 figures.

Provient de l'abbaye de St-Pierre au Mont de Châtres (?) [1]

[1] S.-Pierre-aux-Monts de Châlons-sur-Marne, abbaye de Bénédictins remontant à 1006. Voy. De Mas-Latrie, *Trésor de chronologie,* 1889, in-fol., liste des monastères.

Bibl. Nat. fr.

1548. Parch. — Moy. — 0,295/0,193. — 2 col. par page. — 41 lignes à la col. — Le premier feuillet manque. L'Image du monde commence au v. : *Fu fez de Dieu et establiz.* — Lacune entre les fol. 42 et 43. — Reliure mar. rouge, fers dorés.

Fin XIIIe s. ou comm^t XIVe s.

28 figures coloriées avec soin. Ornements en couleur dans l'entrecolonnement.

Ancien Béthune. Anc. fr. 7589.

1553. Parch. — Moy. — 0,260/0,180. — 524 fol. — Numérotation ancienne des f^ets en capitales rouges et bleues. — 2 col.; 50 lignes par col. — Reliure en veau, dos en mar. rouge.

XIIIe s. Minuscule. Plusieurs scribes différents.

28 figures.

Anc. fr. 7595.

Recueil, contenant un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, en ancien français. — Roman de Troie. — Complainte des Jacobins et des Cordeliers. — Fol. 166-169. Image du monde. — De Josaphat qui fut converti par Barlaam ermite. — Pierre de la Broce. — Saint-Brandan, en prose. — Gérard de Nevers. — Roman des sept sages. — Roman de Mahomet. — Proverbes, etc.

1608. Parch. — Gr. — 0,297/0,200. — 70 fol. — 3 col. par page. 45 lignes par col. dans l'Image du monde. — Le fol. 1 mq. — Rel. en cuir gaufré.

XIIIe siècle.

28 figures.

Le ms a appartenu à Lancelot (n° 39). — Anc. fr. 7623 [5 A].

Recueil composé d'ouvrages en latin et en ancien français. — Fol. 1. Poésies pieuses en latin. — 3. Commentaire en français sur un texte latin. — 43-69. Image du monde. — 69. Traité de morale en latin.

1609. Parch. — Moy. — 0,235/0,173. — 59 fol. — 2 col.; 28 lignes par col. — Les premiers et les derniers feuillets sont endommagés. — Lacune entre les fol. 48 et 49. — Rel. maroq. rouge.

Commt XIVe siècle. Écriture méridionale.

Quelques signes de paragraphes dans le chapitre sur l'Inde.

28 figures. Un feuillet a été intercalé pour une fig. au fol. 38.

Le ms a appartenu à Colbert (n° 4503). — Anc. fr. 7623 [5].

Recueil. — Fol. 1. Image du monde. — 57. Li romans qui est apelez l'Unicorne, qui parle de la mort et de la vie par semblance de l'arbre.

1768 (fragm.). Parch. — Pet. — 0,197/0,146. — 134 fol.— Nombre de col. variable suivant les morceaux. — 30 lignes à la page dans l'Image du monde. — Rel. en parch.

XIIIe s.— Écrit à longues lignes, excepté dans le dernier poème. — Différentes écritures. — Le fragm. de l'Image du monde s'arrête au v. : *Con cil de ceai arrieres fu* (59 b.).

Les figures manquent.

Anc. Delamare (n° 10). — Anc. fr. 7839 [2].

Recueil factice.—Fol. 1. Apocalypse. — 46. Image du monde. — 59. Passion de Nostre Seigneur. — 70 b. Traités divers. — 101. Vie de la Sainte Vierge.

1822. Parch. — Pet. — 0,163/0,224. — 2 col.— 45 lignes à la col., excepté dans l'Image du monde, où il y a 46 lignes à la col. — Une partie a été transposée : le Lucidaire devait se trouver entre les traités n° 2 et n° 4 et non à la fin du recueil (note du XVIIIe s.). — Rel. en maroq. rouge.

Fin XIIIe s.

Aucune place n'a été laissée dans le texte pour les figures. Quelques-unes ont été ajoutées au compas, à l'encre noire, dans les marges du bas, en général. La plupart ont été rognées à la reliure.

Mentions marginales des XIVe, XVe et XVIe siècles, dans le premier traité : *Madame de Mazerac, je me recommande à vous...* (f. 10 vo). — *Donné par moy, Martin Harlo* (?)... *de Lambreusel...* (f. 11ro). — Le ms. a appartenu à Colbert (n° 4154). — Anc. fr. 7856 [3.3].

Recueil. — Fol. 1. Sermons de Jacques de Voragine. — 46. Traduction de l'histoire des Troyens, de Darès. — 58. Traduction de l'histoire romaine d'Eutrope. — 84. Traduction du Secret des secrets, d'Aristote, par Jofroi de Water-

ford et Servais Copale. — 144. Image du monde. — 180vo. Sermon de la croix, en vers.— 185. La Passion.— 194. Trespassement Nostre Dame. — 198. Fables de Marie de France. — 217 bis vo. Enseignement des philosophes ou moralité. — 226. Lucidaire. — 248 vo. Prologue du Livre des Secrets, par Jofroi de Waterford.

2021. Parch. — Moy. — 0,230/0,162. — 169 fol. — Rel. mar. rouge. — Titre au dos : *Livre de médecine.*

XIIIe s.

Transpositions. Vers passés ajoutés en marge (fol. 86 b., 88 b., 93 b., etc.).

25 figures.

Mention d'achat en 1450 : Cest livre est à Pierre Cantet, procureur en Parlement, lequel l'acheta en la sale du palais royal à Paris, en l'an mil .IIII. et cinqute (fol. 165 b.). — Anc. fr. 7929.

Recueil. — Fol. 1. Fragment latin du XIIe s. — 5. Traité de médecine d'Alebrans de Florence. — 78. Image du monde. 140. b. Comput, en prose. — 154. a. Algorisme. — 166. Suite du fragment du XIIe s.

2173. Parch. — Moy. — 0,227/0,175. — 2 col. 31 lignes à la col. en moyenne. — Numérotation du XVe siècle, qui ne concorde pas avec la numérotation moderne (fol. 58). — Une note de 1875 constate l'enlèvement de fragments, aux fol. 75 et 77.— Rel. mar. rouge, fers dorés, tranches dorées.

XIVe s.

29 figures.

Ancien Béthune. — Anc. fr. 7991.

Recueil. — Fol. 1. Image du monde. — 58. Fables de Marie de France. — 93. Fableaux divers : De la male honte, etc.

2175. Parch. — Pet. — 0,175/0,115.— 104 fol. — 31 lignes par page. — Ancienne numérotation des cahiers en chiffres romains, au vo du dernier feuillet de chaque cahier. — 5 fol. mq. après le fol. 8. — Rel. en parch. — Le ms a été très rogné et quelques feuillets ont été repliés.

XIIIe s. — En regard de chaque vers, à gauche, sur une

ligne verticale, se trouve une virgule correspondant à chaque vers.

28 figures.

Le ms. aurait été à Besançon, d'après la mention *offic. cur. Bisunt.* qui se rencontre plusieurs fois, avec des brouillons de chartes commencées (41.a, 48.a, 47.b. etc.). La date *Anno Domini M°. CCC°. sex.* se lit plusieurs fois (58.a, 66.a, 91.b). Le ms. a été possédé par *Johannes Morelli* (fol. 104); Brodeau, qui a inscrit sur les feuillets de garde une notice sur l'Image du monde, en l'attribuant à Vincent de Beauvais; Baluze (n° 2875). — Anc. fr. 7991[3].

2176. Parch. — Pet. — 0,178/0,118. — 91 fol. — 38 lignes par page. — Un feuillet manque après le fol. 52. — Les premiers et les derniers feuillets sont endommagés. — Rel. basane, fers dorés. — Une table pour le cycle pascal se trouve fol. 89vo-90ro.

Commt. XIVe s.

Les rubriques manquent.

27 figures.

En tête du ms. se trouve l'ex-libris imprimé de Jacques Thiboust, seigneur de Quantilly. — Ancien Colbert 6095[2]. — Anc. fr. 7991[3].[3].

2177. Parch. — Moy. — 0,212/0,144.— 71 fol. non numérotés. — 38 lignes à la colonne. — Lacunes après le fol. 4 et le fol. 7. — Feuillets de garde formés par une charte du XVe s. — Rel. en bois.

XIVe s. — Écriture haute et serrée.

19 figures tracées grossièrement.

Mentions diverses du XVe s., en latin et en français, sur les feuillets de garde. — Ancien Colbert 4700. — Anc. fr. 7991[5].

2479. Parch.— Pet.— 0,179/0,106.— 99 fol. — 29 lignes par page. — La première partie du ms. est endommagée. Le ms. a été très rogné. — Inc. au commencement et à la fin. — Rel. en parch. — Titre au dos : *De la terre et des animaux.*

Fin XIIIe s. ou commt XIVe s.

Dans le chapitre sur les pierres précieuses de l'Inde (II, 2,

§ 5), qui est très court dans les autre mss., se trouve intercalé un lapidaire, qui s'étend du fol. 32.a au fol. 41.a. Il commence par ces vers : *An la Bible trovons lisant Que Dex commanda Moysen,* et se termine par ce v. : *Si trenche lou fer et l'acier*[1].

27 figures.

Le ms. a été possédé : au XVIe s., par J. Gauthier (13. a) ; au XVIIe s., par Gondrain (80.a). — Ancien La Mare, n° 496. — Anc. fr. 8197. A.

2480. Parch. — Pet. — 0,192/0,121. — 107 fol. — 32 lignes par page. — Une note marginale du XVe s. indique une lacune après le fol. 59ro. Un fol. mq. après le fol. 94. — Les 2 premiers feuillets sont très endommagés. Inc. au comm^t et à la fin. — Rel. mar. rouge, tr. dorées. — Titres au dos : *Manuscr. sur l'Astron.*

Fin XIIIe s. ou comm^t du XIVe s. — L'écriture est plus serrée dans la seconde partie du ms. que dans la première, à partir du fol. 50 environ.

Une des parties relatives à l'Inde est transposée (fol. 59ro) : elle se trouve dans le ch. 15 de la seconde partie : *Si comme de fer que l'en boute. Un autre i a qui a non Cilla Ou Escropien furent ja.*

27 figures. — Elles sont entourées de fioritures à l'encre rouge, puis à l'encre bleue.

Notes de Legrand d'Aussy (*Le G.*) sur les feuillets de garde et fol 59ro. — Anc. fr. 8197. B. et Suppl. fr. 758.

12323. Parch. — Pet. — 0,190/0,198 — 144 fol. — 2 col. 38 l. par col. dans l'Im. du monde. — Numérotation ancienne. — Lacunes après le fol. 38, le fol. 70 et le fol. 64. — Rel. en veau. XIVe s.

Figures peu nombreuses.

Anc. suppl. fr. 344.

Recueil. — Fol. 1. Recettes de médecine. — 28ro Image du monde. — 71. Traité de physique.

12481. Pap. — Moy. — 0,282/0,205. — 2 col. — 38 fol.

[1] Cf. Fant, *L'Image du monde,* p. 59.

dans l'Image du monde, qui est seule numérotée. — Env. 50 lignes à la col. — Le fol. 5 a été ajouté. — Les parties latines sont probablement d'origine espagnole[1]. — Rel. mar. rouge, fers dorés.

XVe s.

Un assez grand nombre de vers ont été passés, principalement aux fol. 4-8, et ajoutés seulement au XVIe ou au XVIIe s.

30 figures.

Le ms. a appartenu à Richelieu et aux Augustins déchaussés. —Anc. suppl. fr. 1636.

Recueil. — Fol. 1. Image du monde. — Fragment d'une table alphabétique de préceptes de médecine en latin. — La destruction de Jérusalem et la vengeance de Jésus-Christ. — Liber Turbe, domini regis Aragonum, qui est abstractus a libro qui vocatur lumen luminum Aristotelis. — Traité de l'astralabe, en latin.

14962. Parch.— Pet.— 0,197/0,124.—35 lignes par page. — Rel. en veau. — Titre au dos : *Tour du monde.*

XIIIe s. — Ecrit en 1282 : Explicit. En l'an de l'incarnation M.CC.IIII^xx et .II. l'escrit Wautiers dou Kai, foi que jou doi a Deu.

Un certain nombre de rubriques ont été ajoutées en marge.

27 figures.

Anc. Suppl. fr. 4937.

14963. Parch. — Pet. — 0,182/0,132. — 46 fol. — 2 col.; 38 lignes par col. en moyenne. — Numérotation du XVe s. — Rel. en cuir gaufré.

XIIIe s. — Ecrit en Bourgogne en 1287 : Renauz de Mulecon escript cest romant a Villers lou Duc, l'an de l'inquarnation M.CC. et quatre vi[n]z et sept, ou mois de septembre, lou juedi devant la saint Mathier l'apostre (fol. 44 d.)

Les rubriques manquent.

27 figures.

A appartenu à la bibliothèque du Mont St-Michel (n° 222). — Anc. Suppl. fr. 3315.

Recueil. — Fol. 1. Image du monde. — 45. Les 15 signes de la fin du monde.

[1] D'après L. Delisle, *Inventaire des mss. fr.*

14964. Parch. — Pet. — 0,179/0,112. — 30 lignes par page. — Rel. basane. — Titre au dos : *De Ceric. en roman. mss.*

Fin XIIIe s.

Une note du XVIIe s., en latin, à la fin de l'Image du monde, l'attribue, par une confusion avec le Bestiaire, à Guillaume Forment, Normand, et donne 1265 comme date de la rédaction.

26 figures enluminées.

Anc. Suppl. fr. 660.

Recueil factice. — Image du monde. — Bestiaire de Guillaume. — Lapidaire.

14965. Parch. — Pet. — 0,220/0,150. — 103 fol. non numérotés. — 34 lignes par page. — La moitié du feuillet qui suit l'Image du monde est coupée. — Rel. veau, fers dorés.

XVe s. — La marge de droite est très large. — Des fioritures, placées à la suite de chaque vers, complètent la justification, excepté au commencement du ms.

Dans le chap. sur l'Inde, les fioritures à la suite des vers sont mises seulement à la fin du vers qui commence un nouveau paragraphe.

28 figures.

Anc. Suppl. fr. 739.

19164. Parch. — Moy. — 0,303/0,281. — 54 fol. non numérotés. — 2 col. ; 32 lignes à la col. — Rel. veau.

XIVe s.

Les titres des chapitres sont à l'encre noire, excepté pour le prologue et les deux premiers chapitres. — Presque toutes les initiales manquent.

27 figures.

Le ms. a appartenu à Séguier, puis au duc de Coislin (n° 2332), qui le légua à l'abbaye de St-Germain des Prés en 1732. — Anc. St-Germ. fr. 1652.

Recueil. — Fol. 1. Image du monde. — 51. Roman de l'Unicorne.

20047. Parch. — Pet. — 0,170/0,100. — 84 fol. dans l'Image du monde et 62 dans le St Graal. — 36 lignes par page en moyenne. — Le commencement manque. — Rel. en parch.

XIVe s. — Écriture anguleuse.

Les rubriques sont incomplètes et placées en marge.

25 figures.

Le ms. a appartenu à Claude Fauchet, qui y a mis des notes marginales et attribue l'Image du monde à Osmond. — Il a appartenu ensuite à Séguier, puis au duc de Coislin, qui le donna en 1732 à l'abbaye de St-Germain des Prés. — Anc. St Germain des Prés 2740. — Anc. St Germ. fr. 1987.

Recueil. — Image du monde. — Saint Graal.

24428. Parch.— Gr. — 0,316/0,221.— 2 col.; 34 lignes à la col. — Numérotation ancienne des folios.— Lacunes nombreuses, après les fol. 10, 14, 90, etc.—Rel. mar. rouge, fers dorés, tr. dorées.

Fin XIIIe s. ou commt XIVe s. — La date de 1265, qui se trouve dans une pièce de vers ajoutée à l'Image du monde par Omons, se rapporte peut-être à la transcription de l'exemplaire d'où le ms. dérive.

19 figures, coloriées grossièrement.

Note d'un possesseur de 1416, sur un fet de garde de la fin. — A appartenu à Antoine Loisel. — Ancien M. 18 à l'église Notre-Dame de Paris. — Ancien N.-D. 193.

Recueil. — Image du monde. — Volucraire d'Omons. — Bestiaire de Guillaume. — Lapidaire. — Esope.— Petit traité en prose sur la confession[1].

STOCKHOLM. Bibl. roy.

Fr. 45.

Parch. — Pet. — 0,205/0,135. — 116 fol. — 30 lignes à la page. — Numérotation du XIVe siècle en chiffres romains et numérotation du XVe siècle en chiffres arabes (90 est répété deux fois); numérotation moderne du dernier folio.— Le parch. est recousu en plusieurs endroits.

XIIIe s.

30 figures.

[1] Deux autres mss. de la première rédaction, conservés à la Biblioth. Nationale et que nous n'avions pas depouillés, ont été utilisés par M. Fant, B. N. fr. 1669 (anc. fr. 7656 3) et B. N. fr. 12469 (Suppl. fr. 540 1). Cf. Fant, *L'Image du monde*, p. 57.

Mention du XVIe s. au fol. 116 v° : Nicolas de Liure, sig^r de Humerolles, a donné ce présent livre a mons^r Henry Estienne, ce XVI janvier 1579, a Paris. — Le ms. portait anciennement le n° Z. 23 à la Biblioth. royale de Stockholm.

III. — Notice sur les passages où sont prises les Variantes étudiées pour le classement des mss.

Les citations sont faites d'après le ms. B. N. fr. 1822, corrigé d'après le ms. de Stockholm, excepté pour les variantes 1-5, où je prends comme base le texte du ms. Ars. 3167. Je donne également, pour les premières variantes, les principales leçons du ms. B. N. fr. 2175. J'ai donné, pour quelques variantes, les leçons d'autres mss. plus corrects, tels que 1608. — Les passages étudiés sont numérotés et rangés dans l'ordre des chapitres de l'*Image du monde*. En tête de chacun des paragraphes sont indiquées, en grandes capitales, les leçons correctes et, à la suite, entre crochets et en italiques, les leçons incorrectes. Ces mentions sont suivies de l'indication du chapitre d'où est extrait le passage.

1. (Prologue.)

Le prologue de 10 vers, où l'auteur recommande la lecture méthodique de son ouvrage, pour qu'elle puisse porter tous ses fruits, se trouve dans presque tous les mss. que j'ai vus jusqu'à présent.

A. 3167. 1. *d.* Qui bien veult entendre cest livre
Et savoir comment il doit vivre,
Et aprendre tele[1] clergie
Dont miex vaille[2] toute sa vie,
Si lise tout premiérement,
Et apres[3] ordenéement,
Si qu'il ne lise riens avant,
S'il n'entent ceu qui est devant.
Ensi pora le livre entendre,
Qu'atrement nel[4] puet nus aprendre.

[1] A. 3167 : celle. — [2] A. 3167 : vaudra. — [3] A. 3167 : ades. — [4] A. 3167 : ne.

Le commencement du ms. 2177 est différent :

1. *b*. Li prologues.
Or prions au commencement
A Dieu le pére omnipotent
Tel chose et tel science aprendre
Me doint en cest livre entendre,
Qui nus conduire et qui nulz maint
En son Paradis ou il meint.

Le premier vers correspond au v. 21 des autres mss.

A. 3167. 1. *d*. Si prions au commencement
Au Dieu le roy omnipotent,
Qu'en cest livre nous doinst entendre
2. *a*. Teil bien et teil science aprendre,
Qui nous conduie et nous amaint
En son Paradis, ou il maint,
Et[nos][1] doint sa grasce et s'amour
Que conquerre i puissiens honor.
. . . . .

[1] ms. 2175.

Le prologue de 2177 ne provient donc que d'une lacune du ms. copié, auquel manquaient la table et les 20 premiers vers (comme c'est à peu près le cas du ms. 1548, auquel manquent également la table et les 14 premiers vers) et que le scribe a cherché à dissimuler en refaisant le premier vers.

2. (COMMANT : ROMANT [*romant : commant*].)

I, 1 (De la puissance Dieu).

Ce passage est pris au début du poème, qui est le suivant :

1. *d*. Qui veult entendre cest *commant*[1],
Si puet aprendre [en] cest *romant*[2]
Grant partie de la faiture[3]
Dou monde, comment par nature
Fuit fais de Dieu et acomplis,
Et pour quoi il fuit estaublis.

[1] St. : ces commans. — [2] St. : ces romans. — [3] A. 3167 : figure.

Les derniers mots des deux premiers vers de ce passage sont transposés ou assimilés dans plusieurs mss. : *romant*

commant (Cambr., Ar. 52, O. S. s. 74, 14965, 24428) et : *romant : romant* (C. V. E. IV, 2021, 12481, 19164).

Cette faute était facile à corriger et a dû l'être dans plusieurs mss., notamment dans 1609, qui donne généralement les mêmes leçons que 19164 et qui a *commant : romant,* tandis que 19164 a : *rommanz : romanz.*

3. (PLAISANT ET BELE [*fresce et nouvele*].)

I, 1.

Après avoir parlé de la perfection de Dieu, l'auteur dit que Dieu voit tout ensemble tout ce qui a été fait et tout ce qui sera fait, qu'il voyait aussi bien le monde avant de l'avoir créé qu'il le voit après. Il ajoute que la création du monde n'a pas été un amoindrissement de la puissance de Dieu.

2. *a.* Se nul monde fait n'euist[1] onques,
Autretant vausist il adonques
Com il puet jamais valoir mieus,
Qu'atrement ne fust il pas Dieus,
Que[2] tout ne veïst et seüst
Quant que jamais estre peüst ;
Car ausi[3] fust il defaillans
D'aucune riens et non poissans,
E de tant fust il Deus mortelz.
Mais sa nature n'est pas telz ;
Car il est Dex[4] entiérement,
Sens fin et sens commencement :
Riens ne li est viex ne nouvelle,
Tousjors li est *plaisans et belle*[5] ;
Tuit li bien sont sien par droiture[6],
A lui s'en vont tuit par nature[7],
Car de lui mevent[8] tuit et vienent
Et viers lui leur droit chemin tienent.

[1] St. : n'aust fait. — [2] St. : Se. — [3] St. : ensi. — [4] A. 3167 : doulz. — [5] St. : fresche et novele. — [6] St. : nature. — [7] St. : Et a l. s. e.v. a droiture. — [8] St. : muevent.

Au lieu de *plaisans et belle* (Add. 10015, O.S.s. 74, A. 3167, 1548, 1608, 1768, 2173, 2177, 14963), un certain nombre de mss. donnent, soit *fresce et nouvele* (C.V.E.IV, H. 334, A, 3516,

M. 602, 1609, 1822, 2175, 2480, 12323, 14962, 14964, 19164, St.), soit *fresce et bele* (Cambr., Ar. 52, 1553, 2021, 2176, 14965, 24428). Cette dernière leçon pourrait être considérée comme la bonne, au lieu de *plaisans et belle,* car l'antithèse de *viex* serait plutôt *fresce* que *plaisans.* J'ai regardé provisoirement *pl. et b.* comme la leçon originale, parce qu'elle est donnée par la plupart des meilleurs mss., et notamment par 1548 et 1608. D'ailleurs l'idée d'une antithèse formelle ne semble pas avoir été dans la pensée de l'auteur.

4. (OSCURS ET LEZ [*espès*].)

I, 1.

Le passage précédent est suivi d'un autre développement. Tout ce qui est bon monte vers Dieu, tout ce qui est mauvais tombe et descent *en parfont,* c'est-à-dire dans l'enfer, le lieu le plus bas. L'auteur, pour mieux faire comprendre sa pensée, fait usage d'une comparaison empruntée à la lie qui se sépare du vin.

2. *b.* Car ce [1] convient il par nature,
Ausi com l'en voit de l'ordure
Don vin, quant mis est [2] ou vaissiel,
Que li lais se depart dou bel
Si qu'en hault [3] demeuret li boins,
Et la lie se trait au fons,
Que malveis [4] est et riens ne valt;
Et li boins, qui demeure en halt,
Devient tous jours [5] et clers et nes
Et li mauvais *obscurs et lez* [6] :
Tant com li boins plus clers [7] devient,
De tant plus la lie retient
D'ordure et de maleürteis.
Et audès at plus d'oscurteis.
Ausi [8] est dou boin et dou mal.

[1] A. 3167 : ceu. — [2] St. : com est m. — [3] St. : Si que h. — [4] St. : mauvaise.— [5] St. : D. ades. — [6] St. : — A. 3167 : o. et spes. — [7] St. : biax. — [8] St. : Ensi.

Au lieu de *obscurs et lez,* un petit nombre de mss. donnent la leçon *espès (spès)* ou *espers, empres ;* ce sont les mss : A. 3167, 2176, 14965, 24428. La présence de A. 3167 dans

ce groupe serait de nature à donner de l'autorité à cette leçon, mais la leçon *lez* semble justifiée par les autres mss.

La leçon de 14963 *(Toz jors est clers et nez devient Et li mavais oscure et tint)* a sans doute pour origine une lacune que le copiste a comblée en refaisant le vers.

5. (CENT MILLIESME [*cent mile mi*].)

I, 1.

Dieu a tous les biens « devant lui ». Il peut tout faire, sans que sa volonté lui coûte le moindre effort. Pour donner une idée de l'infinité de Dieu, l'auteur dit que cent mille ans ne sont pas plus, pour Dieu, que la cent millième partie d'une heure terrestre. Les bienheureux qui sont dans le Paradis participent à cette infinité et éprouvent, en une heure, sans en être jamais las, plus de délices que nul homme sur terre, si subtil qu'il fût, ne pourrait en imaginer, même s'il y pensait pendant cent mille ans.

2. c. Deus peut tout et faire et defaire [1],
Car il peut bien quant qu'il welt faire [2].
Nulle riens en li ne se meut ;
Estables est sens mouvement.
.c. millier ne li [3] montent mies
A la .c. milleme [4] *partie*
D'une seule eure de cest monde,
N'a tous cheus qui en [5] Paradis sunt,
Dont li menres [6] qui la [7] demeure
At plus de biens, dedens une hore,
Joies, honors, deduis, solas,
Dont il ne serat jamais las,
Que nulz hons pensser ne porroit,
En .c. .m. ans, se tant duroit,
Li plus subtis qui onques fuist,
Si pansast [8] au mielz qu'il peuist.

[1] St. : D. p. t. f. et redeffaire. — [2] St. : Sans rien muer de son afaire. — [3] St. ; — A. 3167 : .c. et .m. ans ne m. m. — [4] St. : A la cent mille mi. — [5] St. : qu'an. — [6] St. : mauves. — [7] A. 3167 : laiens. — [8] A. 3167 : Se penast.

Au lieu de *.c. millieme*, les fautes que présentent certains groupes de mss. sont : *.c. mile une* (Cambr., 1553, 2021, *cen-*

tisme une Ar. 52), *.c. mile mi* (Add. 10015, 2176, 12481, 24428, St.), *.c. mile mile* ou *.c. mile nule* (A. 3516, M. 602, 14962, *.c. mil milime* 1822).

Le vers a été refait dans 12323 : *A un jour n'a une partie.*

6. (PERISSOIT PAR LUI [*en lui*].)

I, 2 (Pourquoy Diex fist le monde).

Dieu a créé le monde, non parcequ'il en avait besoin pour quoi que ce fût, mais pour y placer « aucune rien » bonne en soi et qui fût capable de se rendre digne de l'état de béatitude où il est lui-même, si elle échappait aux causes de perte qui pouvaient provenir d'elle-même.

Ms. B.N. 1822. Fol. 145. *b.* Dieus fist le monde a son voloir
Por ce qu'il i poïst avoir
Acune riens, qui bone fuist [1]
Qui son bien [2] deservir poüst
S'adont [3] ne *perrissoit par li* [4].
Por ce est li mons establis [5].

[1] St. : q. tele fist. — [2] St. : Q. ses biens. — [3] St. : Se donc. — [4] St. : p. en li. — [5] St. : Et p. ce ce m. establi.

La forme *perissoit* est donnée par tous les mss., excepté O. S. s. 74, où le verbe est changé (*Si il ne defailist en lui*). L'autre forme de l'imparfait ne se trouve que dans Ar. 52, qui donne en même temps une faute singulière (*S'Adam ne perissout par l.*), et 1822 *(perrisseut).*

Dans 14962, le vers est passé.

7. (PERDOMES [*perdions*, etc.].)

I, 2.

Le chapitre se termine par les réflexions de l'auteur sur la bonté de Dieu et sur la reconnaissance que nous devons avoir envers lui.

145. *c.* Se devons molt amer celi [1]
Qui nos fist, et bon grei savoir,
Quant il nos dona tel pooir [2] ;
Car se nos amer le volons,
De touz ses biens signor serons.
Si l'amons, si ferons que sage,

Ou nos i arons grant damage.
Se nos *perdomes*[3] toz ses biens,
Ja por ce Dieus ne perdra[4] riens.
Por nos les[5] fist : si les arons[6]
Se nos deservir[7] les volons[8].

[1] St. : celui. — [2] St. : savoir. — [3] St. : perdiens. — [4] St : n'i perdroit. — [5] 1822 : le. — [6] St. : aions. — [7] St. : Puisque d. — [8] St. : savons.

La forme *perdomes* est exigée par la mesure. Les copistes qui ont remplacé cette forme en s'apercevant que le vers devenait incomplet d'une syllabe, ont rétabli le vers au moyen de mots qui ne sont que des chevilles *(Se nous i perdons t. s. b., Se n. p. t. ices biens, S. n. p. trestouz s. b.)*.

8. (CONTRE ORIENT [*occident*].)

I, 5 (Pour quoy et comment li .VII. ars furent troveis).

Les premiers philosophes, qui cherchèrent à se rendre compte de la Nature, furent portés à contempler le firmament et à étudier le mouvement des étoiles. Ils passèrent les nuits à observer les cieux, sans jamais se lasser, parce que l'amour de la science les soutenait et les guidait.

146. *d.* Si regardérent li pluisor
Le firmament, qui tot entor[1]
S'esmovoit[2] : si s'esmervilhoient[3]
Coment c'estoit ; si en voilhoient[4]
Par maintes nuis et par jor cler.
Lor prenoient a esgarder[5]
Les esteiles, qui sei levoient[6]
Ver orient, puis s'esmovoient[7]
Environ par desus les testes[8].

147. *a.* Ne pensoient pas come bestes,
Qui ne quierent for lor pasture,
Si com or font cil, qui n'ont cure
Fors de vivre come porcel
Et d'aaise cuichier la pel[9] ;
Ains voilhérent par maintes nuis :
Si ne lour estoit pas annuis,
Qu'il veoient si noblement
Movoir trestot le firmament.
Les estoiles movoir veoient,

Jusqu'à[10] tant qu'elles se[11] cuichoient
Contre orient[12], par d'autre part,
L'une plus tost, l'autre[13] plus tart.

[1] 1822 : Le f. trestot e. — [2] 1822 : Si movoit. — [3] St.: si s'en mervoillerent. — [4] St.: voillerent. — [5] St.: regarder. — [6] St.: se movoient. — [7] St.: p. se tornoient. — [8] St.: desor lor t. — [9] St.: coucher lor p. — [10] 1822 : Jesques a. — [11] 1822 : soi. — [12] 1822, St.: Ver l'occident. — [13] St.: L'u. t. et l'a.

La faute *vers occident*, qui est due à ce que le copiste n'a pas fait attention que le mouvement apparent des étoiles est l'inverse de celui du soleil, est spéciale à un groupe et ne se trouve que dans 1553 et 1822.

9. (LI OIR [*li roi*].)

I, 6 (Des .III. maniéres de gens que li philosophes posérent au monde et comment clergie vint en France).

Les premiers philosophes établirent trois classes parmi les hommes : les clercs, les chevaliers et les paysans (*ovriers de terre*). L'auteur établit une sorte de parallélisme entre « clergie » et « chevalerie » et semble considérer que l'une ne va pas sans l'autre. Les premiers philosophes cherchèrent une ville pour en faire le centre de la science et s'établirent à Athènes. De là, la science passa à Rome. La chevalerie accompagna la science et régna à Athènes et à Rome. Enfin la science et la chevalerie, *Qui toz jors près de li se tint*, passèrent en France, où elles parvinrent à leur plus haut point. Le roi de France peut justement s'enorgueillir de l'état florissant de la science dans son royaume. La science est comparée à une source d'où s'échappe un ruisseau qui grossit à mesure qu'il s'éloigne de son point de départ. C'est ainsi que Paris est maintenant le puits d'où sort la science pour se répandre dans le monde. L'auteur émet ensuite le vœu que les héritiers de la couronne de France profitent à leur tour des bienfaits qu'ils peuvent retirer de la science. De même que le soleil est la plus belle des étoiles et qu'elle fait naître le plus de biens, ainsi le roi doit être meilleur et plus instruit que les autres hommes, pour pouvoir leur servir de guide et d'exemple.

150. *a.* Mais puisqu' ensi est de clergie[1]
Qu'est en France plus avancie,
Par raison savoir en devroient
Li hoir de France, s'il dengnoient;
Car ausi[2] com li soliaus
Est des estoiles li plus biaus[3]
Et tant fait de biens naistre al monde,
Par[4] la bontei qu'en li abonde,
Ausi doit li rois plus[5] valoir
De tous autres[6] et plus savoir
De clergie et de sapience,
Si qu'il puisse, par sa vailhance,
Entre les autres si reluire,
Qu'atre gens s'i puissent conduire
Et bien faire et ver lui[7] atraire,
Par l'exemple de son bien faire.

[1] St.: Qst ensi que c. — [2] St.: C. ensi. — [3] St.: Des e. e. l. p. b.— [4] St.: Por. — [5] St.: miaux. — [6] St.: Des autres genz. — [7] St.: Deu.

Ce passage n'a révélé que des fautes spéciales à de petits groupes: *li roi* (1609, 19164), *li home* (A. 3167). *S'il dengnoient* est remplacé par *se voloient* dans 2480 et 14963. Le ms. de Cambr. offre une leçon distincte: *P. r. s. home deveroient L'orgué de Fraunce s'il devroient.*

10. (En aprendre tele clergie Qu'il ne perdissent signorie [*v. mq.*].)
I, 6.

Ce passage est la suite immédiate du précédent.

150. *a.* Ensi seroit il rois[1] a droit
En Paradis et ci endroit.
Si seroit bien drois et raisons
Qu'il meïssent lor *entention*[2]
En aprendre tele clergie,
Qu'il ne perdissent signorie
Apres ceste vie volage;
150. *b.* Car, par nature et par usage[3],
Doivent il tuit amer clergie
Et aprendre toute lor vie.

[1] 1822: nus. — [2] 1822: cusenchons; — St.: cusansons. — [3] 1822: langage.

Au lieu de *entention,* on trouve deux groupes donnant, l'un *cusançon* (Cambr., Add. 10015, Ar. 52, M. 602, 1553, 1608, 1768, 2021, 2175, 2176, 2479, 14963, 14965, 20047, St.) et l'autre *enfançon* (1548, 1609, 19164, ces deux derniers donnant en outre *regle clergie*).

La lacune des deux vers n'est spéciale qu'à un petit groupe A. 3516, 1822 et 14962.

11. (A Mes [*amée*].)

I, 6.

Ce passage fait suite au précédent. A l'appui de ce qu'il dit, l'auteur cite l'exemple de Charlemagne, qui aimait beaucoup la science et fit tous ses efforts pour qu'elle fît des progrès en France. Il faisait venir et retenait auprès de lui tous les savants qu'il connaissait. Ses occupations politiques ne l'empêchèrent pas d'apprendre lui-même et d'être versé dans l'astronomie. L'auteur cite ensuite la source d'où il a tiré ces renseignements.

150 *b* Si com il raconte en sa vie
Qui est *a Mez* [1] en Lohereinne,
Ou il fu par [2] mainte sameinne,
Car molt amoit le liu et l'estre.

[1] 1822 : amee. — [2] 1822 : Ou il par fu.

Pour les mots *a Mez,* un certain nombre de mss. dérivent d'un original qui a lu *ames* et interprété le mot comme participe passé du verbe amer. Cette faute est ensuite devenue *amee*, où la confusion est incontestable (H, 334, A. 3516, M. 602, 1822, 12323, 14962, 14964). Pour la forme *ames*, il est moins facile de savoir s'il faut couper *a Mes*. Dans la plupart des mss., les deux mots sont séparés et l'*m* est souvent majuscule. Dans d'autres, la séparation n'est pas aussi distincte, et il est plus probable que le copiste, qui ne connaissait pas la Lorraine, prenait le mot pour un participe.

12. (Platons [*Catons*].)

I, 8 (De Nature et comment elle ovre et que c'est).

Nature est ce qui fait subsister toutes choses et conserve la vie donnée à tout être créé par Dieu. La nature est pour

Dieu ce qu'est la hache entre les mains du charpentier. Elle ne peut rien faire qui soit contraire à la volonté de Dieu. Les œuvres de la nature sont d'une diversité infinie. Les philosophes s'appliquèrent à découvrir l'essence de la nature et Platon fut l'un des premiers.

153 *a*. S'en [1] dist *Platons* [2] premiérement,
Qui molt fu de grant [3] renomeie :
C'est [4] puissance en choses [5] entreie,
Qui semblant [6] par semblant fait naistre
Lonc ce que chascune puet estre [7].

[1] 1822 : Ce.— [2] 1822 : Catons.— [3] St. : Q. fu de plus g.— [4] 1822 : Ceste. — [5] 1822 : chose. — [6] 1822 : semble. — [7] St., 1822 : Chose qui ne poist pas estre.

L'auteur cite ensuite des exemples pour expliquer la théorie de Platon.

La leçon *Catons* est spéciale à un groupe : A.3167, M.602, 1822, 2021.

13. (Principes [*principaus, princes*].)

I, 8.

Ce passage fait suite au précédent :

153 *a*. Tant en redist li philosophes [1]
Et tant en redist [2] Aristotles,
Qui fu ses clers, que ce [3] estoit
Principes [4], qui *vertu* donoit
As choses [5] d'oster et movoir [6]
A cui Deus [7] dona tel [8] pooir,
Si com om voit quant riens se muet,
Qui ester [9] et movoir se puet.

[1] St. : T. e. d. icil ph. — [2] 1822 : refist. — [3] 1822 : ichou. — [4] 1822 : Principaus. — [5] 1822 : Qu'en chose. — [6] 1822 : d'o. esmovoir. — [7] 1822 : Et D. — [8] 1822 : itel. — [9] 1822 : Qui estat.

Au lieu de *principes*, on trouve les fautes *princes*, (Ar. 52, O.S.s. 74, A. 3167, 2173, 2479, 14963, 19164, 20047) et *principaus* (A. 3516, M. 602, 1822, 14962), et, au lieu de *vertu*, on trouve *vérité*.

14. (NOIZ GAULE [*noif taille*].)

I, 12 (Quelle la reondesce de la terre est).

Ce chapitre appartient à la partie cosmographique du premier livre. Après avoir parlé du firmament, des quatre éléments, de la forme de la terre et de son état d'équilibre dans l'immensité, l'auteur, dans un chapitre très court (de 20 v.), explique que les inégalités de la surface terrestre, quelque considérables qu'elles apparaissent, ne sont rien relativement à la masse totale. Si l'on s'élevait à une grande hauteur au-dessus de la terre, les montagnes, les vallées, les flots de la mer ne sembleraient pas plus qu'un cheveu sur un doigt ou sur une pomme, ou que les inégalités du bois d'un bâton bien lisse (*gaule?*), ou que les plis de la surface d'une noix de galle.

154. *d.* Qui tant poroit en haut monter
En l'air, qu'il poïst regarder
La terre par vaus et par plaingnes,
La hauteche des grans montaingnes
Et les grans valées parfondes,
Les flos de mer et les grans ondes,
Si sembleroient, tout de voir,
Enver la terre autant valoir [1]
Que ne [2] feroit un[s] [3] chevols [4] d'ome
Sor un [5] doit ou sor une pome.
Mons ne valeie ne hauteche,
Ne tout [6] le monde reondeche,
Nes que li peignons en la gaule [7]
Ou les fronces en la noiz gaule [8]
La terre convient reonde estre
Que plus de bien i puisse naistre.

[1] St. : E. l. t. mains paroir. — [2] 1822 : Com il. — [3] 1822 : d'un. — [4] 1822 : cheviel. — [5] St. : son. — [6] St. : tolst. — [7] 1608. — [8] 1608.

Les deux vers que je donne d'après 1608 ont été l'objet de fautes nombreuses. Un certain nombre de mss., dont les copistes ne voulaient sans doute pas introduire des fautes évidentes dans leur texte, ont passé ces vers (Add. 10015. H. 334, 2176, 2480, 12481, 14963, 14964, 14965, 19164).

La leçon *noiz jaille* ou *noiz gaule* est donnée par A. 3167, 1548, 1608 et O. S. s. 74.

Galie : noif taille, par Ar. 52, 2021, 2173 et St.

Quaille : noif taille, par A. 3516, 1822 et 14962.— *Mer taille* semble se rattacher à ce groupe (Cambr., M. 602 et 1553).

Graille : taille, par 2177, 2479 et 20047. — A ce groupe se rattache peut-être la leçon de 2175 : *iglise : toille.*

15. (Ethiope [*Europe*].)

II, 2 (De la mapemonde...).

Ce chapitre, le plus long du poème, comprend un certain nombre de subdivisions. Il commence par l'Asie, où est placé le Paradis terrestre, qui est décrit le premier. Il contient l'arbre de vie et est entouré d'un mur de feu ardent qui flamboie jusqu'aux nues. Il contient la fontaine d'où s'échappent les quatre fleuves principaux, Phison ou Gange (Indus), Nil, Tigre et Euphrate. Le passage suivant est relatif au Nil :

156. *b.* Li autres, Guion [1] ou Nilus,
Rentre en terre un petit en sus
Et par dedens terre s'en cort,
Tant qu'en la roge mer resort,
Et toute *Ethiope* [2] avirone,
Si [3] qu'en .vii. parties [4] se donne,
Et va par Egipte corant,
Tant qu'il rechiet en la mer grant.

[1] St. : Gyanz. — [2] 1822, St. : Europe. — [3] St. : Tant. — [4] 1822 : sei.

Au lieu de *Ethiope* (donné par H. 334, O. S. s. 74, A. 3167, 1548, 1608, 2177, 2480, 14963, 14964), un certain nombre de mss. donnent *Europe* (Cambr., Add. 10015, Ar. 52, A. 3516, M. 602, 1553, 1609, 1822, 2021, 2173, 2175, 2176, 2479, 12481, 14962, 14965, 19164, 20047, 24428, St.).

16. (.xxiv. regions [34, 14, etc].)

II, 2.

Ce passage se trouve au commencement de la section intitulée : *De la diversité des gens d'Ynde.*

156. *d.* Ceste Inde, dont nos vos disons,
Contient .*XIIII.* [1] *regions*,
Ou en chascune a molt de gens.

[1] St : Tient .XXIIII.

Au lieu de 24, deux groupes donnent 34 (Add. 10015, A. 3167, 2021, 2177) et 14 (Ar. 52, A. 3516, M. 602, 1822, 12323, 14962, 24428).

14963 donne .XXII., qui se rattache à 24.

1553 a. *III. grans regions.*

17. (GRUES [*Grieus, gens*].)

II, 2.

Ce passage se trouve à la suite du précédent. Il s'agit des pygmées et de leurs guerres contre les grues.

156. *d.* Si a bos [1] si haus et si grans,
Qu'il aviennent jusques as nues [2].
Illuc sunt une gens menues,
Qui [3] n'ont de grant fors que .II. koutes [4];
Et vont ensemble par grant routes,
Et soventes fois se batailhent
Contre les *grues* [5], qui les asailhent.
Mais dedens. VII. ans avielhissent
Et de lor vies se [6] finissent.
Celle gens ont a non pigmain
Et sunt si petit [7] comme nain.

[1] St. : Et *a* bois. — [2] St. : Qui a. outre les n. — [3] 1822 : Qu'il. — [4] St. : coudes. — [5] 1822 : grius ; — St. : grex. — [6] St. : si. — [7] St. : Et s. tuit p.

Le mot *grues* a été transformé en *grius* (Ar. 52, M. 602, 1553, 1822), *grieus* (2480, A. 3516, 14964, 24428) et *griex* (2173, 2479, 12481, 14962, St.). Un groupe spécial donne *gens* (Add. 10015, H. 334, 1548, 2021, 14963).

La leçon *goz*, de 2175, semble se rattacher au groupe *gens*.

18. (CICLOPIEN [*Citoplien*, etc.].)

II, 2.

Ce passage se trouve vers la fin de la section des gens d'Inde. Il est relatif aux sciopodes.

157. *a.* Si resont li *Ciclopien* [1],
Qui de corre passent le vent,
Et n'ont c'un piet tant seulement [2],
Dont la plante est si longhe et large,
Qu'il [3] s'en cuevre(nt) com(me) d'une targe
Et s'en ombroient por le chaut,
Quant deseur li le tient en haut.

[1] 1882 : cithopien. — [2] St. : Et n'o. c'un sol pié solemant. — [3] St. : Qui.

Le mot *Ciclopien* a donné lieu à des fautes diverses. En faisant abstraction de celles qu'on peut regarder comme des anomalies et qui se rattachent d'ailleurs à d'autres groupes (*cicropien* 2480, *sicoplien* 2176, *cipoplien* Ar. 52, *si com scoplien* 14965, *Ethiopien* Add. 10015), on peut ramener les autres à deux types : *citoplien* (A. 3516, 1608, 1609, 2173, 2479, 12481, 19164, St.) et *cithopien* (*cithopien* 1822 et 14963, *chytophien* 14962 et 20047, *chidopien* 1553, *Ethiopien* Add. 10015).

19. (CENTICORE [*enticore*, *unicorne*].)

II, 2.

Ce passage se trouve au commencement de la section intitulée : *Des biestes d'Inde.* Il est relatif à la centicore.

157 *a.* Si a une autre beste encore
Que l'on apelle *centicore* :
Cornes de cerf desus le vis,
Et de lion cuisses et pis ;
Piet de cheval, oreilhes grans,
Qui li croissent en liu de dens [1] ;
Boiche reonde et le musel
Ensi com le cief d'un tonniel [2] ;
Les yoiz l'un de l'autre molt près,
Et la vois d'un home bien près.

[1] St. : Q. l. c. en leu de denz. — [2] St. : tuel.

La plupart des mss. donnent *centicore* ou une forme qui en dérive de près (*conticore*, *centirole*, etc.).

La moitié du vers suivant est changée dans quelques mss. : *Qui a corne(s) d. l. v.* (2176, 14965, 24428). — Ar. 52 donne : *Corne a de chevre.*

A. 3516 offre pour les deux vers une leçon qui semble provenir d'une lacune comblée : *Com faite ele est jo vous dirai Car sa faiture en escrit ai.*

Unicorne est donné par 4 mss. seulement : 1553, 1609, 2479 et 19164.

20. (DEFROTENT [*frotent, defoulent*].)

II, 2.

Ce passage est pris dans la même section que le précédent Il est relatif au tigre.

157 *b*. Unes grans bestes ra en Inde,
Trop fieres, qui [1] ont color inde
Et claires taiches par lor [2] cors,
Si sont si cruez et si fors [3] ;
157 *c*. Tigres ensi les apelle on.
Et quoirent de si grant randon,
Et quant li venneor i vont [4],
Por prendre autre bestes qui sunt,
Jamais d'illuc n'eschaperoient [5],
Se par la voie ne gitoient [6]
Mireors de voire [7], et quant [8] voient
Lor ymagenes, si les conjoient
Et cuident soient lor feons;
Si vont entor et environ
Et tant les *defrotent* [9] as piés,
Que quasseiz les ont et brisiés;
Lor si ne truevent riens iqui
Et cil s'en escapent issi [10]
Aucunes foiz si pansent si [11]
Com lor formes voient ensi [12],
Et [13] sovent en sont si espris,
C'om [14] les poroit prendre toz vis.

[1] 1822 : et. — [2] St. : lo. — [3] St. : si cruieuses et f. — [4] 1822 : sunt — [5] 1822 : escaperoit. — [6] 1822 : gettoit. — [7] St. : M. d'ivoire. — [8] St. : com. — [9] 1822 : defroisent. — [10] St. : ensi. — [11] St., 1822 : *mq*. — [12] St., 1822 : *mq*. — [13] 1822 : Que. — [14] St. : Quant.

Au lieu de *defrotent*, plusieurs groupes donnent *defroissent* (1548, 1822), *deffretent* (1609, 19164), *frotent* (Ar. 52, A. 3167, 2173, *froussent* 2177), *defoulent* (2176, 14965, 24428), *defierent* (M. 602), *desroutent* (Add. 10015).

21. (Aucune fois si pensent si Quant lor formes voient ensi [*v. mq.*].)

II, 2.

Lacune de deux vers du passage précédent, donnée par un certain nombre de mss (Add. 10015, H. 334, O. S. s. 74, A. 3167, 1548, 1822, 2175, 2176, 14963, 14965).

Dans deux manuscrits, Add. 10015 et O. S. s. 74, les deux vers précédents (*Lor si ne truevent riens iqui Et cil s'en escapent issi*) manquent également.

22. (.ccc. ans vit, la soris doute [3 *ans*, etc.].)

II, 2.

Ce passage se trouve dans la partie de la section « des bestes » consacrée à la description de l'éléphant. Après avoir parlé de leur férocité, de leur usage à la guerre, du stratagème employé par Alexandre pour les rendre inoffensifs (en faisant faire des statues d'airain remplies de feu, auxquelles les éléphants se brûlèrent et qui leur firent désormais prendre tous les hommes armés pour de pareils engins), de leur habitude d'aller par troupes, des propriétés de l'ivoire de leurs défenses, qui est si froid qu'il éteint les charbons ardents, l'auteur ajoute qu'ils n'ont qu'une seule portée, qu'ils vivent trois cents ans et qu'ils redoutent la souris et tous les reptiles.

158. *a.* N'ont faons c'une fois lonc tens,
Qu'en lor ventre portent .ii. ans,
.iii^c^. [1] *ans vit, le soris doutet,*
Coluevres et vermine tote [2].
158. *b.* Se la coluevre a li s'aert
Si l'abat et la vie empert [3].

[1] 1822 : Et .ii. c. — [2] 1822 : Car el n'a fors d'une riens doute. — [3] 1822 : Si l'a. a terre en travert.

Un certain nombre de mss. ont changé le chiffre .iii^c^. et ont modifié la fin du vers en : *la soriz sanz doute* ou *s'en doubte* (1609, 2479, 14964, 19164, 20047). Le second vers a été changé dans A. 3516 (*Sa compaignie het et sa route*) et 1822 (*Car el n'a fors d'une riens doute*).

23. (TIRIS [*tigris*].)

II, 2.

Après la description de plusieurs sortes de serpents et principalement du basilic, vient celle du « tiris », qui ne comprend que quatre vers. Cet animal, que l'on réussit quelquefois à prendre vivant, sert à composer un thériaque qui est un contrepoison pour toute sorte de venin.

158. *c.* Autres i ra [1] qu'ont non *tiris* [2]
Que om [3] prent acune fois vis.
C'est cheus [4] dont om triacle fait,
Qu'atre vennin oste et defait.

[1] 1822 : ont. — [2] 1822 : taris. — [3] St. : Q. l'an. — [4] St. : cil.

Tiris a été assimilé à *tigris* dans un certain nombre de mss. (A. 3167, A. 3516, M. 602, 1553, 14964, 24428). La fin du second vers a été modifiée, dans un groupe, en : *a force tout vis* (H. 334, 1609, 2480, 12481, 14964, 19164).

Trois mss. offrent pour le second vers des leçons qui doivent provenir d'une lacune : *Qui en son non a non tiris* (Add. 10015 et 2021), *Que on prent par aucun avis* (20047).

24. (JUIS [*Noiemis, Ethnis*].)

II, 2.

Ce passage est pris dans une des dernières sections du chapitre sur l'Inde : *D'Aise la menor*. L'Asie Mineure est entourée d'eau de toutes parts. Elle renferme un grand nombre de régions : Phrygie, Lycaonie, Carie, etc. Du côté de l'Orient, se trouve un peuple descendu des Juifs :

159. *d.* D'autre part, dever Orient,
Sont une maniére de gent
Qui descendirent des *Juis* [1] ;
Et sont une gens ors [2] et vis :
N'ont femme espouse ne amie,
Por ce que il ne croient mie
Que femme se puisse tenir
A un home seul [3] sens failhir.
N'ont cure de femme fors tant
Que engenrer puissent enfant.

[1] St. : Giis. — [2] St. : orde. — [3] St. : A un sol h.

Ce passage n'a révélé que des fautes spéciales à des mss. isolés : *Noiemis* (H. 334), *Ethnis* (20047).

25. (S'ONS OU LEUS SE VOIT DECEUS S'ENRAGIST LI PREMIERS VEUS [*v. mq.*].)

II, 6 (Des chouses d'Europe, d'Autrique et de la maniére des bestes et des oysiaus qui y sont).

Ce passage se trouve au début du chapitre. Les notices consacrées aux animaux de l'Europe, qui ne prêtent pas tant au merveilleux que ceux de l'Asie, sont généralement très courtes. Après avoir mentionné le renard, qui fait le mort pour prendre les oiseaux, et le cerf, qui mange des serpents pour redevenir jeune, l'auteur cite le crapaud, dont la morsure est quelquefois mortelle, et parle du loup et de la propriété qu'il a de rendre enragé l'homme qu'il aperçoit le premier ou de le devenir, s'il est vu d'abord par celui-ci.

162. *a.* Se bos n'araingne l'ome mort,
S'en a li hom [1] sovent la mort.
La salive d'ome geün
Tue erraingne et bos tot comun.
Se lous n'oms [2] *se veoit* [3] *decheü,*
S'enragist le premie(r) veü.
Li lous [4] emporte sens meffaire [5]
Le berbis, qu'il n'en ait [6] contraire,
Suef le gette sor son dos,
Puis la dévore [7] en son repos.

[1] 1822 : S'e. a eu s. — [2] 1822 : S'uns leus. — [3] St. : voient. — [4] 1822 : Si les. — [5] St. : mal faire. — [6] St. : qu'el n'en a. — [7] 1822 : P. le met il.

Je n'ai la leçon d'aucun ms. pour appuyer l'hypothèse que j'ai faite pour restituer ce vers ; en comptant *deceüs* pour 3 syllabes, on ne peut pas avoir *voient* dans le vers. *Se lous n'oms*, donné par St., se rapproche de la leçon restituée ; mais, d'autre part, le mot *ons* semble devoir être placé en premier lieu, comme on peut le voir même dans les déformations qu'il a subies. On est donc autorisé à admettre : *S'ons ou leus se voit deceüs. Deceüs* au cas sj. est une apposition [1].

[1] M. Fant (*L'Im. du m.*, p. 69) propose pour ce passage, qu'il a également étudié : *S'oms et lous se voient sans plus*, donné par la rédaction interpolée.

Les deux vers sont passés dans un certain nombre de mss. 1553 passe seulement le second vers.

La première partie du premier vers *(s'ons ou leus)* a subi de nombreuses déformations : *S'om loups...*, *Se lonc lou...*, *S'on vix leus...*, *D'ome se vos...*, *Si foon et lou...*, etc.

26. (TRINITÉ [*vérité*].)

III, 10 (De ceus qui trouvérent les clergies apres le deluive).

Le livre III, consacré presque en entier à l'astronomie, contient plusieurs chapitres, intercalés vers le milieu du livre, de considérations philosophiques, auxquelles l'auteur est amené par l'appréciation du rôle de l'astronomie. Dans le chapitre consacré à la manière dont on « mesura le monde », l'auteur parle de Ptolémée et fait l'éloge de l'astronomie, de la science en général, et, remontant à ses origines, il explique la manière dont les sciences furent sauvées du déluge. Les premiers philosophes savaient que le monde devait périr deux fois, par l'eau et par le feu. En prévision de ces deux cataclysmes, ils élevèrent des colonnes, les unes en pierres, les autres en briques, où ils gravèrent tous les éléments des sciences. Ils furent ainsi certains que les matériaux des colonnes subsisteraient et que la science serait sauvée. La destruction par l'eau fut le premier cataclysme. Dans le chap. 10, sont énumérés les philosophes qui vécurent après le déluge et firent progresser la science. Ce furent Sem, Abraham, Platon, Aristote, Boèce et surtout Virgile. Le passage suivant est relatif à Platon :

174. *b.* Ciz Platons fu li hons el monde
De[1] plus grant clergie[2] parfonde
Et qui[3] plus mist clergie avant
Que nus qui fuist, n'après n'avant.
Iciz prova, tot promerains,
Qu'il n'eret c'uns boens[4] soverains,
Qui toz fist et dont toz bien vienent[5] ;
Et si livre encore le pruevent,
Qu'il[6] n'est c'un seus soverains biens[7] :
C'est Dex[8], qui fist toz autres biens ;
Et en celle seule unitei
Prova il droite *trinitei*[9],

Son poer, son sens et son bien.
Ces .III. clainment li crestiien
Pére et fil et Saint Esperit :
Li pére la poissance dist,
Et li fiz dist la sapience[10],
Sains Esperis la bien voilance.

[1] 1822 : Qui. — [2] 1822 : sience. — [3] 1822 : Sot et. — [4] 1822 : Dieus. — [5] St. : muevent. — [6] 1822 : Qu'i. — [7] 1822 : Deus. — [8] 1822 : C'e. ciz. — [9] 1822 : veritei ; — St. : verité. — [10] 1822 : patience.

Au lieu de *trinité* (donné par Cambr., O.S.s. 74, A. 3167, 1548, 2173, 2175, 2177, 2480, 14963, 14964), un certain nombre de mss. donnent *vérité* (Add. 10015, Ar. 52, M. 602, A. 3516, 1553, 1608, 1822, 2021, 2176, 2479, 12323, 12481, 14962, 14965, 19164, 20047, 24428, St.).

27. (Qui garissoit de chascun mal [*de tous meshais*].)

III, 11 (Des miervelles que Virgiles fist par astrenomie).

Virgile passa toute sa vie à étudier les arts et fit plusieurs grandes merveilles, au moyen de sa connaissance de l'astronomie. Il fit une mouche d'airain qui tuait à distance toutes les mouches ; un cheval d'airain, dont la vue guérissait tous les chevaux malades ; il fit bâtir une ville qui reposait sur un œuf, comme sur un pivot, et qui tremblait dès qu'on touchait à l'œuf. Le passage suivant se rapporte au cheval d'airain :

174. *d.* Si refist d'arrain .I. cheval,
Qui garrissoit de chascun mal
Les chevaus qui malade estoient,
Maintenant que veü l'avoient.

La faute a laquelle ce passage a donné lieu (*Qui garissoit de tous meshais* ou *meshain*) ne se trouve que dans 2 mss. (A. 3167 et 2177).

28. (cage [*cité*].)

III, 11.

Ce passage se trouve à la suite du précédent et résume ce que l'auteur a dit des trois premières merveilles de Virgile :

174. *d.* La mosce et li chevaus d'errain
Et la cage ou li huès estoit[1]

Sont a Naples, que l'an i voit[2],
S'en dient cil qu'en sont venu[3]
Et acune fois l'ont veü[4].

[1] 1822: Et la citei que om veoit. — [2] 1822: Qui sor un oif fondee estoit. — [3] 1822: c. qui l'ont veu. — [4] 1822: tenu.

Les deux vers sont changés, dans un certain nombre de mss. (A. 3516, M. 602, 1822, 2176, 12323, 14962, 14965, 24428), en :

1822. *Et la citei que om veoit,*
Qui sor un oif fondée estoit (ou : *si se seoit.*)

Cette faute a sans doute pour origine une lacune de ces deux vers, que l'on aura cherché à combler en refaisant les vers et en les rattachant à la phrase précédente (*Tant crolloit plus fort environ La vile et li haut et li plain*)[1].

A la leçon correcte *cage*, se rattache un autre groupe (2480, 12481, 14963, 14964, 19164), qui remplace ce mot par *estage* (*estaches, estaiges,* etc.). Différentes formes se rattachent elles-mêmes à ce type : *escalle* Add. 10015, *cace* ou *tace* 2021, *chasse* 20047.

29. (LOS VAINS [*lor, les vains*].)

III, 13 (Pour quoy et comment li philosophes cerchoient le monde pour aprendre).

Les philosophes inventèrent la monnaie pour pouvoir se procurer facilement ce dont ils auraient besoin dans leurs voyages. Ils n'épargnèrent aucune fatigue pour s'instruire et chercher la vérité. Ils la préférèrent aux honneurs et aux richesses. L'auteur cite des exemples et commence par Platon.

176. *a.* Platons, qui fu poisans et maistres,
D'Auteinnes relenqui les[1] estres,
N'ot cure de teiz renomée[2];
Ains cerqua par mainte contrée[3]

[1] M. Lidforss a publié le chapitre sur Virgile de l'*Image du monde* dans son *Choix d'anciens textes français* (Lund, 1877, in-4°, pp. 78-80), d'après le ms. de Stockholm, et donné pour ce passage : *Et la cage où li hues estoit, Sont à Naples, que l'an i voit* (p. 78.).

Et ot plus cier vergoingne avoir
176. *b*. Et painne, por enquerre voir,
Por aprendre, que[4] signorie
Avoir au monde, ne maistrie
De dire rien[5] dont n'est certeins ;
Ne[6] fu por aquerre *lox*[7] *vains*.

[1] St.: toz. — [2] 1822: r-ees. — [3] 1822: m-es c-ees. — [4] 1822: quel. — [5] 1822: Des cleres riens. — [6] 1822, St. : ce. — [7] 1822: les.

Au lieu de *Ne fu por aquerre los vains*, qui résume tout le passage, un certain nombre de mss. donnent: *Ce fu* ou *Si fu p. a. l. v.* (Ar. 52, A. 3516, M. 602, 1553, 1609, 1822, 2021, 2175, 2176, 2479, 12481, 14962, 14964, 14965, 19164, 20047, 24428, St.).

Los, ou *lox*, a subi les déformations *lor*, *leur* et *les*.

30. (MILE [*lune*].)

III, 15 (Conbien la terre at de lonc environ et d'espès parmi).

Dans ce chapitre, l'auteur revient à l'astronomie. Avant de mesurer les dimensions des espaces célestes, les philosophes commencèrent par mesurer la terre. Ils calculèrent d'abord la longueur du tour de la terre et trouvèrent le résultat suivant:

177. *b*. Quant la terre mesurée eurent
Tot entor, par .I. art qu'il seurent,
E prové par droite raison[1],
Si la[2] trovérent environ,
Si comme l'an feïst un tor[3]
D'une chainture tot entor,
Puis estendist om la chainture
De lonc en lonc, tout à droiture ;
Qui lor iroit de lonc en lonc,
La chainture tot a solonc,
Il troveroit sa grandor grant[4]
177. *c*. .XX^m^. milhiers[5] et .IIII. cens,
Encor .XXVII^m^. et plus,
Dont *la mille*[6], solonc lor[7] us,
Contient mil pas, dont .I.[9] pas tient
.V.[10] piés et[11] dont chascuns piés tient
.XII. poches, en[12] sa longor.
Tant est la terre longhe entor.

[1] 1822: Quant l'eurent provei par r. — [2] 1822: le. — [3] 1822: Si com on f. une t. — [4] 1822: grans. — [5] St.: mille. — [6] 1822: lune. — [7] St.: droit. — [9] 1822: li. — [10] 1822: .V^c^. — [11] 1822: et *mq*. — [12] 1822: a.

1553 donne seul la forme *li miles*.

Au lieu de *mile*, un certain nombre de mss. donnent *la lieue* (H. 334, 2021, 2176, 14963, 14965, 24428), d'autres *la lune* (M. 602, 12323).

Les chiffres .v. et .XII. ont subi des altérations dans un assez grand nombre de mss.

31. (.XXXIX. TANS [29].)

III, 16 (Combien la lune et li solaus contiennent de grant et de haut chascuns endroit soi).

Les philosophes mesurèrent les dimensions de la lune. Ils trouvèrent que la révolution de la lune a une longueur égale à 39 fois la circonférence de la terre, et que la distance de la terre à la lune est de 24 diamètres 5/12 de la terre.

177. *c.* Si trovérent que toz li cors
De tote la terre, ens et fors,
Qui fu lor mesure commune,
Plus grans est[1] li cours de la lune
.xxxix. tans, et .I. pou plus,
Et de terre[2] si loins en sus
Vint et quatre tans et demi
Com la terre a d'espès par mi,
Et les .v. dosainnes d'un[3] tant.
Tant a sa hauteche de grant.

[1] St.: que. — [2] 1822: deriere. — [3] 1822: de.

Les quatre premiers vers de ce passage offrent une construction qui n'est pas achevée et ne donnent pas sans doute la leçon correcte. Les variantes de St. ne m'ont pas permis de la rétablir.

Au lieu de *.xxxix.*, un certain nombre de mss. donnent *.xxix.* (Add. 10015, 1553, 1609, 2021, 2480, 12481, 14964, 19164, 24428). — 2021 donne seul 28.

32. (.V^c^. LXXXV. TANS [*566, 575*, etc.].)

III, 16.

Ce passage se trouve à la fin du même chapitre. La distance de la terre au soleil est de 585 diamètres de la terre.

177. *d.* De terre jusqu'a soleilh a,
Si com Tholomeus prova,

.v^c.[1] *iiiixx. et .v. tans*
Com li espès de terre est grans.

[1] 1822 : .vic.

.v^c. est écrit *.D.* dans deux mss. (O. S. s. 74 et 2177 : *D*[9]). — 2175 donne seul *rais,* au lieu de *tans.*

Parmi les fautes auxquelles ce chiffre a donné lieu, il s'en trouve une particulière à un groupe : *(x)x^c. vins et encore. v. tans,* donnée par M. 602 et 12323.

33. (.VII^m. C. ET L. ANS [6150, 5150, etc].)

III,17 (De la grandeur et de la hautesce des estoilles).

Toutes les étoiles sont à la même distance de la terre, mais elles sont de grandeurs différentes. Aucune n'est plus grande ni plus brillante que le soleil, ni moins grande que la terre. La distance de la terre aux étoiles est de 10066 fois le diamètre de la terre. Un homme faisant 25 milles par jour et marchant sans s'arrêter, mettrait 7157 ans 1/2 pour parcourir la distance de la terre aux étoiles.

178. *a.* De terre jusqu'al ciel amont,
Où ces estoiles mises sont,
A. X^m. fois autretant
Et .LXVI. fois autant [1]
Com toute la terre a d'espès.
Qui seit conter, si puet après
Trover et le nombre et le forme,
Quans poche[s] il i a de mains d'omme,
Quans pas, quans piés et quantes lieues,
Et quantes miles estendues,
Et quantes jornées il a
Jusqu'al ciel ; mais tant en i a [2]
Que s'uns hons i poïst aler
Droite voie, sens arester,
Et poïst faire sens sojor,
.XXV. miles chascun jor,
Anchois [3] seroit passeis li tens
De. VII. mil .C. et .L. ans [4],
Et .VII. ans et demi avuec,
Ains qu'aleiz fuist jusqu'a illuec[5],
Que jusqu'as estoiles venist.

[1] St.: Et.LV. foiz avant. — [2] 1822 : m. que t. i a. — [3] 1822 : -oit. — [4] 1822 : De .XXV^c. m. et .L. a. — [5] 1822 : A. que il a. f. i.

Les principales fautes de chiffres sont : *.VI*m. *C.L.* (2176, 14965), *.V*m *.C.L., cent M.C.L., .VII*m. *C.XL.*, etc[1].

34. (Par .vii^c^. et .xiii. ans des l'ore [703, 723, etc.].)
III, 17.

Ce passage fait suite au précédent. Si Adam avait été cet homme qui marchât sans s'arrêter pour aller aux étoiles, depuis le moment où il fut créé, il aurait encore, en l'an 1245, à marcher pendant 713 ans avant de parvenir au but.

178. *a.* Se li premiers hons que Dieus fist,
Adans, s'il fuist toz jors aleiz,
Des l'eure que il fu formeiz [1]
.xxv. miles chascun jor,
Ne fuist il pas en [2] tel labor,
Ains eüst à aler encore
Par .VII^c^. et .XIII. ans, del l'oure [3]
Qu'Adans li premiers hom fu fais,
Com premiérement fu parfez [4]
Ciz livre a l'Aparition [5],
En l'an de l'Incarnation
Mil dous cens quarante [*et*] *cinc ans*
Si mesist a aler [6] Adans,
Des lor que il fuist [7] dusque la.

St. : Des lors qu'il fu premiers criez. — [2] St. : a. — [3] St. : ancore — [4] 1822 : Quant il p. fu fais. — [5] 1822 : Aparison. — [6] 1822 : a l'aler. — [7] St. : D. l. ains qu'il f.

Au lieu de *des l'ore,* Cambr. et St. donnent *ancore.* — 2175 donne seul *en son oirre.*

Parmi les fautes de chiffres, *.VII^c^. et .III.* est donné par 1609 et 19164.

35. (cist livres a l'aparicion [*Aus Rois a l'Aparicion*].)
III, 17.

Même passage que le précédent.

Dans un groupe, *cist livres* a été remplacé par un autre

[1] Le 7e vers de ce passage doit être, d'après M. Fant, qui l'a également étudié (L'*Im. du m.*, p. 62-63) : *Trover tot le nombre et la some.*

équivalent du nom de la fête de l'Apparition, la fête des Rois (Cambr., H. 334, O. S. s. 74, A. 3167, 1548, 1608, 2173, 2177, 14963). — Cambr. ajoute *Al haut rois.*

14964 donne une leçon isolée : *Cil livre par comparoison.*

36. (.M.CC.XLV. ANS [*1246, 1247, 1255*].)
III, 17.

Même passage que le n° 34.

Presque tous les mss. donnent *1245,* qui peut donc être considéré comme la date véritable de la rédaction du poème.

4 mss. donnent seuls des dates différentes : *1246* est donné par 1553 et 14963 ; *1247* par 1548 ; *1255* par A. 3167.

Le passage manque dans Add. 10015, C. V. E. IV, 1768, 2479.

37. (DEMIE UNE [*demie eure*].)
III, 17.

A la suite du passage cité n° 34, l'auteur, continuant à donner des exemples pour faire apprécier la distance de la terre aux étoiles, dit qu'une pierre, tombant des étoiles et qui tomberait pendant 100 ans avant d'arriver à la terre, parcourrait 73 milles et demi à l'heure.

178. *a.* Ou s'une grant piere eret[1] la
Qui .C. ans a[2] cheoir meïst
Il convenroit qu'elle cheïst[3]
Dedens chascune eure de jor,
Dont il a .XXIIII. el jor,
.LX. mile et .XIII.[4] encore,
Et plus de *demie une* encore[5],
Anchois qu'a la terre venist,
Ce trueve om par voir en escrit ;
C'est[6] bien .XL. fois autant,
178. *b.* Saichié le trestot vraiement[7],
Com uns chevaus poroit aler[8],
S'adès alast, sens arester.
Or penst, qui molt se puet entendre[9],
S'une piere i poroit descendre
En une[10] eure, tant com il pose ;
Car n'en sai faire milhor glose.

[1] St.: estoit. — [2] 1822 : al. — [3] St.: feist. — [4] St.: XXIII. — [5] 1822 : Et p. de .u. eure e. — [6] 1822 : Et. — [7] St.: Ainçois qu'il lo meist avant. — [8] St : ambler. — [9] St. : Or p. ades q. velt e. — [10] 1822 : nulle.

Au lieu de *demie une* (Cambr., Add. 10015, Ar. 52, H. 331, O. S. s. 74, 1553, 1608, 1609, 2021, 2173, 14962, 14963, 14965, 19164, St.), un certain nombre de mss. donnent *demie eure*[1] (M. 602, 2480, 12323, 20047, 24428).

Des leçons isolées se trouvent dans : 2177 (*demi an*), A. 3516 (*demie mile*) et 2175 (*demi leue de crois*).

Dans A. 3167, le vers a été refait : *Et plus ce truis escrit encore.*

38. (.M.CC.XLV. ANS [*1265, 1225,* etc.].)

III, 22 (Li recors ou la recapitulations des chouses devant dittes).

Après avoir résumé son ouvrage, l'auteur termine par des considérations philosophiques sur la décadence actuelle et la légèreté des gens du siècle. La mort peut nous surprendre à toute heure et il ne faut pas attendre l'avenir pour réparer ses fautes, si l'on ne veut pas aller en enfer. Le juste sera récompensé par Dieu dans le Paradis. A la suite de ce passage se trouvent les 15 vers qui terminent généralement l'ouvrage et qui contiennent la seconde mention de la date de la rédaction du poème (la première se trouve au n° 36).

180. *c.* Chi finist l'Image du monde.
A Deu commance[1], a Deu prent fin,
Qui ses biens nos doinst en la fin.
En l'an de l'Incarnation,
As rois[2] à l'Aparision,
Mil .CC.XLV. *ans*,
Fu premerains fais[3] cis romans.
Vos qui oï aveiz l'escrit
Du fil Damedeu Jhesu Crist
Et puis del mont, que Deus forma,
Li siecles un autre forme a
Que par cesti poés entendre,
Qui du siecle voleiz aprendre,
180. *d.* Ques il fu[4] et coment ce est
Et commant va et commant est[5].
Explicit Ymago[6] Mundi[7].

[1] 1822 : 9me. — [2] 1822 : Livres. — [3] St : F. premiers parfaiz. — [4] St. : Quex chose est. — [5] 1822 : Coment va et coment renest. — [6] 1822 : ymagoga. — [7] 1822 : mondi.

[1] Passage cité également par M. Fant et comparé avec le passage correspondant de la rédaction interpolée (*L'Im. du m.*, pp. 40-41 et 60-61).

La plus grande partie des mss. donne la date de .M. CC. XLV. (Ar. 52, O. S. s. 74, 1548, 1608, 1609, 1822, 2021, 2173, 2175, 2176, 2177, 12323, 12481, 14962, 14963, 14965, 19164, 20047, St.).

Quelques mss. ont passé la date (Cambr., A. 3167 et A. 3516).

14964 donne *1265*, 2480 donne *1225*.

Add. 10015 présente une faute : M.CC.XVL., qui semble devoir être corrigée sans difficulté en .M.CC.XLV.

On remarque que les mss. qui donnent d'autres dates que 1245 au passage n° 36, donnent cette date au n° 38, et inversement (excepté A. 3167 et 1553, mais par suite d'une lacune). On peut donc conclure presque avec certitude que la date de la rédaction du poème est 1245 [1].

Le ms. 24428 offre une addition de quelques vers, portant la date de 1265 et mentionnant Omons, auquel a été attribuée la composition du poème, mais qui n'est plus probablement que le copiste du ms., qui a été exécuté en 1265 [2].

(*A suivre.*)

E.-D. GRAND.

[1] Sur la date, cf. Fant, *L'Im. du m.*, pp. 3, 5-8, 38, 45-49, 57-58, et Fritsche, *Untersuchung über die Quellen*, pp. 7-10.

[2] Le ms. de la Biblioth. Nat. fr. 1822, qui a servi de base à nos citations, quoique souvent très incorrect, est celui qui avait été suivi par Victor Le Clerc dans l'*Histoire littéraire*. — J'ai collationné les variantes du ms. St., qui appartient à la meilleure famille, à la bibliothèque royale de Stockholm, pendant une mission dans les pays scandinaves. — Pour les citations de mss., j'ai préféré, au moins pour cette partie du travail, les indiquer par leurs numéros dans les bibliothèques, plutôt que de les représenter par la notation trop algébrique des lettres majuscules et minuscules.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(Suite)

IV. — Despréaux dans la famille et dans la société

Art. 2. — La Société

Il y a dans la vie de Boileau Despréaux un côté mal exploré, c'est l'histoire de ses relations sociales. Berriat Saint-Prix a bien éclairé jusqu'aux points les plus obscurs de la généalogie du poète ; il a laissé presque entièrement dans l'ombre le milieu mondain dans lequel il a vécu.

On sait vaguement que Nicolas, enfant de la basoche, a mené pendant sa jeunesse une vie presque dissipée avec de gais compagnons ; que malgré le sérieux naturel de son esprit et l'honnêteté de son cœur, il n'a pas fui la société des hommes de plaisir et continué avec eux les joyeuses traditions de la Régence d'Anne d'Autriche. Son commerce avec le célèbre avocat Patru n'est ignoré de personne. Il a, lui-même, fait connaître à la postérité l'amitié dont voulait bien l'honorer le premier président de Lamoignon. Madame de Sévigné nous le montre applaudi dans son monde à elle par le cardinal de Retz, par Pomponne, par La Rochefoucauld, par Mesdames de La Fayette et du Plessis-Guénégaud. Il a eu soin de nous dire, dans sa belle épître à Racine, que Condé le souffrait quelquefois à Chantilly, et que ses rimes surent plaire au plus puissant des rois.

Mais les renseignements sur ces phases diverses de son existence, épars, sans liaison entre eux, confus et vagues, défigurés souvent par les intermédiaires qui nous les ont transmis, ne nous laissent qu'une idée trop incomplète de la vérité. Je voudrais essayer de les coordonner et de les éclaircir ; dégager, autant que faire se pourra, la réalité de la légende ; établir la suite de tous ces faits, qui, dans les souvenirs de Boileau étaient souvent incohérents, confondus entre

eux, plus ou moins altérés par les défaillances de la mémoire et le travail inconscient de l'imagination et de l'amour-propre[1].

Peut-être de cet examen sortira-t-il un personnage moins simple, beaucoup plus complexe que le Boileau traditionnel. Nous sommes accoutumés à ne voir en lui que l'homme intègre et complètement désintéressé, qui n'a jamais travaillé comme les autres à pousser sa fortune dans le monde. A l'entendre, elle s'est faite toute seule. Nous verrons qu'il ne l'a pas mal aidée et que, s'il a redouté « la basse servitude », il n'a pas été aussi dépourvu d'ambition qu'il veut bien le croire. Il a su se passer de la richesse et modérer ses désirs, personne n'a le droit d'en douter, il a toujours aimé la libre vérité, c'est incontestable ; mais, quoiqu'il en dise, la vérité n'a pas été son unique étude[2], il s'est toujours occupé beaucoup de sa

[1] Berriat Saint-Prix, vivement frappé des inexactitudes et des invraisemblances qu'il a cru reconnaître dans le commentaire de Brossette, a fait un article exprès : *Des erreurs de Brossette*, t. III, p. 466 à 498. Beaucoup de ces prétendues erreurs n'en sont que pour Berriat. La plupart de celles qu'il a réellement constatées pourraient plus justement s'appeler les *erreurs de Boileau*. Berriat fonde presque toute son argumentation contre Brossette sur cette assertion incontestablement fausse : sa correspondance prouve qu'il n'a point revu ni pu revoir Boileau depuis 1699 jusqu'à sa mort, (p. 482, 483). Il est vrai qu'en écrivant ces lignes, Berriat ne connaissait pas le manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, n° 1527, qui donne tout au long les entretiens de Brossette et de Despréaux, pendant le séjour du premier à Paris, dans l'automne de 1702 ; mais ce voyage de 1702 est prouvé par la correspondance que Berriat avait entre les mains : 1° L'avocat lyonnais l'annonce le 20 septembre 1702 ; 2° Boileau, dit expressément dans un billet du 5 décembre de la même année, que Saint-Prix n'a pas publié, mais qu'il a lu puisqu'il le résume : « *J'ai esté depuis votre despart*, monsieur, tourmenté d'une néphretique (Berriat, IV, 365, n° 3). Cf. ed. Laverdet, p. 107. Brossette dit de plus dans une lettre du 25 décembre 1702 (Ed. Laverdet, p. 118. « Je croyois, Monsieur, que le voyage que j'ai fait *depuis peu auprès de vous*, auroit pleinement satisfait ma curiosité. » Berriat Saint Prix n'a pas connu non plus le volume des *Mémoires inédits* de Brossette qui appartenait à M. Feuillet de Conches et dans lequel l'infatigable annotateur de Boileau avait recueilli des souvenirs de Mathieu Marais. V. *Mathieu Marais, sa vie et ses mémoires* par Lescure, t. I, p. 18.

[2] Voir l'*Epître V à Guilleragues*, v. 119 à 128. Au vers 122, Boileau avait mis d'abord, de 1674 à 1701 : « La libre vérité fut mon unique

réputation, et le soin de se répandre dans le monde et de s'introduire à la Cour ne lui a point été complètement étranger. Cela ne le diminue pas à mes yeux, mais cela le change, ou plutôt cela lui rend son véritable caractère. Il y a vingt-cinq ans, armé de pièces inédites, mais irrécusables, j'eus l'occasion de réduire un autre poète, Joachim du Bellay, aux proportions de l'humanité et de le remettre dans les conditions de la vie réelle. Sainte-Beuve me fit l'honneur de m'écrire à ce sujet et me reprocha de me montrer trop exigeant :

« Me laisserez-vous bien vous faire observer, me disait-il, que dans votre analyse, si exacte, vous paraissez un peu sévère pour du Bellay qui n'a peut être eu d'autre tort que d'être maltraité de la fortune, d'être fait intendant et homme d'affaires, tandis qu'il était poète, et d'avoir commis cette autre faute de *se laisser mourir* jeune, avant de franchir le détroit qui le menait à sa seconde carrière[1].»

Au fond, je ne disais pas autre chose. Je constatais seulement le contraste entre les beaux sentiments des poètes et le prosaïsme de leurs actions, entre l'idéal et la réalité. Je finissais par ces mots : « Si l'homme que cachait un peu le poète sort mieux des lettres que nous publions, l'homme est estimable et ne perd pas trop à rentrer dans la vie réelle[2]. » Ce que je disais alors de Joachim du Bellay, je puis le dire également de Boileau. L'homme eut ses faiblesses, il ne se refusa jamais un bon mot et frappa souvent au hasard ; il fut, comme le dit Voltaire, le Zoïle de Quinault et le flatteur de Louis[3]. Mais ce Zoïle était d'ordinaire bon, complaisant, officieux, il avait le commerce agréable et l'humeur pacifique. Ce flatteur était un homme d'honneur, loyal et franc, incapable de s'avilir par

étude ; dans l'édition de 1701, il remplaça cette leçon par la leçon actuelle : La libre vérité fut toute mon étude.

[1] *Correspondance* de C. A. Sainte-Beuve, t. II. p. 247, Paris, 1878, *lettre* CDLXXXVII, à M. Revillout, 1867.

[2] *Les derniers mois du poète Joachim du Bellay*. Imprim. impériale, 1868. Extrait des lectures faites en Sorbonne en 1867. — Grâce à vous, m'écrivait aussi Sainte-Beuve, on a désormais un Du Bellay complet. *Ibid.*, p. 248.

[3] Voltaire, *Poésies diverses, Épître C, à Boileau ou mon testament*, 1769, v. 2.

la lâcheté de ses adulations. Pourquoi craindre de le replacer dans son vrai jour ? Essayons donc, en rétablissant l'ordre chronologique des renseignements dont nous disposons, en les rapprochant les uns les autres, en les examinant avec une critique attentive, de nous reconnaître dans l'histoire mondaine de notre poète.

§ I. — DÉBUTS DE BOILEAU DANS LE MONDE. — LE PALAIS ET LES RELATIONS DE SES FRÈRES

Prenons-le d'abord à ses débuts dans la société de son temps. En dehors de la maison paternelle et des familles en rapport avec la sienne, il dut y faire ses premiers pas au barreau et dans la grande salle du Parlement, autour de ces piliers massifs où les avocats consultants venaient se placer après les audiences, où les oisifs se donnaient rendez-vous. Là, laissant libre carrière à sa verve maligne, il n'avait pas, dit un contemporain, de plus agréable exercice que de faire rire les clercs du palais[1]. Là certainement, il rencontrait un ami de son frère l'académicien, Antoine Furetière, qui devint abbé de Chalivoy en 1662 et fut longtemps procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Plus âgé que Despréaux de seize ans, car il était né le 28 décembre 1619, ainsi que lui d'origine parisienne et bourgeoise[2], le malicieux abbé avait de nombreux points de contact avec le futur satirique, dont il encouragea, nous l'avons vu plus haut, les premiers essais et prévit la renommée. Encore plus railleur et plus caustique, avec un esprit d'observation peut-être plus pénétrant, il n'était connu, comme rimeur, que par quelques poésies légères et cinq satires assez médiocres[3]. Mais il avait, en 1658, publié un petit livre qui avait fait sensation et lui ouvrit peut-être les portes de l'Académie. C'était sa « *Nou-*

[1] Ed. Saint-Marc, t. III, p. 455. — Le contemporain est un ennemi, mais comme nous l'avons remarqué, Brossette, *Rem.*, t. I, p. 99, dit la même chose.

[2] *Dict.* de Jal, au mot *Furetière*. Le père d'Antoine était secrétaire de la chambre du roi.

[3] *Poésies diverses* du sieur Furetière A E P. *Jouxte la copie imprimée.* — A Paris. Guill. de Luyne. 1669. in-12.

velle allégorique ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence.* Le titre est de mauvais goût, le genre tout à fait démodé depuis longtemps, mais l'ouvrage est sérieux et raisonnable au fond et mérite une place dans notre histoire littéraire. Les principaux travers du temps, les affectations, les modes ridicules d'alors en fait de style y sont signalés avec justesse et souvent heureusement raillés. Le galimatias, le phébus, l'hyperbole et toutes ces figures outrées et indiscrètes qui faussaient souvent l'éloquence et la poésie y sont nettement et courageusement condamnées. Sans doute la pratique n'y vaut pas la théorie et l'auteur retombe parfois dans les défauts qu'il réprouve ; les éloges donnés aux contemporains montrent trop de complaisance ou d'illusion ; mais le but de l'art, ses conditions et son caractère sont entrevus et signalés à la génération qui commence. A peu près du même âge que Molière et que La Fontaine, Furetière a comme eux devancé Boileau ; il a compris que le bon sens devait être le premier ministre de l'éloquence et de la poésie [1] : il a proclamé hautement que la raison ne devait pas obéir à la rime, mais la rime à la raison [2]. Il est difficile à croire que le futur législateur du Parnasse n'ait pas profité à cette école, et n'ait eu, quelque temps du moins, Furetière pour maître, après l'avoir eu pour précurseur et pour protecteur de ses débuts. Sans contredit le précurseur est bien médiocre à côté de celui qu'il annonce, le maître est incomparablement inférieur à l'élève ; mais qu'on le considère comme maître ou comme précurseur, il a montré le chemin à suivre. Au reste, dans ces temps de jeunesse, où Despréaux s'évertuait à sortir de la foule, les deux satiriques, devenus de plus en plus camarades de plaisir, collaborèrent fréquemment ensemble, d'une façon joyeuse et le verre à la main. En fait de malices et d'inventions drolatiques, Furetière eut souvent l'initiative. *Chapelain décoiffé* est, si l'on en croit Boileau [3], presque entièrement son œuvre. Et lorsque Racine

[1] *Nouvelle allégorique,* ou histoire des derniers troubles arrivez au royaume d'éloquence. A Paris, chez Pierre Lamy, 1658, in-8°, p. 2.

[2] *Ibid.,* p. 48 et 49. Il fallait premièrement faire un fonds de raison, puis y ajouter de la rime si on en pouvait trouver, p. 49.

[3] Lettre à Brossette du 10 décembre 1701, t. IV, p. 351, 352.

écrivit les *Plaideurs,* l'auteur du *Roman Bourgeois* ne fut pas le dernier à lui fournir des inspirations[1]. Plus tard, il est vrai, Boileau devenu grand seigneur dans la république aristocratique des lettres, et par suite dégoûté comme le rat du bon Horace, trouva sa collaboration à la plupart de ces bagatelles, œuvres de beaux esprits en goguette, fort indigne de lui et en laissa presque tout le ridicule à Furetière[2]. Mais il faut le dire à son honneur, il resta toujours sympathique à l'écrivain mordant et hardi qui avait encouragé sa première satire. Souvent, il est vrai, leur commerce fut troublé par des malices mutuelles. Tous deux étaient trop moqueurs pour fermer les yeux sur les petits ridicules que l'un et l'autre pouvaient avoir; ils s'observaient, s'épiaient et ne se ménageaient point les épigrammes.

C'est Furetière que Boileau avait en vue dans ces jolis vers :

> A peine quelquefois je me force à les lire
> Pour plaire à quelque ami que charme la satire,
> Qui me flatte peut-être, et d'un air imposteur,
> Rit tout haut de l'ouvrage et tout bas de l'auteur[3],

Mais les escarmouches ne rompaient point l'amitié[4]. Commencée dans la chambre de Gilles ou dans la grande salle du Parlement, entretenue longtemps dans les cabarets et dans de joyeux repas, elle se prolongea jusqu'à la mort de Fure-

[1] Brossette, t. I, p. 438. *Comment.* sur l'*épigramme* contre Saint-Sorlin.

[2] « Cet ouvrage qui n'est ni de moi ni digne de moi. » Lettre à Brossette, t. IV, p. 352.

[3] Brossette, t. I, p. 74 *Comm.* sur le vers 85 de la *Sat.* VII.

[4] Il est donc bien invraisemblable que dans la querelle de Furetière avec l'Académie, Despréaux ait tenu le langage que lui fait tenir l'auteur (Charpentier) d'un pamphlet intitulé : *Dialogue de Monsieur D*(espréaux) *de l'Academie françoise et de Monsieur L.M.* (Le Maître), *avocat en Parlement* : « Furetière n'a rien à perdre, c'est un homme sans honneur qui ne sait que mordre, pétri de médisances et d'invectives et qui n'a jamais connu de voyes pour acquérir de l'honneur qu'en attaquant celuy de l'Académie. » *Recueil des Factums d'Antoine Furetière,* éd. de M. Ch. Asselineau. Paris, 1859, t. II, p. 201. — Ni ce jugement, ni les injures prodiguées par le prétendu Despréaux à Furetière dans ce Dialogue ne peuvent être mis au compte de Boileau.

tière, arrivée le 14 mars 1688[1]. A cette occasion, Boileau fit preuve de sa franchise ordinaire. L'abbé de Chalivoy avait été expulsé de l'Académie française à cause de son dictionnaire; il avait augmenté l'animosité de ses anciens confrères, par ses violents et spirituels factums[2]. Le courageux et malin satirique vint pourtant demander à la compagnie de faire un service funèbre au membre qu'elle avait proscrit sans le remplacer[3]. « La modération de l'Académie, dit-il, en finissant son petit discours, sera très estimable quand elle répondra à des injures par des prières, d'autant plus, qu'outre l'obligation de prier Dieu pour vos ennemis, vous vous êtes fait une loi particulière de prier pour vos confrères[4]. »

Ce fut encore au palais qu'il eut l'occasion de se lier avec Bonaventure Fourcroy, avocat gouailleur et impudent qui disait au premier président de Lamoignon : « Si mon neveu est joli garçon, je le ferai avocat; s'il ne promet rien, j'en ferai un conseiller[5]. » Ce mauvais plaisant était redoutable à ses interlocuteurs par la capacité et la grande étendue de ses poumons, et la raison de Molière était souvent, on le sait, réduite à se taire par son étourdissante faconde[6]. Ancien frondeur, il avait autrefois décoché des sonnets contre Mazarin. Ses vers se trouvaient épars dans tous les recueils de poésies galantes ; il avait même fait une comédie de *Sancho Pança*[7]. Boileau n'épargnait personne, aussi les rimes de son ami furent-ils parfois l'objet de ses épigrammes. Témoin celle-ci, qui ne fut imprimée que beaucoup plus tard :

Qui ne hait point tes vers, ridicule Mauroy,
Pourroit bien pour sa peine aimer ceux de Fourcroy[8].

[1] Jal, *Dictionn.* au mot *Furetière.*

[2] Voir l'histoire et les pièces de ce démêlé dans les 2 volumes publiés par Charles Asselineau: *Recueil des factums d'Antoine Furetière.* Paris. Poulet-Malassis et de Broise, 1859, 2 vol. in-12.

[3] Dans l'acte mortuaire de Saint-Eustache, Furetière est qualifié: l'un des quarante académiciens de l'Académie française. Jal, *ibid.*

[4] *Bolæana,* XLVIII, p. 49.

[5] Desbois, *Recueil de bons mots,* Cologne, 1730, t. I, p. 172.

[6] *Bolæana,* XXXVII, p. 42.

[7] Éd. S. Marc. t. V, p. 1, n. 1

[8] Notre auteur avait aussi fait les deux vers suivants qu'il n'avait ja-

Mais, tout malicieux qu'il fût, le bruyant avocat ne gardait pas rancune de ces piquantes railleries, et Nicolas, dès le début, le trouva parmi les rieurs qui l'applaudirent et prirent son parti contre les clameurs de ses envieux. La première satire venait de paraître. Tout le haut et tout le bas Parnasse étaient en rumeur [1]. Rolet, le procureur fripon, flétri pour l'éternité par un vers inoubliable, publiait en tout lieu qu'il ne s'agissait pas de lui, mais d'un hôtelier du même nom [2]. Fourcroy fit alors afficher en quelques endroits le plaisant avis que voici : « On fait savoir à tous ceux qui sont intéressés aux satires de M. Despréaux qu'ils aient à se trouver un tel jour et à telle heure en l'étude de Me Charles Rolet, procureur au Parlement, demeurant dans la rue de la Vieille Monnoye, près Saint-Jacques de la Boucherie, pour délibérer sur leurs affaires communes avec ledit Me Rolet, qui est le plus intéressé aux dites satires [3]. » L'histoire ne dit pas si les nombreux invités se rendirent à l'appel, mais cette convocation bouffonne a son prix. Elle nous montre Fourcroy parmi les amis et les partisans déclarés de Boileau. Les relations de ces deux railleurs, étaient sans doute entremêlées d'épigrammes et de traits malins : de semblables picoteries sont ordinaires entre gens d'esprit. La Muse de Boileau,

mais fait imprimer. « Brossette, I, 71, v. 44 de la *Sat. VII.* — Jean Testu de Mauroy, aumônier de la duchesse d'Orléans, mort le 10 avril 1706. Brossette. *Ibid.*

[1] *Bolæana,* I, p. 1

[2] Rolet disoit partout que ce n'étoit pas lui, mais un nommé Rolet qui tenoit le logis de....*(sic)* Ms. de Brossette, p. 541. Il est curieux que dans les éditions de 1667 et 1668 Boileau ait mis précisément cette note au vers 52 : « C'est un hôtelier du pays Blésois. » — Cette note, dit Brossette, fut supprimée sur la plainte d'un hôtelier du même nom. *Comm.* sur le vers 52.

[3] *Corresp. de Boileau et de Brossette*, appendice, p. 542. Le *Bolæana* cite cette facétie avec quelques changements, notamment dans la conclusion : « afin d'aviser aux intérêts des honnêtes gens mêlés dans icelles. » N° 3, p. 2. — Monchesnay se méprend du reste complètement sur l'intention de Fourcroy, quand il le représente comme en voulant à Boileau. Brossette qui tenait directement le fait de celui-ci et l'avait écrit presque immédiatement après l'avoir entendu, appelle, au contraire, Fourcroy « l'ami de M. Despréaux. » La malice n'était donc pas dirigée contre ce dernier.

comme le disait plus tard le charmant auteur des *Mémoires du chevalier de Gramont*, Antoine Hamilton, n'égratignait-elle pas d'un côté, tandis qu'elle caressait de l'autre[1]? Mais je m'imagine que l'avocat aux puissants poumons ne devait pas être en reste. L'on oubliait, quand il était nécessaire, ces petites querelles et l'on s'entraidait dans l'occasion. Fourcroy le prouva bien quand il prit plaisamment le parti de son ami contre Rolet. Il y avait alors quelque péril à le faire. Le duc de Montausier, dans sa colère brutale contre l'auteur des *Satires*, ne s'était-il pas avisé de prendre fait et cause pour le procureur décrié? Et quand le fils de ce malhonnête homme vint, à une date difficile à déterminer, se plaindre au Roi du vers devenu proverbe, le duc en personne s'empressa de le présenter au prince, Il est vrai que Louis XIV ne l'écouta pas[2].

Boileau connut au Palais un autre avocat, moins employé sans doute, mais autrement célèbre que Fourcroy. Je veux parler d'Olivier Patru, le réformateur de l'éloquence judiciaire et l'un des maîtres de notre langue du XVIIe siècle. Nous avons, ailleurs, essayé de découvrir l'époque où Despréaux entra dans la familiarité du vieux jurisconsulte[3]; nous ne sommes arrivés sur ce point si intéressant qu'à des conjectures plus ou moins plausibles. Un fait acquis, c'est que Patru vivait dans les mêmes compagnies que Gilles Boileau, le frère aîné de Nicolas[4] : un autre renseignement non moins certain, c'est que Cassandre, son secrétaire en 1677 et de longue main son camarade et son ami, fut l'original du Damon de la première Satire[5]. Il est également sûr que son

[1] *Œuvres mêlées* d'Hamilton. Paris, 1731, t. II, p. 4 et 5. Cette édition donne *dévisageroit*, une autre de 1749 porte *égratigneroit*, ce qui est la leçon ordinaire.

[2] *Mém. man.* de Brossette, *Appendice* de Laverdet, p. 541.

[3] *Les Maitres de la langue française au XVIIe siècle*, Olivier Patru, (1604-1681). *Ses relations avec Boileau Despréaux* —*Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* (section des lettres), 2e série, t. I, 1892.

[4] Voir Tallemant, *Ménage*, 3e édit., V, 238.

[5] *Corresp.* avec Brossette, éd. Laverdet, *suppl.* p. 473. *Appendice*, p. 524. — D'Olivet, *Hist. de l'Acad. franç.*, t. II, p. 51, note, nous apprend que Cassandre servait de secrétaire à Patru.

nom figure pour la première fois en 1666 dans le vers célèbre :

Où Patru gagne moins qu'Huot et le Mazier[1].

Mais il n'en faut pas moins constater que les relations entre le vieil avocat et le jeune poète, si complètement intimes au temps de l'*Art poétique*, ont commencé d'une manière obscure et jusqu'à présent cachée pour nous. Il est plus facile d'en montrer les résultats que d'en indiquer l'origine.

Boileau reçut de son ami, si prisé de la génération précédente, la tradition vivante de cette école réformatrice qui cherchait depuis un demi siècle à épurer la langue en même temps qu'à la fixer[2]. Patru en était un des chefs les plus autorisés : conseiller et collaborateur de Vaugelas, il devint, après la mort du grammairien savoyard, son continuateur et son héritier. Il enseigna à son élève, qui lui soumettait scrupuleusement tous ses écrits[3], la religion de la pureté linguistique et de la correction grammaticale. Et Despréaux à son tour en formula le dogme dans des vers qui seront éternellement la joie et la règle des puristes à venir :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
Si le terme est impropre, ou le tour vicieux,
Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoiqu'il fasse, un méchant écrivain[4].

[1] *Sat.* I, v. 123, éd. Berriat, t. I, p. 76, note 6. C'est par inadvertance que dans les *Maîtres de langue française*, p. 47, j'ai cité, comme étant de 1674 les vers si connus de l'épitre V à Guailleragues : *J'estime autant Patru* etc. Boileau ne les a ajoutés à son épitre que dans l'edition de 1683, deux ans après la mort du fameux avocat. Ils ont remplacé deux autres vers insignifiants dans lesquels il n'était pas question de l'infortune de Patru, Brossette, t. I, p. 221.

[2] *Les Maîtres de la langue*, etc., p. 35.

[3] Feu M. Despréaux faisoit revoir tous ses ouvrages à M. Patru *Bolæana (additions au)*, VI, p. 159. Extrait des *Mélanges d'histoire et de littérature*, de Vigneul-Marville, 4e édit. Paris, 1725).

[4] *Art poétique* I, 155 à 162. « Ces deux vers (161 et 162) qui doivent

Avec ce culte, Despréaux apprit encore de ce maître sévère un autre secret de l'art, la nécessité du travail difficile. Disposé par nature à la sévérité pour soi-même, il n'eut aucune peine à se modeler sur cet esprit exigeant. Serait-il téméraire de croire que les vers si souvent répétés :

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> Polissez-le sans cesse et le repolissez,

sont directement inspirés par le grammairien timoré dont on a dit : « le soin exclusif qu'il apportait à la correction de ses ouvrages lui donnait le temps de vieillir sur une période [1] ? » Sans doute Boileau, dont le souffle était court et la veine peu fertile, maximait ici sa propre pratique, mais n'avait-il point pris de ce guide respecté l'habitude et le besoin de recommencer sans cesse ? Il avait appris de ses exemples à se hâter lentement ; sa doctrine et ses écrits lui enseignèrent comment il fallait se servir des anciens. Pas d'imitation servile et gênée ; une traduction libre, aisée, conforme surtout au génie de notre langue, un tour vif et facile qui donne l'idée, non d'une copie, mais d'une œuvre originale. Au collège, le satirique avait eu d'autres leçons. Il raconte plaisamment le trait de son professeur de rhétorique traduisant gravement cette métaphore de Cicéron : *Obduruerat et percalluerat respublica,* la république s'était endurcie et était devenue insensible, par ces expressions grotesques : la république s'était endurcie et avait contracté un durillon. Et il riait de bon cœur en songeant à cette fidélité barbare [2]. C'est qu'à l'école de Patru, l'intime ami de d'Ablancourt et le conseiller de Vaugelas, il avait appris d'autres principes. Adapter et non copier, telle était la méthode de ces maîtres intelligents, voilà le trait distinctif entre l'imitation qui n'est point un esclavage et l'imitation servile. Ce procédé est aussi celui de Boileau, mais il s'en

être la règle de tout homme qui parle ou qui écrit. » Voltaire, *Épître dédicatoire à d'Alembert de la tragédie de Don Pèdre.*

[1] D'Olivet, *Hist. de l'Académie,* éd. Livet, t. II, p. 157 ; *Art poét.*, I, 171, 172. — *Les maitres de notre langue,* etc., p. 36, 37.

[2] Xe *Réflexion critique sur Longin*, t. III, p. 229 et 220. Brossette, mss. sur Boileau, app. Laverdet, p. 518, remarque que ce n'est pas tout à fait le texte de Cicéron.

servit avec une originalité qui manquait à ses devanciers[1]. C'est pourquoi la Bruyère a pu, dans son discours de réception à l'Académie, lui décerner ce bel éloge. « Celui-ci semble créer les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie ; il a dans ce qu'il emprunte des autres les grâces de la nouveauté et tout le mérite de l'invention. »

On peut dire aussi que Despréaux rencontra dans l'avocat réformateur l'exemple des haines vigoureuses contre tout ce qui était faux et sentait l'affectation. Il put également apprendre de lui le mépris des pointes et de tous les emprunts faits au mauvais goût de l'Italie, pendant la plus grande partie du XVIIe siècle. N'est-ce pas encore de lui qu'il reçut son extrême aversion du burlesque? Ce genre effronté dont la contagion infecta plus de trente ans Paris et les provinces n'avait, en effet, jamais eu l'approbation de l'avocat grammairien. La ville et la Cour applaudissaient à l'envi aux plaisanteries de Scarron; seul Patru

Dédaignait de ses vers l'extravagance aisée[2].

Boileau, dans sa vieillesse, disait à ses confidents : « Je ne saurais entendre parler de Scarron que je ne frémisse[3]. » N'est-ce pas de Patru qu'il tenait cette sainte horreur?

On sait qu'il ne se montra point ingrat pour tant de services. Le vieil avocat, ruiné par sa négligence pour ses propres affaires, par son désintéressement et peut être aussi par les dépenses inconsidérées d'un homme longtemps à la mode, était harcelé par ses créanciers. Boileau, par l'intermédiaire d'un avocat au Parlement, racheta les livres et les meubles du pauvre exproprié, pour lui en laisser la jouissance jusqu'à sa mort. L'à-propos double le prix du bienfait: Patru put jouir dix ans encore de sa chère bibliothèque, ainsi laissée à sa diposition par une amitié délicate[4]. Ne manquons pas

[1] *Les maîtres de langue française,* etc., p ; 37 à 39.

[2] *Les maîtres de langue,* etc., p. 39 et 40. Cf. *Œuvres diverses de* Patru, p. 975 et 974. *Ménagiana,* 1729, t. III, p. 292.

[3] *Récréations littéraires*, p. 198.

[4] Jal. *Dict.* au mot *Patru.* Cf. Richelet, *Les plus belles lettres des meilleurs auteurs françois,* 1700, p. 328, note a ; p. 330, note c.

d'ajouter que c'était en 1671. Le poète n'avait alors aucune autre fortune que les douze mille écus recueillis dans la succession paternelle et n'avait point encore été introduit à la Cour. Mais il était en même temps économe et généreux : tandis que les autres amis de l'illustre avocat se contentaient de recommandations stériles et de promesses vagues, il put, grâce à ces deux qualités, venir efficacement à son secours [1].

Mais revenons à ses débuts dans les sociétés. Tout étendu que fût le monde judiciaire, il n'y resta pas confiné. Ses trois frères étaient plus ou moins répandus dans les compagnies aristocratiques et bourgeoises. Ils lui en ouvrirent les portes. Jérôme l'aîné, le chef de la famille et le successeur de Gilles dans le greffe, aimait le jeu avec passion et frayait avec les grands seigneurs. Puymorin recherchait les gens de plaisir dans toutes les conditions, dans les hautes comme dans les basses. Gilles, l'académicien, se croyait un homme à bonnes fortunes et faisait souvent la cour à la présidente de Thoré, belle-fille du fameux Particelli d'Emery[2]. Il se trouvait chez elle en rivalité avec les plus élégants petits maîtres. Il n'était pas jusqu'à Jacques, l'élève de Sorbonne, qui n'eût de belles relations. Il était souvent visité par le jeune comte de Brienne [3], Henri Louis de Loménie, secrétaire d'État des affaires étrangères en survivance, esprit brillant et curieux, déjà détraqué pourtant, qui recherchait les savants et les gens de lettres, aimait les arts et les antiquités, avait formé un cabinet de médailles romaines, l'un des plus riches du temps, correspondait avec le docte Daniel Heinsius et trichait au jeu [4].

Nicolas fut lancé dans ce monde mêlé par les uns et par les autres. N'est-ce point à Puymorin qu'il dut, par exemple, la connaissance du chanoine Maucroix et, par suite peut-être celle de La Fontaine ? François Maucroix, né à Noyon en 1619, avait fait ses études à Château-Thierry, puis était venu

[1] *Les maîtres de langue française*, p. 46 à 50.

[2] Tous ces faits ont été établis plus haut. Voir aussi Tallemant des Réaux, *Esmery*, t. IV, p. 33, 34, 36, 38.

[3] Boileau, *Lettre à Brossette du* 9 *avril* 1702, t. IV, p. 357.

[4] Voir plus bas.

à Paris suivre le barreau. Doué d'une mémoire des plus heureuses, esprit cultivé, caractère aimable et fort enjoué, s'annonçant à la fois comme poète et comme avocat, il avait été très bien accueilli par les illustres d'alors. Conrart et Patru le prirent sous leur protection ; Perrot d'Ablancourt, Furetière, Pellisson, Tallemant des Réaux furent ses amis, sans compter les autres[1]. Parmi ces autres, il faut citer, je crois, Pierre Boileau de Puymorin, mais non à la première heure. Maucroix, nommé, le 3 août 1647, chanoine de l'église de Reims, avait quitté Paris pour aller prendre possession de sa prébende, mais il y revint plusieurs fois, notamment en 1650, retrouva ses anciennes amitiés et en fit de nouvelles. C'est probablement dans un de ces voyages qu'il rencontra le frère de Boileau[2]. Quand on parle de cet aimable ecclésiastique, le nom de La Fontaine revient aussitôt à la mémoire. Tous deux furent en effet le modèle de ces amis véritables, dont l'espèce n'existe guère qu'au Monomotapa[3]. Ils s'assirent vraisemblablement sur les mêmes bancs au collège de Château-Thierry ; plus tard quand le gai conteur venait dans sa chère ville de Reims, il logeait chez les frères Maucroix[4]. Le chanoine, qui selon l'opinion commune, inspira le chef d'œuvre du *Meunier, son fils et l'âne*[5], fut très souvent le confident et le dépositaire de ses fables[6], et dans les derniers jours de sa vie lui adressa cette lettre si touchante dans sa simplicité : « Si tu n'as pas la force de m'écrire, prie M. Racine de me rendre cet office de charité, le plus grand qu'il me puisse jamais rendre. Adieu, mon bon, mon ancien et mon véritable

[1] Maucroix, *Œuvres diverses*, publiées par Louis Paris, Paris, Techener, 1854, t. I, p. XVII à XXII.

[2] « Comme *toute sa vie* il m'a fait l'honneur de me témoigner de l'amitié, sa mort me touche sensiblement. » *Lettre de Maucroix à Boileau*, à l'occasion de la mort de Puymorin. *Corresp.* etc. publiée par Laverdet, *Supplément*, p. 376.

[3] Maucroix, *sa vie*, p. LIII, et LXXXIV. *Lettre de Maucroix à La Fontaine* du 14 février 1695.

[4] Maucroix, *sa vie et ses ouvrages*, p. XX et CVI.

[5] Il est dédié à Maucroix, mais fut-il composé en 1647, à l'occasion de l'entrée de celui-ci dans l'Église ? Cela me paraît fort douteux.

[6] Voir l'édition Hachette des Fables, *passim*.

ami. Que Dieu, par sa très grande bonté, prenne soin de la santé de ton corps et de celle de ton âme.[1] »

Qui de Maucroix ou de La Fontaine se lia le premier avec Boileau de Puymorin ? on ne saurait le dire, mais de bonne heure ce gai compagnon fut leur ami commun, et le devint aussi des joyeux vivants de Reims et de Château-Thierry[2]. Nicolas, de son côté, ne tarda pas à être introduit dans leur intimité ; car, à ce qu'il semble, le satirique en herbe et le futur fabuliste se connaissaient déjà depuis quelque temps, lorsqu'à la fin de l'année 1663, on les trouve en rapport pour la première fois. Quelques faits du moins autorisent à l'avancer.

A une date, difficile à déterminer exactement, Despréaux était allé voir au village de Saint-Prix, près de Saint-Denis, Mademoiselle Marie Poncher de Bretouville qu'il aimait alors. Il fit de ce voyage une relation en vers et en prose et la montra à La Fontaine[3]. A une autre date, également vague, mais qui ne saurait être postérieure à la disgrâce du secrétaire d'État, Henri-Louis Loménie de Brienne, arrivée à la fin de 1662[4], il composa contre ce jeune ministre une épigramme latine et la fit pareillement voir à La Fontaine. Le bonhomme, aussi prompt dans ses admirations que dans ses amours, en fut émerveillé. Il la montra dans la suite à son jeune ami Jean Racine, et celui-ci, qui n'en avait pas encore vu l'auteur, l'admira à son tour. Et si l'on en croyait Brossette, voilà de quelle occasion, bien frivole, en vérité, serait sortie l'amitié de nos deux poètes. Quel heureux événement amené par une méchante composition d'écolier[5].

[1] *Lettre du* 14 février 1695. *Œuvres de La Fontaine*, éd. Lefèvre, Paris, 1838, t. II, p. 761.

[2] Voir dans la *correspondance* de Maucroix, tome II, p. 33 à 38, les *lettres* XV et XVI.

[3] Brossette, *Comment.* sur l'*épigramme* XXV, t. I, p. 462.

[4] *Lettres de Jean Chapelain* à Heinsius, 15 février 1663, t. II, p. 290. — Boileau, *lettre* à Brossette, 9 avril 1702, t. IV, p. 356, dit que cette épigramme a été faite « dans ma première jeunesse, et presque au sortir du collège, lorsque mon père me fit recevoir avocat, c'est-à-dire à l'âge de dix-neuf ans. » Toutes ces indications, malheureusement, ne s'accordent guère. Nous verrons plus bas que Brienne était déjà exilé le 17 décembre 1662.

[5] Cette pièce médiocre fut cause de leur connoissance. Brossette,

Ainsi Boileau, de bonne heure, avait pris La Fontaine pour confident. Du reste, ce n'était pas seulement dans la compagnie de Puymorin qu'il avait pu le rencontrer : il devait le voir aussi dans les sociétés fréquentées par Gilles. A l'époque où les deux frères habitaient ensemble sous le même toit, c'est-à-dire aux environs de 1658 et de 1659, l'aîné faisait de fréquentes visites à l'écrivain besoigneux qu'il allait remplacer bientôt à l'Académie française. Je veux parler de Guillaume Colletet, l'un des cinq poètes que le cardinal de Richelieu avait eus à ses gages [1]. La Fontaine venait aussi dans cette maison. Tous les deux y étaient attirés par le même motif, la beauté de Claudine Le Hain, dernière femme du rimeur « crotté jusqu'à l'échine [2]. » C'était vraiment un curieux ménage que celui de ce pauvre diable. Poète médiocre, mais facile, d'une vanité naïve et bon enfant, [3], Guillaume s'avisait parfois de se comparer à Ronsard, dont il occupait la maison [4], mais c'était avant tout un homme follement prodigue, tout à fait imprévoyant, sans cesse à court ; malgré cela, « toujours content et heureux comme Sylla », dit un contemporain : « Oh ! l'admirable tempérament que celui du complaisant M. Colletet, s'écriait Urbain Chevreau, on ne l'a vu jamais en colère [5]. » Chapelain, qui l'aimait et le protégeait auprès de Boisrobert [6] et l'appelle souvent le bon Colletet [7],

Comment. sur l'épigramme *in Marullum*, t. I, p. 188. Cette pauvre épigramme latine soulève bien des doutes chronologiques. Quand Boileau la composa-t-il? quand la montra-t-il à La Fontaine? quand celui-ci la fit-il voir à Racine? Ce dernier ne connut Boileau qu'à la fin de 1663. L'épigramme serait-elle postérieure à la disgrâce de Brienne?

[1] Voir Tallemant des Réaux, *Historiette de Colletet*, t. VII, p. 112.

[2] Lire dans une *lettre* de Chapelain à Balzac, du 30 octobre 1638, une appréciation assez sévère mais juste du talent de Colletet. « Il est plustôt né versificateur que poète et il travaille plus pour le profit que pour l'honneur. » T. I, p. 309.

[3] *Épigrammes*, p. 21. A M. l'abbé de Marolles.

[4] *Divertissemens*, p. 34. *La maison de l'Autheur.* — V. la *maison de Colletet dans les Vies des poètes gascons*, par G. Colletet, publiées par M. Tamizey de Larroque, 1866, p. 23 et 24.

[5] Urbain Chevreau, de Loudun où il est né et où il est mort (18 avril 1603, 15 février 1781. — (*Chevræana*), Paris, 1697, t. I, p. 29.

[6] *Lettre* de novembre 1633, t. I, p. 55.

[7] T. I, p. 153-155, 274, etc. Dans une lettre du 10 juillet 1635, il l'appelle : un de nos amis du faubourg St-Marceau.

lui reproche sa « goinfrerie de cabaret [1] » et le représente se portant bien toujours et toujours abattu de la fortune [2]. Ce Roger Bontemps se plaint à chaque instant dans ses poésies, se nomme plaisamment le Job du Parnasse,

Couché sur le noble fumier
De quelques feuilles de laurier [3].

Naturellement voluptueux, il ne pouvait, raconte encore Urbain Chevreau, vivre « sans quelque servante et il épousait celle qu'il avait prise [4]. » La première Madame Colletet, nommée Marie Prunelle, morte en 1641, passait pour avoir été d'abord sa domestique. Il l'avait remplacée dans sa maison par une autre maîtresse de même condition, appelée Michelle Soyer. Mais quoiqu'il eût eu de celle-ci une fille, à laquelle il avait donné le prénom de Charlotte, il ne la fit jamais monter, pour employer les expressions emphatiques d'Arnolphe « au rang d'honorable bourgeoise. » Du reste, lorsqu'elle mourut en 1651, elle avait déjà trouvé une rivale dans une de ses parentes, Claudine le Hain, fille de Marie Soyer, et bientôt cette charmante maîtresse fut mise en l'état glorieux [5] où elle n'avait pu parvenir elle-même. La jeune femme avait alors environ dix-huit ans, et son amoureux mari plus de cinquante-quatre [6]. C'était une jolie blonde, « qui, suivant

[1] *Lettre à* Balzac, I, p. 309.

[2] *Lettre à Balzac* du 17 septembre 1639, p. 497.

[3] *Epigramme*, 1652. *Calamitez*. — Sa misère cependant n'était pas continue. Furetière, dans sa *Nouvelle allégorique*, Paris, 1658, dit que ses imprimés luy avoient acquis beaucoup de réputation, et donné le moyen de vivre en *bourgeois de Parnasse* de ses revenus poétiques, p. 58.

[4] *Chevræana, ib.*

[5] *École des Femmes*, act. III, sc. 2.

[6] Le mariage eut lieu à Saint-Étienne-du-Mont, le 19 novembre 1652, Claudine avait seize ans en 1650 (*Épigrammes*, p. 446. *Sur Corinne mourante et non morte*, 1651. *Corinne*, c'est *Claudine*. *Ib.*, p. 457). Guillaume Colletet était né le 12 mars 1598. V. Jal, *Dict. crit.* au mot *Colletet*. — Chapelain, *Lettres*, t. II, p. 23, dit de Colletet : « Il s'est marié jusqu'à trois fois et toutes les fois à des servantes. » Ogier et Tallemant parlent de même : il semble qu'ils devaient le savoir, puisqu'ils étaient contemporains et amis de Guillaume. Mais Cadot, dans une biographie de Colletet, écrivait, également au XVII siècle : « Il n'eut que deux

Furetière, tiroit toujours droit au cœur et faisait des plaies mortelles [1]. » Elle était assez spirituelle pour pouvoir, sans être accusée de supercherie, chanter comme siens des vers et des madrigaux composés par son mari [2]. La Fontaine y fut pris ainsi que les autres et mieux encore que les autres. Aveuglé et transporté par la passion, il célébrait avec un égal enthousiasme les charmes et le talent poétique de Claudine. Tantôt à propos d'un portrait de Mlle Colletet, fait par Gilbert de Sève, il disait au peintre :

Pour me faire sans cesse adorer cette belle,
Il n'était pas besoin des efforts de ton art,
Mon cœur sans ce portrait se souvient assez d'elle.

Tantôt il chargeait une muse de dire à Claudine :

Vous savez régner au Parnasse;
Qui règne sur les cœurs sait bien régner par tout [3].

Gilles Boileau n'a pas, que je sache, commis de madrigaux pour la seconde femme de Colletet, mais il se plaisait chez elle, et non content d'y venir lui-même, il y amenait par cu-

femmes et non pas trois comme quelques-uns l'ont cru. » D'un autre côté, Jal n'a trouvé dans les registres des paroisses que deux femmes, Marie Prunelle, inhumée le 11 décembre 1641, et Claudine le Hain. MM. Viollet le Duc (*Catal. de la bibliothèque poétique*), Asselineau (*les Poètes français*), Tamizey de Larroque (*Introd. aux vies des poètes gascons*, 1866, et *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 23, note 9) ont tenu compte de la protestation de Jean Cadot. Ne trouve-t-on pas dans une lecture attentive des *Épigrammes*, 1652 et des *Poésies diverses*, 1656 de Colletet la solution de ce problème? Il épouse d'abord Marie Prunelle, puis vit maritalement avec Michelle Soyer (*Poésies div.*, p 284, *la Fidelle domestique*) en a une fille nommée Charlotte. *Épigr.*, p. 188, *pour Charlotte*, fille de Michelle Soyer et de M(oi), — la perd en 1651, *Épigrammes*, p. 86, *Sur la mort de deux personnes de différente condition*, 1651, — et l'année suivante épouse Claudine le Hain (V. *Poésies diverses, Amours de Claudine, pass.* et p. 366 le sonnet 54 intitulé *la belle Vefve et la belle Claudine*).

[1] *Nouvelle allégorique*, p. 59.

[2] Elle menait avec elle une petite brigade de *Madrigaux*, fort vifs et fort polis, qu'elle avait mis sur pied et levé sur les terres qui luy appartenoient *en propre*. *Ibid.*

[3] *Œuvres de La Fontaine*, t. II, p. 566 à 568.

riosité, dit Brossette, les beaux esprits de sa connaissance [1]. N'a-t-on pas le droit de supposer qu'il y conduisait aussi son jeune frère ? Dans cette maison du faubourg Saint-Marceau, où l'on trouvait encore « une vieille table de pierre sur laquelle Ronsard, Jodelle, Belleau, Baïf et Amadis Jamyn avaient fait en leur temps d'assez bons repas, tout le monde ne pouvait-il pas venir manger ? Il suffisait, au témoignage de Chevreau, d'apporter son pain, son plat avec deux bouteilles de Champagne ou de Bourgogne [2]. »

Colletet mourut le 10 février 1659, dans une telle pauvreté qu'il fallut quêter pour le faire enterrer. Je ne le plains pas d'être mort, écrivait à cette occasion le riche et avare Chapelain, « puisqu'il n'avait pas le moyen de vivre [3]. » Gilles Boileau lui succéda à l'Académie française et continua de voir sa veuve. Mais lorsque Claudine fut obligée de recourir à sa bourse, il donna ce qu'il put et se retira pour ne plus revenir [4]. La Fontaine avait fait de même, seulement il avait, en s'éloignant, lancé peu généreusement, contre la belle délaissée, le trait du Parthe :

Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé,
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien,
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

L'explication de cette palinodie était toute naturelle. Le bonhomme n'était pas de taille à soutenir à ses frais la lutte avec les riches soupirants qui, le mari mort, s'empressaient autour de la jolie veuve ; et puis il aimait ailleurs. Son amour pour Claudine lui avait bandé les yeux, un autre amour avait enlevé le bandeau. « Pour peu que j'aime, écrivait-il ensuite ingénument, je ne vois dans les défauts des personnes

[1] Laverdet, *Correspondance* de Boileau avec Brossette, *Appendice*, p. 542.
[2] *Chevræana*, I, p. 29.
[3] *Lettre à Heinsius* du 7 mai 1659, t. II, p. 23 et 24.
[4] Tallemant des Réaux, *Colletet*, t. VII, 112 et suiv.

non plus qu'une taupe qui aurait cent pieds de terre sur elle[1]. » Ceux qui continuèrent à courtiser Claudine finirent d'ailleurs par se lasser de ses exigences. Si bien qu'elle fut, de chute en chute, obligée de demander l'aumône[2]. Gilles lui fit fermer sa porte; elle monta alors chez Nicolas qui, plus compatissant, lui donna généreusement « un écu[3]. » C'est le chiffre de Brossette. Est-ce en souvenir de cette largesse qu'il écrivit les vers si connus :

> Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
> S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

Dans la suite, il est vrai, lorsqu'il livra pour la première fois lui-même ses satires à l'impression (1666), il remplaça le nom du mari de Claudine par celui de Pelletier[4]. Il était malheureusement, on le sait, coutumier de ces changements à vue, et s'il offensait d'un cœur léger, il pardonnait facilement à ceux qu'il avait offensés[5]. Cette fois il épargnait la mémoire de Colletet, pour faire plaisir à l'un des amis du bon Guillaume, François Ogier, prédicateur qui avait eu sa célébrité sous le règne de Louis XIII et qu'on appeloit Ogier le Français pour le distinguer de son frère, Ogier surnommé le Danois, par suite de son long séjour en Danemarck[6].

[1] A M.***, en lui envoyant des vers pour et contre Madame Colletet, t. II, p. 679.

[2] Tallemant, *ibid.*

[3] » Quoique M. Despréaux fût encore écolier, il avait de l'argent ». Brossette sur Boileau, *Appendice* de la *Corresp.* publiée par Laverdet, p. 542,. Voilà une preuve nouvelle de l'incertitude des renseignements fournis par Despréaux. Colletet, mourut en 1659; en admettant, ce qui n'est pas probable, que sa veuve ait demandé l'aumône immédiatement après, à cette date, Boileau n'était plus écolier, mais avocat depuis plus de deux ans.

[4] Plus exactement Le Pelletier, ou du Pelletier. De même, on disait d'abord Les Diguières et des Diguières

[5] « Il me semble, lui écrivait Racine, à propos de sa réconciliation avec Boursault et Quinault, que vous avancez furieusement dans le chemin de la perfection. Voilà bien des gens à qui vous avez pardonné, 24 août 1687. J'ai fort ri, répondait Boileau de la raillerie que vous me faites sur les gens à qui j'ai pardonné. Cependant savez-vous bien qu'il y a à cela plus de mérite que vous ne croyez, si le proverbe italien est véritable, que *chi offende non perdona*, 28 août 1687. Voilà d'un bon homme.

[6] Furetière, *Nouvelle allégorique*, p. 41, note n.

Celui qu'il mit pour cheville afin de boucher le trou fait dans son vers, était également un assez pauvre diable. Il gagnait sa vie en courant la ville pour enseigner la langue française aux étrangers, et joignait à cette profession peu lucrative la manie de rimer et de composer des sonnets à la louange de tout le monde. Despréaux dans sa seconde satire avait raillé doucement cette facilité :

J'envie, en écrivant, le sort de Pelletier,

le maître de langue prit cette moquerie pour une louange et, si nous en croyons Brossette [1], alla porter chez le libraire Ribou, une copie de la satire sur la rime, afin de la faire insérer en compagnie de ses propres vers, dans les *Délices de la poésie galante des plus célèbres auteurs du temps* (1664) [2]. Mécontent de cette impression, faite sans son aveu, le satirique ne perdit plus aucune occasion de se moquer du malheureux Pelletier [3], et comme le pauvre homme allait en ville pour gagner sa vie et lassait l'univers de ses sonnets flatteurs [4], il en fit, sans hésiter, un écornifleur de profession [5]. On ne pouvait tomber plus mal. Jamais personne, au témoignage de Richelet, ne fut moins parasite que le bonhomme Pelletier. Hors qu'il allât montrer en ville, c'était un véritable reclus. Des réclamations s'élevèrent de toutes parts. [6] Boileau ne s'en émut guère et laissa subsister son vers tel qu'il avait paru dans l'édition de 1666. Cependant plus tard, alors qu'Ogier et Pelletier étaient morts tous deux, il se ravisa, et revenant à sa leçon primitive, rétablit le nom de Colletet, comme nous le voyons encore aujourd'hui [7].

[1] Brossette, *Comment.* sur le vers 54 du *Discours au Roi.*

[2] *Seconde partie* (du Recueil) p. 125 à 128, Paris, Ribou 1664. — Cf. Brossette, *Comment.* sur le vers 76 de la IIe *Sat.*

[3] *Discours au Roi*, vers 54, Sat. II, v. 76 ; III, 127, VII, v. 44 ; IX, 98 et 290.

[4] *Sat.* I, v. 47.

[5] Guéret dans sa *Promenade de Saint-Cloud*, p. 293, raconte l'histoire de cette substitution ; mais il ne nomme pas Ogier, comme le fait Brossette. Richelet. *Traité de la versification française*, p. 146.

[6] « Il ne se pique pas de fidélité, et je commence même d'avoir bonne opinion de Pelletier depuis qu'il en a dit du mal. » Guéret, *Promenade de Saint-Cloud*, p. 292.

[7] V. Berriat, t. I, p. 72, note 3.

C'était, en effet, à l'auteur des *Divertissements*, des *Épigrammes* et des *Poésies diverses* qu'il avait songé d'abord. C'est lui qu'il avait entendu mettre en scène lorsque, encore tout ému du spectacle qu'il avait eu sous les yeux, il avait voulu peindre la gueuserie des beaux esprits[1]. N'avait-il pas vu lui-même, sinon le poète en personne, au moins sa veuve,

Au mépris du Parnasse,
Aller de porte en porte, étaler sa disgrâce[2].

Ainsi, grâce à Gilles, le jeune satirique avait été initié aux misères des gens de lettres et pouvait en parler, par expérience et non pas seulement en copiant Juvénal. De son côté, Puymorin lui faisait faire directement connaissance avec les vices et la scélératesse de ce « siècle de fer. » Pierre Boileau, nous l'avons déjà dit, était un homme de plaisir, peu délicat sur la nature de ses divertissements, et, comme on l'était d'ailleurs au sortir de la Fronde et quand on avait appartenu à la maison de Gaston, peu difficile dans le choix de ses relations. Lorsqu'il était premier valet de chambre de la garde-robe chez le duc d'Orléans, il avait connu un capitaine des troupes de ce prince, nommé Saint-Ange. Fils d'un prévôt de salle, tireur d'armes lui-même et bretteur redoutable, très bien fait, du reste, de sa personne, cet aventurier s'était poussé fort avant dans le monde. Il se disait gentilhomme, et, comme il était « bonne épée », on le croyait, de peur de se faire une affaire avec lui[3]. Puymorin mit son frère Nicolas en relation avec ce joyeux personnage, « jureur et blasphémateur horrible, déjà décrié par par un grand nombre de

[1] Colletet, dit-il dans une note pour l'édition de 1713, fameux poète *fort gueux*, dont on a plusieurs ouvrages, V. Berriat. *Ibid.*

[2] Ces deux deruiers ont été retranchés dans l'édition de 1674. — Au lieu de *Colletet* il y avait au v. 88 *Pelletier* dans les éditions originales de 1666 à 1685, mais dans la leçon primitive on lisait *Colletet*, éd. de Rouen 1666 : Ce n'est que dans les dernières éditions des satires, que M. Despréaux a remis le nom de Colletet, et c'est François Colletet, fils de Guillaume, qu'il a voulu désigner. (Éd. St-Marc, 1775, t. I, p. 37, note sur le vers 77. Moreri, V° *Colletet* dit la même chose. Boileau, dans les explications données à Brossette le 26 octobre 1702, parle du père et non du fils. *Append.* Laverdet, p. 542.

[3] Tallemant, t. VIII. p. 226.

mauvaises actions [1]. » Le sacripant semble avoir mis le candide jeune homme au courant de ses aventures les plus risquées [2]. Sa méchante réputation n'avait point empêché une dame de la plus haute noblesse, une allemande très fière de ses quartiers, de l'aimer d'abord et d'en faire ensuite son second mari. C'était Madame de Marolles, veuve d'un lieutenant général, gouverneur de Thionville et mère de la célèbre Sidonie de Lenoncourt, marquise de Courcelles. Il est vrai que ce mariage causa la perte du misérable. La duchesse de Villars, sœur du marquis de Marolles, s'acharna contre Saint-Ange, réunit des preuves accablantes de ses crimes et le dénonça à la justice. Il fut décrété de prise de corps; mais comme il était la terreur des laquais et des archers, personne n'osait l'arrêter! Il était d'ailleurs protégé par de grands seigneurs. Il trouva d'abord une retraite à l'hôtel de Chaulnes; obligé d'en sortir, il fut reçu chez le duc de Vitry, le propre neveu du maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris [3]. Mais il eut l'imprudence de se montrer dans la rue, fut saisi, conduit à la Conciergerie, et mis dans un cachot placé sous la grand Chambre [4]. Puymorin, son ancien compagnon de plaisir, ne l'oublia pas dans son infortune et s'employa vivement pour lui rendre service. Mais obligé, sans doute par ses fonctions dans les finances, de faire un voyage en Auvergne, il laissa à Nicolas le soin d'agir en son absence. Brossette, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, raconte longuement d'après les dires mêmes de Boileau, le rôle de notre poète en cette circonstance. Son récit est long et traînant, mais il renferme des détails curieux et caractéristiques de l'époque. Il est donc intéressant à reproduire. Le voici :

« La sœur du prisonnier, voulant lui parler, pria M. Des-

[1] M. Despréaux le connaissait et lui avait parlé plusieurs fois. *Mss.* de Brossette, dans Laverdet, p. 508.

[2] Il lui parla, par exemple, de l'enlèvement de Mlle de Sainte-Croix. (Voy. Tallemant, *ibid*, p. 226.) M. Despréaux, raconte Brossette (mss. *App.* de Laverdet, p. 509), m'a dit que Saint-Ange lui avait assuré la vérité de ce fait dans le temps même de sa plus grande débauche. »

[3] Sur tous ces faits, voir Tallemant, *ibid.*, p. 229 à 231.

[4] *Appendice* de Laverdet, p. 510.

préaux de se servir d'un moyen qui avait déjà été mis en usage par M. de Puimorin et qui était de la faire introduire pendant la nuit dans la Grande Chambre d'où elle pourrait se faire entendre à son frère qui était au-dessous dans les cachots. Pour cet effet, il fallait se servir d'un clerc de Mr Boileau, le greffier qui avait une clef de la Grand'Chambre ; par ce moyen, cette sœur fut introduite pour parler à Saint-Ange. Elle se mit à une fenêtre qui répondait au cachot, et appela son frère par le nom de *Fleurant*, qui était un nom vrai ou supposé dont ils étaient convenus ensemble et dont ils s'étaient déjà servis dans les autres pourparlers. Saint-Ange, entendant la voix de sa sœur, crut que M. de Puimorin était avec elle, comme à l'ordinaire, et commença à crier du fond de son cachot : « *Quid dicam quum petet, si occidi illum cum pistoleto?* M. Despréaux qui ne s'attendait à rien moins qu'à une question de cette sorte, vit bien que c'était à lui à répondre, car les deux autres n'entendaient pas le latin Il se mit donc à crier de son côté : *nega, nega*[1]. Le prisonnier voulut encore demander quelques conseils, mais sa sœur lui dit que celui qui était là n'était pas M. de Puimorin ; que c'était M. Despréaux qui l'avait accompagnée : de sorte que le reste de la conversation se passa entre Saint-Ange et elle. Quand ils sortirent de la Grand'Chambre, il fallut passer par la Grand'Salle, mais les chiens qui la gardent pendant la nuit les empêchèrent d'y entrer. Ils furent obligés de faire lever un concierge à qui le clerc du greffier dit qu'il avait oublié des papiers d'importance. Ce concierge apaisa les chiens et ces trois aventuriers charitables se retirèrent. »

Tout n'est-il pas à relever dans ce curieux récit, recueilli le 8 octobre 1702 de la bouche de Boileau et transcrit le soir même par Brossette[2]. Clef de la Grand'Chambre, fournie par

[1] *Que dirai-je quand ils me demanderont si je l'ai tué avec un pistolet? — Niez, niez.* — Saint-Ange, nous apprend Brossette, p. 509, était poursuivi pour avoir tué son valet d'écurie.

[2] Mss. de Brossette, p. 15. Laverdet, en le reproduisant dans son *Appendice*, a oublié, p. 511, l. 15 de mettre un point entre le mot *après* et le mot *aujourd'hui* qui aurait dû être écrit avec une majuscule. Brossette, après avoir entendu le 8 octobre 1702 le récit de Boileau avait pris d'autres renseignements, voilà pourquoi il fait suivre ce récit

un clerc de greffier, concierge qui laisse passer la sœur de Saint-Ange, conversation par une fenêtre et une lucarne entre personnes qui ne peuvent s'apercevoir, conseils donnés la nuit à un criminel avéré par Puymorin et par son frère, chiens sur les aboiements desquels ne comptaient pas les trois aventuriers charitables, tout cela ne peint-il pas une époque ? Ferait-on mieux de nos jours, et pourtant Dieu sait si l'on se gêne beaucoup en notre temps avec la justice et les lois.

Malgré toutes les démarches faites en sa faveur, Saint-Ange finit par être roué en place de Grève. Probablement Despréaux oublia vite ce misérable. Cependant le souvenir du prisonnier de la Conciergerie lui revint un jour dans sa vieillesse. Pour sa satire *Sur l'honneur*, composée en 1698, il lui faut un mot qui rime avec le *Gange*, un nom de brigand qu'il puisse comparer et préférer à Alexandre le Grand. Le second mari de la marquise de Marolles se représente alors à son esprit et sur le champ il écrit ces vers déclamatoires :

> Un injuste guerrier, terreur de l'univers,
> Qui, sans sujet courant chez cent peuples divers,
> S'en va tout ravager jusqu'aux rives du Gange
> N'est qu'un plus grand voleur que du Tertre et Saint-Ange[1].

La rime n'avait pas été cherchée au coin d'un bois, mais on pourrait l'appeler une rime vécue. Ce voleur qu'il plaçait au bout de son vers, il l'avait connu dans sa jeunesse, et s'il ne l'avait pas fréquenté, il lui avait du moins rendu service. Il savait donc de science certaine ce que valait l'un des bandits qu'il mettait en parallèle avec Alexandre. A ce commerce qui nous surprend un peu, il avait gagné de connaître de près la scélératesse dont ses contemporains étaient capables, et l'on n'a plus le droit de voir une simple emphase de jeune homme dans cette assertion de la sixième satire :

de cette indication : « aujourd'hui 14 octobre 1702, j'ay apris d'ailleurs, etc., mss., p. 23.

[1] *Satire* XI, v. 75 à 78.

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est au prix de Paris un lieu de sûreté[1].

Juvénal, il est vrai, avait dit en latin quelque chose d'approchant, mais son imitateur, après les confidences de Saint-Ange pouvait parler en homme bien informé et qui sait d'original.

§ 2. — Le grand monde

Les frères de Nicolas, il faut se hâter de le dire, ne se bornèrent point à le mettre en rapport avec des filous et des femmes équivoques. Ils avaient les uns et les autres des connaissances plus relevées, et poussèrent leur cadet dans des compagnies sinon beaucoup plus morales, au moins infiniment plus distinguées.

Le nombre des seigneurs vieux ou jeunes qui ne cherchaient que le plaisir et avaient fait leur éducation épicurienne, soit dans la maison de Gaston, soit à la cour d'Anne d'Autriche, était considérable. Alors, suivant l'expression de St-Evremond, les vices délicats se nommaient des plaisirs. Les uns, profès de l'ordre des Côteaux[2], mettaient au premier rang les jouissances de la table, comme le commandeur de Souvré[3], le comte d'Olonne, et à leur suite le comte de Broussin[4], le sieur de Vilandri[5] et de nombreux imitateurs. D'autres

[1] *Sat.* VI, v, 89-90. Cf. Juvénal. *Sat.* III, vers 305 à 308.

[2] Si l'on en croit des Maizeaux, *Vie de S. Evremond*, les *Trois Coteaux* auraient été M. de Lavardin, évêque du Mans, Philibert Emmanuel de Beaumanoir, mort le 27 juillet 1671), le marquis de Bois Dauphin (Urbain de Laval, fils de madame de Sablé), et le comte d'Olonne (Louis de la Trimoille).

[3] Jacques de Souvré, commandeur de Malte, puis grand prieur de France, frère de Mme de Sablé, mort le 22 mai 1670. Boileau *(Comment.* de Brossette, sur le vers 107 de la *Sat.* III) le considère comme un des trois côteaux, induement, suivant S. Evremond.

[4] Réné Brulart comte du Broussin. Ménage. *Dictionn. Étymologique*, le compte parmi les trois côteaux. « Il n'est venu que dix ans après » disait S. Evremond, *fragment d'une lettre de M. des Maizeaux*, citée, *Œuvres* de Boileau. Amsterdam, Changuion 1775, t. I, p. 75 et 76, dans les notes.

[5] François le Breton, sieur de Vilandri.

passaient leur vie chez Frédoc ou dans les Académies de jeu ; d'autres enfin couraient les belles aventures et fournissaient à Tallemant des Réaux la matière inépuisable de ses historiettes scandaleuses. Les frères aînés de Despréaux avaient un pied tous trois dans ce monde où l'on ne s'ennuyait pas. Ils y firent entrer Nicolas, qui, jeune alors, ne demandait pas mieux que de se divertir[1]. Bientôt celui-ci n'eut plus besoin d'introducteur, il fut reçu pour lui-même dans cette société de viveurs ou de raffinés. On était avide d'entendre ses satires qu'il récitait du reste avec un art prestigieux. Il avait de plus, nous l'avons déjà dit, un autre moyen de plaire. Comme il excellait à imiter et à contrefaire, il en donnait souvent le régal à ceux qui l'invitaient à leurs parties de plaisir[2]. Grâce à ce double talent, il était recherché et choyé par les uns et par les autres et partageait avec Lambert et Molière la gloire d'être convié dans les bonnes fêtes. Ainsi, nous le voyons en 1664 appelé chez du Broussin, avec le duc de Vitry, une des relations de son frère Gilles, en même temps que notre grand comique. Tous deux, le satirique et l'acteur, sont là au même titre et pour le même motif, ils viennent lire leurs vers[3].

René Brulart, comte du Broussin, était avec le frère de la célèbre madame de Sablé, — Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean de Latran — l'arbitre suprême des élégances en fait de gastronomie. De la cuisine, il avait fait un art aussi sévère que recherché, presque une religion, et, dans son orthodoxie de beau mangeur, ne souffrait à table, rien que d'exquis et d'irréprochable[4]. Serait-ce de ce gourmet précieux que Boileau aurait fait la victime de son repas ridicule? Brossette l'affirme et rien ne vient démentir son assertion[5]. Rendre ce

[1] Notons cependant cette réserve faite par Brossette, *Appendice* Laverdet, p. 305 : « M. Despréaux a toujours été fort éloigné ou ennemi de toutes les actions qui sont contraires à la pureté. »

[2] Racine le fils, *Mém.*, p. 225, convient qu'il faisait ainsi un métier de baladin. Il le prolongea plus tard que ne le croit Louis Racine.

[3] Brossette, *Comment. sur la IIe Satire,* t. I, p. 21.

[4] Des Maizeaux, *Vie de St-Evremond*, a dit de ces gourmets : « Dans la bonne chère, on recherchoit moins la somptuosité et la magnificence, que la délicatesse et la propreté. » Propreté, dans la langue d'alors signifie l'élégance.

[5] Brossette, IIIe *Sat.*, t. I, p. 27.

délicat le spectateur forcé d'un diner bourgeois, le convive dupé par un fat ; entasser sous ses yeux des amas de nourriture mal préparée, empoisonner son palais raffiné par les mets du traiteur Mignot, c'était sans doute une idée ingénieuse. Mais du Broussin s'attendait peut-être à une étude plus profonde et plus sérieuse, quand il voulait détourner Boileau de faire sa satire : « Choisissez plutôt les hypocrites, lui disait-il gravement, vous aurez pour vous tous les honnêtes gens, mais pour la bonne chère, croyez moi, ne badinez pas là-dessus[1]. » Évidemment le gourmand émérite, en parlant ainsi, songeait au *Tartuffe*, alors interdit sur le théâtre, mais que tout le monde brûlait d'entendre lire. Il s'imaginait que l'audacieux satirique attaquerait directement sa passion favorite et ferait, au lieu d'une caricature plaisante, la peinture fidèle et vraie d'un vice à la mode. Cette peinture, Molière aurait pu l'entreprendre, mais il l'aurait, il me semble, faite sur un plan tout différent de celui de Boileau, avec d'autres personnages, pris dans un monde plus relevé. Au lieu d'introduire du Broussin dans une chambre haute

> Où, malgré les volets, le soleil irrité
> Formait un poêle ardent, au milieu de l'été [2],

il l'aurait sans doute laissé chez lui, dans un vrai lieu de plaisance, assis à l'aise à sa propre table, en compagnie de ses hôtes habituels, nobles et délicats comme lui. Peut-être même aurait-il placé, dans cette société d'élite, quelque auteur gauche et embarrassé, payant son écot en amusant les convives par la lecture de ses vers. Il aurait ainsi donné à la grande scène des portraits du *Misanthrope* un pendant digne de ce chef-d'œuvre. Mais Despréaux, versificateur plus soigneux et plus correct que Molière, était loin d'avoir le degré de pénétration et de finesse nécessaire pour apercevoir les nuances et saisir les ridicules raffinés de la société polie. Il lui fallait les gros travers, les défauts qui tirent les yeux, car ce qui fait le mérite et le charme de ses peintures, ce n'est pas la profondeur de l'observation, mais l'agrément et le pitto-

[1] Brossette. *Ibidem.*
[2] V. 38 à 40.

resque du style. Il est plus à son aise avec des bourgeois semblables à lui, il aime les figures qui grimacent naturellement et semblent courir d'elles-mêmes au devant de la raillerie. Les détails de son festin, il les a pris dans la maison paternelle, où l'on voyait aux bons jours des amas de viandes entassées ; les propos que tiennent ses convives il les a entendus autour de lui ou bien chez ce magistrat champenois, ami de La Fontaine, par lequel il a été invité dans un voyage à Château-Thierry [1]. Mais aussi comme il est dans son naturel, avec quelle aisance il fait agir et parler ces personnages familiers ; de quelles couleurs heureuses il excelle à peindre ces ridicules grossiers si naïvement étalés. Du Broussin ne vient là que pour s'amuser et se divertir. Mais si son estomac s'en trouve mal, s'il ne rencontre pas toujours les commodités qui lui sont nécessaires à table, quel réjouissant spectacle on lui donne. Comme Boileau, dans cette troisième satire, une de ses meilleures non pour le fond, mais pour la composition et pour la forme, a su montrer sa qualité maîtresse, celle qui le met parfois au niveau de ses grands contemporains, le talent original de dire élégamment et sans s'avilir les plus petites choses et de relever la vulgarité des détails par le charme d'expressions qui les peignent et les font voir.

La réputation du satirique grandissait : ses auditeurs n'étaient plus seulement des oisifs et des hommes de plaisir. On le conviait dans les compagnies les plus illustres pour l'entendre réciter ses vers. Il est malheureusement impossible de le suivre pas à pas dans toutes ces visites : la trace en est perdue. A-t-il été présenté dans la maison du fameux Conrart, « ce séminaire d'honnêtes gens, qui après avoir fait pendant quelque temps leur noviciat, étaient dignes d'entrer au palais de Rambouillet [2] ? » Cela n'est dit nulle part. Cependant, le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française n'était point indifférent aux succès, bons ou mauvais, du jeune satirique. Ses recueils manuscrits, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, le témoignent assez : toutes les premières satires y figurent, et en même temps les principaux libelles qu'el-

[1] Brossette, *Sat.* III, v. 181, t. I, p. 41.
[2] Furetière, *Nouvelle allégorique*, p. 46 et 47.

les ont provoqués. Leur auteur a-t-il été reçu chez la grande Arthénice, car elle vivait encore quand on commença à parler de lui [1] ? L'on ne saurait ni l'affirmer sérieusement, ni le nier tout à fait ; si l'abbé d'Olivet l'atteste, l'anecdote qu'il raconte à ce sujet a tout l'air d'être apocryphe. « Pour Despréaux, dit-il, le fait est que ses premiers ouvrages commençant à faire bruit sur le Parnasse, il souhaita d'en montrer quelques essais à l'hôtel Rambouillet, alors souverain tribunal des beaux esprits ; Chapelain, Ménage et Cotin y étaient le jour qu'il y parut. Arthénice et Julie [2] louèrent le jeune poète, mais en même temps lui conseillèrent, par bonté et avec cette politesse dont les personnes de leur rang savent toujours assaisonner un avis, de consacrer ses talents à une espèce de poésie moins odieuse et plus généralement approuvée que ne l'est la satire. Chapelain, Ménage et Cotin appuyèrent la même thèse, mais durement et avec l'aigreur de gens que l'intérêt personnel anime. Despréaux en fut piqué et jura, dès lors, *in petto,* de se venger en temps et lieu [3]. »

Ce récit est assez curieux ; il est malheureusement démenti par trois au moins des personnes ainsi mises en scène, Chapelain, Cotin et Boileau lui-même. Les deux premiers déclarent l'un et l'autre qu'ils ignoraient le nom et la personne de Despréaux avant ses attaques acharnées. [4] Et quant à l'auteur des Satires, le *Bolæana* affirme qu'il « ne connaissait point du tout Chapelain » lorsqu'il se fit présenter chez lui par Racine, sous le nom du bailli de Chevreuse [5].

[1] Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, ne mourut que le 27 décembre 1665.

[2] Mme de Montausier.

[3] D'Olivet, *Histoire de l'Académie française,* XV *Charles Cotin*, éd. Livet, t. II, p. 158-159.

[4] Chapelain, lettre du 13 mars 1665.— « Quand Despréaux s'est acharné contre deux académiciens (Chapelain et Cotin) qui ne connoissoient *ni sa personne* ni son nom. » *Instruction à Despréaux* qui se trouve dans les recueils manuscrits de Conrart, Bibl. de l'Arsenal, t. IX, in-fol., p. 221 à 230), p. 224.

[5] *Bolæana*, CIV, p. 104-105. Cette visite dut se faire après la publication du premier recueil de Boileau (1666), car, à l'époque où elle eut lieu, « Cotin, dit Monchesnay, connaissait Despréaux. » *Ib.*, p. 105. Il y a, du reste, dans cette anecdote, telle qu'elle est contée, des détails qui ne semblent pas bien exacts.

Il n'y a donc rien de moins sûr que la présence de Boileau à l'hôtel de Rambouillet ; mais il existait une autre maison, également ouverte aux beaux esprits, et certainement plus à la mode alors que celle de l'illustre Arthénice ; Despréaux y fut probablement admis d'assez bonne heure. Je veux parler du célèbre hôtel de Nevers, bâti par les Gonzague sur l'emplacement de l'ancien palais de Nesle, et qui depuis une vingtaine d'années appartenait au secrétaire d'Etat du Plessis de Guénégaud. Par un hasard favorable, un document authentique, à date certaine, nous y fait voir Despréaux en compagnie de Racine, au commencement de l'année 1665. Ce renseignement précieux se trouve dans une lettre écrite par Simon Arnauld de Pomponne, plus tard ministre des affaires étrangères, à son père Arnauld d'Andilly [1]. Voici le passage : « M. Ladvocat [2] me descendit à l'hôtel de Nevers où le grand monde que j'appris qui étoit en haut ne m'empêcha point de paroître en habit gris. J'y trouvai seulement Madame et Mademoiselle de Sévigné, Madame de Lafayette, M. de La Rochefoucauld, MM. de Sens, de Xaintes et de Léon, MM. d'Avaux, de Barillon, de Châtillon, de Caumartin et quelques autres, et sur le tout Boileau que vous connoissez, qui y était venu pour réciter ses satires, qui me parurent admirables, et Racine qui y récita aussi trois actes et demi d'une comédie de Porus, si célèbre contre Alexandre, qui est assurément d'une fort grande beauté. »

Cette lettre, si négligemment écrite, a été souvent citée et mérite de l'être. Elle jette une vive lumière sur les débuts de Boileau et de Racine. La date, l'occasion, le lieu, la maîtresse de la maison, les personnes réunies pour entendre les deux poètes, tout est digne de remarque. Le jour était le lundi, 3

[1] Cette lettre, publiée pour la première fois par Monmerqué, à la suite des *Mémoires de Coulanges,* Paris, J.-J. Blaise, 1820, p. 382, 384, paraît perdue. Elle ne se trouve pas dans la Correspondance des Arnauld, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal (6034-6040). C'est fâcheux, car le texte publié par Monmerqué pourrait bien contenir des inexactitudes.

[2] C'était le beau-frère de Pomponne. Son beau-père, Nicolas Ladvocat, maître des comptes, était déjà mort, 18 décembre 1662, date d'une lettre de condoléance à lui adressée de Paris. *Bibl. de l'Arsenal, Papiers de la famille Arnauld,* t. III, n° 428.

février 1665 : Pomponne, un moment compromis dans l'affaire de Fouquet et par suite envoyé en exil, venait d'être rappelé à Paris. Arrivé depuis quelques heures seulement, il s'était hâté d'aller, sans quitter son habit de campagne, rendre visite à ses amis les plus intimes. La maison dans laquelle il entend par hasard quelques-unes des satires de Boileau, et une partie de l'*Alexandre* de Racine, est l'ancienne demeure des Gonzague et de la princesse Palatine, devenue la propriété du secrétaire d'Etat du Plessis Guénegaud. La maîtresse du logis, surnommée par son entourage « l'adorable Amalthée [1], » est Isabelle de Choiseul, sœur du maréchal de Pralins et cousine germaine de l'évêque de Comminges. Elle réunit autour d'elle la compagnie la plus choisie des gens de la robe et de la Cour. Mais, quoique femme d'un secrétaire d'Etat, elle n'en donne pas moins à son cercle un air d'opposition contre les influences qui dominent alors dans le gouvernement. On s'y intéresse au sort du surintendant Fouquet, on témoigne à Port-Royal une sympathie discrète. La Comtesse, dit le P. Rapin, avait « de l'honnêteté, de la politesse et de l'esprit, et se servait assez bien de ses talens pour avancer les intérêts du jansénisme. Aussi l'hôtel de Nevers était-il « le rendez-vous le plus universel de la cabale.[2] » Ajoutons avec le jésuite qui a su peindre avec tant de finesse le portrait de Madame du Plessis [3], que son cercle était plus pur et moins mêlé que les autres [4]. Ses amis « savaient vivre sans se vanter de rien[5], et elle ne recevait pas, comme par exemple Madame de Sablé, des gens de contrebande pour grossir sa cour [6]. » Racine et Boileau, quand ils furent appelés chez elle dans cette mémorable soirée du 3 février 1665, y furent entendus par ses familiers les plus intimes, ceux-là même que le P. Rapin désigne comme ayant formé sa société habituelle [7]. C'est

[1] Lettre de Mme de Sévigné à Pomponne, du 18 décembre 1664.

[2] *Mémoires* de Rapin, Paris, 1865, t. I, p. 402.

[3] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 3e Édition, Paris, Hachette, 1867, t. III *Appendice*, p. 599.

[4] *Mém.* de Rapin, t. III, p. 431.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 403.

[6] *Ibid.*, t. III, p. 431.

[7] V. *Mém.* de Rapin, t. I, p. 402. — Madame et Mademoiselle de Sévi-

donc dans un monde, ami des jansénistes, plutôt que janséniste, que nos deux poètes se trouvent introduits ensemble. Ne soyons point étonnés de les rencontrer dans ce cercle d'élite, où l'on s'apitoie sur le sort de Fouquet, où l'on est, sans excès, de cœur et de sentiment plutôt que de tête et de raisonnement, favorable à Port-Royal. Ni l'un ni l'autre n'y sont, pour employer le langage de Rapin, « des gens de contrebande. » Boileau est déjà connu de Robert Arnauld d'Andilly, l'aimable patriarche des jansénistes[1]. Racine est l'élève des solitaires, comment sa personne aurait-elle été inconnue dans cette illustre compagnie? Ne demeurait-il pas, précisément alors, chez l'un des amis du parti, François Feydeau de Brou, conseiller clerc à la Chambre des Enquêtes, abbé de Bernay[2]. Ce magistrat avait, en effet, d'après les notes secrètes sur tous les parlements du Royaume, envoyées à Colbert en 1663, la réputation d'être de Port-Royal, et vivait dans la société ordinaire de Messieurs d'Avaux et de Barillon[3], les visiteurs habituels de l'Hôtel de Nevers. Il était en outre lié avec Simon de Pomponne qu'il vint voir le soir même de son arrivée à Paris[4]. Et, comme il était d'ailleurs, « officieux et servant ses amis, quand il le pouvait[5] », est-il admissible qu'il

gné, Madame de la Fayette, et La Rochefoucauld sont bien connus, la marquise de Feuquières était Anne-Louise de Gramont, mariée à Isaac de Pas, marquis de Feuquières et parent des Arnauld. L'archevêque de Sens était Henri de Gondrin, l'évêque de Saintes Louis de Bassompierre, celui de Léon François de Videlou de la Goublaye. Mais ne faut-il pas pas lire de *Laon ?* C'était alors César d'Estrées. — Jean-Antoine de Mesme, comte d'Avaux, ambassadeur extraordinaire à Venise en 1672 ; MM. de Barillon et de Chatillon étaient frères, le premier, qui se nommait Paul Barillon d'Amancourt, fut ambassadeur en Angleterre ; le second, Antoine, était au Parlement. Louis Lefèvre de Caumartin, maître des requêtes, est celui qui figure dans les *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier.

[1] « Boileau que vous connoissez. » — Lettre de Pomponne à d'Andilly. 4 février 1665. *Ib.*, p. 383.

[2] Brossette, *Comm. Sat. III,* v. 185, t. I, p. 40. Sur l'abbé de Bernay, qui mourut en 1666, consulter le *Gallia christiana*, t. IX, col. 834. *Ecclesia Lexoviensis. Bernaïcus, Abbates.* XXXIII.

[3] Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, II, 48.

[4] *Lettre de Pomponne à d'Andilly*, du 4 février 1665, p. 383.

[5] Depping, *ibid.* Cet abbé de Bernay, François Feydeau, « d'esprit in-

n'eût pas recommandé Racine à toutes ces personnes, qui, nous l'avons dit plus haut, fréquentaient chez Mme du Plessis ?

Lorsque, au commencement de février 1665, Despréaux et Racine venaient ensemble à l'Hôtel de Nevers, ils se connaissaient à peine depuis quinze mois. Mais, à l'âge qu'ils avaient en ce temps, on se lie très vite, et déjà leur intimité était si grande, que désormais il serait difficile d'étudier la vie de l'un sans avoir à s'occuper en même temps de l'autre. Ne les séparons donc point, puisque l'amour de l'art les a joints. Nous les avons trouvés, pour ainsi dire à l'aube de leur gloire, applaudis ensemble pour la première fois peut-être, par ces illustres à côté desquels ils figureront éternellement dans notre histoire, La Rochefoucauld, Mesdames de Sévigné et de La Fayette, suivons-les ensemble dorénavant dans le cours de leur carrière mondaine. Et, comme nous les avons rencontrés dans une société semi-janséniste, voyons en même temps comment ils se sont débrouillés et comportés tous deux au milieu des querelles religieuses de leur temps.

§ 3. — INTIMITÉ DE BOILEAU AVEC RACINE. — LE JANSÉNISME

Dans les premiers mois de 1665, Despréaux et Racine ne s'isolent pas encore de leurs grands amis poétiques, mais commencent déjà à former dans le groupe commun un petit groupe à part. Leur intimité, littéraire avant tout, est resserrée cependant par la conformité de leurs tendances religieuses. Molière reste tellement étranger au Jansénisme que Sainte-

finiment inquiet, fort incommodé au jeu quoiqu'il ait de grands bénéfices, (*Corresp. adm. ibid.*) ressemblait pour le caractère à son oncle maternel Drogon Hennequin, auquel il avait succédé en 1651 dans l'abbaye de Bernay. C'est cet oncle, auquel Boileau, suivant Brossette, fait allusion dans les vers 67 à 71 de sa IVe satire. » Il avait, dit Brossette, t. I, p. 48, « l'esprit inquiet, chagrin, inégal... il avait une table somptueuse, où il recevait toutes sortes de gens et on y faisait une dissipation outrée. » Le commentateur n'a-t-il pas pris l'oncle pour le neveu ? On serait tenté de le croire. Mais il faut remarquer que Tallemant (*M. de Bernay*, 2e éd., VI, 179) parle aussi de l'oncle comme d'un fou, « féru de la vision de tenir la meilleure table de Paris. »

Beuve s'est vainement évertué à trouver une trace quelconque de ses relations avec Port-Royal[1]. La Fontaine se montre dans la question, ce qu'il paraît partout, insouciant, distrait et volage. Mais Racine et Boileau ne demeurent pas neutres. On l'avait bien vu pendant l'été de 1664. Les Jansénistes étaient dans un grand embarras. Louis XIV avait, en personne, apporté le 19 avril au Parlement une ordonnance pour obliger tous les ecclésiastiques du royaume à signer le Formulaire dressé par le clergé, sous peine d'être privés de leurs bénéfices. Tous les faux-fuyants par lesquels les partisans outrés de la grâce avaient essayé d'échapper à la condamnation de leurs opinions, leur étaient ainsi fermés. Racine et Boileau, pourvus tous deux d'un prieuré simple [2], étaient atteints par cette mesure, inefficace autant que vexatoire. Un jour que dans la chambre de l'abbé Jacques Boileau, docteur de Sorbonne, l'on disputait sur la conduite à tenir en cette circonstance, Racine trancha la difficulté par cet impromptu plaisant :

Contre Jansénius j'ai la plume à la main,
Je suis prêt à signer tout ce qu'on me demande,
Qu'il soit hérétique ou romain,
Je veux conserver ma prébende.

Il était impossible de montrer en moins de mots l'inutilité de la violence morale à laquelle on avait recours. L'épigramme eut un grand succès dans le monde ; quelqu'un, peut-être l'auteur lui-même, auquel son ami Despréaux n'aurait pas refusé son concours [3], développa la plaisanterie, y ajouta trente-trois couplets et la fit courir avec cette addition prolixe. Puis, comme les jansénistes ne laissaient rien perdre, l'un des écri-

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 266-267.

[2] C'est un fait bien connu que Racine a été prieur de l'Epinay ; mais il ne figure en cette qualité pour la première fois, que dans un acte notarié du 3 mai 1666, passé à la Ferté-Milon. Voy. Mesnard, *Notice bibliograph.* sur Jean Racine, p. 47 et suiv. Cependant le P. Sconin, oncle de Racine, qui possédait déjà ce prieuré le 21 juillet 1661, parlait en 1662 de le céder à son neveu. Celui-ci le dit dans une lettre du 13 juin à l'abbé Le Vasseur : « Il a, tout de bon, envie de me le donner. »

[3] C'est l'opinion de M. P. Mesnard, *loc. laud.* J'ai peine cependant à reconnaître la main de Racine dans cette facétie si longue.

vains les plus féconds du parti, l'avocat Barbier d'Aucour, recueillit le tout et l'inséra dans un factum daté du 4 juin 1664.

Ainsi Racine et Boileau ne craignaient pas de se compromettre pour Port-Royal ; plus heureux peut-être de déployer leur malice qu'empressés de défendre la cause de la grâce. Car ces protestations satiriques, en faveur des partisans de la morale rigide, ne les empêchaient pas de prendre part aux joyeuses réunions du cimetière Saint-Jean. Mais étaient-ils les seuls à servir alternativement Dieu et le monde ? Les choses changèrent à la fin de l'année suivante, et la représentation d'*Alexandre,* au mois de décembre 1665, eut le double résultat de brouiller Racine à la fois avec Molière et les Jansénistes, et de mettre Boileau lui-même dans une situation fort embarrassante. La pièce fut jouée le 4 décembre, et deux mois ne s'étaient pas écoulés que le plus éminent disciple de notre grand comique, et l'élève chéri de MM. de Port-Royal avait rompu bruyamment avec tous ses maîtres, celui du théâtre et ceux du sanctuaire. Cette double rupture qui mit à une si rude épreuve l'amitié de Despréaux pour l'irascible tragique, tient trop de place dans l'histoire même du satirique, pour que je ne m'y arrête pas ici.

Le brillant succès d'*Alexandre* fait époque dans la vie de son auteur. C'est la date de son avènement à la renommée. Les feux de l'aurore, a dit Vauvenargues, ne sont pas si doux que les premiers rayons de la gloire[1]. Mais cette douceur enivre ; elle inspire une présomption malsaine, elle trouble la conscience. Ce fut l'histoire de Racine. Les applaudissements du public et de la Cour le grisèrent : ils enflèrent son amour-propre et transformèrent ses allures jusqu'alors modestes. Il a désormais le sentiment de sa valeur ; il sait qu'il va « prendre de nouvelles forces[2] » ; il s'imagine qu'il n'a plus besoin de personne. Corneille le renie et lui refuse le talent dramatique ; il bravera Corneille et ses partisans ; la troupe de Molière joue mal sa tragédie, il la donnera à l'Hôtel de Bourgogne ; sa tante, la mère Agnès, l'exclut pour ainsi dire

[1] *Réflexions et maximes*, CCCLXXV.

[2] « Je prévois qu'à mesure que je prendrai de nouvelles forces, Votre Majesté se couvrira elle-même d'une gloire toute nouvelle. » *Épître au roi.*

de Port-Royal; il passera par-dessus l'excommunication [1]. Nicole traite les poètes d'empoisonneurs publics : il s'emportera et le raillera cruellement. Les amis de Molière, comme ceux d'Arnauld, l'accusent chacun de leur côté d'ingratitude : il est sourd à leurs colères et n'écoute que les intérêts de sa gloire tragique et les inspirations de son orgueil froissé; il oublie les convenances morales les plus élémentaires. L'on ne saurait l'excuser : il y a cependant des circonstances atténuantes [2]. S'il pousse le souci de sa renommée jusqu'à l'indélicatesse et à l'irrévérence, il obéit à des motifs dont il ne se rend pas clairement compte. C'est le jeune homme dans l'orgueil de sa force; il ne peut supporter d'obstacle ou d'entrave. Le dirai-je? sans vouloir autrement le comparer à Néron, il est dans la situation où se trouve le fils d'Agrippine, quand celui-ci commence à s'affranchir du joug de sa mère et de ses précepteurs. Il racontera sa propre histoire lorsqu'il fera dire à la veuve de Claude :

> Ce jour, ce triste jour frappe encor ma mémoire,
> Quand Néron fut lui-même ébloui de sa gloire [3].

Comme le pupille de Burrhus, Racine est enivré. Corneille l'importune, Molière le gêne, sa pieuse tante le fatigue, Port-Royal l'exaspère, et je ne veux pas répondre que Boileau n'ait pas fini par le lasser aussi. Un critique du XVIIIe siècle, Titon du Tillet, me semble avoir bien compris, du moins en ce qui concerne Molière, cet état d'âme de l'auteur d'*Alexandre*.

[1] Consulter les *Mémoires* de Louis Racine : sur Corneille, p. 227; sur les représentations d'*Alexandre*, p. 228; sur la mère Racine et sur Nicole, p. 230 à 236.

[2] « L'égoïsme d'un grand talent n'est pas le beau idéal; il ne faut pas le louer, mais il faut y compâtir quelque peu comme à une tentation bien puissante. » M. P. Mesnard, *Notice* sur *Alexandre*, p. 292. La pensée est juste, mais n'est-ce point aller bien loin dans l'indulgence de ne voir qu'un mauvais procédé dans la conduite de Racine avec Molière, p. 491? Il est vrai que M. Mesnard nie presque les obligations du jeune poète envers le grand comique. Ce n'est pas le lieu de discuter cette opinion, mais je ne puis m'empêcher de remarquer que Racine, dans les lettres de sa jeunesse, semble se reconnaître l'obligé de Molière. Voy. les deux lettres de novembre 1663 à l'abbé Le Vasseur.

[3] *Britannicus*, acte I, sc. I.

« Le froid qu'il y eut entre eux fut, dit-il, causé par la jalousie du génie poétique[1]. » La pensée est un peu vague, mais Titon n'a pas tort lorsqu'il parle de jalousie. Oui, Racine était jaloux : jaloux non seulement de l'auteur dramatique applaudi, mais de l'acteur ou, pour mieux dire, du directeur de théâtre.

Au Palais-Royal, il vivait, pour ainsi dire, à l'ombre du grand génie dont il est, qu'il le veuille ou non, le disciple : de plus, il était continuellement gêné dans ses rapports avec les artistes chargés d'interpréter ses créations tragiques. S'il est vrai, qu'à part de grandes exceptions, un bon comédien ne vaut que par l'habileté de celui qui le met en œuvre, jamais cette règle ne s'est mieux vérifiée que par l'exemple de Molière et de sa troupe. On voit dans l'*Impromptu de Versailles*, comme il avait tous ses acteurs dans la main et avec quel empire il les dirigeait. N'eût-on point cette preuve vivante, on aurait l'aveu de ses envieux et de ses critiques. Jamais, dit Visé, en parlant de l'*École des Femmes*, « comédie ne fut si bien représentée, ni avec tant d'art ; chaque acteur sait combien il doit y faire de pas, et toutes ses œillades sont comptées. On peut dire que son auteur mérite beaucoup de louanges pour avoir si bien joué son rôle, pour avoir si judicieusement distribué tous les autres et pour avoir enfin pris le soin de faire si bien jouer ses compagnons, que l'on peut dire que tous les acteurs qui jouent dans sa pièce sont des originaux que les plus habiles maîtres de cet art pourront difficilement imiter[2]. » Cette action efficace, cette suggestion puissante, qui forçait le talent à se déployer dans toute son étendue, mais dans le sens et suivant l'inspiration de Molière, était peut-être, aux yeux de Racine, une raison

[1] Titon du Tillet, *Parnasse françois*, Paris, 1732, in-fol., p. 412. Titon a tort, selon M. Mesnard. *Notice biographique sur Jean Racine*, p. 66. « Quoique Racine, plus tard, ait mis un moment le pied sur les terres de Molière, leurs empires étaient trop distincts pour qu'un conflit d'ambition littéraire fût possible. » — Mais tous deux ne suivaient-ils pas la carrière dramatique?

[2] Visé, *Nouvelles nouvelles*, achevé d'imprimer 3 février 1662, t. III, p. 234. — Ce témoignage est d'autant plus considérable que Visé appelle l'*École des Femmes*, un monstre qui a de belles parties, p. 233.

majeure pour lui faire abandonner le théâtre du Palais-Royal. Les acteurs de cette troupe incomparable, interprètes fidèles et obéissants de la pensée de leur directeur, l'étaient-ils au même degré, avec la même docilité, d'une pensée étrangère ? Entre eux et l'auteur qui n'était pas Molière se trouvait toujours Molière, et celui-ci, malgré la vigueur de son génie, et peut-être même à cause de cette vigueur, se prêtait-il à concevoir les créations d'un autre comme cet autre les concevait lui-même ? Or, si quelqu'un fut, à côté de lui, doué d'une action puissante sur ses interprètes, ce fut bien Racine. On sait ce qu'il fit de la Champmeslé, traitée de sotte par plusieurs contemporains [1]. Sous son influence, elle sentit s'éveiller toutes les puissances de son âme, et devint, grâce à cet aimable maître, une des actrices les plus touchantes du siècle [2] Mais cette action, créatrice en quelque sorte, pouvait-il l'exercer complètement et à son aise sur des acteurs qui subissaient l'ascendant beaucoup plus énergique encore de Molière ? Ce qu'il cherchait, en se tournant instinctivement vers l'Hôtel-de-Bourgogne, c'étaient donc moins des acteurs tragiques plus habiles et plus en vogue, que sa liberté d'action, que l'indépendance même de son génie et de son art. S'en rendit-il jamais bien compte, on ne saurait l'affirmer, mais assurément Boileau ne le comprit pas. Il faut avouer, d'ailleurs, que le rôle de ce dernier, pendant la crise morale que subissait son ami était difficile. Il était en désaccord avec lui presque en même temps sur deux points qui lui tenaient fortement à cœur. Ni ses sympathies, ni sa droiture naturelle ne lui permettaient d'approuver le dessein formé par Racine de quitter le théâtre de Molière : il se révoltait à l'idée que l'élève des solitaires de Port-Royal pût écrire

[1] Racine fils, dit Monmerqué, est le premier qui ait avancé qu'elle manqnait d'esprit. Monmerqué. *Lettres de Mme de Sévigné*, t. II, p. 294, note a.

[2] S'en trouve-t-il une autre si touchante, une autre enfin allant si droit au cœur. La Fontaine, *Belphégor*. Mme de Sévigné, *Lettre* du 15 janvier 1672, l'appelle la plus miraculeusement bonne comédienne que j'ai jamais vue.— Mlle Chamelai, jusqu'aux derniers jours de sa vie, dans l'âge le plus avancé, a toujours fait l'admiration de tous ses auditeurs. *Théâtre italien*, de Gherardi. Paris, 1717, t. I, p. 62.

contre ses anciens maîtres et rompre avec eux. Il ne put empêcher cette double défection, faite d'ailleurs à son insu. L'on pencherait à croire qu'alors le jeune tragique se cachait de lui et cherchait à l'éviter pour échapper à ses remontrances. Malheureusement nous ne savons rien de précis sur cette phase, si curieuse pourtant, de leur intimité. Cherchons néanmoins à démêler quel a été, dans ces affaires délicates, le rôle de l'honnête Boileau. Il blâma, cela ne souffre aucun doute, le mauvais procédé de l'auteur d'*Alexandre*, il resta l'ami de Molière ; mais essaya-t-il dans la suite de réconcilier les deux poètes dramatiques [1]? On ne le sait. En ce qui concerne la querelle avec Port-Royal, bien des points demeurent également obscurs. Pourquoi Despréaux intervint-il si tard dans le débat ; eut-il seul le mérite de le terminer, et de quelle façon le termina-t-il ? Autant de questions difficiles et qui demandent un sérieux examen.

Le célèbre Nicole, à l'occasion d'un livre de Desmarets de St-Sorlin, avait publié des lettres qu'il intitula *Visionnaires*. Il leur donna ce titre, suivant Louis Racine, parce qu'il les écrivait contre un grand visionnaire, auteur de la comédie des *Visionnaires* [2]. Comme son adversaire avait autrefois travaillé pour le théâtre et fait des romans, il traita dans la première de ses lettres, datée du 31 décembre 1665, les romanciers et les poètes dramatiques, d'empoisonneurs publics [3]. Racine encore tout ébloui du succès d'*Alexandre*, prit cette qualification outrageante pour une injure personnelle, et dans un jour de colère et d'inspiration, écrivit sa lettre fameuse *à l'auteur des hérésies imaginaires* [4]. Port-Royal s'émut de ce coup droit, aussi victorieux qu'imprévu. Deux de ses meilleures plumes réfutèrent ce pamphlet anonyme, qui par certains côtés rappelait

[1] *Mémoires* de Louis Racine, p. 228 et 262. On ne connait pas ce que fit Boileau pour rapprocher Molière et Racine, mais son frère Puymorin semble avoir tenté de le faire. Voir la *Vie de Molière* par Grimarest, éd. Malassis, Paris, Liseux, 1877, pp. 149, 150.

[2] *Ibid.*, p. 230.

[3] Nicole, *Première Visionnaire*, datée du 31 décembre 1665 : « Un faiseur de romans et un poète de théâtre est un empoisonneur public, non des corps, mais des âmes. »

[4] *Première lettre à l'auteur des hérésies imaginaires*, imprimée au commencement de 1666.

les *Provinciales*. Il avait été imprimé au commencement de 1666, au moment où Racine, brouillé avec Molière, s'occupait de sa préface d'*Alexandre*. Les défenseurs de Nicole y répondirent à la fin de mars [1]. La querelle faisait du bruit, et tel avait été le succès de la petite lettre, qu'un académicien en vue, s'en laissait sans gêne attribuer la paternité [2]. Le coupable avait fini par se déclarer, et quand parurent les factums des deux apologistes de Port-Royal, il se hâta de leur répondre. La réplique était prête et datée du 10 mai 1666. Au moment de la laisser imprimer, il se ravise et la retient. Que s'était-il donc passé? A l'entendre, quelques-uns de ses amis lui firent comprendre qu'il n'y avait point de plaisir de rire avec des gens délicats qui se plaignent qu'on les déchire lorsqu'on les nomme. « D'autres des leurs (*sic*), ajoute-t-il, me dirent que les lettres que l'on avait écrites contre moi étaient désavouées de tout le Port-Royal. Enfin, il m'assurèrent que ces messieurs n'en garderaient pas la moindre animosité contre moi, et me promirent de leur part, un silence que je n'avais pas songé à leur demander. » Ces messieurs sans doute ne se crurent pas liés par la parole que l'on avait donnée pour eux. Ils publièrent, en 1667, le recueil de toutes les *Visionnaires*, et le firent imprimer en Hollande. Ils y joignirent les réponses de leurs deux apologistes, en ayant soin d'annoncer dans un *Avertissement* que ces réponses avaient été adressées à un « jeune poète qui s'était chargé de l'intérêt commun de tout le théâtre [3]. » Racine n'était pas nommé, mais il était assez clairement désigné pour avoir le droit de dire que l'on avait rompu les engagements pris avec lui. Il ne résista point au désir de se venger. Huit jours après l'apparition de l'édi-

[1] Du Bois, le 22 mars 1666, Barbier d'Aucour, le 1er avril. Leurs réponses ont été reproduites, dans l'édition de Racine, *des Grands écrivains*, t. IV, p. 290 à 322.

[2] Voir la lettre d'un Anonyme du 30 avril 1666, *Œuvres* de Racine, *Grands écrivains*, IV, p. 323-326.

[3] Un jeune poëte s'estant chargé de l'interest commun de tout le théâtre, l'attaqua, par une lettre qui courut fort dans le monde, où il contait des histoires faites à plaisir. « *Les Imaginaires, ou lettres sur l'hérésie imaginaire*, 2 vol. in-12. *Les Visionnaires, ou seconde partie des lettres sur l'hérésie imaginaire*. A Liège, chez Adolphe Beyers, 1667. *Avertissement*, p. 28.

tion de Hollande, il écrivit *ab irato* une préface destinée à précéder l'impression de ses deux lettres [1]. On était en 1667 et la querelle était commencée depuis beaucoup plus d'un an. Jusque-là, si l'on en croyait la version des fils de Racine, leur père, en prenant si vivement fait et cause pour la poésie dramatique, avait agi complètement en dehors de Boileau. Mais avant de livrer à la publicité les deux lettres et la préface destinée à les accompagner et à les expliquer, il voulut avoir l'avis de son ami [2]. Despréaux, absent de Paris, venait d'y arriver. « Mon père, dit le fils aîné de Racine [3], » fut aussitôt lui communiquer le tout ; l'autre écouta de sang-froid, loua extrêmement le tour et le fini de l'ouvrage et finit en lui disant : « Cela est fort joliment écrit, mais vous ne songez pas que vous écrivez contre les plus honnêtes gens du monde. » Cette parole fit aussitôt rentrer mon père en lui-même, et comme c'était l'homme du monde le plus éloigné de toute ingratitude et le plus pénétré des devoirs de l'honnête homme, les obligations qu'il avait à ces Messieurs lui revinrent toutes à l'esprit, il supprima la seconde lettre et sa préface et retira le plus qu'il put d'exemplaires de la première lettre, ce qui la rend si difficile à trouver que je ne l'ai jamais vue qu'une seule fois, et cela dans un *Recueil de pièces fugitives* faites dans le temps. »

Si l'on en croyait cette note, inspirée par la piété filiale et la confiance absolue des fils de Racine dans les dires de Boileau, celui-ci, dans toute cette affaire, ne serait intervenu qu'au dernier moment. Comme le dieu de l'art poétique, il n'aurait paru qu'à l'heure où le drame ne pouvait plus se dénouer sans lui [4]. J'admets sans peine qu'il ait fini par fléchir le courroux du sensible Racine, et l'ait empêché de publier le recueil de ses trois pamphlets. Mais ce que je ne puis

[1] Lire, sur les détails qui précèdent, la *préface* destinée à accompagner l'édition des *deux lettres à l'auteur des hérésies imaginaires*, *Œuvres* de Racine, éd. Hachette, in-8°, t. IV, p, 271 à 276.

[2] *Mémoires* de Louis Racine, p. 233-234.

[3] *Note* de J.- B. Racine. Cette note se trouve dans l'édition de 1807 des *Œuvres* de Racine, t. VI, p. 5 et 6. Elle est dans la *Notice* de M. Mesnard, p. 263, 264.

[4] Horat., *Ep. ad Pisones*, v. 191.

m'imaginer, c'est qu'il soit resté si longtemps sans être au courant des choses, et qu'il les ait ignorées peut-être plus de dix-huit mois [1]. Ses absences de Paris n'avaient jamais une durée aussi prolongée, surtout dans ces deux années 1666 et 1667, où lui-même était si occupé d'imprimer ses satires. Il est fort possible que la première lettre ait été faite et publiée à son insu, admissible même qu'il n'en ait connu l'auteur qu'avec tout le monde. Cela prouverait qu'il était alors bien loin d'avoir la confiance entière de son ami, ce que d'autres faits confirmeraient au besoin, mais c'est tout ce que je puis accepter [2]. Si les renseignements fournis par Louis Racine et par J.-B. Rousseau, sur cette question obscure, sont la reproduction à peu près exacte de ce qu'a dit Boileau, dans sa vieillesse, il a dû certainement confondre ensemble les détails et réunir en une seule des circonstances bien différentes, sans

[1] Pendant toute l'année de 1666 et la plus grande partie de 1667. « Vers la fin de 1667, Nicole, sous le nom de Damvilliers, donna à Liège une nouvelle édition des *Imaginaires*. » *Œuvres* de Racine. Hachette 1887, in-18, t. III, p. 7, note 1.

[2] Les *Mémoires* de Louis Racine et même la *note* plus précise de son frère J.-Baptiste ne doivent être consultés qu'avec réserve. Les deux frères, Louis surtout, ne tiennent pas assez compte de la *Préface*, écrite par leur père, qu'ils avaient cependant sous les yeux. J.-B. ne parle pas de l'intervalle qui s'écoula entre la seconde lettre et la Préface, intervalle de huit mois au moins. Louis ne craint pas d'écrire, à propos des réponses de Barbier d'Aucour et de Du Bois : « Mon père connut bien au style qu'elles ne venaient pas de Port-Royal et les méprisa », p. 232. Et cependant Racine dit en propres termes qu'il répondit aussitôt, mais qu'il retint sa lettre. Tous deux ne parlent pas des amis qui empêchèrent alors le jeune tragique de publier cette lettre, encore moins des promesses que ces amis firent au nom de Port-Royal. Pourtant cette intervention est attestée non seulement par Racine, p. 272, mais par Brossette en 1716, t. II, p. 129, et par le P. Tournemine, en 1724 (*Mémoires de Trévoux*, mars 1724, p. 475, note 1). Je m'étonne que M. P. Mesnard ait pu dire (*Notice*, p. 263, note 2) : « Brossette avait été induit en erreur par les journalistes de Trévoux. » Comment Brossette, qui écrivait en 1716, avait-il pu être trompé par un journal de 1724? Il est vrai que L. Racine nie le fait : « Brossette était fort mal instruit. Le Port-Royal garda toujours le silence et ne fit aucune démarche pour la réconciliation. » *Mém*, p. 255. Que signifient alors ces mots de la *Préface* : « Enfin ils me promirent de leur part un silence que je n'avais pas songé à leur demander? » et ceux-ci : « Je crus qu'il ne serait plus parlé ni de la lettre, ni des réponses. »

compter que, suivant son habitude, il s'est mis seul en scène, tandis que d'autres, dont nous ignorons les noms, ont avec lui contribué au résultat. Voici probablement comment les choses se sont passées. Racine publie sa première lettre, Barbier d'Aucour et du Bois lui répondent. Il vient d'en écrire une seconde et se dispose à la mettre au jour ; ses amis, et sans doute Despréaux parmi eux [1], interviennent pour la faire supprimer (mai 1666). Une année environ se passe, le recueil des *Visionnaires*, fait en Hollande, arrive à Paris (1667). Racine fort irrité de ce qu'il peut considérer comme un manque de foi, compose sa préface pendant l'absence de Despréaux ; il va la faire paraître, son ami revient à propos pour l'en empêcher et achève heureusement ce que d'autres avaient vraisemblablement commencé. Suivant les fils de Racine, Boileau n'aurait fait valoir dans cette circonstance que des raisons de sentiment, naturellement fort puissantes sur une âme tendre et sensible. Mais, si l'on s'en rapporte au témoignage de J.-B. Rousseau, le poète lyrique, il eut recours à d'autres considérations, à des arguments d'intérêt qui n'eurent pas moins de poids sur l'esprit de Racine. « Il lui fit envisager le péril auquel il s'exposait en attaquant une compagnie de théologiens qui l'accablerait de volumes dès qu'elle viendrait à le découvrir, et l'obligerait à renoncer, pour sa défense, à une occupation plus convenable à son génie que le genre polémique [2]. » Jean-Baptiste Rousseau semble avoir vécu dans l'intimité de Despréaux et tenait probablement ce raisonnement de sa bouche, mais il se trompe, ainsi que les fils de Racine, lorsqu'il parle du repentir immédiat du susceptible poète [3]. Quand celui-ci, cédant aux représentations de ses amis, consentit à ne rien publier, il ne rétracta pas ses

[1] Cela est vraisemblable, mais aucun document ne l'atteste. Il ne faut pas dire comme M. Mesnard, *Notice biographique*, p. 71 : « Le sage Boileau intervint *une fois encore* » ; nos renseignements ne parlent que d'une seule intervention.

[2] J.-B. Rousseau, *Lettre à Brossette*, du 4 décembre 1716. Plusieurs détails de cette lettre sont inexacts, mais l'auteur devait en tenir le fond de Boileau même.

[3] M. Racine se rendit. Il se dénonça lui-même et donna toutes sortes de marques de repentir à M. Arnaud qui lui pardonna. — Il est même dit dans une édition d'Amsterdam des *Œuvres* de Boileau, 1735, t. IV,

lettres et conserva le manuscrit de sa préface. Loin de faire amende honorable aux détracteurs de la poésie dramatique, il travailla pour le théâtre avec plus d'enthousiasme que jamais. Comme Oreste, dont il allait mettre les fureurs sur le théâtre, il aurait pu dire :

Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne[1].

Quant à MM. de Port-Royal, il ne leur répondit plus et les laissa libres de retourner aux Jésuites, leurs ennemis naturels[2], mais il ne chercha point sur le moment à rentrer dans leurs bonnes grâces. Sa conscience parfois lui faisait peut-être des reproches ; mais son âme, étourdie par le succès et par la passion dramatique, ne l'écoutait pas [3]. Les scrupules religieux ne reprirent le dessus que plus tard, après les déboires de *Phèdre* et surtout après son mariage. La vie de jeune homme étant alors finie pour lui, les sentiments religieux retrouvèrent leur empire et il éprouva le besoin de se réconcilier avec ses anciens maîtres. Mais Antoine Arnauld lui tint longtemps rigueur et ne fut enfin apaisé que par les instances et l'adresse de Despréaux[4].

Tandis que Racine restait pour ainsi dire excommunié par les gens de Port-Royal, son ami vivait avec eux dans les meilleurs termes. Je ne sais s'il fut vraiment seul, comme il s'en vantait à Brossette et comme le racontent les fils de Racine, à calmer le ressentiment de celui-ci. Mais, quelle qu'ait été sa part dans cet apaisement, n'était-ce pas un peu faire

p. 203 : » (Racine) alla chez M. de Saci pour se réconcilier avec lui, M. l'abbé Dupin l'y accompagna. » Cette réconciliation doit avoir eu lieu plus tard. En effet, dans une édition des *Imaginaires*, in 8°, faite en 1683, l'on a retranché les deux réponses et le passage concernant Racine.

[1] *Andromaque*, act. I, sc. I.

[2] « Croyez-moi, retournez aux jésuites, ce sont vos ennemis naturels.» *Derniers mots de la seconde lettre à l'auteur des hérésies imaginaires.*

[3] Mon père, dit L. Racine, à qui sa conscience reprochait des occupations qu'on regardoit à Port-Royal comme très criminelles, p. 230. L. Racine en est-il bien sûr? En tout cas il n'y paraissait guère.

[4] C'est à cette époque qu'il faut rapporter les renseignements cités plus haut et donnés par J.-B. Rousseau. Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, 129, 130.

œuvre de jansénisme que d'intervenir ainsi dans la querelle ? Louis Racine affirme, il est vrai, que dans cette circonstance, il fut poussé seulement par l'amour de la vérité et n'avait encore aucune liaison avec Port-Royal[1]. Est-ce tout à fait exact? Aucune liaison directe, peut-être, avec Arnauld et Nicole, mais aucune avec leurs amis et leurs partisans, voilà qui est difficile à accepter. Il était, en effet, déjà, et il fut toujours, avec mesure et discrétion sans doute, janséniste de cœur et de sympathie, sinon de doctrine et de conviction. S'il ne s'engagea pas à fond, ainsi que nous l'avons dit, il eut de fréquents rapports avec la cabale. Son frère Jacques, le docteur, encore à Paris et toujours prêt à partir en guerre contre les amis de la Compagnie de Jésus[2], n'était-il pas là pour former le lien entre lui et les adversaires des Molinistes? Ne l'avait-il pas déjà compromis en faveur du parti de la grâce, en lui faisant dédier ironiquement sa satire sur l'Homme au docteur de Sorbonne Claude Morel, « le grand ennemi des jansénistes[3]. » Il n'avait pas eu, prétend Louis Racine, de liaison avec Port Royal, et cependant nous avons vu plus haut qu'Arnauld d'Andilly, le patriarche mondain de la secte, le connaissait déjà au commencement de l'année 1665. Il le connaissait si bien, qu'il s'était fait réciter par lui la satire sur la rime, composée l'année précédente, et non content de la louer lui avait, à ce propos, donné des conseils dont le poète novice s'était empressé de profiter. La pièce lui avait d'ailleurs causé tant de plaisir qu'il avait prié l'auteur de vouloir bien la lui répéter. Et quand il entendit les imprécations contre l'inventeur de la versification :

> Maudit soit le premier dont la verve insensée
> Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
> Et, donnant à ses mots une étroite prison,
> Voulut avec la rime enchaîner la raison,

[1] Boileau, toujours amateur de la vérité, quoiqu'il n'eût encore aucune liaison avec Port-Royal. *Mémoires*, p. 233, 234.

[2] Lire ses *considérations respectueuses*, en 1665, à propos de la censure par la Sorbonne du livre d'Amadæus Guimenius (le jésuite espagnol de Moya). *Mém. chronol. et dogmatiques pour servir à l'histoire de l'Eglise*, 1739, t. II, p. 462 à 463.

[3] Brossette, *Avis sur la VIIIe Satire*. Cette satire est de 1667, et fut imprimée en 1668.

le vieux janséniste, qui était en même temps un homme du meilleur monde et un fin lettré, fut extrêmement touché, dit Brossette. Il admira la beauté des vers et les compara à ceux de Brébeuf, dont la *Pharsale* était encore si chère, non seulement aux provinces, mais à Paris :

C'est de lui que nous vient cet air ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Si d'Andily se récriait sur les quatre vers de la deuxième satire, cités plus haut, son admiration n'était plus la même quand il arrivait à ceux qui les suivaient dans la composition primitive :

Sans ce métier, hélas, si contraire à ma joie,
Mes jours auraient été filés d'or et de soie.

Cette fois, l'auteur avait tout pillé, la rime et la métaphore. « Vous blâmez, lui dit le vieillard, ceux qui dans leurs vers mettent en pièces Malherbe, et voilà une expression qui est de ce poète. » Boileau sentit la justesse et le goût de cette remarque et refit le passage avec assez de bonheur et d'originalité :

Sans ce métier fatal au repos de ma vie
Mes jours pleins de loisirs couleraient sans envie [1].

Ainsi notre poète non seulement était en rapport avec les chefs du parti janséniste, mais en recevait des conseils, qu'il suivait avec docilité. Il faut signaler surtout ses relations assez intimes avec un homme, singulier et bizarre sans doute, mais assez influent dans la secte pour entrer dans tous les secrets de ses meneurs. Je veux parler du comte de Brienne, le réviseur fameux qui fut en 1668 chargé de

[1] Lire, sur ces rapports de Boileau avec Arnauld d'Andilly, le commentaire de Brossette sur les vers 53 et 57 de la *IIe Satire*. Ces rapports sont antérieurs à l'édition de 1666, puisque les deux vers critiqués par d'Andilly y sont corrigés. La première manière figure en 1664 dans les *Délices de la poésie galante*, et au commencement de 1666 dans l'édition apocryphe, qualifiée par Boileau de *monstrueuse*.

veiller à la première édition des *Pensées* de Pascal. Nous avons déjà entrevu ce curieux personnage. Henri-Louis de Loménie, né en 1635, et du même âge à peu près que Boileau, avait été secrétaire d'État des affaires étrangères en survivance, et avait montré de bonne heure, malgré ses brillantes qualités, combien il était mal équilibré. Fort intelligent d'ailleurs, très instruit, facile et beau parleur, il menait de front le plaisir et les affaires, la culture des beaux-arts et de la littérature. Il envoyait à Heinsius des vers latins[1], il éditait à ses frais les *Carmina* de Gabriel Madelenet[2], il attirait et protégeait le savant antiquaire Charles Patin et composait une préface pour les *Familiæ romanæ* de ce fameux numismate[3]. Mais ce jeune ministre, qui devait mourir fou et enfermé[4], cherchait en toutes choses la singularité. L'on ne pouvait, au dire d'un contemporain, attendre de lui rien de raisonnable. Chapelain, qui portait sur lui ce jugement sévère, dit encore : « même dans les choses louables, comme est la passion qu'il a pour les Muses, il agit peu considérément. » Dans un siècle de Cicéroniens, il méprise le style du grand orateur et n'aime que celui de Tacite, et chose plus bizarre et moins explicable, il met Priolo au premier rang des auteurs modernes[5]. Despréaux le connut à cette première époque de sa vie. Une des manies de cet étrange homme d'État était de composer ou de faire composer des vers latins. Comme il visitait fréquemment l'abbé Jacques Boileau, il le pria de demander pour lui quelques vers phaleuces à Nicolas. Celui-ci n'avait point encore de parti pris contre la poésie latine moderne ; en outre il ne voulait pas déplaire à un homme considérable par sa dignité. Il fit donc ce que lui demandait le jeune secrétaire d'État. Ses vers malheureusement n'étaient pas fort bons : on les trouva mauvais. Irritable comme un poète, il se

[1] Composés, dit Chapelain, par le P. Cossart. *Lettres*, t. II, p. 290 à 292.

[2] Gabr. Madeleneti, *Carminum libellus*, 1662.

[3] *Familiæ romanæ in antiquis numismatibus*, Paris, Jean du Bray, 1663, in-fol.

[4] Lettres de Boileau à Brossette, du 9 avril 1702, t. IV, p. 357.

[5] Consulter sur ce jeune Brienne toute la lettre de Chapelain à Heinsius du 15 février 1663, t. II, p. 292.

vengea de ce dédain par une épigramme latine à la Martial [1]. On ne sait si ce mouvement de bile le brouilla avec le ministre : peut-être même les vers, inspirés par la colère, ne furent-ils pas montrés et restèrent le secret de quelques amis. Cependant ce détraqué de Brienne terminait mal sa carrière ministérielle. A la fin de 1662 [2], il fut éloigné de la Cour pour de petites filouteries au jeu [3] et forcé quelque temps après de vendre sa charge au comte de Lionne (19 avril 1663) [4]. Il perdit dans les derniers mois de cette année sa femme Henriette Bouthillier, fille de Chavigny, ancien ministre de Louis XIII [5]. Désespéré de tous ces revers, il voulait s'ensevelir dans la Chartreuse de Paris, mais la paix profonde où vivaient les enfants de S. Bruno, répugnait sans doute à son humeur in-

[1] Boileau à Brossette, 9 avril 1702, t. IV, p. 357. Voy. l'épigramme latine, t. II, p. 483.

[2] Il était déjà en exil à Beauchamp, le 17 décembre 1662, lorsque son beau-frère, le marquis de Gamaches, écrivait à Pomponne, alors exilé lui-même à Verdun. « Vous scaves je crois l'exil de Mr de Brienne. Il est icy ou il fait ce qu'il peut pour se desennuier ; mss. de la Bibliothèque de l'Arsenal, 6034, 6041. Papiers de la famille Arnauld, t. III, p. 196.

[3] « Une fripponnerie de jeu dans laquelle on a prétendu qu'il estoit entré pour une part principalle a trouvé le Roy facile à se le persuader et l'a porté à luy commander de se retirer de la Cour. » (Chapelain à Heinsius, 15 février 1663.) «Voilà donc, dit M. Tamizey, l'explication tant cherchée de la disgrâce du comte de Brienne, et que l'on demanderait en vain à ses *Mémoires*. » Les mémoires publiées par F. Barrière, Paris, Ponthieu et Cie, 1828, la donnent cependant, et avec des détails que ne fournit pas Chapelain : Enfin l'on acheva de me perdre en parlant méchamment du gain que j'avais fait à l'abbé de Gordes... On me fit à ce sujet passer dans l'esprit du Roi pour le plus adroit filou de la Cour, on alla jusqu'à dire que j'avais gagné à la lunette, (qu'on appelait la machine) des sommes considérables au comte de Tott, ambassadeur de Suède et au prince Ferdinand de Furstemberg, maintenant cardinal, ce qui était faux. *Mém.* de Brienne, t. II, p. 224.

[4] *Lettres inédites de Hugues de Lionne,* publiées par le Dr Ulysse Chevalier, Valence, 1879 ; lettre du 27 mars 1663.

[5] Elle était déjà morte le 3 novembre 1663, lorsque Loret écrivait dans sa *Muze historique :*

La noble dame de Brienne....
Est morte aussy ces jours passez.

Cf. lettre de Chapelain du 30 décembre 1663, t. II, p. 343-344, et les deux notes un peu contradictoires de M. Tamizey, p, 291, 4, et 342, 1.

quiète : il se contenta de rester à l'Oratoire[1]. Depuis son exil il avait laissé de côté les vers latins, pour s'adonner à la poésie française : il garda cette nouvelle passion, après son entrée dans la congrégation fondée par le cardinal de Bérulle : il s'enrôla de plus parmi les jansénistes militants[2]. La vivacité de son esprit, ses talents naturels, son activité remuante, son ancienne situation dans le monde lui donnèrent bientôt un rôle considérable dans le parti[3]. Ce fut dans cette seconde période de sa vie qu'il eut avec Despréaux des relations directes et non plus seulement des rapports fugitifs. Le satirique était assez intime avec lui pour le consulter en même temps que Racine et La Fontaine, sur sa huitième satire, alors sur le métier (1667)[4]. Il poussait même la confiance jusqu'à lui communiquer la copie d'un sonnet fort violent composé contre le roi, et qui finissait par ces mots :

> Ainsi règne aujourd'hui par les vœux de la France
> Ce monarque absolu qu'on nomme Dieudonné.

Cette pièce factieuse était l'œuvre du poète Hesnault[5]. Vers la même époque, Boileau coopère à un *Recueil de poésies chrétiennes et autres,* formé pour l'éducation du jeune prince de Conti, par les gens de Port-Royal, et publié, qui le croirait? par notre bon La Fontaine[6]. Le fabuliste, il est vrai, prêtait seulement son nom ; le véritable directeur de l'entreprise était Brienne[7] : elle était, du reste, tout à fait dans

[1] *Lettres* de Chapelain, 23 décembre 1663 ; Guy-Patin, 29 janvier 1664. Loret, *Muze hist.*, 2 février 1664.

[2] *Mémoires* de Brienne, t. II, p. 227 à 236.

[3] Le Camus, plus tard évêque de Grenoble et cardinal, écrivait le 7 juin 1670 à Pontchâteau : M. de Brienne, à qui vos amis ont confié toutes leurs affaires, m'a dit qu'il avait vos cachets. *Lettres* du cardinal le Camus, Paris, 1892, p. 26.

[4] Brossette, t. 1, 82. *Commentaire* sur le v. 129 de la satire VIII.

[5] *Mémoires* de Brienne, t. II, p. 303.

[6] *Recueil de poésies chrétiennes diverses* par M. de Lafontaine, 3 vol. in-12. Paris le Petit, 1671. L'achevé d'imprimer est du 20 décembre 1670. Voy. Berriat, *Œuvres de Boileau*, t. I, p. CXXXIX et suiv., *Notices bibliographiques*, § 2, n° 25.

[7] D'Olivet, *Hist. de l'Académie,* II. 332 ; Goujet, dans le *Supplément* de Moreri, 1735, mot *Loménie* l'affirment. Dumonteil attribue cet ou-

les goûts du remuant oratorien. Depuis sa disgrâce, il s'était, nous l'avons vu, passionné pour la poésie française. Mais, dans une âme comme la sienne, tous les sentiments devenaient des transports. Il rebattait de rimes les oreilles de tous ceux qui voulaient l'écouter. S'il n'eut pas l'idée du recueil, il fut du moins charmé de le prendre sous son patronage, et « l'honora », dit l'*Avertissement*, d'une préface, dans laquelle il parlait, à l'aise, de la poésie en général. Quant à Despréaux, sa participation paraît avoir été fort peu considérable. S'il travailla de *concert* avec Brienne[1], au choix de celles de ses pièces qui devaient être placées dans le recueil, il se dégoûta vite de son commerce poétique avec le patron de l'entreprise[2]. Cette longue audience de vers, à laquelle il le condamnait dans tous ses entretiens, lui donnait des nausées. On le comprend assez, quand on songe qu'il a dit :

> Je ne puis pour louer rencontrer une rime....
> Mais quand il faut railler, j'ai ce que je souhaite[3].

Il se lassa si bien qu'il évitait de se rencontrer avec l'ancien secrétaire d'État. Il finit même par déclarer que les vers lui paraissaient une folie. Les siens n'échappaient pas à cette condamnation générale, et le bruit se répandit qu'il avait détruit le *Lutrin*, si bien que le chanoine Maucroix déplora cette perte dans une églogue. Brienne, alarmé de cette nouvelle, attribua cette aversion pour la poésie à un accès de dévotion et semble avoir écrit dans ce sens à Despréaux. Celui-ci lui répondit pour le détromper et le rassurer[4].

vrage aux solitaires de Port-Royal, mais par conjecture. Voir Walckenaër, *Histoire de La Fontaine*, 1820, p. 596.

[1] Les pièces des auteurs vivants ont été rapportées de *concert avec eux* (expressions du privilège).

[2] Le troisième volume contient le *Discours au Roi* et les *Satires* V et VIII, des fragments des *Satires* II, IV, VII et IX, l'*Ode contre les Anglais*.

[3] *Satire* VII, v. 26 et 33.

[4] Cette lettre, rapportée par Berriat, *Lettres de Boileau à diverses personnes*, t. IV, p. 1 et 2, a été publiée en 1806, dans les *Quatre Saisons du Parnasse*, t. IV, et en 1814 dans le *Magas. encyclop.*, IV, 333 et suiv., par Fayolle, sur l'autographe.

C'est philosophiquement et point chrétiennement que les vers lui paraissent une folie. Le *Lutrin* n'est pas perdu et son auteur le récitait encore la veille chez le premier président de Lamoignon. « Si quelque raison, continuait Boileau, me le fait jamais déchirer, ce ne sera point la dévotion qu'il ne choque en aucune manière, mais le peu d'estime que j'en fais, aussi bien que de tous mes autres ouvrages qui me semblent des bagatelles assez inutiles. Vous me direz peut-être que je suis donc maintenant dans un grand excès d'humilité. Point du tout : jamais je ne fus plus orgueilleux ; car si je fais peu de cas de mes ouvrages, j'en fais encore bien moins de tous ceux de nos poètes d'aujourd'hui, dont je ne puis plus ni lire ni entendre pas un, fût-il à ma louange. Voulez-vous que je vous parle franchement ? C'est cette raison qui a en partie suspendu l'ardeur que j'avais de vous voir et de jouir de votre agréable conversation, parce que je sentais bien qu'il la faudrait acheter par une longue audience de vers, très beaux sans doute, mais dont je ne soucie point. Jugez donc si c'est une raison pour m'engager à vous aller voir, que le récit que vous demandez. J'irai pourtant, si je puis aujourd'hui, mais à la charge que nous ne réciterons point de vers ni l'un ni l'autre, que vous ne m'ayez dit auparavant toutes les raisons que vous avez pour la poésie, et moi toutes celles que j'ai contre. »

Cette lettre, passablement impertinente, malgré les protestations de respect et de soumission qui la terminent [1], n'est pas datée dans l'original. Mais elle ne saurait avoir été écrite longtemps avant le moment où Brienne, déjà renvoyé de l'Oratoire (11 février 1670) [2], fut obligé de sortir de France (1671). Sans cesse agité, indiscret, compromettant, homme à se faire jésuite [3], il avait fini par lasser ses confrères, et les Jansénistes. Est-il étonnant qu'il ait également fatigué Boileau ?

A cette date de 1670, notre poète avait fait un grand pas

[1] « Je suis avec toutes sortes de respects et de soumission, etc...

[2] Daunou la suppose écrite vers 1672; Saint-Surin avant 1673; Berriat ne la croit pas antérieure à 1671, et la place vers le commencement de 1673. Ces diverses dates me semblent postérieures à la vraie.

[3] « Il est même homme à se faire jésuite, écrivait le Camus, le 7 juin 1670. » *Lettres du cardinal le Camus*, p. 27.

dans l'intimité de Port-Royal, il était devenu l'ami d'Antoine Arnauld, le chef même du parti. Après la pacification religieuse, connue dans l'histoire sous le nom de paix de Clément IX, l'infatigable athlète, forcé jusque-là de se cacher, avait reparu au grand jour. Il avait été reçu le 13 octobre 1668 par le nonce, et le bref qui rétablissait l'union dans l'Église, avait été signé le 29 janvier 1669. Chacun s'était alors empressé d'accueillir avec honneur l'ancien proscrit. Lamoignon, fut des premiers à lui témoigner sa sympathie. Il avait à Auteuil un appartement dans la maison des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. C'est là que pendant l'année juridique, il allait, quand il le pouvait, se reposer de ses travaux. C'est là qu'il réunit un jour dans un repas, Arnauld, Nicole, et quelques autres personnes choisies. Boileau se trouvait au nombre des convives. « Il arriva alors, écrit Brossette, entre M. Arnauld et M. Despréaux, ce qui arrive ordinairement entre deux hommes d'un mérite distingué et d'une réputation éclatante, lorsqu'ils se voient pour la première fois. Ils furent d'abord liés d'une étroite amitié, et cette amitié dont ils firent gloire pendant leur vie a duré jusqu'à leur mort[1]. Quoi qu'en veuille dire le commentateur, les choses ne marchent pas d'ordinaire aussi vite, et si ces deux hommes se lièrent si promptement, c'est que des sympathies puissantes, et de secrètes affinités les attiraient l'un vers l'autre. Sainte-Beuve en a signalé la nature et montré la force[2]. Malgré cette attraction mutuelle, et son admiration bruyante pour « Arnauld, le grand Arnauld[3] »,

> Arnauld, qui, sur la grâce instruit par Jésus-Christ,
> Combattant pour l'Église, a dans l'Église même
> Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème[4] ;

Boileau s'est toujours défendu d'avoir pris parti sur le fond de la querelle. Je n'ai pas de peine à le croire ; c'est le cas

[1] Brossette. *Commentaires sur l'épitre* III, t. I, p. 197.

[2] *Port-Royal,* t. V, p. 490. « La candeur, la vérité et la probité firent le lien. »

[3] *Épitre* X à *Mes vers:* Arnauld, le grand Arnauld fit mon apologie.

[4] *Poésies diverses,* XXII. *Épitaphe de M. Arnauld,* t. II, p. 444.

d'un grand nombre de jansénistes de son espèce, de Mme de Sévigné par exemple. Si l'on ne veut pas s'exposer à de ridicules méprises, il faut, de toute nécessité, distinguer dans les éléments fort divers et très complexes de ce qu'on nommait à la cour le parti de Jansénius. Les théologiens, disputeurs par état, allaient, pour la plupart, jusqu'au bout de leurs principes ; ils avaient des disciples qui les suivaient avec une ardeur aveugle autant qu'obstinée, et se perdaient en arguments subtils et captieux. A côté de ces raisonneurs entêtés il y avait ceux qui voyaient surtout dans les querelles de la grâce un abri pour leur indépendance. La curiosité, l'esprit de nouveauté, le désir de se distinguer, mais surtout le besoin de trouver, dans ce temps de servitude et de pouvoir absolu, un endroit où l'on pût penser librement, voilà certainement ce qui poussait ou retenait dans la cabale. Ajoutons le mécontentement qu'excitait la puissance absorbante des adversaires attitrés de Jansénius : les progrès des Jésuites, leur ambition d'accaparer et de diriger les âmes, leur activité, leur vigilance inquiète, rendue souvent tracassière et persécutrice par le zèle intempérant de quelques-uns d'entre eux, étaient pour la plupart des mondains le motif déterminant de leur opposition religieuse. C'est vers ce jansénisme de société, plus politique encore que théologique, que Despréaux était porté, par son éducation, par ses habitudes et par ses instincts. Pour le fond de la question, il aurait volontiers, du moins à l'époque de sa vie dont nous sommes maintenant occupés, dit avec Mme de Sévigné : « Epaississez un peu la religion qui s'évapore toute à force d'être subtilisée [1]. »

Au point de vue littéraire, on peut assurer que l'amitié d'Arnauld fut très utile à Boileau. Elle contribua tout d'abord à donner à ses satires ce caractère de modestie et de décence que les commentateurs louent à l'envi. Notre poète les revit de concert avec le scrupuleux docteur ; il en retrancha ou bien en changea ce qui pouvait alarmer la pudeur ou scandaliser la religion des âmes timorées. L'édition de 1674, si différente en certains endroits des précédentes, témoigne de cette influence. Ce ne fut pas tout. Boileau voulut manifester hautement son

[1] Saint-Simon, éd. 1857, in-18, t. I, p. 426.

admiration pour le grand lutteur, qui tournait alors contre les protestants son infatigable ardeur de polémiste. Il lui dédia, en 1673, sa troisième épître, celle qui a pour titre : *Contre la fausse honte*. La pièce est faible, en vérité, mais elle contient quelques beaux vers, comme Despréaux savait les faire. Tel est celui-ci, dont la pittoresque rapidité est si concise :

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Une curieuse anecdote, racontée par Brossette à propos de ce vers, montre à merveille dans quelle intimité vivaient alors le satirique et le docteur janséniste. « L'auteur qui se levait, dit le confident de Despréaux, ordinairement fort tard était encore au lit, la première fois qu'il récita cette Epître à M. Arnauld, qui l'était venu voir dès le matin. Quand il en fut à ce vers, il le récita d'un ton léger et rapide, comme il doit être récité, pour exprimer la rapidité du temps qui s'enfuit. M. Arnauld, frappé de la légèreté de ce vers, se leva brusquement de son siège, et marchant fort vite par la chambre comme un homme qui fuit, il répéta plusieurs fois : « le moment où je parle est déjà loin de moi[1]. »

Les derniers vers de l'épître témoignent aussi, non pas d'une conversion entière à la vertu janséniste, mais de la confiance que Boileau, devenant de plus en plus sérieux, montrait à l'austère docteur. C'est le passage dans lequel, après avoir convaincu tous les hommes de fausse honte, il s'en accuse lui-même et se confesse de ne pas marcher assez ferme dans le chemin du bien :

Ainsi toujours douteux, chancelant et volage,
A peine du limon où le vice m'engage
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à l'instant[2].

Boileau, je le sais bien, était, en mettant en vers cet humble aveu, encore plus préoccupé de rendre heureusement l'image, qu'il imitait d'Horace[3], que de sa conscience et de sa faible

[1] Brossette, *sur le vers* 48 *de l'Epitre III*, t. I, p. 199.
[2] *Épître* III, v. 89 à 92.
[3] Horace, livre II, Satire VII, v. 27. Nequicquam cœno cupiens evellere plantam.

vertu, mais qu'importent ces soucis du versificateur? ils prouvent seulement que le chrétien ne savait pas se séparer du poète. La joie vaniteuse qu'il ressent lorsqu'aux yeux ébahis de Racine, il s'est tiré de la difficulté [1], ne diminue pas la sincérité de la confession. Peut-on reprocher à La Fontaine d'avoir mis de l'art dans la narration ingénue de son âne?

Quand il dédia cette épître à l'illustre que, suivant ses expressions, il admira le plus et qu'il aima le mieux [2], Despréaux avait trente-sept ans, sa jeunesse était finie et sa carrière mondaine allait se couronner par sa présentation à Louis XIV.

Nous avons étudié successivement l'influence des milieux sur son caractère et sur le développement de son talent. Ses amis littéraires, sa famille, les sociétés de plaisir, le grand monde, le jansénisme, nous ont tour à tour occupé. Nous avons encore à le suivre dans une liaison qui fut l'honneur de sa vie, je veux parler de son intimité avec le premier président, Guillaume de Lamoignon.

CH. REVILLOUT.

(*A suivre.*)

[1] Voyez Brossette, *Comment.* sur le vers 91 de l'*Épître* III.

[2] Expressions de Boileau, *Poésies diverses* XIII, à Mme *la présidente de Lamoignon sur le portrait de Bourdaloue,* v. 9 et 10, t. III, p. 445.

M. TAMIZEY DE LARROQUE

ET LE MONUMENT DE PEIRESC

L'infatigable érudit qui, depuis tant d'années, consacre la meilleure part de son activité à la restitution de la grande figure de Peiresc, M. Tamizey de Larroque, vient de s'acquérir, par une heureuse initiative, un nouveau titre à la reconnaissance de tous les amis du grand érudit provençal. La découverte récente en l'église de la Madeleine, à Aix, de la chapelle funéraire de la famille de Fabri, dont Peiresc fut la personnalité la plus éclatante, avait suggéré à quelques lettrés l'idée d'un monument commémoratif (à élever par souscription) à celui que Bayle a appelé le Procureur général de la littérature. M. Tamizey s'est emparé de cette idée, il s'en est fait l'apôtre enthousiaste et convaincant dans un brillant article d'appel, récemment publié dans la *Revue félibréenne* [1]. Nous pensons qu'il ne sera pas inutile pour aider à la diffusion de cet article, — pour propager encore plus l'idée de la souscription qu'il réclame, — de le reproduire dans la *Revue des langues romanes*. Nous ne désirons d'ailleurs, en ce faisant, que collaborer de quelque façon à l'œuvre de patriotisme scientifique entreprise avec tant de ferveur par un de nos maîtres les plus chers; nous ne voulons que rendre un hommage à la mémoire de l'ami de Rubens et de Gassendi, de Malherbe et de Galilée, et aussi, et non moins respectueusement, à l'auteur lui-même de ce projet qui, par son dévouement à la science qu'il aime jusqu'en ses plus modestes amis, ressemble de si près à celui qu'il a pris pour objet de son étude et de son culte, à Nicolas-Claude Fabri de Peiresc.

L.-G. P.

[1] Tome IX, p. 73 (1893, avril-juin).

POUR PEIRESC, S. V. P.

A Léon de Berluc-Pérussis,
ancien président de l'Académie d'Aix,
lequel a tant fait pour les Arts, l'Histoire et les
Lettres de la Provence et qui, depuis quinze ans-
nées, a été pour moi, avec tant de dévouement,
un guide, un collaborateur, un ami,
Reconnaissant hommage.
T. de L.

En mai 1880, le jour même de mon arrivée à Aix, où m'appelaient les manuscrits de la Méjanes, j'eus le plaisir de voir les principales curiosités de la ville en compagnie de l'homme aussi aimable que savant auquel j'ai l'honneur de dédier ces pages. Une des premières questions que je lui adressai fut celle-ci : Où donc est la statue de Peiresc ?

M. de Berluc me répondit :

— Pardonnez à mes compatriotes leur indifférence. Ils n'ont jamais songé, les malheureux ! à ériger sur une de leurs places publiques l'image en bronze de votre héros.

— Eh quoi ! repris-je avec un pénible étonnement, rien ne rappelle-t-il, dans l'Athènes de la Provence, l'homme qui en a été la plus éclatante gloire ?

— Rien, me dit mon ami, si ce n'est un cénotaphe qui lui a été élevé dans une chapelle de la cathédrale et qui n'est pas digne de sa grande mémoire.

Depuis cette époque, j'ai bien souvent pensé au monument que doit à Peiresc sa province natale. Toutes les fois que j'entendais parler d'une statue consacrée à quelque célébrité,— et Dieu sait si l'on prodigue aujourd'hui ces solennels témoignages de la reconnaissance nationale, jadis réservés à de véritables grands hommes ! — je répétais tristement : Quand donc viendra le tour de Nicolas-Claude de Fabri ? En attendant qu'un immense courant d'enthousiasme se produise et rende facile la complète réalisation d'un de mes vœux les plus chers, voici

qu'une favorable occasion se présente de commencer à réparer quelque peu les fautes du passé.

Tout le monde, d'un bout à l'autre de la région méridionale, sait que l'on a récemment retrouvé dans l'église paroissiale Sainte-Madeleine d'Aix (ancienne église des Dominicains) la chapelle funéraire de la famille de Fabri. Je ne reproduirai pas les détails si intéressants et si précis donnés par les témoins de la découverte [1]. Je me contenterai de déclarer que de leurs descriptions et récits, il résulte jusqu'à l'évidence, que sur la pierre revêtue de cette inscription : FABRITIORV̄ TVMVLVS, repose l'illustre érudit qui, par son testament, avait voulu être enseveli dans l'église des Frères Prêcheurs, en la sépulture de ses ancêtres.

« Désormais, dit avec une chaleureuse éloquence, A. de Gagnaud, nous ne serons plus condamnés à rougir devant les visiteurs qui nous demanderont à saluer la tombe du grand Provençal. Mais il faudrait mieux : il va de l'honneur de notre ville et de la France que la sépulture de Peiresc soit honorée comme elle le mérite. La découverte qui vient d'avoir lieu appelle un complément. La chapelle funéraire des

[1] Voir dans l'*Echo des Bouches-du-Rhône* du 18 juin 1893, un article intitulé : *Une trouvaille archéologique : La sépulture de Peiresc*, signé des initiales *A. G.* ce qui est tout dire, car nul n'ignore que *A. G.* n'est autre qu'*A. de Gagnaud*, et qu'*A. de Gagnaud* est le pseudonyme célèbre de M. de Berluc. Voir encore une brochure publiée par un ancien et très distingué conseiller à la Cour d'appel d'Aix, sous ce titre : *Documents sur l'histoire de Provence : la sépulture de Peiresc dans l'église Sainte-Madeleine d'Aix. Notes et Recherches*, par Maurice de Duranti La Calade (Aix, Achille Makaire, 1893, in-8° de 40 pages). Dans cette brochure, très bien faite, l'état de la question — avant et après la découverte — est exposé de la façon la plus claire et la plus complète. A une première exploration assistèrent, le 28 avril 1893, MM. de Berluc, Pontier, conservateur du musée d'Aix, M. l'abbé d'Isoard de Chénerilles, vicaire de la paroisse, et M. de Duranti La Calade. La seconde exploration, du 24 juin suivant, fut dirigée par ce dernier et par M. Louis de Sigaud de Bresc, en présence de M. le chanoine Fouquou, curé-doyen de la paroisse, et de son zélé vicaire, déjà nommé. Tous ces explorateurs ont bien mérité de Peiresc et de ses amis. Ajoutons que M. de Bresc est l'habile auteur du dessin, reproduit en tête de la brochure, où est représenté la pierre tombale du caveau dans lequel les Fabri et, après eux, les Valbelle, leurs héritiers, ont été successiveemnt ensevelis.

Fabri doit être restaurée. Une inscription commémorative, un médaillon du père de l'érudition moderne, doivent signaler au peuple de Provence et aux savants du dehors le lieu où gît cette gloire européenne. Nous espérons que l'État, le département et la ville mettront une hâte égale à acquitter cette patriotique dette. »

Avec M. de Gagnaud, dont les sentiments sont toujours les miens, j'aime à espérer que l'État, le département des Bouches-du-Rhône (aidé de ses bons voisins le département du Var, où naquit Peiresc, le département des Basses-Alpes, où se trouve la terre qui lui donna son nom, le département de Vaucluse, où il fut un des plus brillants élèves du collège d'Avignon et où la bibliothèque de Carpentras garde ses plus précieux manuscrits), enfin la ville d'Aix, où, non moins respecté comme le modèle des magistrats que comme le modèle des travailleurs, il passa la plus grande partie de sa trop courte existence, ne refuseront pas de participer aux frais de restauration de la chapelle funéraire des Fabri [1].

J'ai entendu dire que 3,000 francs suffiraient pour tout mener à bien ; mais les devis, comme les flots, sont changeants et peu sûrs. Je voudrais qu'aux 3,000 fr. de subventions officielles s'ajoutât, soit pour parer aux cas imprévus (qui ne sont que trop prévus), soit pour donner au monument encore plus d'imposante beauté, une somme produite par la souscription des amis de Peiresc. Comme ses amis sont innombrables, le résultat serait magnifique, même si chacun n'ouvrait pas très largement sa main,

Qui donc refuserait son obole à une aussi bonne œuvre ?

[1] Le programme de M. de Gagnaud doit être en tout point adopté. On confierait le soin de rédiger les lignes commémoratives à notre Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que j'entendais, l'autre jour, avec un frisson de fierté, un érudit étranger appeler le premier corps savant du monde, et où Peiresc est l'objet d'un culte comme celui dont on entourerait le plus vénéré des ancêtres. Quant au médaillon, d'heureuses circonstances permettraient d'en emprunter le dessin à l'admirable toile où le pinceau de Finsonius a, mieux que tout autre, reproduit l'image de Peiresc. Cette toile, pour ainsi dire vivante, et qui m'avait tant frappé quand je la contemplai jadis dans le salon de M. le Conseiller Fabri, vient d'être acquise par M. de Bresc, qui ne pouvait, avec plus d'à-propos, donner à sa belle collection ce suprême ornement.

Le génie de Peiresc ayant été universel, tous, en quelque sorte, peuvent être considérés comme les dévôts de sa chapelle. Aux astronomes, aux archéologues, aux bibliophiles [1], aux botanistes, aux géographes, aux géologues, aux numismatistes, aux paléographes, etc., il a le droit de dire tour à tour : j'ai été votre confrère et votre précurseur.

Les collectionneurs de tout pays et de tout genre reconnaissent en lui leur plus glorieux patron. Les mathématiciens s'enflamment, — eux qui d'habitude ne sont guère électrisables ! — s'enflamment, dis-je, au souvenir du noble protecteur de Galilée. Les peintres n'oublieront jamais ses fraternelles relations avec Mellan, avec Rubens, avec tous les grands artistes de son temps. Les philologues en général, et les philologues méridionaux en particulier, lui sauront toujours gré du zèle infatigable qu'il mit, toute sa vie, à rechercher les textes antiques, surtout les textes provençaux. Si nous descendons de ces hauteurs dans les vergers et dans les parterres, nous constaterons que ceux qui aiment les beaux fruits et les belles fleurs, ne peuvent se dispenser d'aimer l'homme d'initiative et de progrès qui introduisit en France tant de nouvelles espèces d'arbres et de plantes, et qui fut le créateur de notre premier jardin d'acclimatation, Enfin (car il faut s'arrêter au beau milieu de l'interminable énumération) les personnes qui raffolent des chats le béniront sans cesse pour leur avoir donné cette race d'élite qu'il fit venir d'Angora [2].

[1] Je voyais, cette semaine, pendant une de ces journées d'atroce chaleur, où l'on recherche les lectures légères et rafraîchissantes, qu'un de nos plus charmants conteurs, Anatole France, a rendu un juste hommage à Peiresc en le proclamant le « prince des bibliophiles. » (*La rôtisserie de la reine Pédauque*, Paris, 1893, 9me édition, page 86).

[2] Un de mes excellents amis, que j'entretenais de mes espérances à cet égard, me disait avec une joyeuse assurance :

« Tu auras pour toi toutes les douairières. Il en est beaucoup qui préfèrent leurs angoras à tout, même à leurs directeurs. J'en ai vu qui pleuraient d'attendrissement à la lecture des pages où l'austère savant Léopold Delisle a si gracieusement et si spirituellement parlé des chats et des chatons soignés et propagés par Peiresc. Celles-là souscriront avec un touchant élan, et c'est un petit Pactole qui jaillira des flancs de leur porte-monnaie. »

Pour recueillir tant de souscriptions, soit à Paris, soit en province, le Félibrige est tout naturellement désigné. Cette association si florissante, si puissamment organisée, embrasse dans son réseau la France presque entière. Profitant des sympathies qui l'entourent partout, elle adresserait à tous les nobles esprits, à tous les nobles cœurs, un appel qui trouverait le plus retentissant écho, des bords de la Seine jusqu'aux rivages de la Méditerranée.

Les dévoués *frères quêteurs* qui, dans chaque circonscription félibréenne, iraient, avec le concours de cette séduisante magicienne que l'on appelle la poésie, demander à un auditoire enivré de leurs chants, des pièces de cuivre, d'argent et d'or, feraient une abondante récolte, qu'ils verseraient en un dépôt central. Une commission, à la fois financière et artistique, où siègeraient, avec l'état-major du Félibrige, des représentants du clergé, de la magistrature, de l'administration, de l'érudition parisienne et provinciale, sans oublier, bien entendu, les vaillants chercheurs auxquels nous devons la découverte du tombeau des Fabri, serait chargée de l'emploi des fonds.

Le jour à jamais inoubliable pour moi où, en la splendide fête littéraire de Roquefavour, j'eus le bonheur de faire la

Que le ciel entende mon ami!

Puisque le nom de M. Delisle vient d'être cité, je rappellerai que l'éminent érudit est un de ceux qui tiennent le plus à la restauration d'un tombeau qui, selon son expression, a droit à tous les respects. (Voir ce qu'A. de Gagnaud raconte de l'empressée et heureuse intervention du président du Comité des Travaux historiques, auprès du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, dans l'*Écho des Bouches-du-Rhône* du 9 juillet 1893, second article sur la *Sépulture de Peiresc*). Mon cher maître et ami, qui m'aide tant à élever le monument de la correspondance de Peiresc, ne m'aidera pas moins à élever en l'honneur du « grand amateur français » un autre monument. Qu'il en soit ici mille fois remercié!

Au dernier moment m'arrive le nouveau tome de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*. Sous cette rubrique : *La Sépulture de Peiresc*, j'y lis, p. 420, la relation sommaire de la découverte, suivie de ces mots : « *La B. de l'E. des Chartes*, s'associe de tout cœur au vœu exprimé par M. L. de Berluc-Perussis. » J'aurais garde d'omettre ici une aussi importante adhésion.

connaissance de Mistral, de Roumanille, de Bonaparte-Wyse et de tant d'autres poètes de la renaissance provençale, j'exposai, devant une assemblée d'élite, mes idées au sujet de la statue de Peiresc ; ces idées furent accueillies avec un universel enthousiasme. J'entends encore le bruit si doux à mes oreilles du tonnerre d'applaudissements qui accompagna mon ardente protestation, et qui semblait ébranler les rochers au-dessus desquels la Durance domptée, captée, dirigée, coule, vive et bienfaisante.

Tous, autour de moi, me promirent le concours le plus actif et le plus dévoué. Je demande aujourd'hui beaucoup moins qu'alors, et aux 50,000 francs que coûterait l'érection de la statue, je substitue les 2 ou 3,000 francs supplémentaires qu'exigera la restauration de la chapelle funéraire des Fabri. Je place avec une entière confiance ma requête, si fort diminuée, sous la protection du souvenir de nos pauvres morts, nos chers et regrettés Bonaparte-Wyse, Gaut, Roumanille, ; je la place aussi sous la protection du patriotisme de nos bien-aimés confrères, l'illustre ancien capoulié du Félibrige F. Mistral, son digne successeur F. Gras, L. de Berluc-Perussis, H. Guillibert, C. d'Ille, V. Lieutaud, P. Mariéton, J. Monné, Tavan, Vidal, presque tous mes gais compagnons au banquet de Roquefavour. Mais, je l'avoue, dût-on m'accuser de vouloir rivaliser de galanterie avec nos anciens troubadours, je compte plus encore sur l'irrésistible influence des jeunes femmes et des jeunes filles qui sont la parure du Félibrige, comme les fleurs sont la parure du printemps, et c'est elles surtout que je prie, avec toute ma respectueuse admiration et toute ma fervente reconnaissance, de répéter de leur voix la plus doucement pénétrante : « ***Pour Peiresc, s'il vous plaît!*** [1] ! »

Ph. Tamizey de Larroque,
Correspondant de l'Institut.

[1] La souscription pour le Monument de Peiresc est ouverte dans les bureaux de la *Revue Félibréenne*, 9, rue Richepasse, Paris. C'est là que nous prions nos lecteurs et nos amis de vouloir bien envoyer leurs offrandes.

PUBLICATIONS PEIRESCIENNES DE M. PH. TAMIZEY DE LAROQUE

— *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (avec lettres des frères Dupuy à Peiresc). T. I, II, III, 1888, 1890, 1892. Paris, Imprimerie nationale, in-4° (*Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique).

— *Lettres de Peiresc à Borrilly, à Bouchard et à Gassendi* (avec lettres de Gassendi à Peiresc). Tome IV de la *Correspondance* ; Paris, in-4°, etc.

SOUS PRESSE :

— *Lettres de Peiresc* à Denis Guillemin, prieur de Roumoules : à L. Holstenius, Claude Menestrier (avec lettres de Claude Menestrier à Peiresc). Tome V de la *Correspondance*.

EN PRÉPARATION :

— Lettres de Peiresc à sa famille, et principalement à son frère, Palamède de Fabri, sieur de Valavez.

LES CORRESPONDANTS DE PEIRESC

FASCICULE I, — Dubernard, *Agen*, 1879.
II. — César Nostradamus, *Marseille*, 1880.
III. — Jean-Jacques Bouchard, *Paris*, 1881.
IV. — Joseph Gaultier, prieur de La Valette, *Aix*, 1881.
V. — Claude de Saumaise, *Dijon*, 1882.
VI. — Balthazar de Vias, *Marseille*, 1883.
VII. — Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, *Orléans*, 1883.
VIII. — Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras, *Marseille*, 1885.
IX. — Salomon Azubi, rabbin de Carpentras, *Paris*, 1885.
X. — Guillaume d'Abbatia, capitoul de Toulouse, *Marseille*, 1885.
XI. — Jean Tristan, sieur de St-Amand, *Paris*, 1886.
XII. — Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris, *Aix*, 1887.
XIII. — Gabriel Naudé, *Paris*, 1887.
XIV. — Samuel Petit, *Nîmes*, 1887.
XV. — Thomas d'Arcos, *Alger*, 1889.
XVI. — François Luillier, *Paris*, 1889.
XVII. — François de Galaup, le solitaire du mont Liban, *Digne*, 1890.
XVIII. — Boniface Borilly, *Aix*, 1890.

SOUS PRESSE :

XIX. — Le P. Marin Mersenne.

XX. — Le docteur A. Novel et autres médecins provençaux.

Une lettre inédite de Peiresc au peintre Jean Chalette, *Arcis-sur-Aube*, 1884.

Testament inédit de Peiresc (à la suite de : *Un grand amateur français*, par M. L. Delisle), *Toulouse*, 1889.

Petits Mémoires de Peiresc, *Anvers*, 1889.

Une lettre de Peiresc à son relieur Corberan, *Paris*, 1890.

Une nièce de Peiresc, Claire de Fabri ; notes et documents, *Bordeaux*, 1890.

Peiresc, abbé de Guitres ; supplément à la notice d'A. de Lantenay, *Bordeaux*, 1893.

TEXTES HISTORIQUES ITALIENS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Non signalés dans le catalogue Mazzatinti[1]

La collection de pièces originales et de copies du XVIe siècle provenant de la collection Béthune et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque Nationale de Paris, contient divers documents en langue italienne et relatifs à l'histoire du XVIe siècle italien. Dans son utile et intéressant catalogue, Mazzatinti a totalement négligé d'examiner les premiers volumes du fonds français de la Bibliothèque Nationale. Cet oubli est d'autant plus étonnant qu'il signale dans son introduction, le grand intérêt de ces volumes et cite textuellement un passage de Mortreuil, disant qu'il y a là « *pour l'histoire et la politique d'inappréciables matériaux.* » (*Catalogo*, T. I, *Introd.*, p. CXXVI). L'exclusion de ces volumes me paraît peu justifiée, si j'en juge par les quelques textes que m'ont fourni deux ou trois d'entre eux.

Dans le ms. 2928 (anc. 8464), intitulé *Recueil de lettres et pièces originales et copies de pièces indiquées comme telles dans le dépouillement qui suit* et comptant 73 ff. et 58 pièces, il y a au fol. 28 r° une importante lettre originale de Pandolfo Petrucci, tyran de Sienne, au cardinal d'Amboise, toute relative à l'achèvement du paiement de l'amende jadis infligée par le roi de France à la république de Sienne pour châtier son attitude pendant la courte restauration de Ludovic Sforza. Il appert de ce texte que, trois ans plus tard, en 1504, la liquidation de cette affaire n'était pas terminée et Petrucci en donne ici les raisons, non sans une certaine émotion, dans la description des « *turbulentie in lequali si è trovata questa*

[1] G. Mazzatinti. *I Manoscritti italiani delle Biblioteche di Francia*, t. I.

povera città. » (Une copie se trouve dans les portefeuilles Fontanieu, ms. 154-155, fol. 216.)

Le même ms. 2928 contient (fol. 36, r°) une très longue et très importante dépêche diplomatique adressée à un « *monsignore il tesoriere* » qui est le trésorier Florimond Robertet, datée de Londres, 14 juin 1511, mais malheureusement anonyme. C'est un véritable mémoire sur la situation politique générale de l'Italie et de l'Europe, à cette époque si troublée des guerres pour la domination en Italie ; l'auteur est bien informé et ses prévisions sont justes. On doit remarquer qu'il était vraisemblablement tenu par sa situation à une grande réserve, à laquelle il manquait en écrivant cette lettre même, car il la termine en suppliant son correspondant de la brûler. — Enfin le ms. 2928, fol. 31, r°, contient une lettre autographe du duc Alphonse de Ferrare, beaucoup moins longue que la pièce précédente, mais curieuse aussi : c'est une lettre de recommandation au trésorier Robertet pour « *il magnifico messer Alphonso Acoriosto (sic) presente exhibitore.* » Elle est datée de Ferrare, 10 juin 1511, et la minute doit s'en retrouver dans les registres *minutarî* de la *Cancelleria ducale* à Modène.

Dans le ms. 2962 (anc. 8487, Papier, XVIe siècle) désigné comme le précédent par le titre de » *Recueil de lettres et de pièces originales et de copies de pièces indiquées comme telles* » et qui contient 131 pièces et 203 feuillets, il y a au folio 109, r° et sous le n° 41 une copie (en italien, malgré le titre *Copia capitulorum*) du traité de réconciliation et d'alliance des divers membres de la maison Orsini, sous la médiation de Francesco Maria, duc d'Urbin, et du cardinal Roberto Latino Orsini, pendant le conclave qui suivit la mort de Léon X. L'acte fut signé par Francesco Maria de la Rovere, Renzo de Cere, par Mario Orsini, par le cardinal Orsini et d'autres encore. La copie n'est pas datée. — Une autre pièce italienne est au fol. 159, r°: c'est une lettre adressée à « *Illustrissimo monsignor El Tresorero Roberteto, signor he (sic) patrono mio honorandissimo* » par son « *fidelissimo servitore* » qui a prudemdemment pris un pseudonyme et signé seulement « *El secretario abbatis.* « Cette lettre est datée de Cambrai, 7 février 1525, pendant le conclave qui suivit la mort de Léon X et au moment où l'élection d'Adrien VI semblait déjà assurée. Elle est

un véritable mémoire sur la politique générale, et l'auteur y donne des conseils .. diplomatiques qui dénotent un esprit dénué de préjugés.

Dans le ms. 2964 (anc. 8489, Papier, XVIe siècle.), désigné sous le même titre « *Recueil de lettres*, etc. » qui contient 67 pièces et 98 feuillets, je trouve deux lettres écrites l'une et l'autre en italien, adressées l'une à François I, de Monte Falisco par le cardinal Jules de Médicis (Clément VII), le 4 octobre 1516 (fol. 12), l'autre à Louis XII, de Rome, par Julien de Médicis, le 30 août 1513 (fol 142). La première est une réponse à une lettre de recommandation adressée par François I en faveur d'un certain Francesco Burgo, et c'est surtout le nom du signataire qui la rend intéressante ; la seconde est une lettre de remerciements qui contient une mention intéressante, celle de l'ambassade à Rome du fameux évêque historien, Claude de Seyssel, mort archevêque de Turin.

Dans le ms. 3087, se trouve, fol. 243, n° 123, un *Memoria a voi monsignore thesorero*, relatif aux droits et aux discussions du duc de Ferrare et du Saint-Siège pour les salines de Comacchio ; dans le ms. 2902, fol. 168, n° 57, une très importante copie de l' « *Instructione data per el Duca di Bari al signor Manfredo Pallavicini per l'impresa di Como* » ; dans le ms. 2915 (n° 50, fol. 101), une lettre de Pomponio Trivulzio au roi, que le *Catalogue des manuscrits français* croit à tort être Louis XII et qui est en réalité François I ; dans le ms. 2961, n°s 3 et 7, f°s 3 et 12, des lettres d'Octaviano Fregoso à Louis XII (de Gênes, 28 juin...), etc., etc.

Enfin, une omission beaucoup plus grave est celle du ms. 2915, qui est tout entier relatif à l'histoire de Gênes « *Informationes secrete assumpte per magistrum et clarissimum juris utriusque doctorem D. Falconem de Aureliaco, regium senatorem parisiensem et mediolanensem, in civitate Janue et ejus ripariis Occidentis et Orientis, adhibito secum magnifico Domino de Montefalcono, viceduce Janue, de mandato regio et in exequutionem litterarum regiarum, quarum quidem litterarum tenor sequitur*, etc. C'est le recueil des interrogatoires dirigés et des dépositions recueillies par F. d'Aurillac en 1509 dans la grande enquête contre les malversations, exactions et violences de toutes sortes de Luigi Fieschi et de ses officiers et

adhérents. Le document est capital pour l'histoire de la domination française à Gênes sous Louis XII.

On voit par les précédentes indications, que, tout utile et intéressant qu'il soit, le catalogue de Mazzatinti ne dispense pas, au moins pour la littérature historique, de consulter le *Catalogue général des Manuscrits* en cours de publication, et surtout les manuscrits eux-mêmes. Je ne crois pas inutile, pour donner une idée du genre de documents que les historiens pourront y retrouver, de publier ci-après quelques-unes des pièces que je viens de signaler [1].

Léon-G. Pélissier.

I

Lettre de Pandolfo Petrucci au cardinal d'Amboise.

(F. Fr. 2928, fol. 28, r°)

Reverendissime et Illustrissime Domine, D. mi singolare(?) humil[mente] comendo etc. O ricepute insieme con le lettere de la Maestà Christianissima quelle et[iam] di Vostra Signoria Reverendissima, per lequali mi exorte ad dovere procurare con questi miei Signori che il pagamento de li dieci milia scudi non si debbi più differire. Io, Monsignor signor reverendissimo, per lo obligho che habiamo e per la spetiale mia servitù verso la lo Maestà Christianissima e Vostra Reverendissima Signoria, non ho passione al mondo che più mi prema di questa, e gia più tempo non ho invigilato ad altro che provisioni effettuali si faccino di tal pagamento ; ma le turbulentie in le quali si è trovata questa povera città, m[']ursimi(?[2]) del Duca Valentino, transiti di genti externe sono stati tali che le forze sue sonno e adeo extenuate e consumate che si po dire sieno reducte ad nihilum. E occorsa di poi una penuria grande et ultimamente la pestilentia e non meno [3] il fallimento de li Spannochi, in modo

[1] J'adresse ici mes bien vifs remerciements à mon ami M. Auvray, qui a bien voulu collationner ces divers textes.

[2] *Mosse ivi?*

[3] Ce mot est extrêmement douteux par suite d'une mouillure du papier qui rend ce passage à peu près illisible.

che è stato impossibile fare quelle provisioni che si ricercavano ; et il Reverendo Prothonotario Messer Francesco Carauolo po essere bono testimonio tanto della impote [....][1] de la diligentia e cura mia exattissima. Hora havendo ricepute queste ultime, se è dato ordine che alcuni cittadini havranno piena e libera potesta di vendere ed impegnare castella et alienare qualunche cosa del p^co^ *(sic)* per trarne questa somma, che altravia è impossibile trovare. Unde prego Vostra Reverendissima Signoria che insieme colla Maestà Christianissima voglino havere compassione ad questa extenuata e consumpta città se prima non ha facto provisione, e persuadisi per firmissimo che non altro desiderio è de ciaschuno che una volta satisfare di quanto siamo obligati, et io particularmente con omne studio ad altro non do opera, salvo che questa somma si facci per qualunche via possibile. Nec [2] plura. Ad Vostra Reverendissima Signoria di continuo mi raccomando e pregho [che vogli mi mantenere][...][3] in gratia de la Maestà Christianissima,

Senis die VIIII Augusti MDIIII.

Vestre Reverendissime et illustrissime d[ominationis] fidelis servitor

Pandolphus Petruccius.

II

Lettre d'un anonyme au trésorier Robertet

(F. Fr. 2928, fol. 36, r°)

Monsignore il tesorieri, Io mi racchomando di buon quore a Vostra Signoria e la ringratio della polixa mi ha scripta dentro la lettera dello ambascatore d'Arizoles, per laquale ho visto la buona volonta sua verso di me. Io ho havuto piacere della victoria quale ha havuta la Maestà del Re, non mancho che qualumque altro servitore di Sua Maestà. Le chose vanno benissimo et apunte chome io desideravo, per che sempre sono

[1] Il y a ici un trou dans le papier. Lire probablement *impotenza come*.
[2] Dans cette écriture *n* se confond avec *h*.
[3] Il y a ici un trou dans le papier.

stato d'oppinione, che a volersi assighurare del Papa, che non facesse ongni gorno nuovi gharbugli, fusse necessario levarli Bolongnia di mano, perche li ambascatori del re de Araghona si portorono bene, quando Monsignor di Gursa fue a Bolognia a tractare la pace, e protestorono al papa, che, se non faceva l'acchordio, che non sperasse havere adjuto alchuno dal loro Re, e poi il Re fece revochare lo signor Fabritio Colonna con le 300 lance ; per tucte queste dimonstrationi pare forsi à la Maestà del Re e decto Re d'Araghona vaghi a buon chamino con sua Maestà et io vi certificho del contrario, che non va punto à buon chamino, che io ne so la verita ; e gli e ben vero che decto Re d'Araghona desiderava ad ongni modo che la pace si facesse, e che indubitatamente e lui e li suoi ambascatori hanno facto[in]questo ongni poxibile. E le 300 lance il decto Re le fece rivochare per due chagioni luna per che il signor Fabricio li scriveva ongni gorno che nel campo del papa era poghissimo hordine e gramde discordia, e che si veniva à fare battaglia che sarebbeno certamente rotti, chome vedete ch'è seguito ; e perho, per non perdere decte 300 lance e non havere questa verghognia che il campo fusse rocto, siandovi le suoi gente, per questa chauxa principalmente fece rivochare decte 300 lanze ; e la sichonda chagione, per che il papa sinclinasse piu volentieri à fare lacchordio ; loquale acchordio, chome dicho disopra, è chosa certissima che decto Re haverebbe voluto ad ongni modo si fusse facto, non per amore che porti al Re di Franca ò a lo imperadore, ma perche haverebbe voluto ad ongni modo impedire e disturbare la passata dello imperatore e del re, perche dubita che, passando questi doi principi, che dopoi li Venetiani saranno ruinati che la Maestà del Re non mecta in fantaxia à lo imperadore de andare a Roma à inchoronarsi, e mandi secho le suoi gente d'arme sotto spetie di fare compangnia a lo imperadore, e chosi sotto questo cholore non li levi il reame di Napoli e forsi poi li mecta gharbuglio in lo reame di Castiglia, e ha tanta paura di queste chose che trema, e per questa chauxa ha desmisso la impresa d'Affricha, e ha mandato buona parte dell armata e delle suoi gente a Napoli ; e affine che Vostra Signoria intenda bene il tucto, qualche gorno avanti che seguisse questa rocta, lo ambas-

cator[e] del decto re d'Araghona haveva chominciato à muovere al papa, che dapoi che Sua Santità non voleva pace, che sarebbe buono fare una legha fra sua Santità et il suo Re d'Araghona e questo re d'Inghilterra, e dapoi per la rotta seguita, si sono tanto piu ristrecti insieme per dare hordine, che questa legha si tiri avanti, di modo che io hebbi, sono circha VI gorni, lettere dal papa venute in grandissima diligentia per mano dello ambascatore del Re d'Araghona, per lequali mi scrive che io debbia fare ongni diligentia poxibile per disponere la Maestà del Re, che sia contenta entrare in questa legha, e che decto Re d'Araghona è molto disposto à tal chosa, e che ne scrivera qui à Sua Maestà e al suo ambascator per che questa chosa si choncluda; e perche Vostra Signoria intenda bene tucto, il decto ambascator del Re d'Araghona che e qui, sono piu di XV giorni che chomincio à muovere alla Maestà di questo Re e al suo consiglio la praticha di questa legha, e la Maestà del Re li rispuose che sara contento entrarvi, a conservatione dello stato della Chiexa et dello stato di decto Re d'Araghona suo padre e suo; vero è che non ce per finaqui commissionne dal decto Re d'Araghona di fare choncluslusione, ma solo scrive al decto suo ambascatore che chominci à fare la praticha e che lui spectava certa risposta dal Papa; laquale havuta, subito poi li scriverebbe che concludesse. Laquale risposta che il Re d'Araghona spectava dal papa, che per ancho non ho possuto intendere quella sisia, il papa la mando quel medeximo gorno che scripse qui à me la lettera che di sopra vi dicho, che fue da Rimini a di XXV del mese predecto di maggio; e perho la commissione dal decto Re d'Aragona di concludere questa chosa ci dovera essere fra VI o VIII gorni, sicche voi potete vedere che il decto Re d'Araghona non va à si buon chamino, chome forse la Maestà del Re pensa. E questo suo ambascatore qui non solo fa continuamente quanto puo per inanimare questo Re e il suo comsiglio contra di voi, con dire che se non si ripara presto, che il Re di Fransa si fara signor di tucto, e che da buone parole à ciaschuno fino che habbia facto il facto suo, e simile altre parole; ma anchora non resta di stimolare me, che io debbia fare il medeximo per la parte del papa. Tucto questo che scrivo è il vero

chome il vangelio di San Giovanni. Hora ancho che io giudichi, questa legha potera fare pogho danno, fino che lo Imperadore sta forte, tamen per ongni rispecto, meglio e più seghuro è che la non si facca, et perho, non obstante che questo Re monstri fare assai stima del Re d'Araghona e che decto Re d'Araghona crede poterne disponere à suo modo e fare quanto vorra, tamen, io mi comfido che tra Monsignore d'Arizoles e me faremo tanto che, o veramente disturberemo questa legha in tucto, ò al mancho la terremo tanto impraticha sensa chonclusione che bastera. E faremo à questo modo: coè chome venghi la commissione dal Re d'Araghona e che la praticha si chominci à stringere, monsignore d'Arizoles monsterra haverne havuto notitia e parlera con questi del comsiglio che sono amici del Re, e dira loro che pensino bene chome mecteno questo Re in una tal damsa, perche il Re d'Araghona, per fare il facto suo, non si churera di mecterlo in gharbuglio e poi lassarvelo anchora, quando li vengha a propoxito, e perho che pensino bene di non volere chominciare chosa di che poi sabbino a pentire ; e che la salute d'Inghilterra è di mantenersi in buona pace com Franca, e che mai il regno d'Inghilterra non ste mai si bene quanto dapoi che hanno servato pace con Franca, e simili altre parole che si possano dire a questo propoxito. E io alsi dextramente faro buona opera con dire al Re com buono modo ed à questi del comsiglio che non obstante ch'io desideri che il papa sia aiutato, tamen ch'io non vorrei per l'affectione ch'io porto al Re e à tucto questo Rengnio (*sic*) chomsigliarli à fare chosa ch'havesse à essere poi la ruina loro e sapermene mal grado ; in oltre io finaqui non ho dal papa prochura ne auctorita di potere choncludere ne fermare una tal chosa salvo parole, e chostoro sono gente che quando venghano à fare una tal cosa, la vogliano fare con tucte le cerimonie ; e perho, quando savesse à venire alla choncluxione, vorranno prima vedere la dicta prochuratione e auctorita sufficiente, e in fare venire queste scripture dal papa, io terro modo che passeranno VI mesi di tempo ; et poi, quando doveranno venire, io ve lo faro intendere, affine che bixongniando possiate fare ritenere il chorrieri, e chosi passeranno altri sei mesi. Finalmente per

questo modo altro, state sopra di me che tra lo ambascatore d'Arizoles e [me][1], faremo per modo che, chome vi dicho, ò romperemo del tucto questa legha ò la manderemo tanto in lungha che bastera. E im questo l'aiutera[2] assai che io pogho a pogho e con dextro modo e con mostrare confidarmi con loro, ho misso il papa in si pogha gratia d'alchuni di questi del comsiglio con farli intendere che non è homo da potersene fidare, e che muta ongni gorno propoxito, di modo che non haranno troppa volunta de impaccarsi secho. Perho im questo imterim vegha la Maestà del Re di levarsi davanti gli occhi lo stimolo de Venetiani, et extenuarla in modo che non possino più nuocere ; che questa pare la chosa che più importi al presente, e poi sichondo le chose anderanno, chosi Sua Maestà potera comsigliarsi ch'io havero modo d'intendere tucte le pratiche che si faranno a Roma e in Ispangnia e qui, e di tucto vi terro continuamente avixati.

A me pare ad ongni modo necessario che Monsignore d'Arizoles soprastia qui, e che per nulla il Re lo richiami, fino che si veda la fine di queste pratiche del Papa e Re d'Araghona.

E stata molto a propoxito la buona lectera che la Maestà del Re ha scripto al Re qui per questo ultimo fante, che la dimonstratione che fa di fare stima di lui et amarlo, fa fructo assai, et è molto a propoxito; et perho sempre che occhorre qualchosa da conto, io comforto la Maestà del Re à fare il simile.

Madama Margherita, overo ducessa di Savoya, fa tucto quel sa e quel puo con lectere e com ambascate per desviare lo Imperadore dell'amicitia della Maestà del Re. E questo è si vero chome il Vangelio ch'io ongni gorno ne vegho lectere. E se di Fiandra è scripto altramente alla Maestà del Re non gliè scripto il vero in questo chaxo, bene credo che [....][3] pogho fructo con tucto il suo scrivere ò mandare de am baisade.

Questo Re manda 1500 homini in aiuto del principe de Castiglia contro il duca de Ghelder, e va per chapitano dessi messer Edouardo Ponyng, chavallieri, homo dassai chonto in

[1] Mot effacé.

[2] *Mss.* : caiutera.

[3] Il y a un trou dans l'original ; suppléez *facia*.

questo regnio. Questi singnori del consiglio hanno consigliato il Re che ad ongni modo dovesse mandare questi homini per che quando non facesse qualche dimonstratione di volere aiutare e socchorrere decto principe suo chugnato, dubitano che non se sdegnasse e che pigliasse per donna la figlia della Maestà del Vostro Re e lassasse la sorella di questo Re.

Io supplico humilmente la Maestà del Re che quando li chaschera in mano qualche benefitio apropoxito, che sivoglia arrichordare di me, e ricchordisi la Signoria Vostra di quanto mi disse che io servirei à un principe ch'era principe di verita, e che io pensassi solamente di servire sua Maestà franchamente sensa alchuno rispecto e non churasse del resto, per che chosi faccendo sua Maestà mi ristorerebbe de ongni mio passato danno, ed io chosi ho facto e faccio e faro, coè ho abbandonato ongni altra chosa per ben servire Sua Maestà, chome Monsignore d'Arizoles ne puo rendere buon testimonio ; perho io mi racchomando humilmente à quella che non mi vogli al presente abbandonare ; io non facco alchun dubio che [1] [sua Maestà non habbia buono animo verso di me, ma tucto il mio dubio è che per havere altre occupationi di maggiore importantia non se lo ricordi. Pero la mia speransa è che Vostra Signora per sua humanita habbia a pighiar questa spetial chura di ricordarla a Sua Maestà. Quando sara tempo, similmente piaccia a Vostra Signoria raccommendarmi humilmente a la buona gratia] di monsignore il chancellieri e preghare Sua Signoria, ancho non habbia di me notitia, vogla esser insieme con Vostra Signoria mio buono prochuratore in questa chauxa, e se acchadera che Sua Maestà sia disposta à provedermi di qual chosa, per che io non poterei al presente acceptarlo in persona mia, potera Sua Maestà metterlo in mano di qualche prelato quale parra allei che me labbia poi a risengniare quando sara il tempo, ma che le chose si faccino in modo chiaro, che quel tale non dicesse poi : « Nescio vos. »

Supplico Vostra Signoria che lecte havera la mie lectere e inteso la substantia di quanto scrivo, le vogli poi buttare sul fuocho per che se, per qualche disaventura, qualchuna ne fu-

[1] Le passage suivant entre parenthèses a été écrit après coup d'une autre main sur une bande de papier collée sur l'original détérioré à cet endroit.

sse vista, Vostra Signoria puo pensare dove io mi troverei. E chosi faro fine, racchomandandomi à Vostra Signoria, allaquale pregho lo omnipotente Dio che vogli choncedere lungha e prospera vita.

A Londres, a di XIIII° de junio 1511.

III

Le duc de Ferrare au trésorier Robertet

(F. Fr. 2928, fol. 31, r°)

Monsignore Rubertetto,

Ci ricomandamo a la Signoria Vostra et a la sua bona gratia. Mandamo da la Maestà Christianissima il magnifico Messer Alphonso Acoriosto, presente exhibitore, per nostro oratore in loco del magnifico Messer Adrobandino, il quale assai desydera di tornarsene à casa, et noi volontieri per satisfarli havemo concesso licentia di repatriare, et al predetto Messer Alphonso havemo precipuamente commisso visiti Vostra [Signoria da nostr] [1] a parte, e ne ricomandi a lei strectamente, come a quella persona laquale amamo singularmente et in laquale havemo grandissima fidanza de le cose nostre. Vostra Signoria si degniera vederlo et acceptarlo gratiosamente come è solita di fare e di prestarli indubitata fede in tutto quello li exponera in nome nostro et ad Vostra Signoria ci offerimo e raccomandamo.

Ferrara, X junii 1511.

Alphonsus dux Ferrariæ.

IV

Traité de paix de la famille Orsini

(F. Fr. 2962, fol. 109, r°)

Essendo che la unione e concordia sia principal fundamento de ogni bene, senza laqual nesuna causa puo sortir bono effecto, e con epsa ogni cosa, benche pichola, piglia augumento per esser virtù principale, al mezo de laudabile pace e stabilimento de tute le mundane actione; per questo, infra

[1] Il y a un trou dans l'original.

gli infrascripti Signori illustrissimi con el nome del divino auxilio si e constituita e firmata lega et unione prima et principalmente in questa forma.

Che tuti li infrascripti illustrissimi Signori como boni e fideli figlioli de Santa Chiesia siano con preposito libero, saldo et stabilito, semper obedienti al summo pontifice e a la sede apostolica; et cosi uniti e concordi promectano con le forze e con interpositione de la propria vita difensare le cose di Santa Chiesia et esser prompti e parati allo augumento et exaltatione del stato ecclesiastico per la debita e fidel servitu loro verso la Sede Apostolica ed il summo pontifice.

Item promectano et si convengono tucti l'uno per l'altro et l'altro per l'uno deffendere con tucte lor forze et potere li stati l'uno del altro, secundo il bisogno accadessi, contra qual sia persona che in epsi li volessi impedire o offenderli, et essere ad una morte et ad una vita l'un con l'a[l]tro ne si manchare come conjuncti et confederati insieme.

Item che tucti l'infrascripti Signori siano obligati per virtu de lianza e commune unione adiutarsi et favorirsi in le cose iuste et ragionevoli contra qualuncha gli havesi occupato, occupassi o volessi occupare le cose loro.

Item si sono convenuti et cossi promectano insieme che potendo tucti insieme et unitamente pigliare appoggio e servitù de stipendio da potentato alchuno lo debbiano cossi prendere et pigliare, et quando non si possa unitamente havere, ciaschuno sia in liberta de pigliare et prendere soldo da chi lo potra havere, con consenso perho et intelligentia de li infrascripti Signori arbitri, et con expressa condictione che non habbia a venire contra li stati depsi confederati.

Et perche lo Reverendissimo et Illustrissimo Monsignor el cardinale Ursino di presente si trova in conclavi ne con Sua Reverendissima et Illustrissima Signoria per questo si puo havere manegio de tucte le soprascripte et infrascripte conventione di lega et unione, epsi infrascripti Signori confederati per la reverentia et observantia che ad Sua R^{ma} et Illma Signoria portano la pregano sia contenta convenire et alligarse con epsi Signori confederati a la quale ex nunc vollendo li lassano il loco qual si convene ad Sua Illma et R^{ma} Signoria per ho, con el consenso de li infrascripti Signori

arbitri et altri Signori collegati, et accioche la dicta lega et unione fra l'infrascripti Signori collegati se habbia a mantenere e conservare stabile et firma, et non per mancharsi per modo alcuno per le decisione de qualsia differentia che tra loro per qual sia depsi contra l'altro fussi mossa o si havesse a movere, o per qualsi via o causa fussi nata o nascessi per qualche iniusta cosa per epsi Signori collegati concorditer et unanimiter deputano et elegono loro judice et arbitre (*sic*) lo illustrissimo Signore Francesco Maria Ruvere, duca de Urbino et il reverendo Monsignor S[ignor] Roberto Ursino, archiepiscopo Regino con ampla et omnimoda faculta che habbino a decidere e sentenciare sopra ogni differentia ch' intra li infrascripti Signori predicti collegati fussi seno al presente nata o nascessi per lo avenire con auctorita del presente capitolo a dicti illustrissimi et reverendissimi signori arbitri unanimiter concessoli di posser sopra tal differentia judicare de jure et de facto et che quelli che contrafacessino a la loro decisione, siano declarati per illustrissime e reverendissime signorie e cossi tenuti e reputati mancatori et inimici de li infrascripti Signori collegati.

Item che li predicti illustrissimi et reverendissimi Signori arbitri, pretendendo alchuno de li Signori confederati dover havere da altri et patire injustitia, habbino similmente intendere e vedere la petitione de chi pretende sia justa o fuora di ragione e declarata per loro illustrissime Signorie essere honesta et justa, tucti li altri siano *ut supra* tenuti adjutarli et quando non sia declarata justa e ragionevole epso chi pretende sia tenuto quiescere et star tacito sotto la medesima ....[1] sottoscripta et infrascripta.

Item per observantia de le suprascripte cosse se declara che per qual di loro si manchassi de observare quanto di sopra e qui di sotto si contiene, possa esser chiamato e combatutto per mancatore di fede per qual sia gentilhomo, nonobstante grado o condictione che tenessi.

Item che se per alchuno detti predicti signori confederati in genere od in parte si cercassi unione, reintegratione o amicitia col Reverendissimo Cardinale de Medici sotto la mede-

[1] Suppléez *pena*, mot qui manque dans le manuscrit.

sima pena, siano tenuti et obligati non cercarlo ne concludere senza expressa intelligentia, saputa et consenso del predicto illustrissimo signor duca de Urbino.

E perche li infrascripti predicti Signori confederati non pretendano havere inimicho alchuno, salvo chi volessi essere inimico loro, se lassa per lo presente capitolo loco ad ciascuno altro signore che volesse intrare in la presente lega e confederatione con perho consentimento de li predicti illustrissimi et reverendissimi Signori arbitri li quali intrando siano tenuti a la observantia de quanto di sopra si contiene

Francesco Maria de mano propria.
Renzo de Cere manu —
Camillo Ursino —
Horatio Baglione —
Marius Ursinus —

Ego, R. Latinus Ursinus, archiepiscopus etc., accedo ad omnia capitula suprascripta : prœterquam ad illud quod electus arbiter fuerim inter tantos Dominos una cum prefactu illustrissimo domino Duce, vollo enim tantum ut servitor seu consiliarius Excellentie Sue paratus semper sequi voluntatem suam, ut par est.

V

Lettre d'un correspondant pseudonyme au Trésorier Robertet

(F. Fr. 2962, fol. 159, r°)

Illustrissimo monsignor mio honorandissimo,

Io vi ho scrito per una altra mia ch' aviva dato principio a uno negocio che sperava fare conosere al cardinale Eboracensis, che le soe male pratiche non ly valereven niente, et che uno minimo servitor de la Maestà del Re nostro lo faria remanire confusso. Donda a questo afare, mediante la gratia del nostro creatore, ho trovato tal modo, vedendo non esser altro remedio de venir ad affecto a la pratica nostra principiata per causa del predicto maligno cardinale : ho facto ordinare che don Prevosto du Trech vene verso la Maestà del Re nostro et de la Excellentia de Madama. Benche luy dica ch'el vene

per li facti soy et non ambassatore de l'imperadore, io so il contrario, como intenderiti a la venuta mia. Io perho trovo secondo el mio pocho ingenio che quando la Maestà de Re nostro vora mectre a exequcione quello che recordero qua de sqto che ly po esser piu cara la venuta del predicto don Prevosto che se li fusse portato uno milliono doro. Le razone sono queste :

Primamente la venuta soa sara a fare tal effecto che subito se potera advisare ly segnori Alvecii como lo imperador de soa spontanea volonta manda el suo sollito imbassadore a soa Maestà condicendoly deliberando de fare pace et voler quello che soa Maestà vole, reservando queste cose :

Una, che vole che soa Maestà daga adiuto che maistro Adriano ellecto papa sia papa.

Secondo, che non intende che se abia a includere in questa pace nesuno confederato de soa Maestà, et sapendo Zwiceri questo senza comperacione, havendo qualche poco de animo de voler andare a la recuperacione del stado de Millano, ly cresera molto più lo animo. Per questo effecto luna dubitando che tal pace non venga ad effecto, dubitando esser primo de la pensione loro.

Secondo, che intendendo che lor maiestade esser unite penserano che questo sera la ruina loro, et de cio io sono de questo parire che subito sabia advisare la dicta venuta del Prevosto ; che, se bene venesse ad altri effecti, la venuta del dicto Don Prevosto sara creduta che la venuta soa sia per il tractato de la pace. Io non dubito che sporzendo aly segnory Alvecy in quella sorte como so che sapera ben fare lo illustrissimo Monsignor il Grando Maistro, che non solamente ly homini abiano a andare alla recuperacione del stado, ma le proprie done li andavano.

Secondo, la venuta soa sara per fare revegliare Veneciani, et se Soa Maestà vora, in questo ponto ne cavera da loro quello che vora, et ancora non sara male de fare che Madama de Namur scriva a lo illustrissimo duca de Savoya le dicte nove, adcio che dogni canto se conformeno et fare el medesimo, che Genovexii lintendano et li cardinali de Roma, ma tuto con dismonstracione secrete, per meglio dare colore ale cose nostre. Io scrivo alcune lettere per aiutare a dare modo a la Maestà

del Re che abia a venire de quello soa Maestà terminera de far sopra de questo como vèderiti ; parendo a la Maestà del Re sia al Preposto, se poterano mandare ad exequucione.

Monsignor mio, diciti ala Maestà del Re nostro et a la illustrissima et excellentissima Madama che ho lecto qualche istorie de li antiqui Romani, quando faceveno guerra et ho trovato che loro faceveno piu facti de victoria per lingenio et sotillita de pratiche che de le force, et a questi tempi he licito ad uno principe fare ogni cossa, pur che non sia rabello del nostro Creatore per la conservacione de li soy populi et per poter stare signor in casa soa.

Io penso la Maestà del Re se trova dubiosa de sapere la mente del Re d'Ingleterra, et de quella bona creatura del cardinal Eboracensis. Io ho pensato el modo che, volendo, soa Maestà per mancho de mille scudi intendera integramente la volonta del prefato Re d'Ingleterra et del predicto Eboracensis, et tuto quello se tractato con lo Imperadore a Bruges, et novamente quello a tractato questo imbasador novo a Brucelles.

El modo he questo : Ricardo Paceo he a Roma et debe retornare in breve. Fara modo che tra Roma et Rimeni sara prexo.[1] Et io so quelli che farano lo effecto et non desmonstrerano sia prexo per cosa de stady, ma per esser loro avanturerii et che lo prendeno per farli fare tagla, et sara conduto in uno castello che non se sapera in dece anni quello che n'è ; et a quelli se ly potera dare linstrucione de quello che se vora che se ly domanda, et questo io lo trovo tanto facille che se venera ad effecto como de cosa che se fece may, et non se poteria may pensare che proceda dal canto nostro la preisa del dicto Ricardo et alora haver intexo la verita, como sono certo che luy sa la mente del prefato Re suo et del dicto cardinale, più facilmente se poteria provedere a li bisogni nostri. Monsignor, vi dico « chi a tempo non aspeta tempo. » So quello vi scrivo.

Monsignor, io sono stato più volte con el predicto Don Prevosto du Trech ; so il tuto quello a in comissione ; se ly effecti soy sarano como le parole, se potera sperar qualche

[1] Dans le manuscrit il y a *prex*. Cette abréviation représente certainement *preso*, comme l'indique le sens général.

bono effecto a honore e gloria de la Maestà del Re nostro. Ben la certiffico, se ben luy dice el contrario, so che vene in Franza con volonta d'Ingleterra. Joncto che sara il salvo conduto suo, veneremo in compagnia et quando saremo in mezo camino de Paris, io me metero inance per esser prima che luy da la Maestà del Re nostro e de la illustrissima et excellentissima Madama per advisargli quello sara il bisogno e necessario.

Monsignor, diciti a la Maestà del Re et a la Illustrissima et excellentissima Madama che stagano alegri, che a la venuta mia intenderano tal partito che con manco de 25,000 scudi, che soa Maestà habia a spendere ad uno effecto che intendera a la venuta mia, spero in Dio liberemo il stado suo de Millano da le mane de soy inimici. Quando bene Swiceri non dacesseno may aiuto alcuno in questo poncto, hogi lo Imperator manda Monsignor de La Chau in Spagna da maistro Andriano, ellecto papa, et va prima del Re d'Ingleterra per la venuta del dicto don Prevosto, non vada più in Fiandra. Io non scrivo al longo a la Maestà del Re et a la Illustrissima et Excellentissima Madama perche vederano il tuto quello scrivo a Vostra Signoria, et la supplico se degna fare le mie humille recommendacione a lor Maestade.

A Cambray, lo VII jorno de Februaro. De la Illustrissima Signoria Vostra Fidelissimo servitor,

El secretario Abbatis.

Suscription : Illustrissimo Monsignor El Tresorero/ Roberteto signor he patrono mio honorandissimo

VI

Lettre de Jules de Médicis à François Ier

(F. F. 2964, fol 12, r°)

Sa : Reverendissima Christianissima Maestà, Essendo io, da per me et infiniti obligi tengo con Vostra Maestà, inclinatissimo et obligatissimo ad exequire, in ogni cosa et sempre, quanto essa mi ricercha ; havendo una sua ad questi giorni, in favore de M. Francesco Burgo, priore de la capella sua, per causa

che Nostro Signor gli fecesse gratia de la prepositura di Cremona; feci quella opera con Sua Santità quale era secundo mie puoche forze, a la causa in se et lettere de Vostra Maestà et anche a la solita servitù mia conveniente, et perche quella gia haveva di tal benefitio provisto uno suo molto antiquo, fidele et benemerito servitore, non gli ne potendo levare se non con farli torto, et dove deveva aiutarlo in magior cosa con disaiutarlo in questa che tene tute le ragioni per lui; volendo mostrare a la Maestà Vostra, etiam ne li negocii mediocri, la paterna affectione che ha usato sempre ne li grandi, designa dare in ricompensa del prefato benefitio ad esso M. Francesco una reserva nel stato di Milano di ducati seicento, stimando ad questo modo non manchare al servitore suo commodare el predicto M. Francesco, (mostrando maxime li soi, lui di cio contentarsi et satisfare a la Maestà Vostra; il che gli significo, parendomi questo si chel desyderio che tengo di servirli come la riposta ho fare a la lut dessa *(sic)* Maestà Vostra recirchare; a la cui bona gratia di continuo et humilmente me recommendo.

Ex Monte Falisco, IIII octobris MDXVI.

C. Regie Christianissime majestatis vestre
humilis servitor.]V. car. de MEDICIS.

VII

Lettre de Julien de Médicis à Louis XII

(F. Fr. 2964, fol. 14, r)

Christianissime Rex et Domine Domine observandissime, humillima commendatione premissa.

Benche non mi sia cosa nuova la humanita et amore de la Vostra Christianissima Maestà verso di me, non dimeno inteso per le sua lettere et per la relatione del reverendo vescovo di Marsilia, suo oratore, quanto quella si ricorda della mia fidelissima servitù, ne ho preso nuovo piacere et obligho et li rendo immortali gratie; parato et desideroso servirla con ogni affectione et fede, come più largamente li referira M. Amideo, exhibitore de la presente. Raccomandandomi

humilmente a la Vostra Christianissima Maestà. Que felicissime valeat.

Datum Rome, die xxx Augusti MDXIII.

Humillimus servitor Julianus de MEDICIS.

VIII

Instruction du duc de Bari à Manfredo Pallavicini

(F. Fr. 2962, fol. 168, r°)

Instructione del illustrissimo Signor marchese Manfredo Pallavicino per la impresa de Como.

Siamo in procincto de recuperare il nostro stato per la gratia de Dio omnipotente et per la clementia de la Cesarea Maesta, secondo che gia havemo facto intendere a Vostra Signoria.

Et perche la citta de Como per molti rispecti è di grandissima importantia, ne pare necessario commettere la impresa di epsa a persona come è Vostra Signoria, di grandissima virtude et fede verso noi, proportionata a tale importantia. Pero confidentemente la pregamo ad acceptarla et diportarsi generosamente, come in lei se confidamo.

Non si extenderemo ad explicarli li modi havera ad servare ad insegnorirsi depsa citta, territorio et loco, perche gia nha ferma informatione, ma gli ricordiamo alchuni nostri pareri, ad cio quella se li possa adaptare ad fare secondo sua prudentia.

Bisogna subito subito sopra il tutto, pigliata la citta, mettere ordine tal che, ne per li soldati, ne per li partesani, ne per la plebe, se facia injuria ne violentia ad alchuno, ne se mettano a sacho ne li robano li beni de qualunche sorte se sia, ne sotto pretesto che sia rebelle et inimico nostro ne altramente ; perche nulla cosa è piu aliena de la nostra volonta che servare parciallita ne permettere che tra nostri subditi seguano violentie ne soperchiarie, et in questo Vostra Signoria usara non solo la prudentia et dexterita sua, ma anchora la forza cum crudelta de comprimere li disobedienti.

Subito anche attendera ad havere la totale obedientia et

fidelità de li homini de la città et territorio, et fare introducere piu victualie sara possibile, et anche a tenere tanto presidio de soldati, che, ne per violentie ne per insidie, possa essere expulsa, usando la conveniente vigilantia che se ricercha in tali tempi.

Et fara mettere ad ordine le artellarie, et disponere a li loci idonei, cosi ad lo armare le nave nel laco, et tenere in tale ordine le terre le valle [1], che sempre si habia il dominio depso laco et terre circonstante ; castigando anchora *more hostili* quelle terre e paesi che non vorranno prestare obedientia et actualmente obedire.

Deputara anchora officiali per la justicia et per la potentia de la citta et territorio, persone idonee et senza passione et parciallita, fra tanto che cum magiore quiete li provederemo noi.

Et anche attendera ad fare che, paccata la citta, si exerciscano li dacii et si scodano per potere sostenire li carichi del stato cum le intrate depso.

Sopra il tutto, advertira non lassare seguire alchuna occasione de discordia cum li potentati confinanti, cioe Signori Elvetii et Signori Grisoni, ma tutte le cose pertinente a loro et a subditi loro tractera cum grandissima humanità et dextreza, et sempre mai rompersi seco, segua cio si voglia ; ma a quelle occorrentie a che Vostra Signoria forsi non potra provedere de se stesso, dara aviso al governo sara a Milano in nome nostro, excepto pero quando gli fosse periculo col temporegiare de la perdita del stato ; perche in tale caso Vostra Signoria fara la subita provisione secondo li parera il bisogno et dipoi avisara. Habiamo concesso grandissima auctorità a Vostra Signoria cum una nostra patente de potere punire et castigare et anche componere li delinquenti, maxime rebelli, a suo piacere, et sapemo (*sic*) non potere exprimere li delicti, gli damo auctorita per sua prudentia e grandeza.

Et cosi di novo, per queste nostre, ne concedemo ; vero è ad molti propositi ne servira, che li ribelli non siano liberati senza grandissima necessità et spesso potressimo patire gran-

[1] *Sic.* Il faut sous-entendre *et.*

dissima jactura, non solo pecuniaria, ma anche nele cose del stato, per non potere fare procedere contra tali ribelli, secondo li termini de la ragione, et non potere scoprire molte cose quale se retardano da loro quando non fusseno absolti.

Pero Vostra Signoria sara contenta procedere cum grandissima maturita a tal compositione et liberatione, et non farla senza grandissima necessita, et credemo sara assai satisfacto a loro che cum l'opera et auctorita, Vostra Signoria proveda che non siano violentati ne sforzati da soi adversarii ; et cum queste sole non recusarano de adjutarvi de denari a li bisogni de quel governo ; pur in tutto se remettemo alla discretione et prudentia vostra.

Tenera Vostra Signoria avisato il governo quale noi haveremo in Milano overo in qualche altro loco, de tutte occorrentie secondo accadera, et havera bona correspondentia cum nostri agenti, et disponera de la citta et del dominio et de li soldati ad ogni requisitione di epsi, et in tutto exequira li ordini loro, come se noi stessi li fossimo presenti.

Accadendo che per castigare li incorrigibili, o forsi in li principii, fosse pur necessitato che se venesse ad sachezare le ville o persone private o altro, Vostra Signoria fara mettere ordine tal che tutti li denari et tutti li argenti et oro et zoie se conservano per noi, per sustentatione de li carichi del stato, quali, si come sarano grandissimi et extraordinarii [1], cosi bisognara cum li emolumenti extraordinarii portare, adcio non siano necessitadi in ponere graveza ali populi, cosa che sara di grandissima displicentia; et fara Vostra Signoria tenere bon cunto de tutto quello se retrara de via extraordinaria, adcioche poi il tutto se possa dispensare cum bon ordine et nulla vada in sinistro

Magontie, octavo junii 1521.

Signatum Franciscus Sfortia *manu propria et sigillatum in cera biancha cum il sigillo ducale*

[1] Il y a dans le manuscrit *gran exordinarii*

IX

Mèmoire pour le duc de Ferrare au trésorier Robertet

(F. F. 3087, fol. 243, r)

Memoria a voi Monsignore Thesorero.

Come il signore duca di Ferrara fu astretto dal Papa a fare certa obligatione de non possere fare sale a Comachio, ma essere tenuto a levare di quello de Sua Santita per bisogno del suo stato; che fu cosa iniqua et contra natura prohibire che esso Signore Duca non potesse godere et raccogliere quel bene et quelli fructi che Dio ge manda in le sue terre; la qual obligatione esso Signore Duca si redusse a fare perche la predicta Santita li dava intentione et prometteva de restituirli Regio, et benche, per patto expresso, posto in li capituli fatti tra loro, il Signore Duca non seria stato tenuto a servare la conventione, non essendo stata servata a lui dal canto di essa Santita, como non è, nientedimeno ha sempre observato quanto spettava a lui et quando il Re christianissimo facesse qualche appuntamento con il Papa, et chel potesse liberare il predicto signore Duca da la detta obligatione; oltra il gran beneficio faria ad uno suo fidel servitore, ne potria tornare anche utile a Sua Maestà de vinte cinque o renta millia scudi l'anno, per il sale che si leva per la Ducea sua de Milano, perche esso Signore Duca possendo fare del sale a Comachio ne daria per uso de detta Ducea, contentendosi di quel pagamento che fusse di buon piacere de la predicta Maestà sopra la spexa che andasse a fare el ditto sale; laqual spexa si faria nota alli agenti de la predicta Maesta in Italia, et senza dubio haveria esso sale per la mita del pretio che la paga al Papa, et forse per mancho, et quando la predicta Maesta lo volesse in dono o pagare solamente la spexa de [chi] andasse a farlo, saria in arbitrio suo.

Pertanto, Monsignore, si prega Vostra Signoria che per servitio del Re et per beneficio del detto Duca, vostro bono amico et fratello, voglia fare bono officio, como si spera, per questo effecto, trattandosi appuntamento con el Papa.

VARIÉTÉS

Andare, etc.

Je sais que le français du VIIIe siècle dit *alare* [1], que les plus anciens monuments du provençal comme la *Passion* (Xe siècle), le *Boèce* (XIe siècle) ont à la fois *anar* et *annar* à côté l'un de l'autre [2], que les langues romanes du midi, abstraction faite du roumain, disent *andare, andar,* enfin que le ladin a *amnar,* le roum. mérid. *imnare,* le roum. septentr. *îmbla, umbla* [3].

Je me propose d'abord de rechercher quelles formes primitives postulent le français et le provençal à l'époque préhistorique.

Alare des gloses de Reichenau postule-t-il une forme primitive **alare* ou **allare* (car au VIIIe siècle, *ll* est déjà réduit à *l* : cf. *polix dumo* 43, *galina hanin* 88 des gloses de Cassel)? Nous avons bien *allare* une fois dans la *Passion,* mais cela ne peut rien nous apprendre, parce que ce texte nous offre de nombreux exemples du redoublement arbitraire de consonnes médiales (par exemple, *felun* et *fellon* qui alternent, etc., etc.). Je dis qu'il faut remonter à **allare* et non à **alare,* à cause des faits que présente le provençal. Ici, en effet, la forme primitive est *annar* avec deux *n:* dans cette langue *nn* peut devenir *n,* c'est même la règle : *nn* latin y a toujours donné *n;* mais *n* simple n'y peut pas devenir *nn.* Je suis donc amené à remonter pour le français préhistorique à **allare.*

Je pose maintenant à côté l'un de l'autre les trois thèmes

**allare, *annare, andare.*

Des trois phonèmes de la finale, *l, n, d,* quel est celui qui est à la base? Il me semble qu'évidemment c'est *l,* puisque *l* seule peut donner d'un côté *n* et de l'autre *d* (cf. *amidon* = *amilon,* port. *scada* =

[1] 1028 profectus : alatus factus
1122 transgredere : ultra alare
1130 transfretauit : ultra alaret (= alaverat?)
1131 transiliuit : ultra alauit. (*Gl. Reich.*)

[2] Dans la *Passion,* 6 fois *anar* : 118, 120, 320.321, 382, 405 : 3 fois *annar :* 125, 172, 230 : enfin, 1 fois *allar :* 453. Dans le *Boèce,* même incertitude : par exemple, *anar* 78, *annar,* 4,69.

[3] Schuchardt. *Romania,* XVII, 418.

scala, l latine = *δ*, etc.). Nous voilà donc ramenés à une forme unique * *anlare,* car c'est bien * *anlare* qui peut produire * *allare* (cf. *bellus* = *ben'lus, ullus* = *un'lus*) et non pas * *allare,* * *anlare.*

Je pose maintenant, à côté de * *anlare,* les formes restantes et j'ai

* *anlare, amnar, imnare, îmbla umbla.*

De *n* ou de *m,* quel est le phonème primitif? Avec la dernière forme, nous nous sommes si fort rapprochés de AMBULARE que je crois inutile de discuter la question. Il me semble que la réponse s'amène tout naturellement.

A cela, j'ajoute que *ambulare* est usuel dans Grégoire de Tours et signifie « aller » [1], ce qui a bien son importance.

Voici le schema que je crois résumer les transformations d'*ambulare.* On remarquera que je n'ai à supposer que deux formes intermédiaires, si toutefois l'on me permet de tenir compte de la forme *allare* qui se trouve dans la *Passion.*

AMBULARE

îmbla, umbla — * *amlare*

* *anlare* — *amnar, imnare*

andar — *annar* — *allare*

anar — *alare* (Gloses)

Paul MARCHOT.

Fribourg (Suisse).

CHRONIQUE

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1894

Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 3 mai 1894, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera :

[1] BONNET, *Le latin de Grégoire de Tours,* p. 297.

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un mémoire historique ou archéologique sur une province du Midi de la France ou à l'auteur d'une monographie de la même région.

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N.-B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne* aussi en argent à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles de bronze, d'argent ou de vermeil aux œuvres qui seront jugées dignes de cette distinction.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française,* auront obtenu le *rameau d'argent* ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port, **avant le 1er avril prochain,** terme de rigueur, à M. Antonin Soucaille, secrétaire de la Société, Avenue de la République, n° 1.

Une seule copie suffira pour les travaux historiques ou archéologiques.

Les mémoires ou poésies porteront une épigraphe ou devise répétée dans et sur un pli cacheté renfermant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, la déclaration expresse qu'ils sont inédits et qu'ils n'ont figuré dans aucun concours.

Les manuscrits envoyés ne seront pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont priés de faire retirer leurs prix.

*
* *

Nous sommes priés d'insérer l'avis suivant :

L'intéressant procès littéraire intenté par le professeur Dr Vollmœller à Dresde et le Dr Otto, éditeur de l'appendice à l'*Allgemeine Zeitung* à Munich, à la librairie R. Oldenbourg à Munich, au sujet du *Romanische Jahresbericht,* procès conduit par les soins de l'avoué Dr Paul Schmidt de Leipzig, dont la compétence en matière de librairie est connue, et de l'avoué Ackermann de Munich, a été décidé en faveur des deux plaignants Vollmœller et Otto par le tribunal de première instance de Munich.

Le Gérant responsable : E. Hamelin.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(*Suite.*)

V. — Boileau dans la maison de Lamoignon

La maison de Lamoignon fut, pour Boileau, pendant plus de dix ans, ce que l'hôtel de Rambouillet avait été pour Voiture. Il y trouva la considération qui s'attache aux familiers d'un magistrat justement révéré de ses contemporains ; il y gagna de plus en sérieux et en consistance et tandis que son âme se faisait plus grave et plus scrupuleuse, son esprit changea, pour ainsi dire, de front ; de satirique mordant, il devint, tout en restant un censeur toujours enclin à blâmer, un critique et un maître de l'art ; en même temps il aborda les grands ouvrages. Si de semblables mots étaient de mise, à propos d'un tel homme, on dirait qu'il s'y assagit et qu'il s'y disciplina.

Quand fut-il introduit pour la première fois dans cette maison qui devait ainsi le transformer? On ne saurait le dire au juste. Lui-même, par le vague des termes dont il se sert, ne permet pas de le déterminer d'une manière exacte. « Je commençai à le connaître, dit-il en parlant du premier président, dans le temps où mes satires faisaient le plus de bruit[1]. » On a conclu de ces paroles que ce fut seulement en 1666, après la première édition authentique de ses œuvres. Mais les satires, avant d'être recueillies par leur auteur en un petit volume, étaient devenues publiques par de très nombreuses lectures, et par des copies manuscrites répandues de tous côtés. Depuis l'année 1663, on en parlait partout. N'est-il pas infiniment probable, que dès cette époque, un magistrat lettré et curieux, comme l'était Lamoignon, ait désiré voir un

[1] *Avis au Lecteur. Lutrin,* éd. de 1701. Éd. St-Marc, t. II, p. 179. Berriat, t. II, p. 283. Cet avertissement est détaché de la préface générale de 1683, dont il formait d'abord la dernière partie.

poète dont les débuts causaient tant de rumeur? Le nom du jeune audacieux devait d'ailleurs attirer particulièrement son attention. Tous ces Boileau, il les connaissait de longue date. Il avait longtemps aperçu le père à l'audience: il avait plus ou moins protégé Gilles ; il était alors constamment en rapport avec Jérôme, le greffier de la grand'Chambre. Serait-il étonnant que, de très bonne heure, il ait voulu recevoir un rimeur de si grande espérance et qui tenait à la magistrature par tant de côtés? Ainsi s'expliquerait peut-être cette assertion, si généralement déclarée fausse, du *Menagiana.* » Ce fut pour divertir M. le premier Président de Lamoignon plus que pour autre chose, que M. Boileau parodia quelques endroits du *Cid* sur Chapelain, Cassagne et la Serre [1]. »

§ 1. — Influence morale

Au reste, quel qu'ait été le jour de la première présentation, ce fut pour Despréaux un jour fortuné. Guillaume de Lamoignon était, on le sait, un fort grand personnage, aussi considéré que considérable. A la puissance que lui donnait son office, puissance telle que Guy Patin le nomme en riant *son Altesse Présidentielle*[2], il joignait une réputation méritée de talent et de vertu, de sagesse et de savoir [3]. Saint-Simon lui-même, qui le détestait et le traite d'avocat renforcé, sorti du barreau pour arriver au premier rang, est obligé de reconnaître ses brillantes qualités [4].

Il y avait cependant des ombres à cette belle figure. Placé, comme il l'était depuis 1657, à la tête du prèmier corps judiciaire du royaume, entouré de l'estime publique, honoré de la confiance du prince, l'illustre magistrat avait à cœur, par

[1] *Menagiana*, éd. de 1694, p, 44, éd. de 1729, t. I, p. 145. Voy. les objections de Berriat, t. II, p. 489. Le *Chapelain décoiffé* est de 1664. — Les collecteurs des bons mots de Ménage auraient-ils voulu parler de Gilles Boileau, que l'on appelait d'ordinaire M. Boileau, tandis que son frère était habituellement désigné sous le nom de Despréaux?

[2] *Lettre* à Falconnet, du 7 mars 1661.

[3] *Le Nouveau Mercure galant*, décembre 1677, p. 170.

[4] Saint-Simon, éd. Hachette, in-18, 1856. t. III, p. 204.

un désir aussi naturel que légitime, de maintenir et de relever l'ancienne autorité de sa charge ; il croyait avoir le droit d'obtenir, dans les affaires de l'Etat, l'influence qu'avaient eue beaucoup de ses prédécesseurs.

Sous un gouvernement aussi jaloux de son pouvoir que l'était celui de Louis XIV, avec un ministre comme Colbert, cette prétention portait ombrage et faisait accuser l'austère président de cacher sous l'affectation d'une grande intégrité et d'une grande probité, une grande ambition. Pour ne pas irriter ces défiances, il était obligé d'user de beaucoup de circonspection et de complaisance[1].

Il devait également, afin de ménager son crédit, se montrer conciliant et politique avec tout le monde. Ces accommodements nécessaires l'exposaient souvent au reproche de faiblesse et de duplicité. Le temps le contraignait à ces compromis, mais ceux même qui le jugeaient avec le plus de sévérité étaient réduits à convenir qu'il était fort homme de bien, incapable de cabales et d'intrigues, et ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à sa vertu[2]. Un des moyens honnêtes qu'il employait pour augmenter le prestige et le crédit de sa charge était de s'entourer de savants et de beaux esprits. Sa porte leur était facilement ouverte et son accueil des plus affables ; ils trouvaient en lui un protecteur bienveillant, toujours prêt à les encourager, tout à fait capable de les comprendre et même de les aider de ses lumières. C'était, en effet, au dire de Boileau, un homme d'un savoir étonnant, et passionné admirateur de tous les bons livres de l'Antiquité. Il possédait, ajoute un autre contemporain, les belles-lettres avec une délicatesse inconcevable. « Il y a, disait

[1] Rapin dans une *épistre* à Monseigneur de Lamoignon, avocat général au Parlement, fils du premier Président, parle ainsi de l'intervention de celui-ci dans les affaires : « Ce n'étoit que pour la défense des lois du royaume, pour l'intérêt de l'État, et pour le peuple qu'il parloit ; il le faisoit toujours sagement... avec une discrétion qui le faisoit taire, quand il ne falloit pas parler, et une fermeté qui le faisoit parler, quand il ne falloit pas se taire. *Réflexions sur l'usage de l'éloquence de ce temps. Œuvres diverses* du R. P. Rapin, *concernant les belles lettres.* Amsterdam, 1686, t. II, p. 6.

[2] P. Clément, *Lettres, Instructions*, etc., *de Colbert*, t. II, p. 55.

Guy-Patin, du plaisir à lui parler, par ce qu'il est le plus savant de longue robe qui soit en France.» Pour se délasser des fatigues judiciaires, il aimait à s'entretenir avec des hommes distingués, et les réunissait dans une espèce d'Académie où se traitaient les questions de science et de littérature à l'ordre du jour[1].

Il ne tarda pas à goûter Despréaux, et sans s'effrayer du nom de satires que portaient ses ouvrages, n'y vit que des vers et des auteurs attaqués. Il l'estima davantage à mesure qu'il le connut mieux, et bientôt l'honora de son amitié et de sa confiance. Le poète, à son tour, fier et reconnaissant tout ensemble de cette intimité, prit plaisir à mettre en lumière tout le profit qu'il en tira pour sa bonne renommée. « L'accès qu'il me donna dans son illustre maison, écrivait-il quelques années après la mort du premier président, fit avantageusement mon apologie contre ceux qui voulaient m'accuser alors de libertinage et de mauvaises mœurs[2]. » L'amitié de l'éminent magistrat, si généralement respecté, servait, en effet, de contrepoids à la fâcheuse impression que laissaient dans la société polie les fréquentations habituelles du satirique. Ne vivait-il pas d'ordinaire avec des poètes et des comédiens, gens fort décriés, avec des avocats, amis de la bonne chère, avec des seigneurs aussi débauchés que spirituels? Dans la maison de Lamoignon, la gaieté n'était pas absente, mais, soit à Paris ou à Auteuil, soit à Bâville, elle était décente et honnête ; les plaisirs étaient des lectures ou des conversations enjouées, mais savantes, les divertissements des promenades[3]. La gravité de la robe était certainement tempérée et égayée par l'agrément d'un entretien aisé, sans embarras, entremêlé de douces railleries, mais pouvait-on comparer cet enjouement de bonne compagnie avec le fol abandon de ces réunions bruyantes, où Chapelle

[1] Boileau, *Ibid.* — Visé dans le *Mercure Galant, ibid.* — Guy Patin, *Lettre à Falconnet*, du 19 février 1659.— *Menagiana*, 1729, t. 145.

[2] Je croirais me faire un trop grand tort si je laissais échapper cette occasion d'apprendre à ceux qui l'ignorent que ce grand personnage durant sa vie, m'a honoré de son amitié. — *Préface* pour l'édition de 1683. — Lamoignon était mort en décembre 1677.

[3] Boileau. *Ibid.*

et Furetière donnaient le ton, où les poumons de l'avocat Fourcroy couvraient et étouffaient le filet de voix et la raison de Molière, où le pauvre La Fontaine était en butte aux mauvais tours de beaux-esprits, sans pitié comme des enfants, qui se trémoussaient aux dépens de sa personne presque toujours endormie? Despréaux, grave et sérieux d'habitude, était le sage de cette troupe étourdie, il finissait cependant par se laisser entraîner à sortir des bornes par le mauvais exemple, le sang de greffier et de procureur, et le fond gaulois de sa nature. Il retrouvait chez Lamoignon, le calme, la bienséance et la modération qui convenaient à son caractère.

Ce milieu si décent[1] réagit à la longue, on peut l'affirmer sans crainte, sur les mœurs et les allures du satirique. Sans être vicieux assurément, il avait pourtant, dans la compagnie de ses amis dont plusieurs étaient de francs débauchés, hurlé quelquefois avec les loups, comme aurait dit Racine[2]. Si son tempérament et sa modestie natives l'avaient éloigné et garanti de certaines faiblesses, ils ne l'avaient pas complètement préservé de cette « vraie diablerie » dont parle Madame de Sévigné[3]. A l'hôtel et dans le commerce de Lamoignon, c'est-à-dire dans un entourage plus conforme à ses véritables tendances, son âme parfois dissipée et dévoyée par le libertinage de ses compagnons de plaisir, reprenait sans peine son assiette et sa direction naturelles. Il ne l'a jamais dit expressément, mais on a le droit de le conclure de quelques anecdotes et de ses ouvrages postérieurs. Voici l'une des preuves de cette action bienfaisante exercée par le premier président sur l'âme et la conduite morale de notre poète. On sait que Boileau, pendant qu'il hésitait entre la Sorbonne et le barreau, avait obtenu le prieuré de Saint-Paterne, dans le diocèse de Beauvais. Il en avait joui tranquil-

[1] Il aimoit les savans, mais il étoit délicat à les estimer pour tels, et si les mœurs ne s'accordoient avec la science, on n'avoit auprès de lui ni crédit ni entrée. *Menagiana*, 1729, I, p. 145.

[2] *Lettre à La Fontaine*, du 11 novembre 1661. « Il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été loup avec vous et avec les autres loups vos compères. »

[3] *Lettre à Mme de Grignan*, du 1er avril 1671. — Cette date de 1671 montre que le changement ne s'est pas fait d'un seul coup.

lement huit ou neuf ans durant. Lamoignon lui fit comprendre que n'ayant aucune disposition pour l'état ecclésiastique, il ne pouvait en conscience garder un bien d'Église. Despréaux sentit la justesse de cette remontrance et remit son bénéfice entre les mains du Collateur. Il poussa même le scrupule jusqu'à supputer ce qu'il en avait reçu, pour employer la somme à des œuvres de piété [1].

L'amitié du premier président, en donnant plus de consistance et d'efficacité aux sentiments moraux et religieux du satirique, eut également pour effet de leur enlever ce que les relations avec les jansénistes et l'ascendant de son frère, l'emporté docteur de Sorbonne, pouvaient leur avoir communiqué d'âpre et d'intolérant. Guillaume de Lamoignon était certainement un des hommes les plus pieux du royaume. « Il vivait, écrivait Bussy-Rabutin, dans une lettre du 9 janvier 1678, en l'état où les saints meurent [2]. » Néanmoins son zèle ardent n'était pas celui d'un sectaire. Par une tolérance dans laquelle il entrait beaucoup de vertu et de charité, et peut-être un peu de politique, il aimait à réunir autour de lui les hommes religieux de toutes les nuances. On lui en faisait même un crime aux yeux de Colbert. « Il conserve, » est-il dit dans des notes secrètes adressées au tout-puissant ministre, « une grande liaison avec les dévots de tout parti et de quelque cabale que ce soit [3]. » Il entretenait, en effet, des relations aussi bien avec les jansénistes qu'avec leurs adversaires. Ami des marquis de Fénelon et d'Albon, tous deux partisans déclarés des Jésuites [4], il avait fait élever ses enfants

[1] « Le récit d'une action si édifiante tiendrait bien, dit de Boze, p. lxxx, sa place dans la vie d'un solitaire ou d'un illustre Pénitent. » — Le fait est exact, seulement ceux qui le rapportent ne s'accordent pas sur les détails. L. Racine (*Mémoires*, éd. Hachette, p. 237) répète après de Boze (*ibid.*) que les sommes restituées furent distribuées aux pauvres, Brossette (1, p. 463) avance qu'elles furent employées à faire une dot à Mlle de Bretouville. Au reste, il est fort difficile de trouver la date de cette renonciation.

[2] *Lettres* de Bussy-Rabutin. Paris, 1706, t. IV, p. 365 ; *Lettre au P. Rapin.*

[3] *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, par G. Depping, *Notes secrètes*, t. II, p. 33. — P. Clément, *Lettres*, etc., *de Colbert*, t. VIII, p. 213, *Plan de la chambre de justice.*

[4] Depping, *Notes secrètes*, p. 33.

chez ces pères[1], et gardait auprès de lui un d'entre eux, René Rapin, le futur auteur du poème des *Jardins*. Si bien que, du côté opposé, les uns l'accusaient d'être l'esclave de la Compagnie[2], les autres plus modérés se contentaient de dire qu'il n'était encore qu'obsédé et non pas possédé par l'esprit de Loyola[3]. Mais il avait, d'autre part, l'austérité du jansénisme parlementaire[4], et dans la franchise de sa piété se persuadait facilement qu'il amènerait tout le monde à sa règle et n'essayait pas de s'accommoder aux autres[5]. N'était-ce pas là le caractère d'un ami de Port-Royal ?

Aussi la maison de ce chrétien sincère et si haut placé était-elle un terrain neutre, où pouvaient se présenter et se rencontrer les personnages considérables des deux partis. Les uns et les autres s'y trouvaient à l'aise. Le maître du logis, affable avec tous, singulièrement soigneux de se faire aimer, n'exigeait, dit Fléchier[6], ni circonspection gênante, ni assiduités serviles, et distinguait, en s'accommodant à tous, les uns par la qualité, les autres par le mérite. La conversation était donc chez lui libre et familière ; chacun y pouvait montrer son esprit, y paraître avec ses idées et son caractère. Ce milieu si commode fut tout à fait utile à Boileau. Il y parlait avec franchise, mais on lui répondait de même : il s'y manifestait tel qu'il était, mais il voyait aussi les autres sans nuage. Dans la liberté de l'intimité[7], doublée

[1] Loret, *Muze historique*, t. III, p. 397, 3 septembre 1661. *Gazette de France* du 16 juin 1663.

[2] *Mémoires* de René Rapin, t. III, p. 273.

[3] Guy Patin, *Lettre* du 27 avril 1660.

[4] L'expression est de M. Paul Mesnard, *Notice sur le Tartuffe*, éd. des *Grands Écrivains*, t. IV, p. 314. — *Gallicanisme* vaudrait mieux.

[5] Olivier d'Ormesson, *Journal* publié par Chéruel, 1861, t. II, p. 135, attribue ce jugement à Le Tellier.

[6] Fléchier, *Oraison funèbre de Lamoignon*. Saint-Simon détestait dans le premier président un de « ces avocats renforcés qui, du barreau où ils gagnaient leur vie, il n'y a pas longtemps, étaient devenus des magistrats considérables.» Il vantait cependant aussi » son affabilité, le soin qu'il prit de se faire aimer du barreau et des magistrats, son attention singulière à capter les savants de son temps, à les assembler chez lui à certains jours, à les distinguer quoiqu'ils fussent, Ed. Hachette, in-18, 1856, ch. XVII, t. III, p. 202.

[7] Cette liberté charmante régnait encore à Bâville, après la mort du premier président. V. Mme de Sévigné, *Lettre* du 5 octobre 1685.

quand on était à Bâville, par celle de la campagne, tous se produisaient sous leur véritable jour.

Notre poète fut ainsi rapproché d'hommes dont l'auraient peut-être éloigné ses préjugés ; il fut à même de les apprécier, non d'après leurs opinions, mais d'après eux-mêmes. Il lui fut donné d'observer, dans leur naturel, des jésuites célèbres, Rapin, Bouhours, Bourdaloue et plusieurs autres. Sans doute entre les disciples de saint Ignace et l'admirateur passionné des *Provinciales*, l'opposition de certaines idées produisait parfois des escarmouches : l'histoire a même conservé le souvenir de quelques discussions très vives, mais ces conflits provoquaient des deux parts une estime mutuelle. Ce commerce, avec des adversaires distingués, amena certainement Despréaux à réfléchir et à se rendre compte. Sur cette matière de la grâce, si difficile et si obscure, où la discussion, partie de textes équivoques, se perdait dans des distinctions et des subtilités sans fin, il avait des opinions de famille, des tendances et des instincts encore plus que des convictions. Il avait vu de trop près les principaux jansénistes pour ne pas les estimer et, comme le pieux et orthodoxe maréchal de Bellefonds, ne pouvait soupçonner d'une méchante doctrine, des hommes qui donnaient de si grands exemples dans la morale et dans la discipline [1]. D'un autre côté, en rencontrant chez Lamoignon, des religieux aussi vertueux que Bourdaloue et Rapin, il ne reconnaissait plus les jésuites dans l'image noire et sombre qu'en avait tracée Pascal. De là, dans cet esprit droit et sensé, peu porté de sa nature aux spéculations métaphysiques, un travail intérieur qui aboutissait à ce sentiment légèrement sceptique : « C'est une vraie dispute de mots où l'on se querelle parce que l'on ne s'entend point, et où l'on n'est hérétique de part ni d'autre [2]. » Cette décision impartiale

[1] Voy. *Œuvres* de Bossuet, éd. de Besançon, 1846, t. X, p. 641, *lettres diverses*, une lettre du maréchal de Bellefonds à Bossuet.

[2] *Lettre à Brossette*, 27 mars 1704: t. IV, p. 399. Dans une *lettre* à Racine du 19 mai 1687, t. IX, p. 146, à propos de sa maladie, il joue sur la question : « Il me faut de la grâce et de la grâce *augustinienne* la plus *efficace* pour m'empêcher de me désespérer; car je doute que la grâce *molinienne* la plus *suffisante*, suffise pour me soutenir dans l'abattement où je suis. »

n'aurait peut-être pas satisfait son frère Jacques, mais le bouillant et bizarre docteur de Sorbonne ne fut pas longtemps aux côtés de Nicolas, pour le prévenir et l'exciter contre la Société. Depuis 1671, il s'était établi à Sens, et fidèle à la résidence, il n'en sortait guère. Et Boileau, guidé par son bon sens naturel et l'équité de sa raison, en arrivait à cet état d'âme qu'il a si bien décrit plus tard, dans une lettre à Brossette : « Pour ce qui regarde le démêlé sur la grâce, c'est sur quoi je n'ai point pris parti, étant tantôt d'un sentiment et tantôt d'un autre. De sorte que m'étant quelquefois couché janséniste tirant au calviniste, je suis étonné que je me réveille moliniste, approchant du pélagien [1]. » Toutefois si l'esprit était perplexe, ou pour mieux dire indifférent et secrètement porté à la raillerie, l'humeur restait teinte de jansénisme. Elle s'échappait parfois en boutades malignes qui troublaient, pour un temps, le bon accord et la paix de la maison présidentielle. Une de ces saillies se produisit à la campagne, au printemps de 1672. Guillaume de Lamoignon célébrait alors les noces de son quatrième fils, le fameux Bâville, celui que Saint-Simon appellera l'intendant ou plutôt le roi du Languedoc [2]. On était à table, la femme d'un fameux traitant, Mme de la Ville, chanta une chanson à boire dont l'air était fort joli, mais les paroles très méchantes. Tous les convives, et entre autres Bourdaloue, qui était de la noce avec le P. Rapin, exhortent le satirique à faire de nouvelles paroles. Il demande jusqu'au lendemain et apporte, le jour suivant, quelques couplets en l'honneur de Bacchus. Les deux premiers ont un grand succès, mais les deux derniers surprennent tous les assistants :

Si Bourdaloue, un peu sévère,
Nous dit : Craignez la volupté,
Escobar, lui dit-on, mon père,
Nous la permet pour la santé.
Contre ce docteur authentique,
Si du jeûne il prend l'intérêt,

[1] *Lettre à Brossette* du 7 décembre 1703, t. IV, p. 393, 394.

[2] Le mariage, selon Moreri, au mot *Lamoignon*, eut lieu le 18 avril 1672.

Bacchus le déclare hérétique
Et janséniste, qui plus est[1].

A ce coup droit, le grand prédicateur fronce le sourcil : il est prêt à s'emporter, et dit en colère au P. Rapin. « Si M. Despréaux me chante, je le prêcherai[2]. » Son confrère, plus politique, le contient et le raisonne, et parvient enfin à le calmer. Si bien que la chose finit par être prise en plaisanterie[3]. Malgré ces échappées[4], Boileau rendait justice à ses commensaux de la compagnie de Jésus. Il lui arriva même parfois de prendre le parti de la société contre ses adversaires. On le vit vers 1671, dans un temps où les succès inattendus et l'avénement à la renommée de deux jésuites semblent avoir amené en faveur de leur ordre un revirement dans l'opinion. Bourdaloue venait de débuter dans les chaires de Paris. Son apparition en 1669, quand il prêcha l'Avent dans l'église de la maison professe, avait fait sensation. Au printemps suivant, la station du Carême dans la même chapelle avait commencé à attirer la foule[5]. L'on sait même par une lettre de Guy Patin que ses portraits et ses allusions aux événements contemporains avaient beaucoup fait parler[6]. Sa passion, le jour du vendredi saint, avait produit surtout une impression profonde. On croyait cependant qu'il ne réussirait pas autant sur un plus grand théâtre et, pour em

[1] *Œuvres* de Boileau, *Poésies diverses,* IV, t. II, p. 433.

[2] Brossette, *Comment.,* I, p. 465.

[3] *Lettre de Boileau à Brossette*, du 15 juillet 1702, t. IV, p. 364.

[4] Il y avait parfois des discussions assez vives entre Boileau et Bourdaloue. Brossette, *lettre* du 8 mars 1706, et Boileau, *réponse* du 12 mars, font allusion à une de ces escarmouches dont ils ne disent pas la date. Un jour le jésuite, poussé à bout, dit avec emportement : « Il est bien vrai que tous les Poètes sont fous. » Et Despréaux de répondre : « Je vous l'avoue, mon Père, mais pourtant si vous voulez venir avec moi aux Petites Maisons, je m'offre de vous y fournir dix Prédicateurs contre un Poète, et vous y verrez à toutes les loges des mains qui sortent des fenêtres, et qui divisent leurs discours en trois points. » *Correspondance* de Boileau et Brossette, éd., Laverdet, p. 211, 213, 214.

[5] *Mém.* de Rapin, I, p. 505; *Mémoires* de l'abbé Legendre, Paris, 1863, in-8°, p. 19; Madame de Sévigné, *lettre* à M. de Grignan, 3 décembre 1680; à Mme de Grignan, 27 mars 1671.

[6] *Lettres choisies* de Guy Patin, Paris, Jean Petit, 1692, t. III, p. 376.

ployer les expressions familières de Madame de Sévigné, qu'il ne jouerait bien que dans son tripot. L'Avent de 1670, prêché aux Tuileries, fit tomber tous les doutes : et la marquise écrivait, le 3 décembre, à son gendre le comte de Grignan : « Le P. Bourdaloue prêche divinement bien aux Tuileries. Nous nous trompions dans la pensée qu'il ne jouerait bien que dans son tripot : il passe infiniment tout ce que nous avons ouï [1]. » Désormais les exclamations, les expressions emphatiquement admiratives, se presseront en foule sous la plume enthousiaste de cette Parisienne d'autrefois. « Le P. Bourdaloue prêche ! bon Dieu ! tout est au-dessous des louanges qu'il mérite... On dit qu'il passe toutes les merveilles passées et que personne n'a prêché jusqu'ici [2]. »

A peu près à l'époque où l'éloquent jésuite provoque ces transports d'admiration, un autre de ses confrères commençait à se signaler dans le monde littéraire. C'était Dominique Bouhours. Né en 1628, un an après Bossuet, deux ans après Mme de Sévigné, assez longtemps obscur, il se fit tout à coup un nom dans les lettres. En 1668, il avait écrit contre le *Nouveau testament de Mons*, que venaient de publier les jansénistes, une lettre à un seigneur de la Cour dont on avait admiré la force, l'élégance et la pureté de langage [3]. Trois ans plus tard, en 1671, il avait fait paraître les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* [4], suivis en 1674 des *Doutes d'un Gentilhomme de province sur la langue françoise*. Port-Royal avait eu jusqu'alors le monopole de bien écrire, ses ennemis lui faisaient même un crime de ce glorieux privilège, si bien que dans une estampe où le Jansénisme était représenté sous la figure d'une hydre à sept têtes, dont chacune avait son inscription, la dernière

[1] Mme de Sévigné à M. de Grignan, 3 décembre 1670.

[2] A Madame de Grignan, 11 mars et 25 décembre 1671.

[3] *Mémoires* de Rapin, t. III p. 410.

[4] Les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Mabre Cramoisy, 1671, in-4°. Il y eut une seconde édition in 12 la même année, chez le même libraire. Cette deuxième édition parut entre le privilège (29 avril) et la mise en vente des *Sentimens de Cléante sur les Entretiens*, etc. (par Barbier d'Aucour), Paris, P. Le Monnier, 1671, in-12, dont l'achevé d'imprimer est du 6 août 1671. Bouhours, au dire du *Menagiana*, a fait ce qu'il a pu pour faire supprimer cet ouvrage.

des sept s'appelait *beau langage*[1]. Et voilà qu'un jésuite osait lui disputer cette supériorité, se servir plus habilement que lui de ses armes familières et, du premier coup, se révéler comme un maître en l'art d'écrire. Et non seulement il se donnait cette licence, mais il se permettait de signaler des fautes de français dans les ouvrages les plus vantés des meilleurs écrivains jansénistes[2]. Quelle confusion pour le parti! quel sujet d'orgueil pour la Compagnie, déjà si justement fière de Bourdaloue et de ses succès oratoires.

« Toutes ces prospérités, s'écrie le P. Rapin sur un ton de triomphe, arrivèrent aux Jésuites en un temps où le monde commençait à se lasser des Jansénistes[3]. » Certainement Boileau n'était point alors dans cette disposition, mais il ne pouvait s'empêcher d'être frappé comme tous les autres, de la coïncidence. Il était d'ailleurs rapproché par de certaines affinités des deux jésuites qui faisaient tant de bruit. Bouhours se proclamait avec lui le disciple de Patru, il révérait la langue, il attachait le plus grand prix à la correction, à l'élégance, à la clarté. La raison de Bourdaloue, sa mesure, sa logique serrée, ses portraits même qui ressemblaient aux satires par un côté, ne pouvaient manquer de séduire Despréaux. C'est, sous l'empire de ces idées, que se trouvant un jour dans le cabinet du premier président, il lui dit ce joli mot : « Les Jésuites ont défait les Jansénistes en bataille rangée, le P. Bourdaloue par la prédication et le P. Bouhours par la plume[4]. » Ce « beau mot » qui, suivant le P. Rapin, fit

[1] Vigneul-Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, Rotterdam, 1703, in-12, t. II, p. 169.

[2] Dans les *Entretiens d'Ariste* et dans les *Doutes d'un gentilhomme de province*.

[3] *Mémoires* de Rapin, t. III, p. 506.

[4] *Mém.* de Rapin, p. 506. On trouve à la page 410 une version différente de la dernière partie de ce « beau mot » : au lieu de *par la plume*, il y a *par sa lettre à un Seigneur de la Cour*. La première version est plus vive et je la tiens pour la vraie. La saillie de Boileau s'applique aux succès littéraires et non pas à la doctrine. Au surplus il est difficile d'en fixer la date, le P. Rapin se contentant en chronologie d'à peu près. La *lettre au Seigneur* est de 1668, la réputation de Bourdaloue ne commença à s'établir qu'en 1670 ; le premier ouvrage littéraire de Bouhours est de 1671, il donna lieu à une vive controverse ; c'est probablement à

tant d'honneur à la Société ne tomba pas dans le vide. Les Jésuites le recueillirent, l'exploitèrent et lui donnèrent une portée qu'il n'avait sûrement pas dans la pensée de son auteur. Par cette saillie plaisante, celui-ci n'avait fait que constater ingénieusement un rapprochement digne de remarque, ils voulurent y voir un sentiment sympathique, presque une apologie de la Compagnie. C'était, en vérité, se prévaloir d'un bien mince avantage. Les affections du mordant satirique étaient ailleurs. Dans le temps même où son *beau mot*, colporté de bouche en bouche, semblait indiquer une préférence pour les Jésuites, il entretenait, nous l'avons raconté plus haut, des relations particulières et suivies avec leur irréconciliable adversaire, Antoine Arnauld. Et ce qui pourrait surprendre, si l'on ne connaissait pas l'esprit libéral et conciliant du premier président, c'était sous les auspices et dans la maison de Lamoignon que ces relations intimes avaient commencé[1].

Une des vertus favorites de Boileau, c'était la franchise ; il aimait par dessus tout les situations nettes. A ses amis jésuites, il ne fit jamais mystère de son attachement pour le chef des Jansénistes ; il ne cacha point à celui-ci son estime pour certains membres de la compagnie de Jésus. « M. Despréaux, raconte Brossette, et celui-ci venait de l'entendre dire de la bouche même du vieux poète, allait voir le P. Rapin et le P. Bouhours, et quand le P. Bouhours ou le P. Rapin voulaient l'arrêter, M. Despréaux leur disait : Il faut que je m'en aille, je manquerais M. Arnauld et je le veux voir[2]. »

Cette complète franchise amena parfois des orages violents, soit au sujet d'Arnauld, soit à propos des *Provinciales*, dont Boileau se montra toujours l'admirateur intraitable. Il n'examinait pas au fond, disait-il, qui des deux partis avait droit ou tort, et cette réserve aurait dû suffire à des théologiens, mais on conviendra qu'il mettait souvent la patience des Jésuites à une rude épreuve. Leur vanter dans Arnauld

cette controverse que Boileau faisait allusion quand il parlait de bataille rangée. Le mot peut donc bien être de 1671.

[1] Brossette, *Comment.* sur l'épître III, t. I, p. 197.

[2] *Correspondance de Brossette*, éd. Laverdet. *Appendice*. p. 534.

la droiture de l'esprit, la candeur de l'âme, la pureté des intentions c'était se heurter à des préventions invincibles. Proclamer les *Provinciales* le plus parfait ouvrage en prose qui soit en notre langue, n'était-ce pas demander un trop grand sacrifice à leurs répugnances? Alors on en venait à de grands cris, à des paroles assez aigres[1]. Il en convient lui-même et nous le savons par Madame de Sévigné[2]. Toutefois avec ses inconvénients, cette franchise avait ses avantages : elle forçait à l'estime, et le poète satirique, malgré ses boutades et quelques scènes de haute comédie, vivait respecté des deux parts. Si bien que plus tard, quand après la mort de Bourdaloue, une des belles filles de G. de Lamoignon, lui envoya en présent le portrait du grand prédicateur, il l'en remercia par un dixain, dont voici les derniers vers :

> Ma franchise surtout gagna sa bienveillance,
> Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France
> Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux[3].

Il semble que d'autres illustres auraient eu droit, s'ils avaient vécu, de réclamer contre cette conclusion, mais tout entier à l'heure et à l'idée présentes, Boileau ne songeait point à ses autres amis quand il écrivait ces vers. En ce temps là, c'est-à-dire, dans les premières années du XVIIIe siècle, il n'était plus, quoi qu'il en écrive à Brossette, aussi indifférent sur le fond de la querelle qu'il l'avait été dans sa maturité. Il n'est pas douteux, dit avec raison Sainte-Beuve, que Boileau finissant ne soit de plus en plus janséniste, sinon de dogme, du moins de goût, de mœurs, de culte, de souvenirs[4].

[1] Voir, t. IV, p. 57 à 59, la lettre de Boileau à Arnauld, en remerciement d'une lettre d'Arnauld à Perrault. Ce remerciement, écrit en juin 1694, se rapporte, il est vrai, à une date postérieure à celle qui nous occupe, mais les choses devaient se passer de même vingt ans plus tôt. Il paraît que les mots « sans examiner qui des deux partis au fond a droit ou tort » n'étaient pas dans la lettre originale et ont été ajoutés dans l'édition posthume de 1713. V. la note 4 de Berriat.

[2] A Mme de Grignan, 15 janvier 1690. — *Corresp. de Boileau et Brossette*, éd. Laverdet, p. 211, 213, 214.

[3] *Poésies diverses*, XXIII, t. II, p. 445.

[4] *Port-Royal*, t. V, p. 514.

J'ajouterais volontiers, même de dogme et de passion ; car ni l'*Epître sur l'Amour de Dieu*, ni *la Satire sur l'Equivoque* ne sont des productions purement littéraires. Il est vrai que, s'il prend ainsi parti, c'est moins encore sous l'influence directe de Port-Royal, que sous celle de son frère Jacques, l'auteur fantasque de l'*Histoire des Flagellants*, revenu depuis 1693 à Paris, en qualité de chanoine de la sainte Chapelle.

A l'époque où Lamoignon le recevait familièrement, Boileau tenait son esprit dans un plus sage équilibre. Il égayait sans doute son *Lutrin* des souvenirs de Pascal et de Port-Royal[1] : riait du moëlleux Abelly et de la somme de Bauny, ne se refusait pas un bon mot contre Escobar, mais il n'agissait pas et n'écrivait pas en sectaire. L'air de la maison ne le permettait pas.

§ 2. — Action littéraire. — L'Académie de Lamoignon

Cette maison, véritable école de bon ton, de bonnes mœurs et de saine dévotion, avait eu sur les sentiments et la conduite morale de Despréaux une action salutaire. Elle me paraît avoir exercé une influence non moins sensible sur le caractère de ses écrits. Lamoignon avait une sœur, nommée Madeleine, qui vivait dans la pratique continuelle de toutes les vertus chrétiennes. Elle avait beaucoup de sympathie pour le jeune poète, pourtant elle ne trouvait pas bon qu'il fît des satires, parce qu'elles blessent la charité. « Mais ne me permettrez-vous pas », lui dit-il un jour, d'en faire contre le grand Turc, ce prince infidèle, l'ennemi de notre religion ? » — «Contre le Grand Turc ! » reprit-elle, « Ho, non, c'est un souverain, et il ne faut jamais manquer de respect aux personnes de ce rang. » — « Mais contre le diable », répliqua Boileau, vous me le permettriez bien ? » — « Non », dit-elle encore après un moment de réflexion, « il ne faut jamais dire du mal de personne[2]. » Le premier président ne pous-

[1] Sainte-Beuve, *Port Royal*, t. V, p. 198.

[2] Ed. de Brossette, *Remarques* sur l'*Épigramme XIII*, t. I, p. 469. — Elle (Mlle de Lamoignon appelait ordinairement M. Despréaux son directeur. Pour quelle raison, le commentateur ne le dit pas.

sait pas la charité jusqu'à défendre les intérêts du diable, ni même ceux des méchants écrivains. Au contraire, il prenait plaisir aux malices de Despréaux, et s'égayait en l'entendant réciter ses vers, ou répéter les lubies grotesques et les mots baroques de sa belle-sœur, la femme du greffier Jérôme Boileau. Néanmoins il n'aurait pas permis que la plaisanterie dépassât certaines bornes et que la critique des écrits dégénérât en diffamation contre leurs auteurs.

La neuvième satire le servit à souhait : le malin rimeur se moqua de Chapelain à cœur joie, mais

> Sa muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sut de l'homme d'honneur distinguer le poète [1].

Était-il aussi réservé dans ses premières satires, avait-il fait la même distinction, lorsqu'il parlait de Colletet, de Pelletier, de Saint-Amant, de l'abbé de Pure ? On n'oserait l'affirmer. Ne distillait-il aucun venin sur la vie de ses victimes, quand il faisait allusion à l'évêque de Langres de pédant devenu duc et pair, qu'il diffamait Saint-Pavin et nommait Rollet un fripon [2] ? Mais, depuis qu'il vivait dans l'intimité de Lamoignon, il se croyait sans doute obligé à plus de retenue, et n'était-ce pas pour lui plaire qu'il s'était fait une loi de ne pas effleurer les mœurs de ceux dont il blessait les vers [3] ?

Cette réserve était nécessaire pour ne pas déplaire à son protecteur. Car dans la lutte acharnée qu'il soutenait contre de méchants écrivains, dont quelques-uns étaient fort en crédit, c'était un renfort considérable que l'appui de Lamoignon. Non seulement le premier président le recevait dans sa familiarité, mais il prenait hardiment son parti contre ses détracteurs. Lorsque Cotin publia son libelle, il refusa de le lire, et, comme il entendait dire que c'était un chef-d'œuvre de ridicule, il prétendit en riant, que c'était Boileau qui l'avait fait [4]. Une des satires qui lui plaisait le plus, c'était la neuvième, celle *A mon Esprit*. Il aimait à l'entendre réciter par l'auteur. Un

[1] *Satire IX*, v. 211 et 212.
[2] *Satire I*, v. 77, 47, 97 ; *Sat. II*, v. 17 ; *Sat. I*, v. 64, 128, 52.
[3] *Épître X*, v. 87 à 88.
[4] *Œuvres* de Boileau, éd. Amsterdam, 1735, t. II, p. 220.

jour, à Bâville, raconte Monchesnay, il le pria de la dire devant un seigneur fort caustique qui se trouvait là. Despréaux si rendit à son désir et répéta sa pièce. L'hôte de Lamoignon l'écouta d'un air glacial, et quand il eut fini lui dit très sèchement: « Voilà de beaux vers. » Cette indifférence blessa cruellement le poète [1]. Sa rancune fut même si tenace qu'elle durait encore en 1698, lorsqu'il composa sa onzième satire, plus de vingt ans après la mort du premier président. Elle lui inspira six vers, dans lesquels il fit le portrait du personnage et le peignit des plus sombres couleurs, en l'appelant un misanthrope, un faux Caton [2] :

Le Ris sur son visage est en mauvaise humeur,
L'agrément fuit ses traits, ses caresses font peur,
Ses mots les plus flatteurs paraissent des rudesses
Et la vanité brille en toutes ses bassesses.

Si l'allusion est réelle, il faut convenir qu'il se vengeait cruellement d'une offense bien légère. Il faut dire aussi que le grand seigneur était trop délicat, s'il ne goûtait pas cette charmante satire neuvième, et ces amendes honorables si spirituellement ironiques qu'elles faisaient dire à Boileau par quelqu'un de la maison de Lamoignon [3] : « Vos réparations sont plus à craindre que vos injures. »

[1] *Bolæana*, p. 125.

[2] Brossette, *Comm.*, I, 149, v. 37, de la *Satire* XI, l'auteur, en récitant, disait toujours : *En vain ce faux Caton;* Ms. 15275 de la Bibl. nation., p. 17, le grand seigneur dépeint dans la XIe *Satire* est le premier président de Harlai. J.-B. Rousseau, *Lettres*, Genève, 1749, p. 135 et 203, et L. Racine, *Mém.*, p. 352, disent la même chose. Ni Rousseau, ni Racine, ne parlent de Bâville et de Lamoignon. Brossette, dans le Ms de la Bibl. nation., n'en parle pas davantage. Mais il ne dit pas, comme ils le font, pourquoi Boileau avait à se plaindre de Harlai. Dans une lettre à Despréaux, du 1er mai 1699 (Laverdet, p. 74), il compare le portrait du faux Caton à un tableau du Titien, sans nommer l'original que le peintre avait en vue.

[3] Brossette écrivait à Boileau le 1er mai 1699 (Laverdet, p. 74, que la lettre à Perrault lui faisait souvenir de ce que disait un jour M. le président de Lamoignon. » Ce président de Lamoignon pour Laverdet, *Table analytique*, p. 193, est Chrétien-François de Lamoignon, président au mortier — ne serait-ce pas son père Guillaume, que Brossette, lui-

Le premier président ne se bornait pas à applaudir aux saillies du satirique ; il usait de son autorité, chose plus grave, pour le protéger contre ses adversaires. C'est ainsi qu'il arrêta la représentation de la *Satire des satires*, petite comédie qu'Elme Boursault avait composée contre Despréaux [1]. On aimerait à ne pas trouver ce trait dans l'histoire d'un écrivain qui ne craignait, ni dans sa prose ni dans ses vers, d'attaquer tout le monde. Étouffer la voix de ses ennemis, en recourant à la puissance judiciaire, n'était-ce pas s'ôter le droit de leur dire fièrement, comme il le fit dans la suite :

> Je sais sur leurs avis corriger mes erreurs
> Et je mets à profit leurs malignes fureurs :
> Sitôt que sur un vice ils pensent me confondre,
> C'est en me guérissant que je sais leur répondre.
> Et plus en criminel ils pensent m'ériger,
> Plus croissant en vertu je songe à me venger [2].

Mais dire et faire ne sont pas la même chose et les poètes, encore plus que les saints, sont toujours hommes par quelque endroit.

Despréaux ne suivit donc pas toujours le conseil généreux et fier qu'il donnait à son ami Racine, à l'occasion de *Phèdre* :

> Ris du bruit passager de leurs cris impuissants [3],

même, p. 63, *lettre* du 11 décembre 1700, appelé feu Monsieur le Président de Lamoignon ?

[1] *Recueil de pièces choisies*, tant en prose qu'en vers, La Haye, 1714, v. 1, *Préface*, p. VI. La *Satire des Satires*, Comédie par M. Boursault, in-12, Paris, Quinet, 1669, *Avis aux lecteurs*. Brossette, *Comment*. sur le vers 45 de la *Satire* VII.

[2] *Épître* VII, v. 65 à 70.

[3] *Ibid*, v. 74. A propos de ce vers et du suivant, Pradon. (*Remarques nouvelles sur tous les ouvrages du sieur* D***, in-12, La Haie, 1686, p. 75), fait cette remarque : « J'admire ces messieurs qui ne peuvent jamais souffrir qu'on les critique. » Ailleurs, p. 71, il dit que Boileau a empêché qu'on ayt fait imprimer plusieurs ouvrages contre lui. » Berriat, à l'occasion de l'interdiction sollicitée contre la pièce de Boursault, remarque (*Essai sur Boileau*, n° 49) qu'en agissant ainsi, Boileau ne manquait point d'abandonner sans murmure, ses ouvrages à la vengeance de ses ennemis ; car, comme l'observe d'Alembert (III, 189), il ne s'était

et ses ennemis n'oublièrent jamais qu'il avait eu recours au crédit du premier président pour mettre à l'ombre leurs écrits [1]. Si Lamoignon ne lui refusa pas son aide, il lui fut cependant encore moins utile en le couvrant de sa protection qu'en exerçant, soit par lui-même, soit par ceux qui l'entouraient, une influence efficace sur le développement de son talent et de ses idées littéraires. Il est incontestable que l'époque des relations de Boileau avec le premier président, est également celle de ses plus grands ouvrages. Serait-il téméraire de croire que ce magistrat, ami des lettres et des lettrés, ne fut pas étranger à leur inspiration? Esprit fort cultivé, curieux et alerte, plein d'enjouement malgré ses graves fonctions, Lamoignon ne s'effrayait ni des railleries discrètes, ni des hardiesses ingénieuses [2]; il savait encourager, provoquer même l'essor des savants et des gens de lettres qu'il réunissait autour de lui [3]. Il fit, avec Boileau, pour lequel il avait beaucoup de bonne volonté [4], ce qu'il faisait avec les autres, il lui indiqua des sujets et l'excita à produire. Les ennemis du satirique n'ont pas manqué de le remarquer malignement. » Il le faudrait renvoyer à la poudre du greffe, disait Pradon dans son *Triomphe*. C'est là son élément, lui qui ne connaît pas d'autre Apollon qu'Ariste, d'autre Parnasse que Bâville, et d'autre Hippocrène que

pas engagé par là, à leur abandonner sa propre personne. » En vérité, quand Boursault (sc. VI, p. 33) disait que Boileau, en se livrant à la satire, déshonorait sa famille, ce n'était pas faire grand mal à sa personne.

[1] Ils (Racine et Boileau) ont fait supprimer ce qu'on avait fait contre eux, obtenant des défenses du Parlement ou des puissances supérieures. Pradon, *Nouv. Remarq.*, p. 98.

[2] Il est fort sage et fort civil et dit en souriant qu'il ne faut point dire du mal des jésuites et des moines, mais pourtant il est ravi quand il m'échappe quelque bon mot contre eux. Guy Patin, *lettre du* 19 *février* 1659.

[3] Rapin, *Dédicace de la comparaison d'Homère et de Virgile*, lui écrivait : c'est *par votre ordre* que j'entreprends la défense de Virgile. C'est par son ordre aussi que Blondel, maître de mathématiques du Dauphin, entreprit la *Comparaison de Pindare et d'Horace,* (imprimée à la suite du tome II des *Œuvres diverses* du P. Rapin, Amsterdam, chez Abraham Wolfgang, 1686.)

[4] *Préface du Lutrin.*

Polycrène [1]. » Ariste, on le sait, c'est le premier président, celui que Thémis, dans le sixième chant du *Lutrin*, appelle

un homme incomparable,
Ariste, dont le ciel et Louis ont fait choix
Pour régler ma balance et dispenser mes lois [2].

Bâville, c'était sa maison de campagne, dépendant de la paroisse de Saint-Chéron [3]. Quant à Polycrène, c'est la fontaine près de laquelle Despréaux allait s'asseoir et qu'il immortalisa dans une de ses plus charmantes épitres, mieux que n'avait pu le faire Rapin dans le poème des *Jardins* [4].

Deux œuvres au moins de notre poète : *l'Arrêt Burlesque* et le *Lutrin* sont résultées de cette espèce de provocation. Un jour, c'était en 1671 [5], l'on parle chez le premier président d'une requête que doit présenter l'Université de Paris pour empêcher qu'on n'enseigne dans ses écoles la philosophie de Descartes ; Lamoignon, fort embarrassé, confesse, en s'entretenant familièrement avec Despréaux qu'il ne pourra se dispenser de donner un arrêt conforme. Sur cela l'imagination maligne du satirique travaille, et bientôt, avec l'aide de Racine, de Bernier et d'un greffier de sa famille, il compose l'arrêt burlesque et le fait présenter à la signature du prési-

[1] Pradon écrit *Appolon* et *Hypocrene*. Le *triomphe de Pradon* sur les satires du sieur D***, la Haye, 1686, 58 pages, p. 28. — La première édition de ce livre était un petit in-12 de 88 pages. Lyon, 1684. (V. Berriat, *Not. bibliogr.* S. II, n° 21).

[2] *Le Lutrin*, ch. VI, v. 106 et 107.

[3] Département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Dourdan.

[4] *Epitre* VI, à Lamoignon, v. 151, 153. Au pied de ces côteaux, — Où Polycrène épand ses libérales eaux. C'est la traduction du *multarum Polycrene dives aquarum*, de Rapin, *Hortorum* lib. III, v. 210. Cette fontaine était à une demi-lieue de Bâville. Boileau, *note* des éditions de 1683 et 1685.

[5] Cette date est donnée 1° par le *manuscrit* de Goujet, analysé par Saint-Marc, t. III, p. 112 ; 2° par l'éd. de l'*Arrêt burlesque* faite en Hollande en 1671, à la suite de la *Guerre des auteurs* de Guéret. 3° par une lettre de Mme de Sevigné, du 6 septembre 1671. — Sur l'histoire de l'*arrêt burlesque*, voir les *observations préliminaires* de Berriat, t. III, p. 98 et suiv.

dent [1]. « Défense est faite à la raison d'entrer dans les écoles et d'y troubler ni d'inquiéter Aristote en la possession et jouissance d'icelles, à peine d'être déclarée hérétique et perturbatrice des disputes publiques [2]. » Lamoignon, bien entendu, ne signa point ce bel arrêt, mais, tout en s'apercevant de la supercherie, il lut la pièce avec plaisir, se la fit relire plusieurs fois par l'auteur et, sans doute aussi, ne cacha à personne qu'il en avait ri. Cela produisait le même effet que s'il avait, suivant le style et la formule ordinaires, ordonné de lire et de publier l'arrêt aux Mathurins, à la première assemblée qui se tiendrait pour la procession du recteur et de l'afficher aux portes de tous les collèges de la ville de Paris [3]. L'Université comprit et ne laissa point paraître sa requête, L'arrêt burlesque rendait impossible un arrêt sérieux [4].

Sept ans plus tard, à la vérité, les ennemis de la doctrine cartésienne et de la liberté scientifique en arrivèrent à leurs fins. Ils se tournèrent du côté de la Cour et lui demandèrent l'interdiction que la spirituelle intervention de Boileau les avait empêchés d'obtenir du Parlement. « Les Jésuites sont plus puissants que jamais, écrivait Madame de Sévigné le

[1] Suivant le ms. de Goujet, Boileau aurait été chargé de dresser l'arrêt par le premier président.

[2] Tel est le texte primitif, celui de l'éd. de 1674 ; en 1701 Boileau y substitua la leçon actuelle : *A peine d'être déclarée janséniste et amie des nouveautés.* »

[3] L'édition de 1671, celle de 1674 et la copie de la bibliothèque Sainte-Geneviève, parlent des collèges de Paris, le texte actuel porte « les collèges de Parnasse. »

[4] *Commentaire* de Brossette. — Si Lamoignon avait chargé Boileau de dresser l'arrêt, la présentation de cet arrêt à sa signature aurait été une comédie concertée avec le satirique. On comprend l'embarras du premier président. Rapin qui vivait dans son intimité était l'ennemi déclaré de la doctrine Cartésienne et devait travailler contre elle. Au reste le R. P. était lui-même mal à son aise sur cette question. Il fait dans un de ses écrits ce singulier aveu : Il est vrai que celle la philosophie, de Descartes est rendue considérable par le mérite et la qualité de quelques personnes qui l'ont honorée *de leur protection qu'on doit respecter. Comparaison de Platon et d'Aristote.* (Œuvres diverses, t. II, p. 414. En tournant l'affaire en plaisanterie, notre satirique aurait-il donc tiré tout le monde d'embarras ?

12 octobre 1678, ils ont fait défendre aux pères de l'oratoire d'enseigner la philosophie de Descartes et par conséquent au sang de circuler » A cette date Lamoignon était mort, et l'opportune bouffonnerie du satirique lui avait épargné la sottise d'attacher son nom à un acte d'intolérance et de persécution. L'*Arrêt burlesque* est resté dans notre histoire littéraire comme une protestation de bon sens et de courage, aussi honorable pour le magistrat qui l'a suscitée, que pour le poète dont elle est l'œuvre.

Plusieurs années avant l'impression de cette facétie qui valait, à elle seule, un éloquent plaidoyer en faveur de la raison, le *Lutrin* avait été plus directement encore inspiré par le chef du Parlement. Boileau le déclare en termes exprès : « Je ne dirai point comment je fus engagé à travailler à cette bagatelle sur une espèce de défi qui me fut fait en riant par feu M. le premier président de Lamoignon[1]. »

Nous touchons ici à l'un des points les plus obscurs de la vie de Despréaux. Comment fut-il amené à laisser la satire pour composer de grands ouvrages ? Comment surtout l'idée de faire une poétique lui est-elle venue ? Il vivait chez Lamoignon dans une atmosphère littéraire qui n'était pas tout à fait celle de ses amis du Parnasse. Molière, La Fontaine, Racine lui-même, qui sentaient en eux le démon intérieur, obéissaient surtout à l'inspiration. « Je voudrais bien savoir, avait écrit le plus éminent d'entre eux, si la plus grande de toutes les règles n'est pas de plaire[2]. » Ils ne méprisaient pas l'art, loin de là, mais l'art n'entrait qu'en seconde ligne dans leurs préoccupations. Il n'en était pas de même chez le premier président. Les jésuites qui le fréquentaient, presque tous anciens professeurs de rhétorique, beaux esprits sans invention et sans originalité, mettaient la règle au premier rang. Des lieux communs d'art et de critique se traitaient surtout par la petite Académie, dont le P. Rapin était l'âme et qui se réunissait depuis 1659 à des jours réglés dans la maison de Lamoignon[3]. Sur un ton plus mondain,

[1] *Préface* pour l'édition de 1683.

[2] *Critique de l'école des Femmes*, Sc. VII.

[3] Voir, sur cette Académie, Dejob, de *Renato Rapino*, Paris, Thorin

avec une méthode moins pédantesque, cette assemblée reproduisait et continuait les conférences faites autrefois au Bureau d'Adresse ou dans l'académie des Orateurs de Jean Soudier de Richesource. C'étaient ces « conversations réglées[1] » que La Fontaine et ses amis avaient commencé par bannir d'entre eux ; des tournois où chacun montrait la souplesse et l'ingéniosité de son esprit. L'aimable et savant jésuite qui les dirigeait était un écrivain fécond, publiant alternativement et à tour de rôle des ouvrages de littérature et de piété. Suivant le mot de l'abbé de La Chambre, il servait Dieu et le monde par semestre[2]. On aurait pu répéter la même chose de son confrère le P. Bouhours, qui l'accompagnait souvent chez Lamoignon ; si, malgré quelque fadeur dans les compliments, on pouvait vanter le bon sens du premier, la netteté et la simplicité de son style, on n'aurait pu sans flatterie adresser la même louange à son compagnon. Celui-ci n'était qu'un bel esprit, mais tel qu'il pouvait y en avoir encore après les *Précieuses ridicules*, c'est-à-dire un ambigu d'afféterie et de naturel. Il prétendait avoir le jugement droit et le goût bon, paraissait charmé des Anciens et des Modernes qui s'étaient formés sur les Anciens, et se targuait de ne pas être ébloui par les fausses beautés des Italiens et des Espagnols. Cependant il était sans cesse à la recherche de ces idées ingénieuses, de ces expressions délicates et fines qui, d'après ses termes même « ajoutent quelque chose à la vérité, qui surprennent et piquent.» Le livre dont sont extraites ces dernières lignes, avec son titre alambiqué : *De la manière de bien penser dans les ou-*

1881, p. 9 et suiv. — Lettres de Guy Patin, 21 mars 1659, 12 août 1667, 14 janvier 1671, *Menagiana*, 1729, t. I, p. 145. C'est, Monseigneur, écrivait le P. Rapin, le 20 août 1678, à Lamoignon en lui dédiant la comparaison de Platon et d'Aristote, « le troisième volume des ouvrages que j'ai faits sur les matières que vous avez proposées vous même, en cette illustre Assemblée de Sçavans qui se tient toutes les semaines dans vostre maison. *Œuvres diverses* du R. P. Rapin *concernant les belles-lettres*, Amsterdam, Abraham Wolfgang, 1186, t. I, p. 272. La date de 1678 donnée dans cette édition à la dédicace est inexacte : Lamoignon était mort l'année précédente, au mois de décembre.

[1] La Fontaine, début du livre I des *Amours de Psyché*.

[2] Vigneul-Marville. *Mélanges d'histoire et de littérature*, 2e edit. Rotterdam, 1702, t. I, p. 77.

vrages d'esprit est l'image de ce contraste entre les intentions et les tendances. Eudoxe (*le bien pensant*) est le personnage principal, le docteur et le Socrate de ces dialogues à la Platon. Il ne se laisse pas, comme son interlocuteur Philanthe (*l'ami des fleurs*) éblouir et charmer par tout ce qui est fleuri, tout ce qui brille. Il se proclame, au contraire, orthodoxe en fait de bon goût, et veut convertir à la saine doctrine cet hérétique, entêté du Tasse et de Lope de Vega. Bon propos, sans doute, seulement dans tout le cours de ces entretiens, sous prétexte d'expliquer en quoi consistent le naturel et la vérité, ce champion du bon sens est presque uniquement occupé de montrer à son adversaire, tous les artifices agréables au moyen desquels on peut ajouter au vrai et le parer ingénieusement. Au rebours de Pascal, ravi, quand il s'attendait à voir un auteur, de trouver un homme, le P. Bouhours veut des pensées surprenantes et peu communes, en un mot qu'on n'ait jamais affaire qu'à l'écrivain. Ses contemporains n'avaient-ils pas bien raison de le surnommer l'*Empeseur des Muses* [1]?

Malgré la différence de leur caractère et de leur esprit, les deux jésuites qui participaient aux conférences tenues chez Lamoignon, étaient tous deux des écrivains critiques. Également persuadés que le génie tout seul n'irait pas loin [2], ils avaient l'un et l'autre le souci de régler sa marche et tous deux composaient des ouvrages pour l'éclairer et la guider. Est-il possible que leur exemple n'ait eu sur Boileau aucune influence? Avant de répondre à cette question, il est nécessaire d'en résoudre une autre. Notre poète était-il de l'Académie dont Bouhours et surtout Rapin semblent avoir été les directeurs? M. Dejob, dans la thèse savante qu'il a consacrée à l'auteur du poème des *Jardins*, ne paraît pas le croire [3]. De son côté, Boileau ne dit jamais qu'il en ait fait partie, sans affirmer nulle part le contraire. Toutefois, si l'on exa-

[1] Vigneul-Marville, *Mélanges*, 2, édit., t. I, p. 78. Le mot est de l'abbé P. Cureau de la Chambre.

[2] Bouhours, *Manière de bien penser*, p. 3. — On ne peut plaire sûrement que par les règles. Rapin, *Œuvres diverses*, t. II, p. 125. *Réflexions sur la poétique*.

[3] C. Dejob, *de Renato Rapino*, Parisiis, ap. Thorin, 1881, p. 16.

mine de près ce qu'il raconte dans la préface, faite en 1674 pour la première édition du *Lutrin*, l'on est amené à penser qu'il n'y a pas été étranger. Voici comment il s'exprime : « Il n'y a pas longtemps que dans une assemblée où j'étais, la conversation tomba sur le poëme héroïque, chacun en parla suivant ses lumières. A l'égard de moi, comme on m'en eut demandé mon avis, je soutins ce que j'ai avancé dans ma poétique : qu'un poëme héroïque, pour être excellent, devait être chargé de peu de matière, et que c'était à l'invention à la soutenir et à l'étendre. La chose fut fort contestée. On s'échauffa beaucoup ; mais, après bien des raisons alléguées pour et contre, il arriva ce qui arrive ordinairement en toutes ces sortes de disputes, je veux dire qu'on ne se persuada point l'un l'autre et que chacun demeura ferme dans son opinion. » On dirait à première vue que Boileau veut parler ici d'une dispute survenue fortuitement dans une compagnie mondaine ; mais si l'on réfléchit que l'auteur du *Lutrin* cherche, au moins une fois, dans cette préface, à dépayser le lecteur [1], on en vient à se demander s'il n'a pas, pour le dérouter encore plus, arrangé les autres circonstances à sa guise. Cette assemblée où l'on s'échauffe beaucoup à propos du poème épique, où Lamoignon se trouvait avec d'autres savants [2], me paraît ressembler bien fort à une de ces conférences hebdomadaires dont parle Rapin [3] et dans lesquelles on traitait, par l'ordre et en présence du premier président, « les plus importantes matières des sciences et des belles-lettres. » Ainsi que dans la compagnie, où était Boileau, le grand magistrat prenait un vif intérêt aux discussions ; il y payait, dit le *Menagiana*, plus de sa personne sur le champ que les autres avec toute leur préparation. C'est dans ces réunions, lui écrivait le P. Rapin, sur un ton trop flatteur sans doute, « qu'après des journées entières d'une application incroyable aux fonctions de votre charge, votre esprit

[1] « A propos de cela, un provincial raconta. » — Cette circonstance, est-il dit, en note, est inventée pour dépayser le lecteur. Éd. Berriat, II, p. 280, Éd. Brossette, t. II, p. 574, 575.

[2] Un des savants de l'assemblée, qui ne pouvait pas oublier sitôt la dispute, M. le premier président de Lamoignon, (note de Brossette).

[3] *Œuvres diverses*, t. II, p. 272.

reprend de nouvelles forces, et pénètre toujours plus avant que les autres dans les sujets que l'on y traite. C'est là que les questions les plus difficiles deviennent claires et intelligibles dès que vous parlez, et que, de quelque matière qu'on traite, votre génie va toujours au-delà de ce que les autres en ont pensé ; néanmoins vous y ménagez vos lumières avec tant de modestie, qu'on se laisse vaincre et instruire avec plaisir[1]. »

Nous connaissons plusieurs des sujets abordés dans ces conférences, ils sont de même nature que celui dont il s'agit dans la préface du *Lutrin*. Ainsi le 30 août 1667, Pellisson y avait fait l'éloge d'Homère et Ch. Patin défendu ce grand poète contre les partisans outrés de Virgile ; dans plusieurs séances, le P. Claude Ménestrier, le célèbre héraldiste, avait parlé de l'éloquence ; un autre jour Bossuet s'était fait entendre sur la puissance oratoire des prophètes hébreux [2]. Le précepteur du Dauphin, sans doute, ne figurait pas dans la liste de la petite Académie, c'était un conférencier de passage qui s'y montrait parfois, sans y venir régulièrement [3]. N'en fut-il pas ainsi de Despréaux? Il n'était probablement pas membre ordinaire de la docte réunion, mais il devait y paraître à certains jours. Au reste, il n'avait pas besoin d'en faire partie pour se rencontrer souvent avec les deux jésuites que préoccupaient si fortement les questions de critique littéraire. On peut dire qu'il était de leur bord avant de les connaître et que d'instinct il avait le même souci de l'art On s'en aperçoit déjà dans sa seconde satire, la première œuvre où s'annonce, sans se dévoiler encore complètement, le futur poète didactique. Sans doute l'inspiration tient dans cette pièce une assez grande place. On y sent qu'il ne se débat point, uniquement par métaphore, contre le destin envieux qui le fait rimer. Mais la cause principale de son travail et de ses sueurs, c'est que le démon

[1] *Menagiana*, 145. — Rapin, *Œuvres diverses*, t. I, p. 272, 273.

[2] Voy. M. Dejob, *ibidem*, p. 12. Ses autorités sont Guy Patin, lettres 24 novembre 1667, 15 décembre 1670 ; Allut, *Recherches sur la vie et les œuvres du P. Menestrier*, Lyon, 1856, p. 56. Nous savons par la dissertation de Blondel voyez plus haut, que la comparaison entre Pindare et Horace fut également à l'ordre du jour dans l'académie.

[3] C'est l'opinion de M. Dejob, p. 14.

qui l'inspire a l'haleine courte et qu'il a besoin de se soutenir par la règle ; c'est qu'il est arrêté sans cesse

Par son esprit tremblant sur le choix de ses mots [1].

Dans ce tourment qui le charme parce qu'il est poète, et qui le lasse et le confond, parce que sa veine manque de fécondité, il gémit et s'écrie en maugréant:

Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux règles de l'art asservir son génie.

Il allait presque jusqu'à regretter que sa Muse n'eût pas la verve indiscrète et ne consentît pas à rimer au hasard [2]. Celle de ses amis ne le voulait pas davantage, mais plus agile et plus féconde, elle ignorait presque en écrivant, le travail et la peine [3]. On ne sait si Molière enseigna jamais à son jeune admirateur où il trouvait la rime, mais il était peu fait pour comprendre ses incertitudes et ses angoisses. Boileau était mieux dans son élément et plus à l'aise avec les beaux esprits qui fréquentaient chez Lamoignon. L'art qui ne venait qu'au second rang pour ses amis, était aux yeux de ceux-là, l'objet essentiel. Et c'est en cela qu'il leur ressemble. Ce serait, à la vérité, se tromper lourdement que de pousser trop loin le rapprochement et de voir dans l'auteur si sensé de la satire sur la rime, un puriste délicat jusqu'au scrupule[4], comme l'était Bouhours. Ni la fermeté de sa raison, ni son amour sincère du naturel, ne permettent de comparer son goût généralement sûr, avec le bon goût frelaté et la mignardise de l'ingénieux jésuite. Néanmoins, si l'on y regarde de près, on découvre entre ces esprits de trempe si diverse, quelques

[1] *Satire* II, v. 47.
[2] *Ibid.*, v. 85 à 86. — v. 33 et 34.
[3] *Ibid.* v. 2.
[4] Bouhours, parlant de lui-même qui s'était caché sous le nom d'un gentilhomme de province, disait : « Je meurs de peur... que ce Provincial *délicat jusqu'au scrupule*, ne vous ait communiqué quelque chose de son esprit. *Manière de bien penser*, p. 4 et 5. C'était Bouhours qui ne permettait pas d'employer le mot *engendrer* dans la traduction du nouveau Testament parce que ce mot salit l'imagination. *Lettre d'Arnauld à Perrault*. *Œuvres* de Boileau, t. IX, p. 36, 37.

points de contact et certains côtés de similitude. Encore plus que le P. Rapin, Bouhours était un continuateur de Vaugelas. Il révérait la langue à l'égal de Boileau ; il dépréciait autant et plus que lui le clinquant du Tasse. Il était pénétré aussi profondément que l'était le chef de l'école du bon sens, de cette idée dominante qu'il est encore plus nécessaire de bien penser que de bien parler [1]. Que de motifs pour s'entendre! Comment supposer que ces deux partisans de la règle n'aient pas eu d'action l'un sur l'autre? Nous savons combien le père jésuite estimait Despréaux, qu'il appelle « un des meilleurs esprits de notre siècle », il a profité certainement de ses leçons; pourquoi celui-ci qui faisait cas de son style — le mot rapporté par le P. Rapin en est la preuve — n'aurait-il rien retiré de son commerce avec cet ingénieux et savant critique [2]. Racine, dit-on, soumettait ses tragédies à l'examen de Bouhours et de Rapin, en les priant d'en relever sans ménagement toutes les fautes [3]. Il n'est pas dit que Boileau ait fait de même ; mais en entendant l'un développer ses idées sur la langue, sur la nécessité de bien penser, comme aussi en écoutant les théories littéraires de l'autre, le futur émule d'Aristote et d'Horace n'a-t-il pas senti s'éveiller et s'affermir son génie didactique, ne s'est-il pas dit, comme le Corrège et plus tard Montesquieu, *anch'io son pittore:* moi aussi je suis un maître, moi aussi je suis de force à donner des règles, à devenir le précepteur du génie. Jusqu'alors il avait déployé dans ses ouvrages plus de bon sens malicieux que de véritable esprit critique, et s'était montré plutôt censeur fâcheux que guide éclairé, ne devait-il pas éprouver le besoin de justifier son droit à attaquer les auteurs, en leur offrant des leçons

que sa Muse au Parnasse
Rapporta jeune encor du commerce d'Horace [4] ?

[1] *Manière de bien penser*, p. 4.

[2] *Manière de bien penser. dialogue premier*, p. 57.

[3] Cum Joannes Racine Tragœdias suas scriberet, et ad Dominicum Bouhours mitteret ut si quid in linguâ aliâve in re peccasset, minime indulgens moneret, eas cum Rapino communicatas percupiebat. *Lectori* Gabriel Brotier, *Avis* placé en tête de l'édition des *Jardins* de Rapin. Paris, J. Barbou, 1780.

[4] C'était peu pour lui d'avoir corrigé les Poètes par sa Critique, s'il

Dans ses Satires, il avait surtout fait preuve d'un instinct sûr; signalé justement les méchants écrits, mais la plupart du temps sans prouver qu'ils étaient méchants [1]; ne se devait-il pas à lui-même, ne devait-il pas au public de démontrer, à la lumière des préceptes, la justice et le bien fondé de ses réprimandes? L'exemple des doctes jésuites et des auteurs qui venaient, dans l'académie de Lamoignon, traiter des principes de la poétique, ne devait-il pas l'induire à réfléchir aussi sur les conditions et les règles de l'art en éclairant ses instincts par la méditation et par l'étude? Il était d'ailleurs obligé, dans l'intérêt de sa gloire, de se mettre à composer des ouvrages de longue haleine. Ses satires l'avaient mis en réputation, mais elles avaient soulevé de graves contradictions. Ses ennemis ne s'étaient pas contentés de l'accuser d'avoir méconnu les règles et le but du genre, en se déclarant beaucoup plus contre les personnes que contre les vices [2]; ils s'en étaient pris à la satire en général, l'avaient condamnée comme une sorte de poésie inférieure et basse, et, partant de là, avaient proclamé que Despréaux n'était pas un poète [3]. Ce reproche l'avait touché plus vivement qu'il n'en convient. Il abjura la Satire et voulut se tourner d'un autre côté.

§ 3. — LE TRAITÉ DU SUBLIME. — L'ART POÉTIQUE

Son maître Horace a fait des Epitres, il essaie d'en faire à son tour. Mais l'épitre, comme la satire, n'est qu'un genre

ne les avait encore instruits par ses préceptes. Dans cette vue il forma le dessein de composer un Art Poétique. Brossette, *Avertissement*.

[1] Ses ennemis le lui reprochaient : Ah, Despréaux, est-il dit un dans pamphlet, vous n'avez dit que des injures et l'on attendait des raisons. *Instruction à Despréaux*. Bibl. de l'Arsenal. Manuscr. Conrart. t. IX, in-fol., p. 225.

[2] Il y a bien de la différence entre satyriser et médire. Boursault. *Satyre des Satyres. Au lecteur* (*Recueil de pièces choisies*. La Haye, 1704, t. I, p. 357). — Voir la scène VII de la pièce, p. 397.

[3] O petit phaéton de la Cour du Palais, ne pensez-vous pas monter sur le char d'Apollon pour avoir fait six satyres en toute votre vie. — ... Bien loin d'estre le premier des Poètes, vous n'estes pas Poète

de second ordre et ne rentre pas dans la grande poésie. Il lui faut donc recourir à autre chose, aborder de plus grands ouvrages. Une occasion fortuite lui fournit, dans la maison de Lamoignon, le sujet du *Lutrin* : provoqué par le premier président, il se met aussitôt à l'œuvre. En même temps, comme ses ennemis l'accusent aussi d'ignorance, il traduit du grec le traité de Longin sur le Sublime. Il en arrive enfin à former le dessein de composer une Poétique. L'exemple d'Horace l'encourageait à le tenter, et l'on comprend facilement qu'il ait voulu jouter encore une fois avec ce grand modèle. Mais d'où lui vint la pensée de mettre en français le *traité du Sublime*? Jamais il ne s'était exercé jusqu'alors à un travail de ce genre. Voulut-il imiter son frère Gilles, qui s'était fait un nom par ses traductions, et qui mourut en laissant inachevée une version de la *Poétique* d'Aristote? Prit-il l'idée de son entreprise en lisant la *Rhétorique* du maître d'Alexandre, si bien traduite par le malheureux Cassandre, l'ami et le secrétaire de Patru? On ne le sait pas ; mais ses ennemis, ne pouvant connaître les raisons qui lui firent commencer cet ouvrage, ne craignirent pas d'en inventer de fausses et de ridicules. Les uns, et Regnard s'est fait l'écho tardif de leur haine, ont imaginé que Boileau,

> Las d'être un simple auteur entiché du latin,

s'était mis, pour tromper les sots,

> Au grec, qu'il entendait aussi peu que le basque[1].

Un autre, c'est Desmarets de Saint Sorlin, prétend que n'étant doué que du génie de la satire, le plus bas de la poésie, il s'était imaginé qu'il se ferait estimer un génie sublime en donnant la traduction du *Sublime*[2]. Lui-même dit seulement :

seulement. *La Critique désintéressée des Satires du temps*, p. 55, 56. — Plus tard, en 1674, Desmarets lui dira « qu'il n'a que le génie de la satyre qui est le plus bas de la poésie. » *Défense du poème héroique*, p. 118

[1] *Œuvres* de Regnard, Paris, 1758, in-12, t. IV ; *Le Tombeau de M. B(oileau)*, p. 357.

[2] Il faut seulement admirer la belle pensée qu'il a eue, sçachant bien

J'ai fait originairement cette traduction pour « m'instruire plutôt que dans le dessein de la donner au public [1]. » Ce renseignement est bien vague ; il permet cependant de croire que l'ouvrage fut un des travaux préparatoires par lesquels il se mettait en mesure d'écrire son *Art poétique*. Il avoue que la *Rhétorique* d'Aristote [2], traduite par Cassandre, lui avait été utile ; il avait dû lire dans la version de son frère la *Poétique* du même philosophe ; il a voulu mieux comprendre, en le mettant en français, un traité dont il comptait se servir plus tard et qu'il considérait comme un chef d'œuvre de bon sens, d'érudition et d'éloquence [3].

Travailla-t-il seul à cette œuvre ? La manière ironique dont ses adversaires parlent de « cette traduction à un seul » semble dire que non [4]. Ils ne nomment cependant personne qui l'ait aidé ; et sauf Patru, qui certainement revit son travail [5], nous ne découvrons aucun de ses amis qui lui ait prêté la main. Mais il est facile de reconnaître dans son livre une double influence. En première ligne, celle du vieil avocat qui revoyait tous ses écrits, en seconde celle des anciens professeurs de rhétorique dont s'entourait Lamoignon. Les critiques classiques se sont montrés sévères pour le style de cette traduction. La Harpe la déclare sans façon « lâche, négligée et incorrecte [6]. » Boissonade lui reproche de la négligence [7] ; Berriat l'accuse de manquer d'élégance, et lui trouve beaucoup trop de locutions

qu'il n'a que le génie de la satyre, qui est le plus bas de la Poësie, qu'il se feroit estimer un génie sublime, en donnant la traduction d'un traité du Sublime. *Défense du poème héroique*, p. 118.

[1] *Préface* de l'édit. des *Œuvres*, 1674.

[2] C'est un ouvrage plein d'utilité, et pour moi j'avoue franchement que sa lecture m'a plus profité que tout ce que j'ai jamais lu en ma vie. — Passage mis à la suite de la Préface de la traduction de Longin, dans l'édition de 1675, gr. in-12, et dans quelques exemplaires de 1674, grand in-12. Berriat, t. III, p. 286.

[3] *Préface du traducteur*, t. III, p. 277.

[4] Quelqu'un de ses amis l'eût averti de refaire ce vers, comme ils lui en ont fait corriger plusieurs pour cette traduction à un seul. *Défense du poëme héroïque*, p. 118.

[5] Brossette, *Comment.*, t. II, p. 44, n. 4. Dacier et Boivin fournirent des notes à Boileau mais après la première édition de sa traduction.

[6] *Lycée*, éd. 1820, t. I, p. 91.

[7] V. Berriat, t. III, p. 285, note 1.

vieillies et surtout d'adverbes, de conjonctions et de consonnances[1]. A mon avis, ces jugements sont fondés, mais trop sévères. Ceux qui les font me paraissent oublier que ces reproches adressés à la prose du maître en l'art d'écrire peuvent atteindre également ses vers. Il est facile, en effet, de retrouver dans ses œuvres poétiques des expressions et des tournures, déjà vieillies au commencement du XVIIIe siècle, l'abus des conjonctions, des adverbes et des consonnances, ainsi que le retour peu harmonieux de dentales, de nasales et de gutturales, réunies dans un même passage. Les contemporains s'étaient aperçus de ces défauts, et, de nos jours, la critique allemande a pris soin de les relever avec sa minutie et son exactitude habituelles[2]. Ce reproche de négligence s'adresse mal d'ailleurs quand il s'applique à Boileau. Il ne négligeait rien et polissait sans cesse, sa prose comme ses vers. En ce qui concerne la traduction de Longin, il le déclare bien haut dans sa préface : « J'ai fait tous mes efforts pour la rendre aussi exacte qu'elle pouvait l'être... Je ne croirais pas avoir fait un médiocre présent au public, si je lui avais donné une bonne traduction en notre langue. Je n'y ai point épargné mes soins ni mes peines[3]. » Au reste, ce qui mérite surtout l'attention dans cette œuvre, c'est la méthode suivie par le traducteur pour faire passer en français les idées de l'original. « Qu'on ne s'attende pas, dit-il, de trouver ici une version timide et scrupuleuse des paroles de Longin. Bien que je me sois efforcé de ne me point écarter en pas un endroit des règles de la véritable traduction, je me suis pourtant donné une honnête liberté, surtout dans les passages qu'il rapporte. J'ai songé qu'il ne s'agissait pas simplement ici de traduire Longin, mais de donner au public un traité de sublime qui pût être utile. »

Ici Boileau n'innove point ; il continue la tradition « d'honnête liberté » que s'est donnée la génération précédente, le

[1] Berriat, *Essai sur Boileau*, n° 92, t. I, p. lxxij.

[2] Wilhelm Bornemann, *Boileau-Despréaux in Urtheile seines Zeitgenossen Jean Desmarets de Saint-Sorlin*, Heilbronn, 1883, in-8°. Voyez surtout les art. III, *Lexikalischer*, p. 104 et suiv., IV, *Metrik*, p. 107 et suiv.

[3] T. III, p. 283.

système de Perrot d'Ablancourt et de Patru. Adapter plutôt que traduire, consulter les besoins et les convenances de l'esprit français, plutôt qu'une fidélité servile à l'original, telle est la méthode de Boileau ; telle était, mais avec moins de scrupule pourtant, la méthode des *Belles Infidèles*. On reconnaît facilement la filiation des deux procédés, en comparant le texte grec à la traduction, et surtout en lisant les notes par lesquelles Boileau explique et justifie les libertés qu'il a cru devoir prendre. Ne va-t-il pas jusqu'à dire qu'il veut renchérir sur Homère [1]. C'était déclarer que la simplicité d'Homère ne convenait pas à la fausse délicatesse du siècle et souscrire en quelque sorte aux blasphèmes que Desmarets de Saint-Sorlin commençait à proférer contre l'*Iliade* et les poèmes épiques de l'antiquité [2]. Boileau sans doute ne s'en apercevait pas et l'on ne saurait lui reprocher de pas vénérer les Anciens ; il avait même pour eux un culte voisin de la superstition, et croyait les rendre plus respectables en les accommodant au goût français, en les enjolivant un peu ; mais tous les ornements qu'il ajoutait à leur beauté nue étaient autant de concessions à la préciosité du temps. Combien son ami Racine s'était-il montré plus naturel, plus fidèle au génie grec, lorsqu'il essayait à Uzès, de rendre avec simplicité, de longs morceaux de l'*Odyssée*.

CH. REVILLOUT.

(*A suivre.*)

[1] Brossette, *Comm.*, t. II, p. 38.

[2] Desmarets de Saint-Sorlin, *Traité pour juger les poètes grecs, latins et françois*, 670.

VARIETÉS

Note sur le traitement de —*orium* en franco-provençal

On sait qu'en provençal, l'élément palatal du suffixe —ORIU disparaît entièrement. Dans cette courte note, je veux montrer qu'il en est de même en franco-provençal.

Dans tout le Dauphiné septentrional (c'est à dire franco-provençal), « quant à l'yod du suffixe *orium*, il n'a laissé aucune trace dans les mots populaires » (DEVAUX, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, § 52) Mais il n'en est pas de même au féminin, car on a *Rovoyri* = ROBORIAM (p. 195) et de même le représentant de FORIA reporte à *forja* (p. 203).

Pour le lyonnais, les exemples manquent dans la *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle* de M. Philipon (*Romania*, XIII).

Mais dans le Forez cis-ligérien, « dans les finales en ORIUM, la palatale a disparu sans laisser de trace, de même qu'en provençal...» (*Les parlers du Forez cis-ligérien*, *Romania*, XXII, § 19). Les exemples de féminin manquent.

Je ne puis étudier le phénomène en bressan, l'étude sur le *Dialecte bressan aux XIIIe et XIVe siècles* de M. Philipon (*Revue des patois*, I) n'étant pas à ma disposition.

Dans le canton de Vaud, disparition également, du moins à ce qu'il semble, de la palatale: partout, les traitements de FOSSORIU concordent absolument avec ceux de *o* fermé libre (ODIN, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, § 94). Le *ch* de *fochao*, etc., fait difficulté et M. Odin l'explique par **fossiorum*, ce qui est tout à fait improbable et inadmissible : c'est (nous verrons un phénomène semblable à Vionnaz, à Dompierre) une forme **fossatoriu* qui devient successivement *fosseor*, *fossyor*, *focheur*). M. Odin ne donne malheureusement pas d'autre exemple de mot en —ORIU. Pas de féminins cités.

Dans le Valais, les faits sont pareils. A Vionnaz, les formes —*eu*, —*eure* (*eu* étant le traitement de *o* fermé libre) nous reportent à *—*oru*, *—*ora* (GILLIÉRON, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 36). —ATORIU, —ATORIA donnent —*eor*, —*eore*, d'où —*yeu*, —*yeure*. En bagnard, les choses se passent de même : COLATORIU, LAVATORIU, MIRATORIU sont cités par M. Cornu (*Phonologie du Bagnard*, dans *Roma-*

nia, VI) parmi les exemples de *o* fermé libre (§ 46 *a*). Pas d'exemple féminin.

Haefelin ne traite pas —ORIU, —ORIA dans ses *Patois romans du canton de Fribourg*. Mais à Dompierre, —ORIU donne le traitement de *o* fermé libre (GAUCHAT, *Le patois de Dompierre* (Broyard) dans la *Zeitschr. für rom. Philologie*, *XIV*, § 66). Il n'y a pas d'exemple féminin. A propos de l'*y* que l'on trouve dans la finale des mots en —ATORIU, M. Gauchat se demande si c'est « le yod posttonique latin. » Et il se répond avec raison : « Je crois plutôt que c'est un reste de l'*a* latin. »

Pour étudier les patois du canton de Neuchâtel, la monographie de Haefelin *Die Neuenburger Mundarten* me manque.

A mon avis, voici l'explication du phénomène. Après la réformation des neutres latins de la 2e déclinaison (IIIe siècle), on a un nom. pluriel *—orii*, *—ori* (contracté), sur lequel s'est refaite la déclinaison suivante :

*—*orus* *—ORI
*—*oru* *—*oros*

Le féminin *—ora* est dérivé directement sur le masculin *—orus*. C'est l'application de la théorie par laquelle j'ai expliqué le passage de —ERIUS à *—*erus* (*Solution de la question du suff.* ARIUS dans la *Zeitschr. für rom. Philol.*, XVII, 288-92 , forme réclamée par au moins deux langues romanes, le français et le provençal en partie. On sait bien que *—ERIUS vient aussi d'une finale neutre qui se trouve dans *ministeriu*, etc.

Paul MARCHOT.

Les devinettes populaires

Le jeu des devinettes et des énigmes, répandu sur toute la surface du globe, a de tout temps amusé les hommes. Écrire l'histoire de ce jeu cérébral, ce serait écrire l'histoire des mœurs et de l'esprit humain. On retrouve le goût de l'énigme dans les religions, la philosophie, la littérature et l'histoire de tous les peuples. Il se manifeste diversement, selon la race et l'époque, mais il est impérissable comme tout ce qui tient à la plus originale des passions humaines, la curiosité. Son histoire, par la diversité et l'imprévu des matières, ne serait-elle point faite pour affriander les plus difficiles, et n'y aurait-il pas un grand plaisir à feuilleter un livre où l'on trouverait pêle-mêle, assemblés par la calembredaine, les divinités hindoues et scandinaves, Œdipe, la reine de Saba, Dante, Rabelais, Schiller, les poètes

infatués de la Chine, les spirituels chansonniers du dix-huitième siècle et les rustres de tous les pays du monde, dont les trouvailles sont parfois imprégnées d'une si pure poésie?

La devinette a eu ses temps héroïques, sa gloire littéraire, sa décadence. Après avoir couru de lèvres en lèvres, de génération en génération avec les plus graves enseignements de la foi, elle stimule l'imagination des poètes et finit par se retirer, après avoir distrait, passionné, intrigué l'humanité entière, dans le feuilleton des journaux amusants, où elle garde encore des fidèles, — les petits et les grands enfants.

Si la devinette n'a pas d'histoire, elle a déjà sa classification. Les érudits l'ont soumise au *distinguo*. Il y a l'énigme savante et l'énigme populaire. L'une consiste dans les mots, l'autre dans les choses.

Les archéologues et les folkloristes, d'abord en Allemagne et en Russie, puis en France, en Angleterre, en Italie, ont publié un grand nombre de recueils de devinettes populaires, qui ont permis de constater, comme on l'a fait pour les contes et les légendes, que leur fonds est commun. Cette constatation a eu pour effet de jeter le trouble dans la tête des théoriciens. La filiation de l'énigme est elle-même une énigme.

Telle devinette, relevée en Russie, se retrouve en France, en Angleterre, en Sicile, chez les Lithuaniens. Exemple: le champ est blanc, la semence est noire, le semeur réfléchit (le papier, l'encre et celui qui écrit). Cette concordance semble donner raison à ceux qui pensent que les contes, proverbes, devinettes indo-européennes remontent à une époque antérieure à la séparation des peuples de cette race.

Mais on trouve de ces devinettes indo-européennes jusque chez les Wolofs et les Bassoutos! Faut-il conclure à la transmission des légendes et des mots d'esprit, ou à l'identité des procédés humains?

Dans les pays slaves, l'énigme populaire est simple, vive, rythmée, souvent rimée, et se borne à une métaphore, sans casse-tête ni grande éloquence.

La vie de la campagne, les choses et les êtres de la maison, la nourriture, les animaux, un chien, un chat, un brin d'herbe, tout fournit matière à l'énigme:

Il n'est pas de race princière, mais il porte couronne; il n'est pas forçat, mais il a des ceps aux pieds; il n'est point clairon, mais il claironne le jour.

(*Le coq*).

Qui vole sans ailes, qui court sans jambes, qui brûle sans feu?

(*Le vent, le nuage, le soleil*).

Qui est en pleine vie l'hiver, agonise au printemps, meurt en été, se ranime en automne?

(*La neige*).

Gai l'été, nourrissant l'automne, schaud l'hiver?

(*L'arbre*).

Ah! ah! je suis couchée. Si je me relevais, j'atteindrais le ciel. Si j'avais des mains, j'arrêterais le voleur. Si j'avais de la voix, je dirais tout.

(*La route.*)

Un chêne; douze nids; quatre mésanges; quatorze œufs, dont sept blancs et sept noirs.

(*L'an, les mois, les semaines, les jours et les nuits.*)

Sans yeux, sans plumes, vole un oiseau; il siffle, il tue.

(*La balle.*)

Un cygne blanc, qui jamais ne fut mis sur un plat, qui jamais ne fut tranché d'un couteau, et dont pourtant chacun a mangé?

(*Le sein.*)

A peine le père est-il né que la fille vient au monde?

(*Le feu, la fumée.*)

Roulé en boule, rempli d'yeux, lippu, gibbeux, aigre et bon, bel et rond, dur, tendre et noir et blanc, aimé de tout le monde, qui est-ce?

(*Le pain.*)

Vivant sans corps, il parle sans voix, et chacun l'a entendu?

(*L'écho*).

Blanche comme neige, verte comme pré, noire comme scarabée, elle chante comme un bœuf et bavarde comme une commère?

(*La pie.*)

Un pont de sept verstes; au bout du pont un poteau; une lumière sur le poteau, une lumière qui éclaire le monde?

(*Le grand carême.*)

Deux sont debout; deux sont couchés; le cinquième marche; le sixième conduit?

(*La porte.*)

Le père est gros, le fils rouge; la fille, brave et légère, s'en va au ciel?

(*Le poèle, le feu, la fumée*).

Je vais sans faire de traces; je coupe sans faire de sang?

(*Le bateau.*)

Il est dans le monde quatre frères: les deux petits sont devant, les deux grands derrière; ils courent, ils courent et ne se rejoignent pas?

(*Les roues d'une voiture.*)

Les folkloristes, dont on connaît la sagacité, ont recueilli deux mille devinettes de ce genre, dont on retrouve une bonne part chez les Slaves du Danube. La langue populaire russe, avec ses diminutifs élastiques et ses onomatopées, se prête merveilleusement à ces amusettes d'enfants, mais il est un autre genre de devinettes, touchant au dicton, où l'esprit malicieux des gens mûrs s'exerce aux dépens des voisins.

Où sont les hommes grenouilles? A Dmitrow.

Les mangeurs de morses ? A Arkhangel.

Où sonne-t-on beaucoup ? Où mange-t-on peu ? A Moscou.

La mère ! Qui va là ? — La fille : Le diable ! — La mère : Cela vaut mieux (qu'un Moscovite).

Les plus piquantes de ces épigrammes font allusion à des évènements locaux, à de vieilles rengaines anecdotiques et sont souvent obscures pour les nationaux eux-mêmes, incompréhensibles pour les étrangers.

Dans toutes les régions, on retrouve de ces dictons. En France, les dits du moyen âge, les œuvres badines et les romans facétieux du XVIe siècle en fourmillent. Les *piaffeux* d'Evreux, les orgueilleux de Bayeux les friands de Noyon, les singes de Chauny, les ivrognes de Péronne, les dormeurs de Compiègne avaient une réputation justifiée ou non, en tout cas bien établie, aux quatre coins du pays [1].

BIBLIOGRAPHIE

L.-G. Pélissier. — **Les cahiers du capitaine Laugier** [2]

Les cahiers du capitaine Laugier. — M. L.-G. Pélissier. — M. Lorédan Larchey. — Soldat sans aimer la guerre. — Un disciple de Rousseau. — Le pays enchanté. — Le rêve d'un bourgeois sous les armes. — Austerlitz. — Les promesses de Napoléon. — Comment on jugeait Bernadotte. — La fin d'une carrière.

Le manuscrit du curieux ouvrage dont je vais aujourd'hui dire quelques mots appartient à la bibliothèque Méjanes, à Aix ; la publi-

[1] Ces observations intéressantes sur l'une des plus curieuses parties du folk-lore ont été publiées d'abord dans le *le Petit Temps* (janvier 1894) sous la signature P. d'A. Il nous a semblé qu'elles méritaient mieux que la publicité éphémère d'un supplément de journal.

[2] Le capitaine Laugier appartient à la *Revue des langues romanes* en

cation en est toute récente, due à M. Léon-G. Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, ville savante. M. Pélissier dédia son ouvrage à M. Lorédan Larchey et ce ne fut pas sans de bonnes raisons : Lorédan Larchey est, en effet, le premier qui eut l'idée de mettre en lumière ces ressouvenirs de guerre, ces *mémoires*, si l'on veut, écrits par de simples officiers que l'épopée napoléonienne emporta pendant dix ans à travers l'Europe. Après le témoignage des chefs, M. Larchey avait recherché celui des soldats. Ému de cette idée, grand déterreur d'archives, il publia les *Cahiers* de Coignet et de Fricasse.

Les *Cahiers du capitaine Laugier* viennent compléter ces documents, aujourd'hui connus ; ils ont cet intérêt surtout qu'ils en sont comme la contre-partie. Laugier fit la guerre, il y remplit tout son devoir, il ne l'aima pas.

A la fin de 1791, il avait vingt et un ans, né à Salon, dans les Bouches-du-Rhône, il exerçait à Apt un petit commerce qu'il abandonna dès que la patrie parut en danger et qu'on organisa des bataillons de volontaires. Que de belles choses n'ont pas été dites sur ces bataillons héroïques, formés partout de la fleur du pays ! Cependant, celui des Bouches-du-Rhône se réunit à Aix. « Je me trouvais, dit Laugier, dans une section où les officiers avaient été déjà nommés la nuit dans une tabagie où la *liqueur bachique* avait tout fait ; heureusement pour moi, on ne trouva personne pour rédiger le procès-verbal, ce qui me valut le grade de sous-lieutenant. » Ces volontaires de Provence n'étaient donc pas des plus lettrés. Laugier avait fait un semblant d'humanités ; on voit bien au style de ses *Cahiers* que ce n'avait été qu'un semblant. M. Pélissier, dans une excellente introduction, avertit le lecteur que les documents qu'il va mettre sous ses yeux n'ont point « forme d'art. » Pour cela non !

Le bataillon des Bouches-du-Rhône va s'exercer à Toulon au commencement de juillet 1792 ; quelques semaines après, le Dix août commençait la Terreur à Paris. Les révolutionnaires de Toulon complotent de massacrer les autorités constituées et donnent bientôt suite à leur projet. Pendant trois jours, des cadavres sanglants demeurent suspendus aux lanternes ; il y avait une armée sur le Var, elle était

sa qualité de provençal et de compatriote de Nostradamus. Il a laissé d'intéressants mémoires récemment édités par notre collaborateur, M. L.-G. Pélissier. Nous pensons être agréables à nos lecteurs en reproduisant l'article suivant consacré par M. Perret (dans la *Liberté* du 13 décembre 1893) à cette curieuse publication dont voici le titre exact : Laugier, *De la Guerre et de l'Anarchie ou Mémoires historiques*. Un vol. in-8, Aix, Remondet-Aubin, 1893.

commandée par le général Anselme, qui avait pour major général Dubois-Crancé, depuis l'un des bourreaux de Lyon. Le citoyen major général apprend la nouvelle et dit avec une noble désinvolture — il était gentilhomme et avait été lieutenant des maréchaux de France : — « Je crois qu'on vient d'écraser quelques punaises. » Peu après, les révolutionnaires toulonnais ouvrent les portes du bagne et délivrent les forçats leurs frères; l'épouvante règne dans la ville. Ces spectacles ont déjà bien amorti la foi que Laugier avait mise en la Révolution. Heureusement il est philosophe, disciple de Jean-Jacques, ayant pris le bon côté du maître ; il est sentimental et religieux, avec une disposition logique à l'optimisme. Il voit autour de lui, jusque sous les armes, le spectacle de la basse intrigue, de la cupidité, de la duplicité, de la férocité même; il espère encore que les soldats de la République s'amenderont au feu, devant l'ennemi.

Après avoir fait campagne en Corse et assisté à la reprise de Toulon sur les Anglais, opération suivie des fusillades et mitraillades de Barras et de Fréron, Laugier est enfin envoyé à la grande guerre, en Italie, sous le commandement de Bonaparte. Son bataillon est incorporé dans la 27e demi-brigade, plus tard 27e régiment d'infanterie légère. Milan lui paraît la plus belle ville du monde et le doux climat d'Italie l'enchante. Les soldats coupent des rameaux d'olivier et se font des tentes de feuillage. A Salo, le lieutenant Laugier est héroïque; mais sa destinée singulière est de traverser cinquante combats sans jamais assister à une autre grande bataille qu'Austerlitz. Il est du blocus de Mantoue ; nos troupes ont sous la main les maisons de campagne du voisinage, et les pilleries sont fréquentes. Laugier protège les habitants comme il peut et défend surtout un père de famille intéressant pour seize motifs vivants qui sont *seize filles*. Le sexe faible trouve sans cesse en lui un champion infatigable ; le corps d'armée dont il fait partie marche dans le Tyrol et Laugier est logé avec ses hommes dans la maison d'un « receveur » qui, d'abord, a grand peur de ces maudits Français. L'officier le rassure; le receveur ne craint plus de montrer son double trésor : « Ce sont deux jeunes beautés de quinze et de dix-huit ans », ses filles, qu'il avait tenues, jusque-là, soigneusement cachées.

Dans ces occasions, quand le soldat trouve son logis chez de riches particuliers bienveillants, la vie est bonne; mais ordinairement que de misères! Les vivres sont disputés aux troupes par ceux qui sont préposés à les fournir. « Les commissaires des guerres étaient à l'armée comme des oiseaux de rapine. » Cependant le petit noyau de Français demeurés en garnison dans les villes italiennes ne souffre pas trop ; seulement ils sont déroutés, ils n'ont plus leur général qui est en Egypte. Et justement parce que Bonaparte n'est plus là, les

ennemis de la France espèrent la réduire ; les Napolitains commenceront la nouvelle danse. Laugier est alors à Cerea sur l'Adige, logé par une famille « qui a des sentiments et des principes analogues aux siens. » Le disciple de Rousseau y a trouvé son Héloïse ; la fille de la maison lui jette « des regards amoureux. » Et lui... Ah ! lui, « la raison le retient dans les bornes » ; sa « position » lui défend de s'attendrir, il faut qu'il épargne. Son dessein bien fixe est d'amasser de quoi acheter dans sa Provence un refuge pour sa vieillesse, qui viendra vite, grâce aux fatigues de la guerre.

Les économies s'accumulent lentement ; il n'y a point d'avancement pour les bas officiers comme lui qui n'ont ni protecteur ni intrigue. Enfin, après la campagne de Naples, le 27e régiment est envoyé en Hollande ; là, il obtient le grade de capitaine, il a quelques milliers de francs en poche. Sans retard, il demande un congé, accourt en Provence, y achète une petite terre de neuf mille francs, en paye la moitié ; alors il n'a plus que deux cents francs et regagne la Hollande à pied. Longue route ; mais il est content, il a accompli son rêve de petit boutiquier, petit bourgeois, soldat par occasion, point par goût ; il a *du bien*.

La grâce une seule fois — la grâce militaire — le visite, et le cœur du paisible bonhomme égaré dans les aventures est enfin touché. C'est la veille d'Austerlitz. L'armée tout entière se rend bien compte des dispositions prises par Napoléon ; l'ennemi est dans nos mains, la victoire est sûre ; le génie du grand empereur éclate aux yeux des soldats comme le fameux soleil du lendemain ; il paraît la nuit au milieu de leurs bivouacs ; ils l'acclament. « Ce spectacle d'enthousiasme et d'ivresse dura plus d'une heure. » — Après quoi l'armée s'endort. Laugier a des rêves ; la paix en est le plus cher. Napoléon n'a-t-il pas dit qu'il faisait sa dernière guerre et ne l'avait entreprise que pour imposer la paix ? Alors ce serait tout plaisir de vivre en France, dans ses foyers. La France était désormais tranquille à l'intérieur. « On s'accoutumait à la dictature par les douceurs de cette tranquillité, et on ne faisait pas attention si quelques citoyens trop confiants étaient jetés dans les cachots, sans formalité de justice. »

Laugier était aussi content que lorsqu'il avait acheté son petit bien de Provence. Cependant, il voit qu'ajourner encore la satisfaction de ses désirs n'est que sage ; les menées de la Prusse ne permettent pas à l'empereur de donner suite immédiate à son dessein de pacification générale ; il faut écraser les Prussiens. Mais voilà que, de Berlin, César lance le décret qui met l'Angleterre en état de blocus. Conception gigantesque, qui dépasse le regard de Laugier. La Russie rentre en campagne ; c'est la guerre, toujours la guerre. Ah !

ça, est-ce que Napoléon n'aurait pas été sincère en disant qu'il n'avait d'autre désir que de déposer les armes ? Est-ce que l'empereur aurait trompé le soldat ?

Dans les deux années qui suivent, Laugier prend encore son parti ; il a obtenu un poste fixe à Lunebourg. —« Le temps que j'y ai passé fut pour moi le passage le plus tranquille et le plus heureux de ma vie. » C'était trop beau pour durer. Un jour, les troupes qui occupaient ce paisible Hanovre se mettent en route vers la Bavière ; le 27e fait partie du corps de Bernadotte, prince de Ponte-Corvo. Celui-là aussi trompe le soldat ; même ce jeu l'amuse, c'est un Gascon. Il avait promis à chacun des hommes de son corps un pantalon et une chemise — et cette promesse n'avait pas été tenue. Arrivé à Furt, il fait apporter des tonneaux de bière. Le 27e donne l'exemple de la dignité en refusant le présent liquide ; les autres régiments s'associent à cette leçon donnée au général. – Bernadotte feint d'ignorer que personne n'a voulu boire.

Dès lors, la résolution de Laugier de « se retirer » était prise. « Les paroles de Napoléon n'étaient que ruses et mensonges. » Le capitaine alla trouver son colonel qui voulut le retenir en lui faisant espérer la croix. Laugier lui tint un assez long discours très philosophique. La croix, certes, il ne la dédaignerait point ; mais il savait bien qu'elle ne ferait que passer devant ses yeux comme les grades : — et il se sentait horriblement las, et il n'aimait pas la guerre.

Il ne l'avait jamais aimée.

Paul Perret.

CHRONIQUE

Actes de la Société. — Le Comité directeur de la Société des langues romanes a pris, dans sa séance du dimanche 4 mars 1894 d'importantes résolutions que nous avons sommairement annoncées à nos lecteurs sur la couverture du dernier numéro de la Revue, et dont ils voient aujourd'hui les premiers effets.

Diverses causes, qu'il serait pénible et inutile d'énumérer, avaient créé à la *Revue des langues romanes* des retards tels qu'il était presque impossible de mettre l'année 1893 au courant, sans s'exposer à en voir d'aussi fâcheux se produire pour l'année 1894. Le Comité a pensé que, pour remédier à cette situation, une mesure radicale s'imposait. Au numéro de janvier-mars 1893 il a décidé de donner pour suite immédiate le numéro d'avril 1894. Les deux années 1893 et 1894 ne formeront ainsi pour la Société qu'un seul exercice, lequel ne sera naturellement grevé que d'une seule cotisation. La matière publiée pendant cet exercice 1893-1894 ne formera qu'un seul volume qui

prendra son numéro progressif : tome VII de quatrième Série, tome XXXVII de la collection.

Pour empêcher que des retards analogues se reproduisent dans l'avenir, pour se tenir en rapports plus fréquents avec ses sociétaires et ses lecteurs, la Société des langues romanes a décidé de reprendre son ancien mode de publication par fascicules mensuels. Chaque mois, — et plus précisément le 10 de chaque mois, — nos lecteurs recevront donc un fascicule de trois feuilles, (soit 48 pages), de la *Revue des langues romanes.*

Comme précédemment, la *Revue des langues romanes* publiera des articles de fond, des variétés, des documents littéraires ou historiques ; plus régulièrement qu'autrefois, elle donnera des comptes rendus bibliographiques, un dépouillement de périodiques, et une chronique des faits intéressant la littérature de langue d'oc, le mouvement intellectuel du Midi et l'histoire littéraire générale.

Du reste, pour la composition de cette chronique comme pour la rédaction de la *Revue* en général, la *Société des langues romanes* fait appel à la collaboration de tous ses membres et de tous ses lecteurs. C'est à eux qu'il appartient de donner à la Revue la physionomie qu'il leur plaira qu'elle ait et d'enrichir notre chronique de tous les renseignements utiles pour l'histoire de la vie littéraire de notre région.

*
* *

Dans la même séance du 4 mars 1894, le Comité directeur de la Société des langues romanes a renouvelé son bureau pour l'année courante. Le vice-président, M. Charles Revillout, professeur honoraire à la Faculté des lettres, est, conformément aux statuts, devenu président. Il a été remplacé dans les fonctions de vice-président par M. Eugène Rigal, professeur de littérature française à la Faculté des lettres. M. Chabaneau, professeur de langue et littérature romanes à la Faculté de lettres, correspondant de l'Institut, et M. L. Lambert, directeur du Conservatoire, ont été maintenus dans leurs fonctions de secrétaire et de trésorier. M. Pierre Constant, agrégé de l'Université, professeur au Lycée, a été élu secrétaire adjoint. M. Chabaneau ayant demandé à être déchargé de ses fonctions de secrétaire de la rédaction de la Revue, le comité a désigné pour lui succéder M. Léon-G. Pélissier, chargé de cours à la Faculté des lettres. Toutes ces élections ont été faites à l'unanimité.

*
* *

M. Revillout, président de la Société pour l'étude des langues romanes, a été nommé président de la *Société des Amis de l'Université de Montpellier*, en remplacement du regretté M. Kühnholtz-Lordat.

*
* *

M. Daniel-E. Grand, ancien archiviste de la ville de Montpellier, autrefois chargé de cours de paléographie à la Faculté des lettres, membre de la Société et qui avait été secrétaire du Congrès de 1890, est en ce moment au Canada. Nous espérons qu'il profitera de son séjour dans la France d'Amérique pour étudier le dialecte franco-canadien et qu'il communiquera à la *Revue des langues romanes* le résultat de ses études.

*
* *

M. Demogeot.— Tous ceux de nos lecteurs, et ils sont sans doute nombreux, qui ont puisé leurs premières connaissances de littérature française dans le « Demogeot » apprendront avec regret la mort de l'auteur de l'*Histoire de la littérature française*, M. Jacques Demogeot, qui vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. M. Demogeot n'était pas sorti de l'Ecole normale : il avait fait ses études au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Longtemps professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, il fut choisi pour suppléer M. Désiré Nisard, durant quatre années (1857-1861), dans sa chaire de la Sorbonne. Plus tard, sous le ministère de son ami M. Duruy, il fut chargé, avec M. Montucci, d'une importante mission en Angleterre, pour y étudier l'organisa tion du haut enseignement. Les délégués exposèrent les résultats de leur enquête dans un rapport qui fait autorité.

M. Demogeot, en même temps, marquait sa place comme écrivain. Dès 1852, il avait publié une *Histoire de la littérature française* qui devint un ouvrage classique et dont l'auteur a récemment pu voir la vingt-quatrième édition. En 1890, il a donné comme suite à cet excellent livre une *Histoire des littératures étrangères* considérées dans leurs rapports avec la nôtre. Esprit curieux et âme délicate, humaniste ingénieux, — à la façon ancienne, — avec un goût de libre et scientifique philosophie, il a fait paraître ces côtés différents de sa pensée dans des publications qui ne se ressemblent guère : des poésies, des nouvelles, une traduction en vers de la *Pharsale* de Lucain, et des *Notes de métaphysique*, qui sont une confession ou profession de foi très personnelle. Mais c'est avant tout par ses travaux critiques sur les littératures, et spécialement sur notre littérature nationale, dont il a été l'un des meilleurs historiens, que le nom de M. Demogeot était connu et que son œuvre mérite de lui survivre.

*
* *

Le Monument de Molière a Pézenas. — Le comité qui s'est constitué à Pézenas pour ériger un buste à Molière, a choisi la date du 15 janvier, anniversaire de la naissance du grand poète, pour ouvrir la souscription destinée à couvrir les frais de l'œuvre du sculpteur Injalbert. Le maire de cette ville, président du comité, M. L. Montagne, adresse, à cette occasion, un chaleureux appel à tous ceux qui ont au cœur le culte des gloires de la patrie et les convie à participer à ce monument commémoratif :

« Nous avons voulu que ce buste ne languît point seul ; et nous l'avons accompagné d'une riante figure féminine, celle-là même qui perpétue et fixe dans l'œuvre de Molière le souvenir de Pézenas.

» Lucette, bavarde et hardie comme une cigale méridionale, appétissante et jolie comme une grappe bleue sous les pampres d'automne ; Lucette, cette incarnation de la langue d'oc dans le théâtre moliéresque, lui offrira une gerbe de fleurs agrestes : iris des collines, immortelles des sables de la Peyne, menthe sauvage des bords de l'Hérault.

» Et de l'autre côté du socle, la fantaisie de l'éminent statuaire auquel nous avons confié l'exécution de cette œuvre, M. Antonin Injalbert, a assis un vieux faune, un satyre philosophe et railleur, qui,

de son stylet, semble encore noter les réflexions satiriques du maître immortel, du père de la Comédie.

» Seulement, le tout n'est pas d'avoir des droits à ériger d'une main pieuse un monument à un grand homme, d'en fixer les lignes principales, et grâce au talent incontestable d'un de nos premiers sculpteurs français, d'être assurés de la perfection de l'œuvre d'art : il reste encore le quart d'heure de Rabelais, ce frère aîné de Molière.

» Et c'est pour nous tirer avec honneur de ce pas que nous tendons notre sébile à tous ceux qui, avec nous, — et ils sont nombreux — applaudissent, lisent et relisent Molière. »

Cette souscription est placée sous le haut patronage du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et d'un grand nombre de sommités littéraires et politiques. M. Monval, archiviste de la Comédie-Française, a été désigné pour recevoir les fonds des souscripteurs parisiens.

La *Société des langues romanes* se chargera volontiers de transmettre au Comité de Pézenas les souscriptions qu'on voudrait lui adresser pour Molière. Elle fait un chaleureux appel à tous ceux qui veulent bien se souvenir que Molière a joué à Montpellier.

* *

La Société des Humanistes français — Il s'est récemment formé à Paris, sous les auspices de l'éminent helléniste Tournier et du directeur du Collège de France, M. Boissier, une Société d'érudition et de philologie qui a pris le nom de *Société des Humanistes français*.

La première réunion de la Société a eu lieu au Collège de France, chez M. Boissier. Le bureau a été constitué ainsi qu'il suit : Président, M. Boissier ; vice-présidents, MM. Croiset, Petit de Julleville, professeurs à la Sorbonne ; Louis Havet, professeur au Collège de France ; Henri Weil, ancien maître de conférences à l'Ecole normale ; secrétaire général, M. Edouard Tournier, maître de conférences à l'Ecole normale ; secrétaires, MM. Reynier, Lanson, professeurs de rhétorique à Paris ; l'abbé Lejay, professeur à l'Institut catholique ; Desrousseaux, maître de conférences à l'Ecole des hautes études ; administrateur, M. Roguet, ancien proviseur de lycée ; trésorier, M. Alfred Jacob, maître de conférences à l'Ecole des hautes études.

Les fondateurs sont au nombre d'une soixantaine, tous agrégés ou docteurs ès lettres. Parmi eux, citons MM. Charles Dupuy, président de la Chambre des députés, Henri Bernès, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique [1], etc.

Les sociétaires présents à la première réunion ont voté les statuts, dont voici l'essentiel :

La Société ne s'occupera pas des programmes d'études ; elle ne prend point parti dans la lutte entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne. Elle ne traitera que des questions purement littéraires et philologiques, fera surtout de la critique de textes, discutera les passages obscurs des auteurs, etc... Il y aura quatre séances par mois, les mercredis ; la première sera consacrée aux affaires administratives et aux questions proprement littéraires ; les

[1] M. Henri Bernès est le frère de M. Marcel Bernès, le distingué professeur de philosophie du Lycée de Montpellier, qui a récemment inauguré avec éclat à la Faculté des lettres un cours libre de sociologie.

autres seront spécialement réservées à l'érudition : le français, le latin et le grec en auront chacun une. La Société publiera un bulletin trimestriel, où seront résumées les communications et les discussions.

Voici quelques-unes des questions qui sont à l'ordre du jour des prochaines séances : *De l'humanisme*, par M. de Nolhac; *Conjectures sur deux passages de la correspondance diplomatique de Joseph de Maistre ; Critique de divers passages du texte actuel du fabuliste Phèdre*, par M. Louis Havet, etc...

D'après les statuts, il n'est pas nécessaire d'avoir des grades universitaires pour faire partie de la Société ; on peut y être admis sur la présentation d'un membre.

La Société ne fera double emploi ni avec l'Académie des Inscriptions, dont les travaux se partagent entre les diverses spécialités archéologiques, ni avec la Société pour l'encouragement des études grecques, qui s'occupe aussi beaucoup d'archéologie et, un peu trop peut-être, du grec moderne ; ni avec la Société de Linguistique, qui ne s'intéresse qu'à la grammaire comparée ; ni avec la Société d'Histoire littéraire de la France, qui assemble des documents comme le faisaient autrefois les bénédictins. *La Société des Humanistes* a pour but de faciliter la lecture des textes, de répandre le goût des œuvres classiques et l'art de les lire, qui deviennent de plus en plus rares en France.

***

M. Nuñez de Arce. — La *Société des langues romanes* compte trop d'honorables sympathies et de bienveillantes relations de l'autre côté des Pyrénées pour ne pas s'associer aux hommages que l'Espagne entière vient de rendre à son grand poète M. Nuñez de Arce. Nous empruntons à un correspondant du *Temps* le récit de cette fête littéraire :

« Les Espagnols viennent de fêter, aussi brillamment qu'ils l'avaient fait pour leur grand poète national Zorilla, mort l'an dernier, un autre poète, M. Nuñez de Arce, qui a pris la succession de celui-ci parmi les grands écrivains contemporains.

M. Nuñez de Arce, qui a été aussi journaliste et homme d'Etat, et a appartenu à un cabinet libéral présidé par M. Sagasta, a dû à la haute position qu'il a conquise dans les lettres la satisfaction rare de voir groupés autour de lui, dans cette manifestation, les hommes de tous les partis, tellement sa popularité d'écrivain a effacé les différences d'opinion qui pouvaient le séparer de beaucoup d'entre eux.

D'ailleurs, c'est bien plus comme poète que comme homme politique que M. Nuñez de Arce est connu dans tous les pays de langue espagnole. Ses *Cris de combat*, son *Vertige d'amour et d'orgueil*, l'*Idylle*, le *Miserere*, le dernier chant de *Child Harold* et tant d'autres œuvres si empreintes du génie castillan, l'ont justement popularisé des deux côtés de l'Océan, et lui ont fait une gloire littéraire dont l'orgueil espagnol est trop fier pour que, devant elle, les questions de personnes et les rancunes politiques ne disparussent pas, comme elles le font devant la superbe prose et le talent oratoire du tribun Castelar.

Aussi toutes les notabilités de la politique, du monde littéraire et

artistique sont-elles accourues pour honorer l'illustre poète dans les banquets qui lui ont été offerts à Madrid et à Valladolid, sa ville natale.

Manuel de Palacios, Echegaray, Selles, Perez Galdos, Valdes, Fernandez Shaw, Azcarate, Bremon, Zahonero et autres brillants orateurs et écrivains entouraient M. Nuñez de Arce dans le banquet de deux cents couverts qui lui était offert l'autre soir, et on les retrouvait le lendemain dans le défilé des commissions et des députations qui se rendirent à sa demeure.

José Echegaray, le grand auteur dramatique, l'a salué d'un éloquent discours auquel ont fait suite des improvisations flatteuses et la déclamation de fragments des meilleures œuvres du héros de la fête et entre autres de son poème encore inédit de *Luzbel*, dont un jeune poète romantique, M. Fernandez Shaw, a dit un passage. Les vers superbes et énergiques de cet ouvrage, dignes des meilleures pages de Byron et de Musset, montrent que le vieux poète n'a rien perdu de la vigueur de son génie et de son talent.

Et voilà pourtant déjà près de trente-cinq ans que M. Nuñez de Arce débuta dans son active carrière littéraire par ses correspondances de la guerre du Maroc, où il accompagna le maréchal O'Donnell, en 1860.

A l'occasion de ces démonstrations et comme un hommage durable de l'admiration de ses compatriotes, M. Nuñez de Arce a reçu un album où plus de deux mille autographes et adressse enthousiastes des célébrités politiques, littéraires et artistiques, de grands d'Espagne et de généraux, célèbrent à qui mieux mieux l'une des gloires les plus pures de la littérature espagnole. — L. G.

*
* *

M. Van Hamel, professeur de littératures française et romane à l'Université de Groningue (Hollande) le savant éditeur de *Li Romans de Carité et de Miserere*, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Van Hamel n'est pas un étranger pour Montpellier, où il est venu en 1890 pour les fêtes du Centenaire de l'Université et pour le Congrès d'Etudes romanes, et où il a laissé les meilleurs souvenirs.

La Société des Langues romanes adresse ses meilleures félicitations à son hôte d'hier et de demain.

*
* *

Le Théatre français jugé par un Allemand. — La *Deutsche Rundschau* publie dans son numéro de février un article du professeur Bœchtold sur le *séjour de Gottfried Keller à Berlin* (1850-1855). Parmi les nombreux fragments des lettres du célèbre écrivain suisse, on nous saura gré de traduire le suivant qui donne une haute idée de l'élévation de son sens critique :

« Pendant le séjour de Rachel à Berlin, une foule de gens de lettres ont saisi l'occasion pour renouveler les vieux radotages contre l'ancien théâtre français, ce qui m'a fort irrité. Depuis Lessing, il n'y a pas un polisson dans toute la Germanie qui ne croie pouvoir se permettre de mauvaises plaisanteries sur Corneille et Racine, sans songer que Lessing avait pour mission d'écarter l'obstacle qu'opposait le théâtre français au développement du théâtre national allemand. Cette

mission est accomplie depuis longtemps, l'obstacle n'existe plus, et le moment est venu de rendre justice, et cela dans notre propre intérêt. Schiller lui-même a traduit *Phèdre*, Gœthe a traduit *Mahomet*, car les vrais maîtres ont toujours montré plus de vénération pour le talent, partout où il se trouve, que les charlatans et les médiocres.

« Les Français sont des faiseurs de phrases », dit-on toujours. Faites un peu, si vous pouvez, des phrases comme celles-là, et qui soient aussi artistement tissées, d'un bout à l'autre, dans l'action dramatique. S'il n'en coûte pas plus de peine, j'aime mieux entendre de belles expressions que des triviales.

« Les Français ont maladroitement imité les Grecs ! » Ce n'est pas vrai ; ils sont, au contraire, restés des Français de leur temps, par leur manière de penser comme par leur forme ; ils sont originaux, différents de Shakespeare comme de Calderon, de Sophocle, comme de Gœthe et de Schiller, et méritent d'être admirés sans parti pris. »

*
* *

Le Centenaire de Diez. — L'Université de Bonn a fêté le 3 mars dernier le centième anniversaire de la naissance de l'un des fondateurs de la philologie romane, l'illustre Frédéric Diez, qui après avoir longtemps enseigné à Bonn, y est mort le 29 mai 1876. De tous les coins de l'Europe, surtout de tous les pays latins, les adresses de félicitations ont afflué à Bonn dans les jours qui ont précédé cette solennité. La *Nouvelle Gazette de Bonn* signale parmi les premiers arrivés et reproduit en première ligne, dans son compte rendu des fêtes, le télégramme suivant envoyé par la Faculté des lettres de Montpellier; nous nous empressons, à notre tour, de le mettre sous es yeux de nos lecteurs:

« Recteur Université Bonn, Allemagne. — La Faculté des lettres » de Montpellier s'associe à la célébration du centenaire de Frédéric » Diez, rend hommage à l'œuvre glorieuse du fondateur de la philo- » logie romane et vous prie d'agréer ses remerciements pour la gra- » cieuse invitation que vous lui aviez adressée par l'entremise de » l'honorable M. Fœrster. »

*
* *

Mort de M. Emile Hamelin. — Nous avons le regret amer de finir cette chronique par des paroles de deuil. M. Emile-Adolphe Hamelin, directeur de l'*Imprimerie Centrale du Midi*, imprimeur de la *Société des langues romanes*, est mort le jeudi 8 mars après une longue et douloureuse maladie. Travailleur infatigable et véritable artiste en typographie, il possédait une réelle notoriété dans le monde des imprimeurs, et ses qualités de cœur égalaient son talent. En attendant que la *Société des langues romanes* puisse rendre l'hommage qu'il mérite à celui qui, avec son frère Ernest, a été un de ses meilleurs amis et des plus dévoués, elle adresse à la famille de M. Hamelin, si cruellement frappée, ses très vifs et très sincères sentiments de condoléance.

Le Gérant responsable : Hamelin.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(Suite)

Si, comme traducteur, Boileau tient à l'école de Perrot d'Ablancourt et de Patru, il se rapproche de Rapin par sa manière d'entendre les Anciens. « On se piquoit, disait le père jésuite, bien plus d'érudition dans le siècle passé que dans celui-ci..... on s'attachoit au sens littéral d'un auteur, parce que l'on n'avoit pas la force de s'élever jusqu'à l'esprit, pour le bien connoitre, comme on fait à présent, qu'on est plus raisonnable, et moins savant : et qu'on fait bien plus d'état du bon sens tout simple, que d'une capacité de travers[1]. » Ce dédain d'un délicat pour l'érudition curieuse, qui ne se propose d'autre but qu'elle même, est bien dans l'esprit du temps. « En tous les ouvrages, les plus recommandables par le mérite de leur antiquité, dit encore Rapin, on s'accoutume à préférer sans façon le jugement d'un ignorant de bon sens à celui d'un docte de mauvais goût : par ce qu'on va au vrai et au solide en toutes choses[2]. » Boileau partage ces sentiments et c'est sous l'empire de ces principes qu'il traduit et annote Longin. Quand le sens de son original ne peut être compris qu'en ayant recours à la philologie, il le tourne et croit qu'il vaut mieux mettre une pensée équivalente, afin, dit-il, que le lecteur qui ne se soucie pas tant[3] des antiquailles, puisse passer, sans être obligé, pour m'entendre, d'avoir recours aux remarques. »

Dans le commerce de Lamoignon, de Rapin, de Bouhours

[1] *La comparaison de Thucydide et de Tite-Live*, *Avertissement*, *Œuvres div.* de Rapin, t. I, p. 175, 176.

[2] *Ib.*, p. 176, 177.

[3] Berriat, t. III, p. 411. — Boileau d'abord, en 1674, avait mis, qui ne se soucie pas *tant ;* en 1701 il substitua *fort* à tant.

et même d'Olivier Patru, le poète qui avait fait ses débuts sous les auspices de Molière, s'écartait insensiblement de ses amis de la première heure, pour se rapprocher des écrivains de la génération précédente. Nous avons vu ce qu'était Patru, l'ami, le collaborateur et le continuateur de Vaugelas, critique judicieux sans doute, mais pointilleux, subtil, s'arrêtant trop à des minuties. Rapin, de son côté, ne propose pour modèles que des auteurs déjà morts, il consulte sur ses livres didactiques le poète de la *Pucelle* et celui-ci l'appelle son ami intime[1]. Bouhours considère que notre langue est arrivée à sa perfection et il attribue ce résultat aux changements qui se sont faits depuis trente ans et par conséquent aux écrivains de la première partie du siècle ; Coëffeteau, Balzac, Voiture, Costar, la Chambre, voilà les modèles qu'il propose aux auteurs à venir. Chapelain même a sa place dans cette troupe d'élite. «Que pensez-vous, dit Ariste, des *sentiments de l'Académie sur le Cid?* C'est à mon avis, réplique Eugène, un ouvrage achevé en son genre, le nom que ce livre porte et les mains par lesquelles il a passé avant que de voir le jour doivent le faire estimer de tout le monde[2].» Chacun sait que les *Sentiments* de l'Académie sont de la même main que la *Pucelle*. Boileau dut être souvent, dans ses conversations avec Rapin ou Bouhours, fatigué de ce nom ennemi. Est-ce pour s'en venger qu'il composa, puis récita devant le premier président, ce quatrain si souvent répété :

> Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve ;
> Et de son lourd marteau martelant le bon sens
> A fait de méchants vers douze fois douze cents.

Ce petit morceau ravit Lamoignon ; quand il l'eut entendu, il envoya, dit Brossette, quérir un exemplaire de la *Pucelle*, chez Billaine, libraire, qui la débitait, il écrivit ces quatre vers sur le premier feuillet du livre et le renvoya[3]. C'étaient

[1] *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 323, lettre CLXXII à M. Lefebvre à Saumur.

[2] *Manière de bien penser*, p. 151. 152

[3] Brossette, t. I, p. 443, *remarque sur l'épigramme* VIII.

là des jeux de prince, ou pour mieux dire de magistrat tout puissant. Néanmoins, Boileau, sans qu'il s'en doutât, marchait déjà sur les traces du bonhomme, dont il ne se lassa jamais de se moquer. En devenant de critique militant et querelleur, critique enseignant et dogmatique, ne prenait-il pas à son insu la succession de Chapelain? A vrai dire, entre le satirique et le vieil auteur, dont il avait, de concert avec ses amis, traîné la perruque dans la boue, il n'y avait pas une opposition de principes aussi tranchée qu'on veut bien l'imaginer. Supprimez la *Pucelle*, l'abîme qui les sépare est en partie comblé. Chapelain, ainsi que son cruel détracteur, était un critique sensé, fort amoureux des Anciens, ennemi de l'affectation et du mauvais goût [1]. Si, dans la pratique, pour conserver sa royauté littéraire, et par une politique tout à fait étrangère, il faut le proclamer bien haut, à la rude franchise de Boileau, il a montré trop de complaisance pour de méchants auteurs, il se trompe rarement en théorie. Ses principes d'art étaient généralement excellents et puisés à la meilleure source. Encenser la médiocrité, c'est faire preuve de faiblesse et de flatterie, ce n'est pas manquer de discernement et de justesse. Voltaire a de nombreux péchés de ce genre sur la conscience, doute-t-on pour cela du bon sens et du goût de Voltaire? Il faut dire la même chose de Chapelain. Ses concessions regrettables ne l'empêchent pas d'être un savant éclairé, sérieux, fort capable, quand son intérêt ou sa vanité n'étaient pas en jeu, de juger sainement des ouvrages d'esprit. En passant de la satire à l'art didactique, en essayant de donner des préceptes, après avoir prodigué des malices, Boileau se trouvait obligé d'entrer dans les mêmes voies que « le Roi des auteurs », de puiser aux mêmes sources, d'en arriver aux mêmes préventions sur l'excellence des règles et l'infaillibilité des théories. Il n'eût pu agir autrement qu'en rompant avec la tradition, qu'en renouvelant la poétique, qu'en substituant de nouveaux principes aux anciens. L'a-t-il fait? A parler franchement, je ne le crois pas.

[1] Boileau, en convient lui-même, d'assez mauvaise grâce, il est vrai, dans la préface de son édition de 1683. « Je n'ai pas prétendu, dis-je, que Chapelain, par exemple, quoique assez méchant poète, *ne fût pas bon grammairien* — en 1694, ces mots furent remplacés par ceux-ci, « n'ait pas fait autrefois, je ne sais comment, une assez belle ode. »

Commençons par proclamer très haut les qualités maîtresses qui recommandent sa poétique, la tirent du commun des œuvres du même genre et en font un livre original autant que classique. Laissons de côté l'ordre qu'il a mis dans l'exposition des règles : cet ordre est bien à lui, mais il me semble plus apparent que réel : il a soulevé d'ailleurs et soulève encore de nombreuses critiques [1]. Passons à des mérites qui n'ont jamais été sérieusement contestés. Brossette les a énumérés dans les lignes suivantes :

« L'Art poétique passe communément pour le chef-d'œuvre de notre auteur. Trois choses principalement le rendent considérable : la difficulté de l'entreprise, la beauté des vers et l'utilité de l'ouvrage [2]. »

Il est certain d'abord que l'œuvre était difficile. Vauquelin de la Fresnaie l'avait tentée au commencement du siècle : son poème, bien que très estimable et fort curieux à consulter, était de bonne heure tombé dans un complet oubli [3]. L'on sait que Patru, consulté par Despréaux sur le dessein qu'il avait de composer une poétique en vers, essaya de l'en dissuader. « Il convenait, nous apprend Brossette, qu'on pouvait bien expliquer les règles générales de la poésie à l'exemple d'Horace, mais, pour les règles particulières, ce détail ne lui paraissait pas propre à être mis en vers français, et il eut assez mauvaise opinion de notre poésie pour la croire incapable de se soutenir dans des matières aussi sèches que le sont de simples préceptes. » Est-ce par le même sentiment de défiance que l'avocat grammairien avait précédemment voulu détourner La Fontaine de mettre en vers les fables d'Esope ? Est-ce plutôt parce qu'à ses yeux le principal ornement des règles didactiques, comme celui des fables, était celui de n'en avoir aucun [4] ? Boileau n'écouta pas plus que le fabuliste de génie ces timides conseils. Tous deux en firent à leur tête et

[1] Lire à ce sujet, un chapitre très intéressant de M. Morillot, *Boileau Despréaux*. 3e partie, V, p. 183 à 193.

[2] Brossette, *Remarques* sur l'*Art poétique*, t. I, p. 389.

[3] *Les diverses poésies* de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, Caen, 1869 et 1870.— L'*Art poétique* de Vauquelin de la Fresnaye, conforme à l'édition de 1605, par Georges Pellissier. Paris, Garnier, in-18, 1885.

[4] La Fontaine, *Préface* de ses fables.

firent bien; pourtant ils n'agirent point par les mêmes motifs : l'un obéit à l'influence secrète qu'il avait reçue du ciel; l'autre, aimant la poésie en proportion de la peine qu'il avait à la produire, fut séduit surtout par l'attrait de l'obstacle à vaincre. Quelle joie pour cet artiste en versification de montrer que rien ne pouvait l'arrêter, qu'il passait où seraient demeurés les autres! Il accepta le défi et cria bientôt victoire. Brossette a fort bien senti les raisons qui l'affermirent dans sa résolution : « Les difficultés que ce judicieux critique prévoyait, bien loin d'effrayer notre jeune poète, ne servirent qu'à l'animer et à lui donner une plus grande idée de son entreprise. Il commença dès lors à travailler à son art poétique, et, quelque temps après, il en alla réciter le commencement à son ami, qui, voyant la noble audace avec laquelle notre auteur entrait en matière, changea de sentiment et l'exhorta bien sérieusement à continuer [1]. »

La difficulté vaincue serait un faible mérite si le succès n'avait pas été en proportion de l'effort; mais le succès fut prodigieux et répondit à souhait aux espérances du hardi rimeur. Personne n'oserait sérieusement mettre en doute le talent, et même dans de nombreux passages, le génie poétique, avec lesquels il a rendu des préceptes arides. Amphion, dit la légende, a bâti les murailles de Thèbes au son de sa lyre, on peut dire de même que Despréaux, avec ses vers harmonieux, a élevé la forteresse de l'art classique. Ces préceptes, inertes, sans vie, il les a pour ainsi dire remués et soulevés, et, grâce à ses rimes, ils sont venus comme d'eux-mêmes se ranger et s'établir dans nos mémoires. Aujourd'hui l'édifice est en ruines, mais les débris sont indestructibles [2]. Voilà le premier mérite, la plus frappante originalité de l'*Art poétique*. Il en sort naturellement une autre, c'est l'autorité même du livre. Si les pensées n'en sont généralement pas neuves, elles s'imposent pourtant à l'esprit et le maîtrisent. Qu'importe leur origine, on sent qu'elles ont passé par l'âme de

[1] Brossette, *Remarques*, t. I, p. 289.

[2] On ne peut, dit élégamment M. Morillot, se défendre d'un sentiment d'admiration pour cet édifice régulier et grandiose qui a abrité pendant un temps si glorieux la fortune poétique de la France. *Des genres*, p. 193.

l'auteur. Et, comme l'auteur est grave et sérieux, qu'il sait ce qu'il veut dire et l'énonce clairement, on le croit sur parole et l'on suit son impérieuse direction. Les Anciens et ses devanciers modernes ont peut-être dit les mêmes choses ; néanmoins dans cet art si difficile de l'imitation, où les emprunts mal dissimulés ne sont plus que des larcins, personne n'est supérieur à Despréaux. Il prend sans scrupule, à pleines mains, mais sous ses heureuses mains, l'ancien devient moderne, et le plagiat se transforme en originalité. « Les livres de Démosthène et de Virgile, disait Théophile de Viaud aux imitateurs maladroits de son temps, quand il les firent, étaient nouveaux, et nous en faisons tous les jours de vieux [1]. » On ne saurait adresser le même reproche à l'*Art poétique*, il est bien de son siècle et paraît neuf d'un bout à l'autre.

D'une autre part, cette brièveté, si nécessaire à ceux qui veulent instruire, recommandée par Horace, dans deux vers servant à la fois de conseil et d'exemple, qui donc a su mieux l'atteindre que Boileau ? Ses préceptes, alertes, rapides, aussi clairs que concis, sont autant de traits, lancés d'une main sûre, pour pénétrer dans les esprits et n'en plus sortir. Aussitôt qu'ils les ont reçus, les lecteurs les admettent docilement et fidèlement les retiennent [2].

Grâce à ces qualités de premier ordre, Boileau devint un maître : il présenta un corps de doctrine promptement accepté comme la règle essentielle du génie français. « L'*Art poétique*, a dit M. Nisard, dans un passage mille fois cité, est quelque chose de plus que l'ouvrage d'un homme supérieur, c'est la déclaration de foi littéraire d'un grand siècle [3]. » Le mot est-il bien exact ? L'est-il surtout dans le sens où nous l'enseignait à l'Ecole normale, il y a cinquante ans, notre illustre maître ? Oui, Boileau résume les idées littéraires de son temps, mais ces idées, quand il les choisissait pour les condenser dans son poème, étaient-elles nouvelles ? Il les a

[1] *Les Œuvres* de Théophile : Lyon, Antoine Cellier, 1678, in-12, 2e partie, p. 2.

[2] Quicquid præcipies esto brevis, ut cito dicta Percipiant animi dociles, teneant que fideles. *Ep. ad Pisones*, v. 335, 336.

[3] *Histoire de la littérature française*, 13e édition. Paris, Didot, 1886, t. II, p. 314.

fait siennes par le style et par la méthode : les a-t-il inventées de concert avec ses amis ? Ne les a-t-il pas, au contraire, trouvées dans le domaine public ? En effet, ce qu'il enseigne avec beaucoup plus d'art et d'autorité, ses devanciers l'avaient déjà dit. Il continue en les précisant, en les rendant plus dogmatiques et plus impératives, les théories de la génération précédente. La raison, le bon sens, le vrai, le vraisemblable, le naturel même, tous ces principes excellents qui font l'âme de son livre, ceux qui ont travaillé pendant la première moitié du XVIIe siècle au perfectionnement de notre langue, les professaient avec la même conviction[1]. Il serait aisé de les retrouver dans les lettres de Balzac, et surtout dans celles de Chapelain et de montrer que tous ces précurseurs de nos grands écrivains, sont en même temps ceux de Boileau [2]. Si, dans la pratique, ces principes régulateurs sont oubliés, ou mal appliqués, si l'afféterie italienne et la boursoufflure espagnole les font perdre de vue, ce sont là des engouements passagers, des fantaisies de la mode — ces écarts ont troublé et même suspendu le progrès des lettres françaises — mais ils étaient en contradiction avec les doctrines généralement admises et souvent condamnés par ceux mêmes qui s'y livraient.

L'impuissance des auteurs, leur manque de génie, leur inexpérience surtout en sont la cause ; le but à atteindre, ils l'ont vu ; ils se sont laissé détourner en chemin par les agréments des voies de traverse.

Si Boileau n'a pas, au fond, une doctrine différente de celle qu'ont eue ses devanciers, la raison en est bien simple, il re-

[1] Déjà Vauquelin de la Fresnaie disait dans son *Art poétique*, p. 48 :

Si l'art ne s'accommode à la nature, en vain
Se travaille de plaire en ses vers l'escrivain.

[2] Mlle de Scudéry a dit de Chapelain, dans le *Grand Cyrus*, t. VII, p. 541 : « il en parle (de la poésie) comme s'il avait instruit les Muses, au lieu d'avoir été instruit par elles » — l'éloge est emphatique ; mais on peut dire avec Cousin (*la Société française* au XVIIe siècle, t. II, p. 108). Il était le modèle de l'excellent académicien... d'une érudition solide et presque universelle, possédant, à défaut du génie de la poésie, tous les secrets de la pratique que peuvent révéler à un esprit bien fait une vaste lecture et une étude assidue.

connaît, avec eux, un même maître, et ce maître est Horace, appelé par Rapin, le premier interprète d'Aristote[1]. Tous ces principes de bon sens et de goût, incontestables pour la plupart que l'on admire encore dans le premier et dans le dernier chant de l'*Art poétique*, il les a trouvés dans la lettre aux Pisons : Seulement il les a développés à sa façon, leur a donné une allure française, une forme claire, vive, agréable, sympathique aux esprits de son temps et de son pays.

Si l'on descend des principes généraux aux règles particulières, il faut reconnaître qu'il est moins original encore La division des genres, déjà consacrée dans Horace[2], était un article de foi pour les critiques; les caractères de ceux que l'on admettait chez nous étaient nettement déterminés. Rien de ce qu'en dit Boileau n'est donc absolument nouveau, sauf l'ordre arbitraire qu'il a mis dans son exposition et les ornements qui la rendent intéressante. Les préceptes techniques étaient enseignés dans des ouvrages à la portée de tout le monde : notre poète n'avait qu'à choisir et à prendre[3].

Cette absence presque complète d'originalité dans le fond même des idées n'a rien qui doive diminuer ou le mérite de Boileau ou la grande utilité de son livre. N'est-ce donc rien que de savoir choisir, que de classer, que de faire un système suivi de ce qui n'était qu'un amas de préceptes épars et mal coordonnés[4] ? N'est-ce donc rien surtout que de communiquer une force impérative à ses préceptes et de régler le goût d'une nation pendant plus de deux siècles ? Oui, disait Buffon, en parlant de l'*Émile* de Jean-Jacques, nous avons dit tout cela, mais M. Rousseau sait le commander et se faire

[1] Rapin, *Œuvres diverses, Réflexions sur la Poétique*, VII, t. II, p. 122.

[2] Descriptas servare vices operumque colores. *Ep. ad Pison.*, v. 86.

[3] L'énumération et la définition des genres sont dans Vauquelin de la Fresnaie; elles sont aussi dans les *Révolutions survenues au royaume d'Eloquence* de Furetière, et dans le *Dulot vaincu* ou *la défaite des bouts rimés* de Sarrasin (*Œuvres*, Paris, Nicolas le Gras, 1665, t. II, p. 261 à 266. — C'est dans le *Dulot* que Boileau a trouvé l'épithète de *plaintive* élégie.

[4] Vauquelin, *Art poét.* livr. II, v. 683 dit de son ouvrage,

« Et n'estant ce ramas qu'un plaisant tripotage
D'enseignements divers : j'en fais un fagotage
De bois entremeslé. »

obéir. Par des moyens différents, Despréaux arrive au même résultat. Il répète les leçons dont les critiques du XVIIe siècle ont hérité des Anciens et surtout d'Horace ; seulement les autres n'ont fait que parler, lui commande et se fait écouter.

Ce corps de doctrine, qui devient ainsi le code littéraire de l'art classique, l'a-t-il, comme on le croit, débattu, concerté avec ses amis, les grands poètes contemporains ? Dire que son livre ne se ressent pas de leur intimité première, que Boileau n'a rien appris dans son commerce habituel avec ces esprits supérieurs, serait absurde, insoutenable. Mais il y a bien loin d'une influence à un concert, et quand on y regarde de près, on n'a pas de peine à constater que ce concert n'a pu se produire. L'*Art poétique* est, en effet, postérieur à l'époque où nos quatre poètes formaient ensemble cette espèce de société dont parle La Fontaine, et qui d'ailleurs avait cessé d'exister, quand furent publiés les *Amours de Psyché et de Cupidon*. Qu'il ait été commencé avant le *Lutrin*, ainsi que le conjecture Berriat[1], ou qu'il n'ait été entrepris que lorsque le poème héroï-comique était déjà fort avancé, comme semble le dire Brossette, il n'est pas antérieur à 1669, il est donc venu plusieurs années après la rupture de Racine avec Molière. A cette date, le groupe littéraire est dispersé, les quatre amis ne se retrouvent plus tous ensemble. Sans doute Boileau continue à voir les trois autres, mais séparément : le concert est rompu. D'ailleurs, depuis le grand bruit qu'ont fait ses satires, il n'est plus tout à fait le même avec ses amis. Autrefois il admirait Molière naïvement et sans réserve, il aimait à le louer et s'extasiait dévotement sur sa plus burlesque parole : maintenant, s'il conservait son admiration, il la raisonnait et la mesurait. Jadis il réclamait docilement les conseils du rare et fameux esprit qu'il reconnaissait pour maître : à l'heure présente, il traitait avec lui sur le pied d'égalité, presque de supériorité ; ne l'avait-il pas introduit, lors de l'affaire du *Tartuffe*, dans le cabinet de Lamoignon, n'avait-il pas regardé avec une sorte de commisération ma-

[1] Berriat, *Table chronologique*. t. I, p. 36. Brossette, t. I, p. 289, *L'art poétique. Remarques*, note à la marge : « il n'avait que trente-trois ans, c'était en 1669.

ligne sa contenance embarrassée en présence du premier président[1]? Plus tard, ne l'avait-il pas engagé à quitter le théâtre en traitant de haut ses scrupules et son point d'honneur de directeur et de comédien[2]?— Il agissait encore plus à son aise avec La Fontaine. Non seulement il se donnait le ton de le protéger auprès des libraires et de lui faire avancer quelque argent par pitié[3], mais il refaisait une de ses meilleures fables, celle de la *Mort et du Bûcheron*, sans doute pour montrer au bonhomme, comment il fallait faire un apologue. — Celui des amis avec lequel il avait conservé des relations suivies ne trouvait pas grâce devant sa critique : un jour qu'on comparait devant madame de Sévigné Corneille et Racine, il parla plus haut que les autres en faveur du premier de nos tragiques[4]. En daubant à cœur joie sur les méchants écrivains, notre satirique a pris goût au métier et conscience de sa force; il a commencé son œuvre de critique par mordre de pauvres auteurs, il la continue en égratignant ses anciens protecteurs et ses amis. C'est l'histoire racontée plus tard dans la fable du *Chat et des deux Moineaux*[5]:

> Il croque l'étranger. « Vraiment, dit notre chat,
> Les moineaux ont un goût exquis et délicat ! »
> Cette réflexion fit aussi croquer l'autre.

Boileau se croyait donc alors trop sûr de son propre jugement pour concerter avec personne les principes de son

[1] Quelques efforts que put faire Molière, il ne fit que bégayer, et ne put point calmer le trouble où l'avait jeté Monsieur le premier président. Laverdet, *Correspondance entre Boileau et Brossette. Appendice*, p. 565.

[2] Cizeron-Rival, *Récréat. littéraires.*

[3] « Ce fut Boileau qui procura à La Fontaine un libraire pour ses meilleurs ouvrages. La première édition des *Fables* parut en 1668 chez le libraire Denis Thierry. Ce Thierry d'abord ne voulait point imprimer les ouvrages de la Fontaine. « Je l'en pressai, dit Boileau, et à ma con- » sidération, il lui donna quelque argent. Il y a gagna des sommes infi- » nies. » Boileau lui-même a raconté ces détails dans sa conversation du 12 décembre 1703, avec l'avocat Mathieu Marais. » Aubertin, éd. des *Œuvres poétiques* de Boileau. Paris, 1885 in-12, p. XXIII.

[4] « Despréaux en dit encore bien plus que moi. » *Lettre à Mme de Grignan* du 16 mars 1672.

[5] La Fontaine, fable 2, livre XII.

livre. Eût-il voulu le faire que l'art poétique n'eût pas été le reflet fidèle de l'opinion de ses amis. Malgré certaines idées communes de goût et de bon sens, il y avait entre eux et lui des différences considérables dans la manière d'entendre l'art. Il envisageait la règle d'un autre œil que ces génies originaux : la voyant avec la rigueur d'un esprit plus logique encore que souple, plus sensé qu'étendu, il la mettait au-dessus de tout, avant l'imagination comme avant la sensibilité. C'est par ce culte exclusif qu'il se distingue de ses amis et surtout de Molière. « Vous êtes, disait l'auteur de l'*École des femmes*, de plaisantes gens avec vos règles dont vous embarrassez les ignorans, et nous étourdissez tous les jours. Il semble, à vous ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde, et cependant, ce ne sont que quelques observations aisées que le bon sens a faites sur ce qui peut ôter le plaisir que l'on prend à ces sortes de poèmes, et le même bon sens qui a fait autrefois ces observations les fait aisément tous les jours sans le secours d'Horace et d'Aristote[1]. » Sans doute, c'est faire trop bon marché de l'art que de parler ainsi : Ces observations n'étaient pas si aisées à faire que le prétend Molière, et lui-même, quand il tient ce langage, ne semble pas se souvenir assez de la peine que lui ont donnée l'étude et l'apprentissage du métier. Boileau, par un excès contraire, attache à ces mêmes règles une importance exagérée : il les croit essentielles et infaillibles, les proclame sur un ton d'oracle, et se fait accepter par

[1] Molière, *Critique de l'École des Femmes,* Scène VII. — Ni La Fontaine, ni Racine ne parlent, il est vrai, de la règle sur le ton dégagé de Molière. Ils la respectent l'un et l'autre, mais, en la respectant, ils cherchent à l'assouplir, ils la subordonnent soit à l'inspiration, soit au désir de plaire. Lire à ce sujet la préface des *Amours de Psyché,* où l'auteur cherche à mettre d'accord la règle, le goût du siècle et son inclination. Racine dit à Mme la duchesse d'Orléans, en lui dédiant *Andromaque :* « Nous qui travaillons pour plaire au public, nous n'avons plus que faire de demander aux savants si nous travaillons suivant les règles : la règle souveraine est de plaire à votre Altesse Royale. » Il ne faut voir, dira-t-on, dans cette phrase que le compliment d'un courtisan. Soit, mais peut-on affirmer la même chose de celle-ci ? « La principale règle est de plaire et de toucher. Toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à cette première. » *Bérenice, Préface.*

le postérité comme le souverain pontife de l'art classique : Hors de sa poétique, point de salut. On l'a cru longtemps en France ; mais cette poétique, avec sa raideur doctrinale, est-elle bien tout à fait celle des grands écrivains du siècle ? Tous, sans en excepter Racine, n'ont pas admis l'autorité absolue de la règle ; tous ont plus ou moins expressément réclamé la hardiesse qui convient à la liberté. Despréaux, à la vérité, semble la réclamer lui-même. Vivement frappé, dans une conversation, d'une remarque faite par Molière, il reconnaît et concède ce droit ; mais, chose étrange, dans les vers même où il veut affranchir le génie, il le met en tutelle, et le place sous la garde et la surveillance d'un censeur solide :

> Que la raison conduise et le savoir éclaire.
> C'est lui qui vous dira par quels transports heureux
> Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
> Trop resserré par l'art, sort des règles prescrites
> Et de l'art même apprend à franchir leurs limites [1].

Ces vers en rappellent un autre, plus précis et encore plus faux :

> Chez elle un beau désordre est un effet de l'art [2].

Le désordre lyrique, considéré comme une recette et un procédé, l'élan du génie mis à l'attache d'un censeur : les belles libertés que voilà ? Ce n'est point à celles-là certainement que songeait Molière. Évidemment, le Boileau de l'*Art poétique*, ne procède plus de ce grand et libre esprit. Son idéal étroit s'est formé ailleurs.

Cet art poétique, discuté et convenu, dit M. Nisard [3], entre les grands poètes du siècle, représente-t-il au moins l'évolution littéraire qu'ils ont accomplie ?

Tous les hommes de génie du siècle ont été novateurs à leur manière : tous se sont ouvert une voie nouvelle : en est-il

[1] *Art. poét.*, ch. IV, v. 77 à 80.

[2] *Ch.* II, v. 226. — C'est trop chercher, dit M. Hémon (*Cours de litt.* VII. *Boileau*, p. 23 les procédés de l'art raisonnable, où il faudrait surtout admirer la spontanéité de la nature.

[3] Nisard, *Hist. de la litt. française*, t. II, p. 319.

question dans l'œuvre de Boileau [1] ? Corneille a créé un genre de tragédie inconnu d'Aristote : il a remplacé les anciennes passions tragiques, la terreur et la pitié, par l'admiration. Despréaux le reconnaîtra plus tard, après la remarque qu'en aura faite Saint-Evremond [2]; avait-il l'air de s'en douter dans son poème didactique ? Molière ramène au naturel, il met sur le théâtre une espèce de comédie qui n'est qu'à lui : à peine l'art poétique y fait-il allusion [3]. Sous les yeux même de Boileau, deux genres nouveaux s'élèvent à la hauteur des anciens, le Conte et la Fable ; semble-t-il s'en apercevoir ? On a dit, il est vrai, qu'à l'imitation du P. Rapin, il n'a pas voulu nommer d'écrivain vivant. C'est même une des raisons que l'on donne pour expliquer son inconcevable silence sur La Fontaine[4]. L'assertion n'est pas littéralement exacte ; il a parlé non seulement de Corneille et de Racine, mais de Benserade et de Segrais : admettons-la pourtant comme vraie de tout point : que dire alors d'une poétique dans laquelle entrent à peine en ligne de compte les seuls chefs-d'œuvre qu'ait produits la poésie contemporaine ; qui passe dédaigneusement sous le silence les genres qu'elle a revêtus d'un éclat immortel ? Peut-on prétendre qu'elle est l'image du siècle, qu'elle en présente le mouvement ? Fait-elle au moins connaître la transformation de la tragédie opérée par Racine ? On a dit, avec raison, que la poétique dramatique de Boileau n'est pas autre chose que la poétique même de son ami [5]. Tous deux enseignent, en effet, l'un par ses préceptes, l'autre par ses exemples, la simplicité de l'action, la liaison des scènes, l'imperfection nécessaire du héros tragique, la substitution de l'amour vrai à l'amour romanesque et même une

[1] Je me suis flatté de l'espérance que si je ne courois dans cette carrière avec succès, on me donneroit au moins la gloire de l'avoir ouverte. *Préface* de La Fontaine.

[2] *Lettre à Perrault,* tome IV, p. 89. Cf. la note 3, p. 115, t. IV. de l'édit. d'Amsterdam, 1735.

[3] Étudiez la Cour et connaissez la Ville... C'est par là que Molière, illustrant ses écrits, etc. *Art poét.*, III, v. 391 et suiv. ; Molière, dit Rapin, t. II, p, 200, *Réflex. sur la poétique,* XXVI, a joué tout Paris et la Cour.

[4] C'est une explication donnée par Berriat et par M. Gazier.

[5] M. Hémon, *Boileau,* p. 37.

certaine fidélité à la couleur locale. L'originalité de Racine consiste-t-elle uniquement dans ces procédés? Consiste-t-elle même dans la préférence qu'il donne à l'amour sur les autres passions tragiques et dont son ami fait presque une des règles essentielles de l'art [1]? Sans doute il s'est formé de la tragédie un idéal analogue à celui de Boileau, quoique beaucoup plus précis, mais cet idéal n'est que le dehors du drame, et c'est par le fond surtout qu'il se distingue des autres. S'il a fait une révolution au théâtre, c'est en changeant les conditions intérieures, l'essence même du sujet tragique, en abandonnant les grands sentiments pour revenir à la réalité, à l'observation de la nature [2]. Il ne console pas seulement Paris de Corneille vieilli, il fait autrement que son devancier. Disciple inconscient de Molière, il ne fait plus de portraits à plaisir, il peint les hommes. Comme l'auteur du *Misanthrope*, il étudie la Cour et connaît la Ville [3]. Qui devinerait cette transformation radicale en lisant l'*Art poétique*? L'œuvre abonde en allusions satiriques contre Corneille : laisse-t-elle entrevoir la différence essentielle, qui sépare nos deux premiers tragiques? Et cependant cette révolution, car c'en est une, s'était accomplie sous les yeux et presque avec la collaboration de Despréaux. C'est que son livre, livre de doctrine et non d'actualité, est surtout une œuvre personnelle, l'œuvre d'un esprit droit et judicieux, mais borné.

Il serait insensé de nier que sur bien des points, ses théories lui sont communes avec les grands poètes qui ont été ses amis. Ils avaient, ainsi que lui, l'amour du vrai, voulaient, autant que lui, le retour au naturel et au bon sens, et d'ailleurs, prêchaient d'exemple [4]. Mais là même où les idées se

[1] *Art poét.*, III, v. 95, 96.

[2] Racine le dit, d'abord dans la première préface d'*Andromaque*, mieux encore dans la première préface de *Britannicus* : « Il ne faudrait pas s'écarter du naturel, pour se jeter dans l'extraordinaire. »

[3] Aussi l'accusa-t-on d'abaisser la tragédie. Boileau lui-même, si l'on en croit Monchesnay, lui en faisait le reproche.

[4] C'est dans le commerce de Molière et de La Fontaine que l'auteur de l'*Art poétique*, qui, suivant l'expression de M. Brunetière (*Evolution des Genres*, 1890, t. I, p. 95) ne blâme ni ne loue d'abord par principes mais d'instinct, a pris l'amour du vrai et du naturel. Il le reconnait lui-

ressemblent, le caractère de Boileau et son commerce avec les savants et les critiques de profession établissent une différence profonde. Aux yeux de Despréaux, comme à ceux de Bouhours et de Patru, la règle est l'arche sainte. En le voyant employer à chaque page, les mots de bon sens et de raison, d'exactitude, de rigueur, insister avec force sur ces mots, on songe, involontairement, à ce médecin dont parle Molière, « un homme tout médecin, depuis la tête jusqu'aux pieds, un homme qui croit à ses règles plus qu'à toutes les démonstrations des mathématiques... et qui avec une impétuosité de prévention, une raideur de confiance, une brutalité de sens commun et de raison... ne balance aucune chose [1]. » Certes, Boileau ne va jamais jusque-là, mais convenons qu'en recommandant sans cesse la raison, il donne à cette règle fondamentale une rigueur que n'auraient certainement pas avouée ses grands contemporains. Qui d'entre eux aurait apposé sa signature à cet ordre impérieux :

> Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
> Empruntent d'elle *seule* et leur lustre et leur prix [2].

C'est là, dira-t-on, l'art classique. L'art classique, depuis Boileau peut-être. Est-ce vraiment l'art, je ne dis pas de Corneille, de Pascal et de Bossuet, mais de Molière, de La Fontaine et même de Racine, qu'un art qui semble ainsi réduit à ne pas chercher dans l'inspiration et son lustre et son prix [3] ?

même si l'on en croit ces mots du *Bolæana,* XCI, p. 113 : « La belle nature et tous ses agréments ne se sont fait sentir que depuis que Molière et La Fontaine ont écrit. » L'imitation de la nature, dit encore M. Brunetière (*ibid.*, p. 96), voilà pour Boileau la règle des règles. Cf. M. Morillot, *Boileau*, 3e partie, p. 138 et suivantes. Remarquons-le toutefois, ce qui est nouveau, ce n'est pas la règle, c'est le retour à cette règle par l'application qu'en ont faite Molière et ses disciples. Tout le monde était d'accord sur le principe. Video meliora proboque, Deteriora sequor.

[1] *Le Malade imaginaire*, acte III, scène III.

[2] *Art poétique*, ch. I, v. 37, 38. Remarquez l'analogie de cette règle avec cette réflexion de Rapin : t. II : p. 130. « La raison doit être encore plus forte que le génie pour savoir jusqu'où l'emportement doit aller. »

[3] *Art poét.*, I, 37, 38. Ce que dit ici Boileau, fait observer La Harpe, *Lycée*, XIII, 44, ne signifie point du tout que la raison suffise pour don-

La raison doit éclairer et conduire : donna-t-elle jamais à la poésie, le mouvement, la couleur, l'éclat et la vie ?

Cet excès de langage, ou, si l'on aime mieux, cette étroitesse de vues, vient sans doute de la nature même de Boileau : elle tient aussi de l'esprit du temps. Tranchons le mot, c'est un reste de cette préciosité qui forme le fond même du siècle et n'a pu être détruite entièrement par Molière[1]. Qu'avaient voulu les précieux ? Se distinguer du commun, sortir de la trivialité, faire et dire les choses galamment et suivant des bienséances arbitraires et conventionnelles. Despréaux, sans doute, a reconnu et bafoué les travers les plus saillants et les plus ridicules de cet esprit ; mais il en a, sans s'en apercevoir, gardé quelque chose : c'est-à-dire je ne sais quoi d'artificiel, de conventionnel et de guindé. Voyez-en les traces dans ce fervent amoureux du naturel. Horace avait permis aux poètes de son temps d'introduire des mots nonveaux. Cette licence, il l'avait donnée avec mesure, comme un homme qui a porté dans l'art les défauts et les qualités du génie romain, fait de discipline et d'autorité, mais enfin, il l'avait donnée[2]. Quoi! vous refuseriez, disait-il, à Varius et à

ner *du lustre et du prix aux ouvrages* : l'Art poétique tout entier démentirait cette absurdité. Il est clair que l'auteur veut dire que la raison *seule*, en dirigeant toutes les parties de la composition, peut leur assurer leur valeur et leur effet, parce que, sans elle, l'imagination ne produirait rien que d'irrégulier et de vicieux. » — Il est possible que Boileau ait pensé tout cela, mais il ne l'a pas dit. Que devient alors sa précision tant vantée ? » *Seule* est de trop, dit Lebrun, car les grâces et le génie sont aussi essentiels que la raison ; la raison sans grâce et sans génie ne se ferait pas lire. »

[1] Une des affectations de ce siècle était précisément la prétention exclusive au bon sens et à la raison. Rapin disait en 1677 qu'il avait entrepris la comparaison de Thucydide et de Tite-Live parce qu'il croyait ces deux auteurs les plus propres de tous à former le sens et la raison, dans un temps où l'on devient sensible à l'un et à l'autre plus qu'à tout le reste.» *Œuvres diverses*, t. 1, p. 175. — Trente ans auparavant Scudéry dans ses *Observations sur le Cid* emploie sans cesse les mots de *jugement* et de *judicieux*, de *sens commun*, de *raison*, de *bienséance*. Ces mêmes mots reviennent dans les *Sentiments de l'Académie française*.» O jugement de l'auteur, dit Scudéry, à quoi songez-vous ? ô raison de l'auditeur, qu'êtes vous devenue.

[2] In verbis etiam tenuis cautusque serendis. *Ep. ad Pison.* v. 46 à 59.

Virgile un droit que nos ancêtres accordaient à Plaute et à Cécilius ? Pour quelle raison Boileau n'imite-t-il pas ce passage ? Le vieux Vauquelin l'avait traduit cependant, mais Vauquelin était un élève de Ronsard, et, depuis le « retour grotesque » qui avait fait tomber le faste de la Pléiade, les mots nouveaux avaient été sévèrement proscrits. Il passa désormais en chose jugée que la liberté concédée par Horace à la poésie latine ne l'était pas à la poésie française [1]. Despréaux n'a garde de protester contre cette défense, il révère trop la langue.

> Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
> Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.

L'interdiction est fort joliment formulée, mais a-t elle arrêté les amis de l'auteur ? Molière n'a-t-il pas usé jusqu'à l'excès du droit reconnu aux écrivains par Horace [2] ? La Fontaine se gêne-t-il beaucoup ? Et Racine, économe pourtant de termes autant que de matière, n'étonne-t-il pas par la hardiesse de ses alliances de mots et la nouveauté de ses métaphores ? Mais qu'aurait dit Patru, ce censeur rigide, si Boileau, moins esclave de l'opinion admise, avait ouvert la porte aux néologismes, en reproduisant l'opinion d'Horace ? Ce passage sur les mots nouveaux n'est pas le seul qu'il ait à dessein omis de traduire. Le poète latin avait loué les auteurs dramatiques romains d'avoir osé quitter les traces des Grecs pour mettre sur la scène des sujets nationaux, *domestica facta* [3]. Son imitateur français considère ce conseil comme inutile et ne l'admet pas dans sa poétique. D'où viennent à ce bourgeois de Paris, qui sait pourtant si bien dépayser les inventions anciennes, cette peur et cette timidité ? Ne craignons pas de le dire : elles n'ont pas d'autre cause que le culte superstitieux de l'antiquité. On dirait qu'il a peur de la quitter d'un pas,

[1] Tout ce qu'Horace dit des mots nouveaux est inutile pour notre langue, où nous n'avons pas la liberté d'en forger. Dacier, *Œuvres d'Horace en latin et en françois*. 3e édition, Paris 1709, t. X, p. 122.

[2] Bayle a dit de lui, *Dict. hist. et crit.*, 2e édit. Rotterdam, 1702, p. 1480 et suiv. « Il se donne trop de liberté d'inventer de nouveaux termes et de nouvelles expressions. »

[3] *Epist. ad Pison.*, v. 236 et 287.

qu'il se croit égaré dans un pays étranger quand il se hasarde dans des sujets modernes [1]. Fâcheuse et regrettable routine qui porte ce judicieux esprit à cantonner, à claquemurer pour ainsi dire, le génie français dans l'histoire de la Grèce et de Rome. Remarquez avec quelle joie il voit notre théâtre envahi par les héros et les aventuriers des temps fabuleux :

On voit renaître Hector, Andromaque, Ilion [2].

A côté de ces brillants souvenirs, ceux de notre pays lui semblent ternes et barbares. Les noms même de nos guerriers et de nos grands hommes paraissent aussi ridicules que ceux de Philis et de Toinon :

O le plaisant projet d'un poète ignorant
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Allez au fond de ses théories sur l'épopée, vous verrez qu'il ne la comprend qu'avec un sujet renouvelé de l'antiquité :

Là tous les noms heureux semblent nés pour les vers.

Il admet cependant une exception et veut bien placer Louis XIV au rang des personnages épiques :

Qu'il soit tel que César, Alexandre ou Louis [3].

Mais, pour ses nourrissons des Muses antiques, le Roi très chrétien n'est qu'un fils des dieux, comme le puissant Agamemnon.

Il a de Jupiter la taille et le visage [4].

Aussi Boileau, d'accord en cela, du reste, avec le *Mercure galant* [5], ne craint pas, dans le passage du Rhin, de mêler la fable à l'histoire. Mais il est mal à l'aise avec les noms mo-

[1] Pradon le lui reprochait et, chose singulière, au nom du bon sens et de la raison : « Il seroit bien fâché de rien penser ni de rien dire, qui n'eust une relation intrinsèque avec Virgile ou avec Homère. Mais nous, qui n'avons pas envie d'abandonner la *religion du bon sens et de la raison* pour nous jeter dans l'idolâtrie de l'antiquité, nous lui laisserons admirer, etc. » (*Triomphe*, p. 54.)

[2] Ch. III, v. 90.

[3] *Ibid.*, v. 242, 243, 238, 250.

[4] *Ep. IV*, v. 58. Cf. *Iliad.*, II, v. 478.

[5] Il ne sera pas mal à propos de faire écrire le Dieu du Rhin à la déesse de la Seine ....quand il ne prendrait pour sujet de son épître que le fameux passage de Tolhuis. (*Mercure galant*, 1673, t. III, p. 56.)

dernes et tudesques, et, dans les derniers vers de son épître, demande en grâce à son héros de se montrer plus soigneux de notre poésie et d'aller chercher aux bords de l'Hellespont des plaines riches en beaux mots et en rimes sonores.

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
D'y trouver d'Ilion la poétique cendre [1].

Il ne faudrait pas rendre Boileau responsable de cet engouement aveugle. Notre littérature était sortie de la Renaissance : elle avait peine à se dégager de ses origines. Il semblait, grâce à la conspiration de tous les arts, que l'antiquité, ressuscitée de son long sommeil, n'était plus à Rome ou dans la Grèce, mais en France : l'Olympe avait été relevé en même temps que le Parnasse, Jupiter avait détrôné Jéhovah. Écoutez La Fontaine : il parle du Souverain des Dieux comme d'une réalité vivante. Son heureux et facile génie s'adapte si bien aux croyances païennes, que c'est à peine si l'on s'aperçoit dans ses fables de cet élément étranger ; et pourtant comme elles sont modernes et pleines d'actualité. Le regard rencontre d'ailleurs partout les souvenirs et les vestiges de cette civilisation disparue : ils ornent et ils animent les palais et les châteaux ; si bien que l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* semblait transporté par cette vue dans le monde antique :

Mais, si je peins jamais Saint-Germain ou Versailles,
Les Nymphes, malgré vous, danseront tout autour,
Cent demi-dieux folets leur parleront d'amour ;
Du Satyre caché les brusques échappées
Dans les bras des Sylvains feront fuir les Napées :
Et, si je fais ballet pour l'un de ces beaux lieux,
J'y ferai, malgré vous, trépigner tous les dieux [3].

CH. REVILLOUT.

(*A suivre.*)

[1] *Epître IV*, v. 161, 162.

[2] *Défense des fables dans la poésie*. Imitation du latin de Santeul.— Corneille, dans ce passage, a donné une forme vivante à la pensée de son modèle : *Ergo tui, Belevræ, canam si gaudia ruris*. Santeul introduit par l'imagination les nymphes dans la campagne de Bellièvre : Corneille les trouve à Saint-Germain et à Versailles et les met en branle. Il donne ainsi raison, par le fait même, aux défenseurs des fables païennes.

NOTES ITALIENNES D'HISTOIRE DE FRANCE

X

Lettres de condoléances de François de Gonzague, marquis de Mantoue, pour la mort de Gilbert de Montpensier.

Les souverains de la fin du moyen âge, surtout en Italie, entretenaient, dans les grandes circonstances de leur vie personnelle, un commerce épistolaire de courtoisie et d'étiquette ; les notifications de mort et d'avènement, de mariage, les lettres de condoléances, de félicitations, etc., sont nombreuses dans les archives italiennes du XVe et du XVIe siècle. L'*Archivio Gonzaga* est particulièrement riche en documents de ce genre[1].

La mort de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, enlevé par la maladie pendant le siège de Naples, le 5 octobre 1496, affecta assez vivement, et, autant qu'on peut en juger, assez sincèrement, son beau-frère le marquis de Mantoue, François-Marie de Gonzague. Les deux princes, en effet, quoique combattant et commandant l'un contre l'autre, avaient toujours entretenu des relations personnelles cordiales. Après la mort de Gilbert de Montpensier, la nécessité de défendre les intérêts de la veuve et des enfants du mort, Claire de Gonzague, propre sœur du marquis, et Louis et Charles de Montpensier, prolongea les rapports de François de Gonzague avec la cour de France ; François eut à écrire et à adresser au roi et à la famille du défunt diverses lettres de circonstance. Ce sont ces documents qu'on trouvera ici.

J'ai déjà publié, (*Notes italiennes d'histoire de France,* I) une lettre de Louis de Montpensier, datée de Lyon, 13 décembre 1496, qui est une réponse à des condoléances du marquis. Or, il n'y a pas de traces dans son *minutario* que le marquis ait écrite une lettre à Louis de Montpensier On ne saurait donc dire si ces condoléances avaient été exprimées simplement par une lettre, aujourd'hui perdue, ou par un envoyé chargé d'une commission verbale.

[1] M. de Maulde, dans sa *Diplomatie au temps de Machiavel,* I, 281, ne donne qu'un exemple de lettres de condoléances ; encore est-il assez peu topique, la lettre signalée étant à la fois personnelle et politique,

La chancellerie mantouane a conservé, par contre, les minutes de plusieurs autres missives analogues, écrites par dans la même circonstance. La première de ces lettres est adressée à Charles VIII, roi de France, le 2 décembre 1496; d'autres lettres durent être adressées le même jour par le marquis de Mantoue au duc de Bourbon, cousin germain de Gilbert de Montpensier, et à la duchesse de Bourbon ; ces trois personnages répondirent aux condoléances de leur parent ou allié. Je n'ai pas retrouvé dans le *Carteggio* de Mantoue (*Esterni*, XV) les lettres de Charles VIII et du duc de Bourbon. Le marquis accusa réception de ces réponses, en renouvelant ses offres de service et ses protestations de dévouement, et en insistant sur la demande de protection des enfants du comte de Montpensier par le roi et le duc, le 23 décembre.

Ces diverses lettres sont conservées à l'*Archivio Gonzaga* de Mantoue, dans le *Copialettere* du marquis, registre n° 156 [1]. Je les reproduis textuellement.

I

Le marquis de Mantoue à Charles VIII

(2 décembre 1496)

CHRISTIANISSIMO REGI FRANCORUM

Christianissime, etc.

La inexpectata morte del illustrissimo quondam Monsignore de Monpensiere, mio honoratissimo cognato et fratello, me ha tanto atristato et adolorato quanto mai me havesse potuto pensare de alcuno caso, per acerbo che si fusse, si per essermi conjuncto de sangue et marito a mia sorella, da me più amata che la vita propria, si etiam per haverlo cognosciuto, per vera experientia, homo singulare et excellente in ogni sorte de virtù, et tale che la età nostra se potria de lui summamente gloriare. Ne mancho, sacra Maestà, mi preme et duole la perdita et privatione del predicto monsignore per la observantia, fede, servitù et devotione mia verso la Serenità Vostra, pensando di quanto damno et jactura sia a quella la amissione de simile

[1] Je dois remercier ici le très obligeant M. Davari de la communication de ces documents.

servitore ; del quale, benche a lei sapia sia manifestissimo. io rendo cumulatissimo testimonio havere *ad oculum* veduto nel regno Neapolitano evidentissimi segni e veri effecti de tanta perseverantia, fede, constantia e prudentissimo governo in le cose de la christianissima Maestà Vostra. quanto mai in alcuno excellentissimo capitano desiderare se potesse : et lo animo e desiderio mio era, al altro tempo più comodo e de consolatione, distinctamente farne discorso cum la Serenità Vostra; ma poi ch'el dissegno per hora me interruto, ho voluto secondo la occorrente occasione, per il debito mio, farli questo picolo summario ricordo, quale gli habbia ad esser memoria de tal servitù che era quella desso monsignore ; loquale merita diffundersi in la posterita sua, e de la Christianissima Maestà Vostra in la mogliere et figlioli essere premiata et remunerata ; sichè tutto il mondo intenda quanta sia la gratitudine de la Maestà Vostra. Cossi spero, confido et tengo per indubitato che quella, per la sua summa bontà, sapientia et per la fede che de lei si predica, debia fare, cum dare exemplo ad tutti li affectionati et servitori suoi, che arditamente si expongano per amor suo et in li servitii suoi a permutare la vita cum la morte sapendo le fatiche loro remanere a beneficio de li suoi posteri. Adonque, reposandomi sul nome et gloria de la Christianissima Maestà, ve ardisco raccomandarli la più chara cosa che io habia, cioè la Illustrissima Madonna Chiara, moglie quondam del predicto Montpensiere et mia sorella charissima, imo matre honoratissima, insieme cum li figlioli et le figliole. Supplicali a volerli racogliere cum quella tenerezza che ha meritato la fede del marito e del patre loro, e che anche si specta a la speranza et devotione mia in la Maestà Vostra ; la singular fama de la quale mi move a lassare et permettere che la predicta mia sorella se ne venghi in Franza; che altramente io faceva pensiero retenerlo qui et fare che presso me la finisse sua vita. Al venire suo condescendo etiam tanto più facilmente quanto che lho continuamente conosciuta affectionatissima et devotissima serva de la Christianissima Maestà Vostra ; et se in opere non ne ha potuto fare evidente demonstratione, non è manchata de bon animo et perfecto cuore e cum la lingua explicarlo ; si che anchora per la specialità sua, la merita essere raccomandata a la Serenissima

Maestà Vostra. Cosi de novo ge la raccommando, lei, gli figlioli e me, suo fidelissimo servitore.

Mantue, II decembris 1496.

II

Le marquis de Mantoue à Charles VIII

(22 décembre 1496)

CHRISTIANISSIMO REGI FRANCORUM

Sacratissima et Christianissima Maestà

Per le lettere de la sacratissima Maestà Vostra responsive a le mie, ho inteso quanto li sia stato molesto il caso de la inexpectata morte del Illustrissimo quondam Monsignor de Montpensiere, mio cognato, et quanto amorevolmente quella sia bene disposta e deliberato de raccogliere et protegere la illustrissima sua consorte mia sorella, insieme cum li figlioli suoi miei dulcissimi nepoti: delche resto cum perpetuo obligo a la Maestà Vostra Christianissima, et gli referisco tutte quelle gratie che lingua humana puo exprimere, ascrivendo et acceptando da quella per mio proprio ogni beneficio che lei conferira in la predicta mia sorella et figlioli. Dirò ben questo per la devotione mia a la serenissima Maestà Vostra, che sopra cio la fara cosa digna di se, dil nome et de la gloria sua, — et per exemplarità a tutti li suoi fideli subditi et servitori, e sopra el tutto constringerà me, se loco gli è, accrescerli perpetua servitù, — che la Serenissima Maestà Vostra sia per mandare soi notabili messi a visitare et confortare mia sorella in questo suo acerbo dolore et digno de gran compassione ; lei anchora farà non mancho de la expectatione mia et de quanto existima tutta Italia, per essere nominata la Maestà Vostra sopra tutte le altre gratissima et circumspectissima; si che li predicti soi mandati seranno si ben venuti, raccolti et bonorati per tutti li rispecti, prœcipue per reverentia de la Maestà Vostra Christianissima, in bona gratia de laquale sempre me raccomando.

Mantue, XXII decembris 1496.

ANTIMACHUS.

III

Le marquis de Mantoue au duc de Bourbon

ILLUSTRISSIMO DOMINO DUCI BORBONI

Illustrissime, etc.

Inteso quanto me scrive la Signoria Vostra per le littere sue de XIII del presente, responsive ad altre mie circa il caso de la morte del quondam illustrissimo Montpensiere, mio cognato honoratissimo, significandomi il gran dispiacere che per cio lha recevuta, et appresso cum quanto tenerezza et quanto amorevolmente la predicta Signoria Vostra si exhibisse in offerirsi de dovere havere la illustrissima madonna Chiara mia sorella, insieme cum li figlioli et figliole, in gran reguardo et protectione; resto tanto consolato che più non poteria dire, et ne riferisco infinite gratie a la Signoria Vostra cum certificarla che ogni beneficio che lei fara a la predicta mia sorella et figlioli, io lo reputero mio proprio; ne mancho obligo gli ne haverò che se facto fusse ne la persona mia. Cosi per mio contento et satisfactione de novo ge raccomando tutti, similmente ringratio per infinite volte la Serenita Vostra de le dolce offerte elle mi fa, e gli ne rendo cumulatissimo numero; pregandola a volersi valere di me de cio che al mondo posso, che prompto et apparecchiato mi havera a qualunche suo bon volere, et a la Signoria Vostra continuamente me raccomando.

Mantuœ XXII decembris 1496.

ANTIMACHUS.

In simili forma Illustrissimae Ducisssae Borboni.

IV

Le marquis de Mantoue à Louis de Montpensier

ILLUSTRISSIMO DOMINO ALVISIO COMITI MONTISPENSIERII

Illustrissimo, etc.

Molto mi è piaciuto havere inteso per la littera de la Signoria Vostra la savia deliberatione per lei facta de portarsi in pace la morte del Illustrissimo quondam Monsignor suo patre

et reposarsi in madona sua matre ; il quale proposito si como, è bono et landabile, cossi exhortamo la Signoria Vostra ad perseverarli, considerando che non ha persona che più la ami di lei, laquale li sera mo et patre et matre. Persuademo bene anchora la Signoria Vostra, si come la cresce in persona et ne li anni cosi in augumentare ancora in virtù et valore, non degenerando da le stirpe paterna et materna de che l'è discesa ; per il che, oltra il bon consiglio de Madama sua matre et de li Illustrissimi Monsignor et Madama de Borbono, offerimo et promettemo anchora a la Signoria Vostra ogni nostri favore, potere et sapere, non mancho che se la fosse stata generata da nui, che in vero non altramente la amamo cha figliolo, el quanto più intenderemo li suoi boni deportamenti, tanto ne dara magiore piacere. Le medesme exhortatione la potera fare a li altri suoi fratelli et sorelle in nostro nome, salutandoli tutti per parte nostra. A li beneficii de liquali siamo sempre apparechiati.

Mantuœ XXII decembris 1496.

ANTIMACHUS.

XI

Délibérations du Sénat de Venise en faveur d'Accurse Maynier.

Au début de l'année 1502, Accurse Maynier qui, depuis l'été de 1499, n'avait pas cessé, sauf pendant un assez court voyage en France, de représenter Louis XII près la sérénissime République, demanda à son maître et obtint de lui un congé de quelques mois pour aller mettre ordre à ses affaires de famille, compromises par sa longue absence et compliquées encore par la mort de son père, le célèbre jurisconsulte avignonais. Le diplomate provençal avait su se concilier tous les esprits à Venise. Aussi, autant pour honorer ses qualités privées que pour le remercier des bons offices qu'il avait rendus à la Seigneurie, la République lui confèra-t-elle de grands honneurs à la veille de son départ. Le 21 janvier, les *Savii di Conseio* et les *Savii di Terra firma* proposèrent à l'unanimité au conseil des *Pregadi* (ou Sénat) de lui décerner

la dignité de *cavaliere* et de lui faire divers beaux présents d'étoffes, de vêtements et de fourrures. Cette proposition fut adoptée par 138 voix contre 18. Maynier, après s'être quelque temps défendu par modestie, accepta la dignité et les cadeaux. A la prière de la Seigneurie, il se fit remplacer par un sien cousin que les *Pregadi* désignent simplement sous le nom de *Messer Stephano* (Etienne) pour le temps de son absence, qui devait durer trois ou quatre mois. Le 31 janvier, les mêmes Savii proposèrent aux Pregadi d'avertir de ces faits les ambassadeurs vénitiens en France, et cette nouvelle proposition réunit la presque unanimité, 161 suffrages sur 163 votants. La délibération du 21 janvier 1502 est conservée à l'Archivio di Stato de Venise, dans le registre *Secreta Senatus* XXXVIII, au fol. 193 v° ; la lettre, dans le même registre, au fol. 197.

Die XXI januarii MCCCCCIMO [1]

En marge: Sapientes consilii. Sapientes terre firme.

Quale sia sta et sia el bon animo et dispositione verso el stato nostro del magnifico domino Accursio, orator del christianismo Re de França appresso nuy existente, le operatione sue, piu volte notificate a questo senato, lo ha demonstrato ; et perchè, in questo suo repatriar è officio de la Signoria nostra far tale demonstratione che cognosci le opere sue esser sta grate al stato nostro, si azio lhabi causa de perseverar in questa sua bona mente et animo come per dimonstrar a tuti la afectione et amor portamo a dicto orator representante la christianissima Maestà predicta,

Landera parte chel dicto orator, domenica proxima, se habi ad insignir de la dignità equestre. Al quale sià presentato una vesta da restagno d'oro cum la fodra de zebelini et facto li linsegne doro de pretio de ducati XXV vel circa honorevole ; preterea li sia donato brace XX veludo cremexin et brace XX veludo violeto per do veste.

E perchè è grandemente da stimar la persona del magnifico D. Roberthet, secretario de la Christianissima Maestà, per l'auctorita cha apresso quella, per esser precipue ben dis-

[1] Style vénitien.

posito verso la Signoria nostra, come a questo conscio ha referito el nobel homo Francesco Foscari, cavallier, ritornato novamente orator nostro da dicta Maestà,

Sia prexo che al dicto D. Roberthet sia mandato in dono brace xx raso cremexin et altrotanto damasco negro per do veste.

El similiter a lo illustre mareschalco de Gie, che è signor de reputatione, et continue asiste apresso dicta Maestà, che lui ha honestamente dimandato, li sia facto uno presente de brace xx veludo cremexin alto et basso, da esser *ut supra* presentato per nome de la Signoria nostra.

De parte : 138.
De non : 18.
Non syncere : 0.

II

Die ultimo Januarii

Sapientes consilii. Sapientes terre firme.

Oratoribus in Francia.

Essendo sta a la presentia nostra questi zorni superiori e. magnifico D. Accursio, orator de la Christianissima Maestà appresso nui residente, ne fece oratione che havendo lui cum gran instantia domandato licentia a dicta Maestà per tre over quatro mexi de repatriar per venire ad veder le cosse sue de li, che patiscono per la diuturna absentia de Sua Magnificentia, epsa Maestà ge lhaveva concessa, tuta volta però quando la fusse de nostro consentimento, et sopra questo ne monstri lettere de dicta Maestà. Nui veramente, desiderando ogni ben et commodo del dicto magnifico D. Accursio, siamo sta ben contenti chel usi la gratia concessali per dicta Maestà. Delche volemo ne faciate participation cum quella, a laquale azoncerete el dicto D. Accursio, haversi portato toto tempore legationis suæ (*sic*) cum tanta diligentia, prudentia et integritate in le action sue. che in verita maior non se potria dire, et imprimis studuit totis viribus (*sic*) a la inviolata conservation de la indissolubile union fra epsa Maestà et la Signoria nostra contra le maligne machination de li emuli de

dicta Maestà et nostri. De lequal prestantissime et optime condition lui merita precipua laude, et cussi cum grave et ornata forma de parolle lo commendarete a epsa Maestà. Nos autem per demonstrar lamor che portamo a Sua Magnificentia et la observantia nostra verso lantedicta Maestà de chi la è rappresentante, lhabiamo insignito de la equestre dignita, benche per sua modestia a questo el fusse molto renitente et cussi honorato da nui se ne è partito.

Verum, perche habiamo confortato Sua Magnificentia ad voler lassare alcuno suo qui in la habitation sua per poter cum mezo suo fare intendere a questa Maestà alcuna cossa occorrente Sua Magnificentia ha lassato M. Stephano, suo cusino, el quale da nui sera ben et amoremolvente veduto.

De parte : 161
De non : 2
Non syncere : 0

INDEX ET EXTRAITS

D'UN

RECUEIL MANUSCRIT DU XVIIIe SIECLE

ayant appartenu à M. Delvincourt

La présente note n'a d'autre but que de signaler un manuscrit jadis possédé par un bibliophile languedocien, M. Delvincourt, mort récemment, et qui se trouve aujourd'hui entre les mains de M. Calas, libraire à Montpellier. Ce manuscrit est in-folio, broché, recouvert d'une simple feuille de papier gris sur laquelle l'ancien possesseur du manuscrit a mis l'indication erronée que voici : *Manuscrit du XVIIe siècle.* Sur la même couverture, au-dessous, est, d'une autre main, une note bibliographique sur Mme Bourdon, romancière pour couventines.

Ce manuscrit est composé de six cahiers qui ne font pas suite les uns aux autres, et par conséquent ne forme pas un tout complet. Les cahiers subsistants sont les derniers restes d'une série beaucoup plus considérable, ainsi qu'il est aisée de le constater par leur numérotation et leur foliotation. Ils sont numérotés 1 (pp. 1-75), 21 (pp. 933-980), 22 (pp. 981-1025), 23 pp. 1029(*sic*)-1125), 55 (pp. 4069-4120), 56 (pp. 4120-4136, et 4145-4168); ils ne représentent, sur un nombre certainement supérieur à 4168 pages [1], que 330 pages, ce qui est véritablement peu.

La perte de la majeure partie de ces cahiers n'est d'ailleurs pas très regrettable, si l'on en juge par le contenu de ceux qui restent. Ces cahiers ont été formés par la transcription d'un très grand nombre de renseignements bibliographiques,

[1] Le dernier cahier a perdu au moins un folio : le dernier extrait écrit sur la page 4168 est interrompu au bas de la page qu'il remplit.

des notes de médecine et de science, d'extraits de lectures de toute sorte. Les vers français, surtout ceux du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle, y sont fort nombreux. On ne peut donner une idée exacte de tout ce qui est contenu dans cet amas de documents et de notes, qu'en publiant la table des matières :

CAHYER I

Pages.

1. Sur le nouvel art du sieur Premeri d'étamer le fer à la manière du Levant.
2. Sur une inscription trouvée à Talvère, près d'Annecy en Savoye.
3. Sujet pour les prix proposés par l'Académie de Bordeaux. — Sur les causes de la fertilité des terres.
4. Sur la façon d'estimer la force des corps en mouvement.
6. *Mercure de France,* mars 1742.
7. Division de l'optique.— Sur le premier jour du monde.
14. Sur la quadrature circulaire.— Antiquités de la nation et monarchie française
16. Prix proposé par l'Académie des sciences (*Mercure de France*, may 1742).— Expérience faitte sur mer. — Problème physique.
19. Manière de dessaler l'eau de mer. — Sur la comète de 1742. — Sur différentes plantes des Indes.
20. Animaux des Indes.— Sépulture du duc de Mayenne.
21. Tours quarré de nouvelle invention. – Sur les différentes pierres fines.
24. Méthode pour faire un théorème universel. — Trait de la vie de Léon de Byzance.
27. Anecdote du maréchal de Biron.— Sur l'incertitude de l'art de la médecine.
30. Termes espagnols (et traduction). — Différents rapports des nombres et multiplicité de leurs combinaisons.
34. Sur les coquillages.— Sur l'électricité.
38. Prix proposé par l'Académie des inscriptions, 1743.— Sur un tablier d'écorce d'arbre.
39. Fonctions et utilité des feuilles, prix proposé par l'Académie de Bordeaux, 1734.
40. Prix proposé par l'Académie des sciences de Dijon. — Perfection des rames des galères. — Préface de l'origine de la langue française. — Canon d'un concile d'Orléans. — Sur la défense de l'appel au pape par les évêques d'Afrique.

Pages.

41. Sur la correction fraternelle.
42. Homélie du jour de Noel par le pape Clément XI (1705).
43. Nouveau thermomètre, — Sur une espèce de fête donnée à Rome au pape Clément XI, par les R. P. jésuites du Collège Romain.
44. Sur les médailles ancyennes des insulaires de l'Archipel.

CAHYER II.

45. Sur deux médailles faites sous un Charles, roi de France.
50. Sur les armoiries.
51. Cérémonies des Romains dans le culte de leurs dieux.
53. De la science des augures et des oracles.
55. Du calendrier et des jours de fête des Romains.
57. Des sacrifices des Romains.
60. Sur le jeu. — Sur la découverte du Nouveau Monde. — Coutume singulière de Toscane. — Sur les médailles gauloises.
65. Sur un ancien itinéraire trouvé à Autun, sur une colonne de marbre blanc. — Sur les Bagaudes.
66. Sur le traité conclu à Brétigny. — Sur la quantité des vapeurs s'élevant de la mer. — Sur les principes de la végétation.
67. Phosphate de mercure. — Conformité des parties des plantes avec celles des animaux.
70. Règle pour la musique.
74. Sur l'utilité des mathématiques. — Vie de Bayle. — Eau pour les yeux.
75. Sur les transpositions en musique : « par un ut et les autres notes... » (*interrompu*).

CAHYER XXI.

933. Sur les anciens comtes d'Anjou. — Réponse de Cicéron à Pompée.
934. Origine des vers alexandrins. — Médecins étaient clercs autrefois. — Adresse de Bergensis, médecin de Francois Ier, pour résoudre Charles-Quint à traiter de la rançon. — Sur les hommes illustres de Blois. — Coutume des Athéniens. — Punition singulière d'un peintre. — Sur les consulats des empereurs.
935. Ouvrage de Jean-Alphonse Borelli, napolitain. — Sur un passage de Pline. — Sur un passage de Cicéron. — Sur un passage de Platon.
936. Adultères et criminels n'étaient point reçus dans les troupes chez les Romains. — Sur le fameux Collisée. — Sur l'origine des Samaritains.

Pages.

937. La femme d'Henri, fils de Robert. — Sur le nom du crocodile dans l'Écriture. — Sur la racine de l'arum d'Égypte. — Sur la plante appelée Balbus maialis. — Sur la ville de Byzance. — Sur les années des anciens.

939. Sur la *Rapinière*, comédie. — Sur les enfants des Petits Tartares. — Manière de conserver les œufs. — Quelques traits tirés de l'histoire ecclésiastique. — Brouilleries de l'empereur Frédéric Ier avec le pape Adrien IV.

940. Démêlé du même empereur sur le même sujet avec le pape Urbain III.

941. Sur Grégoire VII. — Pour la goutte.

942. Histoire de l'impératrice Adélaïs. — Remède contre l'épilepsie. — Mot de Charles IX sur les poètes. — Expériences sur le chyle et le sang.

943. Inventeurs de quelques arts. — Remèdes contre l'hémorragie. — Pour la fièvre tierce. — Système nouveau des révolutions du globe.

946. Sur une lettre de Charles VI relative aux Juifs. — Vin de cerises excellent pour la pierre. — Ordre du Saint-Esprit. — Traité de la Ligue. — Réponses de Jean de Morvilliers. — Sur les lézards d'eau.

947. Manière de faire lever les fèves. — Sur les hommes et les animaux morts de froid. — Odorat singulier. — Raréfaction de l'eau par le froid. — Pour faire germer promptement les blés. — Scorpion. — Eau-de-vie, poison pour les chats. — Sentiments des philosophes sur le péché originel.

948. *De ratione discendi et docendi* du P. Jouvancy. — Sur la prononciation du verbe *faire*. — Sur la langue française. — Règle de Vaugelas.

949. Des verbes français. — Réflexions de Despréaux sur Longin. — Quintilien, X, 1. — Dans quel esprit il faut lire les auteurs. — L'imitation d'Homère dans l'Adieu d'Hector et d'Andromaque de Lamotte. — Couche extraordinaire.

950. Sur l'invention des bombes. — Remarques sur les papes.

951. Vers sur la statue de sel qui fut la femme de Loth. — Beurre pétrifié. — Consommation des cuisines du Grand Seigneur. — Valeur de la garde-robe du Grand Seigneur. — Fécondité des femmes éthiopiennes. — Fille venue au monde avec deux langues. — Sur la lettre Q. Dispute à ce sujet en Sorbonne.

952. Sur l'estomac de Renault de Beaune. — Carrosse à Paris sous François Ier. — Faiblesse de Tycho-Brahé. — Jean Dorat. Réponse. — Auteur du poème tragique. — Inventeurs de différents genres de peinture.

Pages.

953. Division de la terre entre les différentes races d'hommes.

954. Sur la Carniole — Sur Guillaume de Croy, gouverneur de Charles-Quint. — Sur le cardinal d'Amboise.

955. Proportion entre l'or et l'argent. — Henri IV et La Sicaudais. — Sur une femme de Leipsick.— Remède contre les hémorroïdes. — Canards qui paraissent avoir quatre ailes.

956. Traité de Meursius. — Sur la naissance de Romulus. — Éditions de saint Paulin. Auteur du livre *Biblioteca gallo-francica.* Auteur du *Chef d'œuvre d'un inconnu.*

957. Inscription sous le buste de saint Ignace à Dole. — Cérémonie à Angers. — Redevance seigneuriale du seigneur de Chourée.— Épitaphe singulière. — Remède sur l'hydropisie. — Palmier mâle. — Enfants de huit mois.

958. Projet d'un ordre. — Valeur des femmes Cypriotes.

959. Luc d'Achery. — Absence. — Contre le mal de tête.— Contre la pleurésie. — Loi à Athènes qui défendait aux femmes de se mesler de médecine. — Devises. — Poudre de sympathie. — Caramuel.

960. Danseurs de corde. — Bas de soie. — Froid extraordinaire. — Murailles de Pamphilie. — Noms de frères et de sœurs. — Patroleum.— Lin incombustible.— Papes ne peuvent mettre les royaumes en interdit. — Edit de Sigismond, empereur.

961. Régale.

962. Vers tirés d'un manuscrit de Notre-Dame de Soissons. Tiré d'un roman spirituel intitulé Mandevie. Tiré d'un manuscrit de Saint Victor.

963. Langage du XIIe siècle, tiré de la vie de saint Ignace, évêque d'Antioche, du temps de saint Bernard.

966. Epitaphe du IXe siècle.

967. Divers changements de la langue française.

969. Inventeur des bibliothèques.

970. Chevalier ès lois. — Degrés de parentés. — Opinion des Talmudistes. — Fierté des Espagnols. — Marais de Lerne. — Qui a commencé le premier à filer de la soie. — Comparaison de différents pieds. — Age le plus propre à la poésie.

971. Vers de Ménage sur Santeuil. — Vers de Santeuil pour les statues de M. le Prince. — Cardinal de Crême. — Epitaphe de Baudouin. — Mot de Donat. — Médailles frappées à Amsterdam, 1678. — Plante, *Cistellaria,* II, 1.

972. Accroissements successifs des poulets dans l'œuf.

973. Ouvrages d'architecture et architectes.

978. Annonce d'un curé de Paris au prône.

Pages

979. Epitaphe de Chapelle. — Affranchissement des esclaves. — Problème proposé par Bernouilly.

980. Problème sur le sort de deux joueurs. — Epigrammes de la Monnoye sur les deux glossaires de Du Cange. — Sur la ville d'Usson. — Inscription à Villeneuve en Bourbonnais.— — Vers de Santeuil.

CAHYER XXII.

981. Inscription ancienne sur les roses.— Sur l'origine des décimes, des bénéfices et autres biens temporels de l'Église.

990. Aquarum fluentium. — Haloeutica. — Manuscrit sur le concile de Constance.

991. Cierges. — Mensonge. — Trait de Clinias, philosophe pythagoricien. — Manière de prier singulière. — Bateaux conduits par des filles. — Poètes lyriques grecs. — Hypéride, orateur athénien. — Schedium, jus de satyrion.

992. Mots grecs.

993. Les Sévirs. — Curedents. — Sicedula. — Manière de boucher les bouteilles des Romains. — Ordre de la Toison d'or. — Application heureuse de vers de Tibulle.

994. Saint-François de Sales et Alexandre VII. — Bulle pour la permission de manger du beurre. — Des jubilés. Annates.— Seigneurs d'Allemagne.

995. Règles ponr la multiplication et la division.

999. Extraction de la racine quarrée. — Indulgence de Boniface IX.

1000. Réduction du jubilé. — Education des enfants.

1002. Pour devenir ingénieur. — Sur la vie du Tasse. — Sur les offices de Cicéron.

1003. Sur l'art de bâtir des Romains. — Sur le même.

1004. Sur les lettres que les anciens mettaient sur leurs habits. — Sur l'usage de porter des bâtons.

1005. Sur les tombeaux et les funérailles.

1006. Libéralité de Placidia. — Sur la bibliothèque impériale (Vienne).

1008. Sur les bibliothèques.

1014. Livres de Pietro Lasena, napolitain.

1015. Sur les médailles.

1020. Route souterraine trouvée à Tarascon sous le Rhône.— Poésies d'Anacréon.

1021. Traductions françaises de l'Écriture Sainte.

1022. Sépultures des anciens.

1025. Anciens moines.

CAHYER XXIII.

Pages.

1029 Morsures des vipères. — Différents baumes. — Principales éditions des livres sacrés.

1030. Différentes versions de l'Écriture sainte.

1031. Devises. — Sur les conciles.

1038. Peintres de l'Académie de Florence, de Bologne, François.

1048. Vers. — Madrigal. — Conte. — Sermon de saint André mis en vers. — Madrigal. — Épitaphe. — Contre les enfants.— Sur saint Pacôme et le diable. — Madrigal. « La visite importune ». — Sur les vers.

1051. Sur les vies des saints et les légendes.

1057. Sur les évêques régionnaires.

1058. Antiquités de Lyon. — Monnaye des anciens.

1060. Sur les médailles. — Sur les livres faux du Nouveau Testament. — Ouvrages qui ne se trouvent plus.

1063. Anciens rituels. — Opium. — Habillement et robe. — Catalogue des manuscrits grecs de la Palatine.— Poisson extraordinaire.

1066. Remède pour la surdité et la pleurésie. — Sur les Rogations.

1067. Ipécacuanha.

1068. Bibliothèque des auteurs qui ont écrit sur l'antiquité. — Ouvrage de M. Charpentier.

1068. *De Virgine Veneta.*— Traité des médailles d'Hautin. — *Vindiciæ contra tyrannos.*— Sur le livre de Sylvestranus Brenzonus.

1069. Opinions sur le Dictionnaire de l'Académie.

1081. Remarques sur la langue française.

1084. Sur les pères et sur les enfants. — Sur l'amitié.

1085. Manière de pescher de l'or.— Les juges exécuteurs de leurs sentences. — Intérêt des Anglais et des Hollandais de leur alliance avec l'empereur.

1086. Partage des enfants de Clovis.

1087. Manière de faire de l'or.

1088. Fièvres intermittentes. — Peste. — Cantharides pour les impuissants. — Nom de mogol.

1089. Différents noms de prêtres et de magistrats romains. — Ville de Sezze. — Hiérarchie de l'ancienne Eglise.

1091. Remède pour les convulsions. — Fêtes mobiles et autres.

1097. Histoire du Concile de Trente. — Opinion sur la Sainte-Vierge dans le Concile de Trente.

1098. Terre de Patna. — Composition de la Pierre divine pour les yeux.

Pages.

1099. Pilules purgatives au fébrifuge indien.—Sur les marques de la virginité.

1100. Sur les commentaires. — Saint Jean l'Evangéliste.

1102. Sur les superstitions.

1103. Oraisons extravagantes.— Prières particulières. — Différentes éditions d'Anacréon.

1104. Opinions différentes sur les songes.

1105. Inscription du palais de Milan. — Remède pour l'hydropisie, — pour la goutte.

1106. Apocryphes concernant J.-C.

1107. Catalogue chronologique des martyrologes.

1110. Vieux mots.

1110. Discours sur la mort du premier président Portail.

1113. Comédiens français et italiens. — Scopulisme.

1114. Appelman.— Sur les noyés. — Maladies des os invétérées.— Livres de l'abbé Beaudrand.

1115. Mesures géographiques.— Adoptions.

1116. Mot sur Ch. Borromée.— Fragment de discours.— Sur le calendrier Julien.

1119. Réformation de l'orthographe.

1120. Sur le participe présent.

1121. Anacréon.— Alcoran.— Pour empêcher les vers de manger le parquet. — Vers sur Richelieu. — Sur Anne d'Autriche.

1022. Sur M. le professeur de Lamoignon.— Vers sur Louis XIV.

1023. Sur le même, Divers.

1024. Songe de Patru. Vers. — Dernières paroles d'Othon avant sa mort.

1025. Réponses héroïques. — Pensée badine.

CAHYER LV.

4069. Sur les baux.

4070. Ruines de Lisbonne gravées.— Baume de vie. — Imitation du sonnet de Desbarreaux.

4071. Couplet de l'opéra comique. *La répétition interrompue.* — Eloge de Vadé. Fable.

4072. Sur ce qu'on disait que la langue française n'était pas faite pour la musique. —Couplet du Diable à Quatre.

4073. Taille du diamant. — *Songe de Poliphile.* —Mort d'Agis. — Vers.

4074. Traduction d'une pièce de vers du temps de Saint Louis.

4075. Sur la loterie de l'Ecole militaire.

4077. Description des foyers de la Comédie. —Portrait de M. Dumesnil. — Parallèle de Clairon et Dumesnil.

Pages.

4078. L'hermaphrodite. — L'impromptu. — Sur la règle de saint Benoît.

4083. Boniface II et Dioscore.

4884. Lois de Justinien.

4087. Traduction des épîtres d'Abeilard. Vie d'Abeilard et d'Héloïse.

4092. Lansberg le prussien des astronomes.

4093. Sur la reine Christine, Charles XII, Pierre le Grand — Bleu de Berlin.

4096. Culture de la soye. — Livre de Linné.

4097. Iconographie du Champ de Mars.

4098. Vers latins. — Sur l'Islande.

4099. Vers du roi de Prusse. — Sur une maladie singulière de la peau.

4100. Sur le génie.

4100. La poudre de licoperdon. — Remède contre l'hydropisie.

4101. Madrigal. Sur l'amour. Madrigal. Sur un chien.

4101. Ancien nom du Panaro.

4102. Effet des vents sur le corps. — Conseils d'un père à son fils dans une comédie du P. Ducerceau.

4104. La Circé de J.-B. Gelli traduite en français.

4109-4120. Recueil de pièces choisies (article sur Chapelle).

CAHYER LVI.

4121. Sur la vieillesse. — Vers. — Lettre. — Les souhaits ridicules, conte en vers.

4123. Sur Léon X.

4125. Sur saint Grégoire.

4126. Obéissance au prince en matière de religion.

4128. Sur la manière dont les anciens peuples en usaient avec les débiteurs.

4129. Réponse d'Henri IV. — Sur Henri IV.

4131. Vers de Voltaire âgé de seize ans. — Naissance d'Iris, vers. — Sur les amours, *Id.*

4132. En envoyant des lacs d'amours, *Id.* — Sur le venin. — Manière de punir en Angleterre. — Sur la fortune. — Sur les répétitions. — Le droit des gens. — Collection académique.

4133. Traité du chanvre. — *Ordonnances des rois de France.* — Sur Rousseau (vers). — Histoire universelle.

4134. Descort. — Sur l'amélioration des terres. — Pour rafraîchir les liqueurs. — Vie de François de Scépeaux. — Origine du mot Prêtrejean. — Histoire des Paléologues.

Pages.

4135. Genève et la Savoie. — Titre d'éminence donné aux cardinaux. — Sur le comte de Moret. — Épigramme de Marot; autre, du même ; rondeau, du même.

4136. Épigrammes de Saint-Gelais, de Passerat. — Vers de Malherbe, de Mainard, Voiture, Charleval, Scarron, Brébeuf, Gombault, Saint Pavin, Montreuil, Benserade, Pellisson, Monmor, Rabutin, Madame Deshoulières, Lafontaine, Richelet, Chevreau, Mlle de Scudéri, Madame de Villedieu, Saint-Évremont, Boileau, Regnier-Desmarais.

4145. Abdication de Charles de Lorraine. — Un capucin au siège de La Motte. — Sur Walstein.

4146. Combat de mer entre les Hollandais et les Espagnols. — Révolution de Portugal. — Échange avec le duc de Bourbon.

4147. Sur le cardinal de Richelieu.

4149. Échec de Turenne. — Sur la paix de Munster.

4150. Sur Charles Ier d'Angleterre.

4151. Sur Louis XIII.

4153. Sur Charles-Emmanuel, duc de Savoie. — Mort du grand Gustave.

4154. Sur Élisabeth, reine d'Angleterre.

4155. Sur Marguerite, reine de Navarre. — Sur Christian de Brunswick. — Renonciation au titre de roi de France par le roy d'Angleterre.

4156. Affaire des Corses.

4157. Rachapt de Dunkerque. — Anne d'Autriche, reine de France.

4158. Combat naval entre les Anglais et les Hollandais.

4159. Combats de Mulhausen et de Turckheim (1674).

4160. Mort de Turenne. — Établissement de Saint-Cyr. — Mort de Condé.

4162. Vers sur l'amour. — Discours d'Hippolyte. — Vers de Madame Deshoulières, de Lafontaine, de Fontenelle, de Barallon.

4168. Sur Christine de Suède.

Le compilateur de ce recueil n'a donné aucune indication qui permette de tenter utilement la recherche de son identité. Son nom n'est nulle part dans le volume. D'après les très rares dates qu'on y relève, l'auteur a dû commencer son travail vers 1742 ; la date citée la plus récente est 1744. Mais l'une et l'autre sont dans le premier cahier. Il est probable, vu leurs numéros d'ordre, que les cahiers suivants ont dû être écrits quelque temps après le premier. Mais l'écriture est trop sen-

sibiement analogue dans celui-ci et dans ceux-là, pour faire supposer un trop long espace de temps entre la rédaction de l'uns et des autres. On peut donc supposer que cette compilation a été commencée et achevée dans les vingt années du milieu du XVIIIe siècle.

(*A suivre.*)

Pierre DELACRAU.

VARIÉTÉS

Pour la Société des études italiennes.

L'Italie, son art, sa littérature, son histoire, les grandes questions sociales et internationales qui s'y discutent aujourd'hui, nous intéressent trop et de trop près pour qu'on ne dût pas s'étonner de l'absence de tous liens, de tout centre de réunion et d'entente entre les italianisants, les amateurs, tous ceux enfin, — et ils sont encore nombreux, — que des nuages passagers n'ont pas découragé d'aimer la civilisation italienne. Il était difficile, impossible même, de songer à grouper toutes ces sympathies autour d'une *Revue des Études italiennes*, analogue à la *Revue des Études grecques* et à la *Revue des Études juives* : ici le champ est trop vaste, et les curiosités sont trop dissemblables pour trouver à se satisfaire dans une revue spéciale. Un savant professeur de la Faculté des lettres de Paris, M. Dejob, vient, sous une forme infiniment souple et parfaitement originale, de trouver un mode de groupement de tous les italianisants : il a constitué une *Société des Études italiennes*. Son projet mérite tous les encouragements : une circulaire-programme récemment lancée par lui en fait connaître les motifs et l'économie générale. L'Italie nous attire trop pour que, de quelque façon qu'il s'agisse de la faire mieux connaître, la *Revue des langues romanes* ne prête pas son concours à une aussi généreuse initiative.

Voici donc le programme que M. Dejob, principal promoteur de cette œuvre de bonne volonté et de sympathies internationales, a adressé aux italianisants. C'est se conformer à ses intentions que le reproduire; nous appelons toute l'attention et toute la bienveillance de nos lecteurs sur l'idée d'association que sa circulaire préconise.

« Il a paru à quelques amis de la littérature et de l'art italiens que l'heure était venue de se grouper pour faire mieux connaître une nation si intimement mêlée à notre histoire.

»Le nombre des italianisants s'est fort accru chez nous dans les vingt dernières annés, mais leurs efforts isolés n'ont pas produit tout le fruit qu'on en pouvait attendre. D'ailleurs, il faut bien avouer que diverses raisons, dont quelques-unes étaient d'impérieuses nécessités, tournaient en général vers d'autres régions l'esprit de nos historiens et de nos critiques. Aujourd'hui que la France envisage avec sérénité l'avenir, ne lui siérait-il pas de voir se resserrer les liens intellectuels qui l'attachent à sa voisine ? Certes, il serait puéril de nier qu'un malentendu a séparé dans ces derniers temps la France et l'Italie : mais pourquoi ne pas chercher à le dissiper ?

» Des Italiens éminents, qui d'ailleurs ne faisaient qu'exprimer avec autorité un sentiment répandu autour d'eux, l'ont compris, lorsqu'ils ont formé un Comité qui se propose de rapprocher les deux nations.

» Au reste, s'il est vrai que le génie d'un peuple ne se retrempe nulle part aussi bien que dans ses origines et dans ses affinités naturelles, si la grâce élégante et facile, si la beauté grave et souriante tout à la fois demeurent quelques-uns des attributs les plus exquis et les plus abordables pour nous de l'idéale perfection, l'art de Raphaël et d'Arioste n'est-il pas de ceux dont l'étude convient davantage et nous guérirait le mieux de quelques travers passagers dont nous commençons à entrevoir le péril?

» Tels sont les divers motifs qui ont déterminé des hommes tels que : MM. Boissier, Henry Cochin, Alfred Croiset, Crouslé, J. Darmesteter, Arth. Desjardins, Gebhart, Gréard, Gaston Pâris, Lafenestre, Anatole Leroy-Beaulieu, Eugène Müntz, Albert Sorel, etc., à bien vouloir accorder à la Société naissante l'appui de leur nom, ou même à lui promettre celui de leur parole et de leur plume. Telle a été aussi la pensée de M. Jules Simon, qui en accepte la présidence.

» Le moyen d'action de la Société est double; il comprend des conférences ou études sur l'histoire, la littérature, l'art de l'Italie, soit considérés en eux-mêmes, soit considérés par rapport à nous ; ces conférences ou études formeront d'ailleurs l'unique contribution des adhérents : la Société ne réclame aucune cotisation; pour l'impression de ses études, chacun de ses membres a évidemment l'accès de périodiques qui les recevront avec gratitude; pour les conférences, nous savons dès maintenant que des salles nous seront gratuitement prêtées.

» C'est donc simplement à la bonne volonté des hommes instruits que nous faisons appel. »

Tout ceci est fort clair et n'a nul besoin d'être commenté. Nous devons cependant ajouter à cette circulaire quelques renseignements complémentaires que nous tenons de M. Charles Dejob lui-même. Dans la pensée de ses fondateurs, la Société ne doit pas rester une Société parisienne, n'agissant qu'à Paris sans se soucier des travailleurs de province, et, comme il arrive trop souvent, ne dépassant pas l'horizon de Montmartre et du Panthéon. Des groupes doivent être formés partout où se rencontreront en assez grand nombre les adhérents aux idées dont la *Société d'Études italiennes* se réclame et qu'elle tente d'encourager et de développer. Dans chacun de ces groupes, comme dans le groupe parisien, on devra essayer d'organiser des conférences, des promenades d'art, de provoquer les recherches et les études, de réveiller par tous les moyens l'intérêt sympathique que doit exciter partout en France la civilisation de l'Italie

Montpellier est naturellement désigné pour être le siège de l'un de ces groupes. Je dis *pour être* et non *pour devenir*, car le groupe y existe déjà à l'état dispersé : il ne faut que le concentrer. La ville qui possède les derniers restes de la bibliothèque Albani, les papiers d'Alfieri, les correspondances de Ferrante Carli, de Cassiano del Pozzo, et tant d'autres documents italiens, et les précieuses collections du baron Fabre, sans parler d'autres galeries non publiques, a toujours réservé à l'Italie une part de ses préoccupations intellectuelles : la Faculté des lettres a toujours consacré bon nombre de ses travaux aux études italiennes ; depuis longtemps, la *Société des langues romanes* a dirigé ses études vers la littérature d'outre monts : faut-il rappeler que c'est dans sa collection que M. Castets a publié la *première* édition du célèbre poème d'*Il Fiore ?* Enfin dans la grande université méditerranéenne, professeurs et étudiants tous ont toujours songé à nouer ou à resserrer des liens sympathiques avec les Universités de l'Italie.

Ce ne sont donc pas des efforts nouveaux que nous avons à demander ici : c'est seulement la concentration des bonnes volontés déjà existantes ; c'est l'adhésion publique à une œuvre dont les adhérents anticipés sont déjà légion. Cette adhésion publique, ce n'est pas pour le vain plaisir de constituer une Société de plus, de former un groupe et un bureau, que nous la réclamons. C'est parce qu'il importe de faire savoir au delà des monts que les amis de l'Italie sont encore nombreux en France, de répondre aux avances que le Comité italien de rapprochement franco-italien nous adresse depuis plusieurs mois, de montrer que le rétablisement de l'accord entre les deux nations latines est désiré par un assez grand nombre de Français pour que les amis italiens de la France se sentent soutenus et encouragés chez eux et puissent y travailler efficacement.

Tels sont quelques-uns des motifs, soit intellectuels, soit politiques, qui nous semblent de nature à mériter à la *Société d'études italiennes* les sympathies d'une grande partie de nos concitoyens.

Nous souhaitons que l'appel que nous adressons à nos lecteurs, soit entendu. Nous prions les personnes qui seraient disposées à y répondre, soit en donnant leur adhésion pure et simple, soit en collaborant d'une façon active à l'œuvre de la Société, de vouloir bien en informer M. Ch. Dejob (80, rue Ménilmontant, à Paris), ou M. L.-G. Pélissier, chargé de cours à la Faculté des lettres à Montpellier. La *Revue des langues romanes* accueillera toujours volontiers les communications et les études des membres montpelliérains ou autres de la Société d'études italiennes.

L.-G. Pélissier.

CHRONIQUE

Le *Petit Temps* a publié il y a quelque temps sur le félibrige et sur les dissensions qui se sont récemment produites parmi les félibres de Paris un article assez intéressant, bien qu'il ne soit pas absolument exact. Cet article résume, non sans quelque ironie, la *question du félibrige* et il nous semble tout à fait de nature à intéresser nos lecteurs. Nous en reproduisons les principaux passages :

Il est à Paris une société de félibres que vous connaissez assurément, au moins de réputation; c'est celle qui se réunit au café Voltaire, place de l'Odéon, qui est présidée par M. Sextius Michel et qui, chaque année, sous prétexte de couronner le buste de Florian, fait retentir la paisible ville de Sceaux du son des tambourins. Vous avez lu dans les journaux les récits de ces petites fêtes, vous avez envié ces poètes, — ils le sont tous, — qui se couronnent de roses et dansent la farandole. Mais il faut être un félibre excessivement conscient, ou un ombrageux Septentrional, pour voir, sous ces mascarades bon enfant, le mouvement historique tout à fait sérieux et digne d'attention dont elles sont les manifestations directes.

On sait que le Félibrige a été fondé en 1854, au château de Font-Ségugne (Vaucluse), par sept poètes : Mistral, Roumanille, Aubanel, Anselme Mathieu, Tavan, Giera et Brunet. Depuis la fin du quinzième siècle, la littérature de langue d'Oc était en décadence, sans pourtant que la tradition eût jamais été complètement interrompue. Au dix-neuvième siècle, avec Jasmin, avec les poètes déjà cités et quelques autres, la poésie de la langue d'oc est redevenue comparable à celle de toutes les autres langues européennes. Le félibrige a été créé pour systématiser et diriger cette renaissance.

Il est gouverné par une hiérarchie régulière. A la tête se trouve le « capoulié » ou président du consistoire des majoraux, qui est com-

posé de cinquante membres et se recrute lui-même. Le félibrige est divisé en trois « maintenances » qui sont celles de Provence, de Languedoc et d'Aquitaine; chacune d'elles a pour chef immédiat un assesseur. La « maintenance » est formée par la fédération des « Ecoles » ; il y a une « Ecole » dans chaque ville félibréenne ; les « Ecoles » sont autonomes, sauf acceptation des principes essentiels du félibrige.

Depuis de longues années, il existe à Paris une société de Méridionaux, la *Cigale*, société purement amicale et qui n'a d'autre objet que de réunir des compatriotes en un dîner mensuel. En 1878, MM. Maurice Faure, député, et Xavier de Ricard, voulurent fonder une «école», qui étudiât les questions intéressant la langue et la littérature d'oc : ce fut le félibrige du café Voltaire[1].

Jusqu'à ces dernières années, félibres du Midi et de Paris avaient eu assez à faire avec les questions purement littéraires et linguistiques. Cependant, une tendance nouvelle se dessinait peu à peu parmi les jeunes. Ils pensaient que cette renaissance de la langue était quelque chose de bien artificiel, si elle restait un fait isolé. En réalité, la langue d'un peuple est l'expression, l'image fidèle de sa vie morale. Le peuple d'une province possédant une langue spéciale, lorsqu'il produit de grands poètes écrivant cette langue, prend conscience de lui-même dans ces esprits supérieurs et sa personnalité aspire à se développer librement.

La renaissance poétique de la langue d'oc n'est pas un accident, une fantaisie byzantine et scolastique, — car cette langue n'a jamais cessé d'être parlée, et c'est la poésie qui renaît, non la langue, — mais elle doit coïncider et coïncide, en effet, avec une renaissance du sentimet provincial et municipal qui est très sensible chez Mistral et chez Félix Gras. Les pays de langue d'oc, ayant une originalité propre, ne doivent pas être soumis au régime uniforme qui, depuis la Révolution, a transformé les anciennes provinces de France, si vivantes dans leur variété, en départements de limites arbitraires, simples divisions administratives nivelées par la rigide unité du pouvoir central.

Bien entendu, il ne s'agit pas de séparatisme, et les jeunes félibres considèrent cette accusation comme une pure sottise ; ils sont, au contraire, nettement patriotes et nationalistes; mais ils croient que l'activité de la vie municipale et provinciale est un facteur essentiel de la vie nationale ; ils estiment que cette activité de la vie municipale et provinciale est incompatible avec le régime centralisateur établi par la Révolution et par Napoléon, mais exige une certaine autonomie; ils invoquent les exemples des Etats-Unis, de l'Allemagne et de la Suisse ; bref, ils sont fédéralistes.

Tant que Roumanille était « capoulié », comme il était d'opinions politiques réactionnaires, ils ont jugé sage de ne pas manifester leurs idées sociales, qui auraient pu être mal comprises. En 1891, après la mort de Roumanille, Félix Gras fut élu « capoulié », avec l'appui des jeunes félibres ; Félix Gras, qui exerce les fonctions de juge de paix à Avignon, est nettement républicain. Il n'y avait donc plus à craindre que les théories fédéralistes parussent une simple manœuvre d'opposition.

Aussi, le 22 février 1892, au banquet qui fut offert à Félix Gras,

(1) Il y a ici une erreur. L'école de Paris a été fondée par M. de Tourtoulon.

au café Voltaire, M. Frédéric Amouretti lût-il, au nom des jeunes [1] félibres, une déclaration qu'il avait rédigée avec M. Charles Maurras, — et qui devint une déclaration de guerre.

» Nous en avons assez, disaient MM. Amouretti et Charles Maurras, de nous taire sur nos intentions fédéralistes, quand les centralisateurs parisiens en profitent pour nous jeter leur méchante accusation de séparatisme. Enfantillage et ignorance! Nous levons les épaules et nous passons.

» Avant toute chose, nous réclamons la liberté de nos communes; nous voulons qu'elles deviennent maîtresses de leurs fonctions essentielles.... Et nos pauvres communes ne seront pas alors de simples circonscriptions administratives ; elles auront une vie profonde, elles seront de véritables personnes et, pour ainsi dire, des mères inspirant à leurs fils les vertus et les passions ardentes de la race et du sang.

» Il ne nous plait guère non plus que nos communes soient reliées entre elles au hasard, selon le caprice d'un soldat ou d'un rond-de-cuir. Non, Messieurs, nous voulons que leur union se fasse selon leurs affinités historiques, économiques, naturelles et, à les bien voir, éternelles. Point de détours. Nous voulons délivrer de leurs cages départementales les provinces dont les beaux noms sont encore portés partout et par tous : Gascons, Auvergnats, Béarnais, Limousins, Dauphinois, Roussillonnais, Provençaux et Languedociens.

» Nous sommes autonomistes, nous sommes fédéralistes, et si, quelque part, dans la France du nord, un peuple veut marcher avec nous, nous lui tendrons la main. Un groupe de patriotes bretons vient de demander pour leur illustre province le rétablissement des anciens Etats. Nous sommes avec ces Bretons. Oui, nous voulons une assemblée souveraine à Bordeaux, à Toulouse, à Montpellier; nous en voulons une à Marseille ou à Aix. Et ces assemblées régiront notre administration, nos tribunaux, nos écoles, nos universités, nos travaux publics. »

Cette déclaration, reproduite par tous les journaux du Midi, fit un beau tapage dans le monde félibréen. Elle rallia des hommes partant de points de vue très différents : des traditionnalistes, comme M. Charles Maurras ; des protestants, s'inspirant des droits de l'homme, comme M. Xavier de Ricard ; enfin des légitimistes, pensant que le vrai progrès eût été de transformer les pays d'élection en pays d'Etats et d'établir partout des assemblées provinciales, comme le demandaient les cahiers des trois ordres en 1789 — au lieu que dans la nuit du 4 août, ce ne fut pas seulement la noblesse et le clergé qui abandonnèrent leurs privilèges, mais aussi les communes qui renoncèrent à leurs franchises.

Les félibres du café Voltaire, gens d'humeur paisible, se montrèrent en majorité mécontents de cet éclat. La campagne fut menée contre les jeunes félibres par M. Pierre Laffite, le pape du positivisme, qui est un centralisateur acharné. Après de longues discussions, on vota, sur la proposition de M. Maurice Faure, un ordre du

[1] Dans l'article du *Petit temps*, on a imprimé ici *anciens :* c'est évidemment une erreur, comme le montre le sens général, et nous la rectifions.

jour de conciliation portant qu'il ne serait plus question du fédéralisme au café Voltaire et qu'on ne parlerait plus ni pour ni contre.

Un discours de M. Pierre Laffite, à Sceaux, le jour même où Zola présidait la fête, ralluma la querelle.

« Nous venons ici célébrer les souvenirs du Midi, mais nous la faisons au milieu des Parisiens et en français. C'est qu'en effet cette grande langue est à la fois la création de l'unité française et une des conditions de cette unité. Honorons nos langues communales ; elles nous rappellent nos ancêtres, et c'est là un noble sentiment qu'il faut cultiver. Recueillons-en les traces avant leur disparition inévitable, empruntons leur même quelques éléments ; mais le français seul est à la fois notre lien commun et aussi le seul instrument apte à servir toutes les fonctions d'un grand peuple. »

On peut avouer, sans prendre parti sur le fond du débat, que n'était là, pour un vice-président du félibrige, un singulier langage. Ce fut un scandale ; tous les journaux du Midi attaquèrent M. Pierre Laffite avec violence, les séances du café Voltaire devinrent orageuses, l'ordre du jour de M. Maurice Faure n'était plus observé, et tout cela aboutit à l'expulsion... de M. Charles Maurras (mars 1893).

Douze félibres, ses partisans, donnèrent immédiatement leur démission et, avec quelques autres de leurs amis, ils créèrent une nouvelle société, l'« Ecole » félibréenne de Paris, dont la première réunion eut lieu le 1er mai 1893. Le 11 mai, M. Amouretti se rendait à Carcassonne, où avait lieu une fête félibréenne, présidée par Mistral et par Félix Gras. Il faisait reconnaître officiellement l'« Ecole » de Paris, par le « capoulié », qui approuvait et signait les statuts. Détail curieux ! le groupe du café Voltaire n'a jamais été reconnu officiellement et ne fait pas partie du felibrige. Voici l'article principal des statuts de l'« Ecole » des jeunes félibres :

« L'Ecole se propose :

» D'unir dans une même pensée patriotique tous les Français de race, de terre et de langue d'oc qui, habitant ou traversant l'Ile-de-France, aiment leur race, leur terre et leur langue ;

» De maintenir en toute occasion les dialectes de la langue d'oc et de propager à Paris la lecture des œuvres écrites dans cette langue ;

» D'étudier l'histoire, l'art, la littérature, les traditions, les chants populaires et les œuvres musicales de la terre d'oc ;

» De servir et de défendre les intérêts intellectuels, moraux, économiques et sociaux de la race d'oc ;

« De suivre et d'examiner en commun et avec tous les moyens dont on peut disposer à Paris le mouvement décentralisateur en France et à l'étranger.

» L'Ecole félibréenne de Paris s'interdit dans les réunions toute discussion politique et religieuse. »

Elles sont fort intéressantes, ces réunions du mardi soir ; on y entend des conférences, des communications, des discussions très instructives. La décoration de la salle est extrêmement simple ; une dépêche de félicitation de Mistral, encadrée et quelques dessins avec devises sont pendus aux murs, et c'est tout. Voici les armes de l'Ecole : dix sept étoiles d'or et d'argent, sur champ d'azur, représentant les

provinces françaises, avec l'écu supportant la colombe du Paraclet albigeois, qui tient dans son bec un anneau d'or. La devise est un vers tiré de la sirvente contre Simon de Montfort: *Tornan lo parage e l'onor* (Reviennent la gloire et l'honneur).

Voici encore un portrait de Mistral, puis trois jeunes filles figurant les trois maintenances qui offrent des fleurs au félibrige. Plus loin, le lion d'Arles près d'un soldat albigeois aux longs cheveux et aux joues rasées et d'une jeune Arlésienne qui lève le drapeau bleu provençal. Les inscriptions qui accompagnent ces dessins sont significatives; en voici deux ou trois :

« Qui dit liberté et ne dit pas fédération ne dit rien ; qui dit République et ne dit pas fédération ne dit rien : qui dit socialisme et ne dit pas fédération ne dit encore rien. » *Proudhon.*

« ... On doit dès lors disposer Paris à devenir dans le siècle suivant la métropole occidentale, et diminuer sa domination matérielle sur les provinces françaises, maintenant opprimées sous un excès de centralisation... Répartition de la France en 17 intendances ordinairement composées chacune de 5 départements groupés autant que possible suivant l'ensemble des affinités locales...» — *Auguste Comte.*

« Il y a grande apparence que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la forme extérieure du monarchisme: je parle de la république fédérative... Ce furent ces associations qui firent fleurir longtemps le corps de la Grèce... C'est par là que la Hollande, l'Allemagne, les Ligues suisses, sont regardées en Europe comme des républiques éternelles. » — *Montesquieu.*

Sous les auspices de ces maîtres austères, ils travaillent ferme, les jeunes félibres. Il faut une circonstance exceptionnelle, comme la présence à Paris d'Anselme Mathieu, qu'ils ont reçu en juillet dernier, ou l'anniversaire de la fameuse Déclaration pour qu'ils se décident à entr'ouvrir leur porte au public. Mais ils laissent à leurs frivoles aînés du café Voltaire le chevalier Florian, les cours d'amour, la farandole et le tutupanpan.

∴

Le conseil municipal de Toulouse a supprimé la subvention annuelle de mille francs qu'il payait à l'Académie des jeux floraux et l'a attribuée à une société rivale, l'*Escolo Moundino.*

Au cours de la polémique que cette mesure souleva, non seulement dans le Midi, mais dans la presse parisienne, les félibres intransigeants approuvèrent le conseil municipal de Toulouse. En effet, depuis longtemps les poésies couronnées par l'Académie des jeux floraux étaient toutes en langue française. L'*Escolo Moundino*, au contraire, n'admettra au concours que des poèmes en langue d'oc.

Dans un article sur cette question, le nom de Mistral fut prononcé, et l'auteur de *Mirèio* fut présenté comme favorable à la cause de l'*Escolo Moundino.* Le journal de Mistral, l'*Aiòli*, a publié la correspondance échangée à ce sujet entre M. le comte Fernand de Rességuier, secrétaire de l'Académie des jeux floraux, et le grand poète provençal. Aux plaintes de M. de Rességuier, Mistral répond par la lettre suivante :

Maillane, 22 février 1894.

Monsieur et cher confrère,

Dans l'agitation qui s'est produite au sujet du transfert de la subvention municipale toulousaine de l'Académie des jeux floraux à l'*Escolo Moundino*, il est tout naturel que mon nom ait été prononcé. On n'est pas sur la brèche depuis quarante ans pour affirmer les droits d'une langue proscrite, traquée, dépossédée, sans qu'on n'ait eu l'occasion d'en revendiquer, un jour ou l'autre, tout ce qui, de près ou de loin, semble être de son patrimoine. Il est donc incontestable que, de concert avec plus d'un membre de la Compagnie d'Isaure, tels, par exemple, que notre regretté ami Toulouse-Lautrec, je n'hésitai jamais à réclamer le droit pour la langue du Midi de concourir aux Fleurs instituées pour son maintien.

Mais de là à conspirer la ruine de l'institution qui, depuis tant de siècles, fait la gloire de Toulouse, il y a loin et je proteste. Je sais mieux que personne que cette illustre académie a dans la tradition des racines trop profondes et, de toutes façons, des bases trop solides pour que rien puisse l'ébranler. Et de plus, *maître ès jeux* de par sa bienveillance, je n'irais pas jeter la pierre à ceux qui, en m'honorant, voulurent rendre hommage à ma langue elle-même.

Mais, d'autre part, certain que la décision du municipe de Toulouse ne pouvait en rien atteindre l'éclat et l'existence de l'académie toulousaine, je n'ai pu voir de mauvais œil la subvention municipale que la ville de Toulouse a accordée au groupe qui y soutient la lutte pour sauver la langue d'oc.

Je ne suis pour rien, d'ailleurs, dans les articles publiés par les journaux de Paris. Les paroles qu'on m'y prête sont tout simplement traduites d'un journal provençal qui tenant la campagne pour défendre notre langue, ne pouvait qu'applaudir à une manifestation qui peut relever son prestige.

Vous tiendrez compte, monsieur et cher confrère, de la délicatesse de ma situation, qui est un peu celle de Chimène; mais vous ne douterez pas de la loyauté avec laquelle je vous déclare que je suis, depuis le commencement, absolument étranger à cette polémique.

Recevez, etc.

F. Mistral.

Enfin, M. de Rességuier adresse à Mistral une lettre qui ferme le débat et dont nous détachons le passage suivant :

« Le lendemain même du jour où je vous écrivais, la semaine dernière, l'Académie de Toulouse fondait, pour être décernés à l'avenir, et à partir de 1895, pour la célébration de son deuxième centenaire, une nouvelle série de prix, dont deux de 500 francs réservés à des poésies languedociennes. Cette fondation réalisera un projet qui, depuis longtemps, était dans notre pensée. Seulement, contrairement à la trop bonne opinion que vous avez de notre situation financière, nous manquions de ressources pour doter de nouveaux prix...

« Mais la Providence vient d'y pourvoir, et notre premier acte a été d'affecter les premiers mille francs de rente que nous recevons du ciel à fonder *deux prix* considérables pour raviver la vitalité de la langue *moundino*. En outre de ces prix destinés spécialement aux poètes héritiers du talent de Jasmin et de notre toulousain Goudouli, une somme importante sera annuellement attribuée à de nombreux prix de vertu, mérités dans le pays où notre ancienne langue est par-

lée, et à des auteurs ayant publié ou préparant des ouvrages sérieux intéressant l'histoire ou la littérature méridionale ou simplement utiles aux bonnes mœurs.

« Vous voyez, par ce rapide et succinct exposé, l'esprit dans lequel cette rénovation complète de notre Compagnie a été étudiée et réalisée. Elle s'adresse surtout à la langue et au cœur des poètes, des écrivains et des humbles du pays d'oc, et cela sur une échelle si large qu'elle pourra difficilement être égalée. »

M. de Rességuier termine sa lettre en invitant Mistral à venir présider, le 3 mai 1895, la distribution des premiers prix qui seront décernés par l'Académie de Clémence Isaure aux félibres *moundis*. C'est une spirituelle conclusion.

*
* *

L'enseignement des langues vivantes se complète et se perfectionne chaque jour, à Montpellier. Le conseil municipal et la chambre de commerce ont décidé la création d'un cours pratique de langue russe qui est professé par un russe, étudiant en médecine près notre Université, M. Sarna.

Ce cours a été inauguré le 4 avril. Il a lieu les mercredi et vendredi de chaque semaine, à huit heures du soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des beaux-arts.

Le choix de ce local a surpris quelques personnes. Un amphithéâtre du palais de l'Université semblait plus naturellement désigné.

*
* *

M. Wendelin Foerster, professeur de philologie romane à l'Université de Bonn, au cours d'un voyage en Languedoc et en Provence, délassement nécessaire des fatigues éprouvées dans la préparation et la célébration des fêtes du centenaire de Diez, a fait parmi nous, du 1er au 6 avril dernier, un séjour trop court à notre gré. Un banquet fut offert à notre éminent confrère, dans lequel la Faculté des lettres, comme la Société des langues romanes, était représentée, et où régnèrent la gaieté la plus franche et la plus parfaite cordialité. Cette visite amicale, dont nous garderons tous le meilleur souvenir, nous a été un dédommagement de l'absence, vivement regrettée, de M. Foerster, à nos fêtes universitaires et à notre Congrès de 1890, et une occasion, que nous avons été heureux de saisir, d'honorer, en la personne du digne successeur de Diez, la mémoire du maître illustre dont il nous avait invité quelques semaines auparavant à célébrer avec lui le centième anniversaire.

Le gérant responsable : P. Hamelin.

NOUVEAU TEXTE

D'UNE PRIÈRE A LA VIERGE DU XIVe SIÈCLE

FLOR DE PARADIS

Me trouvant à Sienne, il y a quelques mois, je pris copie, à la Bibliothèque de cette ville, d'une prière à la Vierge (*Flor de Paradis*)[1] que Bartsch a imprimée (*Denkmaeler*, p. 63) d'après deux mss. de Paris[2]. Bien que le texte de l'un de ceux-ci soit étroitement apparenté à celui du ms. de Sienne, comme l'a déjà remarqué M. Rajna, il est quelques variantes de ce dernier qui peuvent n'être point sans importance pour la constitution du texte[3] ; aussi pensons-nous qu'on ne nous saura pas mauvais gré de le reproduire[4].

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de revenir en deux mots sur une question soulevée par M. Rajna, dans l'article même auquel nous venons de faire allusion. L'éminent professeur de Florence, après avoir fait remarquer que notre prière et le fameux sirventés de Guilhem Figueira contre Rome sont sur le même rythme[5] et présentent le même nombre, tout à fait inusité, de couplets[6], se demande laquelle des deux œuvres a servi de modèle à l'autre.

[1] Elle se trouve au verso du dernier feuillet du manuscrit H, III, 3, jadis signalé par M. P. Rajna, *Giorn. di fil. rom.* I, 84.

[2] B. N., 22543 et 1745.

[3] Par exemple, à la strophe XXI, v. 1-2, il faut préférer la leçon de Sienne, qui permet de placer en tête de la strophe le mot *Verges* par lequel débutent toutes les autres.

[4] On remarquera les nombreux catalanismes qu'il présente et que M. Rajna a déjà signalés.

[5] Dans les deux pièces les strophes sont de plus *capcaudadas*, pour parler comme les *Leys*.

[6] En réalité le sirventés a vingt-trois strophes, et la prière vingt-deux : mais il est probable qu'il faut dédoubler la strophe XVIII de celle-ci.

Sans se prononcer catégoriquement sur ce point, il fait remarquer que, si c'est la prière qui a précédé les sirventés, il est permis de voir un raffinement de malice dans le choix du poète, qui aurait trouvé piquant de faire chanter sur l'air d'un cantique sa virulente invective contre les gens d'église. Cette hypothèse nous paraît difficilement soutenable, la pièce présentant des fautes de grammaire et de versification [1] qui ne sont guère admissibles dans un texte antérieur à la seconde moitié du XIIIe siècle [2].

M. Rajna exprime, en terminant, une autre hypothèse qui nous paraît assurée : c'est que la pièce de Figueira et la prière à la Vierge seraient toutes deux « servantes d'une dame inconnue. » Cette dame inconnue est facile à retrouver et a été déjà signalée sans commentaire par M. Maus [3] : elle n'est autre que la pièce de G. Faydit *Ab cossirier planh,* dont la popularité nous est attestée par le nombre des mss. qui nous l'ont conservée. [4]

A. Jeanroy.

en accueillant à côté de la rédaction du ms. A celle que donnent B et le ms. de Sienne. La suppression de la seconde dans A et la confusion des deux en une dans B S s'expliqueraient par la communauté de la rime en *a*.

[1] Emploi du cas régime pour le cas sujet: V, 3; faute inverse: I, 6; X, 3; XVII, 12. — Confusion de *e* ouvert et de *e* fermé aux strophes XII-XIII qui doivent être *capcaududa*s. Réduction de *tz* à *s:* XIII. 5 — Enfin, l'*e* atone de *Verges* est associé par la rime à un *e* tonique (XVI, 8).

[2] On pourrait ajouter enfin que le sirventés de Figueira n'a pas dû avoir à l'origine les vingt-trois strophes que lui donnent CR ; la réponse de Gormonda n'en a que vingt, et c'est aussi ce nombre qu'il présente dans la famille *y* (qui va jusqu'au vers 147 et supprime la strophe XV). L'une des deux strophes X ou XI, qui présente la même rime en *a* et offre deux allusions consécutives au comte de Toulouse, pourrait bien être due à une interpolation, laquelle serait du reste ancienne, puisque le pendant de ces deux strophes se trouve dans la pièce de Gormonda.

[3] *Peire Cardenal's Strophenbau....* n° 260.

[4] Nous donnons littéralement la leçon du ms. de Sienne, sans nous astreindre à y faire, en note, toutes les corrections nécessaires ; il en est plusieurs qui se présenteront d'elles-mêmes aux lecteurs.

I. Flor de paradis,
Regina de bon aire,
A vos m'arent aclis.
Penedent sens cor vayre,
Forfaits e mesquis :
Pryats per mil salvayre
Quem git a bon port
Em guart de la mort
D'infer, don conort
Nuyll hom nos pot strayre
Per neguna sort.

II. Verge, al meu tort
Vos ay trob offenduda,
E penet me fort
E requier vostra ajuda.
Donats me cofort
Que non sia perduda
M'arma, car casuts
So, si la vertutz
Do vos nom adutz
Al port quel foch no tuda
Qu'es trop encendutz.

III. Verge, li sant fruytz
Que de vos pres nexenxa
De deu dexendutz
Ab vera conexença,
Nos ha reemutz
De mort e de temetz,
S'on ben confessats
De cor acusats
Suau hen patz
Ab vera penetença
Plora los pecats.

IV. Verge, cant fo natz
Li sant fiyll del altisme,
Vostre cors segratz
Romas sens tot sofisme
Pur e no tacatz,
Glorios e santisme
Sens corupiment;
Regina plasent
Prech vos humilment
Que de mortal abisme
Siatz defendent.

V. Verge, tots mos sens
Per ma granda fortfatxura
Son estats fayllents,
Com foylla creatura,
Contralls mandaments
Que nostra l'escriptura.
Pero Jhesu Xrist
Prech que sia guis,
Car per mos meris
Fon d'omenal natura
E de carn vestitz.

VI. Cant l'angel grasitz
Vergeus ach saludada,
E ab plasent ditz
Sa raysous ach comptada,
Ben fo obeytz
Per vos, verge sagrada,
Dieu vay t'en leu
« Vech te que son eu
Sirventa de Deu,
Gratia sia dada,
Segons lo dit teu. »

I, 5, fayts *au-dessus de la ligne.*

II, 3, me] me'n? — 10, *Lis.* el foch nos *comme* A B.

III, 6, *Corr.* temensa. — 9, *Lire* he en. — 11, *Corr.* sos.

IV, 10, *Lire* abisme-m. *Le pronom enclitique doit être rejeté au début du second vers. Voy. dans la note de Bartsch sur ce passage des exemples de la même licence.*

V, 2, *Lire* gran forfaitura. — 10, natura] *à peu près effacé.*

VI, 3, E ab] *à peu près effacé.* — 7, *Lire* Disens gent e leu (A). — 10, dada] *les deux dernières lettres à peu près effacées.*

VII. Verge, anch correu
Ne nuyll altre misatge
Deu mas lo fiyll seu,
Se mes per nos en gatge,
Puys li fals judeu
Liureron l'a carnatge ;
Ab gran traytio
L'auciron li tratxor ;
Mas per nostra amor
Tant que li fo salvatge
Sofri la dolor.

VIII. Verge, qu'eu ador,
Dona sancta Maria,
Mayre del seyor
Quel mon capdella e guia,
Aquest pecador
Qu'es fora de la via
De salvatio,
Acaptats perdo
Dels pecats hon so,
Si que m'arma no sia
A perditio.

IX. Verge be sai co
Pux heu vas vos atendre,
Ne per qual rayso
Podets mos prechs en-
[tendre.
Car ceyll qu'al lauro
Perdona li sant venrre
Fo per mos pecats
En vos encarnats
E a vos fiyll dats,
Don romas sens offendre
La verginitats.

X. Verge, ma foldats
E ma volentat vana
M'a de Deu luyats
E de la via plana,
Mas l'altar de pats
Que recep car humana,
Del vostre cors car
Me do tant a far
Qu'eu puxa esmendar,
E m'arma rendre sana
Quem volch comendar.

XI. Verge, sens duptar
E ab ferma sperança
Pot tot hom estar
Qui en vos ha fiança ;
Donchs qui gasayar
Vol Deu ne sa amistança
A vos deu venir,
Car senes mentir,
Sis vol penedir,
Vida ses malanança
Hi pot conquerir.

XII. Verge, obeyr
Me vuyllats, qu'en greu
[pena
So e en greu cossir,
Si vostres prechs nom
[mena
A port e exir
Me fayts de la cadena
Dels pecats ades,
Si que puys apres
Deu me perdonets :
Tant feu a Magdalena
Cant lavet los pes.

XIII. Verge, tant m'es pres
L'enamich quem agayta
Que tot mon proces
Me destruy e m'empatxa,
Si nom deffendets

VII, 3, deu] *ce mot est gratté.* — 4, *Lire* No mes (A).
X, 5, laltar] *mot peu lisible.*
XII, 9, *Corr.* perdones (AB). — 11, *Corr.* sos (A).
XIII, 4, destruy] *ou* destruz.

Ab la crutz cant l'ay fat-
[ya,
Ja m'agre tot cas
E vencut e las
E menat al bax
En lo mortal estatge
Fora ja romas.

XIV. Verge, tu est pas
E cender e carreyra
E pont e compas
E via drecreyra
Per hon menaras
Ab rayso verdadeyra
Los crestias bos
Al guaytz precios
Del rei glorios
Que soi en la cadeyra
Sobre tots los tros.

XV. Verge, pus per nos
Torna de mort a vida,
E per ço que fos
Nostra mort destruida,
Volch morir za jos
Deu a mort descausida,
Estela de mar,
Mayr[e] del lum clar,
Vuyllats acabar
Qu'a la destra partida
Siam al jutgar.

XVI. Verge, ajudar
Me vuyllats, que en la
[onda
Qui fa balançar
Dins en la mar pryon-
[da,
So, que emparar
Nom pusch si nom ahon-
[da
La vostres merces;
Donchs, mayre verges,
Aquest caytiu pres
Deliurats, que a la spon-
[da
De la greu mort es.

XVII. Verge, uy may es
Tems e loch e asina
Ques heu recebes
Esperital metzina,
Que de Deu vengues
Ab la vertut divina,
E puys que fos tals
Que pongues dels
Pecats criminals
E m'arma rendes fina
Al rey divinals.

XVIII. Verge, mos cabals
Es tan frevol, e ma obra
E tant vanatals
A penas res me sobra
Del be, mas colpals
M'arent, a vos sobra
Tots los crestias
Salut si tretals
Es e ferms e plans
En la fe e be obra
Penedens he sans.

XIII, 7, *Lire* agra.— 8, *Lire*, e las! (?) — 9, *Corr.* el vas.— 10, *Lire avec* AB : qu'en la mortal estacha.

XIV, 4, *Lire* drechuriera. — 10, soi] *semble corrigé en* sui.

XV, 2, *Corr.* tornar. — 6. Deu] *au-dessus de la ligne.*

XVI, 3, *Corr.* Quem (AB).

XVII, 8, pongues] *peut-être pourrait-on lire* porgues. *Corr.* Quem purgues dels mals. (A B).

XVIII, 4, *Corr.* qua penas (B). — 6, *Corr.* a vos don cobra (B). — 7, *Corr.* totz bos c. (B). — 8, *Corr.* Salutz si certas (B). — 11, he *au-dessus de la ligne.*

XIX. Verge, cant lo pa
Es pausat sus en l'ara,
He lo capella
Ab oratio cara
El te en ses mas
El monstre el prepara,
Say qu'es veray Deus
Glorios ffiyll teus,
Cell que pels jueus
Liurat a mort amara
Per rembre li seuus.

XX. Verge, tant m'es greu
Ma colpa e ma faylla
Dels grans pecats meus
C'ay fayt per ma nuayla
El temps es tant breus
Que aades tem quem fay-
[lla
Del mati al ser,
Mas de vos esper
C'ab vostre plaser
Preguets Deu que m'en
[vaylla
Pel seu gran poder.

XXI. Verge, vos valer
Podets lay on legista
Noy pot prou tener,
Ne degun de gran tista,
Noy pot celar ver
Batxaler ne sofista,
Ne tor ne castell,
Ne noy cap libell,
Ne noy cap apell,
Can la mort dura e trista
Puyn de son clavell.

XXII. Regina del cel
E de paradis porta,
Don li sant anyel
Los peccats del mon porta
Vench e nasch nouell
En terra, don es morta
Nostra mort, per mi
Pregats ab cor fi
Deu e sen Marti
M'arma sia estorta
Al jor de ma fi.
Amen.

XIX, 1, *Corr.* pas (AB). — 3, *Corr.* capellas. — 9, *Corr.* que fo p. j. B.

XX, 1, *Corr.* greus.

XXI, 4, *Corr.* decretista (AB). — 7, tor] *à peu près effacé.* — 8, *Lire* Noy val ni libell (A).

XXII, 4, *Corr.* Quels (B). — 5, *Corr.* Nasquet de n. (A).

LES LÉGENDES CAROLINGIENNES

DANS LE

CHRONICON YMAGINIS MUNDI

DE FRATE JACOPO D'ACQUI

I

Dans l'été de l'an 1488 un humaniste italien, George Merula — dont je m'occupe particulièrement avec mon ami A. Badini Confalonieri dans un travail sous presse [1] — écrivait à Jacopo Antiquario la relation d'un voyage dans les bibliothèques et dans les archives de Valence, Asti, Alexandrie, pour rechercher et recueillir les matériaux nécessaires à son *Historia Vicecomitum*. Dans cette lettre singulière et très intéressante, Merula s'arrête surtout sur une certaine chronique des marquis de Montferrat et il en parle avec un souverain mépris. Il faut citer textuellement ses paroles :

« Postridie Jureconsultus de origine et vetere Montisferrati Marchionum nobilitate quaedam exponere coepit, ab Aleramo quaedam principia repetens, cuius parentes incerti erant ; mox, pro opera egregie in bello navita, charus et familiaris Ottoni, eius filiam clam patre abduxit, ex qua in silvis et Apennini saltibus filios genuit ; Caesarem vero, cum Italiam iterum viseret, nepotum turbae Ligusticum omnem tractum usque ad maris oram impartitum fuisse. Deliramenta haec dicere, ille vera affirmare, ego contra pernegare. Mittitur incerta (*sic*) e Monteferrato liber chronicon, cui plurimum fidei Principes illi adhibent. Avide illum accepi : inscriptio ipsa primum scriptori fidem abrogavit. Insani sunt hominis figmenta et fatui scriptoris somnia, praesertim ubi de Carolo Magno mentionem facit. Antile, cuius ruinas superiore anno calcavi, urbem inquit a Paganis conditam et Marci Regiam

[1] *Vita di Giorgio Merula*, dans la *Rivista di storia, arte ed archeologia per la provincia di Alessandria*, années 1893-1894. Ce travail paraîtra aussi à part et formera un gros volume.

fuisse, quem Rolandus, Caroli iussu, debellavit et occidit: terra indiga erat, aquaeductum miro magistri discipulique ingenio excogitatum, hoc est cisternam in jugo montis aedificatam, vanus nebulo configit. Sed cur ego fatua verba apud Antiquarium rememoro ? aut haec litteris mando ? quasi digna quae ab homine erudito legantur ! Nempe ut cognoscas quantum confabulandi materiae posteri[ta]ti romanae vires et opes quottidie praebeant, ille de duobus Federicis, avo atque nepote, vera cum falsis miscet — quod equidem miror, res nam illi propinqua fuit —, perturbat tempora, personas ignorat, rerum gestarum ordinem confundit [1] ».

Il s'agit ici, sans aucun doute, du *Chronicon ymaginis mundi* de frâte Jocopo d'Acqui, imprimé dans la collection des *Monumenta historiae patriae scriptorum*, t. III. Mais ce dédain de l'humaniste n'est pas partagé par un savant allemand contemporain : M. Holder Egger, qui, en étudiant les œuvres historiques du placentin Codagnello, a dû s'occuper aussi du chroniqueur Aquesan et a pu en montrer la haute importance pour l'histoire de la croisade de Barberousse, précisément l'un des points plus maltraités par Merula [2]. Je n'ai pas à reprendre encore une fois ici l'examen des questions si savamment développées et résolues par M. Holder Egger : je veux simplement rappeler l'attention des romanistes sur les légendes du *Chronicon ymaginis mundi*, surtout sur les légendes caroligiennes, très nombreuses et très curieuses en elles-mêmes et par leur localisation dans le pays piémontais, auquel frâte Jacope en rapporte plusieures avec une naïve gaucherie. Le terrain n'est pas tout à fait vierge : il a déjà été sillonné par des érudits comme MM. Gaston Paris [3] et Pio Rajna [4] ; mais toutefois je ne crois pas que la matière soit épuisée, et la lettre même de Merula est un nouveau témoignage qui peut rectifier quelque opinion moins exacte de ces savants.

[1] Dans Vermiglioli, *Memorie di Jacopo Antiquarj*, pp. 388 suiv.; doc. XLV, Perugia, Baduel, 1813.

[2] Dans le *Neues Archiv*, t. XVII, pp. 496 suiv., 503 suiv.

[3] *Histoire poétique de Charlemagne*, pp. 332 suiv., 340, 356, 368, 504 suiv., Paris, Franck, 1865.

[4] Dans la *Romania*, t. XVIII, 11 pp. 375 suiv., notes.

Notre chroniqueur dit que :

« Le pape Adrien, se voyant menacé par Didier, roi des Lombards, écrivit à Charlemagne, le priant de secourir l'église de Dieu, comme avait fait son père Pépin au temps du roi Astolphe. Charlemagne envoya aussitôt des ambassadeurs à Didier et lui fit dire de vivre en paix avec l'Eglise. Mais cela n'y fit rien. Sur ces entrefaites le pape mourut, et on lui donna pour successeur Léon IV. Les Romains, un jour qu'il prêchait au peuple, par ordre de Didier et par œuvre du Malin, le prirent, lui coupèrent la langue et lui crevèrent les yeux. Le pauvre aveugle et muet s'en alla en France vers Charlemagne ; mais comme il était un homme pieux, suivait la justice et défendait les droits de l'Eglise, par miracle de Dieu, il recouvra en priant la parole et la vue. Charlemagne en fut si ému, qu'il promit aussitôt au pape de faire ce qu'il voudrait, et s'apprêta à descendre en Lombardie, contre Didier, pour défendre les droits de saint Pierre.

« On dit que ce Charlemagne fut de sang teutonique par origine, mais de la Gaule par domination. Il naquit du comté *Assigii*, qui est un comté de l'*Equitania* dans le pays d'Allemagne. »

« A l'entrée de la Lombardie, du côté d'Ivrée, on fit un grand rempart de pierres entre la Doire et la côte qu'on nomme Callamaz, au delà de la ville de Cavaglià. Il y avait une muraille très grande, très longue et très épaisse, et sur la muraille on avait fait plusieurs châteaux de bois. Il ne pouvait passer ni cavalier, ni fantassin. Au milieu de la muraille, il y avait une grande porte fixée dans un mur cimenté, pour entrer et sortir, et cette porte était de fer. On appelle aujourd'hui ce bâtiment du nom de Loge, et je l'ai vu moi-même, parce qu'on en trouve assez de restes. Les Français descendirent avec leur roi Charlemagne et prirent vite Ivrée, puis campèrent avec leurs gens hors du dit rempart, et dedans le rempart était Didier avec ses Lombards. »

Ici le chroniqueur nous entretient de la puissance des Français :

« Où il y avait, dit-il, un chevalier de Didier, Charlemagne avait opposé un baron ; où il y avait un nombre de Lombards à pied, c'était à l'encontre autant de chevaliers français, et où les Lombards avaient mis un prêtre ou un clerc, les Français mettaient un prélat. »

« Charlemagne, ayant attendu quelque temps, et ennuyé de demeurer ainsi oisif, fit venir en sa présence environ 5,000 jeunes hommes nobles et chevaliers, et leur donna de beaux bijoux, en leur en promettant de plus beaux et plus grands s'ils pouvaient forcer les Loges. Le jour fixé on commença la bataille, les Français dehors, les Lom-

bards dedans. Ce fut un grand combat et un grand carnage d'un côté et de l'autre. Des 5.000 jeunes gens, qui soutenaient tout le poids de la bataille, 1,000 tombèrent avant de pouvoir forcer les Loges. Enfin ils entrèrent violemment dans le rempart, et dans cette entrée tuèrent un très grand nombre de Lombards. Le roi Didier, voyant la muraille perdue s'en retourna avec son armée jusqu'à la ville de Santhia, et les Français le poursuivirent jusqu'à un endroit au-dessus de San Germano, qu'on nomme Saut-de-Charles (*Saltus Caroli*), où l'on voit encore un rehaussement de terre. Ici l'on batailla trente jours, et on se relevait pour combattre jusque de nuit. Entre les deux armées il n'y avait qu'un fossé assez long, mais profond seulement d'une coudée, avec un peu d'eau. »

« Après ces trente jours, le roi Charles saillit sur les Lombards avec sa grande armée française et sauta à cheval le dit fossé. Le roi Didier combattit fortement avec ses troupes ; mais enfin Charles gagna le camp, et Didier et les Lombards durent reculer à Verceil. »

« Verceil fut aussitôt assiégé par un grand nombre de Français, et Didier recula encore avec les siens jusqu'à Mortara. On la nommait alors Ville de joye (*Villa gaudii*), mais le carnage la fit ensuite appeler Mortara. Le roi Didier fit un dernier effort avec les Lombards, ses amis et ses soldats pour rebuter les Français ; mais cependant ceux-ci prirent Verceil, et le roi Charles vint avec ses gens audit lieu de Mortara, où Didier avait rassemblé une très grande armée de Lombards. »

« Le jour fixé, Charlemagne rangea en bataille ses chevaliers dans cette belle plaine qui est entre Saint-Albin et Sainte-Croix ; à l'encontre se rangea Didier avec toute la puissance des Lombards. Le matin, au lever du soleil, le combat commença et ne finit que le soir. On dit que dans cette rude mêlée mourut la plus grande partie de la noblesse de France, et qu'on ne peut compter les Lombards tués tant du peuple que de la chevalerie. A la venue de la nuit, les Lombards, durement ébranlés, furent tout à fait mis en déroute, et Charlemagne, avec les siens, quoique affligé, remporta enfin la victoire [1]. »

Jusqu'ici nous ne sommes pas encore sortis de l'histoire, ou, pour mieux dire, des légendes rudimentaires ; nous n'avons point trouvé trace de la vraie épopée carolingienne. Il faut seulement mettre en relief la tradition toute locale des Loges d'Ivrée, où est transportée la résistance historique de Didier et des Lombards dans la vallée de Suse, tradition

[1] *Mon. hist. patriæ Script.*, t. III, coll. 1489-1492. Voir aussi Paris. *Hist. poét.*, pp. 332 et suiv.

sans doute tardive, mais néanmoins intéressante parce qu'elle est rattachée à des lieux et à des choses réelles. De cette tradition nous trouvons aussi un écho à propos d'Astolphe dans le *Manipulus florum* de Galvano Fiamma [1] et conséquemment dans Merula lui-même, si grand dédaigneux du bon frâte Jacopo [2]. Mais notre chroniqueur ajoute aussitôt :

Dans cette rude mêlée furent tués deux chevaliers de grande valeur. L'un se nommait Amiles (*Amelius*) et l'autre Amis (*Amicus*); et c'étaient deux compagnons et chevaliers très preux de la cour Charlemagne. Quand, après le choc on chercha les morts, on trouva parmi les cadavres ces deux amis, peu loin l'un de l'autre sur le champ de bataille. Les corps furent enlevés et portés avec grands pleurs et gémissements dans l'église Saint-Albin hors Mortara, et déposés chacun dans son tombeau. Les deux monuments étaient peu éloignés l'un de l'autre; maintenant, comme tous l'affirment, les deux sépultures ont changé de leur place sans œuvre humaine, par miracle de Dieu, et se sont joints dans la dite église. Et on les nomme saint Amiles et saint Amis, parce que, selon leur belle histoire [3], ils naquirent miraculeusement, vécurent saintement et moururent pour la sainte Eglise et pour sa défense. Nous entendons ajouter ci-dessous, à son lieu, leur histoire, avec l'aide de Dieu, et nous ferons un signe où elle sera.

Cette histoire n'est point dans le texte du *Chronicon ymaginis mundi*, imprimé dans les *Monumenta ;* mais il n'y a aucun doute : c'est un témoignage précieux que frâte Jacopo connaissait, en français, en latin, en italien ou en patois, la chanson si répandue d'*Amis et Amiles* [4]. Et ce n'est pas assez du témoignage de l'aquesan : plus brièvement en parle aussi Fiamma, qui dit encore aussi quelque chose de la bataille de Mortara [5]. Merula n'a pas voulu s'en apercevoir [6].

[1] Dans les *Rerum Italicarum Scriptores*, t. IX; chap. 116, col. 598.

[2] *Historia Vicecomitum*, livre I. p. 18, Milan, Héritiers Malatesta: 1629. Voir de plus ci-dessous à propos d'Otinel.

[3] « Secundum quod eorum pulchra narrat ystoria ». *Loc. cit.*, p. 1492.

[4] Voyez surtout Schwieger, *Die Sage von Amis und Amiles*, Berlin. 1885, et Nyrop-Gorra, *Storia dell'epopea francese nel medio evo*. pp. 193 suiv., 497 suiv., Firenze, Carnesecchi, 1886.

[5] *Herum Ital. Script.*, ch. 121, col. 599.

[6] A propos de la mort d'Amis et d'Amiles, il faut rappeler que, dans

II

Je ne m'arrête point sur les sièges de Pavie et de Vérone par Charlemagne, sur la capture de Didier et sur la fuite d'Adalgise à Constantinople, où l'élément historique étouffe tout-à-fait l'élément épique : il suffit de rappeller que fràte Jacopo fait mourir Didier à Paysanne (*Pàesana*) dans la haute vallée du Pò, où il lui avait été permis de retourner après un séjour à Vienne en Dauphiné [1]. Mais je ne puis passer sous silence ce que notre chroniqueur dit de Alba Spetia et de Atylia, passage qui est une des raisons du mépris de Merula ; il convient même de rapporter le texte du fràte, sauf à revenir sur les autres endroits où il développe mieux le récit légendaire et épique des exploits accomplis dans ce pays par Charlemagne, Roland et Olivier.

« Alique ystorie antiquorum dicunt » écrit le chroniqueur aquesan, « quod tunc non erat tota contrata Albe Spetie et Atylie sub dominio Christianorum, sed a quoddam (*sic*) magno pagano duce, qui Marchus vocabatur, dominabatur, et iste tunc non obedivit Carolo magno regi, sicut in ystoria ponitur [2]. »

Après des faits parfaitement historiques, s'ensuit dans le

les *Enfances Ogier*, c'est ce héros qui les tue près de Pavie (v. 5870 suiv.). Je ne sais pas si l'on a remarqué que le château de Montchevreuil, donné par le roi Didier à Ogier et où celui-ci résista à Charlemagne, est Moncrivello, en latin *Monscaprellum*, entre Ivrée et Verceil.

[1] Il faut toutefois rappeler aussi que G. Fiamma. *Man. fl* , ch. 121, col. 599, et conséquemment, selon sa coutume, G. Merula, *Hist. Vicecom.*, l. I, p. 15, disent que Charlemagne, allant de Pavie à Rome, pendant le siège de cette ville, y laissa à la garde du campement les deux héros Roland et Olivier, et le même Fiamma, *Chron. extravagans*, dans la *Miscellanea di storia italiana*, t. VII, p. 499, fait descendre Roland par voie paternelle des comtes et rois d'Anghière, d'où viennent, suivant une fable très répandue, les Visconti de Milan. De son côté, vers la fin du XIVe siècle, Thomas III de Saluces, suivant une tradition domestique, prétend descendre d'Olivier (dans son roman *Le chevalier errant*) par la maison de Genève, d'où sortait sa mère (Jorga, *Thomas III, marquis de Saluces*, pp. 41 et 200. Paris, Bouillon, 1893). Voir aussi Pseudo Turpinus, ch. 12.

[2] Col. 1493.

Chronicon ymaginis mundi, une longue digression sur l'empire romain ; puis le frâte reprend son récit des actions de Charlemagne, en disant que, trois ans après avoir ceint la couronne royale, il voulut aller visiter la Terre-Sainte et le tombeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Il parcourut donc tous les lieux saints avec une très grande et noble compagnie de gentilhommes et de dames; il y avait 25,000 personnes à cheval. Il demeura en Terre-Sainte plusieurs années, parce qu'alors les chrétiens tenaient en leur pouvoir presque tout le pays, quoique ils fussent journellement en guerre contre les Sarrasins. On combattait surtout autour d'Antioche, où le dit roi Charles harcela très rudement les infidèles et les vainquit, en faisant d'eux un horrible carnage. Alors, la troisième année, le roi Charles s'en retourna de la Terre-Sainte en France et en rapporta avec soi de précieuses reliques en grande quantité. Il les déposa toutes dans la chapelle royale qu'il avoit en son palais de Paris, hormis la couronne de Jésus Christ, qui fut portée ailleurs, comme il sera dit ci-dessous. On raconte que le roi Charlemagne fit outre mer beaucoup d'exploits et de merveilles, mais je ne puis les écrire ici parce que je n'en ai pu avoir copie : quand je l'aurai, j'entends tout écrire en son lieu [1]. »

La tradition d'un pèlerinage de Charlemagne en Terre-Sainte était déjà répandue au Xe siècle, comme on peut voir par le récit de Benoit de Sorakte qui écrivait vers l'an 968 [2]. Sur cette matière, nous avons une légende latine anonyme du XIe siècle acceptée par la plupart des historiens jusqu'à la Renaissance [3], mais ce récit tout plein de miracles n'est pas la source de notre frâte. Nous avons aussi une chanson de geste qui a donné lieu à bien des questions [4]; mais il faut l'écarter à plus forte raison. Frâte Jacopo doit certainement avoir connu le texte ou l'écho d'un texte bien plus pieux que cette chanson, mais toutefois plus militaire que la rédaction ordinaire de l'*Historia itineris;* et en effet un autre récit de

[1] Col. 1501. Cf. Paris, *Hist. poét.*, pp. 340 et 504.

[2] Dans *Mon. Germ. histor. Script.*, t. III, p. 70.

[3] Paris, *Hist. poèt.*, pp. 55, 339 et suiv. Elle a pour titre : *Historia itineris Caroli Magni Yerusalem.*

[4] Voyez sur le *Pèlerinage Charlemagne* les données et la bibliographie dans Nyrop-Gorra, pp. 115 suiv. et 477 suiv.

notre chroniqueur nous prouve qu'il connaissait une variante de cette histoire. Le voici dans son médiocre latin :

Imperator Karolus magnus iterum vadit ultra mare ad pugnandum cum Saracenis qui capiunt civitatem Antiochie. — De hac materia diversi *ystoriographi* diversimode loquuntur : quin aliqui scribunt quod Karolus magnus bis ivit contra Sarracenos ultra mare, et aliqui dicunt quod non fuit nisi semel, sed misit gentem suam. Sed quomodo sit, hoc accidit Karolo magno quando ivit contra Sarracenos super Antiochiam, quia cum maximo exercitu ibat illuc, et nocte superveniente, ille qui conducebat exercitum erravit in via, et tunc exercitus intravit in quoddam nemus et tota illa via disparuit. Tunc dicitur imperatori quod via est perdita. Ipse autem, quia dicebat horas suas, nihil respondit. Tunc iterum dicitur sibi de via perdita, et ipse adhuc nihil respondit. Tunc queddam (*sic*) avis volans supra caput Karoli imperatoris litteraliter eidem loquitur dicens : « Quid agis, France? quid agis, viam perdidisti ; sequere me. » Et statim post avem vadens exercitus, perveniunt omnes ad viam rectam quæ ducit Antiochiam. Et obsidentes christiani Antiochiam, de illa expulerunt Sarracenos. Et in memoriam istius miraculi *scribitur* quod usque ad magnum tempus aves illius saltus loquebantur dicentes : Quid agis, Franche? Quid agis, Franche ; quid agis [1] ? »

Tout ce récit, et particulièrement ce dernier trait, est presque litéralement reproduit de l'*Historia itineris* [2], ce que nous rappellent aussi les expressions mêmes de Jacopo « *ystoriographi* » et « *scribitur* ». Néanmoins ce ne peut être le texte commun de cette légende latine, parce que celle-ci met le miracle avant l'arrivée de Charles à Constantinople, et non pas près d'Antioche comme le *Chronicon Ymaginis mundi*. On peut se demander si ce nouveau texte est aussi la source du premier récit de notre chroniqueur. Certes, celui-ci puisait à plus d'une source, parce qu'il commence précisément son deuxième récit, comme nous venons de voir, par ces mots significatifs :

« De hac materia diversi ystoriographi diversimode loquuntur, etc. »

Toutefois nous ne pourrions dire que le premier récit du

[1] Cfr. Paris, *Hist. poët.*, p. 339. Mais ici l'oiseau dit : « Que dis-tu, Franc ? »

[2] Coll. 1506-1507.

frâte soit puisé à une autre source ou à cette même variante de l'*Historia itineris* dont nous venons de démontrer l'existence : le trait des reliques pourrait nous faire embrasser plutôt ce dernier avis, mais dans ce cas il faudrait admettre que ce texte fût plus militaire que le texte commun, parce que le *Chronicon Ymaginis mundi* parle de plusieurs combats, quoique l'auteur nous dit n'en avoir pu trouver une notice plus complète. D'ailleurs, dans l'*Historia itineris* on lit que le patriarche de Jérusalem avait été chassé par les Sarrazins, et la conquête de la Syrie par les païens est supposée par le titre du deuxième récit de frâte Jacopo, tandis que dans le premier il nous dit expressément que la Terre sainte était aux mains des chrétiens. C'est une nouvelle différence, qu'il est plus difficile de croire qui ait existé déjà dans la variante de l'*Historia itineris* que connaissait le chroniqueur aquesan. Quant à l'origine de cette variante, en aucun cas nous n'en saurions rien dire.

III

Reprenons le fil de notre chronique.

La première, sinon l'unique, expédition de Charlemagne en Terre sainte eut lieu avant la guerre contre Didier et les Lombards : le frâte, néanmoins, n'a pas oublié sa promesse d'un récit des exploits du roi Charles et de ses preux contre les païens et les Sarrazins de toute l'Europe, et premièrement contre le roi Marc d'Atylie. Cette ville, à ce que dit l'Aquesan, était au dessus de Serravalle, dans un endroit qu'on appelle la « Paroisse d'hiver » (*Plebis de inverno*). Le roi Marc occupait aussi Alba Spetia, qu'on nomme aujourd'hui Tortone et toute la montagne jusqu'à la vallée du Thyone et jusqu'à la mer, et tout le littoral de la mer jusqu'en Provence. Il demeurait dans un château situé au-dessus de la ville d'Atylie et nommé Mont Melliant, qu'aujourd'hui l'on appelle *Precipianum*. Mais Acqui était aux mains des Chrétiens et avait dès lors une grande puissance dans le pays. Déjà le pape Silvestre lui avait donné la chaire épiscopale avec la foi de Jésus-Christ, d'où le nom de Silvestra et les vers :

« Silvester praesul Silvestram postque vocavit
Sponsaque Silvestri celestis afflua donis
Civibus indignis sis non sed plena peritis
Et grates dignas refert decorata premissis, etc.,

dont l'obscurité nous cache quelque autre légende, peut-être précieuse.

« Or le roi Charles ayant chassé d'Allemagne tous les Sarrazins de ce pays-là, descendit une autre fois en Lombardie pour faire la guerre à ce roi Marc. Il visita dans Acqui le corps de Charles Martel, son aïeul, qui y était mort en revenant de Rome en France et avait été enseveli dans la petite église de Sainte Marie, à côté de l'autel. Charlemagne, par reconnaissance, s'arrêta quelques jours dans Acqui et fit chevaliers plusieurs hommes de cette ville.

» De retour d'Acqui, l'empereur marcha contre les païens de la vallée de la Scrivia. Avant tout, il arriva à un lieu nommé Joye du monde, en latin *Gaudium mundi*, et depuis Gamondio : il s'y arrêta quelque temps et le remplit d'églises bien dotées.

» Dans ce temps-là le Tanaro s'appelait *Sylopp* et la Frascheta *Silva Danea*. Charlemagne passa le Sylopp et s'en alla à une montagne où s'étaient retranchés les Sarrazins dans un endroit qu'on nomme aujourd'hui Mont-Château (*Moncastello*). Il attaqua ce lieu et il mit aussitôt en fuite tous les païens ; puis, il jeta un grand pont sur le Sylopp pour donner sur les Sarrazins, qui demeuraient dans les dites montagnes, car il y avait alors un poste de garde là où est aujourd'hui le château de Serravalle, et on la disait la garde de *Silva Danea*. De l'autre côté, il y avait pareillement une autre garde, qu'on nommait garde d'Hospinel. Cet Hospinel était un païen de haute taille ; et dans ces lieux se trouvait aussi le fils du dit duc Marc, nommé Flambador, chevalier puissant, qui gardait avec 500 compagnons tout le pays du côté des chrétiens. Flambador se battait tout le jour dans ce defilé avec les gens de Charlemagne, et ils étaient tour à tour vainqueurs et vaincus [1]. »

La légende qui suit dans le *Chronicon ymaginis mundi* est peut-être très intéressante à un autre point de vue, c'est-à-dire des contes populaires du moyen âge, mais elle n'a absolument que faire avec l'épopée caroligienne. Nous avons vu dans la lettre de Merula quelques mots d'un certain aqueduc « bâti à l'envi par le maître et le disciple » : c'est sur cette his-

[1] Coll., 1052-1504.

toire que je dois aussi glisser pour ne pas sortir de mon sujet. Pour la résumer, il y avait dans Atylie un maître qui devait bâtir une tour pour un prince sarrazin : un de ses disciples s'éprit de la femme de son maître et proposa à celui-ci un défi singulier. Le maître devait bâtir une tour, le disciple un aqueduc : si le jeune homme finissait avant que le maître eût mis la dernière pierre, il devait avoir l'héritage du maître, qui serait mis à mort : sinon, ce serait le disciple. La femme, arrachant son secret au mari dans les douceurs de la nuit, le découvrit à son amant, et ainsi le sauva et devint son épouse : le pauvre maître y perdit la vie. Je ne puis m'arrêter à rechercher les nombreux rapports de cette histoire avec les contes orientaux et occidentaux : il suffit de l'avoir indiquée aux savants.

En effet, nous nous trouvons bientôt en présence de faits de plus haut intérêt au point de vue de l'épopée carolingienne.

« Pendant la guerre entre l'empereur Charlemagne et le duc Marc, grand roi des païens, il arriva », nous dit le frâte, « que Roland, grand batailleur et neveu de Charles, eut à se battre avec Flambador, fils du dit duc. Dans ce combat, fut pris un jeune géant sarrazin, nommé Ottonel, de la dite ville d'Atylie, et il fut instruit dans la foi chrétienne par le même Roland, qui lui donna au surplus pour femme sa propre sœur Bellisant, et Ottonel fut compris dans le nombre des douze pairs. Mais peu de temps après il y eut une grande bataille entre Chrétiens et Sarrazins entre Crème et Brixe en Lombardie, et dans cette bataille furent aussi Roland et Ottonel d'Atylie, son beau-frère. Dans la chaleur de la mêlée, Roland et Ottonel se rencontrèrent, mais ils ne se reconnurent pas. Après un rude combat, Roland frappa Ottonel, lequel cria à haute voix : « Ou tu es le Diable qui m'a frappé, ou tu es Roland. » Celui-ci reconnut aussitôt à la voix son beau-frère, le leva de terre et le porta dans une ville voisine. Mais il arriva qu'il ne put être soigné, et étant venue sa femme Bellisant, il ne lui put parler et s'en mourut. Aussitôt après lui, sa femme mourut de douleur, et tous les deux sont ensevelis dans un beau tombeau dans la ville de..., entre Crémone et Brixe [1]. »

Nous connaissons bien cet Ottinel : c'est de lui qu'il est question dans une chanson de geste de la moitié du XIIIe siè-

[1] Coll , 1504-1505.

cle, imitation, dit-on, du poème plus répandu de *Fierabras*[1]. Selon cette chanson, le roi Garcile[2] débarque en Italie, s'empare de Rome, fonde une ville en Lombardie et l'appelle Haltilie ; puis il envoie le géant Otinel à Charlemagne, en France, le sommer de se convertir à l'Islamisme, avec fortes menaces en cas de refus. Roland défie Otinel, et après un court duel, celui-ci, touché par le Saint-Esprit, demande le baptême et se fait chrétien. L'empereur lui donne pour femme sa propre fille Bellisant avec le royaume de Lombardie qu'on doit reconquérir sur les Sarrazins. Les Français, sous les ordres de Charlemagne, de Roland et d'Otinel, franchissent le Mont Cenis, descendent sur Verceil, « muntent Montferrat » et se présentent devant Haltilie. Après des longs et sanglants combats, la ville est prise ; Otinel, nommé roi de Lombardie, y règne paisiblement et meurt dans la gloire des hommes et de Dieu[3].

Je n'ai pu consulter l'étude de M. Treutler, sur la légende d'Otinel[4], mais j'ai sous les yeux les savantes observations de M. Rajna[5], qui a pu s'en servir. M. Rajna, en étudiant la topographie et la toponomastique de la double rédaction de la chanson d'Otinel, procède à plusieurs identifications, la plupart aussi vraies qu'ingénieuses : néanmoins je ne crois pas qu'Haltilie ou Atylie, soit Tortone. M. Rajna s'appuie sur témoignage précis du *Flos florum*[6] et de Galvano Fiamma[7], celui-ci cite à son tour Sicardo ; il observe encore que, selon le dit *Flos florum*, la ville de Tortone, après la destruction de Barberousse, ne fut pas rebâtie au même lieu. Mais notre frâte distingue très bien *Alba Spetia*, c'est-à-dire Tortone, de

[1] Bibliographie dans Nyrop-Gorra, p. 456.

[2] Marsile, selon Guessard et Michelant, préface à la chanson d'Otinel; Garsie, selon Rajna, lieu cité.

[3] Ed. Guessard et Michelant, Paris, 1858 (*Anciens poètes de la France*, t. I.)

[4] *Die Otinelsage im Mittelalter* dans les *Englische studien*, t. V, pp. 97-149. Un fragment d'une autre redaction dans la *Romania*, t. XII, pp. 438 suiv., publié par Langlois.

[5] Dans la *Romania*, t. XVIII, pp. 37 suiv , notes.

[6] Dans l'*Archivio storico Lombardo*, 4 série, t. IV (XIV), p. 12.

[7] *Manipulus florum*, p. 587; *Politia novella*, manuscrit de l'Ambrosienne, A. 275 inf., f. 180 v. 192 r.

Atylie, qu'il place à la « Paroisse d'hiver », et nous avons lu dans la lettre de Merula que cet humaniste visita en 1487 les ruines de la dite ville d'Atylie qu'il appelle Antile [1]. Et ce n'est pas tout. Le savant professeur de Florence se pose la question : la chanson d'Otinel eût-elle dès son origine pour théâtre les bords de la Scrivia, ou y a-t-elle été transférée d'un endroit de l'Espagne ou voisin de l'Espagne? Et il note que, dans la *Chanson de Roland*, quelques manuscrits donnent ce nom d'Haltilie à une ville espagnole. L'avis de M. Rajna est toujours très grave : cette fois encore, cependant, j'ose y contredire à un certain égard. Je vais exposer une théorie assez hardie, peut-être par trop hardie, mais qui me semble reposer sur les procédés même de MM. Rajna et Paris, et de tous les savants romanistes.

Avant tout, voyons s'il est possible que le théâtre des récits de la chanson et de la chronique ait été transporté d'Espagne en Italie. Le nom d'Haltilie dans la *Chanson de Roland*, fût-il même démontré originaire d'Espagne, ne pourrait nous rien enseigner : ainsi que l'observe aussi M. Rajna, il aurait été naturel que des Sarrasins d'Espagne, passés en Italie, donnassent le nom de leur ancienne ville espagnole à la nouvelle fondée dans le pays conquis dans les Apennins. Plus sérieux est l'argument tiré du nom de Garsile ou Garcie, parfaitement espagnol ; mais si on supposait que les Sarrasins d'Haltilie fûssent venus d'Espagne, rien n'empêcherait d'admettre que leur roi eût un nom espagnol, comme Garcie. En apparence, c'est vrai, il y a autre chose. Nous avons dans le *Karl Meinet* un texte allemand du XIVe siècle, reproduit peu après en anglais et en islandais [2], selon lequel Ospinel [3], roi de Babylone, qui aspire à épouser la fille de Marsile, se vante de vaincre en son honneur les douze pairs de France. Il les défie, et Turpin réclame le droit de combattre le premier avec lui. Ospinel ne veut pas d'abord l'accepter comme adversaire ; mais, comme Turpin insiste, il le désarçonne et le laisse se retirer, en lui demandant seulement de lui

[1] Voyez dessus, p.

[3] Paris, *Hist. poét.*, pp. 125, 150, 155, 489 suiv.

[2] Selon le texte allemand ; dans l'anglais et dans l'islandais (*Karlamagnûs-Saga*), « Otuel ».

envoyer Roland, Olivier et Ogier. Les chrétiens sont dans une telle admiration d'Ospinel, que Charles lui-même (alors en Espagne, pendant l'expédition qui aboutira à Roncevaux), a envie de le voir, et demande à Turpin de l'amener dans le camp. Il vient, s'assied aux pieds de Charles, et lui dit qui il est. Quand Charles apprend que c'est un roi et un amiral, il l'invite à s'asseoir à ses côtés. Alors Ospinel se vante de chasser Charles de France, et de prendre la couronne à Paris; Charles sourit et renvoie amicalement le jeune homme. Roland et Olivier se disputent à qui combattra le premier Ospinel ; enfin, devant les prières de l'empereur, Roland cède à Olivier, qui menaçait de quitter le camp avec les siens, et prête même à son ami son épée Durandal. Olivier se rencontre avec Ospinel, et lui abat la main droite. Le païen se fait baptiser et meurt, pleuré amèrement de sa fiancée Magdalie, qui offre son amour à celui qui le vengera. Marsalat, roi de Tornamant, se déclare prêt à l'entreprendre. Magdalie, avec Marsalat et trois autres rois, s'avance contre Roland, qui tue trois de ses ennemis, met le quatrième en fuite, et emmène la jeune fille, après qu'elle s'est déclarée disposée à embrasser le christianisme. En enlevant Magdalie, il oublie son épée, et quand, surpris par Marsile, il veut se défendre, il trouve son fourreau vide. Il lui faut donc abandonner la jeune fille ; celle-ci, qui ne pense plus qu'au christianisme et à Roland, tombe dans une profonde mélancolie et repousse l'amour d'un autre sarrasin. A la requête de Roland, toute l'armée de Charles s'emploie à reconquérir Durandal, l'épée dont la possession assurerait aux païens la conservation de l'Espagne. Les chrétiens en grand nombre attaquent les Sarrasins, Roland reprend Magdalie, et retrouve dans le gazon l'épée qu'il avait oubliée. Il est prêt de donner son amour à Magdalie ; ce à quoi s'oppose Olivier, le frère de sa fiancée. Magdalie est baptisée ; Charles l'envoie en France près d'Aude, la sœur d'Olivier ; celle-ci la destine à son frère [1].

Si nous regardons les trois récits de la légende d'Otinel, c'est-à-dire celui du *Chronicon Ymaginis mundi*, celui de la chanson de geste française et celui des textes septentrionaux, nous ne trouvons aucun rapport entre les deux premiers et les

[1] Paris, *Op. cit.*, pp. 489 suiv. L'analyse est à peu près la même.

derniers. La chanson même n'a de commun avec les récits septentrionaux que le nom du géant [1] et sa conversion, et encore celle-ci dans le *Karl Meinet* et ses dérivés a lieu quand Ospinel (Otinel) est près de mourir. Tout le reste est hors du sujet, et c'est un pastiche détestable où l'on voit d'un premier coup d'œil l'*aventure* tardive [2]. Il ne serait donc pas sérieux de fonder sur ces textes septentrionaux l'hypothèse que la première conception de la légende d'Otinel en ait placé le théâtre en Espagne : le savant M. Rajna s'en est bien gardé et nous pouvons hardiment fixer notre attention sur la chanson française et sur le *Chronicon*. Ceux-ci ne sont pas tout à fait indépendants l'un de l'autre, mais l'auteur du dernier ne doit pas avoir connu la première, au moins dans nos rédactions actuelles, parce que la chanson, fait de Bellisant, la fille de Charlemagne, et le *Chronicon* la sœur de Roland ; la chanson fait mourir Otinel après plusieurs années, de règne, le frâte presque tout de suite ; l'un paisiblement, l'autre par la main de Roland sans le connaître ; celle-là nomme le roi païen Garsile, celui-ci Marc ; la chanson raconte la prise d'Haltilie d'une manière, la chronique d'une autre manière complètement différente. Et je ne m'arrête pas sur des traits et des accidents secondaires qui pourraient être de simples omissions du chroniqueur ; telles que la royauté donnée, dans la chanson, au géant converti, épisode sans aucune analogie dans l'Aquesan ; l'ambassade d'Otinel à Charlemagne (surtout en France) selon le texte poétique, tandis que frâte Jacopo ne fait pas sortir son récit des bornes de l'Italie, etc. Enfin, je ne cherche pas non plus à profiter de ce que M. Rajna lui-même croit avant tout, à savoir

[1] L'identité Hospe-Ote, Hospinel-Otinel-Otuel a été démontrée par Rajna, dans la *Romania*, p. 38, note ; mais encore ce n'est pas l'avis de Treutler, *l. c.* Rajna, *ibidem*.

[2] Même le nom de Marsile en pourrait être un indice ; mais il ne faut pas oublier que « Garcile » pourrait être » Marsile » et non « Garcie » « Marc » est peut-être plus ancien, mais peut-être aussi une substitution par analogie phonétique pour le dit « Marsile », certainement le plus connu des rois païens. Au temps de frâte Jacopo il y avait en Piémont une famille « Marconsilio », c'est probablement « Malconsilio », mais on doit compter avec l'absurdité des étymologies populaires.

qu'Hospinel, Otinel et Ottonel ne sont que des formes différentes d'un seul mot, et que la première est plus ancienne que les deux autres : c'est pourtant le *Chronicon Ymaginis mundi* qui a gardé une fois ce nom d'Hospinel, quoique le frâte n'ait pas su advertir que c'était la même personne qu'il nommera depuis Ottonel [1]. On doit plutôt s'arrêter un moment sur cette erreur vraiment heureuse, parce que c'est une preuve très importante que notre chroniqueur puisait à des sources où l'on avait déjà perdu le sens du nom de jeune prince païen et où on l'avait dédoublé sans s'en apercevoir en deux personnages différents : ce qui est sans aucun doute un argument pour l'ancienneté de la légende et pour la longueur du chemin déjà parcouru par elle au temps du frâte aquesan [2].

Mais nous avons un argument bien plus décisif pour démontrer que la chanson doit avoir été écrite par un trouvère né ou ayant vécu en Piémont. MM. Rajna et Paris, en effet, regardent comme une donnée précieuse pour établir le lieu d'origine d'une légende ou d'une chanson la topographie et la toponomastique de la légende ou de la chanson elle-même [3]. Or c'est proprement M. Rajna qui a démontré,

[1] Nous avons déjà vu cette forme « Ospinel » dans le *Karl Meinet* Or, puisque, pour toutes sortes de raisons, le nom ne peut pas venir du texte de frâte Jacopo, il faut en conclure que c'est d'une rédaction française qu'il est passé dans le *Karl Meinet*. Mais, il faut l'observer, c'est d'une rédaction plus ancienne que le *Karl Meinet*, sans qu'on doive l'admettre plus ancienne que notre chanson, puisque un trouvère pourrait l'avoir écrite plus tard que celle-ci, en puisant à la même source. Toutefois, je répète, je ne crois pas devoir donner trop d'attention à ce fait, dont une découverte paléographique pourrait détruire en un clin d'œil toute la valeur D'ailleurs j'expliquerai plus loin comment je distingue l'origine du nom du héros de celle du récit et de son théâtre.

[2] Toutefois le fond du récit du *Chronicon* est plus ancien que celui de la chanson, comme on peut voir par la comparaison des deux récits. La mort d'Otinel par la main de Roland, selon le frâte, est bien plus épique et primitive que sa fin paisible selon la chanson ; le royaume est un développement de celle-ci de l'honneur de la pairie commun aux deux récits, etc. Le nom lui-même de Garcile (Garcie ou Marsile) peut avoir été introduit après coup sous l'influence des guerres d'Espagne et des relations continuées de ce pays et des ses rois avec la France.

[3] Paris. *Hist. poét.*, p. 8 : Rajna. *Le origini dell'epopea francese*, p. 68, Florence, Sansoni, 188.

comme nous avons dit, l'exactitude de la chanson d'Otinel pour ce qui appartient aux lieux du Piémont qui y sont nommés. Si donc la topographie de la chanson nous fait logiquement soupçonner son origine piémontaise, et si nous trouvons dans ce pays sur le même personnage des récits divers, tout à fait indépendants de ladite chanson et puisés à des sources dont le fond est très ancien, pourquoi ne pourrions-nous pas affirmer que la légende d'Otinel a pris naissance dans le Piémont, soit sous l'influence du *Fierabras* et de l'*Ogier*, soit par des motifs tout à fait régionaux, soit enfin pour ces deux causes combinées ? Je demande au lecteur la permission de suspendre l'examen de cette légende : nous allons voir des données précises sur les invasions et les ravages historiques des Sarrazins dans le Piémont au XIe siècle ; nous allons voir des souvenirs aujourd'hui encore bien enracinés dans le peuple, nous allons trouver enfin des changements de noms, des déplacements chronologiques, des confusions d'âges et de personnes, dont le résultat sera de nous montrer la réunion autour de Charlemagne de faits et d'hommes d'époques antérieures et postérieures à cet empereur. Alors, après tout ceci, je pourrai peut-être proposer des nouveaux arguments pour appuyer mon opinion de l'origine piémontaise de la légende d'Otinel et en expliquer aussi la formation.

Ferdinand Gabotto,
Professeur à l'Université de Turin.

(A suivre.)

INDEX ET EXTRAITS

D UN

RECUEIL MANUSCRIT DU XVIIIe SIECLE

ayant appartenu à M. Delvincourt

(*Suite*)

L'auteur avait une curiosité plus étendue et plus pénétrante que celle de beaucoup de ses contemporains, ainsi qu'on peut en juger en parcourant l'index analytique ci-dessus imprimé. Il s'intéressait jusqu'aux manuscrits en français ancien, chose assez rare pour l'époque et qui mérite d'être notée.

Les morceaux originaux sont assez rares dans ce volume : les plus intéressants sont une longue critique de quelques articles du *Dictionnaire de l'Académie*, où l'auteur montre une grande connaissance des nuances du sens des mots, et un court exposé d'un système d'éducation pour les enfants. Ses théories en matière pédagogique devancent de beaucoup son siècle. A travers nombre de chimères, il exprime des idées justes, et propose des moyens pédagogiques intéressants et curieux. Ce morceau, qui est probablement inédit, mérite d'être tiré de tout le fatras qui l'entoure. Il est assez intéressant pour être publié ici. Je me borne à le reproduire textuellement.

SUR L'ÉDUCATION

Je voudrais qu'on ne laissât point les enfants entre les mains des femmes, parce qu'elles leur impriment toujours quelque chose de leur faiblesse.

Il est dangereux pour les mœurs de les envoyer aux écoles publiques.

Il faudrait s'associer deux personnes de mérite pour instruire son élève en luy (*sic*) recommandant de le traiter avec douceur, de ne luy pas donner du dégoût de la vertu en l'y

poussant avec violence, et d'avoir plus de soin de former le jugement que de luy charger la mémoire.

Il faudrait mettre entre ses mains lorsqu'il est enfant toutes les lettres de l'alphabet. Quand il les aura considérées à loisir, on les mettra en ordre et on luy en dira les noms.

Le jour suivant l'on les mesle, puis les tirant au hazard, on lui en demande les noms pour exercer sa mémoire. Un autre jour, on les joint pour en composer des syllabes et des mots. Ensuite, on luy fait lire des livres imprimés. On peut apprendre en même temps à connaître les lettres grecques et arabes, le chiffre romain et le chiffre commun.

Quand il commence à lire et à écrire, il faut faire sa principale lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire; luy faire copier les plus belles sentences de Salomon. Il en tirera deux avantages, l'un de donner à la loi de Dieu la première place dans son cœur, et l'autre d'en graver si avant les paroles dans sa mémoire qu'il ne les peut jamais oublier.

On peut luy nommer à table en latin le nom de tous les mets et ainsi de suite.

Luy enseigner les règles les plus simples de la grammaire, puis lui en découvrir les principes, et luy parler toujours latin pendant quelque temps. Luy apprendre ensuite le grec.

Luy enseigner l'arithmétique qui est une des choses qu'il faut apprendre aux enfants, parce qu'elle applique l'esprit sans trop d'effort, et luy donne de l'étendue. On parle ensuite de géométrie en luy montrant des figures tracées sur le sable, et on le conduit ainsi insensiblement aux autres parties des mathématiques.

Quant aux fortifications, il faudrait plutost les montrer sur le terrain que sur le papier.

Leur apprendre la géographie, et leur faire lire les histoires et les nouvelles avec les cartes.

Pour luy apprendre la chronologie, il faudrait amasser des estampes, en composer une suite d'histoire, qui eussent rapport à des tables chronologiques qu'il aurait devant les yeux. Se servir des médailles pour aider la mémoire, et quand les médailles manquent, avoir recours aux figures gravées et aux inscriptions.

Luy faire connoître les bons tableaux et les belles antiques,

les coquillages et autres raretés de l'histoire naturelle, et ne perdre aucune occasion de luy découvrir les plus beaux traits de la philosophie, de la fable et de l'histoire.

On luy fera conoitre ensuite dans une bibliothèque les livres selon l'ordre des tems et des matières : luy faire, en peu de paroles, l'histoire de l'autheur, et luy marquer en quoy il a le mieux réussi.

Luy enseigner la logique débarrassée des épines de l'école, et luy aprendre que la vraye logique ne consiste qu'à bien écouter et à bien répondre, et qu'un bon logicien n'est autre chose qu'un homme qui se rend attentif à ce que dicte le bon sens.

Luy donner ensuite quelques principes de la méthaphisique (*sic*) et de la théologie chrétienne.

Pour la phisique, il faut peu de règles : mais luy apprendre à interroger la nature par de profondes méditations et par de fréquentes expériences.

A mesure qu'il verra les choses, lire les autheurs qui en ont traité.

La morale doit être enseignée plutôt par des exemples que par des paroles. On peut cependant en faire des leçons et s'étendre sur la loy de Dieu, celle de la nature, sur le droit des gens, civil et canonique.

Les études doivent se faire sur les premières choses qui se présentent. Toutes les créatures sont autant de tableaux que la Providence a placé (*sic*) autour de l'homme pour l'instruire sans deppence et sans fatigue.

On peut ensuite le faire voyager ches les étrangers pour luy apprendre et leurs langues et leurs mœurs.

POUR DEVENIR INGÉNIEUR

Il faut sçavoir l'arithmétique, apprendre au moins les six premiers livres des éléments d'Euclide, l'onzième et le douzième, sçavoir la géométrie pratique, soit pour lever le plan d'une place ou pour faire la carte du païs.

Les méchaniques sont encor nécessaires, car on a souvent besoin de machines. Apprendre quelque chose de l'architecture, étant impossible de se passer de voûtes et d'escaliers

pour les corps de garde et de charpentes pour les ponts, les écluses, les moulins.

Il faut qu'il s'étudie à connaître la nature des terres, du sable, de la chaux, du bois et du fer, qu'il s'accoutume à se servir du nivéau (*sic*).

Il faut sçavoir un peu de dessein pour représenter ses idées sur le papier.

Avec ces secours, il lira les livres du chevalier de Ville et du comte de Pagan et de Monsieur de Vauban.

On l'employera ensuite quelque temps sous un homme d'expérience, où il apprendra à distinguer le bon du mauvais, et à exécuter sur la terre tous les desseins qu'il aura vu sur le papier.

Pierre DELACRAU.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Lou Riou Pouetsicou

(Fragment du IXe chant

. . . . . .

. . . . . .

Vous me dsuesio incore : « abada le trâ chuére
T'éré vé Glióure anchon, pâ te le faré bére ? »
Mon glivrou so lou bras, sans bloda, gniuet caban
Je montovou à chivò si lòu rein de baban...

. . . . . .

. . . . . .

Vous me disiez encore : « Ouvre la porte de l'étable aux trois chèvres ; — tu les mèneras paître vers Lióure, puis tu les feras boire ? » — Mon livre sous le bras, sans blouse, ni caban, — je montais à che-

Arruevo vé l'anchon j'allovou m'asseto,
Dsuena voix cliora et dòuça on m'entendsé chanto :

Lou jour se lève
Et la sombra no fa pogli,
Bian loin deja sont le z'ételle ;
Lou bourra que court apré z'elle
S'enflame et gli.
Illò l'éga de Rho tragli.
Muet tout souluet avé me chuére
Et ran à bére,
Dsuessuet, dsuelò, je morchou tout plan-plan
Si qué terò brilan.
La larmisa bâ la gliumiére ;
La cigola dsan la mouriére
Chànte où soulâ,
Et muet coùcha dsan la briyiére,
M'endormou so lou mandoulâ,
Je dormou so loù mandoulâ !...
M'endormou so lou mandoulâ.
Ah ! ah !
Ah ! ah !
Ah !... ah !...

val sur le dos de la vieille chèvre. — Arrivé au pâturage, j'allais m'asseoir ; — on m'entendait chanter d'une voix douce et claire :

Le jour se lève — et fait pâlir la nuit sombre. — Bien loin déjà sont les étoiles ; — le nuage qui court après elles — s'enflamme et luit. — Là-bas l'eau du Rhône resplendit. — Moi tout seul avec mes chèvres, — et rien à boire, — d'ici, de là, je marche tout doucement — sur ce tural brûlant. — Le lézard gris boit la lumière ; — la cigale dans la plantation de mûriers — chante au soleil, — et moi couché dans la bruyère, — (je) m'endors sous l'amandier, — je dors sous les amandiers, — (je) m'endors sous l'amandier !... — Ah ! ah ! — ah ! ah ! — ah !... ah !...

Meri d'Exilac.

Une lettre de M. de Lacaze-Duthiers à propos de la réforme de l'orthographe.

La question de la réforme de l'orthographe, récemment discutée par l'Académie française, est toujours à l'ordre du jour. Il est bon d'entendre les spécialistes sur le plus ou moins d'avantages que peut avoir la réforme proposée pour les vocabulaires techniques. C'est à ce titre que nous croyons intéressant de reproduire quelques passages d'une lettre adressée, il y a quelques mois, à la *Revue scientifique*, par M. de Lacaze-Duthiers.

« Il faut tout d'abord, écrit-il, nettement préciser le terrain sur lequel la discussion doit être portée et limitée ici autant que possible.

» La réforme de l'orthographe n'est pas chose aussi simple que quelques-uns semblent le croire : elle est complexe et peut être envisagée à des points de vue divers. On a trouvé des faits étranges et on les a considérés isolément ; tantôt on a critiqué des règles surannées, ou bien des étymologies ayant fait leur temps ; on a été choqué de la présence des mots de quelques lettres qu'on ne prononce pas, ou bien on a épilogué sur des traits d'union, sur des capitales, sur l'accord des participes, sur la physionomie nouvelle des mots dont on ferait disparaître quelques lettres.

» D'autres enfin, ne voulant rien entendre, n'ont recherché qu'une simplification outrée, semblable à celle que nous présentent les langues italienne et espagnole. Ceux-là ont versé dans le phonétisme mitigé ou absolu.

» Cherchez dans les nombreux écrits qui ont suivi la circulaire de M. Léon Bourgeois, alors Ministre de l'instruction publique : pas plus que dans ce qui a transpiré de la discussion de l'Académie française, on n'a tenu le plus léger compte de l'orthographe scientifique. On ne s'en est pas occupé du tout.

» Aussi est-ce à ce dernier point de vue seul que j'ai voulu porter la question devant l'Académie des sciences, en protestant contre des modifications qu'il est impossible d'accepter actuellement dans le langage de la science. Ici donc nous n'allons nous occuper ni des traits d'union, ni des participes, ni des particularités orthographiques dans la recherche desquelles se complaisent les paléographes ou les paléontologistes, archéologistes ou puristes de la langue française.

» Néanmoins, nous ne pouvons omettre de rappeler tout d'abord que, dans le langage usuel ou littéraire, dont on s'est occupé exclu-

sivement, il existe des bizarreries qu'on ne saurait trop expliquer et qui jettent les élèves allant aux examens dans les transes les plus légitimes. Par exemple, pourquoi *donner*, *donnant*, par deux *n*, et *donateur* par un *n* ? Pourquoi *honneur* et *honoré* diffèrent-ils par le nombre de la même lettre ?

« On n'en finirait pas de relever toutes les irrégularités qu'on a nommées chinoiseries, fort irrévérencieusement pour le dictionnaire où on les a puisées.

» Si l'on y regarde de près, tous les projets de réformes sont basés sur le désir de simplifier notre langue en écrivant les mots comme on les prononce, indépendamment des étymologies.

» C'est la lutte entre les phonétistes et les étymologistes : — personne ne veut céder, et, je le crains bien, personne ne cèdera.

» Vous ne voulez supprimer le *ph* que parce qu'il a le même son que l'*f* ; vous trouvez inutile d'avoir deux signes pour représenter une seule et même chose, vous trouvez l'un naturel et l'autre de pure convention.

» La discussion qui existe entre les littérateurs est au fond tout entière dans la solution de cette question : Faut-il écrire comme on prononce, ou faut-il conserver des lettres purement conventionnelles ?

» Voyons à quoi conduit cette opinion : Ecrire comme l'on parle, c'est sans doute plus simple et par conséquent beaucoup plus commode. Victor Hugo nous le montre dans les *Misérables* : il met dans la bouche de l'un de ses héros l'interrogation « Kekcêksa ? » — Qu'est-ce que c'est que ça ? écrit en un seul mot. »

Abordant ensuite la question de l'orthographe des mots scientifiques, M. de Lacaze-Duthiers s'exprime en ces termes :

« Que le lecteur ouvre le *Nomenclator zoologicus* d'Agassiz, gros volume in-4° de quatorze cents pages, qui ne renferme que des noms zoologiques avec leur étymologie, et il y trouvera, je l'espère, la preuve de l'utilité de la connaissance des origines des mots. Cet ouvrage date de 1846, et Dieu sait si dans les quarante-sept années écoulées depuis lors on a fait des genres, des espèces, par conséquent des noms nouveaux. Or, il faut le remarquer, il ne s'agit dans ce gros volume que des noms d'animaux et des noms de genres ; les espèces n'y sont point comprises.

» La botanique, la géologie, la chimie, en un mot toutes les sciences, ont leur part dans la création rationnelle des noms ; et certes l'on n'a pas manqué, dans ces branches diverses de la science, de trouver des êtres nouveaux qu'il a fallu nommer.

» Pourra-on dire après cela que, pour répondre à la nécessité de désigner des corps, des êtres nouveaux, la formation des mots a été

l'œuvre de pédants ? Sera-t-il possible de dire que ces mots en nombre infini ont poussé au hasard comme les arbres d'une forêt ?

» On le voit bien ici, toutes ces critiques viennent de ce que l'on n'a considéré que l'orthographe de mots anciens de la langue usuelle ayant subi, comme la langue elle-même, les effets de l'évolution.

» L'un de nos maîtres dans la belle langue française a dit, quelque part, qu'on ne reconnaîtrait plus Racine et Molière, si l'on écrivait leurs chefs-d'œuvre comme on les prononce. — Que serait-ce alors pour les naturalistes si le *Nomenclotor zoologicus*, dont je viens de parler, était écrit phonétiquement ?

» On peut certainement porter ce défi, sans craindre d'être contredit : qu'il est impossible de faire un pas dans les sciences naturelles sans se heurter à la nécessité de connaître les étymologies des mots qu'on rencontre à chaque page, à chaque ligne ; car à chaque pas on y trouvera l'orthographe étymologique respectant, non seulement le *ph* et l'*y*, mais encore le *th* et le *ch* que le temps ne m'a pas permis de défendre devant l'Académie comme je l'aurais désiré.

» La médecine n'a pas été citée, et cependant combien de noms de maladies sont entrés dans le langage usuel quoique venant du grec !

» Enfin la science, les arts, l'industrie font de tels progrès que le langage de tous est rempli de mots grecs et latins qui reviennent à chaque instant : télégraphe, téléphone, phonographe, microphone, kilomètre, microscope, télescope, etc., etc. — En voici qu'on prononce dans tous les salons, aujourd'hui que les fleurs sont devenues une mode universelle : orchidées, chrysanthèmes, se trouvent dans toutes les bouches.

» Il faut bien d'ailleurs le reconnaître, pour notre esprit c'est un besoin instinctif que rechercher le sens vrai, le sens primitif d'un mot que nous entendons ou lisons pour la première fois.

» Il m'est arrivé souvent de voir l'embarras d'une jeune personne cherchant à savoir ce que signifiaient les noms botaniques qu'elle devait apprendre purement par mémoire sans autre secours. Le mot *géranium*, pour n'en citer qu'un, l'avait intriguée particulièrement. En lui montrant le fruit de la plante rappelant la tête et le long bec de la grue, qui se nomme en grec *gueranos*, je vis bientôt la satisfaction suivre l'explication donnée.

» On sait qu'en histoire naturelle on a souvent pris les noms des savants spécialistes pour les latiniser et les consacrer à la dénomination des êtres découverts. Qui eût jamais pensé qu'on pourrait décomposer un nom d'homme pour en faire un nom de genre, avec plusieurs mots grecs ? Le fait s'est cependant produit.

» M. Adrien de Jussieu était un esprit fin et délicat, fort puriste

et désireux de voir les mots scientifiques écrits avec une orthographe irréprochable due à leur étymologie.

» Il me souvient qu'il s'amusa beaucoup d'un nom générique d'une plante dédiée à un savant cryptogamiste, dans l'une de ces herborisations dont il avait conservé la tradition, et dans lesquelles, étudiant, je me rappelle avoir vu Von Buch, Louis et Elisabeth Agassiz, A. de Candolle et Pictet, Adolphe Brongniart et Decaisne, les frères Tulasne et tant d'autres savants qui aimaient à suivre ses courses traditionnelles aux environs de Paris.

» Ce nom était *onoctonia* et venait des deux mots grecs *âne* et *meurtre* — qui *tue l'âne :* c'est pour le coup que le phonétisme aurait eu beau jeu, — on en rit beaucoup. J'ai abandonné la botanique et ne sais ce qu'est devenu le genre.....

» Linné en introduisant la nomenclature binaire d'une façon définitive dans les sciences naturelles, eut surtout pour but de faire rejeter les noms devenus trop longs, parce qu'ils avaient la prétention de présenter pour ainsi dire le résumé de la description de l'être désigné. Il n'y avait pas de mémoire dont l'étendue fut assez vaste pour lui permettre de se rappeler des appellations nombreuses comme celle-ci : *Monolasienocallenomonophyllorum.*

» Il faut le reconnaître, il y a dans l'esprit des hommes de science une tendance qui les pousse d'une façon inconsciente à vouloir pour ainsi dire faire un résumé, dans un seul mot, de l'histoire d'un être, et cette tendance, que combattait Linné il y a plus d'un siècle, reparaît encore de nos jours.

» Que dirait le grand naturaliste, s'il revenait et si l'on parvenait à prononcer devant lui *couramment* quelques-uns des noms de la chimie organique moderne ?

» Vous le savez, on a cherché à colorer artificiellement les fleurs blanches. Si donc on désire avoir par exemple des œillets verts, il faudra faire un sel de soude avec l'acide *diethyldibensyldiamidotriphenylcarbinotrisulfureux*, dans la solution duquel on plongera le pédoncule d'un œillet blanc, qui, peu à peu après l'absorption, deviendra vert. »

Et M. de Lacaze-Duthiers conclut en ces termes :

« Point de phonétisme dans les sciences ! conservons les signes conventionnels des étymologies, et par conséquent l'orthographe qu'ils entraînent après eux !

» Laissons vivre en paix les *th*, les *ch*, les *ph*, et les *y ;* mais aussi laissons faire table rase de toutes ces particularités orthographiques étranges, n'ayant aucune raison d'être et qu'un usage inexplicable a perpétuées sans trop savoir pourquoi.

» En un mot, conservons une orthographe scientifique, raisonnable

et utile, en dépit des malédictions qu'on pourra nous adresser, dût-on même nous traiter encore de pédants ! »

Le Congrès des Sociétés savantes de 1894

Au congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu pendant les fêtes de Pâques, par un heureux retour à l'ancien usage, plusieurs communications intéressant l'histoire et les lettres méridionales ont été faites. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en signalant ici, d'après les comptes rendus de la presse, les plus importantes.

*
* *

Livres de raison et de famille du Périgord. — M. le comte de Saint-Saud appelle l'attention sur deux livres de raison et de famille appartenant à M. le vicomte Pierre de Pelleport.

Le premier de ces livres, formant deux volumes petit in-folio, est celui de la famille périgourdine des Brons, seigneur de la Romiguière et Cézerac, qui donne avec des notes de famille, une suite d'actes de 1522 à 1786. M. de Pelleport l'a offert aux archives départementales de la Dordogne.

Le second volume, in-16 manuscrit, est un livre d'heures à lettres et enluminures gothiques, qui porte, sur ses gardes et ses dernières feuilles de vélin, les naissances et les décès concernant les Balavoine, seigneur de Pontus en Bordelais, depuis 1538 jusqu'à la fin dq dix-septième siècle, époque à laquelle cette famille s'est éteinte. Ces notes ont été continuées par les Brons, leurs successeurs, et par les Fronsac, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

*
* *

Les charités de Felletin (Creuse). — Au quinzième siècle, nous raconte M. Autorde, de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse et archiviste du département, existait à Felletin, indépendamment de l'hôpital, une institution de bienfaisance dite « les charités », dont l'administration appartenait aux consuls. Cette institution, qui avait pour but de faire distribuer des secours en pain et en seigle aux pauvres de la contrée, avait rencontré, aux premiers temps de son existence, une vive sympathie ; la ville lui réservait le produit des immeubles de son domaine privé (champs communaux et terrains vacants dans l'enceinte fortifiée) ; et, pour l'aliénation de ces biens, les consuls avaient adopté le procédé de l'arrentement perpétuel et stipulé exclusivement des rentes en pain et en seigle. Mais,

dès les dernières années du quinzième siècle, l'administration locale ne portait déjà plus un aussi vif intérêt aux charités, et les consuls, qui avaient laissé aux nouveaux acquéreurs la facilité de se libérer en servant la rente traditionnelle ou en payant une certaine somme au profit de la ville, avaient fini par exiger, seus le nom de taxe d'entrage, une somme d'argent qu'ils majoraient quelquefois d'un droit de prise de possession Enfin, quelques années après 1583, les charités furent supprimées définitivement et les consuls abandonnèrent les revenus de ces établissements pour leur part contributive à la dotation d'un collège qui venait d'être fondé à Felletin.

* *

Émeute a Avesnes en 1413. — C'est, d'après M. Finot, à propos de l'élection du maieur qu'eut lieu cette émeute à Avesnes dans la semaine de Pâques de l'an 1413. Les jurés prétendaient avoir le droit de présenter le maieur à la nomination du seigneur, le comte Olivier de Penthièvre ; mais celui-ci, de son côté, prétendait instituer cet officier souverainement et le soumettre, par pure forme, à l'agrément des jurés. Cette émeute était, en réalité, le résultat des intrigues du sire du Floyon, gouverneur révoqué de la ville d'Avesnes, qui, irrité d'avoir perdu une place si lucrative, excita le mécontentement de la petite bourgeoisie en lui faisant entendre que les franchises communales étaient méconnues, et, en même temps, provoqua une grève des drapiers, tisserands et foulons, qui, pendant trois jours, parcoururent la ville tumultueusement, injuriant et maltraitant les officiers et les partisans du comte.

Celui-ci, pour calmer l'effervescence populaire, fit arrêter nuitamment les principaux meneurs, mais ne put mettre la main sur Floyon, qui avait eu la précaution de prendre la fuite la veille, abandonnant ceux qu'il avait excités à la rébellion et qui furent cruellement punis d'avoir suivi ses conseils.

— Le souvenir de ces évènements nous a été conservé par une curieuse enquête criminelle deposée aux archives du département des Basses-Pyrénées avec les titres de la maison d'Albret, qui, pendant un demi siècle, a eu la possession de la terre d'Avesnes. Ce document, qui retrace une page intéressante des annales de la région du Nord, nous dévoile toute la vie municipale d'une petite ville au moyen âge et nous montre, avec leurs passions violentes et quelquefois mesquines, le seigneur, ses officiers en fonctions ou disgraciés, le maieur et les jurés, les bourgeois, les artisans divers, et surtout ceux de la draperie, la principale industrie de la contrée.

* *

Une petite ville au pouvoir des routiers en 1381-1385. —

M. l'abbé Galabert, membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous raconte sous ce titre l'histoire de Puylagarde. C'était pendant les années malheureuses où le brillant capitaine Rotier de Belfort, après s'être vaillamment conduit dans les luttes avec les Anglais, était devenu traître au roi et s'était allié ensuite avec les routiers pour prendre Puylagarde par trahison.

Les consuls de Puylagarde, trompés sur le mot d'ordre par ces troupes ou plutôt ces bandes, baissèrent les ponts-levis et laissèrent entrer les routiers dans la place, dont les habitants, après avoir subi le pillage, durent, pendant leurs années de soumission, nourrir leurs vainqueurs et supporter les plus mauvais traitements jusqu'en 1385, époque à laquelle les routiers partirent chercher fortune ailleurs.

* * *

Mémoires du maréchal d'Asfeld. — M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, fait une communication sur les mémores du maréchal d'Asfeld. Ces mémoires, composés par le grand homme de guerre ne se rapportent qu'aux campagnes qu'il fit en Espagne de 1704 à 1709, mais ils n'en offrent pas moins un intérêt considérable. S'ils ne nous révèlent aucun fait bien nouveau, ils nous font mieux pénétrer la marche des événements. Dépourvus de tout caractère officiel, ils n'en montrent qu'avec plus de vérité l'état de la péninsule pendant cette période dramatique et troublée de son histoire.

Nous assistons avec eux aux intrigues de cour, aux conseils des généraux ; nous voyons combien était grande alors la faiblesse et l'impuissance de l'Espagne. On n'en apprécie que mieux les services éclatants rendus par d'Asfeld. C'est lui qui en 1707 prépara la victoire de Berwick à Almanza et la rendit possible ; ce fut lui qui, l'année suivante, conquit seul, grâce à ses habiles dispositions, le royaume de Valence ; ce fut lui encore qui, en 1709, eût empêché l'évacuation complète et si désastreuse de l'Espagne par les troupes françaises, si Bezons, qui les commandait en chef, eût suivi son conseil et attaqué Stahrenberg. On connaissait ces faits en gros ; on ne savait pas, comme nous l'apprennent ses mémoires, quelle habileté consommée Asfeld dut déployer dans ces graves circonstances, comment, dépourvu de toutes ressources, il sut y suppléer par son génie organisateur et parvint à triompher de toutes les difficultés ; on comprend, après cela, comment il put, en quelques mois, rendre à Philippe V une de ses plus belles provinces.

C'est là ce qui fait l'intérêt de la lecture de M. Charles Joret ; aussi doit-on le remercier d'avoir appelé l'attention du monde savant sur

ce document précieux, conservé au British Museum, mais resté jusqu'à présent ignoré.

∴

François Fouquet, archevêque de Narbonne. — M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, rappelle les plus importants souvenirs qui se rattachent à l'exil, à Alençon, de François Fouquet, archevêque de Narbonne, frère du surintendant. Il mentionne : 1° la donation faite par l'archevêque aux jésuites d'Alençon d'un hôtel ayant vue sur le petit parc, dans lequel ceux-ci établirent leur collège après sa mort, et 2° le legs particulier fait, au aux jésuites nom de son fils, par Mme Fouquet, mère de l'archevêque, pour les aider dans la construction d'une église qu'elle leur avait enjoint de dédier à l'Immaculée-Conception.

∴

Les Livres choraux de Saint-Sauveur d'Aix. — Des 24 volumes qui composaient cette collection conservée dans les Archives de l'archevêché d'Aix, il ne reste plus que 14 in-folios manuscrits sur vélin de 1514, d'environ 160 feuilles de 80 centimètres sur 56, reliure en bois.

Ces volumes, d'après M. l'abbé Marbot, de l'Académie d'Aix, sont enrichis de nombreuses enluminures, parmi lesquelles sont à citer celles où l'artiste Pierre Burle, prêtre bénéficier de Saint-Sauveur, s'est exercé à varier ses traits et ses nuances avec une minutie de détails, une harmonie de couleurs et une chaleur de tons des plus remarquables. Les miniatures des grandes lettres, surtout celles de l'Introït des grandes fêtes, sont magnifiques ; la calligraphie et très soignée, et les encres et les couleurs sont fort bien conservées. Malheureusement des amateurs peu scrupuleux ont découpé celles de ces miniatures qui devaient être les plus belles ; mais on a pu en retrouver quelques unes que l'on a déposées au musse de la ville d'Aix.

Ces livres, qui sont de véritables documents historiques, sont un argument de plus apporté à la thèse de dom Pothier sur l'unité de la mélodie grégorienne et confirment pleinement la fidélité constante de l'église d'Aix à garder la liturgie romaine. En effet, sur une délibération du concile d'Aix, en 1585, qui statua qu'il suffirait de corriger les livres choraux pour les mettre *ad normam concilii Tridentini*, un cordelier d'Avignon fut chargé de ce travail qui fut terminé en 1620. Toutes ces corrections sont très visibles, et quelques-unes, fort curieuses, ont consisté à effacer le texte original sur lequel le cordelier a tracé le nouveau.

Les deux auteurs successifs de ces livres ont signé, et la signature du bénéficier Burle, qui date de 1514, et qu'on peut lire dans le manuscrit, est assez originale.

*
* *

Un Manuscrit de Montpellier. — « M. Charles Brun, délégué du Félibrige latin, fait une communication sur un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier (H. 304). Ce manuscrit contient, entre autres pièces, un fragment du traité sur l'office divin, où se trouve un office de l'Etoile.

» Ce dernier, connu surtout jusqu'ici par des versions normandes, est très intéressant en ce qu'il semble appartenir à une province, autre que la Normandie, et surtout en ce qu'il montre un progrès très notable dans la dramatisation de la liturgie.

» On peut y relever, à côté d'une division bien arrêtée et d'un souci déjà grand de la mise en scène, le fait particulier que les Mages dans ce mystère parlent à un moment un langage incompréhensible, et « voisin, dit M. Gasté qui avait déjà signalé ce manuscrit, du turc de Molière ».

*
* *

Peire Cardinal. — » Au nom de M. Roque-Ferrier, président du « Félibrige latin », à Montpellier, M. Gazier donne lecture d'une communication écrite sur « le Troubadour Pierre Cardinal et la fable des Hommes et de la Pluie ».

» Pierre Cardinal naquit au Puy en Vélay, et son instruction fut aussi complète qu'elle pouvait l'être au treizième siècle. L'apologue justement célèbre dont on lui fait honneur jusqu'ici peut se résumer de la manière suivante : une averse d'un genre extraordinaire tombe sur une grande cité et y rend insensés tous ceux qu'elle touche.

» Un seul homme dormait pendant ce temps-là et, en sortant de sa maison, il n'est pas peu étonné de voir les mille folies que commettent ses concitoyens.

» Celui-si se croit roi et porte couronne sur la tête ; cet autre crache contre le ciel et le menace ; l'un est habillé avec luxe, l'autre est sans vêtements ; l'un rit et l'autre pleure, et celui-là frappe ses semblables, etc., etc.

» Cette fable, dit en terminant Pierre Cardinal, est celle du monde et de tous ceux qui l'habitent ; elle est l'image de ce siècle plein de déraison.

» Mais il ne semble pas possible de faire honneur de son invention au célèbre troubadour. Le thème dont il s'agit apparaît très nettement avec ses détails essentiels dans une homélie de saint Jean

Chrysostome (*In I ad Corinth., homel. 39*) prêchée à Antioche, et le contexte du grand orateur laisse supposer que nous sommes en présence d'une allégorie populaire d'origine syriaque.

» Il est donc probable que Pierre Cardinal l'a prise dans quelque traduction latine de cette homélie. On la rencontre d'ailleurs dans un conte populaire de la haute Provence qui, malgré la différence des temps et des lieux, se lie de très près à la fable de Cardinal ».

BIBLIOGRAPHIE

Louis Ducros. - **Diderot, l'homme et l'écrivain** — Perrin, 1 vol. in-12, 1894

Le récent livre que M. Ducros, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a consacré à Diderot, comprend deux parties distinctes : une étude biographique sur Diderot et sur ses amis, et une étude sur Diderot écrivain — car c'est peut-être trop dire, avec l'auteur, qu'on y trouve « un résumé critique de l'œuvre entière de Diderot. »

La biographie que nous donne M. Ducros est d'une lecture intéressante. A vrai dire, elle n'ajoute rien, ou à peu près rien, aux travaux de Rosenkrantz, de Morley ou de M. Tourneux. Sur la jeunesse, si peu connue, de son auteur, M. Ducros ne nous apprend rien de nouveau. A part quelques billets inédits, examinés à la Bibliothèque nationale (cf. not. p. 86) — et d'ailleurs sans importance — ce livre n'apporte aucune contribution à la vie de Diderot. Mais ce n'a pas été sans doute l'objet de l'auteur de faire œuvre personnelle sur ce point. Il s'est borné à présenter, en quelques pages élégantes, un tableau de la vie, du caractère et de la société familière de son personnage. La jeunesse de Diderot ; ses relations avec J.-J. Rousseau, Grimm, Mme d'Epinay, Mme Geoffrin, Mme Necker, d'Holbach ; la vie familiale de Diderot ; ses relations avec Catherine II ; sa mort, telles sont les étapes du récit. Sur un point particulièrement délicat, qui a toujours embarrassé les biographes, à savoir les rapports de Diderot avec Sophie Volland, M. Ducros se prononce nettement pour l'hypothèse — infiniment probable, il faut l'avouer — qui fait de Mlle Voland la maîtresse de Diderot (p. 72). M. Assezat, dans sa notice sur Sophie Volland, n'avait pas cru pouvoir décider si l'amour de Diderot fut « chaste ou sensuel. » Quoiqu'il en soit de ce problème de casuistique amoureuse, on peut admettre avec M. Ducros, que l'affec-

tion de Diderot fut très peu chaste dans les expressions, et, à lire ces lettres étranges, on se prend à souhaiter avec lui, pour l'honneur de Sophie, que l'amour de Diderot n'ait pas été platonique : « vertueuse, elle serait peut-être moins décente à nos yeux » (p. 73).

Le jugement de M. Ducros sur son auteur pourra paraître un peu indulgent à ceux qui se refuseront à voir avec lui dans le *Supplément au voyage de Bougainville* une simple boutade et qui auront peine à croire que la morale du *Père de famille* serve de correctif aux « dégoutantes folies » de son auteur (p. 154). « Pour qui l'a pratiqué assidûment, il vaut mieux que bien de ses œuvres : ce n'est pas faire de lui, nous en convenons, un bien grand éloge. » Et encore : « Il avait l'imagination pervertie, mais il n'avait ni l'esprit faux, ni l'âme vicieuse » (p. 155). On sent que M. Ducros plaide ici les circonstances atténuantes. Il est difficile de lui reprocher de ne pas faire plus.

La seconde partie du livre est de beaucoup supérieure à la première. Elle est surtout plus neuve.

M. Ducros y replace l'œuvre de Diderot dans le grand courant de l'influence anglaise en France au XVIIIe siècle, et il débute hardiment, et sagement, par un chapitre sur la littérature anglaise en France au dix-huitième siècle. Ce faisant, il ne fait qu'adopter un point de vue familier à la critique étrangère, à Rosenkrantz (qui n'est pas cité ici) et à Morley (qui ne l'est peut-être pas assez explicitement), Le point de vue n'en est pas moins juste et fécond. « Diderot est tout anglais » a dit M. Brunetière. Il serait souhaitable que la démonstration qu'en donne M. Ducros fût un peu plus ample et surtout qu'elle s'étendit à la philosophie et à la morale. Mais ce sera, paraît-il, l'objet d'un prochain ouvrage sur les Encyclopédistes.

En ce qui touche à la littérature d'imagination, il faut féliciter particulièrement M. Ducros d'avoir précisé la dette de Diderot envers la littérature bourgeoise des Anglais, envers Lillo, Moore, Richardson et Sterne. Tout le chapitre sur Sterne est à lire (p. 204 et suiv.). On y verra avec quelle exactitude Diderot emprunte les procédés de son modèle et jusqu'à ses manies. C'est là une fine étude de littérature comparée.

Avouerai-je maintenant qu'il me paraît difficile de réduire à rien, avec M. Ducros, l'influence des idées politiques anglaises sur notre dix-huitième siècle (p. 176) ? Que l'influence du « philosophisme anglais » sur l'esprit de Voltaire me semble autre chose qu'une « facétie » de Victor Cousin (p. 175), puisqu'elle a été généralement affirmée au siècle dernier, depuis La Harpe jusque à Condorcet, et que la question exigerait du moins une discussion précise ? Qu'il n'est nullement certain que la littérature anglaise du temps de la reine Anne, ne fût

qu'un reflet de notre dix-septième siècle (p 179), et qu'elle ne nous offrît « rien d'absolument inédit, » *Robinson* et *Gulliver*, tout au moins, sans parler de Pope ou d'Addison, prouvent abondamment le contraire) ? Ce serait engager de grosses discussions, et je me borne à signaler l'importance de ces questions, tranchées un peu sommairement par M. Ducros. Il m'en coûte d'autant moins de faire ces réserves que, sur le fond de la thèse, je suis d'accord avec lui, et me félicite de l'importance qu'il a donné à l'influence anglaise dans son livre. Il se fait temps qu'on applique à notre dix-huitième siècle la méthode comparative, puisque notre littérature s'y fait « européenne », tant par ce qu'elle reçoit que par ce qu'elle donne.

Le chapitre sur Diderot critique d'art est une réhabilitation ingénieuse, à la suite de M. Faguet et contre M. Brunetière.

L'étude sur Diderot philosophe est sèche et insuffisante. On s'étonne de lire (p. 334) : « Sensuel comme il était, il ne pouvait être, semble-t-il, qu'un philosophe sensualiste. »

La conclusion qui nous montre dans l'auteur des *Deux Amis de Bourbonne* « le prédecesseur des Darwin et des Mérimée » (p. 342) — singulier accompagnement de noms ! — et « le plus conscient et le plus complet parmi les précurseurs du réalisme moderne », semble insuffisamment motivé.

L'information de M. Diderot est généralement exacte. Cependant le *Pour et le Contre* (p. 166) est mis pour le *Pour et Contre*. — L'abbé Prévost a fait en Angleterre deux séjours successifs et non pas un seul (p, 167). — La *Marianne* de Marivaux n'est pas antérieure de neuf ans à la *Clarisse* de Richardson, puisque celle-ci est de 1748, et que la première parut de 1731 à 1741 (p. 186[1]).

Le livre de M. Ducros est d'une lecture agréable. On regrette cependant de trouver des plaisanteries de ce genre (p. 73), à propos des lettres de Diderot à Sophie Volland : « Le ton de la correspondance se modifie naturellement et se modère avec les années.... C'est que, quand il écrivit les dernières lettres (en 1774), Diderot avait soixante-et-un ans, et, ce qui avait contribué sans doute à le refroidir, il revenait de Russie. » De pareils traits détonnent dans ce livre d'ailleurs aimable, et qui se fera lire.

Joseph Texte.

Zeitschrift für romanische Philologie, XVI, 1-2 (1892). — P. 1. G. Voretzsch. *Le* Reinhart Fuchs *de Henri de Glichezâre et le* Roman de Renart. Fin d'un consciencieux travail (voy. *Zeitschr.*, XV.

[1] *P.* 178, note : *english* pour *English*, et p. 225 : *heroics* pour *heroic*.

124 et 344) où l'auteur étudie les rapports entre les différentes branches que nous possédons du *Roman de Renart* et les divers épisodes du *Reinhart Fuchs*. Lire dans *Romania*, XXI, 455, les judicieuses observations d'un critique compétent, M. L. Sudre, qui a fait du *Renart* son domaine propre. — P. 40 C. Michaelis de Vasconcellos. *Études sur les* romances (premier article). — P. 90. E. Freymond. Sur le *Livre d'Artus*. L'auteur croit à tort voir dans les séries de vers de 8, 10, 12 syllabes que l'auteur de la continuation du *Merlin* a mêlés à sa prose (Bibl. nat. fr 337, dont la publication est annoncée par M. G. Paris) des traces d'une ancienne rédaction poétique: « ce sont, dit M. G. Paris, des fantaisies de prosateur, composées en majeure partie de réminiscences et quelquefois d'emprunts textuels à Chrétien de Troyes. » — P. 128. H. Caviezel, *Les calendriers rhéto-romans*. Extraits d'almanachs populaires des XVIIIe et XIXe siècles. - P. 165. A. Keller. *Influence de l'espagnol sur la langue des Ziganes qui habitent l'Espagne*. — P. 174. Th. Gartner. io *issu de* uo *en vénitien*. — P. 184. Th. Gartner. *Le dialecte d'Erto* (premier article). — P. 210 Ph. Aug. Becker, *Berte aux grands pieds d'Adenet le Roi et le roman en prose de la bibliothèque de Berlin*. La rédaction en prose dériverait directement du poème d'Adenet, non toutefois sans de nombreux changements et de fréquentes abréviations. — P. 217. H. R. Lang. *Corrections au texte de la* Demanda do Santo Graal. — P. 223. Hugo Andresen. *Sur* Amis et Amiles *et* Jourdain de Blaivies. Corrections.

Mélanges. I. Histoire littéraire. — P. 227. W. Fœrster. *Sur* Ille et Galeron. Cf. *Romania*, XVI, 458. — II. Exégèse. — P. 228. O. Schultz. *Sur Bertran de Born*. M. Sch., dans le passage si controversé : *S'acsetz lo cor d'amar Ant-rebeira e Dordonha De regart nous dera sonha* (Stimming, XXXIX, 21-3), lit : *Entre Bera e Dordonha De regart nous deratz sonha*, et voit dans *Bera*, soit la Bère, affluent du Rhône (Drôme), soit la Bère du département de l'Aude. M. P. Meyer, qui trouve avec raison ces deux cours d'eau trop éloignés, propose avec doute : *Entre Auvezera e Dordonha*. M. Chabaneau avait déjà corrigé *Entre Beira e D.*, soupçonnant qu'il fallait voir dans *Beira* la Vezère. Nous sera-t-il permis de hasarder à notre tour une conjecture et de proposer : *Anc rebeira de Dordonha?* — III (II). Manuscrits. — P. 230. B. Wiese. *Le manuscrit trivulcien de la légende de sainte Marguerite*. Variantes de ce ms. par rapport à l'édition donnée par M W. — P. 240. O. Schultz. *Le manuscrit de Stockholm de* Foulques de Candie. — IV (III). Grammaire. — P. 242. A. Horning. *Les proparoxytons dans le français de l'Est*. Additions à *Zeitschr.*, XV, 493 sqq. — V (IV). Histoire des mots.

— 1. P. 243. A. Zimmermann. *Sur le latin* donique, dunc, *ital.* dunque, *etc.* — 2. P. 244. W. Fœrster. *Étymologies romanes* (suite). 7. Fr. moderne *français* non pas de *France* + *eis*, mais de *franciscum*, comme le montre le fém. *francesche* dans Benoit et Philippe de Than; M. G. Paris distingue de l'adjectif *françeis* = *franciscum*, le nom ethnique *Franceis*, qui vient probablement de *France* + *eis*). — 8 (7). F: *revêche, revois, revercher* (au lieu de *revois*, il faut lire *revoit* = revictus; *ruvesche* semble être le même que *ruvesche, rubesche*, qui viendrait de *rubeste* = robustus : ceci nous semble bien douteux). — 9 (8). Ital *andare*, fr. *aller* (remarques à l'appui de l'étymologie *ambulare*). — 10 (9). Piém. *tota* (abrégé de *matota*, fém. de *matot*, diminutif de *mat*, garçon). — 11 (10). Fr. *pucelle* (pulicella, qu'on trouve dès le commencement du VIe siècle, serait un diminutif de *pulex* : cette opinion, qui n'est pas nouvelle, semble gagner du terrain).

Comptes rendus. P. 256. W. Meyer. — Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, I (J. U. Jarnik ; corrections pour ce qui concerne le roumain). — P. 262. E. Mérimée, *Première partie des* Mocedades del Cid *de D. Guillén de Castro* (A. L. Stiefel ; très favorable). — P. 265. M. Gaster, *Chrestomathie roumaine* (G. Weigand ; excellent). — P. 268. H. Binet, *Le style de la lyrique courtoise en France aux XIIe et XIIIe siècles* (F. Settegast). — P. 269. R. Heinzel, *Ueber die französischen Gralromane* (H. Suchier). — P. 274. *Romania*, XIX, octobre 1890, et XX, janvier 1891 (W. Meyer-Lübke). — P. 277. *Arcivă Societăţii ştiinţifica şi literare din Iaşi*, I (W. Meyer-Lübke). — P. 278. *Giornale storico della letteratura italiana*, XVII, 2-3 (R. Wendriner). — P. 282. *Il Propugnatore*, nuova serie, III, 15-18 (R. Wendriner). — P. 286. Addition de M. Grœber à l'article de M. W. Foerster sur *français* (Voy. ci-dessus). — P. 288. *Schuchardt. Proposition* (il s'agit d'uniformiser l'emploi des signes <> en plaçant à la pointe la forme la plus ancienne. Avec la plupart des romanistes, M. G. Paris croit le procédé contraire plus logique.

XVI, 3-4 P. 289. R. Thurneysen. *De la place du verbe en ancien français*. L'auteur a eu le tort de se borner à l'examen d'un seul texte, les parties en prose d'*Aucassin et Nicolete*. — P. 308. Th. Gartner. *Le dialecte d'Erto* (cf. *Zeitschr.* XVI, 183 sqq.). — P. 372. E. Gorra. *Le dialecte de Parme*. Comparaison du dialecte de Plaisance (cf. *Zeitschr.* XIV, 133 sqq.). — P. 380. Marchot. *Étymologies dialectales et vieux-françaises*. 1. Fr. *aveindre* (autre forme de *avenir*, ne vient pas de *abemere*). 2. Liégeois *cuăt pes*, lézard (de *quattuorpedia* ; M. G. Paris voit avec raison dans *pes* < *pecias* une confusion semblable à celle qui a fait dire ailleurs, pour la salamandre, *quatre-*

pierres ou *catre fis'*. — 7. Liég. *djà !* allons ! voyons ! (de *camus :* impossible : j'y verrais plutôt une variante du français *jà*). — 4. Liég. *hăt're* (contredit l'étymologie donnée par M. Bugge, *Romania*, IV, 359) — 5. Liég. *in'saci, in'sacue, in'sawus* ou *in'sawis, sacuă* (= *un ne savez qui*) — 6. Liég. *mită*, milieu et moitié (de *medietantem ;* j'ai toujours cru, pour ma part, à une influence du provençal sur le français, et tiré *mitan*, qui se retrouve dans tout le domaine d'oc, de *medietatem*, par la substitution du suffixe —*anum* au suffixe — *atem ;* cf. *mitat* = medietatem). — 7. Liég. *pome*, m., sorte de petite enclume (Voy. 11). — 8. Liég. *pot'*, épi (de *prelmitem*). — 9. Liég. *tel'*, f., terrine pour le lait en terre cuite (de *testula* : inadmissible ; M. G. Paris propose l'all. *Tiegel*, m. h. all. *tëgel*). — 10. Liég. *tchĭf*, f., joue = fr. gifle, anciennement « joue ». — 11. Wallon *volet'*, f., petite claie, clayon (de *vola :* ce qui semble douteux ; l'auteur sépare à tort le mot français *volet*, dans *trié sur le volet*, de *volet*, contrevent : le tout semble bien devoir être rattaché au verbe *voler*). — P. 388. F. Settegast. *Anc. fr.* feslon, « boulet du cheval » (de l'a. h. a. *vizzeloch*, « touffe de poils au boulet) ; *fr. mod.* frelon, freluche, freluquet, se rattacheraient à *feslon* . — P. 397. C. Michaelis de Vasconcellos. *Etudes sur les* romances (2e article ; cf. *Zeitschr.* XVI, 40). Il s'agit ici des *romances* espagnoles et portugaises sur les « morts par amour », et de l'usage, que l'auteur rattache à des traditions germaniques, de ne pas les enterrer en terre sainte. — P. 422. Lang. *Traditions populaires des Açores*. — P. 437. R. Zenker. *Sur la satire de Pierre d'Auvergne*, et encore une fois « *Car vei finir a tot dia* ». Réponse aux articles de MM. Appel (*Romania*, XIX, 618) et Jeanroy (*Rom.* XIX, 394), le premier sur la satire de P. d'Auvergne contre les troubadours ses contemporains, le second sur sa tenson « *Car vei finir a tot dia* » (Voy. la réplique de M. Jeanroy dans *Rom.* XIX, 316 ; je crois, pour ma part, que *polhe* n'est qu'une licence amenée par la rime (*se*), comme le montre la forme moderne *poul* qu'on trouve partout , laquelle ramène à un ancien *polh*, cf. le mod. *boul*, anc. *bolh*, n. verbal de *bolhir*). — P. 452. G. Baist. *Jofreiz d'Anjou*. Cf. l'article de M. F. Lot, dans *Romania*, XIX, 377. — P. 458. A. Horning. *Le dialecte de Tannois* (à 4 kil. de Bar-le-Duc). — 476. M. Menghini. *Villanelle alla napolitana*. Publication de poésies de forme semi-populaire contenues dans le ms. Chigi L, IV, 81, de la fin du XVIe siècle (1re partie).

Mélanges. I. Histoire littéraire. P. 504. O. Schultz. *Documents sur Hugues de Berzé* (cf. *Rom.* XXII, 318). — II. Exégèse. P. 508. G. Baist. 1. *Le duel dans la* Chanson de Roland. Rectification d'une erreur commise par M. G. Paris dans l'Introduction de ses *Extraits de la Chanson de Roland*, erreur corrigée dans la dernière

édition. — 2. *A oes seint Pere en cunquist le cheuage* (*Rol.* 373). Cf. *Rom.* XXII, 318. — III. Grammaire. P. 511. J. Stürzinger. *La terminaison du présent* -ā *en wallon-lorrain* (représente la première pers. plur. du perf. *ames*, transportée au présent). — P. 513. O. Schultz. *Juxtaposition immédiate de deux adjectifs ou participes en provençal.* Il s'agit surtout de participes présents : à propos de *cazen levan*, l'auteur, qui rappelle deux exemples du *Renart*, aurait pu ajouter, entre autres exemples, celui du *Roman de Thèbes*, II. 134 (réd. picarde, v. 2509-10) : *I. arpent l'a bouté avant* (*l'espil*) *Estre son gré caant levant.* — IV. Histoire des mots .1. P. 517. J. Cornu. Fr. *prosne, prone,* (de *prŏthyrum* ou *prŏthyra*, qui aurait donné *protinum* par dissimilation : très douteux). — Prov. *eire, -itor* (voy. les objections de M. A. Thomas, dans *Rom.* XXII, 261). — *Pourquoi en fr.* pourceau *et non* porceau ? (*purcelli* des Gloses de Cassel viendrait du nom. plur. *purci*, issu de *porci* sous l'influence de l'*i* final ; cf. les pronoms). — *Noir come choe* (*choe, choue* ne signifie pas « chouette », mais « choucas »). — Esp et port. *alarido*. — Prov. *veiaire, vegaire* (de *videatur :* inadmissible, il faudrait qu'on eût dit : *ad meum videatur*, etc., d'où *a mon veiaire*, etc. ; pourquoi pas *videator ?*). — 2. P. 521. J. Ulrich. *Adesso* (de *ad* e (um)-psu(m) ; cf. *ipse*, pour *is-pse*). — 3. P. 521. H. Schuchardt. *Archiater ;* fr. *oriflamme* (de *labari flamma :* fort douteux) ; anc. prov. *sais*, « gris », de *sasia*, « seigle » (mot récemment restitué dans Pline ; cf. prov. mod. *seisseto*), plutôt que *cæsius*, à « gris-verdâtre » ; fr. *ribon-ribaine*, prov. *riboun-ribagno* (*ribaino*), « coute que coute », serait une altération de *arribe ço qu'arribo* (Mistral, plus prudent, s'est abstenu de proposer une étymologie). — 4. P. 523 G. Meyer. *Andar al Potamò*, « mourir », en vénitien, est le grec moderne (α) « ποθαμός », « mort » ; sicil. *usfaru*, « carthame » = ar. *asfar ;* *zanca*, « jambe » ou « chaussure », vient du perse *zanga*, « jambe ». — P. 527. A. Horning. Fr. *hameçon*, esp. *anzuelo* (cf. g. Paris, *Rom.* XXII, 319) ; fr. *gave*, f., « gosier d'un oiseau » = *gabata*, auquel il faudrait aussi rattacher *giffe* (*gifle*). — P. 532. G. Baist. Esp. *soy*. Le moderne *soy* se serait formé de *so* sous l'influence de *soys* = *sodes ;* l'anc. esp. *soy* (rare) doit son *y* à l'influence d'*ay* (habeo), qui a dû exister avant (*h*)*e*. Le rouergat-languedocien-gascon *soui* nous semble devoir entrer en ligne de compte pour l'explication de l'espagnol *soy*, et ici *sodes* n'a assurément rien à voir.

Comptes-rendus. P. 533. B. Gaudeau. *Les Prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle* (Ed. Lidsforss ; favorable). — P. 538. H. Tiktin. *Gramatica romînă pentru învătămîntul secundar* (J. U. Jarnik). — P. 541. G. Weigand. *Wlaco-Meglen* (J. U. Jarnik. — P.

547. Cl. Boclinville, etc., *Mélanges wallons* (P. Marchot; sévère). — P. 554. L. Huberti, *Studien zur Rechtgeschichte der Gottesfrieden und Landfrieden* .I. *Die Friedensordnung in Frankreich* (Schwab). — P. 554. *Giornale storico della letteratura italiana*, XVIII, 1-2 (R. Wendriner). — P. 557. *Archivio glottologico italiano*, XII, 1-2 (W. Meyer-Lübke). — P. 561. *Romania*, XX, octobre 1891 et XXI, janvier 1892 (W. Meyer-Lübke, A. Tobler). — P. 566. Tables.

Zeitschrift für romanische Philologie, XVII, 1-2. — P. 1. E. Gessner. *Le pronom personnel en espagnol.* — P. 55. G. Schiavo. *Fede e superstizione nell' antica poesia francese* (Voy. Zeitschrift, XV, 289). VI. *L'anima e la vita futura.* Fin de l'article, malheureusement gâtée par un grand nombre de fautes, qui dans les citations françaises, ne sont, peut-être pas toutes des fautes d'impression. Il est au moins bizarre de considérer comme un tableau exact des mœurs du temps des récits d'inceste entre la mère et le fils, comme le *Dit du Bœuf*, etc. (p. 63, n. 2). Voy. notre *Légende d'Œdipe*, p. 111 sqq. — P. 113. Epiphanio Dias. *Quelques observations sur les corrections à apporter au* Cancioneiro geral *de Resende.* — P. 137. Miguel de Unamuno. *Del elemento alienigena en el idioma vasco.* Il s'agit surtout des emprunts du basque au castillan. Quoique basque, l'auteur n'hésite pas à reconnaître que les mots servant à exprimer, dans la langue de son pays, les idées religieuses ou indiquant un état de culture avancé, sont d'origine étrangère, ce qui lui semble prouver clairement qu'à aucune époque, le peuple basque n'a pu être à la tête de la civilisation, comme l'affirme Ampère et, à sa suite, les bascophiles modernes. — P. 148. C.-J. Forsyth Major. *Les noms vulgaires de la chauve-souris en italien* Catalogue d'une richesse inouïe ; beaucoup de rapprochements ingénieux et d'étymologies heureuses. — P. 160 c. A. Horning. *Les limites dialectales en roman.* Objections de divers ordres à l'opinion émise pour la première fois par M. Paul Meyer, adoptée ensuite par M. Gaston Paris et la plupart des romanistes, que dans le domaine roman il n'y avait pas de dialectes nettement limités. M. G. Paris fait à cet article (*Romania*, XXII, 604) une réponse d'une haute importance, où, sans renoncer à ses convictions raisonnées sur cette question de premier ordre, il rend pleine justice aux recherches toujours si consciencieuses du savant philologue allemand. — P. 188. R. Lenz. *Essai sur l'espagnol d'Amérique.* L'auteur étudie avec compétence le développement de l'espagnol dans l'Amérique du Sud, et en particulier l'action exercée sur l'espagnol du Chili par la langue des Indiens Araucans. — P. 215. Th. Link. *Le roman d'Abladane.* L'auteur publie, principalement d'après l'une des trois copies que l'on en connaît, celle de

Munich, ce roman en prose de la fin du XIIIe siècle, d'ailleurs incomplet et peu intéressant. Abdalane serait le nom primitif de la ville d'Amiens, qui, après une première destruction, aurait été appelée Somme-Noble. Il faut relever un trait intéressant, les dictons injurieux qu'échangent les gens d'Abbeville et ceux d'Amiens (p. 232, l. 2) : *Car en reproue i er dient cil de Montreuil* (lis. *Abberille* avec M P) *a ceux d'Amiens :* « *Allés caroles* (lis. *caroler*) », *quant cil d'Amiens leur dient qu'il roisent le sang aberer* lis. *a loivre ?*). — P. 233. R. Zenker. *Le lai de l'épine*. Ce petit poème, déjà publié par Roquefort d'après un ms très corrompu, est réédité ici d'après les deux mss. qu'on en a. Voy. les nombreuses corrections faites au texte par M. G. Paris (*Rom.* XXII, 609), qui croit pouvoir attribuer ce lai, malgré sa faiblesse, à Marie de France. — P. 256. B. Wiese. *Sur les canzonette de Lionardo Giustiniani.*

Mélanges. I. Histoire littéraire. — P. 277. Araujo. *L'engien du roman du Châtelain de Couci.* L'auteur propose de chercher le nom de l'auteur, non plus dans les 14 derniers vers du roman au moyen d'un acrostiche, mais dans les deux derniers mots du v. 8228 (3 vers plus haut) : *rimerai ausy,* en bouleversant les lettres, et il y voit *Remi Auresy* ou *Aresy* l'éditeur de la *Zeitschrift*, M. Grœber préférerait *Aimeri Saury*. M G. Paris (*Rom.* XXII, 610) maintient son explication première ; toutefois il admet et nous sommes entièrement de son avis) qu'on obtiendrait un nom beaucoup moins étrange en laissant de côté les deux derniers vers : *Jacemes Sakes* (*Jacquemon Saquet*), au lieu de *Jacemes Sakesep.* — II. Textes. I. P. 279. A. Stimming. *Version anglo-normande du* Statutum de viris religiosis *d'Edouard I.* Publié en regard du texte latin. — 2. P. 282. H. Suchier. *Les quinze joies Nostre Dame.* Nouvelle édition, d'après un manuscrit d'une bibliothèque privée, avec collation de deux imprimés, l'un de 1525, l'autre de 1862 (d'après un ms. écrit avant 1438). A la suite viennent *Les sept requestes a Nostre Seigneur,* tirées du ms. que fait connaître M. S. — III. Grammaire. P. 285. Th. Kalepky. *Sur le prétendu infinitif historique français.* Discussion de l'opinion de M. A. Schulze (Zeitsch. XV, 504) sur la valeur actuelle du *de* dans des phrases comme celle-ci : « Et la bonne vieille de dire ». *De* serait un pur exposant sans valeur propre, une espèce d'interjection. — IV. Histoire des mots. P. 289. P. Marchot. *Solution (?) de la question du suffixe*-arius.

Comptes rendus. P. 292. G. De Gregorio, *Capitoli della prima compagnia di disciplina di san Nicolò in Palermo del secolo XIV* (H. Schneegans). — P. 295. H. Büttner, *Études sur le* Roman de Renart *et le* Reinhart Fuchs (W. Fœrster). — P. 298. G. Doutrepont, *Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque ; — Tableau et théo-*

rie de la conjugaison dans le wallon liégeois (A. Horning). — P. 300. Pedro de Mugica, *Dialectos castellanos montañés, vizcaino, aragonés. Primera parte : Fonetica* (Braulio Vigón). — P. 303. E. Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch Berichtigungen und Ergänzungen zu Raynouards* Lexique roman. *Erstes Heft.* (A. Tobler ; rectifications et additions de grande valeur). — P. 386. F. Novati, *Nouvelles recherches sur le* Roman de Florimont (Risop). — P. 311. Alfred Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge* (Grœber, qui promet un compte rendu détaillé). — P. 312. Egidio Bellorini, *Note sulle traduzione italiane dell'* Ars amatoria *e dei* Remedia amoris *d'Ovidio anteriori al Rinascimento* (Grœber). — P. 313. *Romania*, XXI, avril, juillet, octobre 1892 (Tobler, Horning, Meyer-Lübke, Grœber). — P. 321. *Giornale storico della letteratura italiana*, XVIII, 3 ; XIX, 1, 2-3 (Wiese).

XVII, 3-4. — P. 329. E. Gessner. *Le pronom possessif et le pronom démonstratif en espagnol.* — P. 355. R.-F. Kaindl. *Les mots français dans Gottfried de Strasbourg.* L'auteur, refaisant et complétant les travaux de MM. Lobedanz (*Das franz. Element in Gottfried von Str. Tristan.* Dissertation de docteur, Rostock, 1878) et Kassewitz (*Die franz. Wörter im Mittelhoch deutschen.* Strasbourg, 1890) donne des mots français employés par Gottfried, soit purs, soit avec modification légère, une liste dont la longueur surprendrait, si l'on ne savait quelle influence prépondérante ont eue sur la poésie primitive allemande les poèmes français du XIIe siècle. — P. 368. W. Rudow. *Nouveaux exemples de mots empruntés au turc par le roumain.* — P. 419. L. Zeliqzon. *Le français du pays wallon prussien et de la partie de la Belgique qui touche à la Prusse.* — P. 441. M. Menghini. *Villanelle alla napolitana* (cf. *Zeitsch.* XVI, 476). — P. 490. V. Finzi. *Version italienne inédite de l'*Imago mundi, *d'Honorius d'Autun, tirée du ms. d'Este*, VII. B. 5. — P. 544. Hugo A. Rennert. *Poésies de Juan Rodriguez del Padron.* Ces poésies, contenues dans un ms. du Musée britannique (Add. n° 10431) de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, sont les unes complètement inconnues, les autres connues sous des formes sensiblement différentes. Elles apportent une contribution intéressante à l'étude de l'admirateur et compatriote de Macias, le célèbre *enamorado* galicien.

MÉLANGES. I. GRAMMAIRE. P. 559. F. Kluge. *Les finales en latin vulgaire dans la formation des mots anciennement empruntés au latin par l'allemand.* — II. HISTOIRE DES MOTS. 1. P. 562. J. Babad. *Étymologies françaises.* a. *baragouin :* non pas du breton *bara*, pain et *gwin*, vin (Diez, Littré), ou *gwenn*, blanc (Littré, Supplément), mais de l'hébreu *bâruch habba*, béni soit celui qui vient (au nom du Sei-

gneur, formule par laquelle les Lévites accueillaient le peuple en ouvrant le Temple ; — b. *samedi :* il a dû exister une forme gréco-latine σάμβατον, *sambatum*, à côté de σάββατον, *sabbatum*, qui peut seule expliquer la forme française, ainsi que les formes rhéto-romane *sonda*, et roumaine *sambata*. — 2. P. 566. W. Meyer-Lübke. Esp. *jeja* = *s]asia*, non *saxea* (cf. *Zeitschr.* XVI, 522). — 3. P. 570. J. Ulrich rattache le latin *follis* à l'all. *blasen*, souffler ; il considère le fr. *échec* (qu'il compare à *déchet*) comme le nom verbal de *échouer :* c'est de la pure fantaisie.

Comptes rendus. P. 571. Al. d'Ancona. *Origine del theatro italiano* (Stiefel, article important, qui apporte à l'œuvre magistrale de d'Ancona des additions et des rectifications). — P. 589. G. de Gregorio, *Saggio di Fonetica siciliana* (Schneegans). — P. 598. Ch. Comte, *Les stances libres dans Molière* (Becker). — P. 599. A. Nordfeld, *Les couplets similaires dans la vieille épopée française* (Grœber, qui renvoie à son article de la *Zeitschrift*, VI, 492 sqq.). — P. 599. *Giornale storico della letteratura italiana* (XX, 1, 2, 3 (Wiese). — P. 605. *Il Propugnatore*, nuova serie, IV (Wiese). — P. 612. *Archivio glottologico italiano*, XII, 3 ; XIII, 1 (Meyer-Lübke). — P. 614. *Romania*, XXII, janvier, avril 1893 (Tobler, Meyer-Lübke).

Léopold Constans.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

QUELQUES POINTS DE VUE

SUR LA LITTÉRATURE ITALIENNE

DU XVIe SIÈCLE [1]

Dans la littérature, aussi bien que dans la science et dans l'art, la force de production et la force d'expansion de l'Italie n'ont pas faibli au XVIe siècle : l'Europe entière écoute ses leçons, s'inspire de ses modèles, depuis Rabelais et les poètes de la Pléiade jusqu'à Shakespeare. La langue italienne, si peu répandue au dehors, même au XVe siècle, devient comme l'organe officiel de l'Europe élégante. Charles VIII et Louis XII ne la comprenaient qu'imparfaitement à coup sûr ; pour les nouveaux conquérants, au contraire, pour François Ier et Charles-Quint, elle n'offre plus aucun secret. L'Arétin, du fond de son repaire de Venise, lève tribut sur toute la chrétienté.

De même que le XIVe siècle, le XVIe est l'âge d'or de la littérature italienne ; le latin lui cède définitivement la place [2].

[1] Nous adressons nos plus vifs remerciements à M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, qui veut réserver à la *Revue des langues romanes* la primeur des pages suivantes, dont nos lecteurs goûteront tout le charme et le haut intérêt. Elles font partie d'une introduction générale à l'étude de l'art et des lettres de l'Italie au XVIe siècle, destinée au troisième volume du magistral ouvrage de M. Müntz, l'*Histoire de l'art pendant la Renaissance*, qui n'a pas été moins lu que loué. Le troisième volume, *La fin de la Renaissance*, a commencé à paraître par livraisons à la librairie Hachette. (*Note de la Rédaction.*)

[2] Je suis forcé de revenir encore une fois sur la question du latin. Mais combien ma tâche n'est-elle pas plus aisée aujourd'hui, et combien je me félicite de ce qu'un esprit aussi éminent que M. Michel Bréal ait développé, avec l'autorité qui me manque, la thèse qui m'est chère : ce sont les puristes, tant ceux du XVIe siècle que ceux de la Sorbonne moderne, qui ont tué le latin en tant que langue usuelle (*De l'Enseignement des Langues anciennes*. Paris, Hachette, 1891). Au XVIe siècle, les champions du latin montrèrent encore, si possible, plus d'intolé-

Malgré une production à outrance, cette période compte des pages qui vivront éternellement par la pureté de la langue, la beauté du style, la chaleur des sentiments.

La passion pour les lettres avait alors pénétré partout, de même que la passion pour l'art. Petits et grands, ecclésiastiques, femmes de qualité — il suffit de rappeler les noms de Vittoria Colonna, de Veronica Gambara, de Gaspara Stampa, — et jusqu'aux paysans s'évertuaient à rimer [1]. Mais là ne s'arrêtaient pas les analogies entre poètes et artistes : chez les uns et chez les autres l'improvisation était la qualité le plus prisée. Montaigne raconte que « quasi à toutes les hôtelleries on trouvoit des rimeurs qui faisoient sur le champ des rimes accomodées aux assistants [2]. » Rome entière accourait pour entendre Bern. Accolti, surnommé l'*Unico Aretino*, réciter ses vers.

Nul doute que l'invention de l'imprimerie n'ait puissamment favorisé la production. Décupler, centupler le nombre des lecteurs et, au cas échéant, des admirateurs, quel poète ou quelle poétesse eût résisté à une telle tentation ! On n'écrivait plus une lettre courante sans le secret espoir de la voir livrer à la publicité [3].

L'historien se sent découragé devant cette production effrénée, devant ce déluge d'œuvres insipides ! Qu'importe que

rance que par le passé. Un certain Amasco ne soutint-il pas, dans une harangue prononcée devant Clement VII et Charles-Quint, que la langue italienne devait être reléguée dans les marchés, les boutiques, les campagnes, parmi les gens de la plus basse condition ! Une foule d'autres auteurs renchérirent sur ces proscriptions. (Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, t. VII, p. 387-389.)

[1] Girolamo Ruscelli de Viterbe dans sa *Lettura sopra un sonetto dell' Illustriss. sig. Marchese della Terza, alla divina Signora del Vasto* (Venise, 1552), cite, comme réputées pour leur talent littéraire, vingt-trois Génoises, dix-sept Romaines et vingt et une Milanaises. (Belgrano, *Della Vita privata dei Genovesi*, p. 483. Cf. Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 246-248.).

[2] *Voyage*, édit. d'Ancona, p. 367.

[3] Dès 1542, paraissait le recueil épistolaire intitulé : *Lettere volgari di diversi nobilissimi huomini et eccellentissimi ingegni* ; en 1545, le *Nuovo Libro di Lettere de i più rari autori della Lingua volgare italiana*, auxquels firent suite les *Lettere di Principi* et tant d'autres recueils du même genre.

ces milliers de sonnets soient tous irréprochables, si aucun n'exprime un sentiment nouveau, si les mêmes pensées, les mêmes images, les mêmes clichés, reparaissent indéfiniment ; ce sont des exercices poétiques, ce n'est plus de la poésie. Ainsi, dans la littérature comme dans l'art, les moyens d'expression étant perfectionnés à ce point et mis à la portée d'un chacun, la forme perd de toute nécessité son originalité et sa saveur.

C'est qu'en Italie, la littérature avait ceci de particulier que depuis longtemps la culture des lettres était devenue une position sociale, et comme une industrie de luxe, sans racines dans les couches profondes ; rien ne pouvait développer davantage la perfection de la forme ; rien aussi ne pouvait tarir plus rapidement les sources vives de l'inspiration. Si la pratique des arts exige une initiation spéciale et une application constante, la littérature, d'un abord plus facile, comporte toutes les audaces : que de chefs-d'œuvre dus à des écrivains improvisés ! Or, là était le côté faible de l'humanisme : il n'avait pas tardé à dégénérer en profession. Ailleurs c'étaient de grands seigneurs, des hommes d'État, des magistrats, ou même, comme en Espagne, des hommes d'action [1], qui consacraient leurs loisirs aux Muses. Ce contact multiplié avec les forces vives de la nation créait un fonds de sentiments sérieux et de fortes convictions. En Italie, au contraire, c'étaient les humanistes qui s'improvisaient diplomates, administrateurs, voire souverains pontifes. Qu'on ne m'objecte pas que bon nombre d'entre eux remplissaient d'autres fonctions ; qu'avant d'être poètes, orateurs ou nouvellistes, ils étaient prêtres, prélats, secrétaires apostoliques, que sais-je encore ! C'est le cas de répéter que l'habit ne fait pas le moine ; en embrassant l'état ecclésiastique, ils songeaient avant tout à se procurer de riches prébendes [2].

[1] Quinet, *les Révolutions d'Italie*, p. 397-398.

[2] Les littérateurs italiens, gens d'Église pour une bonne partie, n'étaient pas des bretteurs à la façon des artistes leurs compatriotes : l'humanisme leur avait inspiré l'horreur des pugilats et des rixes. Mais au fond il n'y avait pas moins de surexcitation en eux, pas moins de vanité ni de haine. L'histoire de quelques duels littéraires, par exemple de celui entre Caro et Castelvetro, abonde en traits humiliants pour

Etant donnée une organisation aussi artificielle, est-il surprenant que la littérature italienne dégénérât trop souvent en rhétorique, qu'elle sacrifiât plus que de raison aux grâces et à la phrase ? Quelle différence entre la langue si nette, si sobre, si florentine, de Machiavel, et toutes les circonlocutions, périphrases, fioritures et compliments de ses successeurs ! Combien en est-il qui sachent faire tenir dans une formule concise quelque pensée généreuse ou transcendante ! Les longs développements ne manquent pas, mais le trait qui porte, le mot ailé, combien en connaissent le secret ? L'abus du fameux « conciosiacosache », caractérise ces chercheurs de « sesquipedalia verba »; et, de même, l'urbanité dégénère en platitude et en flagornerie. L'élégance du style compte désormais plus que la force des convictions ou la nouveauté des idées ; jamais époque n'avait poussé le purisme aussi loin. Ici c'est Bembo qui passe ses productions de l'un dans l'autre de ses quarante portefeuilles au fur et à mesure qu'il y a fait une correction nouvelle ; là ce sont les écrivains de la Haute Italie — Castiglione, Bandello et d'autres, — qui s'excusent de ne pas écrire le pur toscan ; ou encore d'innombrables sociétés littéraires qui discutent à perte de vue sur un sonnet, sur un vers, sur un mot.

Constatons à ce sujet que la fondation des académies fut un effet, un résultat, non une cause. Elle prouve que, de l'ère de l'imagination, l'Italie était entrée dans celle de la critique[1].

Il ne faut pas s'étonner davantage, chez de tels virtuoses,

l'honneur des lettres : calomnies, dénonciations aux inquisiteurs, emploi de sicaires, tout y fut mis en œuvre.

[1] Les premières Académies n'avaient ni constitution fixe ni programme déterminé. C'est ainsi que l'Académie platonicienne, qui tenait ses assises dans les jardins des Ruccellaï, oublia tout à coup, en 1512, son rôle platonique pour conspirer en faveur du cardinal Jean de Médicis ; de même qu'en 1522 elle conspira contre un autre Médicis, le cardinal Julien. A Rome, l'Académie de Goritz, qui sombra pendant le sac de 1527, était surtout une réunion de bons vivants. Il en fut de même de l'Académie des Vignerons, qui la remplaça vers 1530 et qui comptait des membres tels que Berni, Mauro, della Casa, Firenzuola, ou encore, un peu plus tard, de l'Académie des « Virtuosi », fondée par Tolomei

du manque d'esprit de suite et de la mobilité des opinions (Giovanni della Casa portant aux nues ou flétrissant à tour de rôle Charles-Quint; Bern. Tasso commençant son *Amadis* dans l'intention de célébrer Henri II de France et le dédiant en fin de compte à Philippe II d'Espagne; l'Arétin composant à la fois les ouvrages les plus licencieux et une paraphrase des Psaumes de la Pénitence, pour ne point parler de son traité sur l'humanité de Jésus-Christ, etc.). Tout chez eux n'est que délassement et jonglerie: dans le *Roland furieux* lui-même, la donnée et la trame sont misérables, la frivolité de la pensée excessive; le poème ne se sauve que par d'incomparables beautés de détail.

Ce sera toujours une tâche épineuse que de déterminer ce qui, dans l'évolution de la littérature italienne, doit être mis sur le compte de l'influence antique et ce qui doit être imputé au ralentissement de l'activité intellectuelle. La génération nouvelle ne se serait-elle pas jetée ainsi à corps perdu sur l'antiquité précisément parce que, l'initiative ayant faibli, elle éprouvait une sorte de délassement à suivre les voies tracées par d'autres, à répéter des formules consacrées? Elle se sentait tellement portée à l'imitation que, quand elle n'imitait pas Virgile ou Horace, elle imitait Pétrarque. Bien plus, elle nous a laissé autant d'imitations des chansons du cycle de Charlemagne, de Roland et d'Amadis, que du cycle antique[1]. Nous sommes donc en droit de soutenir que le rôle de l'antiquité a été passif plutôt qu'actif. Aussi, rien n'est-il moins justifié que l'insistance avec laquelle divers auteurs, C. Cantù entre autres, relèvent les dangers de l'influence classique[2]. Certaines

[1] Luigi Alamanni, le metteur en œuvre de *Giron il Cortese,* Lodovico Dolce, Brusantini, Altissimi, Pescatore et une infinité d'autres poètes chantèrent, à l'imitation de l'Arioste, les exploits des paladins: ils formèrent ainsi la transition entre l'Arioste et le Tasse. — Bern. Tasso se voua à la vulgarisation des vieux romans espagnols, notamment de l'*Amadis.*

[2] « La comédie, qui devrait être avant tout le théâtre de la vie présente, on la faisait servir à imiter les quelques pièces latines du même genre, lesquelles sont une imitation de celles des Grecs... La *Mandragore* de Machiavel prouve que l'on aurait pu former un théâtre national en abandonnant les traces des anciens. » etc. (*Histoire des Italiens,*

personnifications s'imposent à ce point par leur netteté que même un Tasse, même un Milton, n'ont pu se dispenser d'y recourir. La *Jérusalem délivrée* est chrétienne plutôt par le choix du sujet que par la mise en œuvre. Elle s'inspire d'Homère et de Virgile et jusque de Lucrèce (dont le poème, peu connu alors, fournit la comparaison entre le lecteur et l'enfant à qui l'on présente un vase dont les bords sont frottés de miel). La théogonie même du Tasse offre de singulières analogies avec celle de l'Olympe : le Père Éternel trône comme un autre Jupiter ; l'archange Gabriel remplit le rôle d'Iris et les anges ou les démons le rôle des dieux. Comme dans *l'Iliade* et l'*Enéide*, les immortels interviennent tantôt dans les combats et tantôt s'abstiennent. Le *Paradis perdu* n'a rien en ceci à envier à la *Jérusalem*. Dans le poème anglais, la Muse trône sur la cime du mont Horeb ou du mont Sinaï. Tel que Jupiter, Jéhovah doit son triomphe à sa foudre, etc. C'est au fond la lutte des Dieux et des Titans. Et de même, à la mythologie biblique, Milton mêle la mythologie classique, aux anges rebelles les divinités de l'Ionie. Ainsi l'Olympe se joue à travers les épopées chrétiennes, jusqu'au jour où un fils impie de l'impie XVIIIe siècle dressa autel contre autel, opposa les représentants du paganisme à la trilogie chrétienne et créa cette *Guerre des Dieux*, dont il faut bien se garder de méconnaître la portée.

Les adversaires de l'antiquité ont beau dire : Malgré l'étude assidue des auteurs classiques, l'esprit italien conserva longtemps encore, avec sa curiosité, sa puissance d'observation et de pénétration : nous en avons pour preuve les admirables rapports des ambassadeurs vénitiens, si sobres et si substantiels, et cette masse formidable de recherches de tout ordre tant sur l'ancien que sur le nouveau continent, la description des Pays-Bas de L. Guichardin (1567), en un mot, cet effort gigantesque pour codifier les connaissances humaines. De même que Louis XII avait chargé le Véronais Paolo Emilio d'écrire l'histoire de France, Henri VIII confia à Polidoro

t. VIII, p. 254-255. Ce sont là déclamations pures. Nos auteurs dramatiques français du XVIIe siècle, Corneille, Racine, Molière, ne se sont-ils pas inspirés des anciens, sans sacrifier leur originalité native?

Virgilio d'Urbin le soin de retracer les annales de l'Angleterre ; Ciro Spontone écrivit l'histoire de la Hongrie, Guagnino celle de la Pologne, Possevino celle de la Moscovie [1]. Mais tous ces travaux sont éclipsés par ceux de Paul Jove : si l'on peut lui reprocher sa conscience trop dégourdie, du moins la curiosité ardente de l'historien et le talent de l'écrivain masquent-ils les défaillances de l'homme. Ce Brantôme italien nous a laissé en abondance les informations les plus sûres ; il a puisé plus encore dans la conversation de ses héros que dans les livres ; les documents qu'il nous offre sont de première main.

Si l'antiquité n'a pas entravé l'essor de la littérature italienne, il est certain, en revanche, que les études classiques n'étaient pas indispensables pour former des maîtres écrivains. Je ne crains pas de l'affirmer : c'est, non parmi les littérateurs de profession, les gens de lettres, comme on dit aujourd'hui, mais parmi les amateurs, Castiglione, Michel-Ange, Cellini, l'Arétin (pauvre humaniste, s'il en fut), que l'on trouve les idées les plus neuves, la langue la plus savoureuse. L'indépendance d'esprit et, prononçons le mot, le cynisme de ce pamphlétaire, toutes les fois que les questions de personnes ne sont pas en jeu, tranchent sur le conservatisme à outrance de l'immense majorité de ses contemporains. Il ose railler les conventions et les abus, et il le fait avec une verve étincelante. Quels services un tel homme n'eût-il pas rendus à son pays si son caractère avait été à la hauteur de son talent! Il eût exercé, au point de vue des mœurs, la même action que Machiavel au point de vue de l'art de gouverner. Quant à Michel-Ange, quel plus bel éloge faire de son style si serré et si plein que de répéter avec Berni, dans le « capitolo » qu'il adressa à Sebastiano del Piombo : « Lui dit des choses et vous autres des paroles » :

Ei dice cose, e voi dite parole.

Le médecin-philosophe Cardan, qui écrivit (en latin) son autobiographie avec la même franchise et la même brutalité

[1] Cantù, *Histoire des Italines*, t. VIII, p. 208.

que Jean-Jacques-Rousseau, mérite également une place parmi ces indépendants, qui étaient plus encore que des écrivains, je veux dire des natures ardentes et vibrantes.

Malgré la haute valeur de l'œuvre poétique de l'Arioste [1] et du Tasse, c'est en dehors d'eux, dans des sphères plus modestes et chez des talents moins brillants, que l'on trouve l'initiative et les innovations fécondes. L'invention du vers libre (*verso sciolto*), surtout perfectionné par Annibal Caro, celle du latin italianisé ou langue macaronique, dont Teofilo Folengo se servit pour rédiger son *Liber Macaronicorum* (1517), et de l'italien latinisé ou langue pédantesque, ont eu des effets limités à l'Italie. Mais, sur le théâtre et dans les nouvelles, que de motifs nouveaux, même les plus originaux d'entre les génies romantiques, même un Shakespeare, n'ont-ils pas dus à la littérature italienne [2] ! Le théâtre libre de

[1] L'influence exercée sur les artistes du XVIe siècle par le *Roland furieux* a été beaucoup plus considérable qu'on ne l'a admis jusqu'ici. On en jugera par cet essai de catalogue : *Peintures et dessins :* Le combat de Marphise, de Bradamante et de Roger, peint à fresque à Bergame, près de la tour de Citadella, par un élève de Palma Vecchio, Giovanni de Cusi, surnommé Ceriani. La scène du chant I, strophe 68, représentée dans un dessin attribué à Giorgione (musée de l'Ecole des beaux-arts de Paris). *Gravures :* Angélique, assise sur les genoux de Médor, par Giorgio Ghisi. Le chevalier Guerino, par un anonyme de l'École ombrienne. Portraits de Roland, de Riccardo, d'Odon le Danois, de Dachanaino, dans la manière de Pellegrino de Modène. Portraits en buste de Bradamante et de Roland, par un anonyme de l'école d'Agostino Veneziano. (On sait que la première édition illustrée du *Roland* ne parut qu'en 1542, dix années après l'achèvement du poème). *Faïences* : L'histoire de Julie et d'Ottinel, écuelle en faïence du musée Correr, à Venise. Assiette d'Urbin, par F. Zante (1537), avec le combat de Griffon contre les habitants de Damas (ch. XVIII) ; bassin de Deruta, par « el Frate » (1545), représentant Bradamante s'avançant vers l'enchanteur Atlant (ch. IV) ; plat attribué au même artiste, représentant le combat de Roger et de Mandricart (ch. XXX), tous trois conservés autrefois dans la collection Spitzer. Dans la même collection, un coffret en cuir sculpté, du XVIe siècle, représente trois épisodes de la lutte de Roland avec Rodomont (ch. XXIX) et le stratagème employé par Olivier et ses amis pour s'emparer de Roland (ch. XXXIX).

[2] Giraldi (mort en 1573) a été mis à contribution, non seulement par Shakespeare, dans son *Othello*, mais encore par Beaumont et Fletcher,

notre fin de siècle n'aurait rien à envier aux situations dès lors traduites sur la scène : cette jeune première, de la *Canace* de Speroni, se montrant aux spectateurs un instant avant d'accoucher, afin de consulter sa nourrice sur les moyens de cacher le fruit de son amour ; cette reine et cette princesse tenant à la main, pendant un acte entier, les crânes, l'un de son fils, l'autre de son époux (la *Selena* de Cintio Giraldi), ou encore les cadavres traînés ou mis en lambeaux, qui ornent l'*Arcipranda* d'Ant. Decio [1].

Eugène Müntz,
Membre de l'Institut.

ainsi que par Dryden. Bandello a eu l'honneur de fournir des motifs, tant à Beaumont et Fletcher qu'à Shakespeare dans *Beaucoup de bruit pour rien*. A Erasmo de Valvasone, l'auteur de l'*Angelide* (poème sur la chute des anges), Milton a emprunté entre autres l'idée d'employer le canon contre Dieu, etc. (Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 245-246.)

[1] Cantù, *Histoire des Italiens*, t. VIII, p. 253.

INVENTARI DOU CASTEU D'IÈRO

EN 1431

Se pòu rèn dire de segur sus lou tèms que lou castèu d'Ièro siguè basti. La tradicioun lou fai remounta i siècle VII, VI e meme au V^en^ mai li proumiés encartamen que n'en fagon mencioun provon soun eisistènci en 950.

D'après M^n^ Denis[1], Ièro siguè dounado vers l'an 970, emé Marsiho e d'àutri vilo que n'en dependien, à Pons, fraire dóu comte de Prouvènço e rèi d'Arle, Bousoun I.

Li felen de Pons — que prenguèroun lou noum de Fos, — restèron quàsi 134 an segnour dóu païs, en touto pas. Mai sus la fin dóu siècle XII, souto lou gouvèr d'Amelin de Fos que l'istòri a subrenouma lou *Grand-Marqués*, Anfos I, comte de Prouvènço e de Fourcauquié, mandè à Ièro, souto figuro d'aliançe e d'amista, de troupo que s'emparèron dóu castèu e de la vilo. D'en proumié, lis habitant restèron mai que mai espanta d'aquéu biais d'agi; mai pièi s'acampèron souto lou coumandamen d'Amelin e, ajuda pèr de troupo levado lèu-lèu encò di viscomte vesin, parènt de soun segnour, couchèron li gènt dóu comte Anfos.

En 1200, siguè fa un afouajamen que lou castèu d'Ièro i'es titoula *nobile castrum Arearum*. Aquelo epitèto de *nobile*, qu'a souleto emé li fourtaresso de Seloun e de Tarascoun, mostro que, deja d'aquéu tèms, aquelo d'Ièro avié uno impourtanço majouralo.

Cinquanto quatre an pus tard, Sant Louis, après avé proun esita — Ièro estènt pas siéuno— ié descendeguè à soun tourna de la Terro-Majouro e ié restè quàuqui jour[2].

Despièi 1140, lou terradou d'Ièro èro un estat independènt:

[1] *Promenades pittoresques à Hyères*

[2] Vèire dins *Joinville* la relacioun naïvo autant que curiouso d'aquéu sejour.

mais Carle d'Anjou, vengu comte de Prouvènço, vouguè lou jougne à sa courouno e, en 1257, marchè contro éu. Faguè soumacioun i segnour Rougié, Bertrand e Mabilo [1] de ié liéura tout ço que poussedissien : « *Lou castèu d'Ièro, lou* » *dounjoun e lou fort, la vilo, lis iselo, si dre e apartenènci,* » *tant en mar qu'en terro.....* » Carle I, en escàmbi, s'en- » gajavo à ié baia : « *autant de terro e juridicioun en Prouvènço* » *que pòu valé en revengu annau, la soumo de* 10,000 *flourin* » *prouvençau....* »

Esto darriero coundicioun provo que Carle lé voulié pas soulamen espoulia de segnour que si terro ié fasien lingueto, mai que pensavo d'aqueri, mau-grat tout e meme en fasènt de sacrifice, uno fourtaresso impourtanto pèr la defènso dóu païs e dangeirouso dins li man de catau pouderous e boulegarèu.

Mai Rougié, Bertrand e Mabilo rebutèron la demando dóu comte e fauguè rèn mens qu'un sèti de 5 mes pèr lis adurre à coumpausicioun.

En 1564, lou castèu d'Ièro aguè l'ounour de recata lou rèi Carle IX qu'alor fasié uno escourregudo en Prouvènço.

Pau de tèms après, li guerro de religioun e li treboulige de la Ligo lou faguèron passa à de rèng dins li man di partit que chaupinavon Prouvènço. Ièro aguènt, en 1577, pres li part di *Rasa* emé lis Uganaud e li vilo de Draguignan, Frejus, Touloun, Brignolo, etc... siguè quàsi autant lèu óucupado pèr de Vins [2] e li *Carciste*.

En 1589, Bernat de Nogaret, segnour de La Valeto e fraire dóu duque d'Epernoun [3], gouvernaire-generau de Prouvènço,

[1] Mabilo, sorre de Rougié e de Bertrand, espousè lou segnour de Saut-de Góut. Trevavo li Court d'amour e se faguè uno reputacioun en Gai-sabé.

[2] Ubert de Gàrdi, segnour de Vins, èro lou nebout e lou liò-tenènt dóu comte de Carcès que, après èstre esta lou capoulié di catouli, faguè la guerro pèr soun propre comte contro lou marescau de Retz, gouvernaire de Prouvènço, soustengu pèr li *Rasa* (o mies *Reza*).

Après la mort de Carcès, en 1583, de Vins venguè lou generau de la Ligo en Prouvènço e faguè mostro, dins aquelo auto situacioun, di mai flàmi qualita. Siguè tuia d'un cop d'arquebuso, au sèti de Grasso, lou 20 de nouvèmbre 1589.

[3] La nouminacioun dóu duque d'Epernoun coume gouvernaire-gene-

empourtè à soun tour lou castèu d'Ièro mau-despié sa situacioun avantajouso e la bello defènso que ié faguè lou baroun de Mevouioun.

Enfin, en 1596, aquelo longo pountannado de garrouio e de chaplachòu aguènt pres fin, lou sucedèire de d'Epernoun, lou duque de Guise, e, lou Parlamen de Prouvènço, faguèron desmantela aquéu castelaras, emé forço àutri, pèr leva soun secours à-n-aquéli qu'aurien tourna-mai pousca avé l'idéio de mòure sedicioun.

* * *

Aquelo rapido — trop rapido — escourregudo tras l'istòri dóu castèu d'Ièro, provo l'impourtanço que, de tout tèms, aguè aquelo fourtaresso, au pount de visto militàri [1], impourtanço que vai douna un interèst nouvèu au doucumen [2] que publican eici, amor que nous ensigno li causo que fourmavon l'armamen d'un fort, au siècle XV, au moumen d'uno guerro, valènt à dire quouro devié èstre tant coumplèt e tant perfèt que jamai.

Es que, d'aquéu tèms, sevissié sus la Prouvènço, coume sus lou reiaume de Naple, la guerro qu'avié abrado la coumpeticioun de Louvis III d'Anjou, e d'Anfos V, rèi d'Aragoun, à la sucessioun de Jano II.

En 1431, — l'an meme de noste manuscri — lis Aragounés abourdèron en Prouvènço, vers l'escampadouiro de Rose, gastèron la campagno, raubèron lis avé e boutèron fiò is oustau. D'aqui, tournèron faire lou sèti de Marsiho d'ounte siguèron coucha emé pèrdo. En Mai de la meme annado siguè signado, souto lis auspice dóu grand counsèu dóu Rèi, uno trèvo que faguè cala lis oustileta quatre an de tèms.

rau de Prouvènço uniguè contro eiceste tóuti li partit e n'en sourtiguè uno nouvello guerro que durè de 1592 à 1596 que d'Epernoun siguè remplaça pèr lou duque de Guise quitè lous païs. La Valeto prenguè valentamen part à la lucho pèr soun fraire.

[1] Uno autro provo de ço qu'escrive eici es que lou castèu d'Ièro mourrejo dins lis armo d'aquelo vilo que soun : *De goulo, à-n-un castèu d'argènt souma de tres tourre dóu meme, massouna de sablo, la porto badanto e garnido de sa coulisso de sablo; acoumpagna, en pouncho, de tres besan d'or pausa* 2 *e* 1.

[2] Archiéu di Bouco dóu Rose. B. 1191.

Veguen dounc un pau l'armamen que caupié alor lou castèu d'Ièro.

Artiharié: *Iij. petitas bombardas de ferre.* Li proumièri boumbardo èron gaire mai grosso que nòstis encian fusiéu de municioun e's tant soulamen la dificulta de li maneja que li fasié mounta sus de càrri o sus d'afust. Tau èron li tres famous canoun emplega pèr lis Anglés à Crecy, en 1346. Aquéli d'Ièro, qualificado *petitas,* èron quaucarèn dins lou biais de nòstis encian fusiéu de bàrri. A la fin dóu siècle XIV, la vogo dis armo de fiò i'avié deja vaugu de préne tóuti li formo qu'avien agradado i foundèire. Avien peréu tóuti li calibre, dempièi lou canoun que trasié de balo de ploumb de 32 à la liéuro, fin qu'i boumbardo e mourtié jitant de boulet peiren de 1000 liéuro.

Ij. tors de fusta a tendre grossas albarestas. Lis *aubarèsto à tour*, noumado tambèn *espringalo* o *espringolo* e *rimbaudequin,* èron rèn autre que d'aubarèsto dóu biais ourdinàri mai forço mai grosso ; mountado sus de càrri, d'ome e de chevau li tirassavon tras dóu prat-bataié ounte n'èro mestié. Se plaçavon d'ourdinàri en avans di ligno de l'infantarié. Traisien de pèiro, de carrèu e talo èro sa pourtado qu'à Mouns-en-Puelo, en 1301, li Francés n'en meteguèron en batarié tres proun forto pèr trauca de bando en bando quatre o cinq filo d'ome.

Es proun bijarre qu'eici sigue questioun de ges d'aubarèsto d'aquelo meno mai tant soulamen de dous tour pèr li arma. Encaro la *vit* (l'essiéu) d'un d'éli es-ti routo.

Una bricola sive *engienh de fusta.* La bricola èro uno armo d'artiharié de la famiho di mangounèu. Se coumpausavo d'un charpentage *(engienh de fusta)* soustenènt uno basso-culo *(verga de bricola)* de bras inegau. Lou mai long pourtavo de pòchi de cuer *(bossas* o *frondas)* ounte se metien li proujeitile. L'autro branco recebié lou vanc impulsiéu, quouro pèr lou mejan d'un contro-pes, quouro pèr lou d'un traiau, coumo sèmblo d'èstre eici lou cas amor que, autant lèu après li *bossas*, trouvan: *de grossa corda de cannebe environ iiij*^{xx} *brassas.*

Armo pourtativo. Es de remarca que dintre lis armo pour-

tativo es fa mencioun ni d'espaso, ni de pougnard. Veici en que, m'es vejaire, acò se dèu atribuï. L'espaso e la dago, d'un usage quàsi journadié e que fasien, pèr dire ansin, partido de l'abihage, devien aparteni à-n-aquéli que li pourtavon e noun èstre coumpresso dins lou materiau enventouria, lou quau èro dóu rèi. Lou passage seguènt de l'Istòri de Prouvènço de Papon vèn counfierma aquelo idèio : «.... *Il y eut ordre le seize du même mois* (óutobre 1419) *de fortifier toutes les places depuis le Var jusqu'à Marseille et d'y mettre des provisions pour trois mois. On fit prendre les armes aux habitans de la Province, sans distinction d'état, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à soixante ; et on les obligea de se pourvoir au moins d'une lance, d'un bouclier, d'une épée et d'un casque ; les plus riches devaient avoir une cuirasse ; d'autres une batiste et des crocs ; quelques-uns un pierrier, espéce d'arquebuse alors en usage....* »

Avèn pièi, en courregissènt li chifre de la proumiero partido per aquéli de la segoundo :

V. lanssas que dos an ges de ferre.

J. leva per tirar albaresta. Vuei, la *lèvo* es lou manche de l'araire. Dins l'aubarèsto es ço que noumon *aubrié*, valènt à dire lou tros de fusto que pourtavo l'*arc*, la *gacho*, etc.., e que, pèr tira, se pausavo *sus* l'espalo e noun *contro* coume la crosso de nòsti fusiéu.

Iv. albarestas de girella emé si *iv. girellas de ferre.* De qu'es acò, l'aubarèsto de girello ? Aqueste darrié mot marco un sistèmo de moutour viradis. Mai es-ti aquéu de l'aubarèsto qualificado en francés *à tour*, qu'èro un engien d'artiharié mounta sus de càrri, proun pèuge e proun carivènd — o bèn es-ti simplamen aquéu de l'aubarèsto *à cranequin ?*

Après avé proun chifra, la segoundo ipoutèsi m'a sembla la mai justo 1° perqué tant impourtant qui siguèsse lou castèu d'Ièro, es proun difecile d'ametre que, en subre de dos boumbardo e d'uno bricolo, aguèsse encaro quatre aubarèsto à tour.

2° Perqué es deja esta questioun de *tors a tendre grossas albarestas.*

Viij albarestas de pe. Lou bout de l'aubrié d'aquélis armo pourtavo un estriéu ounte lou tiraire metié soun pèd senèstre.

Poudié ansin usa de si dos man e metre touto sa forço à tesa l'arc [1].

Iv. destrals, picoussin que se manejon emé la man drecho, en latin *dextralis.*

Municioun : *La mitat d'una barrila de polvera.*

Vj. cayssas de viratons. Lou viratoun, coume soun noum l'indico, èro uno meno de flècho que li plumo i'èron dispousado en viroulet, ço que li fasié vira dins sa courso e ié baiavo mai de forço, segound lou principe sus quau repauson lis armo regado de vuei. Tant poudien trauca un esparrat de sièis pouce d'escouènço. Mai aquest avantage èro cancela pèr la lentour dóu tir. De mai, li viratoun estènt mai lourd que li flècho, l'aubarestié n'en pourtavo que 18, enterin que l'arquié anglés, preisèmple, avié sus éu 24 flècho.

Lou viratoum pourtavo tambèn lou noum de carrèu que ié venié de soun fèrre, lou quau èro piramidau em'uno baso carrado. Se trouvan pas dins noste encartamen d'autri proujeitile que li viratoun, es que i'avié pèr éli tant de varieta que pèr li calibre. Li canoun racavon à voulounta de carrèu, de flècho abrado, de boulet de pèiro, de ferre, de brounze e de ploumb ; de balo e de code encendiàri, de granado, de bouito clafido de balo de ploumb, de sa de pèiro, etc.... Li carrèu servien tant pèr li boumbardo que pèr lis aubarèsto.

Armo defensivo. *Vij. curassas garnidas de goriarins et gardabras.* La segoundo partido de l'enventari rameno à 3 lou noumbre di gourgiéu.

Viij. cops, valènt à dire de *casco.*

Viéure. *Iij. meginas de carn salada ;*

[1] Guihèn lou Bretoun, dins sa *Felipido* (L.I), afourtis qu'à l'acoumençanço dóu regne de Felip-Aguste, l'aubarèsto e la balisto èron pas couneigudo di Francés, bèn tant que, dins soun armado, i'avié pas un soulet ome en estat de s'en servi. Aquoto es d'autant mai espantaiant que, cènt en avans, Ano Coumnèno (L. x, c. 6) fasié la descricioun d'aquelo armo ignourado di Gré mai que deja n'èron muni li sóudard dóu comte de Prouvènço. Apoundrai que lis efèt trop murtrié de l'aubarèsto la faguèron enebi — de-bado — pèr lou councile de Latran, en 1139, e que dispareiguè de-planto qu'à l'intrado dóu siècle XVIII.

Lx. septiers de blat o 9.360 litre de vuei.
J. muech e miech de vin, siègue 4 eitoulitre.

∴

La lengo dins qualo es escri l'*Inventàri dóu castèu d'Lèro*, es encaro aquelo bello e puro lengo roumano que li Mount-pelieren parlon encuei pulèu que toui àutri.

La finalo femenino i'es de longo l'*a*, tant musicau que li pouèto lou regreton mai que mai en Prouvènço.

Au contro de forço encartamen dóu tèms, aquèu que nous óucupo counten pau de mot de formo franceso. I'atrouvan pamens *petit* (lou mot *pichot* es vengu que foço mai tard), *debil, strampontin, acha, mulet e chancellier*.

La formo franceso *citerna*, se ié capito vis-à-vis la prouvençalo *sisterna*. E i'a pas qu'aquel eisèmple de dos ourtougràfi pèr lou meme mot. De fèt, ié vesèn tambèn *lo fortalici e la fortalessa, holi* e *oli*[1], *sobre* e *subre, tals quals* e *tals cals, peysson* e *peyson, defalh, defalhan* e *deffalh, deffalhan* ; *e* e *et*.

Aquéli variacioun prouvènon, naturalamen, de l'inatencioun dóu redatour. N'en diren tant de la marco dóu plureiau qu'es quouro *s*, quouro *z*, quouro meme *sz*, emplega indiferentamen.

Mai la remarco la mai curiouso en quau douno liò l'estùdi dóu doucumen qu'estudian es eicito, de tout segur, aquelo que pertoco uno diferènci de prounounciacioun que rèsto encaro vuei dins lou dialèito dóu Var e d'uno part di Bouco dóu Rose. Vole parla de l'emplé de l'*i* par lou *j*, noun soulamen entre dos voucalo, coume dis Mistrau dins soun Tresor dóu Felibrige, mais encaro entre uno counsouno e uno voucalo.

Es ausin que li mot *manjar, gorjayrins, forja e boujas*, soun escri *manyar, goriayrins foria* e *bouias*.

Tambèn 'en 1878, Casimer Dauphin, un Varen, disié dins si Bastidano :

Se siès jalous, mi fas pas gaire enveio
. . . . . .

[1] *Oli*, mai counforme à l'etimoulougìo *oleum*, se rescontro 3 cop contro 1 cop *hòli!*

Tout en l'èr, en risènt, sauteio

. . . . . .

Li dos formo ié servon meme à l'óucasioun, coume mostro l'eisèmple seguènt:

Piei se vouas en croupo arnesca,
Pourta Madeloun de Fouant-freio.....
. . . . . .
A Fouant-Frejo emé lei parènt.....

*
* *

E aro, me soubro qu'à gramacia MM. de Tourtoulon, L. Sardou, F. Reynaud, O. Teissier, e E. Plesènt que, em'uno bono gràci en quau m'es de bon de rendre óumage, m'an manda lis entre-signe que m'èron necite e que poudiéu pas trouva iéu meme, gramaci la paureta de la biblioutèco municipalo de Cano vis-à-vis dis obro toucant la Prouvènço.

INSTRUMENTUM REGII FORTALICII AREARUM

J. H. S.

In Dei nomine. Amen. Anno Incarnationis ejusdem millesimo quadringentesimo tricesimo primo, die vero mercuri vicesima sexta mensis septembris. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri quod nobilis et egregius vir Guillelmus de Val-Gort [1], *consiliarius regius et cambellanus Serenissimi principis dñi nostri dñi Ludovici tercii, Dei gratia Jherusalem et Sicilie regis, castellanusque et capitaneus per dictam regiam Majestatem seu spectabilem militem dñum dñum Petrum de Bella Valle* [2], *ipsius dñi nostri Regis vicegerentem et in presenti Provincie patria regium gubernatorem, noviter ordinatus regii fortalicii castri Arearum, amoto magnifico milite dño Arnaudo de Villa-*

[1] M'es esta impoussible de trouva lou mai pichot entre-signe sus aquéu persounage que pamens, estènt counseié reiau e camerié dóu comte, aurié degu leissa quauco marco dins l'istòri.

[2] Pèire de Vau-bello, fiéu d'Alaiouno de Lauris e de Louvis, segnour de Vau-bello e de la Gàrdi. Espousè Blanco de Piue-aut e n'aguè uno fiho, Alaiouno de Vau-bello, qu'espousè Gui de Barouncèlli, gentilome flourentin.

nova [1], *domino de Transsio, in dicta castellania ejus precessore, post expeditionem possess[i]onis dicti fortalicii nunc eidem factam per venerabilem virum dñum Jacobum Clementis, cappellanum, procuratorem et procuratorio nomine dicti dñi de Transsio existens, in terratia nova ejusdem fortalicii, confessus fuit et recognovit, palam et publice, in presencia mei, notarii, ac discretorum virorum magistrorum Johannis Aprilis et Johannis Crote, rationalium* [2] *provincie et notariorum ad hec destinatorum nec non testium infrascriptorum, eamdem expeditionem dicti fortalicii habuisse et habere, deliberando eumdem Jacobum Clementis procuratorem per dictum et per eum dictum dñum de Transsio a cetero, a guardia et custodia ipsius fortalicii, ipsam guardiam vigore commissionum suarum in se et super se assumando. Et ulterius dixit et confessus fuit, facta recognitione finali, per dictos magistros Johannem Aprilis et Johannem Crote, notarios de inventario alias facto per dictum dñum de Transsio in introïtu sue castellanie de rebus dicti fortalicii sumpto et scripto manu dicti magistri Johannis Crote. Cujusquidem inventarii tenor de verbo ad verbum sequitur et est talis :*

TENOR IPSIUS :

Set si l'inventari de las causas que Johan Anssart dona en lo fortalici d'Ieras, layssadas a monsenhor de Trans, castellan novellament ordenat de la dicha fortalessa, et a el assignadas per mi [3], Johan Crota, comes as aquo per monsenhor lo

[1] Arnaud de Vilo-novo, segnour de Trans, dèu pas èstre counfoundu emé lou celèbre proufessour de medecino de l'universita de Mount-pelié en quau atribuisson l'envencioun de l'alcool e que mouriguè en 1313. Aquéu de noste manuscri a jouga un role majourau au pount de visto pouliti e soun noum se capito à cade pas, dins l'istòri de soun tèms. En Abriéu 1368, anè au secours de Tarascoun assieja pèr Duguesclin, mai la fourtuno ié siguè pas favourablo e siguè fa presounié. Lou 19 d'Abriéu 1418, siguè carga, emé d'àutri coumessàri, de parti egalamen sus touto la Prouvènço la demenicioun de *fiò* que la rèino Ioulando venié d'acourda i deputa di tres Estat. Enfin Arnaud de Vilo-novo siguè viguié de Marsiho en 1424.

[2] *Mèstre raciounau,* óuficié de la Court di comte qu'èron carga de l'amenistracioun dóu doumaine publi en Prouvènço.

[3] *Per mi* es *per yeu*, lou cas regime pèr lou cas sujet; es la tournuro

chancellier, *die vicesima octava marcii, millesimo IIII^to^ vicesimo tercio.*

Primo, en la fuganha, j. pot de metalh apellat mal-net [1].
Item, ij. payrols tals quals,
Item, una petita payrola,
Item, una sartaya de ferre,
Item, una grant grasilha,
Item, une petita grasilha,
Item, j. culhier de ferre,
Item, j. una paleta de girar e tornar peysson,
Item, ij. gransz astes de ferre,
Item, j, petit aste de ferre,
Item, ij. mortiés de peyra,
Item, j. molin a mostarda,
Item, sobre la dicha fuganha, j. matalas tal qual.

EN LA SALA :

Primo, ij. caffuosz grans,
Item, una pala de ferre manegada,
Item, ij. taulas a maniar, iiij. tanbors [2] e iiij. bancs a sezer.
Item, una grant verga de ferre a pezar ambe la romana,
Item, vj. lanssas, iij. enferradas et iij. non.

EN LA CAPELLA :

Primo, j. petita campana de metalh,
Item, iij. petitas bombardas de ferre,
Item, una leva per tirar albaresta,
Item, una bota a tenir vin aygre,
Item, una cayssa [3] vielha an clau et an seralha.

latino *per me.* L'abitudo d'aquelo lengo, de-longo emplegado dins lis encartamen óuficiau, a entira Me Jan Croto.

[1] Touti mi recerco pèr saupre ço que pourrié èstre un *mau-net* an fa chi e res a pouscu me douna d'entre-signe aqui-sus. Lou noum semblarié marca quauque quèli de meno pau ragoustouso mai que sa plaço alor, sarié pas estado dins la cousino. *Adhuc sub judice lis est.*

[2] Dins *tambor a sezer* se recounèis de rèsto noste moudèrne *tabouret.* Trouvaren pus liuen lou *tanbor a jugar*, qu'èro uno meno de damié o quaucarèn d'aprouchant.

[3] Aquéli caisso tant souvènt noutado èron rèn mai que li cofre, d'un

A LA SISTERNA :

Primo, ij. grans poayres [1] selclaz de ferre et garniz d'un grant tros de cadena de ferre,
Item, une taula frachissa [2] a maniar.

SOBRE LA TERRASSA DE LA CAPELLA :

Primo, una petita campana de metalh.

EN LA GRANT TORRE :

Primo, una campana de metalh,
Item, ij^as^ bossas o frondas d'engienh garnidas de cordas,
Item, de grossa corda de cannebe environ iiij^xx^ brassas.
Item, vj. curassas garnidas de goriarins et gardabras,
Item, vj. copz [3] de ferre.
Item, iiij. albarestas de girella,
Item, viij. albarestas de pe,
Item, iiij. girellas de ferre,
Item, vj. baudriesz,
Item, ij. tors de fusta a tendre grossas albarestas,
Item, vj. cayssas de viratons,
Item, viij. panes [4],
Item, ij. ridellas,
Item, una barrila qu'ast *(sic)* plena de polvera de bombarda,
Item, una colca garnida de matalasz, ij. lanssols, ij. flassadas [5] et j. tranversier de pluma,

usage tant generau dins l'Age-mejan, ounte li gènt rejougnien si abihage, si beloio, si papié, etc.

[1] *Pouaire* pèr pousaire (*r. pousa*) formo encaro vuei usitado à Marsiho, dins lou Var e lis Aup-Marin pèr entresigna lou boutin de bos ciéucla de ferre di pous.

[2] *Taulo frachisso*, taulo que li dous caire se rabaton pèr mejan de nousado.

[3] Aquéu mot que, à moun avejaire, a de-planto despareigu dóu prouvençau moudèrne, significo *casco*. (Counf. emé lou bas latin *cofia* o *cuphia*).

[4] Encaro un mot en quau m'es impoussible de douna uno significacioun seguro. La mai versemblablo me semblo aquelo que m'a proupousa M. F. Raynaud : *panié*.

[5] La *flassado* es uno cuberto de lano.

Item, una autra colca garnida de matalas, tranversier de pluma, ij. lanssols et ij. flassadas de pauc de valor,
Item, ij^as^ petitas cayssas.

EN LA CAMBRA DEL FORN, PRE[S] DE LA BOTELHARIA :

Primo, una barrila a adobar arneys [1],
Item, una colca.

EN UNA CAMBRA PRES DE L'AUTRA :

Primo, una colca, j. matalas bon, iij. matalas de pauc de valor,
Item, iij. lanssols de pauc de valor,
Item, j. aurelher, j. tranversier de pluma, una flassada, j. trayllisz,
Item, una cayssa sensa serralha.

EN UNA PETITA MAYSON PRES DE LA GRAND TORRE :

Primo, xvj. meginas de carn salada,
Item, una tina a tenir sal,
Item, une cayssa de pauc de valor.

EN LA CAMBRA SOBRE LA TERRASSA :

Primo, una colca, j. matalas bon et j. autre de pauc de valor,
Item, una flassada de pauc de valor,
Item, j. tranversier de pluma et ij. lanssols, l'un bon et l'autre non.

EN LA TORRE PRES DE NOSTRA DONNA :

Primo, una flassada bona.
Item, un matalas debil,
Item, ij. lanssols de pauc de valor.

EN LA TORRE DE L'ESCALIER DEL VEYRE :

Primo, una colca, ij. matalas,
Item, ij. lanssols, ij^as^ flassadas, l'una assas bona, l'autra de pauc de valor, et ij. tranversiers de pluma petis,

[1] Sariéu mai que mai recouneissènt en quau poudrié me dire de qu'éro aquel engien sus quau ai rèn pouscu trouva.

Item, una verga de bricola ambe certas pessas de fusta per lo garniment d'aquella.

EN LO MOLIN :

Primo, una colca, j. matalas gast, una petita flassada et ij. petisz lanssols,

Item, j. molin de sanc [1] garnit de ij. molas.

EN LA FORIA :

Primo, j. engluge.

Item, las bouias,

Item, j. malh de ferre,

Item, j. martel,

Item, iij. tenalhas a ferrar,

Item, unas tenalhas a ferrar,

Item, ij. martels a encapar molin,

Item, j. martel testut,

Item, vij. destrals,

Item, iij. ferres a enferrar gens.

EN UNA TORRE SUBRE LA PORTA :

Primo, una colca, j. petit strampontin,

Item, una flassada debil et j. petit tranversier de pauc de *valor*,

Item, una petita campana de metalh.

AL POS DAVANT LA PORTA :

J. grant poayre ferrat et una pila de peyra per abeurar.

EN L'ESTABLE DELS MULEZ :

Primo una bricola, *sive* engienh de fusta.

EN LA DESPENSA PRES DEL CELLIER :

Primo, jarras a tenir holi xvj. antre lasquals a per tot iiij. cartins [2] d'oli,

Item, j. botarel plen d'aygras,

[1] Moulin que viravon à la forço di bras o que fasien vira pèr de bestiàri.

[2] Lou cartin valié 20 litre.

Item, j. autre botarel,
Item, iiij. barrilas a portar oli,
Item, ij. cartins de galon tals cals,
Item, xj. collares a portar vin[1],
Item, una tineta a salar peysson.

EN LO CELLIER :

Primo, xv. vaycels antre losquals ha de vin viij muechz[2],
Item, una granda scala.

EN LA DESPENSA PRES DE LA SALA :

Primo, xx. plaz d'estanh,
Item, xxxvj. scudellas d'estanh,
Item, ix. pichiez d'estanh,
Item, v. aygadieras,
Item, una fabia a tenir oli,
Item, una grand cayssa senssa serralha,
Item, vj. toalhas, iij. longieras et iij. candelabres de ferre.

EN LA CAMBRA QUE TENIA ANSSART :

Primo, vj. achas[3] de ferre,
Item, vij. cayssas,
Item, una petita colca, j. petit matalas et una petita cuberta.
Item, iij. panes.

EN LA PASTORARIA :

Primo, una mastra.

EN LA TERRASSA SOBRE LO SELLIER (*sic*)

Primo, la taula anssiana, ij. tanbors et iiij. bancs.

[1] Aquéli coulié à pourta vin me sèmblon devé èstre de bast dóu biais d'aquéli que servon encaro vuei pèr carreja aquéli tineto que lou pople apelo en risènt li *canoun dóu papo*.

[2] Un muech e mié valien 4 eitoulitre.

[3] *Acha*, es ço qu'apelan vuei l'*aisso*, en francés *herminette*, estrumen de fustié qu'a d'un caire uno tèsto coume aquelo d'un martèu, de l'autre un fèrre coupadis lóugieramen croucu e cava, plaça dóu biais countràri d'aquéli di destrau. Li Rouman, après lis Etrusque, ié disien *ascia*, noum que tiro soun óurigino dóu sanscrit *ays*, fèrre. Coume se vèi, lou noum de *hache*, douna en francés à la destrau es un contro-sèns.

Item, j. dreyssadour,
Item, j. tanbor a jugar tal cal,
Item, j. tanbor a jugar.

EN LOUS GRANIERS :

Primo, lviij. septiers [1] de blat,
Item, de farina viij. quintals [2],
Item, ij. drays ho grans cruvels a mundar blat, garnisz an croquez de ferre,
Item, xvij. sacs tals quals.

HIC EST FINIS INVENTARII

Habuisse et veraciter recepisse a dicto Dño Jacobo Clementis, procuratorio nomine dicti Dñi de Transsio, omnes, universas et singulares in presumpto inventario descriptas, contentas et particulariter declaratas, exceptis dumtaxat rebus subsequentibus que in dicto inventario defecerunt.

Et premierament hi a defalhit de v. lanssas una et ij. ferres.
Item, de ij. poayres a la citerna j,
Item, de vj. baudries n'i a ij. rompu[s],
E de vj. goriayrins non n'i a que iij,
E de ij. tors a tendre albaresta n'i a j. que la vit [3] es rompuda, may en l'inventari assignat per lo dich monsenhor Jeaume Clement, a may unas curassas e una pessa d'assier blanca aytal con es e ij. copsz que pot ben montar a la valor de las autras causas que defalhon,
Item, may defalh d'una barrila que devia estre plena de polvera de bombarda que non n'i a que environ la mitat.
Item, de iij. matalas non n'i a que j., mai aquel es nou, e una colca nova que hi a davantage,

[1] Environ 9,050 litre, lou setié valènt à pau près 156 litres.
[2] Lou quintau mountavo à 40 kilò.
[3] Li significacioun dounado pèr li leissicougrafo à-n-aquéu mot soun *vigno* e *escalié en viseto* qu'eici noun se podon aplica. M'es vejaire que, dins lou cas presènt, *vit* vòu dire *vergo* e dèu s'entèndre dis eissiéu sus quau viravon aquéli tour. (Conf. MISTRAL, *Tresor dóu Felibrige*, V° VIÉ.)

Item, de xvj. meginas de carn salada non n'i a que tres et ayssins en defalhon xiij.,

Item, defalh j. vielh matalas que era sus la cambra de la terrassa.

Item, en lo molin non ha que ij. molas tant solament,

Item, de iij. tenalhas de la foria non n'i a que ij. car dison que de iij. s'en son fachas ij.

Item, de vij. destrals non n'i a que iiij. est ayssins en defalhon iij.

Item, d'una colca et un strampontin et una vielha flassada que era[n] en la torre sobre la porta, non si troba si non las postas de la colca,

Item, de iiij. cartins d'oli non hi a ren,

Item, de j. botarel d'aygras non hi a ren si non lo botarel,

Item, de iiij. barrilas a portar oli non n'i a nunga, ben es ver que hi a plus j. botarel que non contenia l'inventari,

Item, de xj. collares que hi avia a portar vin, defalhon las viij. car non n'i a que tres,

Item, hi defalh una tineta a salar peyson ben qu'en son luoc hi a plus una vielha bota,

Item, de xx. plasz d'estanh defalhon les iij.,

Item, de xxxvj. scudellas d'estanh deffalh una,

Item, de ix. pichies d'estanh falhon iiij,

Item, de v. aygadieras falhon ij.,

Item, de xiiij. sacs falhon iiij. may los x. son bons et nous,

Item, de viij muechz de vin non s'en troban que j. muech et miech et ayssins deffalhon vj. muech et mech,

Item, del blat se troban septiers lx. may de la farina non ren.

Et de hiis (sic) omnibus, modo et forma supradictis, Dñus castellanus modernius eumdem dñum Jacobum Clementis, dicto nomine stipulantem, quittavit, liberavit penitus et absolute : concensiens eidem fieri instrumentum et instrumenta tot quot habere voluerit et eidem seu dicto domino de Transsio fuerunt opportuna quod et que similiter idem Dñus Jacobus dicto nomine sibi fieri petiit per me, notarium infrascriptum.

Acta fuerunt hec omnia in fortalicio regio castri Arearum, videlicet super terratium novam, presentibus dictis magistris Johanne Aprilis et Johanne Crote, notariis, nobilibusque utris Ludovico Clementis et Jacobo d'Albis, syndicis universitatis

Arearum, Honorato Claperii, Ludovico de Turri et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis, requisitis et rogatis.

Et me, Bertrando Embroduni de Columberia, notario publico, regiæ auctoritate in comitatuum Provincie et Forcalqueri constituto et nunc curie regie Arearum clavario, qui in expeditione dicte possessionis et in recognitione dicti inventarii in majori parte presens fui et in aliis omnibus supra factis confessus et recognitus de quibus ad representationem dicti Dñi. Jacobi Clementis notam sumpsi ex qua originaliter manu dicti magistri Johannis Aprilis pro putando et encerendo Martino Aquensi ibidem pro cautela curie conservanda presentem copiam extraxi.

In hoc presenti caierio papyreo, in quo sunt quinque carte sumpte et tres non sumpte et ut fides (sic) adhibeant eidem, hic me manu scripsi et signo meo signavi.

Maurice Raimbault.

UN NOUVEAU MANUSCRIT
DU GLOSSAIRE PROVENÇAL-ITALIEN
D'ONORATO DRAGO

Par un singulier hasard, la seconde découverte [1], également bien modeste, que j'ai faite à la Bibliothèque communale de Sienne, m'amène aussi à traiter un sujet sur lequel M. Rajna a déjà dit l'essentiel. On se souvient que ce savant a jadis consacré (*Giornale di fil. rom.*, III, 34²-50²) un article, aussi riche en faits précis qu'en ingénieuses hypothèses, à un vocabulaire et à un petit traité de phonétique provençale du XVIe siècle. Le premier de ces deux ouvrages a été composé par un certain Onorato Drago sur lequel M. Rajna, malgré des recherches étendues, n'a pu découvrir aucun renseignement; quant au second, il est anonyme, mais tout porte à croire qu'il est du même auteur. J'ai rencontré à la Bibliothèque de Sienne un autre manuscrit du premier qui aidera peut-être à jeter quelque lumière sur la personnalité de ce mystérieux provençaliste. Voici d'abord les faits, qui ne laissent point d'être assez compliqués.

Le manuscrit (coté DXC) est un recueil factice de pièces du XVIe siècle, en majeure partie historiques; le folio 86 r° porte en tête : *Osservanza di parole provenzali.* Ce feuillet, ainsi que les trois suivants, est resté blanc. Du folio 90 r° au fol. 98 v° se trouve un premier glossaire complet. L'espace occupé par chacune des lettres de l'alphabet varie de quatre colonnes et demie à une demi-colonne. Au folio 99 v° se trouve la lettre de Drago au marquis Alfonso Davalos qu'a publiée M. Rajna [2]. Au folio 101 r° commence un second glossaire, d'une écriture différente de ce qui précède, et qui, pour la lettre A (fol. 101-102), reproduit exactement le premier. Le second glossaire, qui est d'une troisième main, se poursuit

[1] Voir Jeanroy, nouveau texte d'une prière à la Vierge *Flor de Paradis* (*ibid.* p. 245).

[2] Notre texte ne présente avec celui du manuscrit de Milan (Ambros. *Misc.*, D 465, *infr.*, que des variantes graphiques insignifiantes.

du folio 103 r° au folio 106 v°; cette partie comprend les lettres E-I et offre une rédaction sensiblement différente de celle du premier glossaire. Les folios 107-110 sont restés blancs. Enfin le fol. 111 nous offre un troisième essai de glossaire de la main qui avait écrit les folios 101-2; celui-ci ne comprend que la lettre A, pour laquelle il donne des mots manquant aux deux premières rédactions.

La première hypothèse qui s'offre à l'esprit en présence de ces trois essais successifs est que nous avons ici la première ébauche du travail de Drago. Elle doit être résolument écartée : le manuscrit de Sienne provient de celui de Milan et non inversement. En effet, celui de Milan porte des corrections (émanant probablement de Pinelli) qui ont été reproduites dans celui de Sienne ; quand ces corrections étaient faites en marge, elles ont passé dans le texte; l'article *apleges*, par exemple, est instructif : dans le ms. de Milan il est ainsi conçu : *apleges, appoggi* et en marge : *stromenti fabbrili da polir i legni che noi diciamo piole*. Dans celui de Sienne l'explication erronée *appoggi* a disparu, et la traduction *stromenti* etc., a passé de la marge dans le texte. Parfois le copiste n'a pas distingué la correction du texte primitif, et a transcrit mécaniquement l'une à la suite de l'autre. Ainsi l'article suivant : *Blos, biondo, nudo, alla milanese, biot,* où le correcteur avait souligné la fausse traduction *biondo,* a été reproduit tel quel[1]. La pensée qui se présente le plus naturellement, est qu'un amateur inconnu de choses provençales aura voulu compléter l'œuvre de Drago, et que ce seraient ses efforts qui nous auraient valu les suppléments offerts par le ms. de Sienne.

On s'explique difficilement au premier abord que l'A du second glossaire soit identique à celui du premier. Il est pro-

[1] De même pour l'article *bellazor, bellezza, più bella*, où il a souligné le mot *bellezza*, qui l'était dans l'original. Autant que j'en puis juger par les extraits donnés par M. Rajna (ils ne m'ont permis la comparaison que pour les quinze mots commençants par A) et par une collation que M. Novati a bien voulu faire de ma copie avec le ms de Milan (pour une grande partie de la lettre B), le premier glossaire du ms. de Sienne est une reproduction pure et simple de celui de Milan. Les quelques variantes s'expliquent par des fautes de lecture ou des négligences du scribe.

bable que l'un des scribes employés par l'auteur aura reproduit par mégarde la lettre A de l'œuvre de Drago, au lieu de transcrire l'original qui lui était fourni, et que c'est pour réparer cette bévue qu'on lui aura fait transcrire celui-ci un peu plus loin (fol. 111). L'œuvre a été interrompue, mais on avait certainement l'intention de la poursuivre, puis qu'on avait laissé quatre feuillets pour la dernière partie de l'alphabet. Il manque au manuscrit de Sienne le petit traité de phonétique que M. Rajna attribue à Drago et qui, s'il est bien son œuvre, lui ferait certainement plus d'honneur que le glossaire. N'est-il point naturel de penser que, si notre amateur eût eu entre les mains le traité en question, il l'eût fait copier aussi ? Mais c'est précisément à cette transcription que devaient être réservés dans sa pensée les feuillets 86-89[1] : le titre que porte le premier ne peut guère s'appliquer en effet qu'au traité. Si, du reste, on eût songé à l'appliquer au glossaire, on l'eût placé immédiatement au-dessus.

Sur quels manuscrits provençaux ont été conduits ces deux curieux essais de lexicographie ? Qui était-ce ce second amateur de la poésie des troubadours ? Comment a-t-il eu connaissance de l'œuvre de Drago, et comment sa copie de celle-ci, jointe à son propre travail, est-elle venue s'égarer dans le recueil de pièces historiques où un hasard nous l'a fait découvrir ? Ce sont autant de questions qu'un érudit plus versé que nous dans l'histoire des savants italiens du XVIe siècle parviendra sans doute à résoudre et qui ne sont point sans intérêt pour celle, si attrayante et si obscure encore, de la renaissance des études provençales.

Voici à titre de spécimen la plus grande partie de la lettre B :

Bais, abbassa, bascion, bai, bascio[2].

Benananz, benanansa, prospero., prosperità, quasi benanante, cioè andante.

Blan, blandisco[2] blantz.

[1] C'est précisément quatre feuillets que ce traité occupe dans le manuscrit de Milan ; c'est une nouvelle preuve que celui-ci est la source directe du manuscrit de Sienne.

[2] M *ajoute* bramo.

[3] M *ajoute* verbo.

Barailh, briga, rissa, romore, gridi.

Bes, beni[1].

Bos, buono.

Brondeus, fronda, broco, cioè il ramo.

Beders, loco, cosi dove (?)... [2]

Bran, brando.

Braire, gridare; brais, gridi, romori.

Bastir, edificare.

Blos, biondo, nudo, alla milanese, biot

Bonaire, donna di buon 'aria, benigna.

Botonon li[3] flor, comincian[4] a fiorire.

Blastems, male parole, bestemmie.

Bloia, color celeste, turchino chiaro.

Bisa, vento freddo.

Bellesira[5]...

Broill, nuova foglia[6].

Bruolo...

Boscage, bosco, selva.

Brueilh, il medesimo che bruoill[7], onde bruoillar[8] vbo.

Bausadors, bugiardi, mendaci.

Briu...

Brui, fama, grido

Brau, altiero.

Bon aip, vertù.

Bres[9]... con che gli uccellatori attrahono e ingannano gli uccelli

Bera, bara onde[10] si porta morti.

[1] beni] M bene.

[2] dove] M detto.

[3] M le.

[4] M cominciano.

[5] M bellesera.

[6] M broilh n. f. herbuccia, giardino, bruolo, onde broelha v° (*avant* broelha *en a exponctué* broyela). Les derniers mots ne sont pas dans ma copie, mais je n'oserais affirmer qu'ils manquent dans l'original.

[7] M broilh.

[8] M brueilhar.

[9] L'espace blanc est aussi dans M.

[10] M ove.

A. Jeanroy.

DEUX LETTRES INÉDITES

DE

JEAN DE BOYSSONÉ A VOULTÉ ET A GUILLAUME SCÈVE

A PROPOS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DES ÉPIGRAMMES DE JEAN VOULTÉ 1536

Jean Voulté publiait à Lyon en 1536, chez Sébastien Gryphe, deux livres d'épigrammes. Dans une lettre, placée à la fin du livre premier et adressée à son protecteur le jurisconsulte et poëte Jean de Boyssoné, il se présentait aux lecteurs comme contraint à publier prématurément des vers qu'il jugeait encore imparfaits. Mais, réfugié à Lyon, loin des troubles qui agitaient Toulouse en proie aux luttes des écoliers divisés entre eux et aux haines déchaînées contre son Université par le soupçon de protestantisme, il avait dû céder aux pressantes instances de Pierre Castellane et de Guillaume Scève [1]. On a dit, non sans raison, qu'il ne fallait croire qu'à demi à ces protestations de poëtes trop heureux de subir une aussi douce violence. Pour Voulté, nous pouvons affirmer que personne, quoi qu'il dise, ne lui a arraché des mains ses épigrammes pour les confier à Sébastien Gryphe et deux ou trois mois plus tard à Michel Parmentier (*Épig. lib. IV* Lugd. 1537.) Deux lettres inédites : adressées l'une à Voulté, l'autre à Guil. Scève, et conservées dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Toulouse [2] sous

[1] Fregit tamen Petri Castellani et Guliel. Scaevae, non vulgarium amicorum adhortatio consilium meum. Qui cum Lugduni essemus et aulicas illas perturbationes in summis bellorum motibus devoraremus de manibus nondum adhuc satis tornatos, nondum limatos, nondum perpolitos versus extorserunt.

Jo. Vulteius Jo. Boyssoneo. Lugduni IV, calendas August MDXXXVI.

[2] Manuscrit in-folio en papier de 39 centimètres de hauteur sur 19 centimètres de large. Sa reliure, en basane, en fort mauvais état, semble très ancienne. Un *ex libris* collé sur la garde porte un écusson

le numéro 834, contenant les lettres qui nous restent de Jean de Boyssoné et de ses correspondants, prouvent jusqu'à l'évidence que Voulté, dans son désir de publier ses vers, n'avait pas reculé devant une légère tromperie. Ses épigrammes contenaient autre chose que des vers durs, mal tournés, peu polis et limés, elles contenaient encore de sanglantes personnalités: Voulté avait non seulement épousé la plupart des haines et des amitiés de Dolet, mais il lui avait emprunté l'âpreté et le fiel de sa polémique outrageuse et violente. Jean de Boyssoné, homme d'une probité et d'une délicatesse morale, rare à toutes les époques, mais surtout au XVIe siècle, ne voulait pas que son protégé publiât des vers injurieux. Guillaume Scève, qui semble avoir uni beaucoup d'esprit à une exquise politesse, désapprouvait le ton des épigrammes. Voulté désarma Jean de Boyssoné en se targuant de l'approbation de Marot d'abord, de Castellane ensuite et enfin de Guillaume Scève ; il fit taire Guillaume Scève en lui montrant une lettre équivoque de Jean de Boyssoné.

Mais j'ai hâte de transcrire les lettres elles-mêmes qui feront désirer, je l'espère, la publication, sinon intégrale, du moins partielle, de la correspondance de Jean de Boyssoné. Elle jetterait, à notre avis, sur toute cette époque si mal connue, une vive lumière.

---

où se lisent entrelacées les lettres C. D. F., surmontées d'une couronne d'où part une bandelette avec l'inscription: Bibliothèque du clergé de Toulouse, et au-dessous de l'écusson, sur la base, on voit: Ex dono Benedicti d'Heliot, abbatis Professoris Regii. Le ms. a 194 feuillets; 140 sont occupés par les lettres. Elles sont écrites de diverses mains. Les premières jusqu'au feuillet 52 recto ont été transcrites, à notre avis du moins, par Cl. Chomard, secrétaire de Jean de Boyssoné. Elles sont d'une écriture admirablement nette et belle.

Voulté (*Épig. liv. II,* p. 160, éd. 1536) lui disait avec raison:

Parvum, ut describas, mitto, Chomarde, libellum
Non ullo poterit cultior esse manu.

Nous espérons pouvoir bientôt donner des indications précises sur l'origine du ms. En attendant, cf. Molinier: *Catalogue des manuscrits des Bibliotheques de France* (série in IV, tome VII), Toulouse.

IO. A. BOYSSONE IO. VULTEIO. S.

Accepi tuas litteras quibus, quid de reditu meo in animo haberes, perspectum habere potui nihil. Id tantum intellexi, quod minime mihi dubium fuit, te ad editionem libri tui festinare. Quod cur ego non laudem? Cum hortatores in ea re habeas Scaevam et Marotum viros in aestimandis libris promoto acrique ingenio? Illud vereor ne dum tu stomacho plus satis indulges, styli asperitate multorum in te animos concites. Quod ut ne faceres tute scis quam frequenter te monui atque hortatus sum. Persuasum enim habeo nihil esse Christiano homine indignius quam injurias retaliare. At tu vide ne non retalies modo, sed etiam ne [1] inferas. Pacus [2] apud nos fuit fere mensem unum. Egi cum illo prolixe de iis quæ tu, cum hinc abires, me rogaveras. Litteras nullas ab Olorensi episcopo [3] ad te detulit et, quantum intelligo, non est ut multa ab eo homine expectes. Quod ego tibi signi-

[1] *Ne* ajouté par une main très ancienne, probablement de la même époque que celle du manuscrit.

[2] Professeur de droit à Toulouse. Suspect de protestantisme, il abandonne sa chaire. Il défend à la Cour l'Université de Toulouse et semble réussir dans sa mission. A peine rétabli dans sa chaire, il la quitte pour entrer au service de Marguerite de Navarre. — Nous tirons ces renseignements des lettres de J. de Boyssoné. Cf. encore: *Voulté*, liv. I, p. 77, sur la mort de trois filles de Pacus.

[3] La *Gallia Christiana*, t. I, col. 1277, 1278, donne comme évêques d'Oloron vers cette époque :

1° Jacobus Fuxius (de Foix), élu, 1521 ;

2° Gasto Fuxius, élu 1538 ;

3° Gérard Roussel, évêque de 1542 à 1559.

L'*Histoire générale du Languedoc*, t. XI, p. 237, un peu en désaccord avec la *Gallia Christiana*, prétend que Roussel fut évêque d'Oloron de 1540 à 1559. Ainsi donc, d'après les sources indiquées, l'évêque dont il s'agit serait Jacobus Fuxius. Cela est totalement impossible, car Voulté (édition de 1536, à Lyon, chez Sébastien Gryphe), adresse trois pièces de vers à Gérard Roussel, évêque d'Oloron :

1° *Ad Gerardum Ruffum, Episc. Oleron.*, Lib. I, p. 13.

2° *Ad Gerardum Ruffum Antist. Oleronens. Indoctum docto populum sermone gubernas, Atque ovibus pastor pabula læta paras.* Lib. II, p. 113 ;

3° *De Ruffo episcopo.* Lib. II, p. 163.

De ces textes, il résulte donc que Roussel, en 1536, était évêque d'Oloron, et, de plus, l'était effectivement, car tel me semble être le sens des vers cités plus haut.

Roussel, protégé de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, était

ficare nunc volui, ne tu deinceps animi penderes aut diutina mora cruciarere. Verum si tu memoria repetis quæ ego, Lugduni cum essemus, tibi praedixi, comperies me non omnino falsum vatem fuisse, etsi tu id minime unquam futurum credebas. Sed ero tibi Cassandra. Ego tamen moleste fero te delusum esse : ne minus Ferrerii [1] vicem doleo, qui, ut scis, jam pene sibi videbatur in locum Paci suffectus esse. Verum frustratus est sua spe. Nam Pacus Noguerium [2] suae Cathedrae praefecit, virum quidem doctum et in Pontificum libris non segniter versatum, sed qui ab illo Hectore plurimum distat. At quid agas ? Cum hoc tempore literatis, si non omnibus, multis tamen majoreque ex parte nostri saeculi homines invideant? De tuis libris curaverunt diligenter Chomardus [3] et Vintemillanus [4] ut ad me perfer-

un fauteur timide de Luther qui l'a visé dans son traité « *Adversus Nicodemitas.* » Comme il prêchait dans sa cathédrale contre les indulgences et les prières adressées aux saints, Petrus Arnaldus Maytia attaqua et abattit la chaire de l'évêque à coups de hache. Roussel, à demi-mort, fut retiré par ses gens. Le parlement de Bordeaux acquitta Maytia, et le prélat, en se rendant aux eaux, mourut. (*Gallia Christiana,* t. I, col. 1277. 1278.)

[1] Toulousain. Le ms. de Jean de Boyssoné contient plusieurs de ses lettres. Il étudiait à Padoue, et, pour les lettres, négligeait le droit. Cicéronien fervent, dans son scrupule il n'ose plus écrire. Il devint un jurisconsulte célèbre. — Tiré des Lettres de J. de Boyssoné.

[2] Antoine Noguier, Toulousain, a écrit :

Histoire toulousaine ou de la province du Languedoc depuis son origine jusqu'en 1557. Thoulouse, Guyon Boudeville, 1559, in-folio.

L'Eridographie contenant en trois livres la description de procès, qui le nourrit? et que faut-il avoir pour l'éviter? Guyon Boudeville, 1552.

La bienvenue à M. d'Anguien, vice-roi au pays de Languedoc.

Épître à Jean Pollier, seigneur de Vareilletes, près Saint Flour en Auvergne.

(*Bibl. fr. de la Croix du Maine et du Verdier,* t. III, p. 132, édit.in-4°.)

[3] Cf. encore *J. Voulté Epig.* t. I, p. 35 (Ed. 1536), t. II, p. 101, et p. 111 enfin p. 140,

[4] Jacques de Vintimille naquit à Rhodes où son père fut tué en 1522. Le chevalier Georges de Vauzelles s'en chargea. Il lui fit donner une brillante éducation.

Ses dessins, pour la maison d'Anet, lui valurent la protection de la duchesse de Valentinois. Elle le fit nommer conseiller au parlement de Dijon, 10 mai 1550. Vœuf après vingt ans de mariage, il se fit prêtre en 1570 et mourut à Châlon-sur-Saône, en 1582, âgé environ de soixante-douze ans, au témoignage de *La Monnoye.*

Il a traduit : *La Cyropédie* (Paris, Vincent Sertenas, 1547, in-4°. Réimprimé chez Jean de Tournes, 1554, in-4°.

rentur. Quare sollicitum te de sarcinis tuis amplius esse non oportet. Quæ de Glaucia [1] scribis, scis quid aliquando ad Christophorum [2] Richerium scripserim, illam esse deam quæ favere ingeniis ab Homero dicta est, Palladem scilicet, quam nos, ficto nomine, omni cura diligentiaque, perpetuo colendam duximus. Quod ut tu scriptis confirmes tuis vehementer te rogamus.

Rerum novarum, ab eo tempore quo hinc profectus est, nihil Tholosae accidit quod tu magnopere scire cupias, nisi id scire velis Niortum Vasconem, magnum Camisi amicum, ab altero nescio quo Vascone sævis vulneribus pene confossum his diebus fuisse. Praeterea Britonum [3] adhuc durare in auditores Gallos furorem atque impetum. Nil aliud habeo quod ad te scribam, nisi me tuum esse. Vale. Cal. april. MDXXXVII Ms. fol. 31 v. 32 r. v.

JO. A BOYSSONE GUL. SCAEVAE

S.D.

Quod ad me scribis te non omnino bene intelligere quid in ea epistola, quam ad Vulteium nuper scripsi, dicere voluerim, cum te horta-

Hérodien (Lyon, Guil. Roville, 1554, in-fol°.) Ce livre semble avoir été publié par Ponthus de Thyard, à l'insu de l'auteur.

Cf. Colonia, II, p. 568; Pernetti, I,323. Breghot du Lut *Lyonn. dig. de mém.*, p. 317.

[1] Cf. Voulté (Ed. 1536), t. II, p. 154.

Inter formosas, doctas castasque puellas.
O quantum cunctis Glaucia visa placet
Sit licet ex humili nec claro sanguine nata
A vili tamen est rusticitate procul.

[2] Secrétaire du chancelier Antoine du Bourg (Guibal : de J. Boyssonei vita, 1863). Auteur d'un traité, connu seulement par une traduction : *Les conquêtes, origine et Empire des Turcs depuis le commencement jusqu'à l'an* 1540; traduit du latin, de Christophe Richier, par Jean Millet, de Saint-Amour, au comté de Bourgogne (Paris, Nicolas Chrestien, 1553).

Cf. *Bibl. fr. de du Verdier*, t. IV, p. 471. Cf. Voulté, *Epig.* (Éd. 1536), lib. II, p. 161, 170.

[3] Toulouse (Du Mège, *Mémoires de l'Acad. des sciences de Toulouse*)

torem atque impulsorem posterioris suae editionis appellarem, ac nescio quid me cogitasse latentius, cum illa scriberem, quae, ut video, nisi a Boyssoneo profecta essent, in pessimam partem acciperes, necessarium duxi me tibi de ea re purgare. In primis autem hoc profitebor de tuo, in aestimandis libris eorumque Authoribus, judicio semper optime sensisse et nunc etiam sentire. Quod non uno tantum, sed plurimis maximisque argumentis exploratum habeo. Verum cum Vulteius editionem suorum librorum festinaret, a qua tamen ego hominem, cum hic esset, frequenter quantum poteram dehortabar, et ille suum institutum mihi probare quam maxime cuperet, nulla meliore alia ratione se id mihi persuasurum putavit, quam si tui ac Maroti authoritate atque adhortatione apud me uteretur. Quare cum ad illum de ea re scriberem, seu verius rescriberem, tui atque Maroti mentionem feci. Cum tamen illi non omnino crederem ea interrogatione usus sum « Cur ego non laudem, etc. » Tute scis an illi de ea re aliquando consilium dederis et an tuo hortatu suum librum evulgarit. Quod mihi quidem facile creditu non est, qui tuam naturam probe novi a maledictis scilicet et conviciis omnibus abhorrentem. Sed de his satis. Scripsi ad te nuper per Salellium [1] mihi amicissimum unum ex Praesidis Bertrandi [2] familia. Illum arbitror tibi meas litteras reddidisse. Scire aveo, mi Scaeva, quid de eo Epigrammate, quod de rebus acutis in eisdem litteris inserueram sentias. Quare te vehemen-

avait 10,000 étudiants organisés en *sodalitates*. Chaque sodalitas se composait d'étudiants de même nation ayant un riche patron, une caisse, des règlements, une religion, véritable république dans la grande cité universitaire.

[1] Hugues Salel, né à Casalz, en Quercy, mourut en 1553, âgé de quarante-neuf ans, à son abbaye de Saint-Chéron, près de Chartres, où il s'était retiré après la mort de son protecteur François Ier. Il en était abbé depuis 1543. *Œuvres* (Paris, Est. Roffet, privilège daté du 23 juin 1539).

Dialogue entre Jupiter et Junon (in-8° sans date ni lieu, mais épître dédicatoire, datée de Lyon, 1538). Cf. Brunet, *Man. du Libr.*, t. V, p. 71.

Traduit les 12 premiers chants de l'Iliade (Lyon, J. de Tournes, 1542; Paris, Vincent Sertenas, 1545; Ch. l'Angelier, 1555). Cf. Brunet *Id.*, t. III, p. 290. Cf. Voulté, *Epig.* liv. II, p. 117 (éd. 1536).

[2] Jean Bertrandi, avocat de la province au parlement de Toulouse, délégué à la cour, nommé par le roi membre de son grand conseil (Cf. *Procès-verbaux des États de Toul.*, 21 oct. 1532). Deuxième président du parlement de Toulouse en 1533, premier président 1536 ; 7 juillet 1550, premier président au parlement de Paris ; 1551, garde des sceaux ; cardinal, 1557 ; mort à Venise, 1560. Cf. *Hist. gén. du Lang.*, t. XI, col. 233.

ter rogo ut ad me cum de ea re, tum de rebus tuis omnibus quamplerissime scribas. Vale. Tholosae XI Calen. Jul. M.D.XXXVII.

Saluta mihi Caulium[1], Mauricium[2] et Fornerium[3]. [Mss fol. 35 r. v. 36 r.]

Joseph Buche.

[1] Bailli des montagnes du Dauphiné. Érudit illustre. Auteur de;

1° *Discours sur la Castramétation*, etc.; Guill. Roville, Lyon, 1555.

2° *Discours sur la religion des anciens Romains*, Lyon. G. Roville, 1552, 2 t. en 1 vol. Balthazar Perez en donnait en 1579, une traduction en espagnol et Gabriel Simeoni en 1569 une traduction en italien, toutes deux imprimées à Lyon chez G. Roville. *Bibl. munic. de Lyon*. Cf. Du Verdier, t.3, p., 319, 320; Brunet, 2e vol. p. 358.

[2] Maurice Scève, le poète, cousin germain de Guillaume Scève.

[3] Jean Fornier de Montauban en Quercy, auteur de :

1° L'*Uranie* (Paris, Ch. l'Angelier, 1555, pet. in-8°.);

2° *Épigrammes érotiques* (Tolose, Jacq. Colomiez, 1557, pet. in-8° avec le portrait de sa maîtresse au frontispice du 2e volume).

Il a traduit de l'italien en vers :

Les 15 premiers chants de l'Arioste (Paris, Christ. Plantin, 1555, in-4).

Du grec de Parthénius de Nicée: *Les affections de diverses amours;* plus *Les narrations d'amour de Plutarque* (Paris, in-8°, Gilles Robinet). Du Verdier ne donne pas la date de cet ouvrage.

Enfin, il a mis en français les *Praeclara Francorum facinora*... ouvrage connu sous le nom de *Chronique de Simon de Montfort*. (Tolose, Jacq Colomiez, 1562, pet. in-4°).

Cf. Brunet, 4e vol., col. 353, 354.

P.-S. — Il nous reste en finissant à adresser nos remerciements à M. Massip, le savant et non moins obligeant bibliothécaire de Toulouse, à qui nous devons la communication du manuscrit de J. de Boyssoné.

BIBLIOGRAPHIE

Germain Bapst, Essai sur l'histoire du théâtre
Paris, Hachette, 1893, in-4°.

L'Exposition universelle de 1889 comprenait une section fort intéressante consacrée à l'histoire du théâtre ; le Jury de la classe des Arts décoratifs, à laquelle cette section ressortissait, eut l'heureuse idée de choisir pour son rapporteur M. Germain Bapst, le savant historien de l'orfèvrerie française, des joyaux de la Couronne, des panoramas, et c'est son rapport qui vient de paraître sous le titre d'*Es-*

sai sur l'histoire du théâtre. Ce terme de *rapport* ne doit d'ailleurs pas nous faire illusion : le livre de M. Bapst est une œuvre toute personnelle, pour laquelle il n'a ménagé ni ses lectures, ni ses recherches, et dont l'honneur doit lui revenir tout entier.

Comme son titre l'indique — et comme son origine l'exigeait — ce ivre n'est pas une histoire de l'*Art dramatique :* on n'y doit pas chercher l'étude des genres successivement cultivés et des œuvres successivement produites par nos auteurs ; c'est, à la lettre, une histoire du *théâtre* et de son état matériel en France aux divers âges ; il a pour sous-titre : *la mise en scène, le décor, le costume, l'éclairage, l'hygiène*. M. Bapst entend du reste le mot théâtre d'une façon très large ; il ne borne pas ses regards aux salles de spectacle ou, pour le moyen âge, aux échafauds sur lesquels les pièces se représentaient ; il nous décrit les entrées des rois, il nous parle des processions de la ligue : tout ce qui est théâtral, tout ce qui exige une décoration et une mise en scène l'intéresse.

Cependant je ne m'excuserai pas de signaler l'*Essai sur l'histoire du théâtre* dans une Revue consacrée à l'étude des langues et des littératures, non des arts décoratifs. L'histoire politique tient aujourd'hui grand compte des résultats obtenus par ce qu'on appelle les sciences auxiliaires de l'histoire : l'épigraphie, la paléographie, la numismatique...; l'histoire littéraire ne peut pas davantage se piquer de marcher seule et sans aide : elle a besoin de connaître les milieux où ont été écrites, répandues, représentées les œuvres. Sans cette connaissance, la forme de bien des productions de l'esprit humain est inexplicable, et un jugement équitable devient impossible. Aussi, un livre comme celui de M. Bapst doit-il être fort utile à celui qui veut étudier l'histoire de l'art dramatique ; il n'apprend pas cette histoire, mais il prépare à la bien comprendre. Lisons, par exemple, le récit des préparatifs fort longs et fort dispendieux que faisaient, au XVe siècle, les bourgeois d'une petite ville pour la représentation d'un mystère sacré ou profane : nous ne nous étonnerons pas que ce mystère si attendu, si désiré, ait été interminable ; on se lasse vite des plaisirs aisément acquis, mais on jouit avec complaisance des plaisirs rares et qui ont coûté. Voyons ensuite cette scène vaste, aux compartiments multiples, représentant juxtaposés un grand nombre de lieux divers, et nous nous expliquerons que les pièces jouées sur cette scène aient éparpillé leur action dans l'espace comme dans le temps, au risque de paraître un peu décousues. Et de même constater le goût de nos ancêtres pour la machinerie et les *feintes* (nous dirions : les *trucs*), ainsi que pour les costumes splendides mais sans rapport avec le rôle des acteurs, c'est pressentir le peu de mérite littéraire des œuvres qu'ils applaudissaient et l'anachronisme perpétuel

qui était en elles. Plus tard, la présence de spectateurs brillants et encombrants sur les scènes de l'Hôtel de Bourgogne, du Marais ou du Palais-Royal est-elle restée sans influence sur la forme de la tragédie ou de la comédie au temps de Corneille, de Racine, de Molière? Et n'est-ce pas la disparition de cette fâcheuse décoration vivante qui seule a permis les effets scéniques de Voltaire, le mouvement de Beaumarchais, la mise en scène éclatante des Romantiques?

Ces rapports entre l'histoire du théâtre et celle de l'art dramatique lui-même, M. Bapst a pris soin de les indiquer au cours de son étude; pour la période contemporaine, où les deux histoires ont des points de contact de plus en plus nombreux, il l'a même fait avec une remarquable exactitude, et tout au plus lui reprocherais je de s'exagérer le profit tiré par le drame des progrès de la décoration et de la mise en scène. Thierry et Cambon étaient de grands artistes, Montigny était un habile homme; mais, s'il leur a été donné de faire ressortir davantage le mérite de bonnes œuvres, je doute qu'ils les aient suscitées, et il leur est arrivé d'en faire supporter de fort médiocres; ce n'est pas pour le cirque uniquement que vaut le mot inquiétant de Théophile Gautier, cité par M. Bapst: « Le temps des spectacles purement oculaires est arrivé. »

Quant aux périodes antérieures, on devine que M. Bapst était moins préparé à les examiner du point de vue littéraire, et les passages de son livre consacrés à cette étude sont certainement les plus contestables. Il y a des indications peu sûres sur notre histoire dramatique p. 542; p. 137 et suiv. se trouve un mélange singulier de pièces de tout âge, et les auteurs ne sont pas moins confondus p. 142: « Jodelle, Garnier, Montchrestien, Baïf et La Taille. »

N'insistons pas, M. Bapst n'ayant fait qu'en passant œuvre d'historien et de critique littéraire. Mais puisque j'ai déjà commencé à lui chercher chicane, il ne m'en voudra pas sans doute de le faire encore et de l'attaquer sur d'autres terrains.

En ce qui concerne « la scène et le décor au XVIe siècle », je n'ai même pas à attaquer, mais à me défendre. Dans mon livre sur *Alexandre Hardy*, en effet, j'avais rappelé la décoration simultanée du moyen âge, où les lieux les plus éloignés étaient représentés à la fois et côte à côte sur la scène: Rome, Athènes, Nazareth, Jérusalem; j'avais montré, notamment par les dessins du décorateur ou machiniste Mahelot, que le même système était en vigueur à l'Hôtel de Bourgogne au commencement du XVIIe siècle; et j'en avais conclu que ce système s'était maintenu à l'Hôtel de Bourgogne depuis la fondation de ce théâtre jusqu'au temps de Mahelot, de 1548 à 1635 environ. M. Bapst n'est pas de mon avis. Il veut que la décoration simultanée ait dis-

paru au milieu du XVIe siècle, pour reparaître vers 1630[1] : dans la seconde partie du XVIe siècle, on se serait contenté, « pour les pièces jouées dans les salles, d'une scène à un seul plan, dont les trois murs du fond *étaient* tendus de tapisseries, et, pour les pièces en plein air, d'un fond d'étoffes flottantes, accrochées par en haut. » M. Bapst ajoute que « les documents sont d'accord avec les textes » pour confirmer sa théorie. — Quels documents ? « Trois gravures de Jenet, de Jean de Gourmont et de Liefrink, *qui* nous montrent des scènes de théâtre parisien de 1580 environ bordées de rideaux flottants à larges plis, maintenus en haut par des anneaux enfilés sur des tringles. » Quels textes ? En dépit de ce pluriel, il n'y en a qu'un : un passage de Perrault, que j'avais cité moi-même et dont je n'avais pas admis l'autorité.

Je ne l'adopterai pas davantage aujourd'hui : dans son *Parallèle des anciens et des modernes*, Perrault fait preuve — et je l'ai montré — d'une si complète ignorance de notre ancienne histoire dramatique, qu'il faut partout rejeter son témoignage à ce sujet. Reste celui des gravures signalées par M. Bapst ; il est autrement sérieux et je n'aurais garde d'en faire peu de cas. C'est un des grands mérites de notre auteur d'avoir étudié mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les monuments figurés qui nous peuvent renseigner sur l'état de notre théâtre aux différentes époques, et l'on ne saurait trop le remercier de ses recherches, trop le féliciter de ses trouvailles. Seulement, M. Bapst s'exagère quelquefois la confiance qu'on doit avoir dans ces monuments : ils ne sont pas tous l'expression d'une réalité contemporaine, et l'imagination de l'artiste a joué son rôle dans leur élaboration. Quand, en tête de deux tragédies du même temps et du même auteur, on trouve dessinés, d'une part des Romains en costume à peu près antique, et d'autre part des Romains vêtus à la mode de Louis XIII, il faut bien convenir que les deux dessins ne reproduisent pas également les costumes que portaient les acteurs à la représentation de ces tragédies. Dans les dessins de Jenet, de Jean de Gourmont et de Liefrink, nous aurions peut-être encore d'autres réserves à faire. M. Bapst n'a ni reproduit ni décrit les planches de Jenet et de Liefrink, et nous ne savons quel genre de représentations ces artistes ont voulu nous faire connaître ; Jean de Gourmont, lui, nous a montré la représentation d'une farce, qui, courte sans doute, et ne comportant pas de changements de lieux, pouvait être jouée sans décoration, même sur une scène habituelle-

[1] Cette date est dans tous les cas trop tardive, puisque Mahelot indique une décoration simultanée pour des œuvres sensiblement antérieures et que la représentation de ces œuvres eût été inintelligible sur une scène sans décoration.

ment consacrée à la décoration simultanée. Mais n'insistons pas sur ces considérations ; supposons que les dessins signalés par M. Bapst nous montrent la représentation de grandes pièces, et supposons encore que les artistes y ont reproduit fidèlement ce qu'ils avaient vu : la question se poserait toujours — et c'est une question capitale — de savoir où ils l'avaient vu. Pourquoi serait-ce à l'Hôtel de Bourgogne, dans le théâtre public où jouaient les confrères de la Passion? Pourquoi ne serait ce pas dans des collèges, et dans ces hôtels seigneuriaux où des acteurs d'occasion représentaient les tragédies et les comédies des Jodelle, des Jean de la Taille et des Garnier? Les tragédies surtout, composées par des auteurs hostiles aux Confrères et à l'art du moyen âge, étaient conçues selon une poétique toute nouvelle, les unités de temps et de lieu y étaient observées — ou, tout au moins, les auteurs avaient la prétention qu'elles le fussent —, et, seule, une scène à décoration immuable ou sans décoration pouvait leur convenir. J'ai l'intention de montrer un jour ce fait en détail, il me suffit pour le moment de l'avoir indiqué.

Ainsi les documents cités par M. Bapst n'infirment en rien la théorie que j'avais proposée ; et autant cette théorie paraît naturelle, autant est difficile à accepter celle que propose M. Bapst. La décoration simultanée, qui nous paraît aujourd'hui si bizarre, suppose des conventions scéniques très particulières. Un public qui y était habitué peut l'avoir admise pendant des siècles ; mais, l'habitude une fois perdue, comment l'aurait-il laissée reparaître cinquante, quatre-vingts ans après sa suppression ? A peine avait-elle péri définitivement, vers 1640, qu'on la regardait comme la chose la plus ridicule du monde, ou, mieux encore, qu'on ne la comprenait plus.

J'ai dû m'attarder ; je me hâte maintenant. — P. 68, M. Bapst affirme, après M. Petit de Julleville, que les Confrères de la Passion étaient établis en 1398 à Saint-Maur. M. Antoine Thomas, dans un article de la *Romania*, a supposé, au contraire, avec vraisemblance qu'il n'y a eu à Saint-Maur, en 1398, qu'une représentation donnée par des habitants de cette ville, et il a signalé comme très probable l'établissement des Confrères à Paris dès avant 1380. — P. 175, Gaultier Garguille est indiqué comme l'orateur attitré des prologues à l'Hôtel de Bourgogne : ce rôle appartenait à Bruscambille. — P. 178, M. Bapst veut qu'en 1545 il y eût déjà des troupes de comédiens nomades jouant des « tragédies classiques », parce qu'un document curieux nous montre à cette date « la femme Marie Fairet » engagée pour jouer des « anticailles de Rome ou autres hystoires, farces ou soubresaults. » La vérité est que tous les mystères profanes, toutes les *histoires* dramatiques à sujets antiques pouvaient être appelées des « anticailles de Rome. » — D'après la p. 378, « le jeu de paume de

la Fontaine, où se tenait vraisemblablement le théâtre du Marais, aurait été entièrement brûlé » en 1640. Le théâtre du Marais n'était plus au jeu de Paume de la Fontaine à cette date, et M. Bapst le sait bien, puisqu'antérieurement (à la p. 188) il a montré ce théâtre s'établissant en 1634 dans la rue Vieille-du-Temple. Faut-il tout dire ? Après avoir réfuté M. Bapst quand il me combattait, j'ai le malheur d'être encore obligé de le réfuter quand il me soutient. M. Bapst écrit : « La date de la fondation du théâtre du Marais, longtemps discutée, a été fixée à l'année 1634 par M. Rigal dans son *Esquisse d'une histoire des théâtres de Paris*. A côté des raisons qu'il invoque, nous en produisons une qui les confirme absolument. » Cette raison est tirée d'une note inscrite sur le feuillet de garde du registre de Mahelot et d'où M. Bapst conclut ingénieusement que le théâtre de la rue Vieille-du-Temple aurait été fondé par Mondory le dimanche 1er janvier 1634. Malheureusement trois opuscules cités par moi et datés tous de 1634 (du début de 1634 évidemment) placent encore Mondory et sa troupe au jeu de paume de la Fontaine ; le bail passé par les comédiens au jeu de paume du Marais n'est que du 8 mars. D'où vient la contradiction ? De ce que la note visée par M. Bapst n'est pas due à Mahelot ; son registre porte quelques additions postérieures qui, je l'ai montré, sont toutes erronées. — Je ne veux plus signaler qu'une inadvertance de M. Bapst, parce qu'elle est curieuse et instructive. Nous nous étonnons que, pendant fort longtemps, les rôles de femmes aient été faits par des hommes sur le théâtre, et nous avons peine à nous figurer que cette convention ait été jamais acceptée pleinement par le public. Or, voici qu'à force de voir certains rôles d'hommes faits par des femmes, nous sommes devenus nous-mêmes insensibles à ce que cet usage, inverse de celui de l'ancien théâtre, a de conventionnel. M. Bapst écrit, p. 393 : « Du temps de Molière, quelques acteurs — les plus jeunes — tiennent encore des rôles de femmes. Béjart crée le rôle de Mme Pernelle, Hubert ceux de Mme Jourdain, de Mme de Sotenville et de Philaminte. Baron joue l'Amour dans *Psyché*. Mais c'est la dernière trace de cette habitude d'un autre âge. » *Baron joue l'Amour dans Psyché !* Et pourquoi ne l'eût-il pas joué ? N'avait-il point tous les titres à cet honneur ? Ayant toujours vu des rôles comme ceux de l'Amour joués en travesti, M. Bapst a fini par oublier que l'Amour — l'Amour amant de Psyché ! — appartient au sexe masculin ! En voilà plus qu'il ne faut pour justifier les *habitudes d'un autre âge* [1].

[1] Citons encore, mais en note, quelques inadvertances ou fautes d'impression. P. 138, n. 1, la *tragique comédie* de Henry de Barram a pour titre *l'Homme justifié par Foi*, non *par soi*. — P. 145, n. 1, il ne faut

Et maintenant, j'aurais plaisir, après ces critiques, à analyser l'*Essai sur l'histoire des théâtres* et à signaler tout ce qu'il contient de nouveau et d'intéressant. La place me manque, mais je redirai du moins avec quel soin M. Bapst a réuni les matériaux de son livre. Il a, avec l'aide de M. Paul Lippmann, auteur, lui aussi, d'intéressantes études sur le théâtre, dépouillé force ouvrages français et étrangers; il a fouillé les archives; il a étudié les estampes de la Bibliothèque Nationale et les maquettes de la bibliothèque de l'Opéra; il a eu recours à l'obligeance de MM. Nuitter, Monval et Bouchot, de plusieurs archivistes de province, qui lui ont communiqué des pièces importantes; il a consulté des érudits ou des artistes (MM. Petit de Julleville, Müntz, Lafenestre, le regretté décorateur Lavastre, bien d'autres encore) qui lui ont fourni d'utiles renseignements : il est arrivé ainsi à donner beaucoup de détails piquants, notamment sur ce qui a survécu au moyen âge de la tradition des mystères, sur les entrées royales et les mystères mimés, sur les ballets de la Cour au XVIIe siècle, sur l'histoire du costume et sur celle de la décoration. Ce dernier point, on le sent bien, a été l'objet d'une véritable prédilection, et le lecteur est loin de s'en plaindre : c'est avec curiosité qu'il voit travailler à des décorations théâtrales des artistes tels qu'André del Sarte, Raphael, Jules Romain ou, plus près de nous, Boucher et Fragonard, avec plaisir qu'il suit les progrès d'un art aujourd'hui si florissant et où la France certainement excelle. D'amusantes anecdotes corrigent çà et là la sévérité du texte, et de copieuses tables rendent faciles les recherches : l'auteur n'a pas voulu sacrifier l'un à l'autre l'utile et l'agréable.

L'illustration, qui comprend 85 gravures, donne une nouvelle valeur au beau volume de M. Bapst. E. Rigal.

pas dire que la gravure de Jean de Gourmont représente *la Farce des Grecs*, mais simplement *une farce;* M. Bapst a mal compris les vers qui accompagnent cette gravure : je les reproduis en ajoutant une virgule après le second mot et en changeant au troisième vers un *c* en *s* :

La farce, des Grecx decendue,
Hommes sur tous ingenieux,
S'est par notre France rendue,
Pour remonstrer ieunes et uieux.

— P. 168, la note semble dire que j'aurais daté *Mélite* de 1630; il n'en est rien, et M. Bapst indique ailleurs la date vraie : 1629. — P. 343, 1660 est donné au lieu de 1680, comme date de la réunion en une seule des deux troupes de comédiens de Paris et, par suite, comme date de fondation de la Comédie française. — P. 398, il ne faut pas lire « chausses trouées à bas d'attache » dans un passage de Scarron, mais « chausses troussées ».

ROMANIA[1], XXIII, 1 (janvier 1894). — P. 1. Paul Meyer *Le couple de deux vers octosyllabiques.* « La construction des phrases est en rapport étroit avec la construction des couplets. Une phrase peut être complète en un couplet, comme elle peut s'étendre sur deux ou plus ; mais toujours elle se termine avec le second vers du couplet, jamais avec le premier. Il y a des phrases de deux, quatre, six vers ; il n'y en a pas de trois, de cinq, de sept. » Ceci est vrai jusqu'au troisième tiers du XIIe siècle, du provençal comme du français, de la poésie dramatique comme des autres genres poétiques qui ont employé l'octosyllabe, et accessoirement l'hexasyllabe. A partir de Chrétien de Troyes (un peu plus tard, semble-t-il, pour le provençal), l'habitude de briser le couplet va en s'accentuant. Sans avoir une rigueur absolue, cette règle peut aider à déterminer le degré d'ancienneté des poèmes non datés. C'est ainsi que M. P. Meyer constate l'antériorité du *Roman de Thèbes* sur le *Roman de Troie,* que nous avons établie par d'autres raisons. Ce dernier, à son tour, serait antérieur à l'*Eneas,* contrairement à l'opinion de M. Salverda de Grave et de M. G. Paris. C'est là une question que nous espérons résoudre bientôt, lorsque sera plus avancée la préparation de notre édition critique de *Troie.* — P. 36. Pio Rajna. *Contributi alla storia dell'epopea e del romanzo medievale* (suite; voy. *Rom.* XVIII, 1). VIII. *La cronaca della Novalese e l'epopea carolingia.* L'auteur rapproche, avec sa sagacité habituelle, dans la chronique latine de l'abbaye de Novalese (près de Suse), qui date de la première moitié du XIe siècle, ce qui y est raconté du *moniage* du vieux Walther (Waltharius) avec ce que les légendes épiques françaises (dont il ne nous reste malheureusement que des rédactions relativement récentes) nous apprennent sur le *moniage* de Guillaume d'Orange, le fondateur de l'abbaye de Gellone, qui ne réussit pas à oublier son premier état. Il conclut que, dès le premier tiers du XIe siècle (la partie étudiée de la *Chronique* semble antérieure à 1029), les jongleurs français avaient apporté et popularisé dans les vallées du

[1] La *Revue* reprend, après quinze ans de silence, le compte rendu régulier de la *Romania*, interrompu par la maladie et la mort du regretté Boucherie. Notre intention n'est pas d'inaugurer une critique minutieuse de ce savant recueil, mais seulement de tenir nos lecteurs au courant des travaux qui y sont publiés et de leur inspirer le désir de les lire. Ce n'est donc qu'exceptionnellement que nous nous permettrons de donner notre opinion personnelle et nous suivrons la même méthode que pour la *Zeitschrift für Romanische Philologie*. Nous espérons cependant que notre éminent secrétaire, M Chabaneau, voudra bien ajouter quelques notes plus détaillées sur les articles qui sont plus particulièrement de sa compétence

Piémont, et sans doute dans toute la Haute-Italie, certaines légendes épiques. C'est là un fait intéressant à constater, puisqu'il recule notablement l'époque admise jusqu'ici pour la diffusion de nos chansons de geste hors de France.—P. 62. Paget Toynbee. *Ce que Brunetto Latino doit à Solin.* L'auteur étudie successivement dans le *Livre du Trésor* de Brunetto Latino la géographie et l'histoire naturelle dans leur rapport avec les *Collectanea rerum mirabilium* de Solin, que Brunetto traduit souvent, tantôt le paraphrasant, tantôt l'abrégeant, tantôt lui empruntant un nom propre par ci par là. Pour l'histoire naturelle, bien qu'il se réfère à Pline, il lui arrive souvent de ne l'utiliser que par l'intermédiaire de Solin.—P. 78. Gaston Paris. *Le conte de la rose dans le roman de Perceforest.* On sait que M. G. Paris, qui a déjà publiée d'importants travaux sur les romans du cycle breton (Voy. en particulier l'*Histoire littéraire de la France, XXX,* et *Romania,* passim), continue avec amour ces études difficiles. Il étudie ici un des passages versifiés de l'immense et assez fastidieux roman de *Perceforest,* le *Conte de la Rose,* dont il donne une édition critique d'après les deux manuscrits que nous en avons. Ce travail, très méritoire à cause des difficultés que présente le texte fort altéré par les scribes et déjà obscur par lui-même, est rendu plus précieux encore par les savantes recherches sur les sources du conte qu'il y a jointes, en s'aidant d'un important article du regretté folk-loriste Reinhold Kœhler publié dans le *Iahrbuch für rom. und engl. Literatur,* VIII, 44-65. Dans une première partie, M. G. Paris nous fait connaître le plan de *Perceforest,* et fixe la date approximative de la publication vers 1340. A la strophe XXV, la seule qui ne réponde pas au système de construction adopté par l'auteur (*aab aab, bba bba, c*), ne pourrait-on pas essayer de rétablir la régularité, en écrivant au v. 321 : *De sa rose, qui se tient en jovent* (correction où *B* est utilisé), et au v. 324 : *Car il dit bien que n'ira longuement ?*

Mélanges. — P. 141. Antoine Thomas. *Le* t *de la* 3e *pers. sing. du parfait provençal* Dans la 1re conjugaison *et* (*cantet*) provient de *etit,* pour *edit,* sous l'influence de *stetit,* qui a d'abord agi sur *dedit.* La modification du consonantisme est postérieure à celle du vocalisme, due à l'influence collective de *dare, stare.* — P. 148. H. François Delaborde. *Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250.* Il n'y a pas lieu de suspecter la sincérité de Joinville. Les détails qu'il donne sont exacts, mais il a confondu le premier conseil, où il avait été à peu près seul à conseiller de rester en Syrie, avec un second conseil tenu lorsqu'on eut appris la déloyauté des émirs et où la majorité fut opposée au départ. — P. 152. Arthur Piaget. *L'épitaphe d'Alain Chartier.* M. P. ne croit pas apocryphe l'épitaphe latine, aujourd'hui disparue, trouvée par de Saint-Quentin de Remerville dans l'église Saint-Antoine d'Avi-

gnon ; mais il croit qu'elle a été remaniée et la date de la mort (vers 1430) mal lue sur l'inscription primitive, et rajeunie (1449) dans le monument que fit construire en 1458 le frère d'Alain Chartier, Guillaume, évêque de Paris, monument qu'avait vu de St-Q. de R. — P. 156. Paul Meyer. *Rôle de chansons à danser du XVIe siècle.* Le rôle, qui appartient aux archives de Turin, est daté du 26 décembre 1517.

Léopold CONSTANS.

CHRONIQUE

Nulle histoire n'est plus difficile à écrire que l'histoire contemporaine. En voici une nouvelle preuve : nous avons raconté dans notre chronique du mois de mai (Tome VII, p. 239), d'après un journal de Paris dont nous rectifions plusieurs erreurs, les origines du félibrige parisien. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de notre éminent confrère, M. le baron de Tourtoulon :

« La Société félibréenne de Paris a été fondée par Maurice Faure. J'en ai été le premier président. Maurice Faure, Xavier de Ricard et Eugène Baudouin (de Montpellier), avaient fondé *la Cigale*. C'est Maurice Faure qui eut plus tard l'idée d'établir à Paris une Société félibréenne qui n'a jamais voulu être une *école* dans le sens félibréen du mot. Sur la proposition de Maurice Faure, je fus élu président, mais je n'ai pas le mérite de l'idée....»

Ajoutons à ce propos que nos lecteurs trouveront d'abondants renseignements sur le mouvement félibréen dans un livre de M. Sextius Michel, *La petite Patrie*, ouvrage récemment paru et sur lequel nous aurons à revenir.

∴

Notre collaborateur, M. Cesare de Lollis, autrefois secrétaire de l'*Instituto storico italiano*, aujourd'hui professeur de philologie romane à l'Université de Gênes, prépare sur l'illustre troubadour Sordel un travail dont nous souhaitons la prompte apparition.

∴

M. Albert Fécamp, bibliothécaire et professeur de l'Université de Montpellier, a soutenu, le vendredi 15 juin 1894, ses thèses de doctorat à la Faculté des lettres de Paris.

Thèse latine : *De D. G. Morhofio Leibnitii in cognoscendis linguis et germanico sermone reformando precursore.*

Thèse française : *Le poème de Gudrun ; ses origines, sa formation et son histoire.*

M. Fécamp a été reçu docteur avec la mention honorable.

⁂

M. L.-X. de Ricard a fait représenter sur le théâtre de Montpellier, le mercredi 2 mai 1894, un drame intitulé *la Catalane*. Cet essai de décentralisation a eu le succès auquel il avait droit. On a trouvé que l'auteur reproduisait avec trop de conscience un fait divers local.

⁂

Le savant directeur de la *Revue de philologie française*, M. Léon Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, travaille depuis longtemps à la propagation de l'orthographe réformée, à laquelle il a donné droit de cité dans sa Revue. Il vient de donner la théorie des réformes qu'il applique, dans sa *Grammaire raisonnée de la Langue française*, récemment publiée avec une préface de M. Gaston Paris (Paris, Le Soudier, 1894).

En un nombre de pages très restreint et sans aucun appareil d'érudition, M. Clédat étudie successivement : 1° la phonétique ; 2° les flexions et la syntaxe.

Dans la première partie sont indiquées les origines des différentes graphies de chacun des sons du français. L'auteur est naturellement amené à dire quelle serait, sur chaque point, la réforme logique, sans insister d'ailleurs, car il a voulu faire, non une œuvre de polémique, mais un livre d'enseignement. Quelle que soit l'opinion de chacun de nous sur les inconvénients qui pourraient ou non résulter d'un changement trop brusque ou trop radical dans nos habitudes orthographiques, il n'est indifférent à personne de savoir quelles sont les causes des inconséquences évidentes de l'orthographe, pourquoi nous écrivons le son *je*, tantôt par un *g*, tantôt par un *j* ; quelle est l'origine de chacun de ces caractères ; pourquoi le *g* a prévalu dans la plupart des mots à une époque où le son *i* et le son *je* s'écrivaient de même ; pourquoi nous écrivons *huit, huître, donner*, etc., avec des consonnes qu'on ne retrouve pas dans les formes latines *octo, ostrea, donare*, etc., etc. Aucun de nous ne devrait ignorer aujourd'hui pourquoi il écrit un mot quelconque d'une certaine façon et pas d'une autre ; il est temps que les résultats des découvertes philologiques entrent enfin dans le domaine public. Pour la première fois, toutes ces notions se trouvent groupées et présentées sous une forme accessible à tous.

La seconde partie du livre est consacrée aux flexions et à la syntaxe. Beaucoup de questions importantes y sont reprises à nouveau et traitées d'une façon originale. Chemin faisant la futilité de certaines distinctions est scientifiquement établie, les règles arbitraires et les exceptions factices sont victorieusement combattues.

En résumé, le nouveau livre de M. Clédat est une grammaire *raisonnée* et *rationnelle*, où sont mis en œuvre, au point de vue de l'enseignement grammatical pratique, les progrès réalisés dans le domaine de l'histoire de la langue.

⁂

Les journalistes du *Figaro* ne sont pas tous aussi érudits que M. Gaston Deschamps: en voici un qui, le mercredi 13 juin 1894, déclare que si Boileau Despréaux vivait de nos jours, il ajouterait QUELQUES STROPHES à la satire des *Embarras de Paris* (!!!).

*
* *

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la campagne entreprise par M. Tamizey de Larroque pour l'érection d'un monument à Peiresc. La présence de M. Tamizey de Larroque, à Aix, dans la première quinzaine de mai, a donné un nouvel élan à l'activité du *comité peirescien* dont il est le président d'honneur. Cette activité s'est manifestée d'abord, — *ut solet*, — par un banquet de bienvenue, offert le 9 mai, à M. Tamizey, majoral du félibrige d'Aquitaine, par ses confrères et amis les félibres de l'*Escolo de Lar ;* puis par une séance académique tenue le 11 mai dans la salle de la Faculté de droit (l'*aula maxima* de la *fameuse Université* d'Aix) où M. Tamizey a prononcé un charmant discours et où d'intéressantes lectures ont été faites : *Peiresc historien*, par M. Georges Guibal, doyen de la Faculté des lettres ; *Peiresc et l'Université d'Aix*, par M. le recteur Belin ; *Iconographie de Peiresc*, par M. Hippolyte Guillibert ; *Peiresc et les fleurs*, par M. Joret, professeur à la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut, et un appel *Pour Peiresc* par un jeune membre de l'Académie d'Aix, M. Xavier de Magallon. Ces divers travaux seront réunis en une publication collective. Le discours de M. Tamizey et le toast par lui prononcé, en gascon, au banquet du 9 mai ont été réunis par lui en une petite plaquette : *Deux allocutions au sujet de Peiresc*, par Ph. Tamizey de Larroque (Aix en Provence, Makaire, 1894, in-18, 14 pp.), qui deviendra bientôt rarissime. Il faut maintenant souhaiter que l'activité des souscripteurs réponde à celle du comité.

*
* *

M. de Bosredon prépare une grande bibliographie du Périgord. Les membres de la *Société des langues romanes* apprendront avec plaisir qu'on y trouvera le catalogue des publications de son infatigable secrétaire, M. Chabaneau. Puisse l'auteur avoir à y mentionner le *Nostradamus* depuis si longtemps préparé par M. Chabaneau !

La *Société archéologique de Montpellier* a mis sous presse un très important mémoire de notre confrère M. Paul Gachon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres. Ce mémoire est relatif à des documents inédits et inconnus sur la querelle du sacerdoce et de l'empire à sa dernière période, qui permettront d'en préciser et, sur bien des points, d'en renouveler l'exposé. M. Gachon publiera les plus importants de ces textes en appendice à son mémoire critique.

MM. Saché, archiviste de la Lozère, et Roucaute, professeur d'histoire au collège de Mende, notre collaborateur, préparent la publication de quelques lettres de Philippe le Bel, conservées dans les archives départementales de la Lozère.

*
* *

Nos lecteurs apprendront avec peine la mort du félibre Louis Roumieux, décédé à Marseille le 14 juin 1894. La *Revue des langues romanes* publiera dans un de ses prochains numéros une notice biographique sur le célèbre auteur de la *Jarjaiado*.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LE COMMERCE DU BAS-LANGUEDOC

AU MILIEU DU XVIIIe SIÈCLE

Les quelques pages qui suivent ne sont pas une étude sur le commerce du Languedoc au milieu du XVIIIe siècle, mais tout simplement la transcription d'un document, d'une sorte de statistique, — conservée aux Archives départementales de l'Hérault, dans les *patots* de la route de Montpellier à Paris par l'Auvergne [1]. — et qui nous fournit, avec l'indication des provenances et des destinations, la liste de *presque* toutes les marchandises qui s'importaient et s'exportaient dans le Bas-Languedoc il y a un siècle et demi.

La route de Montpellier à Paris par Clermont-Ferrand, autrement dite route de communication du Bas-Languedoc avec l'Auvergne, — dont les premières études avaient été faites en 1716, sur les ordres de l'intendant de Bâville, et dont le projet avait été repris par l'administration centrale en 1724, — ne devint réellement à l'ordre du jour qu'à partir de 1736.

De 1736 à 1770, époque où le roi laissa à la charge des États de Languedoc le soin de continuer les travaux, elle fut pour les intendants qui se succédèrent à Montpellier une source incessante de préoccupations.

La seule question du tracé à adopter [2] resta pendante vingt

[1] Archives départementales de l'Hérault, série C, Intendance de Languedoc, 9e division (travaux publics). — Cette partie de l'inventaire de la série C n'étant pas encore imprimée, la pièce que nous publions n'a pas encore reçu de cote définitive. Les notes que nous avons jointes à cette pièce et pour lesquelles nons ne donnons aucune déférence, sont empruntées également aux dossiers de la route d'Auvergne et attendent elles aussi leur numérotation.

[2] « Il y a eu sur cela trois différents avis, les deux premiers se sont reunis à la faire passer de Montpellier par Alais et de là, l'un par Aubenas en Vivarais, l'autre par Villefort, tout le long des frontières du

années durant, — vingt années qui virent éclore, non seulement une longue série de rapports d'ingénieurs, enquêtes, contre-enquêtes, vérifications, contre-vérifications, etc., mais encore de nombreux mémoires intéressés — et quelquefois intéressants, — destinés à éclairer (ou à obscurcir) la religion de l'intendant et visant à obtenir le passage de la route par telle ville plutôt que par telle autre.

« Messieurs d'Alais » se distinguèrent dans la lutte par une mise en mouvement d'arpenteurs et d'avocats, aussi madrés que tenaces, et par une fécondité de factums véritablement infatigable. A leurs suppliques périodiques, aux recommandations de leurs protecteurs, ils joignirent une mobilisation en règle de paysans porteurs de placets. Ils allèrent jusqu'à faire soumissionner un certain nombre d'entrepreneurs pour l'exécution de travaux qui n'étaient pas décidés.

Les meneurs de cette campagne acharnée n'étaient d'ailleurs pas gens à hésiter devant les menues habiletés, familières à ceux qui tiennent absolument à réussir, et ils se montrèrent suffisamment sans vergogne pour *solliciter* les cotes des nivellements et pour s'appuyer d'une délibération municipale qui n'existait pas.

Le tracé par Millau trouva aussi d'énergiques défenseurs et plus consciencieux, semble-t-il, que ceux d'Alais. Les autres localités susceptibles de profiter des avantages de la nouvelle route, ne manquèrent pas de soutenir leurs intérêts. Et l'intendant, rendu indécis par toutes ces affirmations contradictoires, relançait ses ingénieurs à travers monts et ravins, et leur laissait le soin de discuter les argumentations des « suppliants ».

Au milieu de ce qui est resté à Montpellier de toute cette *littérature*, se rencontre la statistique du commerce du Bas-Languedoc, qui nous a paru assez intéressante pour être publiée.

Cette pièce est sans signature et sans date, mais il n'est

Gévaudan, pour aboutir de part et d'autre à la Salvetat, et ensuite au Puy, Brioude et Clermont; et la troisième route proposée étoit de Montpellier par Lodève, Milhau en Rouergue, Marvejols en Gévaudan et Saint-Flour, pour également aboutir a Clermont. » (*Mémoire* anonyme du 1er février 1754.)

pas douteux qu'il faille la placer au milieu du XVIIIe siècle. Elle paraît bien avoir été rédigée dans les bureaux de l'Intendance et dans le but de préciser les avantages respectifs des deux principaux tracés proposés, c'est-à-dire la route par Millau et la route par le Puy [1].

La statistique énumère d'abord les marchandises *de sortie* autrement dit *d'exportation*, qui comprennent, d'une part, les drogues, denrées, etc., débarqués dans les ports de Cette et d'Agde, provenant, soit directement de l'étranger, soit de Marseille et ne faisant que traverser le Bas-Languedoc, — d'autre part, les denrées, étoffes, etc., représentant la production propre du Bas-Languedoc ; les uns et les autres sortant, selon leur lieu d'origine et selon leur destination, soit à l'est, par la route du Puy, soit à l'ouest par la route de Millau.

Viennent ensuite les marchandises *d'entrée*, autrement dit *d'importation*, expédiées par des diverses provinces de France dans le Bas-Languedoc, soit pour être employées ou consommées sur place, soit pour y être négociées aux foires de Beaucaire, de Pézenas, de Montagnac, etc., soit pour y être chargées dans les ports de Cette et d'Agde à destination de Marseille et de l'étranger.

Une partie de ces marchandises *d'entrée* venaient par l'est ou par l'ouest, selon leur origine et leur destination, mais beaucoup, provenant des provinces « septentrionales », faisaient arrêt à Clermont-Ferrand et c'est de là précisément qu'il s'avisait de les amener en Bas-Languedoc — spécialement à Beaucaire, à Nimes, à Montpellier, à Pézenas, à Cette et à Agde, — par la voie la plus facile et la plus économique.

Comme les deux tracés étaient à certains points de vue aussi avantageux l'un que l'autre, comme en réalité il y avait bien

[1] Des chemins reliant ces deux villes, d'un côté au Bas-Languedoc, de l'autre à l'Auvergne, existaient déjà et servaient aux transports à dos de mulets, mais les charrettes ne pouvaient y circuler que dans certaines parties seulement. Il importait de rendre la circulation des des charrettes et autres voitures possible sur toute la longueur de la route, de réparer les nombreux endroits dégradés, de diminuer la raideur des côtes, de raccourcir la distance entre les points extrêmes, de donner partout à la chaussée une largeur suffisante, etc.

plutôt à améliorer des chemins existants, qu'à créer de toutes pièces une route nouvelle, on arriva par des travaux dans le Vivarais, par d'autres du côté du Rouergue, etc., à donner satisfaction, au moins partiellement, aux intérêts de droite et de gauche et à fixer ce double système de routes, qui a été à peu près copié par les lignes actuelles de chemin de fer de Saint-Germain-des-Fossés à Nimes et d'Arvant à Béziers.

Notre statistique, en faisant valoir auprès du « Conseil » les avantages des deux voies, a certainement contribué à faire exécuter les améliorations dont le Languedoc a profité dans le dernier quart du XVIIIe siècle et durant une bonne partie du XIXe. Au mérite de la curiosité, la pièce en question ajoute donc celui d'avoir été utile.

ÉTAT DES PRINCIPALLES MARCHANDISES DE SORTIE, auxquelles la *route par Millhau* sera propre, préférablement à tout autre, pour la destination des provinces de l'intérieur du royaume, même pour celles les plus septentrionnalles.

Les marchandises venant des pais étrangers et de Marseille par mer à Sette et Agde, sçavoir:

Drogues de teinture

Alun[1], Galle, Gomme arabique, Gomme adragan, Vitriol, du Levant[2]; — Bois de fustet, de Catalogne; — Coupe rose, d'Italie.	Pour tout le royaume.

[1] Dans son *Histoire du Commerce de Montpellier antérieurement à l'ouverture du port de Cette.* (Montpellier, 1861, 2 vol. in-8°), M. Germain a publié une piéce de 1262, touchant le commerce de l'Alun d'Alep. — *Aluminis de Alapo* — et de la graine à écarlate (t. I, p. 248).

[2] Ces drogues étaient évidemment rapportées, avec les autres marchandises dont l'énumération va suivre, par les navires qui avaient porté dans le Levant les draps fabriqués en Languedoc. Sur cette fabrication des draps pour le Levant, cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2033 à 2227, 2380, 2381, 2401, etc. (200 portefeuilles environ); cf. également la plaquette de M. de la Pijardière, intitulée: *Un projet gigantesque en Languedoc au XVIIIe siècle*, publié d'après le manuscrit des archives de l'ancienne Intendance, avec préface par J. Seeker (Montpellier, Coulet, 1873, in-8° de 64 pp.).

Drogues de médecine

Assa fœtida, Arsenic, Antimoine, Benjoin, Céruse, Casse, Cunin, Dutam, Jalap, Manne, Quina, Sené, Semencontre, Sandrac, Therbantine, Tamarin, du Levant; — Bol, d'Espagne; — Souffres, d'Italie; — Sel d'Ipsum, Marseille.	Le transport le plus ordinaire de ces drogues destinées pour les provinces d'Anjou, Poitou, le Maine, la Bretagne, la Basse-Normandie, et autres provinces limitroffes, se fait actuellement par la route de Millau à dos de mulet.

Denrées

Citrons, Oranges, Figues, Huiles d'olives, Huiles d'amande douce, Jus de limon, Pistache, Suc de réglisse, Vermichelly, Eau de fleur d'orange, Essences, d'Italie.	Pour l'intérieur du royaume.
Amandes, d'Espagne et de Provence; — Anis, Prunes sèches, Thon, de Provence et Marseille; — Câpres, de Provence et d'Espagne; — Dattes, de Barbarie; — Riz, du Levant; — Safranon, d'Italie et Levant.	Pour l'intérieur du royaume.

Autres marchandises

Cire, Cottons en rame, Cottons filés et teints, Éponges, Encens, Graine de Canary, Laines [1], Poil de chèvre, Poye raisiné, Maroquins, du Levant; — Liège, d'Espagne et du Roussillon; — Bouchons de bouteilles, [de] Marseille; — Savons, de Marseille et Toulon; — Baguettes de fusil, d'Italie.	Pour l'intérieur du royaume.

[1] Sur le préjudice causé aux fabricants du Dauphiné par l'introduction de quantité de laines du Levant dans les manufactures du Languedoc et surtout du Vivarais, cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2365.

Laines, d'Espagne[1] et du Roussillon[2].	Principalement pour la fabrique de Brioude, en Auvergne, par un chemin de traverse au-dessus de Saint-Flour.
Vins et Liqueurs, de l'Espagne, du Roussillon[3] et autres pays étrangers.	Pour l'intérieur du royaume.

Denrées et Marchandises du Languedoc

Vins Muscats, de Frontignan[4]. — Eaux-de-Vie, des environs de la même route[5].	Par le chemin de traverse de Cette à Gignac, pour l'Intérieur du Royaume.
Vins rouges, de Narbonne, Carcassonne, St-George, et autres contrées.	Pour le Rouergue, le Gévaudan, l'Auvergne, etc., où la nouvelle route en procurera la consommation.
Amandes[6], raisins secs, huiles, de Gignac, de Pézenas, et des environs.	Pour l'intérieur du Royaume.

[1] Sur l'importation des laines d'Espagne en Languedoc, cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2396, 2398, 2400, 2402 à 2404, 2407, 2409, 2410, 2431.

[2] Sur les laines du Roussillon, cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2406, 2407, 2431.

[3] Dans son *troisième mémoire à lire,* Marc-Antoine Malhole, « marchand et ancien assesseur en l'hôtel de ville de Milhau », cite parmi les exportations du Bas-Languedoc vers le Rouergue et le Gévaudan, « quantité de vins muscats de Rivesaltes et de Frontignan. ».

[4] Le commerce des vins de Frontignan fut favorisé par Charles IX et par Henri III. Cf. les lettres de ces deux rois (1565 et 1574), publiées par Germain (op. cit., t. II, pp. 492 à 500).

[5] « Montpellier, qui est le centre du commerce du Bas-Languedoc, fournit ses couvertures et ses liqueurs [par la route d'Alais, Le Puy, et Brioude], tant au Lyonnais qu'à l'Auvergne et aux provinces qui lui sont septentrionales, même à la ville de Paris, et ensuite dans tout le Nord. » (Mémoire pour Brioude).

« On vend ordinairement à Milhau..... [des bois] pour la feutaille, qui sert à mettre l'eau-de-vie pour la Hollande, de la longueur d'une aune un seise, et pour le vin de 3/4 et 1/2 d'aune de long ; ces deux derniers articles sont de bois de chesne. » (3e *mémoire à lire.*)

[6] Dans son *Mémoire* du 16 septembre 1751, Malhole mentionne les

Draps de Limoux, Carcassonne, Riols, etc., et du Rouergue ; — Cordelats, Cadis, Cottonines, Mignonettes, Grisettes, Ferandines et autres étoffes[2], des fabriques du diocèse de Castres, et d'autres du haut Languedoc et du Rouergue, qui se vendent aux foires de Pézenas et de Montagnac[3];—Draps gris blancs, Draps blancs et en couleurs mélangées, de Lodève[4]; — Draps et Tricots, de St-Affrique, de St-Félix, Cornus et autres fabriques du Rouergue.	Pour la consommation de Paris et des provinces septentrionales, et les vestes et culottes des soldats[1].
Laines assorties à Montpellier, du Levant[5], de Barbarie, et de Maroc.	Pour les fabriques du Gévaudan et du Rouergue[6].

« amandes douces et amandes amères, cassées et en coque tendres », dont il se « fait un assés grand commerce. »

[1] Le *Mémoire* anonyme *sur les avantages de faire passer le chemin du Bas-Languedoc pour Paris, par la ville de Lodève et celle de Milhau, plustot que celle d'Alais et par le Puy*, déclare que si l'on adopte le tracé par Lodève « les voitures des draps pour l'habillement des troupes du roy, qui sont très considérables, diminueront d'un tiers » comme dépense.— Les draps de troupe du Bas-Languedoc étaient exportés et recherchés en Italie (cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2390 et 2392).

[2] Sur les petites étoffes du Languedoc et du Rouergue, cf. Archiv. dép. de l'Hérault, C. 2344 à 2384, etc.

[3] Sur les foires de Pézenas et de Montagnac, cf. Archiv. dép. de l'Hérault, C. 2331 à 2339, 2346, 2361, 2382, 2387, 2407, etc.

[4] « La draperie de Lodève pour l'habillement des troupes. » (3e *mémoire à lire*).

[5] Sur les laines du Levant, destinées au Gévaudan, etc., cf. Archiv dép. de l'Hérault, C. 2348, 2399, 2410, 2432.

[6] Dans son mémoire du mois de juin 1752, Malhole mentionne « le grand commerce des laines lavées et.... [non lavées], venant du Levant, qui passent journellement à dos de mulet,.... pour Marvéjouz, Mende, St-Chély et bien d'autres endroits du Gévaudan,..... même en Rouergue et à St-Genieis, ville assez considérable et à la frontière du Gévaudan. » — D'après le mémoire pour Brioude, c'est « du païs même, de la haute Auvergne, du Rouergue et du Quercy, par des chemins de traverse » que le Gévaudan tire les laines dont il « a besoin pour la fabrication de ses cadis. »

Etoffes du Gévaudan [1].	Pour la consommation de Paris et pour les Provinces septentrionnalles et pour l'habillement des troupes.

[1] « Il se fabrique dans le Gévaudan une si grande quantité de cadis, serges et autres étoffes, dont il se fait par toute la France une si grande consommation que ce seroit un désavantage considérable pour le public et pour l'État si cette route [par Anduze, St-Jean-du-Gard, Florac, Mende, St-Chély] venoit à être négligée et si on n'achevoit de l'ouvrir depuis Lagarde jusqu'à Lempde. » Mémoire de l'ingénieur De Clapiès, janvier 1725.

Dans ce mémoire de janvier 1725, de Clapiès cite les « deux chemins ouverts du Gévaudan au Vellay, l'un aboutissant à Langogne, pour l'envoy des serges, cadis et autres étoffes à Lyon.... »

D'après le *mémoire* pour Brioude, « c'est vers l'Orient, à Lyon, en Suisse, en Dauphiné, en Provence et de là par mer pour l'Italie, pour Smyrne et autres échelles du Levant », que se fait « le transport de la plus grande partie » des « cadis, dont il y a des fabriques partout » dans le Gévaudan.

« Les impérialles, les serges de Mende, les escots, les cadis à la Daufine, les cadis de Marvéjols et de la montagne, et ceux apelés de la Canourgue, toutes étoffes qui se fabriquent dans toute l'étendue du Gévaudan, dans le Rouergue et sur les frontières d'Auvergne, sont achetées concurremment par les marchands commissionnaires de Marvéjols et de St-Genié aux marchés réglés de Marvéjols, de Mende, Serverette, le Malzieu, St-Chély et la Canourgue en Gévaudan, de St-Genié et Sévérac en Rouergue, et aux foires de Saint-Urcise et Chaudesaigues en Auvergne. Touttes ces étoffes, au nombre de 3 à 400 mille pièces par année, sont rassemblées à Marvéjols par les marchands de Marvéjols, et à St-Genié par les marchands de St-Genié, pour y être foulées et de là expédiées en blanc pour Lyon, Paris, Rouen, etc., pour Limoges, Montauban, pour St-Hipolite, Nîmes et Montpellier, où les négociants leur font donner les couleurs d'assortiment et leurs derniers aprêts, pour leurs différentes destinations ; à quoi il faut ajouter que, comme il passe beaucoup de ces étoffes en Espagne, en Italie, les Indes et même dans les échelles du Levant, tant par des expéditions particulières que par le grand débit qui s'en fait à la foire de Beaucaire et à cinq autres foires de Pézenas et de Montagnac, la plus grande partie en vient à Saint-Hipolite, Nîmes et surtout à Montpellier. » (Mémoire anonyme du 1er février 1754.)

Les négociants de Toulouse et de Montauban « font un commerce fort étendu » des « petites étoffes du Gévaudan.... », soit par la consommation de chaqu'une des dites villes, et plus encore les négociants de Montauban qui chargent pour les foires de Bordeaux, de mars et d'octobre, des dites petites étoffes et draperie, et encore pour la Sain-

Le Cristal de Tartre, d'Aniane ; — les Cendres gravelées, de Cette, etc.	Pour les teintures du Royaume.
Les Fromages, de Roquefort [1].	Pour la consommation de tout le Royaume.

ÉTAT DES PRINCIPALLES MARCHANDISES DE SORTIES, au transport desquelles la *route du Puy* sera plus favorable.

Les Étoffes de Soye, les Étoffes mi-Soye, les bas de Soye, des fabriques de Nîmes [2], Alais, Uzès,	Pour les Provinces Septentrionales.

longe, pays d'Aunis, Bretagne, même en-dela des mers. Celuy qui fait le mémoire a veu des négociants du dit Montauban charger pour le Canada et Bayonne où ils avoient des maisons... Les négociants de Toulouse. ... ont la consommation des villes qui se trouvent à portée du canal, la comté de Foix, la Gascogne, Bigorre, Navarre, Béarn et les villes qui se trouvent le long de la Garonne, foire de Bordeaux, de Bayonne, que tant le dit Toulouse que le dit Montauban débarquent sur la dite rivière de Garonne au port de Pascal, vis-à-vis la ville du Port-Sainte-Marie en Agenois et de là..... à Bayonne par charrette. » (3e mémoire à lire.)

« A la Canourgue,... il y a chaque semaine un grand marché,..... [où les] marchands de Marvéjols..... vont acheter les cadis. » (Mémoire anonyme du 1er février 1754.

« Un des marchés les plus considérables des étoffes du Gévaudan est celuy qui se tient à St-Chély le jeudy l'après-midy et le vendredy matin.. .. Les marchands de Marvéjols [s'y rendent]... . toutes les semaines..... [et encore plus] en hyver qu'en été, parce qu'en hyver il s'y porte beaucoup plus d'étoffes par les paysans que dans les autres saisons, où ils sont occupés à la culture des terres et aux récoltes. » (Mémoire anonyme du 1er février 1754.

[1] « Le fromage de Roquefort... est beaucoup meilleur du Larzac que du Causse nègre... C'est l'herbage doux du Larzac qui fait le bon fromage ; celuy du Causse nègre est très mauvais. » (Lettre de M. Malhole, 17 septembre 1851.)

Les Archives municipales de Millau contiennent des renseignements assez abondants — si nous nous souvenons bien — sur le commerce du fromage de Roquefort (cf. l'inventaire mss. conservé à la mairie de Millau).

[2] L'auteur du 3e *Mémoire à lire* « estime qu'il se fait un grand commerce... [à] Nismes, pour Toulouse, Montauban, Bordeaux et villes de la route, en fabrique de soye de plusieurs espèces, bas de soye, et autres bas aussi de plusieurs espèces, et bien d'autres marchandises... Il

des Sévennes[1]; — les Moletons et Cadis et autres étoffes, de Sommières, des Sévennes et d'Uzès[2].	
Toutes les marchandises achetées à la foire de Beaucaire, voiturées par Clermont[3].	id.
Les étoffes du Vivarais, qui s'apprêtent au Puy.	Pour la consommation de l'Auvergne.
Les soyes des Sévennes et du Vivarais.	Pour Paris et Tours.
Les vins muscats de Lunel.	Pour l'intérieur du royaume.
Les vins rouges, les huiles et autres denrées du bas Languedoc, apportées de Nimes et d'Alais.	Pour les provinces limitroffes où la facilité du transport en pourra procurer la consommation.

a vu passer chez lui à Milhau quantité de marchandises à dos de mulet, partant dudit Nismes pour les foires de mars et d'octobre de Bourdeaux. »

[1] Sur l'industrie et le commerce de la soie en Languedoc, cf. Archives dép. de l'Hérault, C. 2247 à 2296, 2325, etc.

[2] C'est par la route du Puy « que se transportent dans l'intérieur du royaume toutes les marchandises de soyerie et de lainerie des célèbres manufactures de Nimes, Alais, Sommières, Anduze, Uzés et autres.... C'est vers le septentrion que s'en fait le plus grand débit. » (Mémoire pour Brioude.)

[3] « Tout ce qui vient de la foire de Beaucaire pour l'Auvergne, la Marche, le Limousin, l'Angoumois, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Isle-de-France, etc., passe par le Puy. » (Mémoire de De Clapiés, janvier 1725.)

« C'est par Brioude, le Puy et Alais que passent nécessairement toutes les marchandises des provinces septentrionales à l'Auvergne pour la célèbre foire de Beaucaire et pour leur retour de la même foire. » (Mémoire pour Brioude.)

« Les marchandises de la Suisse, de l'Alemagne..... s'embarquent à Saissel et à Lyon sur le Rhône pour Beaucaire journelement et notamment pour la foire ; ... de même les marchandises étrangères, qui partent de Bourdeaux journelement et pour la foire de Beaucaire, où il y en va des quantités de plusieurs espèces dudit Bordeaux : l'article des sucres est le plus considérable, qu'on charge pour Genève et route ; ... dans un temps de pluye, . . la pluye gatte les marchandises, et surtout le sucre en panier, les batteliers ne couvrant le tout qu'avec la voile. » (*Memoire à lire.*)

Sur la foire de Beaucaire, cf. les Archives dép. de l'Hérault, C. 2297 à 2331, 2344, 2397, 2399, 2405, etc.

ÉTAT DES PRINCIPALLES MARCHANDISES D'ENTRÉE des Provinces septentrionalles, au transport desquelles *les deux routes* seront extrêmement favorables.

Bouracans, Étamines, Calmandes, Pannes, Camelots, Croisés, Droguets, Segovie, d'Amiens, Reins, Auvergne, du Mans, de l'Isle, Reins ; — Siamoises, Siamoises à bouquets, Toiles tout coton, Toiles fil et coton, Mouchoirs, Étoffes coton et soye, de Rouen [1] ; — Batistes, Basins, Coutils, Linons, Toiles, Napes,

Ces marchandises qui viennent dans le bas Languedoc, montent à des sommes immenses. Dès que les routes seront pratiquables, les négocians les feront toutes venir par Clermont, parce que la voiture en sera moins chère et qu'ils éviteront en même temps les longueurs des tracasseries, qu'ils essuyent à Lyon [2].

[1] « On ne doit pas laisser à l'écart le grand commerce qui se fait à Rouen, en chamoises de bon teint de plusieurs couleurs et largeurs, rouans blancs et gris de plusieurs largeurs et un grand nombre d'articles de mercerie. Il en passe dans l'Auvergne, Gévaudan, Rouergue et Languedoc .. Les grandes balles pour les charrettes, qu'on traite à Rouen de fardeaux, ... arrivent tels qu'ils ont été chargés à Rouen, à Clermont d'Auvergne.... » (3me mémoire à lire).

[2] Les « tracasseries » auxquelles il est fait allusion ici, sont vraisemblablement celles qui ont donné lieu au *Mémoire sur les éclaircissements demandés touchant les droits qui se perçoivent en la ville de Lyon et en celle de Gannat, sur la grande et petite draperie, sur les soyes, sur les drogueries et généralement sur toutes les marchandises et denrées qui y passent.*

En ce qui concerne Lyon, les droits étaient les suivants :

« 1° Sur la grande draperie : les draperies, manufacture au-dessus de Lyon, comme drap d'Abbeville, Elbeuf et autres, doivent

Tarif 1732.....	4 l.	10 s.	
Augmentation au 15 may 1725.....		7	6 d.
Le quintal.....	4	17	6

« 2° Sur la petite draperie : les petites draperies comme étamines du Mans, de Rheims et autres, barracan d'Abbeville, doivent :

Transaction du 24 octobre 1684.....	5	10	
Augmentation, arrêt 15 may 1725..... ...		9	3
Le quintal.....	5	19	3

« Draperie petite comme serge de Saint-Lot, Saint-Maixant, Beauvais, fil et laine :

Transaction idem.....	2	5	
Augmentation idem.....	»	3	9
Le quintal.....	2	8	9

Serviettes, d'Alemagne, Troyes, Flandre, Rouen, Bretagne, Cambray, Auvergne, Laval; — Vins de Champagne; — Bijouteries, Merceries, Quinquailleries[1] et autres marchandises, de Paris.

Quoiqu'elles puissent parvenir à la foire de Beaucaire par la route de Milhau, à la faveur de l'embranchement d'entre le Caila et l'hopital Guilbert par le Vigan, cependant il y a lieu de croire que celle du Puy sera plus convenable, parce que son débouché à Alais les mettra plus à portée de Beaucaire, ainsy que de Nimes.

Mais l'exportation des mêmes marchandises est beaucoup plus considérable dans le cours de l'année, pour le débit ordinaire qui s'en fait par les négociants de Montpellier dans les magasins de leur résidence, dans ceux qu'ils ont aux foires de Pézenas et de Montagnac, et pour les expéditions qu'ils en font en droiture pour l'Espagne et les autres païs étrangers, par les ports de Cette et d'Agde, que pour la foire de Beaucaire, et la route de Marvéjols et Milhau, qui sera plus courte de plusieurs journées, leur sera bien plus avantageuse que

Draperie, manufacture au-dessous de Lyon, comme drap de Lodève, cadis du Gévaudan, molleton de Sommières et autres:

Transaction idem.....	1	10	
Augmentation idem....		2	6
Le quintal.	1	12	6

« 3° Sur les drogueries et généralement sur toutes les marchandises et denrées qui y passent: le détail seroit trop long.... et on renvoye au tarif imprimé en 1634, contenant 29 feuillets in-4°.

« 4° Sur les soyes: 14 s. par livre sur les soyes étrangères; 7 s. par livre sur celles du Comtat d'Avignon et principauté d'Orange, en exécution de l'arrêt du Conseil du 16 mars 1634, qui a réduit le droit de 14 s. à 7 s. pour ces parties; et 3 s. 6 d. pour livre, sur les soyes originaires. » (s. d.).

[1] La ville de Thiers, en Auvergne, expédiait aussi en bas Languedoc, « sa quincalerie, sa coutelerie. » (Mémoire pour Brioude).

celle du Puy, principalement pour les marchandises destinées pour les foires de Pésenas et de Montagnac, et pour les ports de Cette et d'Agde.

Il est à observer que le commerce des marchandises dont l'état est cy-contre, est gêné jusques au point que les négociants du Bas-Languedoc sont obligés de les faire embarquer au port de Marseille pour les païs étrangers, mais l'ouverture de la Route par Milhau serait évidemment si avantageuse que le Conseil ne pourroit naturellement que se porter à donner la liberté de les y faire passer pour être embarquées à Cette et Agde. Double avantage pour ces deux ports et pour le commerce de la province [1].

ÉTAT DES PRINCIPALLES MARCHANDISES D'ENTRÉE pour lesquelles la *route de Milhau* sera essentiellement nécessaire.

Fromages d'Auvergne [2] [et] de Roquefort.	Surtout pour les aprovisionnemens des vaisseaux de la Méditerranée, au nombre de plus de douze mille charges.

[1] « Dans un tems de disette, on chargea à Bourdeaux, pour le Rouergue et le Gévaudan, des grains venant du Danzic, Bretagne, Touraine, Poitou, Angleterre et autres païs étrangers, desquels païs de la Touraine et du Poitou, Malhole, qui fait ce mémoire, obtint en 1729 des passeports de la cour pour en tirer 15,000 quintaux des grains, et la même année le roy fournit aux trois élections du Rouergue, de plusieurs espèces des grains qu'on faisoit achepter audit Bordeaux par les entrepreneurs des voitures, ledit Malhole fut celuy qui entreprit de fournir à l'élection de Milhau, ce qui est arrivé fort souvent et surtout en 1713 qu'il en fit commerce et ce qui arriva en 1750 et 1751, même cette année 1752. » (3e *Mémoire à lire.*)

[2] « Le commerce de l'Auvergne au Languedoc par le Gévaudan est très considérable, écrivait en 1725 l'ingénieur de Clapiés, mais il ne sçauroit être fait fere que par des bêtes à dos. Ce commerce consiste en

Chanvres de corderie[1].	id.
Toiles des foires de St Flour et de celles qui se tiennent à l'occident de cette ville, du Quercy, du Rouergue.	
Draperies de Brioude, qui s'aprêtent à Clermont de Lodève.	Par le chemin de traverse de Brioude à St Flour.
Etoffes du Gévaudan, du Rouergue.	Foulées à Marvéjols et à St-Genié.
Draps de St Félix, de St Affrique, Cornus ; — Cadix, Tricots, du Pont-de-Camarès, Murasson, etc.	Pour les foires de Pézenas et Montagnac par la grande route et pour la foire de Beaucaire par l'embranchement du Vigan.
Toiles, Pastel, du diocèse d'Alby.	Pour la foire de Beaucaire, le bas Languedoc et les Foires de Pésenas et Montagnac.
Bois à brûler et de charpente du Rouergue et du Larsac.	Pour la fabrique de Lodève, qui en manque[2].
Les Mousselines et autres marchandises de la vente de la compagnie des Indes.	Pour le bas Languedoc et la mer Méditerrannée.

J. Berthelé.

une grande quantite de fromages, qui se font par les montagnes d'Auvergne. ... » (Mémoire, 25 janvier 1725.)

Le mémoire pour Lodève et Millau mentionne « le fromage d'Auvergne, qui se consomme dans le bas Languedoc. »

Le mémoire pour Brioude cite, parmi les marchandises que tirent de l'Auvergne le bas Languedoc et la Provence, « les fromages de la partie septentrionale des montaignes d'Auvergne. » — Ce même mémoire indique comme centres d'approvisionnement du bas Languedoc en fromages « la lisière du Rouergue, ... la Guiolle, Lacam et Pierrefort, » auj. Laguiole, Lacalm (Aveyron) et Pierrefort (Cantal) : « les voituriers de Montpellier portent les sels au grenier d'Espalion et font leur retour en fromages. »

[1] On voit par le mémoire pour Brioude que l'Auvergne expédiait dans le bas Languedoc « les chanvres, les cordilles. »

« On retire encore de la haute Auvergne beaucoup de toilles, fils, chanvres et cuirs, et les muletiers qui les apportent dans le Languedoc en rapportent des huilles, eaux-de-vie, du poisson salé et autres marchandises. » (Mémoire de De Clapiés, janvier 1725.)

[2] Le *Mémoire* pour obtenir le tracé par Lodève et Millau fait valoir entre autres arguments, « l'abondance du bois pour le chaufage et pour les manufactures, que la fabrique de Lodève tireroit plus facilement qu'elle ne fait du côté du Rouergue. «

LES LÉGENDES CAROLINGIENNES

DANS LE

CHRONICON YMAGINIS MUNDI

DE FRATE JACOPO D'AQUI

(*Suite*)

IV

« Cela », poursuit le frâte, « semble bien dur, mais cependant c'est vrai : l'empereur Charles fut pris, et voici comment : on appelait alors *Silva Danea* la forêt que nous appellons *la Frascheta* ; elle était très abondante en bêtes fauves, surtout en sangliers, et Charlemagne alla y chasser, accompagné de peu de gens. Il frappa de sa lance un sanglier énorme, mais pendant qu'il était sur la bête, survint Flambador avec ses soldats, qui lui barra le retour et le prit ainsi sans le connaître, car l'empereur s'était éloigné de sa suite. Le captif fut amené en prison dans le château de Mont-Milliant : quand on lui demanda son nom, répondit qu'il était Guallin, fauconnier de l'empereur. Tous s'étonnaient de sa beauté et de sa grandeur. Le duc Marc appela alors un certain chevalier du palais, nommé Anselme *de Mullo*, et lui ordonna d'aller à la prison et de voir qui était ce chevalier si beau qu'on avait pris. Anselme alla et reconnut l'empereur ; de quoi il fut très affligé, parce qu'il allait souvent à la cour et recevait les services. Charles, aperçevant le chevalier, lui parla français et le pria de dire qu'il était Guallin le fauconnier. Ainsi fit Anselme, et le duc Marc, n'estimant pas beaucoup ce captif, le renvoya avec les autres [1]. Entretemps tous les pairs, hormis Aymon [2], étaient descendus vers Pavie, appelée en ce temps-là *Ticinum*, pour se battre avec les Sarrasins. » Cependant le dit Anselme s'en alla trouver Aymon et les autres pairs pour opérer un échange de prisonniers avant qu'on

[1] Paris, *Op. cit.*, p. 366, note 4, entend le « dimittit illum cum aliis incarceratis » pour une délivrance de Charlemagne, et corrige pourtant dans le texte : « Le laissa dans sa prison ». Le frâte veut dire que Marc envoya Charles dans la prison commune, sans faire aucun cas de lui, mais aussi sans le mettre à mort.

[2] Non pas Naimes, comme dit Paris, *l. c.* Le frâte, en effet, distingue à la col. 1508 : « Dux Aymus pater Raynaldi » e « Naaman dux Baiorie. »

reconnût l'empereur. Mais on fit mieux. Anselme combina avec les douze pairs qu'ils allassent en habit de moines au château de Mont-Milliant, où il étaient le duc Marc et Charlemagne inconnu dans sa prison. Ainsi marchèrent Roland, Aymon et les autres pairs en habit monacal, avec des armes cachées, guidés par Anselme *de Mullo*, par la voie de la Frascheta, c'est-à-dire de la *Silva Danea*, aujourd'hui nommée voie Tanarine [1]. On dit que les pairs parcoururent ce chemin en une nuit, marchant au milieu de la forêt pour arriver plus secrètement au château de Mont-Milliant. Arrivés aux portes du dit château, Aymon et les autres pairs tirèrent du fourreau les épées, tuèrent les gardiens, et allant au château du duc Marc, l'égorgèrent avec son fils et tous ceux qu'ils trouvèrent, et délivrèrent des chaînes Charlemagne. Aussitôt, ayant rassemblé une grande armée, l'empereur détruisit la ville d'Atylie et le château de Mont-Milliant et les rasa jusqu'au sol. En suite, il nettoya toute la montagne jusqu'à la mer, tuant ou chassant tous les païens et sarrazins [2].

Ce beau récit a été connu par M. Gaston Paris, dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, comme nous venons de le dire dans les notes ; mais M. Paris, en 1865, et loin du Piémont, n'en pouvait pas voir toute la haute importance. Quant à nous, il nous attire, ce récit sans pareil, surtout pour un nom, celui d'Anselme *de Mullo*. Entre les Français tombés à Roncevaux, l'historien Eginhard enregistre auprès de Roland deux autres chevaliers, Anselme et Eggiard, que depuis la tradition a presque tout-a-fait oubliés [3], quoique on retrouve Anselme dans le récit de la bataille de Roncevaux qui nous a laissé Pulci dans le *Morgante* [4]. Mais je ne crois qu'il soit question ici de cet Anselme : je reconnais celui de frâte Jacopo dans un personnage historique du XIIe siècle, dont le nom est presque le même, Anselme Mollo ou de Mollo, marquis de Ceve. Fils de Guillaume I, tige des marquis de Ceve, *Anselmus Mollis* (quelquefois *Mallis ;* ou *Mullis ?*), comme il s'appelle dans les documents du temps, était déjà séparé de ses frères à la mort de

[1] Paris, *l. c.*, déclare ignorer ce que ce mot veut dire. C'est l'adjectif de Tanare (Tanaro), gros fleuve du Piémont, qui se jette dans le Po sous Valence.

[2] Coll. 1505-1506.

[3] Nyrop-Gorra, p. 101.

[4] C. XXVI, st. 64, 140.

son père, car nous le trouvons dès 1197 seigneur d'une partie du comté de Loreto et Castagnole [2], et allié de la ville d'Ast. Plus tard, en 1200, il était *podestà* de Monteregale ou Mondovi [2], et il soussignait comme témoin à un acquit de la commune d'Ast en faveur de Otton Del Carretto, marquis de Savone, le 7 août 1209 [3]. Il vivait encore le 21 mai 1213 [4]. A mon avis, nous trouvons ici de faits de temps divers qui se sont pénétrés et confondus les uns les autres : un personnage du XIIe siècle a été reculé au milieu du VIIIe, ou, pour mieux dire, du Xe, car au Xe siècle il y eut certainement des invasions sarrazines dans le Piémont, et nous en trouvons encore de vifs échos dans les souvenirs du peuple. Des contrées et des rochers des vallées de Suse et d'Aoste portent la qualification « du Sarrazin » : il y a un « pas du Sarrazin » près de Chianoc, « une caverne des Sarrazins » près de Bardonnêche, une autre près d'Oulx, dans le Séguré, etc., et on dit que les Infidèles y tenaient leurs richesses et leurs femmes. Mais ce n'est pas tout. Des souvenirs non moins vifs existent dans le pays même de Ceve et d'Acqui, où les Sarrazins arrivèrent en 936 [5]. Ici nous trouvons une « baume

[1] *Codex Astensis*, n° 33, Rome, Salviucci, 1880.

[2] Grassi, *Storia della Chiesa di Monteregale*, t. II.

[3] *Codex Astensis*, n° 283.

[4] *Ibidem*, n° 625.

[5] Liutprand, *Antapodosis*, II, 43; IV, 4; Flodoard, ad annum 936. Ce ne fut pas une incursion tout à fait passagère : il dut y avoir un établissement sarrasin de quelque durée, car en novembre 937 l'évêque d'Ast — en ce temps-là Bruning — donnait en emphithéose à Gumpert, fils d'Isembart, quelques pièces de terre sous condition qu'il les garderait et les défendrait contre les païens : « Propter persecutione[m] paghanorum waitare et defendere » (*Mon. hist. patr.*, *Chart.*, t. I, col. 141) ; et plus tard, en 969, un concile romain décida l'abolition de l'évêché d'Alba et son union avec celui d'Ast à cause de sa désolation et de son dépeuplement par les Sarrazins (Cipolla, *Di Rozone vescovo d'Asti*, p. 17, Turin, Clausen, 1891). Selon un témoignage très suspect, ceux-ci rasèrent alors les vieilles cités de Pedona, Germanicia, Augusta Bagiennorum, et firent de gros dégats à Auriate, Bredulo, Morozzo, et, plus loin dans la vallée du Po, à Carmagnola et Cavour, mais ils furent ensuite battus près du lieu où est aujourd'hui Mondovi (Rampoldi, *Annali Musulmani*, t. V, pp. 100, 105, ad annos 903 et 905, mais avec des erreurs grossières. La source première c'est Durandi, *Dell'antica città di Pedona*, qui puise à la fausse *Chronique de Pedone*, Cibrario,

des Sarrazins » près des sources du Tanaro ; une « tour du Sarrazin », où l'on raconte qu'un seul païen se défendit contre nombre de chrétiens ; un « ruisseau des Sarrazins», etc. Le plus singulier, c'est que ces souvenirs se rapportent au marquis Alerain, celui auquel la vieille tradition et la critique moderne rattachent les marquis du Vast et conséquemment, le dit *Anselmus Mollis*. Or la légende d'Alerain c'est à peu près celle de Milon d'Anglant. Alerain, en effet, s'éprit, selon cette légende, de la belle Alasie, fille d'un empereur Otton, comme Milon de Berthe, sœur de Charlemagne ; puis, redoutant la colère de l'empereur, les deux amans se sauvèrent en Italie, près de Ceve, dans une misérable chaumière, selon frâte Jacopo ; dans une caverne du rocher de Petra Ardena, selon la tradition populaire, précisément comme Milon et Berthe dans celle de Sutri. Alasie accoucha, l'un après l'autre, de plusieurs enfants : c'est une variante imposée par l'histoire et les intérêts généalogiques des marquis du Vast et de nombre d'autres familles. Alerain et sa femme vécurent ainsi plusieurs années : le noble chevalier donnait à vivre à sa femme et à ses enfants par les plus humbles métiers ; il était cuisinier de l'évêque d'Albengue, selon le *Chronicon Ymaginis mundi ;* ou charbonnier, comme dit encore le peuple ; ou fauconnier, d'après l'embellissement moderne de la légende. Enfin l'empereur Otton dut retourner en Italie pour guerroyer contre ses ennemis : dans une joute, selon Gioffredo Della Chiesa [2]; sous Brescia, selon frâte Jacopo [1] ; contre les Sarrazins, selon la tradition, Alerain et son fils aîné remportèrent une telle victoire sans être connus, que l'empereur voulut savoir qui ils étaient, pardonna à son gendre et le fit marquis de tout le pays entre le Pô et la mer [3]. Un dernier trait épique : dans l'un de ces récits, Alerain tue ensuite son fils aîné en duel

Storia della monarchia di Savoia, t. I, p. 9, met ces événements en 906. Voyez aussi Bertolotti, *Gli Arabi in Italia*, p. 110, Turin Baglione, 1838. M. Amari, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, t. II, p., 167, Florence, Le Monnier, 1854, renvoie simplement au livre Reinaud, *Invasion des Sarrasins en France*, etc., partie IIIme, Paris, 1836.

[1] Dans les *Mon. hist. patriae, Script.*, t. III, col. 850.

[2] Coll. 1534-1536.

[3] Voyez sur la légende d'Alerain, Carducci, *Gli Aleramici*, dans la *Nuova Antologia*, décembre 1883.

sans le connaître [1]. Tout ceci n'est pas et ne peut être un accident : le hasard ne donne guère de telles ressemblances, et sans se hâter de rien affirmer, il me semble bon de rappeller l'attention des savans sur ces faits et sur leur importance. Pour le moment, il faut observer que le récit de la captivité de Charlemagne, tel qu'il est dans le *Chronicon* de l'Aquesan, n'offre aucun terme de comparaison avec des autres légendes carolingiennes. Charles est fait prisonnier dans plusieurs chansons, mais par des barons rebelles, qui se jettent à ses pieds en implorant son pardon : une fois même ce sont les Sarrazins, mais c'est en bataille rangée, et sa délivrance, due à Saint-Honoré, a lieu d'une manière bien différente et tout à fait paisiblement [2]. Un dénouement comme dans notre frâte manque absolument, et en ce qui touche la capture, le texte où il y a le moins de différence c'est le *Jehan de Lanson,* une chanson presque héroï-comique, dont le théâtre est aussi en Italie, la date récente, et la « geste » des traîtres nous montre une origine plus ou moins italienne [3]. Malgré cela néanmoins, je ne veux pas dire tout à fait piémontaise ou même italienne l'origine du récit de la captivité de l'empereur, selon frâte Jacopo : il suffit d'y signaler une empreinte italienne trop marquée pour n'en pas tenir compte.

V

» Après la destruction d'Atylie, l'empereur Charles marcha avec son armée contre *Alba Spetia* ou *Petra* et l'assiégea par deux côtés, c'est-à-dire vers la plaine et vers la montagne qu'on dit *Scholca*. Dans ce siège Roland bâtit l'église qu'on appelle jusqu'aujourd'hui *Sancta Maria de Scholca ad mensuram Rolandi* [4]. Ainsi fut prise *Alba Spetia*, et tous les Sarrazins furent chassés de la Lombardie [5]. »

Ici, notre chroniqueur nous donne un nouveau récit du pèlerinage de Charlemagne en Terre sainte que nous avons

[1] Jacopo d'Acqui, col. 1537.

[2] Paris, *Hist. poét.*, pp. 304, 322, 327, 365 suiv., 496 suiv.

[3] Bibliographie dans Nyrop-Gorra, p. 449.

[4] Il n'est pas question de cette église dans le travail de M. d'Ancona, *Tradizioni carolingie in Italia,* Rome, Typ. de la R. Accademia dei Lincei, 1889.

[5] Col. 1806. Dans ce récit de frâte Jacopo il suffit de rappeler qu'il

déjà étudié avec le premier [1] ; puis il commence à raconter la guerre d'Espagne :

« Tandis que le roi Charlemagne était en France et se reposait quelque peu de toutes ses fatigues, l'apôtre saint Jacques lui apparut et lui ordonna d'aller en Espagne combattre les Sarrasins et de les chasser de ce pays-là comme il les avait chassés de l'Italie. Dans ce temps-là, en effet, les Sarrazins tenaient toute l'Espagne, ou moins la plus grande partie de ce pays et particulièrement la Galice, où est le corps du saint apôtre. Et saint Jacques dit à l'empereur : « Va-t'en sûrement en Espagne pour moi contre les païens, car je serai toujours avec toi et je ne te délaisserai pas, mais je serai ton gardien dans toutes les entreprises. »

« Alors Charlemagne, terrible par sa taille et par sa puissance, affligé de la honte et du dommage des chrétiens, manda tous les sages de Rome et de la France et surtout le conseil des pairs, et leur exposa la vision qu'il avait eue de par saint Jacques et la promesse de secours faite par l'apôtre et comment il voulait absolument délivrer le corps et les reliques de celui-ci des mains des infidèles. Tous ouïrent l'avis et les mots de l'empereur et répondirent qu'ils voulaient bien faire ce que saint Jacques avait mis dans l'âme du roi, et se battre tous jusqu'à la mort pour le nom et la foi de Jésus-Christ ».

» L'empereur Charlemagne ordonna donc aux Romains de lui envoyer une certaine légion de soldats qu'on appelait la légion constantinienne et dont était capitaine un preux, nommé Constantin. Et ayant mandé tous les pairs, se conseilla avec eux et arrêta de ramasser nombre de gens dans sa ville de Paris [2]. »

La première partie de ce récit est peu intéressante : elle n'est pas puisé directement dans la chronique turpinienne, parce que notre frate ne souffle pas mot de la voie d'étoiles par où commence le faux évêque de Reims, mais il se rattache d'assez près à cette pieuse tromperie d'où est sortie la chronique du faux Turpin, sinon à un texte ou à une tradition dérivée de celle-ci même. Au contraire, les dernières lignes ont une très grande importance, car ils nous font connaître encore une légende italienne dont je ne sais pas où trouver ailleurs un souvenir écrit ou oral. Qu'est-ce que cette

met tout à fait hors de doute la non identité d'Atylie et de Tortone *Alba Spetia* du chroniqueur.

[1] Voir ci-dessus, p. 256 et suivantes.

[2] Coll. 1507-1508.

légion constantinienne de Rome ? Qui est ce Constantin, son capitaine ? Dans l'histoire romaine du moyen âge, je ne connais personne de ce nom qui se soit élevé quelque peu sur le niveau commun des hommes. En 731, le pape Grégoire III confiait les décrets et les lettres synodales d'un concile romain à *Constantinus defensor*, qui devait les porter à Constantinople, mais, comme ces lettres renfermaient l'excommunication contre les Iconoclastes, ledit Constantin fut emprisonné en Sicile par ordre des officiers byzantins [1]. Il ne me semble guère probable que cet obscur personnage ait pu avoir assez de renom dans la tradition pour devenir le chef légendaire de la milice romaine au moyen âge. Je crois plutôt à la transformation d'un empereur bysantin de ce nom de Constantin — dont quelques uns, ont été contemporains de Charlemagne — à travers les temps, en simple capitaine de la milice de Rome dépendant de l'empereur d'Occident. J'insiste surtout sur cette dernière hypothèse, car nous aurons bientôt en main de quoi l'établir vigoureusement. Du reste, en tout cas, nous trouvons ici, dans le frâte, une donnée précieuse, d'où pourra tôt ou tard ressortir une lumière imprévue.

En attendant, le *Chronicon Ymaginis mundi* ajoute aussitôt un autre document de premier ordre dans une liste « *De nominibus pugnatorum et principum qui cum imperatore Karolo Magno vadunt in Yspaniam contra Sarracenos ad pugnandum.* »

C'est, avant tous, Charlemagne lui-même, puis l'archevêque Turpin (Tripinus), puis un « Vivianus Tripinus », qui commence à rappeler notre attention. Nous connaissons plusieurs personnages de ce nom de Vivien dans l'épopée française : le roi Vivien, au secours duquel l'ange Gabriel ordonne à Charlemagne de marcher aussitôt après le supplice de Ganelon [2] ; un autre Vivien, frère de Guillaume d'Orange, héros de deux chansons de gestes et nommé dans plusieurs autres [3] ; enfin, un frère de Maugis d'Aigremont, chanté, lui aussi, dans une chanson inédite [4], et devenu depuis célèbre dans les

[1] Gregorovius, *Storia della città di Roma nel medio evo*, t. II, p. 273-274, Venise, Antonelli, 1872.

[2] *Chanson de Roland*, w. 398 suiv.

[3] Nyrop-Gorra, pp. 199 suiv., 427, 432.

[4] *Ibidem*, pp. 177, 453.

poèmes italiens. Fràte Jacopo paraît nous désigner son Vivien par ce surnom de « Tripinus » ; mais je le crois une faute graphique, un passage de ligne dans les manuscrits, ou dans le texte imprimé, du mot Turpin qui précède immédiatement, et en écartant le roi Vivien du *Roland*, je reste hésitant entre les deux autres homonymes, en penchant toutefois pour le frère de Maugis. Mais qu'il s'agisse de Vivien d'Orange ou de Vivien de Monbranc, nous y retrouvons aussitôt un fait peu négligeable dans ce mélange de héros du cycle royal et du féodal qui forment ici l'entourage de Charlemagne.

Je n'ai pas à m'arrêter sur le « *Dux Milo pater Rolandi et cognatus Karoli magni de sorore sua* » : je pourrais plutôt répéter à propos du « *Dux Aymo pater Raynaldi* » la remarque faite ci-devant sur le mélange des héros des deux cycles. « *Naaman dux Baiorie* » est le très connu Naimes de Bavière ; « *Comes Escluphus* » c'est Astolphe, fils de comte Oddon, nommé par le faux Turpin [1], personnage peu célèbre dans l'épopée française en France, mais qui l'est devenu dans les remaniements italiens et dans les œuvres de Bojardo et de l'Arioste. D' « *Arastagnus rex Britaniæ* » je ne connais rien hors de la chronique turpinienne, et je crois aussi qu' « *Adelbodus* ou *Galdebodus rex Frisiæ* » est le même personnage que fràte Jacopo appelle « *Gandelborius* » et dit roi de ce pays. D'Ogier, Olivier, Roland et Baudouin, son frère, il est inutile de parler : il faut néanmoins observer que le premier, « *dux Danie* » dans le faux Turpin, et « Danois » dans toute la tradition, devient par un dédoublement et une erreur graphique du texte où puisait l'Aquesan, « *Ogerius Danisius rex Dalmatie* ». Pour moi, je fixe plutôt mon attention sur « *Constantinus Leo rex Romanorum* », selon notre fràte, c'est-à-dire « *Constantinus præfectus Romanorum* » selon la chronique turpinienne. Si la donnée de cette dernière confirme le récit du premier, que nous avons ci-devant examiné, celle de Jacopo lui-même aide l'hypothèse par laquelle je fais de Constantin un empereur byzantin. C'est indiqué par cette qualification de roi, mieux encore par ce double nom « *Constantinus Leo* », car au VIIIe siècle la dynastie isaurienne de Constantinople

[1] Ch. XII.

alterne ces deux noms dans les empereurs Léon III, Constantin V Copronyme, Léon IV le Sage et Constantin VI Porphyrogènète, le fils d'Irène, déposé par sa mère peu avant le couronnement impérial de Charlemagne. Dans « *Eolbus Comes* » je reconnais Hoël, comte de Nantes, nommé par Turpin ; et parmi les personnages turpiniens sont aussi « *Englerius dux Aquitanie* », compté parmi les pairs par le *Roland*; « *Lambertus rex de Bituria*[1] » et « *Gayfferius rex de Burdegalla* », le rebelle historique assassiné par ordre de Pépin le Bref en 768[2]. « *Garmius dux Lotaringie* » c'est une erreur d'impression pour « *Garmius* » : voici le fameux « loherain », si bien connu dans l'histoire poétique de la France carolingienne [3]. Pour Renaud de Montauban, l'observation faite pour Vivien et pour Aymon a encore plus de force. Tous les autres capitaines nommés par le *Chronicon Ymaginis mundi* sont aussi dans Turpin [4] et ont tous plus ou moins leur histoire poétique dans l'épopée française : je n'ai pas à la rechercher et à l'exposer ici[5]. Il me faut plutôt observer que, malgré tous les points de contact entre la liste de frâte Jacope et la chronique turpinienne, il y a aussi de telles différences qu'il est difficile de toutes les expliquer par une rédaction de cette dernière diverse de l'ordinaire. Je n'insiste pas trop sur quelques données : « Ogerius Danisius *rex Dalmatie* », dont j'ai déjà parlé ; « Constantinus *Leo rex romanus* », que j'ai aussi ci-dessus étudié ; enfin les additions « de Oringia » à « Gelerius », « comes » à « Guilliermus », « palatinus » à « Berengarius », « comes » à « Esturnitus », « gigas » à « Salomon », etc. Plus grave, apparemment, est l'absence de Pinabel (*Pinabellus marchio*) dans la liste du ch. XII du faux Turpin, tandis qu'il est dans celle de Jacopo ; mais ce champion se retrouve ensuite au ch. XXVI. Il faut reconnaître un peu plus d'importance à l'absence dans le texte du frâte du nom de Gérin, qu'on lit dans le faux évêque ; mais c'est peut-être sim-

[1] « Princeps biturícensis » dans Turpin.

[2] *Continuatio Fredegarii*, p. 135.

[3] Données dans *Nyrop-Gorra*, pp. 183-186 ; bibliographie, 476-477.

[4] Pour Thierry et Pinabel, voyez ci-dessous dans le texte.

[5] Je ne sais pas si l'on a remarqué qu'un Alton, comte de Poitiers, fut tué en 745 par son frère Unald, duc d'Aquitaine, parce qu'il n'avait pas voulu s'unir à ce duc dans la guerre contre Pépin le Bref (*Contin. Fredeg.*, c. 114).

plement un oubli de manuscrit de Jacopo suivi dans l'impression des *Monumenta*[1]. Au contraire, il est moins facile d'expliquer l'insertion d'Aymon, Vivien et Renaud de Montauban dans la liste du *Chronicon Ymaginis mundi :* ceux-ci ne sont pas nommés une seule fois dans l'œuvre turpinienne. Nous commençons donc à y ressentir l'influence italienne, car nous savons comment Renaud est devenu en peu de temps le favori de l'épopée caroligienne en Italie[2]. Cela est d'autant plus évident si nous lisons aussitôt après dans notre frâte les noms des Douze pairs, qui, nous dit-il, marchaient toujours avant toute l'armée, laissant les autres preux à la garde de l'empereur. Ce sont — en commençant par les premiers — Aymon et Renaud, puis Roland et Olivier, Ogier le danois, Baudouin, Arnaud de Bellande, Estulphe, Aynaut d'Aubépine, Pinabel, Berard *de Noblis* et Bérenger : une liste, comme on voit, tout à fait différente de celles qui nous ont conservées le *Roland*, la *Karlamagnus-Saga*, le *Gui de Bourgogne*, la *Chronique de Weihenstephan*, l'*Otinel*, le *Voyage à Jérusalem* et le *Fierabras*[3]. C'est une marque nouvelle de ce que je disais ci-devant sur le caractère général des légendes carolingiennes dans notre chroniqueur, c'est-à-dire sur le coloris italien qu'on y retrouve après un court examen.

VI

Nous n'avons pas encore fini avec les récits épiques carolingiens, tous gros d'italianité : nous allons en voir un autre d'un intérêt vraiment exceptionnel :

« Tandis que l'empereur Charlemagne », raconte le bon frâte Jacopo, « de retour de Lombardie en France avec ses preux, se disposait à marcher contre les Sarrazins d'Espagne, les infidèles firent une nouvelle armée en Lombardie et dans les montagnes d'Albe, dans le pays nommé *le Langhe*, résolus de recouvrer la terre perdue ; ce qu'ayant ouï, Charlemagne envoya bon nombre de gens de France en

[1] Nous le retrouvons en effet dans la liste des preux tués à Ronceveaux, col. 1520.

[2] Rajna, *Rinaldo da Montalbano*, dans le *Propugnatore*, 1re série, t. III, I, 213-241 ; II, 58-127.

[3] Paris, *Hist. poét.*, p. 507.

Lombardie. Il y eut de grands combats, et les Sarrazins reculèrent jusqu'à une vallée qu'on dit aujourd'hui *Rivus Francorum* (Refrancore). Là ils se fortifièrent et abusèrent singulièrement les Français. En effet, là où ceux-ci devaient passer sous la chaleur de midi, les Sarrazins mirent du vin en abondance, puis reculèrent en fuyant dans la vallée. Les Français, ayant trouvé le vin, s'enivrèrent ou à peu près, et recommencèrent à combattre encore ivres, sans plus savoir ce qu'ils faisaient. Alors les Sarrazins se ruèrent sur eux et les tuèrent presque tous. Tel fut le nombre des Français morts dans cette tuerie, qu'il jaillit de là un fleuve de sang, d'où vint le nom porté par ce pays jusqu'à nos jours. Mais peu après les Sarrazins furent chassés de Lombardie par d'autres chrétiens et ne purent, depuis, s'y établir [1]. »

Ouvrons le livre d'un auteur un peu plus ancien que notre frère, d'un contemporain même de Charlemagne, c'est-à-dire de Paul Diacre. Dans son *Historia Langobardorum* nous lisons ce récit où chacun peut voir facilement la source primitive de la légende enregistrée par l'Aquesan :

« Hac tempestate Francorum exercitus de Provincia egrediens, in Italiam introivit. Contra quos Grimuald cum Langobardis progressus, hac eos arte decepit. Fugere quippe se eorum impetum simulans, castra sua simul cum tentoriis et diversis pariter referta bonis præcipueque vini optimi copia hominibus omnino vacua reliquit. Quo dum Francorum acies ad venissent, existimantes Grimualdum cum Langobardis pavore deterritos castra integra reliquisse, mox læti effecti certatim cuncta invadunt, cænamque affluentissimam instruunt. Qui dum diversis epulis multoque degravati vino somnoque quievissent. Grimuald super eos post noctis medium inruens, tanta eos cæde prostravit, ut vix pauci ex eis elapsi patriam valuerint reppedare. Qui locus ubi hoc gestum est proelium, Francorum usque hodie Rivus appellatur [2]. »

C'est vraiment un trait de lumière : nous remarquons ici la légende carolingienne en voie de formation ; nous la voyons prendre le nœud de l'action dans les temps passés, substituer au roi franc anonyme de Paul Diacre le grand Charlemagne, changer les Lombards en Sarrazins, comme nous l'avons vue dans un autre récit reculer au VIIIe siècle le personnage historique *Anselmus Mollis* et calquer peut-être

[1] Col. 1509.
[2] V. 5.

les aventures d'Alerain sur celles de Milon d'Anglant. Faisons un pas de plus : reprenons l'examen de la légende d'Otinel et cherchons si nous pouvons trouver dans l'histoire ou dans quelque récit à demi historique, à demi légendaire, n'importe de quel âge, des faits et des noms qui puissent nous aider à expliquer et à démontrer ce que nous avons dit ci-devant à ce propos.

Cette fois ce ne sera plus à Paul Diacre, mais au *Chronicon Novaliciense*, que nous aurons recours :

« Pietas divina », nous dit-il, « non sinit nos temptare supra id quod possumus, sed facit quoque cum temptatione proventum, ut possimus sustinere. Eodem tempore, quo Fusci morabantur in castro Frescenedello, et undique diffluentes per climata mundi, tollunt et predantur omnia, quidam eorum fuit nomine Aimo, coetaneus illorum. Hic cum his exit devastare terram illam et rapiunt aurum et equas et bubulas diversaque mobilia, puellasque et parvulos. Factum est ut sortiarentur queque captaverant, et mulier quædam pulchra nimis sortitur in portione Aimonis. Ex ea autem altercatio fit inter utrosque ; venit quidam potentior illo, subtrahit illi ; ipse autem tumefactus, mansit extra illos. Volens vero Deus liberare populum, fixit illi in corde, quatenus proderet locum illum et homines morantes in eo. Vadit quippe ad comitem Robaldum Provinciæ finibus et adjurat eum ut nemini prodat secretum quod cupiebat illi fari, nec etiam propriæ uxori. Ipse autem testatur nemini prodere. Ille ait : Ecce trado vobis inimicos vestros perpetratores nequiciæ. Qui gavissus est valde, et spopondit ei tribuere omnia, si hoc opus exercuisset. Mandat idcirco omnibus Arduinoque ut adjuvent eum in quodam negocium. Omnes denique occurrunt hostiliter ei. Litigantes vero inter se homines, nescii quo tenderent, at ipse hortatur illos ut sequantur illum. Dum itaque venirent ad castrum, ortans Robaldus ait : « O fratres, pugnate pro animabus vestris, quia in terra estis Saracenorum. » Illi vero fortes adhelete dimicant et depopulantur locum illum. Hæc ultio dolo Aymonis facta est, cuius genus nostris adhuc manet temporibus [1]. »

Je ne me dissimule pas que le fil est apparemmment mince, toutefois c'est un fil, et, à y bien regarder, c'est plus qu'un fil : il y en a bien là deux ou trois en même temps. Quelle est la substance de ce récit du *Chronicon novaliciense* ? Qu'un établissement de Sarrazins fut détruit par la défection d'un des

[1] V, 18.

Infidèles ou, plutôt, d'un chrétien qui vivait avec eux (*hospes*) ; que celui qui causa cette chute se nommait Aymon ; qu'à ce fait prit part aussi un comte *Robaldus*, ou . . . ; n'avançons pas trop de suite. Or, si, un siècle après, le moine de Novalèse se souvenait encore si bien de cette déroute des Sarrazins de Frascenedello, à plus forte raison il devait s'être conservé des souvenirs analogues dans la Langa, où nous avons vu les Sarrazins s'avancer précisément jusqu'à Acqui et s'établir même quelque temps dans ces lieux ; où, en effet, le souvenir des guerres des Infidèles nichés dans les montagnes est encore si vivant dans la mémoire des habitants du pays. On me pourrait opposer une difficulté dans la distance entre *la Langa* et La Garde-Freynet en Provence. Mais à ce propos il faut faire plus d'une remarque. Avant tout, tandis que M. Reinaud, dans son œuvre déjà citée sur les *Invasions des Sarrasins en France*, soutient que le *Fraxinetum* de Luitprand c'est La Garde-Freynet de Provence — opinion recueillie par les éditeurs allemands du *Chronicon novaliciense* (M. George Henri Pertz) et de l'*Antapodosis* de Luitprand (M. Ernest Dümmler) —, les auteurs piémontais moins récents (L. Della Chiesa, Alberti, Bertolotti, Cibrario) affirment que c'est Saint-Hospice près de Nice. De son côté, l'historien niçois Durante [1] soutenait déjà qu'il y avait eu deux *Fraxineta* occupés par les Sarrazins : l'un près de Fréjus, l'autre à Saint-Hospice, dont il restait une tour, et que de plus les Infidèles bâtirent plusieurs forteresses de ce nom de *Fraxinetum*, parce que, dit-il, ledit nom vient de l'arabe et signifie précisément « forteresse ». Mais M. Cais de Pierlas [2] remarque avec toute raison que *Fraxinetum* vient de « frêne » (*fraxinum*), et croit que le vrai *fraxinetum* des Sarrazins est La Garde-Freynet de Provence : en effet, tout ce que disent Luitprand et les autres auteurs contemporains, et même le nom conservé et la proximité du Mont des Maures, nous font rejeter l'explication *Fraxinetum* = Saint-Hospice, quoique veuillent Durante, Bertolotti, et autres. M. le baron Carutti voit dans *Frascenedello* (Fraxedello,

[1] *Histoire de Nice*, t. I, Turin, Favale, 1823.

[2] *Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes*, p. 7, n. 2. Turin, Loescher, extrait des *Memorie della R. Accad. delle Scienze*.

écrit-il[1]) un des *Freney* en Morienne et dans les expressions « Provincie finibus » la Tarentaise ou la vallée de Fenestrelle, non pas, en tout cas, le La Garde Freynet de Provence; il insiste surtout sur cette autre expression: « *cuius genus nostris adhuc manet temporibus* ». Au contraire, mon cher et et ancien maître M. le comte Cipolla, m'a récemment fait remarquer les mots « *per climata mundi* », qui semblent mieux convenir au *Fraxinetum* plus célèbre. Le *Chronicon Novaliciense* nomme ceci autre part *Fraxenetum* ou *Frascenetum* — peut-être une simple erreur graphique —, tandis qu'il parle ici de *Frascenedello*; mais on ne peut pas demander au bon moine du XIe siècle l'exactitude orthographique de la critique moderne. Le sommaire des chapitres du *Chronicon* lui-même appelle *Fraxenetum* l'endroit nommé *Frascenedello* dans le texte, et je ne sais pas si on peut si facilement croire avec M. Carutti que ledit sommaire ne soit pas œuvre du moine chroniqueur. Néanmoins, sans ajouter foi à l'opinion erronée de Durante sur le sens et l'origine du mot *Fraxinetum*, si bien rejetée par M. Cais de Pierlas, on peut admettre que quelque autre forteresse sarrazine — en dehors de La Garde Freynet ou de Saint-Hospice — ait reçu ce nom de *Fraxinetum*, ou un diminutif du même, des chrétiens, qui se reportaient par la pensée au trop fameux nid des Infidèles dans la Provence. Même dans le *Chronicon novaliciense* on peut avoir substitué ce nom célèbre à celui d'un endroit bien plus obscur. Certes, cette chronique nous parle d'Hardouin, comte d'Auriate, puis de Turin : il n'aurait eu que faire à La Garde Freynet de Provence, et peu aussi à Saint-Hospice près de Nice, qui faisait alors partie de ce comté de Provence. Mais ce n'est pas tout. Qu'il ne soit pas question de la prise définitive du *Fraxinetum* fameux dans cet endroit du *Chronicon novaliciense*, cela ne saurait faire doute, et aucun des savants modernes ne l'a jamais cru, quand nous savons que la destruction du vrai *Fraxinetum* fut l'œuvre de Guillaume, fils, ou plutôt petit-fils de Rotbald ou de Rotbold I (le *Robaldus* du *Chronicon*, selon M. Cais de Pierlas). Mais le chroniqueur nous dit que le lieu de Frascenedello fut pillé par les chrétiens de Rotbald, d'Hardouin et d'Aymon, et le som-

[1] *Umberto I ed il re Arduino*, pp. 20-21, Rome, Loescher, 1884.

maire explique mieux encore «*quod alii Saraceni ab isto* [*Aimone*] *de Fraxeneto expulsi et interfecti sunt.*» Enfin, un autre endroit du *Chronicon novaliciense* nous offre une autre donnée précieuse, c'est-à-dire que deux d'entre les Sarrazins pris à « *Frasceneto* », étaient gardés enchaînés par Hardouin dans la ville de Turin, où ils mirent feu au couvent des saints André et Clément, réussissant ainsi à regagner leur liberté dans le désordre de l'incendie. Ce n'est donc pas la prise de La Garde Freynet, que le moine de la Novalèse nous raconte dans l'endroit rapporté : c'est au contraire un autre *Fraxinetum* ou *Frascenedellum*, comme pense M. Carutti, celui qui fut pris par les chrétiens grâce à la trahison d'Aymon. Mais pour moi, je ne chercherai point ce lieu en Maurienne, où Hardouin n'avait rien à faire : je le chercherais plutôt en Piémont, où nous avons un autre Frassineto et, mieux encore, un Frassinello, tous les deux dans le Montferrat ; je le chercherais dans quelque autre endroit du Montferrat et de *la Langa*, et alors je retrouverais encore un fil imprévu pour rattacher le récit du *Chronicon novaliciense* à ma question des légendes carolingiennes dans Frate Jacopo d'Acqui et à l'origine de celle d'Otinel.

Mais tout n'est pas encore fini. Qui est le comte *Robaldus* du *Chronicon novaliciense?* Pour M. Cais de Pierlas, nous l'avons vu, c'est Rotbald ou Rotbold Ier, père ou grand-père de ce comte Guillaume qui chassa depuis vraiment les Sarrazins de La Garde Freynet. Cela peut être, et Rotbold Ier, qui ne fut pas comte de Provence, répond assez bien au « comes Robaldus Provinciae finibus » — comte sur les confins de la Provence[1]. Toutefois, le moine de la Novalèse pourrait aussi avoir mis le nom de *Robaldus* au lieu d'un autre nom, nom à consonance analogue pour une oreille populaire. Nous avons un document soi-disant de 954, selon la teneur duquel Guy, comte de Vintimille et Susane (*sic*) et marquis des Alpes-Maritimes, « *proficiscens contra perfidos Sarracenos in subsidium illustris domini Idelphonsi regis Hispaniarum* » avec ses fils Conrad, Oddon et Roland, fait une donation au mo-

[1] M. le comte Cais de Pierlat, après un aimable entretien qu'il a bien voulu m'accorder récemment, m'a écrit que peut-être l'*Aymo* du *Chronicon Novalicience* est une erreur pour *Aymarus*, qui serait un vicomte d'Orange. C'est très ingénieux, mais je ne le crois pas.

nastère de Lerins «*pro suffragio animæ*[1].» Si ce document, certainement faux, reproduit des noms vrais, comme veut M. Cais de Pierlas[2], on pourrait peut-être soupçonner que ce Roland, d'une famille aussi ennemie des Sarrazins et qui guerroya lui-même contre eux, a été le *Robaldus* du *Chronicon Novaliciense:* le moine aurait écrit «Robaldus» pour «Rolandus», parce que le destructeur effectif de La Garde Freynet fut le descendant plus ou moins prochain d'un comte Rotbald. Dans ce cas, j'aurais tout ce que je pourrais désirer pour ma thèse : un Aymon, *hospes*, et un comte Roland, destructeurs d'un château sarrazin dans *la Langa*. Mais je ne me hasarde pas à reposer un résultat si grave sur un document bien douteux: j'aime mieux laisser à son lieu le Rotbald Ier, comte sur les confins de Provence, père ou grand-père du comte Guillaume, et expliquer autrement la transformation légendaire qui nous occupe. Je soutiens donc simplement pour ma part que le récit du *Chronicon novaliciense* se reporte à un endroit du Piémont où il y eut, en effet, de si affligeantes invasions sarrazines. Peu à peu on recula les évènements à l'âge de Charlemagne comme on avança aux mêmes temps le combat des Lombards de Grimoald et des Francs mérovingiens à Refrancore. Dans ce travail inscient et spontané d'élaboration légendaire, un rôle considérable a peut-être été joué par ce nom d'Aymon, peut-être aussi celui de *Robaldus* — s'il n'était pas déjà originairement *Rolandus*. Quand les chants épiques de la France commencèrent à franchir les Alpes et qu'on connut dans *la Langa* le héros de Roncevaux et le père de Renaud de Montauban et de ses frères (et il faut se rappeler que la chanson française les appelait souvent tous ensemble les Quatre Fils Aymon), on changea, sans qu'on s'en doutât, l'obscur comte « Robaldus » pour le célèbre comte Roland, par cette analogie de son pour à une oreille populaire que nous avons déjà remarquée ; mieux encore, si le vainqueur de Frascenello était originairement nommé Roland. Pareillement, et avec plus de facilité encore, l'Aymon *hospes* chez les Sar-

[1] Cais de Pierlas, I *conti di Vintimiglia*, p. 99. Turin, Imprimerie Royale; extrait de la *Miscellanea di storia patria*.

[2] *Ibidem*, pp. 17 suiv.

razins devint l'Aymon carolingien. Depuis, le rôle de celui-là, resté sans nom, fut joué par un personnage qu'on distingua simplement par l'adjectif *hospes :* mais comme on trouvait dans le *Roland* un roi sarrazin Hospinel, les bonnes gens du peuple oublièrent vite le sens du mot *hospes,* et en firent une même chose qu'Hospinel, avec la conséquence d'en faire un païen qui recevait le baptême. Mais ce ne fut pas tout. Dans la prise de Frascenedello, à travers le récit incomplet du moine de la Novalèse, nous envisageons quelque trait de la prise du château de Montmilliant par les gens de Charlemagne. Sous ce point de vue, *Anselmus Mollis* ou *de Mullo* aurait occupé l'ancienne place de l'Aymon du *Chronicon novaliciense*, et nous aurions un dédoublement de celui-ci en deux personnages, l'Hospinel épique et le marquis de Cève historique reculé de quatre siècles, lui aussi, selon frâte Jacopo, *hospes* chez le duc Marc d'Atylie. Ceci, néanmoins, ne peut avoir lieu qu'assez tard, quoique peu d'années après la mort d'*Anselmus Mollis*. Auparavant, on calqua sur la légende de Berthe et Milon celle d'Alasie et d'Alerain, et alors on dédoubla une première fois les mêmes faits, et d'un côté on les laissa à l'âge de Charlemagne, de l'autre on les reporta avec plus de vérité historique à celle d'Alerain (Xe siècle). Au XIIIe siècle, un trouvère né ou ayant vécu en Piémont, mais qui rentra ensuite en France, écrivit l'*Otinel*, duquel nous avons parlé. Depuis, le théâtre de la conversion dOtinel fut reporté par les textes septentrionaux dans le pays d'où l'on avait pris le nom même du géant, c'est-à-dire en Espagne où le montrait déjà la vieille *Chanson de Roland.* Pour moi, je ne crois pas devoir envisager autrement l'histoire de cette légende qui rentre par là dans le cadre de plusieurs que nous venons d'étudier : toutefois je suis très loin d'affirmer que j'aie absolument résolu des questions si difficiles, et je propose ma conclusion plutôt comme une hypothèse possible et probable, que comme un fait décidément acquis à la science.

VII

Nous avons encore douze colonnes de légendes carolingiennes dans le *Chronicon Ymaginis mundi*, mais elles ne forment

qu'un seul récit de l'expédition d'Espagne qui aboutit à Roncevaux[1]. Nous y trouvons des morceaux calqués littéralement sur le faux Turpin, mais d'un autre côté nous y remarquons certaines différences importantes, qui nous obligent à supposer un texte intermédiaire. Par exemple, le nombre des combattants des deux côtés dans les divers moments n'est qu'exceptionnellement le même ; dans frate Jacopo on trouve plusieurs données chronologiques de mois et de jours, qui ne sont pas dans la chronique turpinienne ; la liste des rois sarrazins ne correspond pas dans les deux textes, etc. Bien plus, dans le pseudo-Turpin, Ferragus arrive seulement après la guerre de Furre (ch. XVIII): au contraire, dans le *Chronicon Ymaginis mundi* il est dès le premier moment dans l'armée d'Agoland. Le partage, le nombre et l'ordre des escadrons est tout à fait changé, et nous trouvons nommé comme chef du deuxième le duc Aymon, qui dans tous les récits de Jacopo tient, comme nous avons vu, un rang important, peut-être pour la raison que nous avons remarquée à propos de la légende d'Otinel, tandis que le faux Turpin ne le nomme pas du tout. Conséquemment, les récits de la première bataille diffèrent aussi, où l'on voit combattre l'un contre l'autre le bataillon chrétien d'Aymon et le bataillon sarrazin de Ferragus. Même l'arrivée des marquis italiens a lieu dans des circonstances différentes, car dans Pseudo-Turpin ils arrivent le jour après le combat de saint Facond (ch. VIII), dans l'Aquesan pendant le fort de la mêlée, juste à temps pour sauver Charlemagne, réduit aux abois par les troupes d'Agoland. Peut-être aussi l'expression *sed Diabolus impediens excecavit mentem Aygolandi* cache dans la source immédiate du frâte un récit divers de celui des pauvres mal nourris par Charles : en effet, dans ce cas, elle ne conviendrait pas trop, car le Malin aurait aveuglé le roi chrétien, non pas le Sarrazin. Le châtiment divin des soldats avares a lieu dans la chronique turpinienne (ch. XVI) avant la guerre de Furre (ch. XVII); dans frâte Jacopo, après celle-ci : pareillement dans notre chroniqueur, le duel entre Roland et Ferragus a lieu sous Pampelune, et non pas sous Nagère, comme dans le faux évêque de Reims. Le récit des derniers

[1] Coll. 1510-1521.

moments de Roland est aussi fort abrégé par le frâte d'Acqui, qui s'éloigne encore quelque peu dans le récit suivant des victoires de Charlemagne sur les païens après Roncevaux. Enfin, c'est Baudouin, non pas Thierry, comme nous dit le faux Turpin (ch. XXVI), qui venge Roland en prouvant, contre Pinabel, la trahison de Ganelon, et le supplice même du traitre n'est pas le traditionnel écartèlement par quatre chevaux, mais la pendaison et le bûcher [1].

Ainsi, j'ai épuisé ma tâche et j'ai montré, je crois, l'importance sous un nouveau point de vue du *Chronicon Ymaginis mundi* pour l'étude des légendes carolingiennes, importance déjà remarquée en elle-même par l'illustre M. Gaston Paris. Je suis peut-être allé trop loin dans quelqu'une de mes conclusions; mais, quelle qu'elle soit, l'erreur n'est pas toujours stérile, et si de mes erreurs doit jaillir tôt ou tard quelque vérité, si elles donnent au moins occasion à de plus savants que moi d'étudier de nouveau la chronique du pauvre frâte aquesan, je serai déjà trop satisfait de mon œuvre. M. Rajna annonce un article pour la *Romania* sur les légendes carolingiennes du *Chronicon novaliciense* et un autre sur celles des autres chroniques italiennes [2] : j'ai osé le contredire ici quelquefois ; c'est donc à lui surtout que je dois soumettre mes résultats, en espérant qu'il veuille bien les prendre en considération pour les confirmer ou les rejeter tout ou en partie avec sa décisive compétence. Pour moi, curieux de l'histoire politique italienne du moyen-âge et de l'histoire littéraire de la Renaissance, dans ces études romanes je suis à peu près un profane [3].

Ferdinando Gabotto.

[1] Qu'il me soit permis, à propos du traitre Ganelon, de rappeler une autre légende généalogique dont j'ai parlé dans ma *note* « *Per le leggende maganzesi in Italia*, Turin, La Letteratura, 1889, d'après laquelle les comtes de Valpergue (dans le Canavez), seraient des descendants du Mayençais, comme le sont aussi, selon les Vénitiens, les marquis d'Este.

[2] Le premier article a aujourd'hui paru.

[3] Je demande la permission d'ajouter à une note antérieure (page 256) que entre Ivrée et Verceil, près de Moncrivello, il y a aussi un petit lieu de nom de Castelfranco (l'autre château donné par Didier à Ogier selon la *Chevalerie Ogier*).

LA LÉGENDE DE BOILEAU

V, p 3 (*Suite*)

Quand Corneille, en parlant des dieux de la Fable, s'échauffe et le prend sur un ton lyrique, l'engouement des autres est excusable et l'on comprend que Boileau se laisse aller à son tour et manifeste son admiration par de beaux vers :

> Là, pour nous enchanter, tout est mis en usage;
> Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage...
> Ainsi, dans cet amas de nobles fictions
> Le poète s'égaye en mille inventions,
> Orne, élève, embellit, agrandit toutes choses :
> Et trouve sous sa main des fleurs toujours écloses [1].

Ses amis les poètes n'auraient assurément pas désavoué cette tirade brillante ; mais s'ils avaient été jusqu'au fond des choses, cherché sous ces fleurs aimables une doctrine précise, auraient-ils approuvé la théorie qu'elles servent à couvrir ? Eussent-ils admis que la poésie ne pouvait vivre que de fictions surannées, qu'elle n'avait qu'à ramasser des fleurs toujours écloses, à se parer d'ornements faits pour une civilisation disparue et des croyances éteintes, et qu'elle tomberait de langueur dès qu'elle ne les aurait plus ? Si par habitude ils ne dédaignaient point ces procédés faciles, ils ne les croyaient pas indispensables, et savaient au besoin s'en passer. Il en était autrement pour les savants et les beaux esprits que Boileau rencontrait chez Lamoignon et pour le premier président lui-même. Admirateurs passionnés des lettres antiques, formés par une étude constante des rhéteurs et des grammairiens de la Grèce et de Rome, ils ne pouvaient concevoir l'art en dehors de leurs méthodes et de leurs conventions. Lorsque le P. Rapin conçut le dessein de ses *Jardins*

[1] *Art poét.* III. 163 à 176.

et voulut donner une suite aux *Géorgiques,* il introduisit tout naturellement dans son poème les divinités payennes qu'il avaient trouvées dans son modèle. A côté de ces poètes de collège, imitateurs serviles des anciens, des esprits plus hardis et plus indépendants trouvaient ces emprunts à la fable puérils et ridicules, autant que déplacés et peu convenables à des chrétiens. De ce nombre était Desmarets de Saint-Sorlin, l'auteur de *Clovis.* Il était aussi l'auteur des *Visionnaires,* et, visionnaire lui-même, il cherchait la singularité dans ses écrits. Despréaux songeait peut-être à lui, quand il disait dans l'*Art poétique :*

Son esprit se complait dans ses faux jugements[1].

Il avait entrepris un poème épique sans consulter ses forces et n'avait fait qu'une œuvre plate et ennuyeuse. Toutefois si son livre ne valait rien, si les arguments sur lesquels il appuyait sa thèse étaient souvent pitoyables, au fond il avait raison : la question qu'il avait soulevée, ou pour mieux dire reprise[2], avait fait grand bruit et fut quelque temps à l'ordre du jour, ou pour employer les termes du *Journal des Savants,* devint célèbre dans le monde. Aussi, lorsque parut le poème de Rapin, celui-ci fut-il blâmé d'y avoir introduit la mythologie. Il ne se rendit point à ce reproche, mais essaya de le réfuter dans une seconde édition de son livre (1666)[3]. A son tour un chanoine de Saint-Victor, que l'on considérait comme l'honneur de la poésie latine, J.-B. de Santeuil s'émut vivement des attaques contre la Fable. Il y répondit par une élégie d'une facture brillante et qui fait honneur à son talent de versificateur, mais montre plus d'embarras que de conviction. La thèse hardie de Desmarets l'étonne et le déconcerte. Habitué depuis sa jeunesse à faire des vers latins, encore plus pour s'exercer l'esprit que par une véritable vocation de poète, il voit avec effroi qu'on veuille ainsi lui enlever tous

[1] *Art. poét.*, ch. IV, v. 66.

[2] Vauquelin déjà voulait exclure de la poésie française toutes les divinités de l'Olympe. *Les diverses poésies* de Jean Vauquelin. Caen 1869-1890, t. II, p. 53 et 128.

[3] « Et comme cette question est maintenant célèbre dans le monde. *Journal des savans* du lundy 10 mai 1666, p. 430 ».

les ornements dont il savait si bien se servir, les procédés qui soutenaient son inspiration factice. Et comme une sibylle qui vient de monter sur le trépied : il jette un cri d'épouvante et d'indignation : « Donc de nouvelles lois changeront la sainte poésie ; les Anciens se verront ravir leur honneur. Tant de monuments des poètes, tant de glorieux ornements vont disparaître. Un seul jour enlèvera toutes les richesses des Muses. Ah, père excellent des poètes, empêche un tel crime [1]. » Pendant que Jean-Baptiste Santeuil s'échauffait ainsi, son frère Claude soutenait la thèse contraire, et le chanoine de Saint-Victor convenait que son adversaire avait raison, et ne craignait pas d'avouer qu'il n'avait fait d'emprunts aux superstitions de l'antiquité que pour exercer sa plume[2]. Le vieux Corneille n'en prit pas moins au sérieux la pièce de Santeuil, et en donna une imitation libre dans laquelle on reconnaît parfois :

la main qui crayonna
L'âme du grand Pompée et celle de Cinna [3].

L'Académie, consultée sur leur différend par les deux frères Santeuil, donna raison à Claude [4]. Si Boileau n'avait consulté que son bon sens, il aurait jugé comme elle. N'avait-il pas, à peu près à la même époque, si l'on admet la conjecture de Daunou, composé un Dialogue contre les modernes qui font des vers latins? Ne raillait-il pas agréablement ceux qui ne pouvaient écrire, sans avoir avec eux Ravisius Textor pour leur fournir des épithètes au besoin [5]? Mais, pour se déclarer du parti du sens commun et de la raison, il aurait fallu remonter le courant et Despréaux n'était pas de force à le

[1] Santolii *Opp.*, éd. 1729, t. II, p. 161.

[2] Meus frater consultior hoc Christiano, nec minus latino carmine me desipuisse hactenus monet... *Ibid.* p. 260. hæc styli exercendi causa lusi, p. 264.

[3] *Œuvres* de P. Corneille. Édit. des Grands écrivains, t. X, p. 234.

[4] Cette discussion semble avoir eu lieu en 1669. Claude Santeuil envoya ses vers à l'abbé de Chavigny le 23 août, *Œuvres* de Santeul, 1729, t. II, p. 167. — On trouve au XVIIe siècle *Santeul et Santeuil.*

[5] *Tom.* III, p. 92 à 97. — *Correspondance avec Brossette*, éd. Laverdet. *Appendice*, p. 526 à 529.

faire. Il aurait été obligé d'ailleurs de le tenter en compagnie de Desmarets de Saint-Sorlin, — et vraiment l'auteur des *Visionnaires* n'était pas un guide engageant[1]; — il aimait d'ailleurs trop passionnément l'antiquité pour renoncer de gaieté de cœur à ses aimables fictions. Aussi ne paraît-il pas avoir eu d'hésitation, puisque, avant même de préconiser dans sa poétique l'emploi de la fable, il donna l'exemple de s'en servir dans son épître sur le passage du Rhin.

En adoptant l'opinion commune, il n'ajoute rien, nous sommes contraint de l'avouer, aux arguments de ceux qui avaient défendu avant lui la mythologie. Il ne fait que s'inspirer de Rapin, de Santeuil et de Corneille, non seulement pour le fond des idées, mais encore pour la forme. Il prend le mouvement du chanoine de Saint-Victor : il emprunte des rimes et même des expressions au glorieux traducteur français du poète latin moderne[2]. Il est vrai que là comme ailleurs, il sait admirablement se rendre propre ce qu'il manie et semble créer ce qu'il prend à autrui[3].

Malgré cet air d'originalité, lorsque l'on examine de près, l'on est fort embarrassé pour déterminer exactement l'idée qu'il se fait de l'épopée[4]. Il n'a certainement pas de système arrêté sur ce point. Plus tard, à la vérité, après l'apparition du fameux traité du P. Le Bossu, il semble avoir adopté les chimères du célèbre génofevain et vu, comme lui, dans le poème épique, un drame allégorique, destiné à démontrer une vérité morale[5]. L'on chercherait vainement quelque chose de

[1] « Au scrupule religieux s'ajoutait l'entraînement de la polémique. Boileau était au fort de sa lutte contre Desmarets. » — M. Julien Duchesne, *Histoire des poèmes épiques français*. Paris, 1870, p. 280.

[2] M. Marty-Laveaux, dans son édit. de Corneille, t. X, p. 236, note 2, en a déjà fait la remarque.

[3] La Bruyère, *Discours à l'Académie*.

[4] On se demande, après avoir relu ses vers, quel est son sentiment sur la nature de l'épopée. — M. Julien Duchesne, *Histoire des poèmes épiques français*. Paris, ch. X, p. 258.

[5] Perrault ayant traité le P. le Bossu d'homme à chimères et à visions creuses, Boileau appelle l'ouvrage de ce religieux un des meilleurs livres de poétique qui, du consentement de tous les habiles gens, aient été faits en notre langue. IIIe *Réflexion sur Longin*, t. III, p. 168. Le traité du poème épique parut en 1675.

semblable dans l'*Art poétique;* on y trouve seulement l'analyse brillante de l'Iliade, de l'Odyssée et de l'Enéide. Une seule théorie s'y détache en relief et ne permet aucune incertitude, c'est la proscription du merveilleux chrétien. Encore cette idée même, Boileau ne l'a pas tirée de son propre fonds. Elle sort de la combinaison assez étrange au premier abord, naturelle toutefois, des doctrines jansénistes sur la grâce, avec la théorie toute payenne de Rapin et de Santeuil, sur la nécessité d'embellir, ou, comme dit Boileau, *d'égayer* la poésie par les fictions de la Fable. Sans compter qu'elle n'a été inventée que par circonstance. Boileau n'y a recours que pour réprouver tous les essais malheureux d'épopée chrétienne, tentés auparavant. C'est la condamnation, au nom de l'art, de Chapelain, de Scudéry, de Saint-Sorlin et de tous leurs émules dans ce champ, nécessairement stérile et infécond pour les modernes, de la poésie épique. La véritable raison de cette stérilité, il n'aurait su la dire, et ses contemporains ne la savaient pas mieux que lui.

C'est qu'en fait de doctrine, Boileau ne dépasse guère les critiques de son temps et ne voit pas plus loin que les autres quand les lumières de l'antiquité lui font défaut. S'il ne voit pas mieux, il ne se débarrasse pas non plus de leurs préjugés et de leurs conventions arbitraires. Comme eux, il a le culte de la langue, mais ce culte est étroit et superstitieux, il se ressent de cette préciosité qui a présidé à la formation de la société polie et de notre littérature classique. Jeune, il était moins scrupuleux sur le choix des termes, il ne craignait pas les expressions familières et ne s'arrêtait pas toujours en deçà de la grossièreté. Arnauld l'a corrigé de cette hardiesse et l'a rendu prude ; le résultat de ces leçons de modestie s'est traduit dans cette observation si connue [1] :

> Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté :
> Mais le lecteur français veut être respecté ;
> Du moindre sens impur la liberté l'outrage,
> Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image.

Le commerce avec Bouhours l'a rendu délicat et renchéri

[1] *Art poét.*, II, v. 175 à 178.

sur le choix des expressions ; le jésuite a achevé ce qu'avait commencé Longin [1] ; de là cette autre règle :

> Quoique vous écriviez, évitez la bassesse :
> Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.

Le conseil est excellent sans doute, tant qu'on se tient dans ses termes vagues. Lorsque plus tard celui qui l'a donné passe à l'application et laisse voir ce qu'il entend par noblesse, il arrive à des dégoûts dignes de l'Empeseur des Muses. Bouhours ne voulait pas qu'on rendît le verbe *genuit* de l'Évangile par le mot *engendra* : [2] Boileau prétendait que c'était défigurer Homère par des traductions basses et rampantes que de reproduire fidèlement ses expressions et que les mots d'*âne* et de *mulet* étaient très nobles en grec. Et Racine est obligé de l'avertir doucement que Denys d'Halicarnasse semble dire le contraire, et loue précisément Homère d'avoir su, par l'arrangement des mots, rendre agréables des termes très vils et très bas. Et profitant pour lui-même de cette observation judicieuse, l'auteur d'Athalie n'a pas craint de parler des *boucs* et de montrer des *chiens* désaltérés dans le sang de Jézabel [3].

Là, comme en beaucoup d'autres passages, Boileau n'était donc pas l'interprète de ses amis. C'était un critique allant chercher ses inspirations à l'école des rhéteurs et des grammairiens, croyant Longin sur parole [4] et l'exagérant, se rapprochant de Bonhours par une délicatesse, étrangère à son propre génie.

[1] *Art poét.*, I. v. 79 à 80.

[2] *IXe Réflexion critique sur Longin,* t, III, p. 222, 223.

[3] Dionysii Halicarnassensis, de *compositione verborum*, ch. III, Ed. Tauchnitz, t. IV, p. 282. Lettre de Racine à Boileau de 1693. (*Œuvres* de Boileau, t. IV, 282, 283. Boileau, sur les observations de son ami, a corrigé le texte primitif de sa IXe *réflexion sur Longin*), t. III, p. 222. Il a remplacé *très noble* par qui n'a *rien de bas*. Mais il a atténué la portée de l'observation faite par Denys. Le rhéteur grec parlait de termes bas et communs, il a mis les *termes les moins relevés* : ce n'est plus tout à fait la même chose.

[4] Voir Longin, ch. XXXIV, *De la bassesse des termes*. St-Marc remarque justement que le mot employé par le rhéteur grec signifie la *petitesse*. Cf. Longin, *de sublimitate libellus*, éd. Otho Iahn et Jannes Vah-

N'est-ce point aussi, dans la maison de Lamoignon, que l'auteur de l'*Art poétique* en était venu à proclamer nécessaire l'union du beau intellectuel et du beau moral. Jadis, dans sa dissertation sur *Joconde*, il se montrait bien indulgent pour une œuvre, agréable sans doute, mais que les dévots accusaient avec raison

De corrompre le cœur en chatouillant les sens.

Maintenant il rougit de ses éloges, et condamne rudement ce qu'il a loué :

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui de l'honneur, en vers, infâmes déserteurs,
Trahissant la vertu sur un papier coupable
Aux yeux de leurs lecteurs rendent le vice aimable[1].

On ne voit nulle part, dans son poème, qu'il ait des idées bien nettes sur l'indépendance de l'art. S'est-il demandé jamais si la poésie avait ou ne devait pas avoir une autre fin que de réaliser le beau ? Je crois que le problème ne l'occupait guère ; mais s'il s'est posé la question, il l'a résolue en recommandant l'union de l'art et de la morale :

Aimez donc la vertu, nourrissez-en votre âme :
En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur ;
Le vers se sent toujours des bassesses du cœur[2].

C'est la solution du P. Rapin dont la poétique en prose a précédé d'une année la poétique en vers de Boileau : « La fin principale de la poésie est de profiter[3], non seulement en

len. Bonnæ apud A. Marcum 1867, in-8°. p. 63, cop. XLIII. Contrairement à la coutume française, les éditeurs allemands traduisent ainsi en latin le nom de Boileau : « *Despreauxius Boileavius.* »

[1] *Art poet.*, ch. IV, v. 106, 93 à 96. — Brossette, t. I, p. 345, cite à propos du v. 93 : Les contes de la Fontaine. « Ainsi, remarque Berriat, Boileau aurait traité d'*infame* un de ses amis.....MM. Amar et Daunou repoussent, avec raison, l'indication injurieuse de Brossette » (Berriat, t. II, p. 261, note 3). *Injurieuse,* sans doute, mais à qui donc songeait Boileau?

[2] *Art. poét.* IV, v. 108-110.

[3] Profiter est pris par Rapin dans le sens de causer du profit, servir, être utile.

délassant l'esprit pour le rendre plus capable de ses fonctions ordinaires, et en charmant les chagrins de l'âme par son harmonie et par toutes les grâces de l'expression, mais bien davantage encore en purifiant les mœurs, par les instructions salutaires qu'elle fait profession de donner à l'homme..... Les muses des véritables poètes sont aussi chastes et aussi honnêtes que des Vestales[1].

Otons le discernement judicieux qui a présidé au choix des préceptes, leur forme vive, rapide et pittoresque, l'autorité que leur donne l'esprit rigoureux de Despréaux, oublions l'agrément de l'exposition ; la partie vraiment personnelle de l'*Art poétique*, ce sont les traits de satire dont il est parsemé. Là surtout, Boileau est lui-même : ailleurs, ce maître en l'art d'écrire est presque toujours l'élève et l'interprète heureux de ses devanciers, d'Horace en première ligne, ensuite des savants et des lettrés qui, pendant les soixante premières années du XVIIe siècle, ont formé notre langue. Il avait trouvé dans Patru le collaborateur et l'héritier de ces derniers, il rencontrait leurs disciples et leurs continuateurs à l'hôtel de Lamoignon[2]. Et le vieil avocat, ainsi que les jésuites Rapin et Bouhours, encourageaient mieux que ses amis littéraires de la

[1] *Réflexions sur la poétique*. VIII, p. 123, IX, p. 124. « C'est le sentiment d'Aristote, dit Rapin, et d'Horace, son premier interprète. » En marge, il cite : « Et prodesse volunt et delectare Poetæ *Poét. Hor.* Ex interpretat. Ricoboni in hunc locum. — Les vers d'Horace ne disent pas tout à fait cela : « *Aut* prodesse volunt, *aut* delectare poetæ. *Aut* simul et jucunda et idonea dicere vitæ. *Ep. ad Pis*, 333, 334. — Voir dans la *Nouvelle collection des classiques populaires* de Lecène et Oudin, *Boileau* par M. Morillot, 1891, 3 *partie, la Doctrine*, IV, l'*Art et la Morale*, p. 179. L'auteur, dans des pages brillantes et bien senties, veut expliquer comment Boileau a su concilier le culte désintéressé de la forme, et l'union de l'art avec le bien et le morale. La solution proposée au problème n'appartient elle pas plutôt à notre temps qu'à celui de Boileau ? « Cette union féconde, dit M. Morillot, il l'exige non pas dans l'objet poétique, mais dans le sujet ; non pas dans l'œuvre, mais dans le poète....C'est dans le cœur de l'artiste qu'a dû s'opérer au préalable cette synthèse du beau et du bien. » P. 180.

[2] J'ai entendu dire ou P. Bouhours, cet agréable éplucheur de phrases et de mots qui a tant contribué à perfectionner notre langue, que l'homme qui la savait le mieux était son ami Patru. *Mémoires de l'abbé Legendre*, Paris, Charpentier 1863, livre 1er, p. 29.

première heure son penchant à réduire l'art en maximes et en formules. Depuis longtemps d'ailleurs, l'ancien concert était dérangé. Chacun, et même Racine que la légende rend peut-être trop inséparable de Boileau, tirait de son côté.

L'ami que le satirique prétendait avoir formé, n'était-il pas entré à l'Académie l'année même de la mort de Molière (1673), le même jour que Fléchier, le protégé du duc de Montausier? Or, l'Académie, pour le détracteur de Chapelain et de Cotin, était encore l'ennemi. Si bien qu'à la fin du second chant de son poème, après avoir esquissé le portrait du chansonnier qui se croit poète et se fait graver au frontispice de son livre,

Couronné de lauriers par la main de Nanteuil [1],

il voulait terminer par ce dernier trait:

Et dans l'Académie, orné d'un nouveau lustre,
Il fournira bientôt un quarantième illustre.

Mais s'il voyait son ami faire avant lui son chemin dans le monde, il était lui-même à la veille de franchir le dernier pas pour sortir de la foule des écrivains ordinaires. Après les joyeuses réunions de la jeunesse, les divertissements plus graves de la maison de Lamoignon, encore une étape à passer et l'auteur des satires, entrait à Saint-Germain et devenait poète de cour.

Ch. Revillout.

(*A suivre.*)

[1] *Art poétique*, ch. II; t. II, p. 211, note 3. Boileau voulait terminer ce chant par les deux vers suivants, mais il n'accomplit pas ce dessein, de crainte de déplaire à l'Académie. Cizeron Rival, *Lettres familières de Messieurs Boileau Despréaux et Brossette*, Lyon, 1770, in-12, tome III, p. 222, affirme que Despréaux disait en riant que si Messieurs de l'académie voulaient une devise qui leur convînt, il n'y avait qu'à mettre une troupe de singes qui se mireroient dans une fontaine avec ces mots autour: *Sibi pulchri*.

LETTRES INÉDITES

DE MONTMORENCY-DAMVILLE

GOUVERNEUR DE LANGUEDOC

INTRODUCTION

Henri I de Montmorency-Damville, gouverneur de Languedoc (de 1563 à 1614), est l'une des physionomies les plus originales de la fin du XVIe siècle. Catholique sceptique, en des temps où l'ardeur de la foi était sans cesse stimulée par l'acuité des haines religieuses, il combattit le plus souvent dans les rangs des Réformés. A vrai dire, sous le manteau du bien public, le chef des Politiques ne travailla guère que pour lui seul : son intérêt immédiat exigeait-il une alliance avec les Protestants, il n'hésitait pas à faire à leurs propositions un accueil favorable, et, parfois même, consentait à subir de leur part certaines humiliations [1]; lui commandait-il, au contraire, une rupture, il les abandonnait aussitôt, souvent décidé à les combattre [2]. Grand seigneur, jaloux de ses prérogatives presque royales, parfait administrateur plutôt qu'habile tacticien, Damville était doué d'un sens politique très sûr, qui lui permit de louvoyer habilement et de se jouer au milieu des situations les plus compliquées [3] : son

[1] L'Assemblée reformée de la Rochelle (fin de l'année 1588) lui imposa le contrôle d'un Conseil nommé par les Églises.

[2] Dès la première année de son gouvernement, il fit preuve d'une grande sévérité pour les Religionnaires qui « se plaignirent de voir l'édit de pacification rester lettre morte entre ses mains ». (De Thou, t. IV, p. 513). Charles IX lui-même modéra son ardeur. (Bibl. nat., mss. fr., 3185, p.80; — 3194, p. 43; — 3202, p. 53; — cités dans Dom Vaissette, édit Privat, t. XII, p. 109. — Voir aussi, ibid., preuves n° 277).

[3] « Brantôme, qui l'avait beaucoup connu, a tracé de lui un portrait qui doit être fort exact ». J. Roman. Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, nouv. édit., t. XII, p. 107. Voir Brantôme, édit. Lalanne : *Les grands Capitaines français*, t. III, p. 363.

attitude en Gévaudan pendant sa disgrâce en est la preuve.

Les lettres inédites que nous publions dans le présent opuscule se rapportent, en effet, à l'une des périodes de l'histoire de Damville où se révèle le plus nettement la flexibilité toute diplomatique de son caractère.

Quand Henri III eut, par l'annulation des Édits de Tolérance, déclaré la guerre aux Religionnaires et affirmé ainsi son alliance avec les Guises, ou plutôt sa soumission à leurs volontés, Montmorency, héritier de la vieille haine de son père pour ces derniers, refusa l'autorisation de publier en Languedoc l'acte impolitique de Nemours [1]. Le Roi, véritable jouet entre les mains des Ligueurs, lui retira par lettres patentes son gouvernement, et ordonna même à ses sujets de ne plus obéir qu'au Maréchal Guillaume de Joyeuse, heureux rival du gouverneur déchu [2].

Dès la fin de l'année 1585, Joyeuse et Damville entrent donc ouvertement en lutte. La majeure partie de la Province, de Toulouse à Narbonne, se déclare pour le nouveau gouverneur, tandis que Montmorency domine presque exclusivement de Narbonne au Rhône.

Toutefois la situation ne fut nulle part plus tendue qu'en Gévaudan, où tous les partis religieux et politiques, dont les rivalités ensanglantaient la France, étaient alors représentés. Ces factions apparaissent nettement en 1587, après que l'expédition [3] de l'Amiral Duc de Joyeuse, fils du Maréchal, eut annulé l'influence des Réformés dans le haut Gévaudan [4]. Dès lors se manifeste chez les catholiques une double tendance qui, toujours plus précise, donnera bientôt naissance a

[1] 7 juillet 1585 — Loutchitzki, Doc. inéd., p. 149.

[2] Dom Vaissette. *Hist. du Languedoc*, édit. Privat, t. XII, preuves, n° 400. « Lettre du Parlement de Toulouse au Roy » l'informant que les lettres patentes de révocation de Montmorency-Damville », ont été publiées (23 septembre 1585).

[3] Août et septembre 1586.

[4] Notamment au Malzieu, à Marvejols et dans la Baronnie de Peyre. Voir dans les « Documents pour servir à l'histoire du Gévaudan de 1586 à 1594 » publiés par J. Roucaute (Picard, édit., Paris, 1894), page 50, une « Note sur les documents relatifs à l'expédition de Joyeuse en Gévaudan ».

deux partis hostiles : au nord, les alliés de M. de Saint-Vidal[1], gouverneur particulier du pays, affilié aux Guises, et bientôt chef déclaré des Ligueurs[2] ; — au centre, les fidèles d'Adam de Heurtelou[3], prélat royaliste et gallican, tout dévoué à la royauté légitime. Quant aux Réformés, groupés dans le bas Gévaudan, ils forment une circonscription administrative distincte, organisée d'après le règlement voté par l'Assemblée de Nimes, le 10 février 1575[4], et sont (une partie du moins) directement soumis à Damville, qui, par son mariage avec Antoinette de la Mark, héritière de la baronnie de Florac[5], a acquis dans les hautes Cévennes de grands intérêts matériels.

Profitant habilement de cette scission dans le parti catholique, le gouverneur disgracié travailla à l'alliance féconde des Religionnaires et des Catholiques royalistes. Non que de telles négociations fussent aisées : car la situation de Damville était tout particulièrement délicate. N'était-il pas, lui, prince catholique, le seigneur et même l'allié, le soutien des Réformés du bas Gévaudan ? Aussi, prévenant toute objection de la part d'Adam de Heurtelou, chef des Royalistes catholi-

[1] Antoine de la Tour-Saint-Vidal, gouverneur et sénéchal du Gévaudan, gouverneur du Vélay, avait donné en dot à sa fille Claire de St-Vidal, épouse de Pierre de Rochefort d'Ailly, (1582), le château de Cénaret, l'une des « huit baronnies du tour de Gévaudan ». Il fut gouverneur du Velay de 1574 à 1591 (date de sa mort), et du Gévaudan à partir de 1576. Les ruines du château de Saint-Vidal sont encore visibles aujourd'hui aux environs du Puy.

[2] M. de St-Vidal jura la sainte Union au Puy le 31 mars 1589 au Puy-en-Velay entre les mains des délégués du Parlement de Toulouse. (Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, publiés par Chassaing. Le Puy 1875, p. 109.

[3] Docteur en droit, abbé commendataire de l'abbaye des Prémontrés du Restauré (dioc. de Soissons), prieur et seigneur d'Ispagnac (dioc. de Mende), ancien conseiller et premier aumônier du duc d'Alençon, chanoine des églises cathédrales de Paris et de Mende, vicaire général de l'évêque du Gévaudan (le célèbre Renaud de Beaune qui reçut Henri IV converti sur les parvis de Notre-Dame). Heurtelou succéda à ce dernier en l'année 1586.

[4] Ce Règlement « fut en vigueur jusqu'à l'Assemblée tenue à la Rochelle, en novembre 1588 ». L. Anquez, *Hist. des Assemblées politiques des Réformés de France*, p. 17.

[5] La baronnie de Florac était l'une des plus importantes des huit baronnies du tour de Gévaudan.

ques, lui écrivit-il, le 16 juillet 1587 [1] : « Je serais très aise de tascher, par quelques conférences, de ramener au giron de Saincte Mère Esglize ceux de la R. P. R., si cela pouvait apporter quelque ouverture à la paix publique », (rappelant ainsi le caractère exclusivement laïque de toute sa politique). « *Mais il y a fort peu d'apparence,* ajoute-t-il, *que ceste guerre procède de la diversité des religions.* (Retenons ce jugement sur les luttes de l'époque, on ne les a jamais mieux définies). *C'est à l'état du Royaulme, aux princes du sang, aux fidèles subjects du Roy qu'on s'attaque, non à la religion de Calvin.* A quoy, outre l'intérêt particulier que j'y ai, ma qualité et le rang que je tiens en France m'obligent d'employer tous mes moyens pour le service de Sa Majesté, manutention de sa couronne et de ses bons subjects. » Évitant surtout de s'aliéner les catholiques royalistes, il a « conservé les évêques et aultres personnes ecclésiastiques dans les pays de son obéissance en toute asseurance et exercice de la religion, avec jouyssance de leurs biens... Je les ay tellement asseurés, affirme-t il, qu'ils sont en surte dans les villes de ceulx de la religion prétendue réformée, y administrant les Saincts Sacrements et instruisant le peuple à leur grand contentement. Ceulx qui se sont retirés et distraits de l'obéissance du Roy et de mon commandement n'ont pas mieulx faict pour leurs pauvres églises... » Damville disait vrai ; et ne négligeant pas les arguments *ad hominem*, il informe le prélat qu'il a « commandé le maintien de son bénéfice de Saint-Martin-de-Lansuscle, comme en tout aultre endroict, il luy fera toujours paroistre les effects de sa bonne volonté ».

A la faveur d'une trève du labourage, conclue avec le maréchal de Joyeuse en avril 1588, il délégua en Gévaudan son « intendant de justice », M, de Rochemaure [2], le chargeant d'amener M. de Saint-Vidal, qui protestait encore de sa fidé-

[1] Lettre de Montmorency-Damville à Adam de Heurtelon, évêque-comte du Gévaudan (inédite . Voir, plus loin, le texte complet de ce document.

[2] M. de Rochemaure fut accompagné à Mende « du sieur Jourdain, deputé des habitans de Maruéjols, retirés à Florac » depuis la ruine de leur ville par Joyeuse (7 septembre 1586). Les commis du diocèse

lité à Henri III, à s'entendre avec lui, en vue de l'établissement d'une paix définitive, « sous le bon plaisir du Roy ». Non seulement l'intendant se rendit personnellement à Mende, où il s'entretint avec l'évêque et les commis du diocèse des affaires du Gévaudan [1], mais « il fit même assembler à Florac ceux de la nouvelle religion » (juin 1588).

Les états réformés du bas Gévaudan consentirent à la paix, mais à quatre conditions nettement spécifiées dans les articles qu'ils communiquèrent à « Messieurs des états du hault Gévaudan [2]. » La réponse de ces derniers [3] fut loin de donner entière satisfaction aux Religionnaires. Aussi les négociations furent-elles, pour quelque temps du moins, interrompues.

C'était un échec pour Montmorency ; mais l'habile gouverneur se garda bien de témoigner hautement de son mécontentement à l'évêque et aux commis des états du haut Gévaudan. Il se hâta de les rassurer sur ses intentions personnelles par une lettre datée du 27 juin [4]:

« Votre attitude, leur déclare-t-il, sera toujours jugée comme très raisonnable ; nul ne pourra jamais s'en offenser. » Il se fait fort de maintenir lui-même les protestants des

leur firent des propositions qui ne furent pas agréées par les Cèvenols, à en juger par ces quelques mots : « Lesdits de la nouvelle oppinion de Maruéjols se debvroient contenter des justes et apparentes raisons dernièrement proposées au sieur Jourdain, leur depputé, en la présence du sieur de Rochemaure, envoyé de la part du seigneur de Montmorency ». Nous n'avons aucun renseignement précis sur ces propositions. F. André, *Doc. ined. sur les guerres de religion en Gévaudan,* t. III, p. 399.)

[1] « Articles envoyés par les habitants de Maruéjols retirés à Florac à Messieurs des états du hault Gévaudan. » juin 1588 .F. André, *Doc. inéd. sur les guerres de religion en Gévaudan,* t. III, p. 395 et suiv. (Arch. dép. Lozère, série C 814) . Cet acte est signé du « Syndic des états du bas Gévaudan, le sieur Barrau. »

[2] Extrait de la « délibération de MM. les commis, syndic et députés du pays de Gévaudan », 21 avril 1588. (F. André, Doc. inéd. sur les guerres de religion en Gévaudan, t. III, pp. 370 et 371.)

[3] F. André, *Doc. inéd. sur les guerres de religion en Gévaudan*, t. III, p. p. 398 et suiv. (Arch. dép. Lozère, série C 814.)

[4] Lettre de Montmorency-Damville à « Messieurs du clergé, de la noblesse et du tiers-état du haut Gévaudan ». (Voir, plus loin, le texte de ce document.)

Cévennes « dans la paix ; il leur ostera les moyens de tenter quelque agression par le choix qu'il fera de personnes d'honneur pour les commander avec pouvoir de se faire obéir sous son commandement. »

Élargissant son sujet, Damville fait ensuite une véritable déclaration de principes, où se révèlent tout à la fois la parfaite habileté du diplomate et la morgue hautaine du gouverneur se réclamant de son titre de « fils du plus honorable officier de la Couronne et premier officier de France [1] », (défi indirect à l'adresse de son heureux rival, Joyeuse). Il ne permettra pas que « son gouvernement soit travaillé par la calamité publique, par la rébellion au Roi et désobéissance qu'on voit tous les jours paroistre en divers lieux. Je veux, affirme-t-il, employer toute ma vie et tous mes moyens pour le service de Sa Majesté.... Toute l'autorité que j'ai du Roy, j'en userai toujours pour l'obéissance de ses commandemens et des miens, qui ne sont, ni ne seront jamais autres que sa volonté. »

Mais, à deux reprises, il proteste vivement de son intention de « n'altérer en rien » l'état du Gévaudan. « Vous pourvoirez à vos affaires selon que vous penserez estre de votre bien... Je n'ai jamais voulu toucher à la domination de l'Église catholique, apostolique et romaine, de laquelle j'ai toujours fait et ferai toute ma vie profession, à l'exemple de mes prédécesseurs. » Témoigner ainsi hautement de ses sentiments royalistes et catholiques, et de son respect des libertés du pays, n'était-ce pas calmer d'avance toutes les inquiétudes du prélat gallican et des habitants du Gévaudan central?

Aussi cette première tentative ne fut-elle pas complètement infructueuse : elle avait permis aux deux chefs des factions royalistes en Gévaudan, Damville et Heurtelou, un échange de vues qui prouvait tout au moins la sincérité de leurs intentions conciliatrices. Les graves événements de la fin de l'année 1588 [2] et des premiers mois de 1589 [3] hâtèrent d'ailleurs l'u-

[1] Allusion au titre de connétable que portait son père.

[2] Assassinat des Guises. Rupture d'Henri III avec la Ligue (décembre 1588).

[3] Retour en grâces de Damville, officiellement consacré par des « let-

nion des Réformés et des Catholiques royalistes, sous le commandement de Montmorency rentré en grâces. Les influences combinées de l'évêque de Mende et du gouverneur de Languedoc arrêteront bientôt les progrès des Ligueurs, confinés pour toujours dans la partie septentrionale du diocèse, et assureront, en Gévaudan, le triomphe définitif de la cause du Béarnais, devenu roi de France.

J. Roucaute.

I

Lettre de Montmorency-Damville à Adam de Heurtelou, évêque-comte du Gévaudan.

16 juillet 1587. (Arch. dépiles de la Lozère. Série G. 61) (inédit).

Monsieur de Mende,

J'ay esté fort aise d'entendre par la vostre [1] le désir que vous avez du soulaigement du peuple et bien et repos du pays, et de donner quelque commencement de paciffication à ceulx de vostre diocèze avec mes subjectz de Florac [2] et avec leurs voisins. Il n'y a pas faulte de plainctes d'un costé et de l'aultre.... Je pense du moings que, s'il advient [à ces derniers] de faire quelques courses, c'est plustost pour se garantir des oppressions qu'on leur faict que pour endommaiger aultrui. Je ne vouldrais pas qu'aulcune de mes maisons [3], non plus qu'aulcun lieu de mon obéyssance servit de retraicte à ceulx qui font les ravaiges et excès que vous me mandez ; et m'estant informé du meurtre commis en la personne de troys muletiers, j'ay vériffié, à ce qu'on m'a rapporté, qu'ilz avoient été thuez par des soldats de vostre party qui trafiquent par foires à Ispaignac [4]. Touttefois, pour vous

tres datées de Blois le 2 mars 1589).» Voir ces lettres patentes dans Dom Vaissette, Histoire du Languedoc, édit Privat, t. XII. Preuves, n° 423.

[1] Nous n'avons pu retrouver, au cours de nos minutieuses recherches sur l'Histoire du Gévaudan de 1586 à 1594, la lettre à laquelle Damville fait ici allusion.

[2] Montmorency avait, en effet, épousé Antoinette de la Mark, baronne de Florac.

[3] Les domaines de la Baronnie de Florac.

[4] Ispagnac, pittoresque chef-lieu de commune, situé à 9 kilom. N-O.

monstrer comme je désire pourveoir à tels désordres, j'ai faict une recharge à mes officiers de Florac pour en fere une plus exacte recerche et me tenir adverty de ce qu'en aura esté trouvé, pour, si le cas en eschoit, en fère fère telles pugnitions qu'elles servent d'exemple à tous ; et recevray avec beaucoup de contentement que vous m'en continuerez les advertissements, lorsque les occasions s'en présenteront.

Je serais aussy très-aise de tascher, par quelques conférences, ramener au giron de Sainte Mère Esglize ceulx de la Religion Prétendue Réformée, si cela pouvoit apporter quelque ouverture à la paix publique. Mais il y a fort peu d'apparence que ceste guerre procède de la diversité des religions : c'est à l'estat du Royaulme, aux princes du sang et aux fidelles subjects du Roy qu'on s'attaque, et non à la religion de Calvin. A quoy, oultre l'interest particulier que j'y ay, ma qualité et le rang que je tiens en France m'obligent d'emploier tous mes moyens pour le service de Sa Majesté, manutention de la Couronne et des bons subjects de sadite Majesté. Car, quant au faict de la religion, il n'y a homme de bien qui puisse doubter du zelle que j'ay eu et auray toute ma vie à l'establissement et advancement de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, comme les effects en font preuve, — notamment ayant conservé les évesques et aultres personnes ecclésiastiques dans le pays de mon obéyssance en toute asseurance et exercice de la religion, avec la joyssance de leurs biens, et les ay tellement asseurés qu'ilz sont en seurté dans les villes de ceulx de la Religion Prétendue, y administrant les Saincts Sacrements et instruisant le peuple à leur grand contentement.... Ceulx qui se sont retirés et distraicts de l'obéyssance du Roy et de mon commandement n'ont pas mieulx faict pour eulx, et beaucoup pis pour leurs pauvres esglizes.

J'ay escript au sieur de Montbrun [2], comme aux aultres gentilzhommes et chefs du hault et bas Gévauldan qu'ilz prennent garde dorénavant que la guerre se faict plustost entre les gentilzhommes et les soldats que contre les laboureurs, païsans et muletiers. Je m'asseure qu'ilz obéyront à mon commandement, mesme si, de votre part, vous tenez la main à ung semblable règlement.

J'ay aussy commandé le maintien de votre bénéffice de St-Martin-

de Florac, a l'entree des gorges du Tarn. L'historique de cette localité et de son prieuré de Bénédictins a été tracé par M. F. André, ancien archiviste de la Lozère, dans l'annuaire départemental, partie historique, années 1874 et 1875.

[2] L'un des principaux chefs Huguenots du Gévaudan.

de Lansuscle [1], comme en tout aultre endroict je vous feray paroistre les effects de ma bonne vollonté.

Et, pour la fin, après m'estre recommandé de tout mon cœur à vostre bonne grâce, je prieray Dieu,

Monsieur de Mende, vous avoir en la sienne.

Le seizième jour de juillet 1587.

Vostre bien affectionné et parfaict amy,
MONTMORENCY [2].

II

Lettre de Montmorency-Damville aux états du haut Gévaudan

27 juin 1588. Archiv. dép. Lozère, non inventorié [3]) (inédit).

A Messieurs du clergé, de la noblesse et tiers-état du haut Gévaudan [4]

MESSIEURS,

Je ne me lasserai jamais de désirer et procurer quelque soulatgement particulier au paoure peuple de vostre païs, pendant ceste calamité généralle de la France, et ay grand regret que [tout ce] qui, pour cest effect, avoit esté commencé n'ayt réussi [5], mesme (*mots effacés*) deffault procédé du refus faict à ceux de Marvejols.... C'est

[1] Aujourd'hui petite commune du canton de Saint-Germain-de-Calberte, (arrondissement de Florac), Saint Martin de Laususcle était, sous l'Ancien Régime, terre épiscopale. Consulter sur les droits de l'évêché dans cette paroisse des Cévennes, les Archives dép. de la Lozère, série G, 645 à 665.

[2] La signature seule est de la main même de Damville.

[3] Ce document, trouvé par M. F. André dans le petit clocher de la cathédrale de Mende, est en très mauvais état. C'est pour nous un devoir de remercier l'archiviste érudit qui nous a aide dans sa difficile transcription.

[4] La scission était si complète, depuis l'édit de Nemours (7 juillet 1585), que les états eux-mêmes s'étaient divisés : à Florac se réunirent les états réformés du bas Gévaudan, et à Mende, ceux du haut Gévaudan catholique.

[5] Allusion à l'échec recent des négociations entamées (avril 1588) par M. de Rochemaure, intendant près M. de Montmorency, dans le but de hâter l'alliance des catholiques royalistes du haut Gévaudan et des réformés du bas Gévaudan. Voir l'Introduction.

chose qui sera tousiours jugée par touts très raisonnable, et nul ne s'en pourra avec raison offenser, car, en ceste seurté, il n'y aura que leur conservation et défencive, et y seront tellement contraincts par mon authorité que vous ny aultres n'aurez aucune occasion..... de peur qu'ilz emploient ce moyen pour l'agression et offencive, ny qu'ilz ayent aulcune voulonté d'altérer le repos public, quand je leur en auray osté tous les moyens par le choix que je ferai de personne d'honneur pour les commander avec pouvoir de se faire obéyr soubz mes commandemens.

Je ne veuz ni entends altérer rien de vostre estat [1], et moings toucher à la domination de l'Esglize catholique, apostolique et romaine, de laquelle j'ay faict tousiours constamment profession, faict et feray toute ma vie, à l'exemple de mes prédécesseurs, mais aussy pour le rang que je tiens en France, estant filz du plus honoraible officier de la Couronne, aujourd'huy plus ancien et premier officier de France.

Et mesme, en ce qui touche l'estat de mon gouvernement, je ne veuz permettre que mon gouvernement soyt travailhé par la calamité publique et par la rébellion au Roy et désobéissance qu'on voit tous les jours paroistre en divers lieux [2], et veuz emploier ma vie et tous mes moïens pour le service de Sa Majesté et conservation de ses subjects, soubs l'obéyssance de ses édicts, qu'il a faicts avec si grand cognoissance et par advis de son conseil.

J'ay veu vos articles des responses [3] sur la demande de ceulx de Marvejols..... je ne pourray y prouvoir avec aultant de contentement que vous désirez.

Je m'asseure de tant d'obéyssance dans mon gouvernement, que tous ceuls qui vouldront venir vers moy le peuvent faire en toute seurté et liberté. C'est pourquoy vous pourvoierez à vos affaires selon que vous penserez estre de vostre bien, en vous asseurant qu'en tout ce que le paoure peuple pourra recepvoir soulatgement et descharge, j'y apporteray tous mes moïens et l'authorité que j'ay du Roy, que j'employeray tousiours pour l'obéyssance de ses commandements et des miens, qui ne sont, ny ne seront jamais aultres que sa voulonté;

[1] Allusion à la constitution particulière du Gévaudan, qui datait du Pareage signé, en l'an 1307, par le Roi Philippe-le-Bel et l'évêque-comte de Gévaudan, Guillaume-Durant II. Voir le Paréage dans « Prouzet, Hist. du Gévaudan, t. II, pp. 337 et suiv. note XIV. » Le manuscrit de ce contrat se trouve aux archives départementales de la Lozère, G. 743.

[2] Allusion à la récente Journée des Barricades.

[3] Consulter : F. André, doc. inéd. sur les guerres de religion en Gévaudan, t. III, pp. 398 et suiv.

j'auray extrême regret de me voir privé des moïens pour vostre bien, advantage et soulagement; mais je retiendray tousiours la voulonte pour vous en produire les effectz, selon les occurences,

d'aussy bon cueur que je prie à Dieu,

MESSIEURS,

Vous doner bone santé et longue vye.

A Baignolz [1], ce 27 juing 1588.

Vostre meilleur et entièrement affectionné amy,

MONTMORENCY [2].

[1] Bagnols, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Uzès (Gard), était alors le quartier-général de Damville.

[2] Cette signature est de la main même de Damville.

POÈME LATIN RYTHMIQUE DU XIVe SIÈCLE

SUR

LE *MISSUS EST ANGELUS*

Le ms. 201 de la Bibliothèque de Toulouse contient un recueil sur le *Missus est Angelus*, qui comprend une poésie ou *Dictamen* et quatre homélies de saint Bernard : « Incipit omelia prima. Quid voluit Evangelista tot propria nomina... » (Migne, *Patr. lat.*, tom. CLXXXIII, col. 55.) — « Incipit secunda. Bonum quidem canticum illud... » (Migne, *ibid.*, col. 61.) — « Incipit tertia. Libenter ubi michi congruere video... » (Migne, *ibid.*, col. 71.) — « Incipit IIIIa. Non est dubium quidquid in laudibus... » (Migne, *ibid.*, col. 78.) Je ne m'arrête ici qu'au poème.

Ce Dictamen *secundum tenorem Evangelii* MISSUS EST (Lc. I, 26-38), est un poème latin de cent treize strophes de huit vers. Le vers est de huit syllabes, iambique et rimé. Les rimes sont croisées et le huitain est sur deux rimes seulement : il se termine donc régulièrement par un iambe ; dans les strophes IX, X, XXX, XLIII, XCV, XCVIII, XCIX, CII, CVI, quatre vers sont irrégulièrement trochaïques, au moins par le dernier pied qui est un trochée au lieu d'un iambe.

Je rappelle les règles du genre de poésie représenté par ce dictamen : 1° chaque vers se compose de quatre iambes, c'est-à-dire que l'accent tonique frappe les syllabes de nombre pair, 2, 4, 6, 8 ; 2° la rime porte sur la pénultième et la dernière syllabe. De ces deux règles, la seconde semble avoir été seule regardée comme de rigueur ; il était requis également que le vers se terminât par un iambe. L'auteur de notre *Dictamen* a très habituellement négligé la première et la lettre du texte l'y obligeait d'ordinaire à chaque commencement de strophe.

Chaque strophe en effet commence par un des mots du *Missus est* (Lc. I, 26-38), pris à la suite du texte évangélique. Cependant le texte évangélique ne s'y trouve pas dans son intégrité absolue : quelques mots ont été négligés par le poète : *ejus*, I, 29, 31 ; *et*, I, 30, 35, 36 ; *ei*, I, 30 ; *enim*, I, 30 ; *autem*, I, 34, 38 ; d'autres utilisés ont subi un léger déplacement : *Sanctus Spiritus* pour *Spiritus Sanctus*, I, 35, *est sextus* pour *sextus est*, I, 36, *in sua senectute* pour *in senectute sua ; ei* a été mis pour *illi*, I, 32 ; *et* a été ajouté en un endroit, I, 36. Il peut se faire d'ailleurs que la version suivie par le poète ne fut pas rigoureusement conforme à la Vulgate actuelle, et présentât avec celle-ci les variantes exprimés par ces changements sans importance. Chacun des mots empruntés à l'Évangile a servi de point de départ d'un développement parfois heureux sur l'un ou l'autre des principaux mystères chrétiens.

Le manuscrit dérelié, mutilé peut-être, est en une belle écriture et du commencement du XIVe siècle. Il est à présumer qu'il représente l'âge du poème lui-même, car il paraît être unique ; M. l'abbé Ul. Chevalier n'a mentionné le *Dictamen* que d'après le ms. 201 de Toulouse, *Repertorium hymnologicum*, n° 11630. On peut donc le considérer comme inédit. Peut-être aussi est-il un des premiers exemples d'un genre de poésie qui fut très goûté et répandu un siècle plus tard. Il contient quelques vers d'une bonne facture et des strophes réussies.

La provenance du manuscrit, si elle était déterminée, pourrait nous mettre sur la voie de l'auteur : il nous reste inconnu.

C. Douais.

DICTAMEN SECUNDUM TENOREM EVANGELII :

MISSUS EST ANGELUS. Lc. I, 26-38.

Bibl. publ. de Toulouse, ms. 201 (I, 340)

Jhesus Christus. Ave, Maria,
gratia plena, Dominus tecum.

Incipit DICTAMEN PULCHERRIMUM, CONDITUM AD HONOREM VIRGINIS MARIE SECUNDUM TENOREM EVANGELII : MISSUS EST ANGELUS [1]

I

MISSUS EST de celestibus
Nuncius regis omnium,
Ut nunciaret tristibus
Verum solamen cordium,
In tenebris sedentibus
Eterne lucis radium,
In peccatis languentibus
Magne salutis gaudiùm.

II

ANGELUS non significat
Naturam, sed officium ;
Cum Deus nobis indicat
Vel facit beneficium ;
Quem vult spiritum indicat [2]
Ad hoc fieri nuncium,
Et ei nomen applicat
Juxta datum misterium.

[1] *Et in quolibet dictone sunt octo versus.* Avertissement du copiste, qui a mis deux vers dans une même ligne.

[2] Le verbe *indicat* employé deux fois est pris dans deux sens.

III

Gabriel ergo dicitur
Qui missus est ad Virginem.
Hoc nomen nobis loquitur
Divinam fortitudinem,
A qua Fortis devincitur
Qui jam vicerat hominem ;
Hoc prelium prosequitur
Sanctus David per ordinem.

IV

A Deo Patre nuncius
Missus fuit descendere,
Ordinante ut Filius,
Sancti Spiritus opere,
Fiat homo inferius
Indutus carnis vellere,
Ut homines superius
Ad celos possit trahere.

V

In civitatem modicam
Magne parantur nuptie ;
Nuncius civem unicam
Petit pro rege glorie,
Ut civitatem celicam
Civibus hujus patrie
Cunctis faceret publicam
Regie dono gratie.

VI

Galylee vult populum
Revocare ad propria
Et transire per Zabulum [1]

[1] Ms. : *Transini graturum per Zabulum,* vers qui n'a point de sens et qui est faux, par le fait du copiste probablement.

In aliena patria.
Visitans istud seculum
Deus sua presentia,
Omnem credentem servulum
Vocat ad celi gaudia.

VII

Cui nomen imponitur
Conveniens misterio ;
Sicut tempus eligitur,
Sic locus Dei filio ;
Quando florum respicitur
Novorum delectatio,
Flos nove vite mittitur
In florenti pomerio.

VIII

Nazareth ergo civitas
Florebat novis floribus,
Cujus florum amenitas
Cunctis prosit mortalibus :
Nostra namque mortalitas
Hujus floris odoribus
Reviviscit et novitas
Vite datur credentibus.

IX

Ad Virginem que florebat
Omni virtutum genere
Flos celitus veniebat,
Qui florem nescit ledere ;
Qui odore redolebat
Florem celestem legere.
Sibi digne competebat
Et certum florum facere.

X

Desponsatam fecit esse,

Ne ledatur infamia
Flos qui de radice Jesse
Florebat omni gracia,
Et ut sponsus det expresse
Virgini testimonia,
Detque sponsus quod necesse
Pena laboris media.

XI

Viro virgo connectitur
Non pro carnis libidine ;
Thesaurus justo creditur
Sub vere sponse nomine ;
A quo sponsa [non] tangitur,
Sed Spiritus dulcedine
Vir a sponsa diligitur,
Utroque stante virgine.

XII

Cui nomen est proprium
Semper accrescens [1] meritis :
Usque in sanctum senium
Culpis carens illicitis,
Meruit Dei filium
Gentibus missum perditis
Servare regem omnium,
Nutrire cibis debitis.

XIII

Erat justus et sapiens,
Modestus, castus, humilis,
Omne malum refugiens,
In actibus laudabilis,
Omni bono consentiens,
Exemplo cunctis utilis,

[1] *Joseph* signifie *accressens.*

De magna tribu veniens
Vir erat Joseph [1] nobilis.

XIV

De domo et familia
Una fuerunt geniti ;
Sunt de tribu egregia
Sponsus et sponsa incliti :
Nam divina potencia
A qua sunt omnes conditi
Venit de domo regia
Miserta mundi perditi.

XV

David tribus est nobilis
Orta [de] Jude genere ;
Confessio laudabilis ;
Sic manu Fortem parere ;
Intacta virgo humilis
Confiteri et psallere,
Sic ut fortis amabilis,
Goliam possit vincere.

XVI

Et nomen tante femine
Non tegatur silentio ;

[1] Dans le ms. *Joseph* appartient au premier vers de cette strophe *Erat Joseph justus et sapiens*, d'après la suite du texte évangélique: Mais avec ce mot le vers est faux et le dernier de la strophe, au contraire, devient bon. *Iste* désigne *Joseph*.

Voici la strophe entière d'après le ms.:

Erat Joseph justus et sapiens,
Modestus, castus, humilis,
Omne malum refugiens,
In actibus laudabilis,
Omni bono consentiens,
Exemplo cunctis utilis,
De magna tribu veniens
Vir erat iste nobilis.

Omni plenum dulcedine,
Summo dignum imperio,
Invocari ab homine
Debet omni negocio;
Ergo in hoc Dictamine
Michi sit in auxilio.

XVII

Virginis hujus precibus
Michi detur auxilium,
Ut possim dignis laudibus
Ejus referre gaudium,
Quod cepit in sermonibus
Dictis ei per nuncium,
Cum in sacris visceribus
Concepit Dei filium.

XVIII

Maria, lumen cordium,
Illuminata gracia,
Illuminatrix omnium,
Stella maris eximia,
Audiat Dei nuncium
Qui defert ei gaudia;
Mundo passo naufragium
Det salutis remedia.

XIX

Et ingressus cum lumine,
Non fecit magnum strepitum,
Significans in virgine
Vere lucis introïtum,
Qui sine viri semine
Intravit ventrem inclitum
Et contra morem femine
Inde faciens exitum.

XX

Angelus in silencio
Solam invenit virginem;
Que mundum habet odio
Omnem refugit hominem;
Fervens ejus devocio,
Appetit solitudinem;
Ingresso Dei nuncio,
Magnam confert dulcedinem.

XXI

Ad eam que in seculo
Vitam ducebat celicam
Venit, ut celi pabulo
Refficiat famelicam;
Carnis et cordis oculo
Videns lucem angelicam,
Reverenti vocabulo
Audit salutem Deicam.

XXII

Dixit salutis gaudium
Quod rex ei transmiserat,
Et perficit officium
Propter quod missus fuerat.
Audiens virgo nuncium,
Magnum pavorem tollerat:
Quippe quisque mortalium
Tale quid non audierat.

XXIII

Ave, o Eve filia,
Que ve matris mortificum
Ab humana miseria,
Tolles; ave salvificum
Pro salute remedia

Mundi dabis in publicum [1] ;
Suscipe nova gaudia ;
Portabis sum[m]um medicum.

XXIV

Gracia infallibili,
Tu digna es per merita,
Gracia ineffabili
Per quam cuncta sunt condita.
Mundo succurrens labili,
Et sic pre cunctis inclita
Corde gaudebis humili,
Gracia cunctis reddita.

XXV

Plena luna non patiens
Eclipsim nullis mensibus,
Sed crescens et proficiens
In virtutum luminibus.
Quatuordecim faciens
Circulos a natalibus,
Lumen solis recipiens,
Plene lucebis noctibus.

XXVI

Dominus rex celestium
Te [2] vult sponsam assumere ;
Ecce pulsat ad ostium :
Noli regem renuere ;
Para ei ospicium ;
Gaude regem suscipere,
Qui salutem credentium
In te venit perficere.

[1] Ms. : *Pro salutis remedia — mundo dabis in publicum.*
[2] Ms. : *Te vult in sponsam assumere.*

XXVII

Tecum habebis socium,
Qui tua regat opera;
Tecum habebis filium
Sanctum in tua viscera;
Tecum feres in gremium
Indutum carne tenera;
Tecum erit rex omnium,
Qui per te donet munera.

XXVIII

Benedicta es filia :
Maledictis parentibus
Datura es remedia
Ex sacratis visceribus ;
Benedicta misteria,
Que eternis federibus
Eterne vite premia
Per te dantur mortalibus.

XXIX

Tu, sponsa valde nobilis,
Summi regis es camera ;
Puella semper humilis,
Mater eris puerpera ;
In te, virgo amabilis,
Mira faciet opera
Rex celestis laudabilis,
Conjungens ymis supera.

XXX

In mulieribus talis
Inventa nunquam fuerat ;
Reatus originalis
Precedentes infecerat :
Tu puella, quam a malis
Tantis Deus privaverat,

Quam gracia spiritalis
In utero sacraverat.

XXXI

Que, cum audisset nuncium
Verba dicentem dulcia,
Non elevat cor proprium
In humana superbia ;
Sed tanquam candens lilium
Et viola eximia
Odorem dedit nimium
Humilitatis gracia.

XXXII

Turbata est ut limpidum
Fontem [in se] recipiat [1],
Qui mundum istum turbidum
Purum a sorde faciat,
Hominem quoque languidum
Sitientem refficiat,
Cor virginis fit pavidum,
Ut securum se sentiat.

XXXIII

In sermone angelico
Intendit virgo dulciter,
Suggens de rore celico
Lac et mel spiritaliter ;
Hoc non clamat in publico,
Considerans humiliter
In hoc ave salvifico
Causam vite finaliter.

XXXIV

Et cogitabat tacita
Quid hoc sermo significet ;

[1] Ms. : *Fontem accipiat.*

Hanc docet Sanctus Spiritus
Ut turbatam clarificet [1],
Et ut sic docta celicus
Ministerium indicet [2]
Sibi datum divinitus,
Ut hominum salvificet.

XXXV

Qualis sit benedictio
Sacra virgo considerat ;
Nam Eve maledictio
Usque ad tunc duraverat,
Et virginis intencio
Castigatis firmaverat
Verum in corde proprio
Quod Deus consecraverat.

XXXVI

Esset utrum in semine
Sive in rerum opibus,
Sive in fame nomine,
Vel in sacris virtutibus.
Hec silente precamine
Et in cordis sermonibus
Interrogat in virgine
Mens turbata luminibus.

XXXVII

Ista nam salutatio
Cunctis erat insolita ;
Celestis benedictio
Nundum erat exhibita ;
Gracie Dei missio
Adhuc erat prohibita [3];

[1] Ms. : *clarificat.*
[2] Ms. : *indicat.*
[3] Ms. : *prohabita.*

Sic virginis intentio
Cogitabat incognita.

XXXVIII

Ait angelus Virgini
Declarando misterium,
Fidelis servus Domini
Perficiens officium,
Quod congauderet semini ;
Dives opum celestium
Omni pateret homini
Famam virtutum omnium.

XXXIX

Ne timeas a servulo
Parato ad servicium ;
Intende cordis oculo
In divinum misterium ;
Non time, que a seculo
Tolles timoris tedium,
Omni datura populo
Securitatis gaudium.

XL

Maria mea domina,
Tibi servire venio ;
Cuncta celorum agmina
Tuo subsunt imperio ;
Non time propter lumina
Tuo missa servicio ;
Totum mundum illumina
Tuo sancto colloquio.

XLI

Invenisti per merita
Quem querebas affectibus,
Qui respicit abscondita
Presens in tuis precibus ;

Bona celorum perdita
A primevis parentibus
Tibi, Virgo, sunt reddita,
Ac per te cunctis gentibus.

XLII

Graciam per te facere
Vult Deus[1] omni populo
Prius tibi tribuere,
Et post, credenti populo ;
Laborantes vult pascere
Eterne vite pabulo
Sitientes refficere
Vere fidei poculo.

XLIII

Apud Deum qui me misit
Reputata es maxima ;
In seculo te dimisit
Ubi visa es minima,
Qui se a te non divisit
Nunc de carne purissima
Sumere vult, ut promisit,
Carnem, virgo pulcherrima.

XLIV

Ecce lux, ecce claritas,
Ecce perfectum gaudium ;
Ecce amici caritas
[Amice][2] petit gremium ;
Ecce sponsi jocunditas
Sponse pulsat ad ostium ;
Ecce summa felicitas :
Para ei hospicium.

[1] Ms.: *devo*.
[2] Ms.: *admittere* ; avec ce mot le sens est coupé et le vers faux.

XLV

Concipies veraciter
Deum verum et hominem ;
Felix eris perhempniter ;
Et felicem gravedinem
Leta portabis leviter ;
Tibi dabit dulcedinem ;
Teque portabit firmiter,
Tollens a te formidinem.

XLVI

In utero versabitur
Quem mundus nequit capere ;
A quo mundus includitur
Ipsum debes concipere ;
Utero totus dabitur
Totus manes in aere ;
Totus a Patre gignitur,
Totus in ventris carcere.

XLVII

Et paries mirabilem
Ex intactis visceribus ;
Dominum invisibilem
Humanis dabis visibus,
Excelsum nimis humilem,
Et gaudium in flectibus,
Lucem inaccessibilem
Tangens beatis manibus.

XLVIII

Filium Dei proprium
Per quem facta sunt omnia
Tuum habebis filium,
Cujus prius es filia ;
Regem lactabis omnium,

Defferens inter brachia
Summum pastorem ovium [1].
Qui dat cunctis cibaria.

XLIX

Vocabis [2] novo nomine
Dominum de te genitum,
Quod in celorum culmine
Ei fuit impositum;
Veniens in certamine
Christianum exercitum
Hic vocabit in lumine
Ad regnum suum inclitum.

L

Nomen ei laudabile
Benedictum ab omnibus,
A cunctis adorabile
Cum genuflexionibus;
Scias quoque terribile,
Set malignis spiritibus,
Ab angelis amabile,
Invocandum a gentibus.

LI

Jhesum [3] salutem omnium,
Deum fortem in prelio
Vocabis tuum filium
Nomine sancto proprio;
Angelorum est gaudium,
Hominum exultatio;
Hoc sanctum Euvangelium
Serva in cordis medio.

[1] Ms. : *Omnium*, répété.
[2] Ms. : *Et vocabis*, d'après le texte de l'Évangile.
[3] *Nomen ejus Jesum*, dans l'Évangile : le mot *ejus* est ici négligé par le poète.

LII

Hic enim [plebem faciet] [1]
[Salvam] a cunctis reatibus ;
Hic justus judex veniet
Deus in celi nubibus ;
Hic malignos percussiet
Comdempnatis demonibus ;
Hic amicos recipiet
Secum in celi sedibus.

LIII

Erit quod semper fuerat
Deus lumen de lumine,
Hominem quem formaverat
Assumens in te virgine,
Ut ruinam quam fecerat
Lucifer fastus famine
Reparet, celo conferat
Cives novos de homine.

LIV

Magnus qui semper maximus
Erit, qui nequit crescere ;
Claudere nequit animus
Quantitatem nec capere ;
Humilitate minimus
Magnus erit in opere ;
Qui primus et novissimus
Vult parvos magnos facere.

LV

Et filius qui medius
Inter Patrem et Spiritum [2]
Unum idem, set aliu[s] [3].

[1] Ms. : *Hic enim salvum populum.*
[2] Ms. : *Filium.*
[3] Ms. : *Aliud.*

Hominem sumens conditum,
Ut te ponat superius
Ad locum tibi debitum
Tuum erit inferius
Preciosum depositum.

LVI

ALTISSIMI nobilitas
Ordinatur vilescere ;
Nec credendum quod vilitas
Dignum possit inficere ;
Summi Dei sublimitas
Sic infimum vult facere
Ut infimi obscuritas
Inde possit clarescere.

LVII

VOCABITUR a gentibus
Quod est semper realiter :
Nam in sanctis operibus
Cognoscetur veraciter
Deus verus qui omnibus
Preest regnans feliciter ;
Hoc nomen in celestibus
Est ei eternaliter.

LVIII

ET DABIT ei gloriam
Dei Patris auctoritas
Quam habet semper propriam
Filii vera unitas ;
Quo ad carnis substantiam
Minorabitur dignitas ;
Hic docet per victoriam ;
Detur ei sublimitas.

LIX

DOMINUS DEUS omnipotens

A quo natus est Filius,
Qui nascendi principium
Non habebit superius,
Sic ordinavit Filium
Transmittere inferius,
Ut revertens ad solium
Amicis donet melius.

LX

SEDEM habebit regiam,
Qui erit de te genitus;
Tue carnis substanciam,
Exultabit divinitus;
Tu, mater, videns gloriam
Filii tui celitus,
Impetra nobis veniam
Post hujus vite gemitus.

LXI

DAVID regnum restituet
Cujus jam sceptrum corruit;
Novam legem constituet,
Nam vetus mortem tribuit;
Hic hostem regn[i][1] destruet
Qui regnum suum dirruit;
Vitam populo tribuet
Qui per mortem jam aruit.

LXII

PATRIS EJUS veraciter
De cujus erit semine
Dabitur ei jugiter
Sceptrum, cujus regimine
Letabuntur celeriter
Homines pro dulcedine,

[1] Ms.: *regnum.*

Sub quo vivent feliciter
Cives in celi culmine.

LXIII

Et regnabit rex sapiens,
Et faciet justiciam;
Abscondita respiciens
Dissipabit maliciam;
Dispersos suos [nutriens][1]
Revocabit ad patriam;
Regia dona largiens,
[Suam] monstrabit gloriam.

LXIV

In domo Jacob regia
Ponetur ejus solium:
Nam in sancta ecclesia,
Que est domus fidelium,
Nati tui prudentia
Cunctis erit in gaudium;
Vere fidei gracia,
Rex erit unus omnium.

LXV

In eternum ditabitur
Diviciis et gloria;
Ubicunque laudabitur
Salomonis prudencia;
A quocunque timebitur
Regis fortis potentia;
A civibus amabitur
Pacifici clementia.

LXVI

Regni ejus[2] hereditas
Non indigebit lumine;

[1] Ms.: *Viventes.*
[2] Ms.: *Et regni ejus.*

Perhempnis anni claritas
Fulgebit celi culmine ;
Hinc [1] recedet adversitas
In fugata formidine ;
Pax erit et tranquillitas
In amoris dulcedine.

LXVII

Non erit luctus amplius,
Neque clamor, sed lacrimas
Absterget tuus filius,
Sanctas confortans animas :
Cunctis erit jocunditas ;
Escas habebit obtimas,
Quas dabit rex egregius
Gubernans oves plurimas.

LXVIII

Finis est et principium
Rex iste de quo loquitur ;
Regni cujus imperium
Sine fine videbitur ;
Si vis habere filium
Sicut tibi promittitur,
Dic pulsanti ad ostium,
Et ecce tibi dabitur.

LXIX

Dixit Maria nuncio
Respondens ei dulciter :
Quamvis tua locutio
Turbaverit me taliter.
Tua tamen promissio
Michi placet veraciter ;
Sed modum ego nescio
Nisi loquaris aliter.

[1] Ms. : *Abhinc.*

LXX

Quomodo Deus faciet
Uterum intumescere ;
Quomodo hoc perficiet :
Utrum et viri opere
Vel virginem consentiet
Miraculo concipere ;
Scio namque quod veniet
Populum salvum facere.

LXXI

Fiet homo, non dubito,
Deus, immensa gracia ;
Nam promissum recogito
In lege et prophetia :
Tua tantum, [te] rogito,
Me doceant eloquia,
Quomodo in me subito
Tanta fient misteria.

LXXII

Istud donum desidero
Deo meo consentiens ;
Utinam regi supero
Placerem, virum nesciens ;
Gaudium inde genero,
Verbum salutis audiens ;
Set respondere differo,
Modum audire cupiens.

LXXIII

Quoniam vovi Domino
Castitatis propositum,
Dono Dei extermino
Omne quod est illicitum ;
In corde tamen rumino
Sermonem tuum inclitum,

Quomodo in hoc termino
Habeam de me genitum [1].

LXXIV

Virum et viri opera
Ignoro omni tempore ;
Promissa Deo federa
Servo fidei pectore ;
Non possunt in me scelera
Ut nec ignis in marmore ;
Purgata Deo viscera
Dono cum casto corpore.

LXXV

Non cognosco maliciam,
Nec propono cognoscere ;
Dei benivolenciam
Tantum volo acquirere ;
Si michi det hanc graciam,
Ut cepisti promittere,
Dic quomodo concipiam :
Parata sum recipere.

LXXVI

Respondens dixit nuncius,
Querenti satisfaciens :
Sermo tuus egregius
Est, questioque sapiens ;
Florem pudoris filius
Non ledet in te veniens ;
Set confirmabit fortius
Te gracia custodiens.

LXXVII

Sanctus spiritus gravidam
Te suo reddet opere :

Ms. : *gemittum.*

Qui quondam virgam aridam
Fructum fecit producere,
Aream rore madidam
Siccato fecit vellere,
Virginem suam floridam
Te vult pregnatam reddere.

LXXVIII

SUPERVENIET dulciter
Non faciendo strepitum ;
In te faciet noviter
Novum quid et insolitum,
Diversa jungens pariter,
Cum Deo servum subditum,
Cor hominis veraciter
Credet virginis genitum.

LXXIX

IN TE descendet Spiritus
Cujus sancto spiramine
In te formatus genitus
De tuo puro sanguine,
In te erit absconditus,
Tectus carnis velamine ;
Ac per te cunctis cognitus
Erit Deus in homine.

LXXX

ET VIRTUS infirmabitur
Ut confundantur fortia ;
Filius incarnabitur,
Qui in persona propria
A Patre semper gignitur
Cum quo habet equalia,
Deus homo videbitur
Ex tuaque substantia.

LXXXI

ALTISSIMI Altissimum

Filium debes credere ;
In te corpus verissimum
Sumpturum, non de aere.
Sed aerem fedissimum
Purgaturus a scelere,
Venit bellum fortissimum
In aere perficere.

LXXXII

Obumbrabit lux fulgida
In ventre tuo proprio ;
In nube carnis candida
Erit solis absconsio,
Ut per tempora fervida
Fiat sol obumbratio,
Cuncti[1] que fide solida
Cernent in solis radio.

LXXXIII

Tibi, virgo, pre ceteris
Obumbrabit hec claritas ;
Nam umbram legis veteris
Per te fugabit veritas ;
Tu, archa novi federis,
Per quam Dei benignitas
Tuis[2] lucebit posteris,
Semper ardebit claritas.

LXXXIV

Ideoque quod dicitur
Alpha et O perhempniter,
A quo mundus hic conditur
Ad quem tendit finaliter,
Via recta qua graditur
Veritas docens dulciter,

[1] Ms. : *cunctis*.
[2] Ms. : *tuus*.

Vita qua semper vivitur
Tibi datur feliciter.

LXXXV

Nascetur in hoc tempore
Natus sine principio ;
Vere nascetur corpore,
Uteri clauso ostio ;
Erit fructus in arbore
In florenti pomerio ;
Calor erit in frigore ;
Fletus erit in gaudio.

LXXXVI

Ex te magnus dux exiet,
Qui reget Dei populum ;
Uterus tuus pariet
Regem qui fecit seculum ;
Nullam lesuram faciet,
Servans pudoris flosculum ;
Januis clausis veniet,
Deferens pacis osculum.

LXXXVII

Sanctum lumen de lumine,
Deus de Deo veniens,
Quamvis de terra Virgine
Verum corpus accipiens,
Ab hac tamen origine
Maculam terre nesciens,
Cunctis erit in sanguine,
In cruce sancta moriens.

LXXXVIII

Vocabitur sanctissimus,
Qui multos sanctos faciet ;
In mundo erit minimus ;
In cunabulis vagiet ;

Actor pacis peroptimus
Multos populos uniet ;
Vocabitur rex maximus,
Quando regnum recipiet.

LXXXIX

Filius Dei unicus
Venit fratres acquirere ;
Perhempnis heres celitus
Coheredes eligere ;
In terris erit publicus,
Venit fratres redimere,
Ut velit, frater modicus,
Tantum fratrem diligere.

XC

Et ecce tibi dabitur
Signum quod debes credere ;
Nam precursor concipitur,
Qui debeat precedere
Regem de quo nunc loquitur,
Quem tu debes concipere ;
Parare vias dicitur,
Et semitas dirigere.

XCI

Helysabeth in senio
Ex viri senis semine
Impregnate[1] cum gaudio
Occultatur sub tegmine ;
Fungenti sacerdocio
Nunciatur[2] cum lumine,
Qui privatur eloquio
Tarde fidei crimine.

[1] Ms. : *impregnata.*
Ms. : *nunciavi.*

XCII

COGNATA TUA vetula
Habet de viri coïtu ;
Sed tu, Virgo juvencula,
Pregnans eris de Spiritu ;
Diversa sunt miracula
Et in diverso exitu.
Tu regnantem per secula
Paries sine strepitu.

XCIII

IPSA CONCEPIT militem,
Set tu regem concipies ;
Nullum peccati fomitem
Amodo, Virgo, senties :
Pariet illa divitem,
Set tu pauperem paries ;
Miles parabit limitem
Quo incedat pauperies.

XCIV

FILIUM sanctum gracia
Portabis in visceribus ;
De nobili prosapia
Nobilior est omnibus,
Qui justis dabit gaudia
Ortum ejus scientibus ;
Hic baptismi misteria
Clamabit penitentibus.

XCV

ET IN SUA SENECTUTE
Fecunda prole nobili,
Tu, virgo, in juventute
Fructu gaudebis utili :
Nam Johannes in virtute
Hunc precedet laudabili ;

Jhesus pro mundi salute
Carne pugnabit humili.

XCVI

Hic mensis primus mensium
Quo mundus fuit conditus ;
Primum tibi det gaudium
Conditor in te genitus,
Et in te ortum regium
Fructus vite sic insitus,
Per istud plenilunium
Splendor solis sit cognitus.

XCVII

Est sextus mensis : semine
Novo habebit filium ;
Ade purgata crimine
Non contrahet contagium ;
Hic venit ut de lumine
Proferat testimonium,
Qui natus de te Virgine
Verum sit lumen gentium.

XCVIII

Que vocatur maledicta
In lege nunc absolvitur ;
Que erat quasi relicta
Nunc a sponso diligitur :
Nam de prole benedicta
Grande festum videbitur,
Cum loquela interdicta
Patri muto donabitur.

XCIX

Sterilis hec impregnata
Te rogat, mavis credere,
Ut tu, virgo consecrata,
Christum debeas parere ;

Per exempla tibi data
Nunc debes acquiescere,
Et gaudia preparata
Gratulanter recipere.

C

Quia qui fecit sterilem
Fecundam sua gratia,
Hic illibatam virginem
Reddet sua prudentia ;
Si in sanctis laudabilem
Se det Dei potentia,
Restat quod plus mirabilem
Se demonstrat in propria.

CI

Non erit impossibile
Deo istud misterium :
Sed ecce valde utile
Ecclesie fidelium ;
Quamvis istud mirabile
Sit oculis mortalium,
Non est tamen difficile
Factori rerum omnium.

CII

Apud Deum ordinatur
Sic hominum redemptio,
Qui miranda operatur
Pro velle suo proprio ;
Nature cursus mutatur
Ut hominum mutatio
Apud Deum revertatur
In fidei consortio.

CIII

Omne quod Deus fieri
Mandat, moram non patitur,

Qui formam servi miseri
In te sumpturus dicitur;
In templo tui uteri
Deus tuus morabitur,
Si servo regis superi
A te non contradicitur.

CIV

Verbum quod tibi nuncio
Plenum est omni gracia;
Tua dulcis responsio
Frangat ire judicia,
Ut revertar cum gaudio
Ferens verba placentia
Eterno Dei Filio,
Ut veniat in propria.

CV

Dixit Maria credula,
Respondens Dei nuncio:
Scio quod non est fabula
Tua sancta locutio,
Nam quasi vite fercula
Palato cordis sentio;
Hinc corde sine macula
Verbis tuis consentio.

CVI

Ecce pura cordis cella;
Ecce parvum tugurium,
Ecce humilis puella
Cupit habere filium;
Ecce regis domicella
Paratur ad servicium;
Non est manus sub assella
Per serviendi tedium.

CVII

Ancilla stat ad ostium

Ut pulsanti aperiat,
Per fervens desiderium
Orans ut sponsus veniat;
Jam paravit hospicium
Ut redolens inveniat
Et optatum conjugium
Sponsus vite perficiat.

CVIII

Domini mei cupio
Voluntatem perficere;
Domini ordinatio
De sua potes[t] facere
Pro velle suo proprio;
Parata sum recipere;
Placeat ei gremio
Virginali descendere.

CIX

Fiat istud conjugium
Immensa Dei gracia;
Transmittat Dei filium,
Prompta est Ade filia;
Thalamum ornet proprium
Sponsus sua presentia;
Et amicum egregium
Amplectar[1] inter brachia.

CX

Michi det istam gratiam
Quam elegit pre ceteris,
Ut relevet[2] miseriam
Humani lapsi generis;
Omnimodam angustiam
Lugentium in inferis

[1] Ms.: *Amplectet.*
[2] Ms.: *relevem.*

Audiat; donet veniam
Antiqui nequam sceleris.

CXI

Secundum quod promiserat
In Scripturis de Filio,
Quem pater semper generat
Natum sine principio.
Cor paratum desiderat;
Impleatur promissio,
Et amplecti accelerat
Sponsa sponsum cum gaudio.

CXII

Verbum carnem efficiat;
Deus verum principium
Credentibus perficiat;
Hujus carnis edulium
Verbum caro reficiat
Per suum corpus proprium,
Edentes ne defficiat
Nuptiarum convivium.

CXIII

Tuum sanctum officium
Perfecisti fideliter:
Habeo Dei filium
In me factum veraciter:
Deum et suum nuncium
Benedico humiliter,
Qui michi dedit gaudium,
In vitam plebi pariter.

Jhesus, Ave, Maria. Domine Dominus.

VARIÉTÉS

La prononciation française et les néophilologues allemands.

Depuis une dizaine d'années, la question de la prononciation, de la diction et de la prosodie française, de même que celle de l'orthographe, est très discutée en Allemagne, dans le monde de l'enseignement supérieur et secondaire. Comme en France, deux doctrines sont là en présence : celle de l'orthoépie ou diction correcte, traditionnelle, représentée surtout par des professeurs d'origine française, et celle de la phonétique expérimentale, professée presque exclusivement par les néophilologues de nationalité allemande.

La phonétique, on le sait, est d'origine presque entièrement moderne. C'est la science de la voix humaine méthodiquement observée dans le jeu complexe des divers organes de la parole. Des linguistes allemands, anglais, norvégiens, suédois, Brucke, Ellis, Sweet, Storm, Trautmann, Techmer, Vietor, etc., etc., ont appliqué les premiers à l'étude des langues vivantes cette méthode d'observation qui est maintenant la base de la linguistique historique en général. Ces maîtres de la science nouvelle se bornent à constater des faits : telles voyelles, telles consonnes, tels mots, groupes de mots, se prononcent, s'élident ou tendent à se prononcer, se contracter de telle ou telle manière, dans telle ou telle langue aujourd'hui parlée.

Ce sont les phonétistes proprement dits. A leur suite viennent des disciples qu'il faut nettement distinguer d'eux en les nommant phonétiqueurs. Le phonétiqueur applique la phonétique à l'enseignement scolaire. Il ne se borne pas à constater d'après les maîtres les faits de la langue parlée, il prétend aussi réformer d'après la phonétique dite réelle, naturelle, la prononciation et l'orthographe de la langue littéraire, qui pour lui est presque toujours fausse, artificielle, antinaturelle. Suivant le phonétiqueur français, par exemple, dans le parler parisien des classes cultivées l'*e* de *ces*, *des*, *les*, *mes*, *tes*, *ses*, se prononce fermé comme s'il s'écrivait avec un accent aigu. Donc c'est le son qu'il faut lui donner, même dans les vers.

Dans ce parler modèle, dit-il encore, les liaisons ne se font presque jamais. Il n'y a pour la voyelle finale aucune différence de son,

de gravité entre charmé et charmée, ami et amie, le fou et la joue, le nu et la vue, cocher et cochers, peau et peaux.

De même que l'*e* féminin, l'*e* dit muet ne joue plus qu'un rôle insignifiant; tous deux disparaîtront bientôt de l'écriture comme de la parole. D'autres voyelles, des mots entiers, s'élident et doivent s'élider également.

Marquer deux syllabes dans lion, lieu, pieu, nuage, etc., comme le font les poètes et leurs déclamateurs, est une pure affectation. — Et dans ses livres, notre phonétiqueur imprime les vers suivants avec ce qu'il appelle la vraie prononciation, indiquée par cette orthographe antiprosodique et iconoclaste :

Si vous croyé ke j'vai dire..
E' j'pui, s'il lui fo ma vi...
J'an port' l'âm' déchiré...
Lés irondel' rev'nu...
Etc., etc.

On connait ce dialogue d'un des livres de Gyp : mademoiselle Loulou *(à l'Exposition)*, « ... Y a qu'ça de monde! » — Sa maman : « Loulou ! tâche donc de prononcer convenablement... Y a qu'ça ! Dis donc : Il n'y a que cela... » — Loulou : Oh! *cela!*... Non, voyons, m'man, tu n'voudrais pas que j'dise : *cela!* — « Mais si !... de même que l'on doit prononcer « maman » et non « m'man. »

Qui des deux a raison? C'est mam'zelle Loulou! répondrait certainement notre phonétiqueur. « La jeune fille, dirait-il, veut parler le français qui se parle, et elle se moque du français orthographique que sa mère veut lui mettre dans la bouche, comme nous devrions nous en moquer tous. Le parler naturel, voilà le vrai parler, le parler vivant et créateur, que les pédants s'efforcent en vain d'arrêter dans son mouvement continu d'évolution et de rajeunissement en l'affublant de cette vieille et ridicule défroque qu'ils appellent l'orthographe. »

L'orthoépiste est d'un tout autre avis. Sans se piquer de science phonétique expérimentale et historique bien exacte, lorsqu'il s'agit de la prononciation et de la diction de sa langue maternelle, il croit pouvoir invoquer le sentiment poétique, l'art de bien dire, la tradition et enfin même le savoir-vivre, les convenances et ce qu'on appelle l'usage, le bon goût. A ses yeux, la maman de Mlle Loulou n'a pas tort. Elle est avec sa fille dans un lieu public où l'on peut être observé, où il faut par conséquent avoir de la tenue, de la correction, de l'élégance dans le langage de même que dans la toilette et les manières. Un parler négligé, chiffonné, dirait-il, est de mise en famille ; il l'est déjà moins en société.

Ce qu'on dit en causant avec des amis qui vous entendent à demi-mot, on ne pourrait pas le dire de la même manière du haut de la tribune ou de la chaire, au milieu d'une vaste salle ou d'une église. En pareille circonstance, il s'agit de choses importantes ; on veut donner du poids à ses paroles et se faire entendre des auditeurs les plus éloignés. Alors on articule nettement les mots et les syllabes, et si l'on a des vers à citer, on les dit avec le rythme, l'accent musical, l'ample sonorité que le poète leur a donnés. Et quel rôle joue alors cet *e* muet si souvent annulé dans la conversation familière !

Pour s'en rendre compte, il suffit de savoir que, dans la métrique française, syllabe et temps sont synonymes. Un vers de douze syllabes est un vers de douze temps. Sur ces douze temps, quatre au moins sont toujours forts, dont l'un au milieu du vers, l'autre à la rime. Les autres syllabes ou temps peuvent être plus ou moins faibles. L'*e* sourd ou muet, initial, médial, final ou monosyllabique (ce, de, je, le, me, ne, que, se, te) est toujours faible, inaccentué, souvent même il ne se fait entendre ou plutôt sentir que comme un souffle. Mais ce souffle a toujours au moins la valeur d'un demi-temps.

De plus, en cas d'élision presque complète, une compensation se produit, la voix prolonge sa modulation expressive sur la syllabe qui précède ou sur celle qui suit l'*e* muet, et le rythme d'un alexandrin où se trouvent cinq *e* sourds ou muets sur douze syllabes, conserve alors à notre oreille la même mesure, la même harmonie rythmique qu'un alexandrin qui n'en contient pas un seul. Par exemple, ce vers que Racine met dans la bouche d'Hermione :

Je ne te retiens plus, sauve-toi de ces lieux !

nous paraîtrait ridicule avec tous ses *e* sourds nettement prononcés. Lancé avec toutes les élisions du parler familier, il ne le serait pas moins. Eh bien ! il devenait admirable dans la bouche de la grande Rachel, qui le modulait ainsi en compensant l'élision par la prolongation énergique de la syllabe précédente ou de la suivante :

Je n'...te r'*tiens*... plus ! *sauv*'...toi d'...*ces* lieux !

« L'*e* muet, disait un jour M. Francisque Sarcey, mais c'est la base de la diction française. » Ce mot peut sembler paradoxal. Il ne l'est pas si l'on considère que c'est précisément par le rôle que joue l'*e* muet dans la diction relevée que cette diction diffère à son grand avantage, du parler familier. Et d'abord il y sert souvent de soutien a la voix pour une prolation plus lente et plus grave des mots et des phrases. Il lui est indispensable pour l'articulation nette de certains groupes de consonnes. Essayez de dire prosodiquement ces vers de

Lamartine avec la prononciation indiquée dans un livre d'école par un professeur partisan à outrance du français dit parlé :

> Pour moi, quand j' verrais dans les célest' plain(es)
> Les astr's s'écartant d' leurs rout' certain'(es)
> Dans les champs d' l'éther l'un par l'autr' heurtés...

Célest pl, — astr s, — autr h! — Du reste, il suffit d'écouter attentivement un grand orateur dans une occasion solennelle, un acteur tragique d'un beau talent, un poète lyrique bon lecteur, pour remarquer que dans les passages les plus pathétiques, l'*e* muet sert pour ainsi dire de pédale à la voix, qui expire en s'appuyant légèrement sur lui après avoir prolongé la modulation de la syllabe précédente :

> J'en por...te l'âm...e déchirée !

Dans notre langue, tous les mots à terminaison masculine sont oxytoniques : ils ont le ton, l'accent aigu sur la dernière syllabe : rabat, métier, butin, sabot, connu, genou. La prédominance trop marquée de cet accent final rendrait notre diction monotone, si elle n'était contrebalancée par l'accent musical, expressif, oratoire, que nous mettons sur l'avant-dernière, l'antépénultième ou la première syllabe de certains mots de valeur selon leur position dans la phrase : C'est un enfant ch*ar*...mant — Non, ce n'est pas, madame, un bâ... ton qu'il faut prendre. — I*m*prudent ! — C'est un imp*os*teur. Nous avons alors des paroxytons, des proparoxytons qui compensent très mélodieusement nos oxytons trop nombreux. La diérèse ou bisyllabation de certains mots ou de certaines terminaisons ordinairement monosyllabiques produit le même effet :

> Vous êtes mon li...on superbe et généreux...
> Un nu...age livide...
> L'un jou...ait Bonaparte...
> Le Rhin coule silenci...eux...
> Les ri...eurs sont pour vous...
> C'est ma maîtresse, ma li...onne !...

Mais les mots à terminaison féminine seuls fournissent au poète, à l'acteur, au lecteur lyrique et au chanteur ces vrais mots à pédale, c'est-à-dire des trochées (une longue et une brève), comme l'ombre, sombre, l'âme, blanche, penche, rose, triste, pleure, etc.

Sans doute, continue l'orthoépiste, c'est principalement la loi naturelle dite du moindre effort phraséologique qui régit la langue parlée et c'est elle qui produit, dans la conversation rapide, l'élimination, l'élision fréquente de certaines syllabes initiales, médiales ou

finales : ...turell'ment, p'tit, m'man, vot', not', théât' ; ou la concentration de certains groupes grammaticaux : ...s' pas (n'est-ce pas), t' sais bien, j' sais pas, etc. Mais parce que ces façons de parler familières sont naturelles, s'ensuit-il que les procédés tout contraires de la parole publique oratoire ou rythmée doivent être considérés comme purement artificiels. Bien parler est, à tous les degrés, un art qui s'applique à contrebalancer les effets destructeurs du laisser-aller et du moindre effort phraséologique. Comparé au causeur de brasserie, le causeur de salon est déjà un artiste du bien dire pour le fond et pour la forme.

Mais l'éloquence et la poésie exigent dans la diction, de même que dans le style, un art supérieur à celui de la causerie. Ce qui domine chez elles, c'est la loi de l'effort phraséologique soutenu, c'est l'articulation nette, l'accentuation variée, expressive, la modulation prolongée, harmonieuse et le ton toujours noble, même dans l'enjouement. Le poète lyrique, l'acteur tragique, l'orateur des grandes causes ou des graves circonstances ne provoqueraient que le rire de leurs auditeurs, s'ils s'exprimaient avec le sans-façon du conteur d'anecdotes au coin du feu ; à chaque instant, on leur crierait : « Plus haut ! parlez donc distinctement ! vous avalez la moitié des mots. »

C'est une impression du même genre qui produit sur nous l'orthographe réformée du phonétiqueur, quand nous lisons dans ses livres des phrases ainsi estropiées : la pèn'klanfan pran (la peine que l'enfant prend) ; avan kilz ouv' la bouch' (avant qu'ils ouvrent la bouche) ; kèkchos' (quelque chose), lom, (l'homme), katrom (quatre hommes), etc. Que deviendrait la langue française au bout d'un siècle d'un pareil enseignement, si on l'imposait à nos écoles ! Tous les Français parleraient alors comme le colonel Ramollot, et le prédicateur lui-même, pour ne pas paraître affecté, se croirait obligé de prononcer « scrongnieu » le sacré nom de Dieu. Heureusement les hommes de goût et de style, les poètes et les orateurs sont là. Ce sont eux qui, à l'origine, ont fait passer les langues primitives du monosyllabisme au polysyllabisme. C'est la prosodie, la métrique, c'est l'eurythmie oratoire qui, avant l'invention de l'écriture, ont préservé d'altérations trop graves la forme des mots et l'harmonie de la phrase dans les langues anciennes. Et, de nos jours, c'est encore la prosodie et l'eurythmie, aidées de l'orthographe traditionnelle — légèrement modifiée peut-être — qui l'ont préservée des mutilations de la néographie et de la néophonie misomorphique et rythmophobe des phonétiqueurs.

A cette argumentation, le phonétiqueur répond doctoralement : « Tout ça, c'est d'l'estétiq', d'l'idéalism', d'l'illusion. La fonétiq' est une science exact, positiv, réel. » Et il tourne dédaigneusement le dos à son adversaire.

La conclusion de l'orthoépiste est celle-ci : Le phonétiqueur français — du moins à l'étranger — peut, malgré tout, se rendre utile à ses élèves en leur enseignant le parler familier avec ses négligences, ses hardiesses, et tout son laisser-aller caractéristique des différentes classes de la société ; mais comme ce docteur ès argot manque absolument du sens musical de la langue et du sens plastique de l'écriture, il doit laisser à l'orthoépiste l'enseignement de l'orthographe et de la diction traditionnelles pour la lecture de la prose et des vers d'un style tant soit peu relevés.

Ch. Marelle.

(*Le Temps*, 21 juin 1894).

CHRONIQUE

M. W. Förster nous a adressé une réclamation à propos de notre compte rendu[1] de deux articles de lui parus dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, et concernant l'un *Sebre* dans le *Roland*, l'autre l'étymologie (*pulicella*) de *pucelle*. Nous disions qu'il nous semblait avoir déjà rencontré ailleurs l'explication et l'étymologie qu'il proposait. Puisque M. Förster est sûr que l'une et l'autre étaient absolument inédites, nous n'hésitons pas à lui donner acte de sa protestation et à déclarer que notre mémoire a été en défaut.

Nous ajouterons qu'il n'est jamais entré dans notre pensée d'accuser M. Förster de plagiat, et nous ne croyons pas que les lecteurs de la *Revue* aient pu se tromper sur nos véritables intentions en cette occurrence.

L. Constans.

*
* *

Une erreur typographique s'est glissée, dans notre dernier numéro, dans l'article de M. Jeanroy. La cote du manuscrit d'Onorato Drago est non pas D. X. 3, mais bien C. X. 3.

D'autre part M. Mazzoni a fait aimablement savoir à l'auteur que ce glossaire n'est pas mentionné par Ilari dans *La Biblioteca publica di Siena*, mais qu'il l'est en revanche dans l'*Inventaire* manuscrit (p. 90) de la même bibliothèque.

*
* *

Nos lecteurs se rappellent l'amusante erreur que M. Chabaneau a signalée, il y a quelques années, à propos de *mauchaut* et de *bosse*, maladies transformées en *bossus* et *manchots* par un érudit trop pressé. Ils nous permettront de leur en présenter aujourd'hui une non moins

[1] *Revue des langues romanes* XXXVI, 601, et XXXVII, 286.

plaisante, relevée par M. Adrien Blanchot (*Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1894, p. 143) dans un livre d'ailleurs fort utile et bien fait de M. C. Piton : *Les Lombards en France et à Paris*, tome II, Numismatique, p. 68) :

« Dans un document daté du 24 novembre 1366, il est question de contestations survenues au sujet d'*un geton de Mouche Bezainnes qui avoit esté trouvé d'espave en un arbre* dans le baillage de Melun. Se basant sur la ressemblance du nom *Bezainnes* avec celui de Pierre Bazanes, Lombard, connu par d'autres documents, M. Piton en a conclu qu'il s'agissait d'un marchand lombard qui aurait possédé des jetons à son nom. On s'est demandé depuis s'il était possible qu'un jeton fût l'objet d'une telle procédure. On a supposé qu'il pouvait être en or ou en argent.

La vérité est que le document de 1366 n'a aucun rapport avec la numismatique. Le sens de *geton* ou jeton est ici celui d'essaim d'abeilles qui quittent une ruche. Ce sens s'est conservé dans certaines provinces, surtout en Picardie et en Champagne. Quant au mot *Bezainnes*, dont on trouve aussi les formes *Besaine, Besainne, beseine, bezeine, bezenne, besane, beseime* (en latin *Besana*), il a le sens de mouche à miel ou abeille (et aussi de ruche). Dès lors, on s'explique parfaitement qu'un *geton de mouches bezainnes* ait été trouvé dans un arbre et que le droit de propriété ait prêté matière à contestation. En effet, il y a des lois anciennes sur le droit d'épave des essaims d'abeilles. (Voir particulièrement un texte des *Établissements de saint Louis*, éd. Viollet, T. *IV*, p. 196). »

Mouche Bezainnes, on le voit, est un personnage de la même famille que les érudits allemands *Meine* et *Baumsteine* et que *Cavaliere Ignoto*, célèbre peintre italien.

*
* *

Notre collaborateur, M. Émile Lévy, professeur à l'Université de Fribourg (Brisgau), a récemment publié la troisième livraison du *Provenzalisches Supplement Vorterbuch* (de *clamatier* à *cortes*).

*
* *

Les *Annales du Midi* nous apprennent que notre collaborateur, M. Appel, professeur à l'Université de Breslau, travaille à une édition des œuvres du troubadour Uc Brunenc, de Rodez. Ce travail paraîtra probablement dans les premiers mois de 1895.

*
* *

M. Coulet, ancien étudiant à la Faculté des lettres, aujourd'hui élève de l'École normale supérieure, prépare une édition des poésies du troubadour Guilhem Montanhagol, dans laquelle il reconstituera la biographie réelle de ce personnage, dénaturée par la légende. Cette édition formera le tome IV (deuxième série) de la *Bibliothèque méridionale*, publiée par la Faculté des lettres de Toulouse.

*
* *

Notre collaborateur, M. Léon-G. Pélissier, vient de publier les *Lettres du baron Guillaume Peyrusse*, adressées à son frère, Andre

Peyrusse, pendant les campagnes de l'Empire, de 1809 à 1814. Ces lettres sont conservées à la Bibliothèque municipale de Carcassonne. Elles étaient jusqu'à ce jour inédites, sauf quelques fragments publiés fort mal par M. Cornet Peyrusse dans un recueil à peu près inconnu: *Mémorial et archives de M. le baron Peyrusse.* Cette publication forme un volume paru à la librairie académique Didier (Perrin et Cie), Paris.

∴

Depuis le commencement de l'année 1894 paraît à Paris (librairie Picard) une *Revue hispanique* destinée à assurer les communications intellectuelles de la France et de l'Espagne. Elle a pour directeur M. Fouché-Delbosc, et pour principaux collaborateurs MM. Morel-Fatio, Mérimée, Léonardon, Courteault. Les premiers numéros ne contiennent cependant rien encore de bien intéressant. La *Revue des langues romanes* souhaite bonne chance à la *Revue hispanique.*

∴

La *Société des humanistes français*, dont nous avons antérieurement annoncé la formation, a réussi à recruter une centaine de membres et à organiser un petit *Bulletin* qui publie le compte rendu de ses séances. Nous avons le regret d'apprendre que M. Tournier, qui avait été l'un des principaux promoteurs de cette Société, a été amené à se retirer. Cette désagrégation, dans une Société naissante, est de fâcheux augure pour son avenir.

∴

Nous nous ferions scrupule de priver nos lecteurs d'une réponse faite récemment à Montpellier par un candidat au baccalauréat. On lui demandait : Quelle différence y a-t-il entre les *troubadours* et les *trouvères?* — La réponse, qui dénote une haute conscience de la supériorité du Midi sur le reste de l'Europe, a été : On commençait par être *trouvère* et puis on devenait *troubadour*.

∴

Dans le beau volume offert *per nozze* au jeune et brillant professeur de Turin, Vittorio Cian, par un groupe d'amis de France et d'Italie (parmi lesquels Novati, Renier, Cipolla, Nolhac, Lud. Frati, V. Rossi, Medin, etc.), nous signalerons aux romanistes l'étude de M. Egidio Gorra, sur : *Il dialetto della « Court d'amours di Mahius li Poriiers,* celle de Pier Enea Guarnerio : *Del trattato dei sette peccati mortali in dialetto genovese antico.* La majeure partie de ces contributions concerne, comme de juste, l'histoire de la littérature italienne. Quelques-unes (et ce ne sont pas les moins intéressantes) sont relatives au folklore italien. Disons que ce volume, grand in-8°, de 454 pages, magnifiquement imprimé, n'a été tiré qu'à 162 exemplaires, dont aucun naturellement ne sera jamais mis dans le commerce.

∴

L'*Académie des lettres, sciences et arts de Montpellier,* le 25 juin 1894, a levé sa séance en signe de deuil à l'occassion de l'assassinat de

M. le Président de la République. Cependant, eu égard au caractère d'urgence que présentait la publication de ce projet, M. le Secrétaire général a donné lecture du projet d'organisation du prix Adolphe Ricard. Ce prix sera décerné tous les trois ans et attribué au meilleur ouvrage, imprimé ou manuscrit, relatif à la province ou au pays de Languedoc. Les ouvrages imprimés devront l'avoir été dans les trois années formant l'intervalle d'une distribution de prix à une autre. Aucun programme et aucun sujet de concours ne seront imposés par l'Académie.

*
* *

Nous rappellerons aux jeunes étudiants romanistes de Montpellier et de la région que le prix Boucherie, fondé à la Faculté des lettres, en mémoire du savant et regretté philologue, sera décerné, en 1895, par la Faculté de Montpellier. Au dernier concours qui a eu lieu en 1890, le prix fut partagé entre deux élèves de la Faculté, MM. Gaston Raymond et Charles Barbier. La *Revue des Langues romanes* a publié en leur temps les travaux des lauréats.

*
* *

Au moment de mettre sous presse nous recevons une brochure récemment publiée à Aix en Provence par la librairie Makaire : *le sonnet dans le midi de la France*, par M. de Martonne. Les deux chapitres dont se compose ce mémoire sont riches en renseignements et constituent une bibliographie raisonnée du sonnet dans la langue et la littérature provençale.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

LISTES DES NOMS DE PLANTES

ENVOYÉES

PAR PEIRESC A CLUSIUS — CHARLES DE L'ÉCLUSE —

Peiresc ne paraît pas avoir eu en très haute estime le provençal, sa langue natale, et il ne semble s'en être servi qu'en cas d'absolue nécessité. Le document suivant, où il s'est trouvé forcé d'employer des mots de l'idiome populaire de la Provence, parce que seuls ils lui permettaient de désigner clairement les objets dont il parlait, offre par là même un intérêt tout particulier. C'est une quadruple liste de noms de plantes qu'il envoya, en 1605, au célèbre botaniste de Leyde, Clusius—Charles de l'Ecluse—[1]. Comme Peiresc ne connaissait qu'assez imparfaitement les noms scientifiques des plantes destinées à son correspondant, il y a joint les noms vulgaires qui devaient aider à les distinguer et que les botanistes du XVIe et du XVIIe siècles étaient loin de dédaigner, comme le font trop souvent ceux d'aujourd'hui. Il se trouve même — est-ce du fait de Peiresc ou de celui du copiste? — que, dans ces listes, nous n'avons que les noms vulgaires de quelques-unes des plantes dont il est question.

Malheureusement nous ne possédons pas le texte même de Peiresc, nous n'en avons que la copie, et il est probable qu'elle renferme plus d'une erreur, qui ne se trouvait pas dans l'original. Cette copie, toutefois, ne doit pas différer beaucoup, dans son ensemble, du texte primitif, et, si c'est à elle qu'il faut s'en prendre des noms de plantes estropiés ou omis, on peut admettre, sans crainte de se tromper, que c'est Peiresc lui-même qui a habillé à la française la plupart des vocables provençaux qu'il donne; peut-être, il est vrai, l'a-t-il fait à dessein, afin qu'ils fussent plus reconnaissables pour son corres-

[1] Cette quadruple liste se trouve à la suite des sept lettres de Peiresc à Clusius, fol. 283-85 du tome III de la correspondance du célèbre érudit, à la Méjanes.

pondant qui ignorait ou devait à peine connaître la langue d'oc.

Je ne me suis pas borné à reproduire les listes, telles que les donne le manuscrit de la Méjanes ; je les ai fait suivre d'un tableau comparatif qui renferme, autant que j'ai pu le faire, les noms scientifiques actuels, les noms français et les noms provençaux des plantes dont parle Peiresc. Il ne m'a pas été possible d'identifier trois des dénominations vulgaires indiquées par lui, ni de savoir au juste quelles plantes désignent deux ou trois des vocables latins qu'il donne et dont l'un même est défiguré. Par contre, j'ai, dans un ou deux cas, pu reconnaître, à l'aide du nom vulgaire, la plante mentionnée par Peiresc ; c'est que ce nom n'a pas changé, depuis le XVIe siècle. On trouvera, au contraire, dans les listes, quelques vocables provençaux tout différents de ceux qui sont usités aujourd'hui, ou de ceux du moins qu'il m'a été possible de trouver dans les flores populaires ou les recueils que j'ai pu consulter.

I

Inventaire de ce qui est contenu en la boëte que de Peiresc envoye à M. de l'Escluse par la foire de Francfort.

Semences de plusieurs plantes de Provence de celles que le sieur de l'Escluse avait demandées.

1. *Arbutus*, vulgairement en provençal	Arboussier.
2. *Centonica*[1], absinte marin[2],	Graine barboutine.
3. *Ilex major*,	Eoüue.
4. *Ilex coccifera*,	Auaux.

[1] Pour *Santonica*.

[2] La *santonica* des pharmacopées est l'*Artemisia santonica*, espèce d'armoise de l'Asie Mineure, dont il ne saurait être question ici : la barbotine est un des noms de la Tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare* L.) ; quant à l'*Asinthium marinum* de Clusius, A. *seriphium* de Daléchamps, plante, dit ce dernier (*Histoire des plantes*, t. I, p. 821), qui « croist en grande quantité en Provence aux pendants de la haute montagne de Magdelaine », c'était la *Santolina* de Dodoens, le *Santonicum plus grand* de Cordus.

5. *Lentiscus*,	Lentiscle.
6. *Narcissus medioluteus* (les bulbes)	Judioües.
7. *Olea*,	Olivier.
8. *Oleaster*,	Olivastre.
9. *Philirea tenuifolia*,	d'Alader.
10. *Pinus silvestris*[1],	Pin sauvage.
11. *Rhamnus*,	Aigue-sponche.
12. *Rus coriariorum*,	Foüuil.
13. *Smilax aspera*,	—
14. —	Tartonraire.
15. *Terebinthus*,	Petelin.
16. *Tithymalus*[2],	— — —
17. *Thymelea*[3],	Bouffe-galine.

Noms scientifiques	Noms français	Noms provençaux
1 *Arbutus unedo* L.	Arbousier.	Darboussié.
2 *Santolina chamaecyparissus* L.	Santoline	Farigoulo fero.
3 *Quercus ilex* L.	Chêne vert.	Eouvé.
4 *Quercus coccifera* L.	Chêne au kermès.	Avaoussé.
5 *Pistacia lentiscus* L.	Lentisque.	Lentisqué.
6 *Narcissus poeticus* L.	Narcisse des poètes.	Jusieouvo.
7 *Olea europæa* L.	Olivier.	Oulivié.
8 *Olea oleaster* L.	Olivier sauvage.	Oleastre.
9 *Phyllirea angustifolia* L.	Philaria.	Daradeou.
10 *Pinus sylvestris* L.[1]	Pin sylvestre.	Pinso.
11 *Hippophae rhamnoides* L.	Argousier.	Aigo sponcho, Aigo-pounicho.

[1] Il est probable qu'il s'agit ici plutôt du *Pinus halepensis* Will., que du vrai *P. sylvestris* L.

[2] Le vocable *Tithymalus* sert à designer la plupart des espèces d'Euphorbe ; Peiresc avait recueilli des graines de trois d'entre elles, dont il ne connaissait ni le nom scientifique, ni le nom vulgaire ; il est probable que dans le nombre se trouvait l'*E. characias* ; mais quelles étaient les deux autres ?

[3] Le mot *Thymelaea* s'applique aussi bien a la *Passerina annua* qu'a la *P. thymelaea* ; mais je crois qu'il s'agit plutôt ici de la *P. annua* L.

12 *Rus coriaria* L.	Sumac des corroyeurs.	Fauvi.
13 *Smilax aspera* L.	Liseron épineux.	Gros gramé, Arap' omé.
14 *Passerina tartonraira* L.	—	Tartonrairo.
15 *Pistacia terebinthus* L.	Térébinthe.	Petelin.
16 *Euphorbia characias* L.	Euphorbe, etc.	Linchousclo, etc.
17 *Passerina annua* L.	Passerine.	Boufo-galino.

II

Semences que de Peiresc a rencontré par les champs en allant à la chasse, tantost sur le rivage de la mer, tantost par les bois, et nommmément dans le terroir de Beaugensier.

1. *Acer montanum*, que les païsans appellent	Agast.
2. *Cineraria*,	—
3 *Creta marina*	Bassilles.
4. — vulgò	Dagon. [1]
5. *Epithin* [2]. —	—
6. *Hyppoglossum Valentinum* de vostre livre [3].	—
7. *Iua moscata*, —	Herbe du musquet.
8. *Ligustrum*,	Olivier sauvage.
9. *Mirtus*,	Nerte de la blanche.
10. *Paliurus* seu *Rhamnus*,	Arnauez.
11. *Seseli Massiliensis*,	Fenouil tort.
12. — vulgò	Roussette.
13. *Stecas*, cueilli au terroir d'Hières, vulgò	Mourrenieu.
14. *Styrax*, de M. Pena,	Aliboufflier.
15. — dont les graines s'appellent	Guilloffes.
16. *Tetragonia*,	Bonnet de capellan.
17. *Tracheleon majus*,	Herbe de Nostre-Dame.
18. *Trifolium hemorroidalis*,	—
19. *Viburnum mas*,	L'arbre blanc.

[1] Probablement par erreur du copiste pour *Dragon*.

[2] Pour *Epithymum*.

[3] Je n'ai pas trouvé d'*Hyppoglossum Valentinum* dans *l'Historia rariorum plantarum* de l'Ecluse ; il n'est question p. 278 que de l'*Hyppoglossum Dioscoridis*.

	Noms scientifiques	Noms français	Noms provençaux
1	*Acer campestre*[1] L.	Érable.	Agas.
2	*Senecio cineraria* L.	—	—
3	*Chrithmum maritimum*,	Criste marine.	Bacillo.
4	*Aphyllanthes monspeliensis* L.	—	Dragoun.
5	*Cuscuta epithymum* L.	Cuscute.	Rasco.
6	*Polygonatum* (?)	Sceau de Salomon.	—
7	*Ajuga iva* Schr.	—	(Ivette musquée)
8	*Ligustrum vulgare* L.	Troène.	Oulivié.
9	*Myrtus communis* L.	Myrte.	Nerto.
10	*Paliurus australis* Tourn.	Épine du Christ.	Arnaveou.
11	*Seseli tortuosum* L.	—	—
12	—[2]	—	—
13	*Lavendula stœchas* L.	—	Keirelet.
14	*Styrax officinale* L.	—	Aliboufié.
15	—[3]	—	—
16	*Eronymus europaeus* L.	Fusain, bonnet de prêtre.	Bouné de capelan
17	*Campanula trachelium* L.	Gant de Not.-Dame.	—
18	*Psolarea* (?) *bituminosa* L.[4]	—	Cabreireto.
		—	—
19	*Viburnum lantana* L.	Mancienne.	Validié.

III

Mémoire de(s) Plantes que M. Laugier, médecin de Seine[5], a dit à M. Lauthier avoir remarqué en ses montagnes:

A. 1° *Anagyris arborescens*, qui fait un bouquet de fleur jaune, comme la genette, longue d'un pied et demi.

[1] L'*Acer montanum* est l'*A. pseudo-platanus;* mais, comme le nom provençal *Agas* ne s'applique qu'au *campestre,* c'est avec cette dernière espèce que j'ai cru devoir identifier l'érable dont parle Peiresc.

[2] Le mot *Epithin* pour *Epithymum*, désigne évidemment une Cuscute : je suppose que c'est la *Cepithymum* L.

[3] Je n'ai pu trouver nulle part quelle plante ou quel fruit Peiresc a pu désigner par les noms de *Roussette* et de *Guilloffe*.

[4] N'ayant trouvé nulle part le nom de *Trifolium hemorrhoïdale*, l'identification que j'en ai faite avec la *Psorolea bituminosa* L. est naturellement hypothétique.

[5] Seyne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne.

2° *Eringion ceruleum*, qui fait toute la plante, depuis le bas de la tige jusque aux fleurs, gris violant.

3° *Scabiosa centaurioïdes*, qui fait la feuille comme le *Centaurium majus* et la fleur fort grande et double de couleur de gris violant.

IV

Mémoire des Plantes que M. Lauthier m'a dit avoir remarqué dans le terrain d'Aix :

B. 1° *Jasminum luteum*, qu'aucuns appellent Anemone[1], la fleur est comme celle du *Jassemin*, et odorante.

2° *Cassia poetarum*, la fleur est verdâtre comme celle du raisin, et odorante.

3° *Bellis cerulea ;* aucuns l'appellent *Globularia*, qui fait la fleur violette toute ronde, comme les *Marguerittes*.

4° *Anchusa lignosa*, qui fait plusieurs fleurs purpurines et violettes, comme celle de *Buglose*.

5° *Citisus*, à fleur jaune. *Arbutus*[2].

	Noms scientifiques	Noms français	Noms provençaux
A. 1	*Anagyris fœtida* L.	—	—
2	*Eryngium alpinum* L.	—	—
3	*Scabiosa centaurioïdes* L.	—	—
B. 1	*Jasminum fruticans* L.	—	Jaoussimen.
2	*Osyris alba* L.	—	Genestoun.
3	*Globularia vulgaris*[3] L.	Globulaire	—
4	*Lithospermum fruticosum* L.	—	—
5	*Cytisus* (?) *sessilifolius* L. ou *Argyrolobium Linneanum* WALP.	—	—

Charles JORET.

[1] On a ici un exemple curieux de noms de plantes toutes différentes, attribués par Peiresc à un même végétal.

[2] Encore un de ces rapprochements de noms de plantes sans aucune analogie entre elles, attribués à un même végétal.

[3] Il est certain que la description de Peiresc pourrait tout aussi bien s'appliquer à la *G. alypum* L. qu'à la *vulgaris*.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(*Suite*)

VI. — Boileau a la Cour

§ I. Obstacles qui devaient arrêter la fortune du satirique. Ses imprudences.

Après la mort de Lamoignon, arrivée le 10 décembre 1677, Boileau disait, avec une fierté légitime : « J'eus le bonheur de ne lui être pas désagréable. » Il avait raison de parler ainsi : ce fut, en effet, un bonheur en même temps qu'un honneur pour lui d'avoir vécu dans la familiarité de ce grand magistrat. Il est encore dans la vérité lorsqu'il ajoute : « Les soins que je lui rendis n'étaient mêlés d'aucune raison d'intérêt mercenaire et je songeai bien plus à profiter de sa conversation que de son crédit[1]. » Cette intimité n'était pas d'ailleurs une recommandation auprès du ministère. Depuis le procès de Fouquet, le premier président vivait mal avec Colbert[2]. Celui-ci l'accusait d'ambition, parce qu'il le trouvait souvent en travers de ses desseins. Lamoignon, sans sortir d'une réserve et d'une modération politiques, avait souvent à défendre contre les entreprises du ministre tout puissant l'autorité de sa charge, les droits et les prétentions du Parlement, et ce qu'il croyait les intérêts du royaume. On comprend donc que son amitié n'ait pas dû servir beaucoup la fortune de Boileau. D'un autre côté, le satirique, avec sa franchise étourdie, et disons le, par les hyperboles banales de sa première satire, n'avait pas laissé d'irriter le pouvoir. Appeler son siècle un siècle de fer[3], un temps déplorable, s'écrier :

[1] *Préface* de 1683.

[2] *Lettres* de Guy Patin du 20 mars 1665. — *Journal* d'Olivier d'Ormesson, t. II, p. 382.

[3] *Satire* I, v. 63.

Il n'est plus d'honnête homme ; et Diogène en vain
Irait, pour en chercher, la lanterne à la main ;
C'est par mille forfaits qu'en ce temps l'on s'élève,
Le chemin d'être riche est celui de la Grève[1],

ce n'est certainement pas faire sa cour. Ses ennemis relevèrent avec une animosité perfide ces lieux communs, imités de Juvénal à la légère[2] : il faut convenir que ce fut d'abord en vain. Boileau, dans cette même satire, avait commis un crime, de plus dangereuse conséquence que ces déclamations vagues, il avait raillé sans ménagement, en termes violents et injurieux, les choix de Colbert, pour les gratifications royales :

On a beau se flatter d'un mérite inutile,
Le plus heureux l'emporte et non le plus habile,
Et parmi cet amas de tant de beaux esprits,
Un Thémiste, un Valère auront les premiers prix.
On verra préférer d'une erreur sans pareille
Le plus sot au plus docte et Boyer à Corneille[3].

Il est vrai que, dans sa première édition authentique, il supprima cette tirade outrageante, mais il la remplaça par une attaque directe contre Chapelain, le conseiller du ministre :

Et Phébus en personne, y faisant la leçon,
Gagnerait moins ici qu'au métier de maçon ;
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,
S'en irait chez Billaine admirer la Pucelle[4].

Ces déclamations contre le siècle en général et la sortie

[1] Ce « temps déplorable » est dans l'édition clandestine de 1666, et les quatre vers, cités ici, dans l'édition authentique de la même année.

[2] Cotin, *Satire des satires*, p. 8, et *Critique désintéressée*, p. 16. — Desmarets en 1674, *Défense du poème héroïque*, p. 31 ; Pradon en 1684, *Triomphe* p. 37, renouvellent la même accusation.

[3] Ces vers se trouvent dans l'édit. clandestine de 1666 ; ils sont également dans une copie conservée par Conrart. (*Bibl.* de l'Arsenal, n° 5418, t. IX, in-fol., p, 135. Dans cette copie au lieu de *Thémiste* et de *Valère*, on lit, un *Cassagne*, un *Ménage ;* une autre leçon donne *Boisvert* (V. éd. Berriat, 1. p. 73, n. 5.)

[4] Éditions de 1666 à 1669, après le vers 94.

contre Chapelain en particulier excitèrent la bile facilement irritable de Montausier. On sait, et Boileau lui-même a pris soin de nous le faire connaître, que ce grand seigneur atrabilaire et bourru voulait envoyer le jeune satirique rimer dans la rivière[1]; mais l'on n'a pas remarqué que Boileau fût longtemps en butte à une autre inimitié d'autant plus redoutable qu'elle ne se dépensait point en paroles, c'était celle de Colbert[2]. Ce grand ministre, après avoir donné toute sa confiance à Chapelain, ne pouvait voir d'un œil tranquille, tourner en dérision les choix qu'il avait faits. Sans doute il aimait les lettres pour elles-mêmes : il les protégeait surtout en vue des avantages qu'elles pouvaient procurer à son maître. Mécène, tout en chérissant Horace, avait encore plus à cœur la gloire d'Auguste : ainsi Colbert, quand il gratifiait les savants et les beaux esprits, songeait principalement à Louis XIV. Le succès de cette libéralité, toute politique, n'était-il pas compromis par des vers comme ceux-ci :

> Cessons donc d'aspirer à ce prix tant vanté
> Que donne la faveur à l'importunité[3].

Peut-être ces témérités, dans le début, ne firent-elles pas scandale. L'auteur était inconnu, la satire n'était point imprimée, les noms étaient déguisés, dans les copies, sous des initiales trompeuses ou des pseudonymes grecs ou latins. Mais en fut-il ainsi longtemps ? Le bruit se fit autour du jeune satirique, Chapelain s'émut de ses railleries et s'en fâcha[4]. Com-

[1] *Sat.* IX, 135, 136.

[2] On l'a si peu remarqué que Sainte-Beuve a écrit : « Un des premiers soins de Boileau fut de le (Chapelain) déloger de l'estime de Colbert... Dieu sait quel scandale causa cette audace du jeune homme. Les Montausier, les Huet, les Pellisson, les Scudéry en frémirent, mais il suffit que Colbert comprît... » *Causeries du lundi*, 3e édit., t. III, p. 511. M. Bizos, à son tour, parle de l'amitié de Colbert. *Les frères de Boileau Despréaux*, p. 77. — Chapelain était mort, quand Boileau devint enfin, suivant l'expression de Saint-Beuve, *ibid.*, « un des rares et justes divertissements de Colbert. »

[3] *Sat. I*, v. 95, 96.

[4] C'est dans une lettre du 13 mars 1665 que Chapelain parle pour la première fois de Boileau Despréaux. Il l'accuse d'attribuer ses satires à

ment Colbert, si bien informé pour tout le reste, aurait-il pu les ignorer ? Il n'aimait point, on le sait, qu'on contrariât sa politique ; d'Ormesson, qui dans le procès de Fouquet avait sauvé la tête du surintendant, put s'en apercevoir à ses dépens[1] : le fils du célèbre Guy Patin, Charles Patin, le savant auteur des *Familles romaines*, faillit, dans une affaire de bien moins grande importance, le prouver à son tour. Il avait eu maille à partir, à propos d'une médaille, avec le *Journal des Savants*, qui débutait alors. L'entreprise était patronnée par Colbert. Les principaux rédacteurs, le conseiller de Salo, Gomberville, l'abbé de Bourzeis, Chapelain étaient les protégés du ministre ; Charles Patin, menacé d'une lettre de cachet, fut obligé de se taire. « La république des lettres est pour nous, écrivait son père, mais M. Colbert est contre, et, si mon fils se défend, on dit qu'on l'enverra à la Bastille, il vaut mieux ne pas écrire[2]. »

Néanmoins, au commencement de 1666, le scandale causé par le téméraire satirique n'était pas assez fort pour émouvoir le ministre. Si bien que le libraire Billaine put, le 6 mars de cette année, obtenir un privilège pour les sept premières *Satires* et le *Discours au Roi*. Le volume ne parut qu'au mois d'août[3], et presque aussitôt l'auteur fut assailli par des libelles furieux. L'abbé Cotin, à peine égratigné par un vers de la satire du *Festin*, commença le feu. Il publia, sous le voile de l'anonyme, la *Satire des Satires*, plate déclamation en vers qui représente Despréaux comme un homme de mauvaises mœurs, un impie, ennemi des magistrats, du clergé, de la cour, du roi lui-même. Une imprudente, mais bien innocente hyperbole, est ainsi transformée en crime af-

un certain M. Delasson de Caen, t. II, p. 387. Le correspondant de Chapelain, M. de Grentemesnil, lui répond que M. Delasson est calomnié par Boileau (p. 388). Ce Delasson, du reste, aimait à faire des malices et était célèbre en basse Normandie, par son esprit. V. *Furetiriana*, p. 267.

[1] Voir *le Journal* de D'Ormesson publié par Chéruel.

[2] Guy Patin, *Lettre à Falconet*, du 20 mars 1665.

[3] Berriat Saint-Prix, t. I, p. CXXXIII, *Notices bibliographiques*, § 1. n° 7. — L. Racine, dans ses *Mémoires*, p. 239, semble confondre ce privilège de 1666 avec celui qui fut près d'être révoqué en 1672. Cf. *Bolæana*, p. 15 et 16,

freux[1]. Après cette attaque furibonde, Cotin ne se repose pas longtemps ; il revient à la charge dans sa *Critique désintéressée*, appelle Despréaux *des Vipereaux*, renchérit encore sur les reproches d'insolence et le nomme un calomniateur public[2]. Boileau lui répondit, ainsi qu'à ses autres adversaires, par la *IXe Satire*, la satire à son esprit. Jamais il n'eut plus de verve, de plus fine et de plus mordante malice. S'il mit les rieurs de son côté, il aggrava ses torts envers le ministère. Rien n'est plus célèbre, plus spirituel et plus original en même temps que son amende honorable à Chapelain. Malheureusement, emporté par son ardeur poétique, et un peu aussi par son dépit, il finit la tirade en fournissant une arme à ses ennemis :

> Et, s'il ne m'est permis de le dire au papier,
> J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier,
> Faire dire aux roseaux par un nouvel organe :
> Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne[3].

Dans ce passage Boileau n'avait en vue que Chapelain[4]. Seulement il n'avait pas réfléchi que, dans la Fable, l'homme aux oreilles d'âne n'est pas le chanteur grossier qu'on préfère à Apollon, mais le prince ignorant et sot qui se rend coupable de cette préférence. L'injure paraissait donc s'adresser à Colbert et à Louis XIV, assez infatués d'un mauvais poète pour l'élever à l'empire, comme roi des auteurs. Pellisson, le médecin Cl. Perrault, et Coras le remarquèrent. Avaient-ils donc si grand tort et leur adversaire ne méritait-il pas un peu de porter la peine de son irréflexion[5] ?

En même temps qu'il dénigrait ainsi le conseiller littéraire du ministre et du monarque, il brûlait hardiment ses vais-

[1] Id. *Ibid.*, p. CCXIII, *Not. bibl.*, § 2, n°s 5 et 6.

[2] *La Critique désintéressée des satires du temps*, in-8° de 64 pages, anonyme, sans lieu, ni date, p. 35 V. Berriat, *Not. bibl.*, § 2, n° 8, p. CCXIV.

[3] *Satire* IX, v. 219 à 224.

[4] Il venait de l'appeler le roi des auteurs, il était naturellement amené à dire que ce roi avait des oreilles d'âne.

[5] Brossette, *remarque* sur le vers 302 *de la Satire* IX ; *lettre d'Arnauld* à Dodart, du 10 juillet 1694, *Œuvres* d'Arnauld, Nancy, t. III, 1727, p. 512. Coras, le *satirique berné*, p. 71.

seaux et renonçait hautement à tout espoir de gratification pour ses vers. Tout à l'heure sa colère contre Chapelain l'entraînait, maintenant il se laisse aveugler par son animosité contre Cotin :

Mais quoi, répondrez-vous, Cotin nous peut-il nuire ?
Et par ses cris enfin que saurait-il produire ?
Interdire à mes vers, dont peut-être il fait cas,
L'entrée aux pensions où je ne prétends pas ?
Non, pour louer un roi, que tout l'Univers loue,
Ma langue n'attend point que l'argent la dénoue,
Et, sans rien espérer de mes faibles écrits,
L'honneur de le louer m'est un trop digne prix [1].

§ 2. Tentatives de Boileau pour plaire à Louis XIV. La *Satire sur la noblesse. Discours au Roi.*

Boileau, tout en disant qu'il ne prétendait point aux pensions, avait, à la fin même de cette fière déclaration, trouvé le moyen de louer fort délicatement Louis XIV. Aussi les ennemis ne manquèrent-ils pas de mettre en doute la sincérité de son désintéressement. « Lubin, disait Coras, parle ici contre sa conscience [2]. » L'accusation est odieuse : Le satirique était de bonne foi quand il s'exprimait de la sorte. Pourtant, s'il n'était pas avide d'argent, était-il aussi indifférent qu'il veut bien le dire à la faveur royale ? On a pour en douter les derniers vers cités plus haut et toutes les peines qu'il s'était déjà données afin d'attirer sur lui les regards du monarque, et de lui plaire. Rien de plus naturel d'ailleurs, c'était l'ambition commune, et, si Boileau n'y eût pas été porté par sa propre inclination, il y aurait été poussé par l'exemple et le conseil d'Horace, son maître. « Plaire aux princes, avait dit le courtisan d'Auguste, n'est pas une médiocre gloire. Il n'est pas donné à tous d'arriver à Corinthe. Que celui qui craint de ne pas réussir, reste

[1] *Satire* IX, v. 307 et suiv.

[2] « Lubin parle ici contre sa conscience, parce qu'il ne peut souffrir que Chapelain soit bien renté. » *Le satirique berné en prose et en vers* (par Coras), Paris, 1668, p. 21.

tranquille. A la bonne heure [1]. « Notre satirique n'avait pas cette crainte, il avait, au contraire, confiance dans son génie, et nous le voyons, dès que l'on commence à parler de ses satires, essayer de se faire distinguer du Roi. Ses amis de cour étaient les premiers à l'y exhorter. Il avait au commencement de 1665 imité de Juvénal une satire sur la Noblesse. A qui la dédiera-t-il ? Il pensa d'abord au duc de La Rochefoucauld [2], qui venait de faire paraître son livre des *Maximes*, mais il réfléchit que ce nom avait trop de syllabes et gâterait ses vers, il se détermina pour le marquis de Dangeau [3]. Le prétexte est bien frivole et doit cacher une raison plus sérieuse. Le duc n'était-il pas de trop grande qualité pour se commettre avec un bourgeois ; se souciait-il de voir figurer son nom patricien en tête d'une diatribe contre la noblesse, renouvelée de la décadence romaine ? Goûtait-il bien d'ailleurs le talent de Despréaux, auquel il reprochait, si l'on en croit Segrais, de n'avoir qu'une sorte d'esprit [4] ? Despréaux le mit-il dans le cas de refuser la dédicace de sa pièce ? Cet ancien frondeur, ami de Port-Royal, était-il assez bien en cour pour que son appui fût profitable ? Autant de questions auxquelles il est impossible de donner de réponse précise. On peut du moins affirmer sans crainte que le courtisan, sur lequel il s'arrêta, était tout à fait en faveur. On connaît par un portrait des mieux réussis de Saint-Simon, cette espèce de personnage. Plus

[1] *Epist.* 17, lib. I, v. 35 à 37.

[2] *Réflexions ou sentimens et maximes.* Paris, chez Claude Barbin. 1665. Le privilège est du 14 janvier 1664, l'achevé d'imprimer du 22 octobre 1664. — Une édition furtive avait paru en Hollande, en 1664.

[3] « J'avois dessein d'abord de le dédier à M. le duc de La Rochefoucauld, que j'avois l'honneur de connoistre, mais il me parut que ce nom de trop de syllabes gasteroit mes vers, et ainsi je me déterminai à M. Dangeau, dont le nom n'est que deux syllabes, et que je connoissois aussi. *Note* de Despréaux, publiée par Laverdet. *Supplément*, p. 479, 480. L. Racine, *Mém.*, p. 223, 224, dit la même chose, mais il ajoute que Dangeau était » le seul homme de la Cour, avec M. de La Rochefoucauld qu'il (Boileau) connût alors ; est-ce bien exact ?

[4] On ne plaît pas longtemps quand on n'a qu'une sorte d'esprit, CCCCXIII, t. I, p. 186, dans les *Grands Écrivains*. Cette maxime, qui ne parut que dans la 5e édition en 1678, s'appliquait, dit le *Segraisiana*, p.86, à Boileau et à Racine.

jeune de deux ans que Despréaux, grand, fort bien fait, de visage agréable, doux, obligeant, ayant l'air, l'esprit et les manières du monde, Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, avait fait rapidement sa fortune à la Cour. Revenu en France, après la paix des Pyrénées, il avait d'abord fait le jeu d'Anne d'Autriche et de Marie-Thérèse ; Louis XIV l'avait ensuite enlevé au jeu des deux reines pour le mettre au sien [1]. Arrière petit-fils par sa mère du fameux Duplessis de Mornay, le pape des protestants, il venait d'abjurer le calvinisme entre les mains de l'archevêque de Paris, le 12 juillet 1665.

Pour le rendre aimable et parfait,
Il ne lui manquait que ce trait,

avait dit naïvement à ce propos la gazette rimée de Mayolas [2]. Le roi lui avait, à peu près à la même époque, accordé la charge de colonel de son régiment. Non content de l'importance qui lui venait de sa situation, le brillant marquis l'augmentait encore, en protégeant les gens de lettres. Poète à sa façon, il rimaillait, dit Saint-Simon, mais rimaillait avec une facilité extraordinaire, en faisant tout autre chose, en jouant, par exemple, aux cartes avec le roi [3]. Si bien qu'il semblait avoir remplacé Benserade dans les divertissements de la cour. C'est lui qui composa les vers d'*un impromptu follet*, qu'il fit et qu'on dansa le même jour, le 26 septembre 1665 [4]. Plusieurs fois encore on le mit à l'épreuve sans lasser sa complaisance et tarir sa fécondité fade. Ce joueur aimable et nécessaire, ce courtisan si utile, était de tout point un protecteur préférable à La Rochefoucauld. Les Muses, dit Saint-Simon, à propos d'un de ses tours de force de calculateur et de poète, favorisèrent Dangeau [5] ; par contre, Dangeau favorisa les Muses. Il prit au sérieux son rôle de protecteur. Il

[1] Saint-Simon, éd. Hachette, in-18, t. I, p. 320, et surtout t. XI, p. 332 et suiv.

[2] Mayolas, *lettre en vers à Mme la duchesse de Nemours*, du 18 juillet 1665 (*Continuateurs de Loret*, t. I, col. 108).

[3] Saint-Simon, t. I, p. 220, t. XI, p. 333,

[4] Ch. Robinet, *lettre en vers à Madame*, du 4 octobre 1665 (*Contin. de Loret*, col. 302).

[5] Saint-Simon, t. XI, p. 333.

conseilla à Boileau d'ajouter à sa satire quelques vers à la louange du roi, afin que la pièce fût mieux reçue à la Cour. Cette addition ayant été faite, il prit une copie de la satire, et alla la lire à quelques seigneurs dans une salle où Louis était à jouer. « Le roi qui le remarqua, dit Brossette, voulut savoir ce que c'était et quitta le jeu pour se la faire lire. C'est, ajoute le commentateur, la première pièce de l'auteur qui ait paru devant Sa Majesté [1]. »

Vers l'époque où Boileau ajoutait à cette œuvre les quatorze vers louangeurs réclamés par Dangeau [2], il terminait son *Discours au Roi*. Cette fois, il s'était adressé directement au maître, dont chacun attendait sa gloire et sa fortune. Sous prétexte de s'excuser de son « humble silence », il critique hardiment les Muses plates et mercenaires qui ont, jusqu'ici, chanté Louis XIV. Le début de cette satire, déguisée sous le nom de discours, ne manquait pas d'habileté :

> Jeune et vaillant Héros, dont la haute sagesse
> N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse,
> Et qui seul, sans Ministre, à l'exemple des Dieux,
> Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux.

C'était paraphraser en vers élégants et flatteurs la réponse célèbre faite au lendemain de la mort de Mazarin : Sire, à

[1] Brossette, *Comment.*, t. I, p. 60.

[2] L'édition monstrueuse de 1666 a dénaturé, dit Berriat, t. I, p. 137, note 4, la fin de cette satire V. De sorte que cette addition, au lieu de contenir l'éloge du Roi, ne renfermerait que celui de Dangeau. Cette leçon, au lieu d'être une altération fautive, ne serait-elle pas la leçon primitive? La leçon actuelle serait alors une correction heureuse suggérée par Dangeau? Je serais tenté de le croire, si les deux vers 139 et 140 : Et plus brillant par soi que par l'éclat des lis, dédaigner tous ces rois dans la pourpre amollis », n'étaiénts pas étranges, appliqués au courtisan. D'un autre côté, comment l'idée est-elle venue à l'éditeur apocryphe de dénaturer ainsi le passage ? Notez que sa leçon remplace le vers 142 : A ses sages conseils asservir la fortune, par celui-ci : « Sans craindre les dangers de Mars et de Neptune » qui s'appliquait fort bien à Dangeau. Peut-être le texte de l'édition monstrueuse n'est-il qu'un amalgame idiot de la composition primitive avec les corrections inspirées par le marquis.

qui nous adresserons-nous désormais ? — A moi [1]. — Commencé dans les premiers mois de 1666, le discours ne paraît avoir été achevé qu'à la fin de l'été [2]. Il fut alors inséré dans un recueil de poésies, avant, dit Brossette, que l'auteur eût eu le temps de le corriger [3]. » Il fut lu au Roi, peut-être aussi par Dangeau [4].

Ni les vers adulateurs de la Ve satire, ni le *Discours au Roi* ne paraissent avoir eu l'effet qu'en attendaient les protecteurs de Boileau. Louis XIV fut certainement sensible à ces louanges, mais les médisances qu'elles étaient destinées à faire passer semblent lui avoir déplu. Nous ne savons d'ailleurs pas au juste comment les choses se passèrent. Brossette se contente de dire que les deux pièces furent lues au Roi et n'ajoute rien de plus. Les ennemis de Boileau disent davantage, mais méritent-ils confiance ? La conversation suivante, rapportée par Cotin, dans sa *Critique désintéressée*, serait-elle l'expression de la vérité ? « Il faut que je vous conte une nouvelle de Saint-Germain qui réjouira le Parnasse. Le Roi disait à un grand seigneur que, si le Poète dont nous parlons eût pris un meilleur sujet, il aurait mieux réussi, et qu'il s'était fait tort par son mauvais choix. La réponse fut que de sa propre confession ce poète n'était bon qu'à médire et que pour louer quoi que ce soit, il se faisait des efforts étranges. Le duc de (*Gramont*) ajouta avec cette grâce qui lui est si naturelle, et qui fait valoir tout ce qu'il dit, je crains fort que ce Poète ne fasse revivre le Proverbe :

Que le destin des Satiriques
Est de mourir le cou cassé
Et vivre le coude percé [5]. »

[1] « Quelle part la fortune peut-elle prétendre aux actions d'un roi qui ne doit qu'à ses seuls conseils l'état florissant de son royaume ? Racine, *Alexandre*, *Épître au Roi*, c'est la même idée.

[2] Il est fait allusion dans le vers 122 à la victoire navale remportée par le duc de Beaufort, le 24 août 1665.

[3] Brossette, *Remarques*, t. I, p. 1.

[4] Brossette, *remarque* sur le vers 134 de la Ve Satire, t. I, p. 60 : « Quelque temps après (la Ve Satire), on lui lut le *discours au Roi*, qui était déjà composé. »

[5] La *Critique désintéressée sur les Satyres du temps*, 63 pages in-8°, p. 46.

Ces détails sont probablement peu exacts, mais il est bien certain que les courtisans se partagèrent : les uns prenaient la défense du satirique, les autres se déchaînaient contre sa malice et ceux-là paralysaient la bonne volonté du prince. Heureusement le poète avait à la Cour un patron moins en vue, mais peut-être plus à même de le défendre, et surtout plus dévoué, que le marquis de Dangeau. C'était Félix de Tassy, premier chirurgien en survivance depuis 1662. Fils d'un père[1] qui l'éleva pour lui laisser sa charge, Charles-François Félix s'était placé de bonne heure parmi les plus habiles opérateurs de Paris. Il était fort estimé du roi qui lui donna des lettres de noblesse, le 2 mars 1690, en lui rendant ce témoignage : « Il ne nous a point abandonné partout où nous avons été dans les diverses campagnes et voyages que nous avons faits, et dans nos armées, depuis 1666[2]. » Félix n'était pas seulement savant et habile dans sa profession, c'était encore un gai compagnon, ami du plaisir et de la bonne chère. Quand il suivait Louis XIV, aussitôt qu'il était arrivé dans une ville il courait visiter le marché et la boucherie, et s'empressait d'annoncer à ses amis les heureuses et friandes découvertes qu'il avait faites. « Ce matin, écrivait, de Luxembourg, Racine à Boileau qui se trouvait alors à Bourbon, il m'a dit qu'il avait rencontré des écrevisses de fort bonne mine[3]. » De longue date, cet homme aimable était l'ami ou pour mieux dire

[1] Il se nommait François Félix et fut d'abord premier barbier, puis à partir de 1653 premier chirurgien du Roi. Sur les deux Félix, voir Eloy, *dictionn. histor. de la médecine ancienne et moderne*, 1778, t. II, p. 203 ; les *biographies* Michaud et Didot, le *dictionn. encyclopédique des sciences médicales* de A. Dechambre, IVe série, t. I, p. 420 ; le *dictionn. historique de Vaucluse* de Barjavel. Tous ces livres renferment de nombreuses inexactitudes dont plusieurs ont été relevées par Jal, *dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

[2] Jal, *Dict. crit.*, col. 570, au mot *Félix*.

[3] *Lettre de Racine à Boileau*, de Luxemboxrg le 24 mai 1687. Félix se croyait alors fort malade. « Je veux croire, répondait Boileau (Auteuil, le 26 mai 1687) que notre cher Félix est le plus malade de nous trois, mais si ce que vous me mandez est véritable, l'affliction qu'il en a est une affliction *à la Puymorine*, je veux dire fort dévorante et qui ne lui fait pas perdre la mémoire des soles et des longes de veau. » (*Œuvres* de Boileau, t. IV, p. 150 et 155.)

le camarade de notre satirique : « Nous nous étions connus, racontait ce dernier à Brossette, depuis nos plus jeunes ans [1]. L'amitié s'accrut avec l'âge et Racine y fut associé de bonne heure. Souvent, aux jours de leurs débuts littéraires, les deux poètes s'assirent à la table du chirurgien, si fin connaisseur en morceaux délicats. Ils firent avec lui quelques-uns de ces joyeux soupers, qu'au XVIIe siècle on appelait des débauches [2]. Parfois même, il faut bien le dire, cette débauche honnête dégénérait en un libertinage, digne d'être raconté par la plume de Tallemant et qui mettait, en l'effarouchant, la modestie naturelle de Despréaux à une rude épreuve [3]. Mais ces excès même prouvent quelle était l'intimité du chirurgien et du satirique. Aussi, lorsque Boileau commença à montrer ses vers, Félix fut-il un des premiers qui « battit des mains à ses naissantes folies [4]. » Il ne se contenta pas de l'applaudir, il le servit dans la suite de tout son crédit. Il avait ses entrées à la Cour, et logeait même dans des maisons royales, soit au Louvre, soit à Saint-Germain ou à Versailles [5]. Il approchait ainsi de fort près la personne du monarque, et dans ses voyages le suivait partout. Aussi favorablement placé pour défendre les intérêts de son ami, il ne perdit aucune occasion de lui être utile et de le protéger. Boileau s'en souvint toujours avec une affection reconnaissante, et quand en 1703 mourut le cher Félix, il s'en montra fort affligé, et dans sa correspondance avec Brossette, rappela que cet ami fidèle avait pris son parti à la Cour contre le duc de Montausier [6].

[1] *Lettre à Brossette* du 3 juillet 1703.

[2] Cizeron Rival, *Récréations littéraires*, CCIV, p. 132. Tallemant. 2e édit., t. X, p. 242 appelle ce souper une *débauche*. Richelet définit la *débauche* une récréation gaie et libre qu'on prend, riant, chantant et faisant bonne chère avec ses amis.

[3] *Manuscrit* de Brossette *sur Boileau*, dans *l'appendice de la Corresp. de Boileau et de Brossette*, éd. Laverdet, p. 505.

[4] *Lettre à Brossette* du 3 juillet 1803.

[5] Voir Jal, col. 571, Saint Simon, éd. Hach., in-18, t. II, p. 257. Ces deux indications se rapportent à la vieillesse de Félix ; mais il était déjà, en 1676, logé sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. V. Jal. 571.

[6] *Lettre à Brossette*, du 3 juillet 1703.

En 1668, l'attention de Louis XIV fut appelée de nouveau sur Boileau par le succès extraordinaire de la satire *sur l'homme*. On lui en fit la lecture et il en fut si charmé qu'il en parla plusieurs fois avec de grands éloges. Un des amis de Boileau, M. de Saint-Mauris, chevau-léger de la garde, qui avait l'honneur d'approcher de sa personne, parce qu'il lui montrait à tirer à la volée, en profita pour lui parler de la IXe satire, encore inédite. Le roi veut la connaître, Saint-Mauris la demande à l'auteur. Louis la lit, la fait voir à quelques personnes : la maréchale de la Mothe-Houdancourt, gouvernante du Dauphin, en fait prendre une copie : cette copie en produit quantité d'autres. Ainsi, dit Brossette, c'est en quelque façon de la main du Roi même que cette pièce a passé dans les mains du public[1].

Cependant Boileau n'a pas encore cause gagnée. Ces deux pièces, dont le roi paraît si content, réveillent la colère de tous les ennemis du poète. Il a eu l'imprudence de blesser le plus dangereux de tous, le duc de Montausier. Dans la neuvième satire, il a rappelé malicieusement un propos du protecteur de Chapelain à son endroit :

> J'ai peu lu ces auteurs : mais tout n'irait que mieux,
> Quand de ces médisants l'engeance toute entière
> Irait la tête en bas rimer dans la rivière[2].

L'offense, à parler franchement, n'était pas bien cruelle, mais ceci passait les bornes : « Perse ne raille pas simplement les ouvrages des poètes de son temps ; il attaque les vers de Néron même... Cependant, on ne remarque point que Néron, tout Néron qu'il était, ait envoyé Perse aux galères[3]. »

Montausier fut outré qu'on eût osé lui rappeler cet exemple odieux : il ne parlait que de châtier l'insolent rimeur. Sa vengeance se borna toutefois à dire souvent et publiquement qu'il se levait tous les matins avec le dessein de bâtonner le satirique, mais que sa colère du matin se trouvait amortie

[1] Brossette, *Avis sur la* IXe *satire*.
[2] *Satire* IX, v. 134 à 136.
[3] *Discours sur la Satire*.

après sa prière[1]. Mais, si la piété l'empêchait de recourir aux voies de fait, elle ne lui faisait point une loi de pardonner et d'oublier, au contraire, elle augmentait et nourrissait sa fureur contre un poète qu'il considérait comme un « calomniateur de profession. » Aussi ne cessait-il de s'élever bruyamment contre lui. Cette inimitié si déclarée et si emportée d'un personnage considérable par ses emplois, respecté universellement par sa vertu, tint longtemps en échec tous les amis que Boileau comptait à la Cour, et le roi le premier. Car, tout absolu qu'il était, Louis XIV n'osait pas toujours braver l'opinion de son entourage. On l'avait bien vu pour *Tartuffe;* n'avait-il pas attendu quatre ans pour oser se déclarer hautement en faveur de Molière?[2]

CH. REVILLOUT.

(*A suivre.*)

[1] *Réponse à l'avertissement qui a été ajouté à la nouvelle édition des Œuvres de M. Despréaux*, envoyée de Paris à M. Le Clerc, et insérée dans sa *Bibliothèque Choisie,* t. XXVI, p. 64 ; reproduite dans les *Œuvres* de Boileau, éd. d'Amsterdam, 1735, t. III, p. 357, 358.

[2] J'ai essayé de raconter l'histoire de ces hésitations dans un mémoire intitulé : *Louis XIV, Molière* et *le Tartuffe,* 1888. Extrait des *mémoires* de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, tome VIII, 1887, 1888.

NOTES ITALIENNES
D'HISTOIRE DE FRANCE
XV

Trois relations sur la situation de la France en 1498 et 1499

ENVOYÉES PAR LUDOVIC SFORZA AU DUC DE FERRARE

Les *Sommari* ou *Avvisi di Francia*, que la chancellerie de Ludovic Sforza a reçus en grand nombre de ses correspondants, avoués ou secrets, résidant en France, dans les dernières années du quinzième siècle, étaient destinés à suppléer à l'absence d'informations diplomatiques officielles et ostensibles et à fournir au duc de Milan, menacé par la politique agressive de Louis XII, des renseignements sur les préparatifs militaires et les actes diplomatiques de son puissant voisin [1]. Ces informations étaient libéralement communiquées

[1] J'ai eu déjà occasion à maintes reprises de signaler l'importance et l'intérêt des documents de ce genre, à propos d'autres publications analogues; aussi ne crois-je pas nécessaire d'insister plus longuement sur ce sujet. Voir *Documents sur la première année du règne de Louis XII, tirés des archives de Milan*, in-8°, 79 pp. Paris, Leroux, 1890; *Nouvellistes italiens à Paris en* 1498, in-8°, 15 pp., 1892 (Bulletin de la Société d'histoire de Paris); *Maffeo Pirovani, agent d'informations de Ludovic Sforza*, à la suite de *Traité d'alliance de Louis XII et de Philibert de Savoie en* 1499, in-8°, 118 pp. Montpellier, Bœhm, 1893; *Protasio de Porri et l'état de la France en août* 1499, [*Notes italiennes d'histoire de France*, VI, (*Moyen âge*, oct. 1893)]; dans *L'ambassade d'Accurse Maynier à Venise*, (en appendice n°s III et IV), *Lettre d'un agent italien anonyme* (10 mai 1499), et *Lettre d'un agent milanais sur M. de Trans* (16 mars 1499). Je publierai des documents analogues émanés du milanais Simon Cattaneo dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* sous le titre de *La Cryptographie de Simon Cattaneo*, et des lettres datées de Lyon (*Nouvellistes italiens à Lyon en* 1499, [*Notes italiennes d'histoire de France*, III, dans l'*Archivio storico italiano* 1894]. Cet ensemble de documents, que je

par le duc de Milan à ses alliés italiens[1] : la chancellerie milanaise les expédiait, — soit en reproduisant leur forme originale, soit en en amalgamant plusieurs ensemble et en y faisant les coupures et les modifications imposées par le souci des secrets d'Etat ou de la sécurité de ses agents, — aux chancelleries amies : celle du duc de Ferrare, beau-père de Ludovic Sforza[2] et, malgré sa propre amitié pour la France, très attaché à son gendre[3], a reçu plusieurs documents de ce genre qui sont aujourd'hui conservés dans les *Notizie ed avvisi dall' estero* des archives de la *Cancelleria ducale ferraraise*[4].

Les trois documents ci-dessous publiés ont été ainsi expédiés de Milan à Ferrare. Les deux premiers ne sont plus représentés aujourd'hui que par les copies envoyées à Ferrare, copies très défectueuses, la première surtout ; les originaux qui devraient être conservés à Milan ont été détruits ou sont égarés dans le *Carteggio generale* : je n'ai pu du moins les y retrouver[5]. La chancellerie milanaise paraît avoir reproduit dans chacun des informations provenant toutes de la même origine : on retrouve dans le *Memoriale* divers morceaux textuellement copiés de la lettre transcrite. Le troisième document a été formé par les bureaux milanais en juxtaposant deux lettres, l'une entièrement relative aux affaires militaires de Louis XII, l'autre plus générale et traitant de la situation générale de la France. L'original de la première est perdu ;

regrette d'avoir été contraint de disperser ainsi, représentera, sinon tout, au moins ce qu'il y a de plus important en ce genre dans les papiers de la chancellerie milanaise de Ludovic Sforza.

[1] Un très grand nombre de lettres, dépêches, circulaires, portent au bas du texte la mention : « *Fiat exemplum Romam, Ferraram, Neapolim, in Hispaniam* », etc.

[2] Ludovic avait épousé Béatrix d'Este, fille d'Hercule d'Este, duc de Ferrare.

[3] Cf. les *Relations de Ludovic Sforza avec Louis XII et François de Gonzague. Notes additionnelles*, p. 86 sqq.

[4] Les Archives du duché de Ferrare sont aujourd'hui conservées dans l'*Archivio di Stato* de Modène.

[5] Le classement du *Carteggio generale*, malgré tout le soin et la science de M. le commandeur Ghinzoni, directeur de l'*Archivio diplomatico-storico*, et de ses collaborateurs, est encore loin d'être achevé ; aussi ne peut-on affirmer la disparition définitive des documents constatés en déficit.

celui de la seconde est encore dans le *Carteggio generale* de Milan : la copie lui est identique, sauf dans un paragraphe relatif aux sources consultées par l'auteur, où les secrétaires milanais ont prudemment supprimé les indications nominales précises.

Les auteurs de ces relations sont inconnus, et il est très difficile de faire aucune conjecture à leur égard. L'auteur du *Memoriale* est peut-être un personnage de l'entourage du marquis de Saluces, dont il est beaucoup question dans cette relation ; peut-être est-il un membre de la famille Inviciati qui, à cette époque, a fourni à Ludovic Sforza plusieurs agents habiles et zélés [1]. Il connaît et cite l'*amico*, nom qui désigne ici comme en divers autres de ces documents, M. de Trans, gentilhomme provençal, représentant à la cour de Louis XII de la politique et des intérêts de Ludovic Sforza [2]. Ses dires, que l'on peut croire puisés à bonne source, méritent donc confiance. Ce correspondant se servait d'un sien cousin comme courrier et intermédiaire ; il est doué de prudence puisqu'il parle de documents (*rasone*) confiés à ce courrier pour être expédiés en Italie et ensuite retenus par lui-même pour plus de sûreté. — L'auteur du second document (*avviso de Franza*) est encore moins facile à retrouver. L'importance accordée dans sa relation aux négociations entre le duc Philibert de Savoie et Louis XII pourrait le faire supposer savoisien. Il ne cite aucune de ses autorités et se borne à de vagues allusions à des lettres peu clairement définies (« § 7 : *secundo che molti scriveno.* »). — La première partie du troisième document ne contient absolument rien de personnel. La seconde partie reproduit une lettre où l'auteur se met en scène à plusieurs reprises, mais sans donner aucune indication utile sur sa personne [3]

[1] Cf. *Notes italiennes d'histoire de France, IV.*

[2] Cf. le document cité note 1, sur M. de Trans ; et sur l'organisation des *amici, amici fedeli*, etc., ce que dit M. de Maulde dans la *Diplomatie au temps de Machiavel.*

[3] Sauf cependant qu'il a été retenu pendant quelques jours à Paris par la maladie. (Cette indication médicale vient s'ajouter à toutes les mentions du même genre que contiennent les lettres écrites à Ludovic Sforza par ses ambassadeurs et agents diplomatiques. On est véritablement amené à penser que Ludovic Sforza s'intéressait aux choses de

et son nom : cependant, la très fréquente mention de l'*amico*, le renseignement que ce personnage avait à parler à Louis XII et que les déplacements incessants de celui-ci ont empêché d'avoir avec lui l'entrevue souhaitée, la mention d'une correspondance antérieure et une certaine analogie dans la façon de réunir et de présenter ses informations, me feraient volontiers attribuer ce mémoire au même « Marcus Antonius », agent secret de Ludovic Sforza, qui circulait en France dans les premiers mois de l'année 1499.

Quoique elles ne soient pas conservées sous leur forme parfaitement originale et qu'elles émanent de personnages inconnus, toute conjecture à part, ces relations doivent à leurs dates une réelle importance. La première, intitulée *memoriale*, est datée du 30 août 1498, sans indication du lieu d'où elle provient ; son contenu permet de la croire écrite à Paris. La seconde est intitulée *Avvisi di Francia* est datée de « *Bloys, a li 7 del presente* » date qui, de cette forme trop uniquement destinée aux contemporains, doit être traduite par mars 1499. La troisième *Avvisi havuti de bon loco*, n'est pas datée du tout : elle a été visiblement rédigée dans les premiers jours du mois de juillet 1499. Ainsi, ces relations datent de trois moments très distincts et également intéressants de la période initiale du règne de Louis XII, toute remplie par la préparation diplomatique et militaire de l'expédition contre Milan, et dont les chroniqueurs français, et particulièrement Jean d'Auton, n'ont presque rien dit.

L'examen de ces documents et leur comparaison avec les autres textes analogues déjà connus, montreront l'importance de ces informations, dont quelques-unes n'ont pas ailleurs leur équivalent, et qui toutes, par ce qu'elles apprennent de nouveau et ce qu'elles confirment de déjà connu, intéressent l'histoire encore obscure des débuts du règne de Louis XII [1].

la medecine, et que c'est pour le flatter que ses agents se répandaient en détails sur des matières plus dignes de Rabelais que de Machiavel.)

[1] La numérotation des divers paragraphes permettra de consulter assez aisément ces documents. Les renseignements relatifs à Venise ont dans les § I, 3, 4, 5. III 12, 14, 23, 24, 34, 38, 49, 54 ; au Saint-Siège, I, 7. II. 5, 6. III, 13, 15, 32, 39, 40, 60, 61 ; Naples, I, 19 ; Florence, I, 6 ; III 41 ; Savoie, I, 9 ; II, 3 ; III, 31, 62 ; Saluces, I, 1, 2, 3, 14.

I

MEMORIALE

(30 août 1498)

1. El quondam Re di Franza dise a questo che el marchese di Saluzo era de accordio cum Vostra Excellentia che di lui non si fidasse, *ut hic narravit*, et questo fin qui, per el carico gli dete il quondam Re di Franza di tractare lacordio con Vostra Excellentia, bona remuneratione di tanta servitù.

2. Questo Re di Franza al logotenente di epso Marchese di Saluzo disse chel sapeva chel era amico et di bono accordio con Vostra Excellentia, et che da quella haveva havuto dinari, et chel saperia ogni beneficio poteria per quella fare faria, et per quello veneva.

3. Ma perche el re di Franza non fece carta di questo al marchese di Saluzo, ne lui etiam, ma foreno a longo rasona mento, tra le altre cose, di la venuta de li Ambassatori veneti, et domandò : « che crediva veneseno per domandare », onde el marcheze di Saluzo gli rispose : « Per fare li facti soi et signori di Italia ; li quali dicano gli aspecta *ut Romanis*, et la predicano, et per questo fare dirano di darne el stato di Milano, *etc.* » et qui legete una longa istoria, dando lo exemplo del cervo vegio che propone el novo quando se sente premere Etiam el re de Franza annuit, dicendo essere vero, et che, cosi como Vostra Excellentia gli haveva dato lor preda al quondam re di Franza, volevano fare cossi loro ; ma che sapeseno non li voleva dare neguna cosa del mondo, ma se

15 ; III, 55, ; Montferrat, III, 16, 42, 43, 44, 48 ; Ferrare, I, 12 ; Pise, III, 45 ; Gênes, III, 46 ; Ludovic Sforza, I, 13 ; III, 30 ; Trivulce, III, 25, 29 ; Novare, I, 11. On voit que la plus grande partie de ces documents est relative à l'histoire d'Italie, mais on trouve aussi des informations sur Maximilien, III, 3, 12, 17, 18, 32 ; sur l'Angleterre et l'Espagne, II, 5, III, 47 ; sur les Suisses, II, 7 ; III, 19, 33, 35, 53, ; sur la guerre des Gueldres, II, 2 ; sur les affaires intérieures de la France, I, 10 ; II, 8 ; III, 26, 27 ; sur le duc de Bourbon, I, 8, 9 ; II, 1 ; III, 20 ; sur les préparatifs de guerre de Louis XIII, III, 2 à 11, 21, 22, 28, 36, 57 à 59 ; sur la situation politique générale de l'Europe, I, 15 ; III, 1, 37, 51.

volevano simplice liga, amici per amici et inimici per inimici, farebe ; et che altro non li voleva dare ne promettere. Et cossi tene el marchese di Saluzo che si vorrano fare si fara et non altro. Li oratori veneti, oltra el desordine fecesseno in levarsi da Paris per andare a Estampes senza essere domandati, feceno ancora questo che, in lo andare loro, andaveno con tanta frequentia et senza ordine che pariva campo rotto, et adjunseno tanto questo che non se posseti fare ordinare la camera in la quale se li doveva dare audientia, et, che è pegio, subito forono intrati, senza exordio ne congratulatione, diseno havere dire alcune parole a Sua Maestà da parte in nome de la loro Serenissima Signoria, *etc* ; et cosi gli fu tunc data et presta audientia et resposta, quam tamen ignoro fin a qua.

4. Et questo andare si veloce feceno perchè in quello tempo si strengeva laccordio con la Maestà del re de Romani et questo fu cognosciuto, et gli rendeti molti suspecti che quello, perche si estimava fosseno venuti cioè per fare li facti loro non fosse più che vero. Foreno ancora molto stupefacti quando inteseno lambassata de Fiorentini dovere di proximo arrivare, ne se lo potevano persuadere. Da la Maestà del Re non hano spese alcune ; ben è vero gli ha facto dare lor allogiamento honorevole in casa di Mastro Petro Parente, secretario et thexaurero di epsa Maestà.

5. Universaliter non sono epsi oratori amati, imo male voluntera veduti, per la loro et de loro Signoria altereza, et per el facto di Fornovo ; quali per tuto se predica et si dice sono andati per volere fare uno altro tracto simile.

6. Li Fiorentini sono andati per lopposito de Venetiani, per el facto de Pisa L'ultimo loro volere si è questo : quando debiano perdere e remaner subjecti, più presto di volere essere di dicta Maesta et quella domandare, che de Venetiani. Ita unus ex ipsis dixe. El quale parere non mi pare alieno dal verisimile per sperare potersi da luno con el tempo liberarsi, et dal altro non cosi verisimiliter.

7. Da li Ambassatori del Papa gli è uno prothonotario, quale, etiam non sia capo de la ambassata aparenter, è tamen factotum, et viene etiam ante alios in habito dissimulato in frequentia. . . . ., et subito junse andò a parlare alla Maestà reale a lec-

to. Domandano epsi oratori el contato de ..... (*sic*) tanquam spectante a la Giesa, e non gli sara concesso. Valentia si aspecta omnino, et si in recompensa de la dispensatione del matrimonio de la Maestà dil re, gli sara dato debita satisfactione, cioè in qualche contato o paese et cum honesta dota disponsera o la principessa di Taranto o madama di Candolla.

8. Lo duca et madama di Burbon si sono retrati a lor casa.

9. Domandaseno el contato di Provenza tanquam patrimonio reale [1], et mobilia, ad epsa Madama, tanquam sorori ab intestato, spectantia. Non li fu compiaciuto, ma pro scontro se fece passare per parlamento che del ducato de Borbon et de ..... (*sic*) *possent in dotem filiæ disponere.*

10. Si estima fara rendere computo a li administratori passati; et a questi tri stati se farano a Santo Michel, mutara de molti officiali et aleviara la spesa di dicti officiali et clerici, cioè notarij et cancelleri; ne li quali clerici soli se expediva quatro milia scuti; similè si è ritrovato che in uno anno per li piaceri minuti desso, el quondam Re habia spenduto septem centum milia scuti; et quello el quale era deputato a dicto officio ha portato a la Maestà del Re trenta milia scuti; et lo lagha in l'officio tutti questi sono de li parenti et familiari de San Malo, quale sta con molto poco credito in corte. Monsignore de Roano è el tutto. Lo Governatore de Ast tra li familiari et domestici de la Maestà del Re, ha qualche credito, et con la sua audacia e lo aquista et retene.

11. De li Novaresi si ne fa pur cossi via la qualche e pocho conto, et che li sia de loro più luno che laltro intrante et si ingerisca.

12. De la risposta facta al Magnifico oratore de Ferrara in la sua licentia tolta, non diro altro per esserne la Excellentia Vostra informata; ma diro ben che se lo Magnifico ambassatore havesse saputo la dispositione et naturale inclinatione quale ha et senza alcuna fictione la Majesta del Re verso la Excellentia del Illustrissimo Signor Duca, suo patrono, non si doveva partire cossi presto, ma stare a vedere la conclusione de Venetiani.

13. Per il che diro encora quello, che mi fa per mente, che quando se desiderase de intendere como le cose passeno et passerano, saria ben facto che la Excellentia del predicto Illus-

trissimo el signor Duca mandasse uno homo suo, legere de persona, con uno familio o doi, con una lictera di credenza da la predicta Regia Maestà, ringratiandola de la sua bona dispositione, et offerendoli raccomandarli le cose de Sua Signoria, e gli piacesse havere advertentia che in lo tractare con altri non se li fusse facto prejudicio, non nominando alcuno, et, sub umbra di stare a vedere questo puncto, poteria almanco stare tanto la quanto epsi oratori venetiani. Credo che lo loro stare sara un poco longo.

14. De quelli del Marchese di Saluzo non gliè remasto alcuno in corte; sic el convene mandarli uno, quale stia residente, et credo presto lo fara. Non gliè de quelli sono propositi homo quale in tutto me satisfaria; pur convenera pigliare de li manchi rei, et che sia amico et scriva el vero.

15. Per questo anno se è da tenere per certo che non sara altra mosta de guerra de qua de Francesi; tregua et lo bon tempo porano nascere de molte cose, et spero che Dio et la prudentia de Vostra Signoria gli provedirano. De questo Papa et de questo re de Romani non scio che dire; sempre ne dubitai che non starebeno forti, anche quando voleseno fare et vedere, quando si volesse fare guerra e lhè con legitima causa como deurebeno et li aspecta. Non saria de fare tanta stima, como altri credano, de Francesi, perchè sono quasi per tuto cognosciuti et è necessario che dica quello si predica : et chi ha stati o pur qualche facultà, o almanco lhonore da perdere, se vengano avanti et pigliano exemplo in quello signor Marchese; el quale se dice essere stato tanto bono francese, et havere, in le guerre di li quondam re Carolo et re Aluiso patre et fiolo, facto tante cose, havere promesso brusare e sachezare el suo paese et tante volte quello perduto, ma novamente si dice essere andato in Novara per conservare lhonore et la vita di questo novo re, et poche recompense et demonstratione de uno ben faremo *(sic)*; et che epso Signor Marchese como bon Signore non ha ardito de domandare. Si crida questa: «Non è mica la ricolta quale li fece el duca de Milano quando lo andò a visitare! Questi non sono mie quelle amorevole parole et feste et piacere dete a sua Signoria et tutti li soi. Dio la mantenga longamente e sana*(sic)*da portare corona.» Hæc et majora prœdicantur. Sic el convene che cognosca Vostra Excel-

lentia lo ama et gli sia servitore. Et cossi prego Dio se digna longamente in felice et prospero stato conservarlo.

16. Una cosa diro per el vero, che l'*amico* è de tanta bona dispositione verso Vostra Signoria che tuto li pare niente, pur chel resta amico, ma vero, de Vostra Excellentia, et ali bisogni non lo abandonasse. Scio quanto ho promisso et affirmato et cossi spero si observara di questa vociferatione de dinari dati, etiam che la non sia vera et como se predica ; molto mi maravelio, et pur dicti amici existimano da soi emuli sia venuta, sed *unde traxerint* stano in suspenso. Sono per mandare ad tore via questa impressione se li fosse ; ho scripto quello pare fosse da fare, perche sapeva melio che dire el videre mio circa questo ; tuto questo in lo primo di se persevera et non se manchera ; et se de qualche cosa in particulare saro proposto sara facta riposta ; che scrivere el tuto saria troppo prolixo ; et sempre ho dubitato de dare fastidio altramente de molti particulari ; et de jorno in jorno si saria scripto, et etiam mhe dato el carico di fare alcune expedictione per mandare a visitare et notificare la venuta del marchese di Saluzo a li amici et parenti o che se le monstrasse.

17. Le rasone quale mandai per mio cusino dextramente lho retracte preso di me, et credo non habiano copia alcuna. Non se parlato altramente, veduto la mala indispositione quale è più presto verso Vostra Excellentia che per apetito del stato ; de quo non fa tanto caso como altrui crede, ut verbis del Marchese di Saluzo utar, *et dixit pro veritate sic esse.*

18. Dinari pochi, imo nulli, lagai al novo Marchese di Saluzo.

19. A Don Federico, re de Napoli, già più giorno fù expedito el salvo conduto per doi bergantini per potere mandare sua ambassata qua.

20. Daltra banda sono stato avisato che li è stato uno suo meso arrivato, subito [*dopo*] parlare fu expedito daltra banda, ut scripsi, che si era facto accordo, quod non credo.

21. Loratore di Spagna attentavit per Vostra Excellentia in liga ut admitteretur : non li fo concesso imo quod si fuisset caduto in penam amissionis del contato de Parpignano, per non havere observato promissa al quondam re, ut sibi admitteretur non sossere (*sic*) in capitulis ligæ obtinere.

22. Pare al dire che le lige et pacti et conventione de epse li habia la Maestà del Re a modo suo et secondo el volere, secundo el Marchese di Saluzo et altri etiam dicano.

23. Monsignore de Fois stava molto male, imo era dicto era morto. El predicto Marchese mandai per el governamento, et de hora in hora si aspecta el messo. Non altro che aricomando li amici et me alla bona gratia de Vostra Excellentia. Datam die 30 Augusti [1].

II

AVVISO DE FRANZA

(a Blays, alli 7 del presente (sic)

1. Como la Maestà del Re et de la Regina alli 4 depso mense erano riducti in la dicta terra per potere meglio honorare et alogiare Monsignore et Madama de Burbono et la figliola, quali dovevano intrare il giorno sequente. Et la predicta Maestà de epso Re stava bene, excepto de la gotta che lo teneva anchora in uno pede, benche non era tanto amalato chel non cavalchasse dextramente, como li parreva.

2. Essendo ritornato lo bastardo de Geldres per havere soccorso in favore del Duca, la Maestà Sua havea deliberato de mandarlo, et già era partito messer Roberto de la Marcha, cum qualche bono numero de gente darme, et se daseva ordine de mandarne de le altre.

3. Lo capitano Rubinet et messer Claudio d'Ays sono ritornati da loro ambassata de Fiandra ; et cum loro è venuto messer Filipo, secretario de lo illustrissimo Archiducha, refferendo che ad ogni modo voleva observare la pace tractata lanno passato, et quella se tene in Franza per perfecta, *præcipue* havendo la Cesarea Maestà remesso lo contado de Burgogna

[1] *R. Archivio di stato in modena* Cancelleria ducale, Avisi e *notizie dall'estero*. La copie exécutée par la chancellerie milanaise est extrêmement incorrecte et de plus dans un très mauvais état de conservation. — Cette copie et les suivantes ont été collationnées par M. Ramazzini, sous archiviste à Modène, à qui j'en adresse mes remercîments.

libero a lo arbitrio et regimento de lo illustrissimo Archiduca, suo figliolo ; la quale cosa prudenti homini judicano che è stata sapiente consideracione de lo Re di Romani. Per la quale remessione se exstima essere extincta ogni guerra che potesse essere in dicto contato et potra meglio la Cesarea Maestà atendere a la guerra contra Suiceri.

4. Che in Corte sono li ambassatori de Hyspania et Ingliterra bem tractati et acharezati, facendo demonstractione che sono tutti una medema cosa.

5. Che la figliola de Monsignore de Libret è gionta, accompagnata da la Duchessa de Ranne, sua amida, et se dice publicamente che le noze se farano cum lo illustrissimo duca de Valenza fra la Pentecoste.

6. Lo Reverendo vescovo de Castro et molti altri, che erano electi per an dare a la Cesarea Maestà et li electori de limperio, cum commissione de proponere qualche tractato de pace, stano anchora suspesi, per rispecto che li Suiceri scriveno ogni giorno che sono victoriosi et solicitano havere lartigliaria dil Re cum le pertinencie, secundo li è stato promesso. Et pare che male volunteri consenti de mandarle. Nientidimancho ha deliberato de prestarli dieci o dodeci boni pezi cum la provisione che sera necessaria, et gia sono expedicti li commissarij per farla conducere. Et secundo se dice passarano per il paese de Ausonia verso la Burgogna.

7. Et secundo che molti scriveno, la Maestà del Re non serebe contenta che epsi Suiceri havess (*sic*) grande victoria, ne anchora che la Maestà Cesarea li superasse in tutto ; ma quando ne havesseno dicti Suiceri qualche grande danno, non perseverando più oltra, in secreto se acontentarebe, conosendo la natura loro ; et se una volta fosse ben sicura lamicicia dil Re di Romani et de lo illustrissimo Archiduca, suo figliolo, non li daria soccorso de artigliarie ne de altro.

8. La illustrissima Madama d'Angoleme, lo Duca de Lorena, et Monsignore de Brandi cordi, governatore de Burgogna, sono gia quindeci di fa molto exterminati de febre continue. Monsignore lo Mareschalcho de Gie anchora non era gionto in corte, et molti altri signori erano aspectati a la gionta de Monsignore de Borbon, per dare ordine ad alchune occurrencie del Reame.

9. La Maestà del Re, lo Reverendissimo Monsignore Cardinale de Roano, et lo Magnifico Monsignore Canzellero, et alchuni altri cum loro deputati, sono rimasti cum qualche admiratione che la Excellentia dil Duca de Savoya non ha acceptato tante bone offerte de gente darme, pensione, et altri honorevolli et bon partiti, quali li sono stati proferti, asai più che non se conteneva ne le vechie Confederacione, *præcipue* che a la fine de tutti li capituli voglia restituire lhonore suo et debito et fidelta quale ha verso limperio : considerando che per tale condictione et clausula ogni convencione che se potessino fare seriano extincte per la prima monicione quale facesse la Cesarea Maestà al Duca, vedendo che tutti questi preparamenti se fano per conquistare il Ducato de Milano, lo quale depende da lo Imperio. Et per essere le cose in questa difficultà, da luno canto et da laltro, li oratori dil Christianissimo Re se partirano contenti al meglio se potra (*sic*), pur ritornasseno per commandamento dil predicto Re, restando assai contenti et resoluti che la Excellentia dil Signor mandara qualchuno de li soi adecti, senza grande coda, verso la Maestà sua per intendere che non se potria omettere quelle condistione (*sic*) de limperio, senza grande caricho de honore et obligo suo quale ha verso limperio ; exhortando che se vogliano contentare de la licencia de passare ove farli dare alogiamento passando, et provederli de victualie a le spese loro.

10. Item se scrive non havendo altra sigurta in conclusione cum lo predicto Signore Duca de Savoya, se exstima comunamente in Corte de Franza che per questanno non se fara guerra per Franzesi in Italia ; vedendo che gia se manda gente darme al soccorso dil Duca di Geldre, et che la Cesarea Maestà se aproxima cum grandissimo exercito a le confine de Ferreto et Burgogna ; et dubitando che, se havesse victoria contra Sviceri, poterebe passare più avanti al danno de Franzesi ; et se fa qualche ragionamento che larmata facta sia serrata per li Venetiani per resistere a limpresa dil Turcho ; gionte ale ragione sopradicte, non potendo epsi Venetiani atendere a le promesse facte circha a la guerra de Lombardia, non farano tanto strepito quanto se è in fin qui, ne se vede anchora preparamento alchuno per fare guerra in Italia.

11. La Excellentia dil Signor Duca de Savoya ha deliberato

che quando, pur per schifare dano et jectura a lo stato et subditi soi, condescendese a qualche novo capitulo de acceptare zente darme ove pensione, non lo faria mai senza la condictione dil debito suo verso limperio, da loquale depende il stato de Milano.

12. La tregua fra li dui Re de Romani et Franza è prolongata per lo mese de augusto[1].

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1895[2].

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Anciens livres de raison et de compte. Journaux de famille.

3° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, autant que possible, les originaux.

Adresser, dans tous les cas, au Comité :

Une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression, selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants ;

Une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles de ses dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

[1] R. Archivio di Stato in Modena, Cancelleria Ducale, Avvisi e notizie dall' estero. Ce document n'est représenté que par une copie de la chancellerie milanaise.

[2] Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les parties du programme du Congrès de 1895 qui sont de nature à les intéresser. La solution des questions proposées aux « étudiants » est une œuvre éminemment collective, et pour laquelle il est nécessaire de réunir un très grand nombre d'informations particulières : c'est dans la recherche de ces informations que le concours de tous est utile.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Établir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des États différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

5° Divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

6° Étudier quels ont été les noms de baptêmes usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque la proportion numérique des divers noms, celles des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain, celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et en chercher l'origine.

7° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement

de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les émigrations des premiers ateliers typographiques, et sur leurs productions.

8° Recherches relatives à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande ou privée.

9° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

10° Établir comment se faisaient, dans une région déterminée, le transport des correspondances et la transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

11° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

12° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

13° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

14° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

15° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques

antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

6° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées, soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

7° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département, réputés antérieurs à l'an mille.

La longue période qui s'étend de la chûte de l'empire romain à l'an mille est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

8° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connais-

sance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

9° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens chateaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

10. Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et dans le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

11. Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

12°. Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

13° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais, à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

14° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'État, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés, mais ignorants, font disparaître ou dénaturent les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir

de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Étudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

2° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

3° Étudier dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances, soit sous l'ancien régime, soit de 1789 jusqu'à nos jours.

4° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III, et en signaler les effets par voie de comparaison au régime municipal qui a précédé et à celui qui a suivi.

5° Étudier, à dater du XVIIIe siècle, les divers systèmes d'organisation municipale, signaler ceux de ces systèmes qui ont le mieux sauvegardé, à l'occasion des actes de la vie locale, le patrimoine commun ou la fortune individuelle des habitants.

6° Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villages de la France, au XVIIIe siècle et de nos jours.

7° Exposer les analogies et les différences des anciens et des nouveaux octrois, au triple point de vue de l'assiette, de l'attribution et de l'emploi des taxes.

8° Étudier, dans un département, l'application de la loi du 19 thermidor an VII, qui, sous le nom d'emprunt forcé, établissait un impôt progressif.

9° Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIIIe siècle par un certain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés.

10° Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

11° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

12° Par quels moyens pourrait-on favoriser l'accroissement de la population en France ?

13° Quel rapport y a-t-il entre le taux de l'intérêt et la richesse d'un pays ?

14° Examiner et mettre en relief, à l'aide de données statistiques, la situation faite au petit commerce et à la petite propriété : 1° par

les divers modes les plus usités pour le placement de l'épargne ; 2° par le renchérissement du prix de la vie.

15° Noter et décrire les usages populaires et locaux qui s'observent encore en France dans l'accomplissement des principaux actes de la vie de famille (fiançailles, mariage, etc.), dans la transmission des biens et la passation des contrats.

16° Ne serait-il pas utile, au point de vue de l'hygiène publique et morale des travailleurs, de leur imposer l'obligation de s'abstenir de tout travail manuel à certains jours déterminés? Étudier les législations étrangères qui rendent le repos obligatoire après une période de travail.

17° La gradation des peines peut-elle être sauvegardée dans le mode actuel d'exécution de la peine des travaux forcés ?

18° Serait-il utile de faire, en France, une loi spéciale relative au contrat d'édition ou contrat conclu entre un auteur ou un artiste et un éditeur pour la publication d'une œuvre de littérature ou d'art ?

19° De la règle de deux degrés de juridiction dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif ; des exceptions qu'elle peut comporter et de celles qu'il conviendrait de faire disparaître.

20° Étudier les effets du régime dotal en France.

21° Y a-t-il lieu de maintenir ou de modifier le principe suivant lequel les majeurs ne peuvent pas attaquer les contrats pour cause de lésion ?

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

2° Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

3° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

4° Biographies des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger antérieures à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

5° De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux.— Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités, depuis les temps historiques.

— Altitude des habitations qui paraissent avoir été construites sur les bords d'anciens lacs, fournissant ainsi les hauteurs de leurs plans d'eau.

6° Recherches sur les marées de la côte de France par comparaison avec celles de Brest aujourd'hui complètement étudiées.

Recherches sur les courants littoraux, leur force et leur direction pendant les périodes de calme et de coup de vent.

Tracer sur une carte le cheminement des épaves.

7° De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

8° Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les usages locaux, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

9° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, tourbières, forêts submergées, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée de France depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que déplacements des cours d'eaux, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques, changements dans le régime des sources, etc.

13° Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des colonies françaises ou des pays de protectorat.

14° Discuter les documents relatifs à la distribution géographique des populations de couleur qui vivent dans les colonies, les protectorats et les zones d'influence française.

15° Délimiter comparativement une forêt en France, au milieu du XVe siècle et à l'époque actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque méridionale, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse. 1re série, tomes II et III. *Las Mocedades del Cid* de Guillen de Castro.— *Mystères provençaux du XVe siècle.*

Le tome premier de cette intéressante collection comprend les poésies de Bertrand Born, publiées par M. A. Thomas. Nous en avons rendu compte en son temps [1]. Le tome II, que nous regrettons d'annoncer si tardivement (il a paru en 1890), est dû à M. Ernest Mérimée, professeur de langue et de littérature espagnoles à la Faculté des lettres de Toulouse. Il renferme la première partie des *Mocedades del Cid* [2], de Guillen de Castro, publiée d'après l'édition originale, avec une étude critique sur la vie et les œuvres de l'auteur, — travail considérable à tous égards, — un commentaire qui aide beaucoup à l'intelligence du texte et facilite la comparaison de l'œuvre du poète espagnol avec le *Cid* de Corneille, et suivie de poésies inédites du même auteur. C'est un volume d'un grand intérêt et d'une sérieuse valeur, qui, nous l'espérons, ne restera pas isolé dans la *Bibliothèque méridionale*, car la littérature castillane offre au champ immense à l'activité d'une critique aussi bien préparé à en tirer parti que M. E. Mérimée.

Le 3e volume de cette bibliothèque a paru l'année dernière. Il a pour titre : « Mystères provençaux du XVe siècle, publiés pour la première fois, avec une introduction et un glossaire, par A. Jeanroy, professeur de langue et littérature méridionales à la Faculté des lettres de Toulouse, et H. Teulié, sous-bibliotécaire universitaire à Lyon. »

Ces mystères ont été signalés pour la première fois en 1890, par M. A. Thomas, qui leur consacra une notice dans le fascicule 7 des *Archives du Midi*, notice accompagnée d'extraits assez copieux pour permettre au lecteur d'en apprécier le mérite littéraire. Ce mérite est médiocre, pour ne pas dire nul. Mais cela ne diminue guère l'importance de la découverte du ms., au point de vue de l'histoire littéraire. Ces mystères constituent en effet, comme le disait justement M. Thomas, un échantillon unique, et partant très précieux, de ce qu'était dans le Midi le cycle dramatique de la *Passion* au XVe siècle.

L'étude commencée par M. Thomas, M. Jeanroy l'a reprise et poursuivie, et il est arrivé pour son compte à d'intéressants résultats.

[1] Voy. *Revue*, t. XXXII, 200.

[2] Les *Enfances du Cid*, comme nous aurions dit au moyen âge.

L'un des principaux est d'avoir reconnu dans le Mystère de la Passion du ms. Didot, — dont j'ai publié ici même de longs fragments [1] — la source certaine de l'une des parties du recueil. Grâce à cette découverte, il a pu se rendre compte des procédés de composition de l'auteur du recueil et les exposer clairement.

L'introduction, qui est l'œuvre personnelle et exclusive de M. Jeanroy, ne contient pas seulement un excellent chapitre d'histoire littéraire ; on y trouve aussi une étude philologique, dont il serait superflu de louer la méthode et l'exactitude. Les traits essentiels de la langue de ces mystères y sont soigneusement relevés et classés. On y pourrait cependant signaler çà et là quelques omissions, par exemple, celle des formes de parfait comme *agrem*, *agretz*, *vegrem*, *conegrem*, *morigrem* (au lieu de *aguem*, etc.), refaites analogiquement, comme celles qui ont cours aujourd'hui, sur la 3e pers. du pluriel, c'est-à-dire d'après *agro*, etc., comme aujourd'hui *aguerem* d'après *agueron*.

M. J. aurait pu mentionner également deux formes de futur (1re et 2me p. pl.) en *a: laisaram* v. 4667, et *toquaratz* (p. 286, v. 29), cette dernière corrigée, malgré la rime, en *toquaretz*. La première pers. sing. de ce temps est en *iey*, comme naturellement la pers. correspondante de l'ind. prés. de *aver*, ce qu'il eût été aussi bon de relever.

M. Jeanroy admet, après M. Thomas, et sans discussion, que le ms. qu'il publie a été exécuté en Rouergue. Cela ne me parait pas évident. Le champ des recherches, car je crois qu'il y aurait lieu d'en faire encore, ne doit pas se renfermer dans d'aussi étroites limites. Pourquoi, par exemple, en exclure le Quercy ? Quant à la Gascogne, il n'y faut pas songer, et je ne saurais approuver M. Jeanroy quand il parle (p. xlj.) de formes « gasconnes » en *em*, *etz*, à l'imparfait de l'indicatif. Cette substitution de *em*, *etz*, à *am*, *atz* se remarque aujourd'hui, et rien n'empêche d'admettre qu'elle avait déjà eu lieu au XVe siècle, dans plusieurs dialectes de pays non gascons, y compris le Rouergue.

Le ms. publié par MM. Jeanroy et Teulié ne l'a pas été intégralement. Tout l'épisode de l'Ascension de Jésus a été laissé de côté. Les 851 vers dont il se compose n'auraient pas grossi le volume outre mesure, et si peu intéressants qu'ils puissent être, je regrette que les éditeurs aient cru devoir les exclure d'une publication qui ne pouvait que gagner à être complète.

La transcription du ms. et la rédaction du glossaire [2] ont été dans

[1] Voy. *Revue*, t. XXVIII, 5.

[2] Ce glossaire comprend, outre les mots et acceptions qui manquent dans Raynouard, toutes les formes verbales du texte.

l'œuvre commune la part de M. Teulié. Le collaborateur de M. Jeanroy s'est acquitté de sa tache avec soin et intelligence. Il y a, çà et là, quelques corrections à faire ou à proposer, quelques erreurs ou quelques lacunes du glossaire à signaler. Je note ici ce qu'une lecture rapide m'a donné lieu de remarquer.

V. 197. *Vuna*, leçon du ms., changée en *Huna*, est une forme qu'il fallait garder ; cf. *vuelhs* (5930).

356. *Amatz*, ms. *Ama*. C'est *Anatz* qu'il faudrait ; mais d'une part il n'est pas rare de trouver des impératifs (2e p. pl.) ainsi privés de leur flexion, et de l'autre peut-être faudrait-il lire *ania*. Cf. plus loin *aniem* (p. 254) et les formes françaises correspondantes du subjonctif.

736. Ecrire *a la don quas* en un seul mot.

1353. *tarsatz*. Corr. (ou lire ?) *taisatz*, et modifier en conséquence l'article de *tarsar* au glossaire.

362. *Per mort de Dieu*. Corr. *mor*, et de même aux v. 6193, 7472. C'est *pour l'amour de Dieu*. Cf. v. 7520. L'aphérèse de l'*a* est encore couramment pratiquée dans cette locution (*per mour de Diu*). Pour le *t* final abusif, cf. *herort*, p. 145.

487. *De la hont*. Cette locution qui reparait plusieurs fois, et qui n'est pas expliquée au glossaire, signifie simplement *là où, où* ; aujourd'hui *delant*, par contraction. Au vers 5213 seulement, *de* y conserve sa force, et il faut traduire *d 'où*.

1530. *devant*. Lis. *denant*.

1701. *de bon*. Corr. *devon* ? Ou mieux p.-ê. ponctuer : *De bon dire es : Malaute, Dieus te ajut !*

1704. *que sertas*. Ms. *qua*, qui pouvait rester (*qu 'a sertas*). Cette locution est connue et fréquente.

1709. *por*. Corr. *per*.

1757. *d 'el plus*. Je lirais plus volontiers *del plus*, en donnant à *plus* le rôle d'un substantif : *Il n'y aura plus d'autre ressource*.

1804-5. Je ponctuerais :

Sabes tu que lor me diras ?
Quar tu, etc.

quar = *que*, comme au v. 1816, qu'il ne faut pas, par suite, séparer du précédent par un point-et-virgule.

2009. Écrire *ala donc* en un seul mot.

2019. *S'y em huey i em demo*. Corr. *siem... siem ?* ou *si 'en... si 'en ?* ou plus simplement *sie... sie* (soit aujourd'hui, soit demain).

2151. Lis. *mas a mi, que iey...*

2159. *tantal*. Corr. *tantas*.

2233. *prunada*. Corr. *privada* (latrine).

2449. *Nos done*. Lire ou corriger *Vos*.

P. 100. *e faso co* paraît difficilement pouvoir signifier *et restent cois*, comme il est dit au glossaire. Je traduirais *fassent comme*, en supposant l'omission d'un mot, *morts*, par exemple.

2882. *v'oste*. Lire *voste*. Cf. ci-dessus (v. 196) la remarque sur *vuna*.

4006. *conclusivi*. Corr. *conclusi* ou *conclusici*.

4044. *hemagena*. Corr. *hemagenava*.

4051. *raucz*. Corr. *rancz* (boiteux).

4054. Remplacer par une virgule le point-et-virgule qui termine ce vers, et par une virgule également le point qui termine le suivant. Tout cela (4053-4057) ne forme qu'une seule phrase. *He me costes... = m'en coûtât-il... dût-il m'en coûter.*

4278. *En vos preguam*. Corr. *e vos p.* Le ms., ou un ms. antérieur, mal lu par le copiste, portait peut-être *euuos*. On sait que cette sorte de duplication d'une initiale est assez commune. La même correction doit être faite aussi, à mon avis, aux v. 4653, 5360, 5369, 5618, 5760, et pareillement au v. 5367 (*e li*, au lieu de *en li*). Dans plusieurs de ces exemples, on lit *an, en*, au lieu de *am, em*, qu'il faudrait, si ma correction est admise. Le ms. porte-t-il réellement *an, en*, ou seulement *ã, ẽ*? La substitution de *n* à *m* final se rencontre d'ailleurs en d'autres passages. Voir l'introduction, p. xxxv.

4325. Virgule à la fin du vers ; *que* du suivant se rapporte à *no me moyretz* du v. 4324. *He ieu saubes*... même tour qu'au v. 4056 (*he me costes*...), qui vient d'être mentionné.

4361. Mettre ce vers entre deux virgules. *qui = si quis.*

4362. *amolar*. Ms. *amodar* ; leçon qu'il faut rétablir. Ce verbe, qui existe encore, signifie *mettre en mouvement*, ce qui est le sens qui convient ici.

4489. *mantener*. Ms. *mentaner*, c'est-à-dire probablement *mentaver*, qu'il faut rétablir.

4756. *he*. Corr. *hel*?

4962. Virgule après *cap* (m'eussent-ils coupé la tête); *que* se rapporte à *laisat*.

5021. *mesem*. Ms. *merem*, qu'on pouvait conserver. C'est un exemple d'un phénomène (*r* pour *z*) assez commun.

5244. *faitz que vos*. On a suppléé sans nécessité *so* devant *que*.

5258. *momeyra*. Ce mot, admis au glossaire avec le sens de *momerie*, me paraît une mauvaise leçon pour *manieyra*. La présence du même mot, rimant ainsi avec lui-même, au vers précédent, ne fait pas, surtout dans un pareil texte, de difficulté, le sens des deux parts n'étant pas tout à fait le même :« tous ont déposé de la même manière ; mais c'est votre façon (votre habitude) de....»

5259. Je mettrais un point à la fin de ce vers.

5262. *He ho...* Corr. *He no*, en mettant un point d'interrogation après 5264.

P. 193, l. 8. *angils*, qu'on a corrigé *angiels*, pouvait rester. C'est une forme qu'on trouve souvent ailleurs.

5500. *Il i [a] aguda*. Corr. *El i*, ou mieux *Hi* ; et peut-être est-ce une *H* qu'on a lu *Il*.

5614. Effacer le point à la fin du vers.

5642. Remplacer par un simple point le point d'interrogation. *He se* = *Et si, et pourtant...*

P. 204. *ha an*. Corr. *he an*.

V. 6109. *dou(at)ari*. Lis *donatari ?*

6370. *novoel*, forme à mon avis inadmissible [1]. Je ne puis y voir qu'une faute. Corr. *novel*.

6680. *veraymen*. Corr. *verayamen* ou *veramen*.

7079. *non* a été suppléé a tort, la négation étant dans l'adverbe : *Car si vous les jugez induement*.

7357. *b[r]aisara*. Je rétablirais *baisara* (*baissera, fera descendre*).

7911. *se[r]cariatz*. Rétablir *secariatz*, en cédillant le *c* (cesseriez).

GLOSSAIRE

Aturar (*se*) est mal traduit par *s'approche*. Le sens est *s'appuie*.

Ausar. Ce verbe, dans la plupart des endroits où il figure, doit se traduire par *pouvoir*, plutôt que par *en arriver à*, comme il est dit au glossaire. Ainsi, impersonnellement, v. 4633, 5235, *von ausaria mal penre* = il pourrait vous en arriver mal.

Ausentre n'est pas une contraction de *a vesentre* ; c'est un adverbe de même suffixe, mais formé sur *auzir*. Cf. v. 5712, *ausen de toses*.

Bafar. Cf. *baf, vox indignantis*, dans le *Donat provençal*.

Casern n'est pas pour *carcer*. C'est le français *cahier*, comme au reste le sens l'indique (v. 5117). *Canselar* au même endroit doit se traduire par *effacer, canceller*.

Cap. Ce mot (v. 4465) doit certainement se traduire par *chef*, au sens de *chapitre, article*.

Closir. Ce verbe, outre sa signification propre de *glousser*, a aussi celle de *gémir* (voy. Mistral), qui conviendrait dans l'exemple rapporté, sauf à suppléer *nos*, que réclame aussi la mesure du vers (et cessons de gémir).

Conclure. Les formes relevées dans cet article devraient être dis-

[1] Cf. p. XXXI.

tribuées sous deux chefs différents : *conclure* et *conclusir*. *Conclusivi* est certainement à effacer. Cf. ci-dessus sur le v. 4006.

Demorar. L'emploi impersonnel et le sens spécial de ce verbe au v. 2432 auraient dû être relevés au glossaire.

Denegar. Deux verbes différents sont confondus à tort dans cet article et l'un et l'autre traduits par *nier : denegar* = nettoyer (v. 7912) et *denegar* = nier (5589, 6539).

Dire. La signification de *demander*, que ce verbe a, v. 3658, n'a pas été mentionnée.

Engual. La locution *tot per engual* (à l'instant) v. 3082 aurait pu être ici relevée.

Estre. *Sias* du v. 368 est à tort classé sous le subj. présent. C'est une forme de l'indicatif (= *tu es*), dont il y a d'autres exemples.

Fastich. Non pas *orgueil*, mais *dégoût, aversion*.

Fugir, outre le sens de *fuir* (s'éloigner) a aussi celui de *éloigner* (de soi), p. ex. p. 114, qui n'est pas relevé au glossaire.

Los 6225 n'est pas pour *lors*. C'est une forme bien connue du datif pluriel, qui se trouve déja aux v. 4065 et 5381, et qui aurait pu être relevée au paragraphe 32 de l'introduction.

Olfas doit signifier bluettes, étincelles. Voy. Mistral sous *auvo*.

Penre. Ce verbe est souvent employé neutralement et impersonnellement au sens de *arriver*, p. ex. v. 4045 : *non penria* = *nous en adviendroit*, et en plusieurs autres endroits. Cette acception n'a pas été relevée au glossaire.

Prunada. Article à effacer. Voir ci-dessus, sur le v. 2233.

Saber. L'emploi de ce verbe, dans sa signification primordiale (avoir tel ou tel goût, telle ou telle saveur, et par extension, telle ou telle apparence) se remarque aux vv. 2609, 3226, 4063. C'est ce qui, pour ce dernier exemple, n'a pas été relevé : *ieu saubria al raubador* = *je sentirais* (pour ainsi dire *au voleur*, *j'aurais l'air d'un voleur*.

Socz. Ce mot (v. 3718) est traduit par *entraves ;* c'est plus précisément *brodequins*, instrument de torture, différent de *septs* (4793), qui est le latin *cippus*. Cf. d'ailleurs v. 3820-21 :

He me an, senher,mes als socz,
Que me trinquo totz los talos.

Trepar (3707) signifie, non pas *danser*, mais, comme le contexte d'ailleurs l'indique, *jouer des mains*. Cf. *Donat provençal :* « trepar, *manibus ludere*. »

J'ai parlé d'omissions. Voici celles que j'ai notées :

Casa (*s* dure), p 260, poëlon, lèchefrite ; mot encore en usage.

Cura (7405) paraît avoir ici le sens de *besoin* (formant il est vrai

double emploi avec *besonh*, qui suit. Cf. *Roland*, v. 572 des extraits de M. Gaston Paris, et la note de l'éditeur sur ce vers.

Esperta (1639), diligente; *espertamen* (1779) *spert* (2200), diligemment, rapidement. *Apert*, *apertamen* ont souvent ce même sens.

Flatarias (4372, 5211), *flatayre* (3596, 4370), tromperies, trompeur; signification évidemment dérivée de celle de *flatteur*, mais qui, ici, n'en conserve rien. J'ai connu autrefois un homme qui, se défendant de médisances qu'on lui imputait, prétendait n'être pas « flatteur. »

Joc (*del fons del*), p. 191, « du fond du théâtre. »

Mais. Cette particule n'a pas d'article. Il y avait lieu pourtant de relever les deux locutions *he may* (aujourd'hui *amay*) = *et* (v. 3460) et *ni may* (v. 4923), qui a aussi, en cet endroit, comme aujourd'hui, en divers lieux, la signification pure et simple de *et*.

Ne (1492 et 1493) = *no* (*non*). Forme intéressante à noter, s'il n'y a pas faute d'impression. Elle reparaît, avec élision de l'*e*, au v. 4731 [1].

Pas (2025), tenant lieu de négation à lui tout seul, comme aujourd'hui.

Prosa (1639), féminin de *pros*, adjectif des deux genres dans l'âge classique.

Que (3247), pourquoi. (Et pourquoi donc criez-vous?)

Sa (5549), au sens de *leur*, emploi commun aujourd'hui dans plusieurs dialectes. C. C.

AVIS DE CONCOURS

Le prix Anatole Boucherie, fondé par la *Société pour l'étude des langues romanes*, d'une valeur de 100 francs, sera décerné pour la seconde fois, par la Faculté des lettres de Montpellier, dans le courant de l'année 1895, à l'auteur du meilleur travail sur un sujet, laissé au choix des concurrents, d'histoire littéraire ou de philologie romane, comme, par exemple, une étude sur un troubadour ou un trouvère, sur un texte en vers ou en prose du moyen âge, sur un dialecte de la langue d'oc ou de la langue d'oïl.

Les mémoires présentés au concours devront parvenir au Secrétariat de la Faculté des lettres, au plus tard le 1er avril 1895.

[1] Raynouard (L. R., IV, 324 *a*) a cru à tort voir une élision de l'*o* de *no* dans un vers de Bernart de Ventadour, qu'il cite d'après une mauvaise leçon. Le fait est qu'il n'y a pas d'exemple d'une pareille élision dans les anciens textes.

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

SENS DU TERME ETHNIQUE

PROVINCIALIS AU XIIe SIÈCLE

J'ai été amené dernièrement à rechercher le sens précis que pouvait avoir pour un Méridional de la fin du XVIe siècle l'expression « langage gothique » appliquée à un texte provençal du XIIIe siècle. A cette occasion, j'ai relu avec un soin tout particulier un article de M. P. Meyer par lequel s'ouvre le premier fascicule des *Annales du Midi,* en 1889, et qui doit former le premier chapitre d'une histoire de la littérature provençale. Les textes que j'avais déjà réunis sur l'emploi du mot *gothique* comme terme ethnique m'ont conduit à des conclusions qui diffèrent de celles auxquelles s'est arrêté le savant romaniste ; j'ai dû par suite entendre autrement que lui l'un des sens dans lesquels les historiens des XIe et XIIe siècles prennent le mot *Provincialis.* Ce sont ces textes et ces conclusions que je soumets à M. P. Meyer et aux lecteurs de la Revue; j'espère qu'on ne les trouvera pas superflus.

Les textes réunis par M. P. Meyer prouvent d'une manière indiscutable que les historiens de la fin du XIe siècle et du commencement du XIIe entendaient le mot *Provincialis* dans deux sens forts différents. 1° Au sens large, il désignait les habitants du midi de la Gaule, des Alpes à l'Océan[1], et s'opposait à *Francus* ou à *Francigena,* nom générique des habitants du centre et du nord ; 2° Au sens étroit, il se serait appliqué, d'après M. P. Meyer, « aux populations de la partie orientale du midi de la Gaule, des Alpes à Toulouse ou Albi[2].»

Je ne saurais sur ce dernier point partager son avis, et voici pourquoi : Il est fait mention dans des passages rapportés

[1] Dès 1885, M. Chabaneau rappelait que Dom Vaissete avait déjà établi ce fait et le confirmait à son tour par quelques textes nouveaux. (*Hist. de Lang.*, X, *Notes,* p. 170).

[2] *Annales du Midi*, I, p. 5.

par M. P. Meyer, des peuples appelés *Gothi*. Ces peuples embarrassent le savant professeur; il est très disposé à voir dans ces *Gothi* des habitants de la Guyenne [1], et il assure que le mot *Gothia* a été employé comme synonyme d'*Aquitania*. Malheureusement il a omis d'indiquer où se trouve le texte qui établit cette synonymie. Ce défaut d'exactitude, si fort en dehors des habitudes de M. P. Meyer, est d'autant plus fâcheux pour moi que je n'ai pas su trouver dans les documents que j'ai à ma disposition un seul passage qui donne à l'Aquitaine le nom de Gothie [2]; les faits les plus connus et des textes établissent au contraire que ce nom était couramment donné à une tout autre région. On comprendra dès lors que je ne puisse m'en tenir à la simple assertion de M. P. Meyer, malgré toute l'autorité qui s'attache si légitimement à tout ce qu'il écrit. Je ne tiendrai donc pas compte dans ce qui va suivre de cette synonymie, attendant qu'elle soit attestée.

Par Gothie, chacun le sait, on a longtemps entendu la Septimanie, et les marquis de Gothie [3] n'ont jamais eu l'Aquitaine sous leur domination [4]. C'est en Septimanie et non en Aquitaine que vont nous ramener tous les textes dans lesquels les mots *Gothia, Gothi*, sont accompagnés d'indications assez nettes pour permettre une identification précise.

M. P. Meyer, lui-même, donne l'un de ces textes que sa conscience scientifique ne lui permet pas de passer sous silence. Il le cite, d'après le glossaire de Du Cange, et, en fait, il a été emprunté par dom Carpentier [5] aux *Acta Sanctorum* :

[1] *Ibid.* I, p. 5, n. 1.

[2] Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que d'une période bien postérieure à la chute de l'empire visigothique; les textes cités par M. Meyer nous ramènent même à la fin du XIe siècle.

[3] Ce titre a cessé d'être en usage vers la fin du XIe siècle, où il a été remplacé, au dire des historiens de Languedoc, par celui de duc de Narbonne.

[4] On sait que si la Gothie ou Septimanie s'est étendue pendant assez longtemps au delà des Pyrénées et a compris la Catalogne, en revanche elle ne s'est jamais avancée jusqu'à Toulouse et n'a pas toujours compris Carcassonne. Ceci expliquerait pourquoi le géographe arabe Edrici (XIIe siècle) plaçait Toulouse et Carcassonne en Gascogne. — Cf. *Hist. de Lang.*, X, *Notes*, p. 170, n. 3.

[5] *Ibid.* c. 10 (f. 16 *a*, *b* des Annales d'Aniane).

« Inter Gotos in provincia Montispessulani apud villam Damiani [1]. » Les Bollandistes sont disposées à faire remonter au commencement du XIIe siècle, la composition de l'ouvrage qui renferme ce texte. Il est inutile de faire remarquer qu'ici le mot *Gothi* désigne les habitants des environs de Montpellier.

Mais ce texte n'est pas le seul qui fixe, avec précision, le pays auquel convient le nom de Gothie, et il est regrettable que M. P. Meyer ait ignoré ceux qui suivent. Voici ce qu'on lit dans les *Annales d'Aniane*, f° 12 a : « Anno DCCLXXXII anno XIIII Karolis regis, Benedictus abba, qui vocatur Vitiche, in loco qui dicitur Anianum, ex precepto supradicti regis Karoli, monasterium hedificavit ; in quo postea CCC sub regimine suo monachos habuit et per ipsum exemplum per totam Gociam sive Aquitaniam monasteria construentur [2]. »

On ne peut raisonnablement supposer que, dans ce passage, Gothia soit synonyme de Aquitania ; il en résulterait que l'auteur des Annales d'Aniane constaterait la fondation de monastères selon la règle de Benoît d'Aniane en Aquitaine et ne ferait pas la moindre allusion à ceux qui s'élevèrent dans la région même où se trouve Aniane, en Languedoc, La Gothie ne peut être ici que la Septimanie. D'ailleurs, s'il restait le moindre doute dans l'esprit du lecteur, voici un passage qui se lit quelques pages plus loin dans les mêmes Annales, et qui est de nature à le dissiper. La Gothie y est nettement distinguée de l'Aquitaine et on y voit qu'Aniane est situé en Gothie : Cum.... Italie, Gallie, Gocie, Aquitanie, Gallecie.... episcopis, abbatibus, monachis, presbiteris, diaconibus, subdiaconibus ; inter quos etiam venerabilis ac sanctissimus abbas Benedictus, qui vocatur Vitiza, monasterii Anianensis a partibus Gocie[3]. »

C'est encore aux régions voisines de la Méditerranée que nous ramènent les textes suivants : Le pape Serge III écrit à Aniel, évêque d'Uzès, vers 891 [4], et parle dans sa lettre d'un

[1] *Histor. des Gaules*, IX, p. 165 *d*. — Cf. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du Gard*, s. v° St-Gilles.

[2] Du Cange, s. v°, GOTHI.

[3] juillet, t. t. VI, p. 58, c. 2 f.

[4] Ménard, *Histoire de Nimes*, I *Preuves* p. 16, c. 1. Le *Trésor de Chronologie* de M. de Mas-Latrie ne fait remonter qu'à 897 l'élection du

monastère de Saint Pierre, en Gothie (monasterium sancti Petri in Gothia). Ce monastère n'est autre que l'abbaye de Psalmodi, situé près de St-Gilles (Gard). Dans une lettre un peu antérieure à la précédente (878) et adressée par le pape Jean VIII à l'abbé du même monastère, on lit : « Monasterium s. Petri in quo quiescit corpus beati Egidii in valle Flaviana, in pago Nemausensi, in finibus Gothie [1]. »

C'est même dans les environs de Saint-Gilles et de Nimes que l'on trouve des noms de lieu dans lesquels apparaît le nom de Gothie, et l'un d'eux au moins s'est conservé jusqu'à nos jours. Ainsi parmi les dépendances de l'abbaye situées dans son voisinage s'en trouve une appelée *Ripa gothica* [2]. Sur le territoire des communes de Saint-Gilles et d'Aigues-Mortes se trouve un bois appelé aujourd'hui *Sylve-Godesque* et *Sylva-Gotica* dans un acte de 1054 [3]. — Des actes de 876, 893 signale un *mons Goticus* dans les garigues qui environnent Nimes [4]. Je n'oserais assurer que ce soit le nom des Goths qui reparaissent encore dans les *Sanctus Genesiu de Medico-goto*, *Sanctus Baudrilius de Medico-goto* du dénombrement de 1384 [5], situés dans la viguerie d'Uzès. Du reste, ces derniers détails sont en eux-mêmes sans grande importance, ils ne font que corroborer la preuve déjà fournie que la Gothie désigne la région comprise entre les Cévennes et la Méditerranée, que ce terme est synonyme de Septimanie mais non d'Aquitaine.

Si nous relisons maintenant les textes étudiés par M. P.

pape Serge III qui n'a, du reste, occupé sans conteste le siège pontifical que de 904 à 911. La lettre citée par Ménard prouve que Serge avait été élu dès 891, après la mort d'Étienne. Il nomme comme étant ses prédécesseurs immédiats les papes Marin, Adrien, Étienne. Or Marin a occupé le siège de Rome de 882-884, Adrien de 884-885 et Étienne de 885-891. De plus, il proteste contre l'élection de Formose que l'évêque d'Uzès avait reconnu; or Formose a été pape de 891-896; c'est le premier pape qui est été appelé d'un autre siège épiscopal à celui de Rome, et c'est sur cette irrégularité que Serge III fonde sa protestation. La lettre de Serge doit donc être de 891 ou 892 au plus tard.

[1] Hist. de Lang. (édit. Privat), II. *Preuves*, c. 9.

[2] *Histor. des Gaules*, IX, p. 166 *e*.

[3] Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard.*

[4] Germer-Durand, *op. cit.*, et Ménard, *op. cit.*, I, *Preuves*, p. 11, c. 1.

[5] Ménard, *op. cit.*, III, *Preuves*, p. 82, c. 1.

Meyer nous leur trouvons un sens fort clair. Lorsque Raimond d'Aiguille, qui accompagne à la croisade le comte de Toulouse, Raimond de Saint-Gilles, écrit : « Omnes de Burgundia et Alvernia et Gasconia et Gothi Provinciales appellantur [1], il entend par Gothi les habitants de la Septimanie et non ceux de la Guyenne ; son énumération nous apparaît ainsi plus complète. Lorsque Fouchier de Chartres écrit : « Raimundus verocomes Provincialium cum Gothis et Guasconibus [2] », il distingue dans le Midi les trois grands groupes de population que nous y dinstingons aujourd'hui, les Provençaux, les Languedociens et le Gascons. Quand ils se borne à dire : « Gens Raimundi comitis, Guascones et Provinciales [3] », il désigne toujours l'ensemble des Méridionaux, mais il se contente de nommer les groupes extrêmes de population ; l'omission du groupe intermédiaire ne rend nullement sa pensée obscure.

Il semble que peu après le XIIe siècle, le mot *Gothia* pris au sens que nous venons d'étudier, soit sorti de l'usage, et l'on voit aisément l'une des raisons qui l'ont fait abandonner. Il ne désignait qu'une partie de la vaste province qui fut rattachée à la couronne au cours du XIIIe siècle ; pour désigner le tout en employa un nom nouveau. C'est précisément vers la fin du XIIIe siècle que le nom de Languedoc commence à être employé dans le sens où il l'est encore aujourd'hui.

Je crois être autorisé à conclure :

Aussi longtemps que le mot *Gothus* fut en usage pour désigner les populations qui habitaient entre le Rhône et les Pyrénées, le mot PROVINCIALIS, *stricto sensu*, ne leur fut pas appliqué et ne servit à désigner que les habitants de la partie de la Gaule située sur la rive gauche du Rhône. Personne, je crois, ne songe à affirmer que le sens de ce mot ait changé lorsque le mot *Guthus* a cessé d'être usité.

En d'autres termes, chez tous les écrivains du moyen âge le mot *provincialis* signifie : 1° Habitant du midi de la Gaule; 2° Habitants de la région comprise entre les Alpes et le Rhône.

Alphonse BLANC.

[1] *Historiens orientaux des croisades*, III, 244 *c*.
[2] *Ibid*, III, 327 *c*.
[3] *Ibid.*, III, 349 *b*.

ÉTUDES SUR LA LANGUE D'OC[1]

I

Le t final du sous-dialecte montpelliérain au XVe et au XIXe siècles.

Le *t* final s'est fait dans le sous-dialecte montpelliérain, surtout dans celui qui, partant de Montpellier même, confine au sous-dialecte lodévois, une part autrement grande que celle qu'il a dans le provençal des deux rives du Rhône. Il termine une classe relativement nombreuse de substantifs, d'adjectifs, de verbes et d'adverbes, et il revêt un son assez différent du son provençal. Tandis que celui-ci reste simple, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le son montpelliérain se double en quelque façon, de manière à faire entendre une sorte de demi *t* supplémentaire qu'on n'achève pas. On exprimerait assez exactement cette particularité de phonétique locale en la *scripturant* ainsi : *beutat*^{t}, *voulountat*^{t}, *besiat*^{t}, *ardit*^{t}, *aimat*^{t}, *coumbatut*^{t}, *dejout*^{t}, etc., et en remarquant que ce second *t*, ce *t* à demi exprimé, se confond avec le premier pour ne faire entendre qu'un *t* de liaison ordinaire, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou n'est qu'une conjonction intercalaire : *bèutat amai voulountat* (beauté et volonté aussi), *ardit e besiat au cop* (hardi et délicat à la fois), *aimat e coumbatut de longa* (aimé et combattu sans cesse) ; tout au plus le second *t* reparaît-il, lorsque la prononciation devient lente et que la personne qui parle accentue très nettement ses mots.

Aucun texte de littérature ou de langue, du XVIIe[2] au XIXe

[1] Ces notes sont, en majeure partie, extraites des pièces justificatives d'un rapport fait en 1880 sur l'orthographe de la langue d'Oc et plus particulièrement du dialecte languedocien. Je me borne à les compléter par un certain nombre de documents signalés au public depuis lors.

[2] On pourrait dire, de la fin du XVIe siècle, en ajoutant les pages à demi languedociennes de Reboul et en tenant compte de la date probable de la naissance de Sage.

siècles, n'a jusqu'ici signalé ou reproduit cette particularité phonétique. Il n'est donc pas sans intérêt de constater, par un texte du XVe siècle et un texte naturellement écrit en dehors de toute préoccupation idiomatique, que les Montpelliérains, du temps de Charles VII, ne prononçaient pas le *t* final autrement que de nos jours. Le fait dont il s'agit ressort d'une requête présentée par Ludovic d'Andrea, le 13 juin 1455, aux consuls de Montpellier [1], afin de demander le payement des frais de construction d'une loge sur la place Notre-Dame(?)-des-Tables et ceux de la réparation de la Font-Putanelle [2], avancés par lui en 1447, sur l'ordre de Jacques Cœur, le célèbre et malheureux argentier de Charles VII.

Voici les phrases où se trouvent des mots se terminant par un double *tt* :

1. To*tt* so que saria necessaria... (239).

[1] Archives municipales de Montpellier, aujourd'hui portefeuille DD. Ce curieux document a été publié, en 1886, dans le *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, au cours d'un intéressant travail de M. le docteur Léon Coste sur les fontaines de Montpellier, et la même année, *Revue des langues romanes*, XXX, 238-240, par Adolphe Ricard, qui n'ont par relevé la particularité phonétique dont il témoigne.

[2] La requête d'Andrea et la réponse des consuls de Montpellier n'emploient le mot *font* que lorsqu'il s'agit de désigner la Font-Putanelle elle-même et le petit monument qui devait alors, comme aujourd'hui, la protéger. Cette désignation qui a été affectée à la rue ou plutôt au chemin rural qui y conduit, est encore courante et populaire. La comédie provenço-languedocienne de Guiraud et diverses chansons locales l'attestent encore davantage, s'il est possible. Le mot *font* désigne aujourd'hui toute fontaine, toute source naturelle, publique ou privée, et même toute pierre ou toute borne jetant ou déversant de l'eau. La source de la rivière du Lez, au-dessus de Montferrier, se nomme en languedocien, *la Font dau Lez. Fontayna,* que l'on devait probablement prononcer *fountagna,* et qui est employé par la requête d'Andrea et la réplique des magistrats consulaires de Montpellier, toutes les fois qu'il ne s'agit pas de la Font-Putanelle, n'a plus cours et peut-être en est-il de même aux environs de Montpellier.

La requête d'Andrea semble dire tout d'abord qu'il s'agit de l'établissement d'une fontaine publique, mais la suite de ce document et surtout la réponse des consuls, montrent que la dépense effectuée par d'Andrea avait pour objet une réparation, ou tout au plus la substitution d'un nouvel édifice à celui qui existait antérieurement.

Le monument qui protège aujourd'hui la fontaine est, sauf quelques parties infimes, de construction moderne. Il date de 1820.

2. E ne[1] las dichas lettras de grassias era contengu*tt* que aquel...(239).

3. Lo dict spausant a volgu*tt* rebatre... (239).

4. La quala somma non a volgu*tt* amettre... (239).

5. Es esta*tt* refusans o delayans... (239).

6. So que ly es degu*tt* de resta de las dichas grassias.(240).

7. Atendu*tt* non aves volgu*tt* defendre ne prene...(240).

8. Monta la dicha despensa an to*ttz*[2] dans e enteresses (240).

9. La mylhor forma e manieyra que de justissia po*tt* ne deu... (240).

Le rédacteur du document où se lisent ces phrases est Jean Sici, ou Cicy, d'après ses collègues Jacques Marot et Medici, qui, eux,rédigèrent et instrumentèrent au nom des consuls dans la réclamation formulée par Ludovic d'Andrea. La réponse de ceux-ci, postérieure de dix jours seulement (23 juin), n'offre aucun exemple de reduplication du *t* final.

Cette particularité de prononciation ne doit pas être isolée de ses similaires et notamment du *c*, de l'*l*, du *p* et de l'*se* ,n tant que consonnes terminales. Le rôle de l'*l* et de l'*n*, le plus caractéristique de tous, mériterait une étude que nous lui consacrerons peut-être, car elle montrerait, aussi clairement que celle qui vient d'être esquissée, la persistance d'un phonétisme semblable depuis le XVe siècle ; on verra, d'ailleurs, que, sur d'autres points, ces équivalences se sont affirmées dès les premiers temps du moyen âge et souvent même à une époque beaucoup plus reculée. A. Roque-Ferrier.

[1] Je ne vois pas l'utilité de changer cette forme en *ne*, comme on l'a proposé, *Rev. des langues rom.*, XXX, 239. *Ne* représente, surtout après *e*, une transformation de *en* qui était obligatoire, de par les règles de l'euphonisme populaire. Cette transformation n'est pas absolument périmée à l'heure qu'il est.

[2] C'est là peut-être une simple distraction scripturaire, peut-être un exemple de reduplication analogue à ceux du reste du document : *ella*, *aquellas*, *apellada*, *villa*, *receppta*, *ayssindas*, *aguessa*, *cotta*, etc. Dans le doute, j'ai préféré le signaler ici.

Les exemples 2 et 6 manquent à M. Coste, dont le texte est accompagné de la note suivante : « Arch. munic. DD. Loge. Les deux documents sont sur la même feuille double de papier : je les reproduis scrupuleusement, en respectant les fautes et les variantes d'orthographe que présentent les mêmes mots. »

J'ai vainement cherché (octobre 1894) la requête d'Andrea aux archives de la tour des Pins.

NOTES ITALIENNES
D'HISTOIRE DE FRANCE
XVI

Trois relations sur la situation de la France

en 1498 et 1499

ENVOYÉES PAR LUDOVIC SFORZA AU DUC DE FERRARE

III

AVISI DE LE COSE DE FRANZA HAVUTI DA BON LOCO
(juillet 1499)

1. Como el Re de Franza, contra quello se existimava era li dì passati, se è molto mutato de animo, perchè, dove prima era opinione che per questo anno non havesse fare limpresa de Italia, ha poi deliberato farla per ogni modo, et ha facto le infrascripte provisione :

2. Che oltra le 400 lanze che rasoneno siino in Ast, ne manda altre 400, quale dice sono tute nel Delphinato, et alli 3 de luyo ne doveva essere già passata una parte; dopoi manda li 200 zentilhomini de la sua casa cum 200 arceri dela guardia ; et Monsignor de Alegra, capitaneo dessi 200 zentilhomini, ali 13 di de zugno, a Paris, haveva havuto el spazamento de cavalcare, et era partito con commissione de trovarsi a Lion con la gente sua, cosi presto como el Re; subjungendo dopoi 160 pensionari, li quali erano andati a mettersi in ordine, et al medesmo tempo se dovevano ritrovare a Lion.

3. Che hanno accresciuto cinquanta lanze al Duca de Savoya, che venerebono ad essere duecento lanze a tempo de guerra, et cento in tempo de pace.

4. Che per le fantarie, el Re ha ordinato siano quindeci milia, cio è tre milia Guasconi, cinque milia tra Picardi et Normandi, perchè in Franza se ne fa grande stima; dicendosi sono bona gente da guerra, et quattro milia Suiceri, et per el

dubio haveva che Suiceri non se potesseno fare, è facto provisione de valersi de altritanti più Picardi, Normandi, Provenzali et Dalphinali, le quale fantarie, alli 3 de luyo, doveva essere la magior parte facta, et gia ne erano una parte in camino.

5. Chel cavallere Luena è facto capitaneo de mille Picardi, et alli 20 de zugno fece la monstra a Paris. Se existimava che alli 3 de luyo fosse alhora in Burgogna, et è solicitato molto a passare li monti et sara de li primi.

6. Como ce era aviso chel capitaneo Odet et capitano Spidit havevano facto li tre milia Guasconi, li quali non attendevano ad altro se non ad pagarli, et alli 3 de luyo la magiore parte doveva essere per camino ; et cosi tuta laltra fantaria è solicitata con instantia ad venire.

7. Como lordine de dicta impresa è questa : avante guardia è deputato monsignor de Obigni ; dopoi luy, Monsignor de Ligni, con due alle, laquale sarano Monsignor de Chiamonte, nepote de Roane, da laltro canto Robinetto ; retroguardia sara messer Johanne Jacomo Trivultio como capo et primo de la impresa, ma in secreto se intende che monsignor de Obigni si è il principale ; et dopoi seguitara lartellaria et fantaria cum l'ordine suo.

8. Como se extima che questa impresa non se po principiare prima che al principio de septembre ; tutavolta non essere da expectare a quello tempo a mettersi in ordine, perche el Re solicita ogni cosa cum grande furia.

9. Che se ben el numero de le soprascripte lanze non è se non 1360, li Fracesi *(sic)* fano altro cuncto che, essendo li 200 zentilhomini et 160 pensionati meglio ad ordine cha le altre gente, habiano a fare alla summa de 1500 lanze.

10. Che la deliberatione del Re è de volere fare el facto darme, et più presto perderlo cha volere andare allo assedio de le terre et partirsene dopoi con vergogna, cum prosposto, se havera honore, de proseguire la victoria quando anche non retornarsene indreto, cum dire che a questo modo havera satisfacto al animo suo.

11. Che de la artellaria che quella manda de presente et quella che è in Assilia apresso Susa et in Asti, faranno 130 boche, et è bona artellaria.

Avisi et reporti.

12. La Christianissima Magiesta *(sic)* essendosi cum grande honesto lamentatase cum lo oratore venetiano de li 200 stradioti che andorono a stare cum lo Duca de Milano al mungerio, la Illustrissima Signoria ne haveva già facto grandissima excusatione cum certificare a la Magiesta sua che erano fugiti et partiti senza la loro licentia, et per questo se li era facto comandamento, sub pena de rebellatione et confiscatione de loro beni se dovessino partire dal soldo depso Duca et retornarsene a li loro caseri o vero andarsene a stare cun *(sic)* altri Signori, pur non siano havuti in suspecto, cun dire che gia ne erano partiti de molti, et li capi loro erano a Venetia.

13. La Santitadil Pontifice dimonstra havere poca confidentia ne le gente darme Taliane : et per questo ha recercato la Christianissima Magiesta li voglia mandare uno bono capitaneo insieme cum altre gente francese disposte alla guerra che a tutti li dara bona conducta, cun dire non se fida de gente italiane. Re ha dicto de provederli. Alcuni dicono che lo Papa ha facto questo per dare fede al hoste, ma che tutto è cognosciuto.

14. Re è stato molto admirato de havere inteso la cassatione de le gentedarme che hano facto Venetiani. Li era stato dicto che facevano la soma de mille lance. Al giungere mio, per via de doi amici, ho facto certificare la Magiesta soa de la quantita e del vero, che forono, secundo li avisi de vostra Magnificentia, el numero de 600 homini d'arme, non obstante che Re, uno giorno avante del giungere mio, haveva havuto la magiore parte depsi avisi, cioè mandatili quelli che pareva a mi fussino al proposito ; et lo oratore veneto ha confirmato la dicta cassatione, cum excusarsi che li dinari de messer Johame Bentivoglio et de li altri erano dinari butati via, che mai se poterino valere de li facti loro, et al contracambio havevano tolto Carlo Ursino et Bartolamio d'Alviano cum soldo de 300 homini d'armi, non obstante che Troiano Papacoda, subito inteso lo apunctamento de Venetiani cum Re, fece juditio et publico disse che epsi Venitiani cassariano de loro gente darme, per laqual cosa, per quello mi è stato referto, il Re non è rimasto troppo contento.

15. Benche la Christianissima Magiesta sia facta più volte

advertita ad non dovere dare licentia al Duca Valentino, et questo per la instabilità del Pontefice, tamen la Christianissima Signoria li ha dato bona licentia, et è contentissima che vadi a Roma. Se existima al jungere che fara Re a Lion, ne habia a partire presto. Dicono ancora de Santo Petro ad Vincula, dal quale non ho altro aviso.

16. Lo Signore Constantino ha contracte le soe cose de qua, cun reservatione del obligo et juramenti che a cun lo Imperatore, et Re novamente li ha accresciuto 200 stradioti, o vero balestreri.

17. Le lettere de lo Archiduca sin' al partire mio da.....(*sic*), che sonno sette zorni, non erano ancora restituite, ne speranza alcuna a doverli rendere lo aviso del mercadante. Io mandai aviso de la ritornata che fecino Monsignor de Ligni et Rubineto a Paris, et che fussino alli 19 del passato, per causa de trovare Re, lo quale era partito sino alli 17. Se ne è parlato variamente : tutta volta Monsignor de Ligni, a la mia presentia, disse al oratore veneto che li Signori de la Fiandra si havevano excusato non volere venire in persona al juramento, cum volere persuadere che era poca differentia ; et al ritornare che faria a drieto a retrovare lo gran Cancellero, che era rimasto, se acconzaria tutto, et la partita sua fu alli 20 del mese in sero ; laquale excusatione non me consona ; maxime essendo de prima rasonato che lo gran cancellero et compagni andavano a cose facte, cum speranza de dovere perdere pocho tempo a tale restitutione. Oltra di questo, sono stato certificato da doi amici et da altri anchora che lo Archiduca haveva demonstrato grandissima inconfidentia de Francesi de venire in persona a Rassa a pigliare lo homagio o juramento, cum farli intendere non voler venire che prima non fusse cosi forte de gente como loro ; liquali havevano in compagnia loro cavalli 600 ; et anchora esso Archiduca denegava a molte partite de li articuli, demonstrandone de stare ciascuno de loro in dubio che tale restitutione non avesse effecto, et tanto più quanto che li Parisini may lavevano voluto consentire a tale accordio. Dapoi ritrovandome cum uno amico, me dise se era scoperto uno tractato che Francesi volevano pigliare lo Archiducha, et tanto se diceva anchora in publico per laqual cosa, ossia per questo o non, vero è che lo accordio non habia

havuto effecto. Lo oratore de Spagna se ne era multo indegnato et tanto più per non havere anchora potuto obtenere cosa alcuna pertinente alli suoi Re, et prœcipue de quelle nave carica de mercantie che li forono tolte da Francesi. Et per questo et per altre facende, che mai se sono possuto intendere, et non havere potuto obtinerle, haveva presso licentia dal Re per partirse cum indignatione, et la Magiesta sua non gli la haveva voluto dare ; et lo interteneva al meglio poteva, cum dire esso amico che uno pensava lo sotto et l'altro lo tavernaro, cioè che le cose de Franza non andaria cosi prospere como altri pensano ; et la Magiesta dil Re de Franza non pensasse per havere mandato, cum executione de altre pratiche, ad intertenere Re de Romani, da quelli de Spagna, da lo Archiduca et da li oratori a Venetia, non fusse inteso molto bene il tutto et li designi de Sua Magiesta, li quali se erano per causa de accogliere ogniuno alla improvista per potere da poi in uno subito fare li facti suoi, ma che tutti havevano aperto molto ben li ogii et li Francesi non fariano tanti facti como altri crede ; certificandone che li Re de Spagna per lo interesse loro mai consentiriano se facessino signori de Milano; et già se era aviso che le Magiesta loro attendevano ad mettere ad ordine le gente sue.

18. Uno amico me dice che, essendo cum la Christianissima Magiesta, dopoi a molti rasonamenti, li adimandò la differentia de la Archiduca. Sua Magiesta gli respose che era poco de cosa et tutto se acconzaria, non mancando mai da quella di fare lo debito suo. Questo è tutto quello ho potuto intendere de le cose de lo Archiduca.

19. Li Suiceri hano adimandato dinari al Re in summa de trenta milia franchi ; se existimava sariano serviti.

20. Lo Ducha de Burbone era partito molto malcontento da la Corte, et non haveva potuto obtenire cosa alcuna habia domandato, et lo Capitaneo Santo Andrea, suo creato, sel non fosse stato per causa de la servitu che ha cum sua Signoria, saria stato mandato alla impresa de Italia como capo et primo de tutti ; chel Re ha bonissima opinione de luy.

21. Parisini havevano donato quattro cento cavalli al Re per conducere lartigliaria ; se è rasonato anchora li havevano donato cento milia franchi.

22. Monsignor de Obigni era stato a Paris molto accarezato dala Christianissima Maestà, et factoli segno de grande benivolentia, et similiter da tutta aquella corte ben visto et cortegiato; se rasonava che era facto locotenente de la impresa et primo.

23. La causa de li oratori Francesi a Venetia se è per causa de fare che Venetiani, quando sara tempo, rumpano la guerra al duca de Milano ad omne requisitione et dimanda del Re, si como per capituli sono obligati de fare. Di la qual cosa io credo farano nulla, perchè trovo lo oratore loro qui malcontento: condolendosi de la Maestà sua se sia mossa cosi in furia a volere pigliare una cusi facta impresa como è questa de Milano, senza haverla altramente consultata cum loro, et che questo li pareva una meza inconfidentia: maxime havendola la Maestà sua prima communicata cum altri cha cum Venetiani, et se uno amico non lo havesse advertito, sariano anchora da intendere el tutto; ultra de questo, dicendome chel Re doveria molto bene pensare che li Signori de Italia non haverano cosi presto le loro gente como sua Maestà, et dopoi, havendo de supplire cum dinari a larmata de mare, non poteriano attendere a tante cose, et le gente darme loro non poteriano cavalcare, che prima non havessino una bona imprestanza oltra di questo qualche ajuto. Tutta volta haveva spazato Christofenetto cavallaro a notificare alla illustrissima Signoria lo tutto; anchora, sin alli 25 del passato, in Romolantino non se era havuto altra risposta.

24. Essendo stato dicto al Re che li Venetiani se excusariano non potere mandare le gentedarme loro per causa del Turco, pare che la Maestà sua non sia per admettere tale excusatione, allegando che epsi Venetiani non sono per mandarla contra el Turcho, et in omne modo sono pagati.

25. Messer Joanne Jacomo se è lamentato molto cum el Re del correro suo che haveva retenuto el duca de Milano et presolo su quello de Versallo, quale veneva de Suiceri, menazando per modo alcuno non volendo comportare tale injuria, et in quello tempo dubitava che li Alamani, per intercessione et brazo del Duca de Milano, non andasseno a campo a Missoch; el Re se ne rideva.

26. Lo Duca del Lorena non haveva potuto obtenere cosa al-

cuna chel habia domandato et factoli poche demonstratione, per laqual cosa era partito molto mal contento dal Re ; et dopoi a sua partita ha havuto la sententia contra del facto de Provenza.

27. Da omne canto de Franza se era la peste et in Paris havera comminzata ; la sorella de la Regina cum una camariera era morta de peste in Romolantino, et la Regina restaria al Montis, appresso de Bles tre lighe.

28. Trovo che Monsignor de Ligni non è si confidente del Re como prima ; se extima sia per la stretta amicitia ha epso Monsignor de Ligni cum Venetiani ; tamen andara alla impresa como compagno et non principale.

29. Uno amico mi dice che Messer Joanne Jacomo Trivultio ha facto di grande offerte al Re dil stato de Milano, credendo che la Maestà sua non havesse pigliare limpresa questo anno ; et al presente vedendo epso messer Joanne Janino le cose andare altramente, messer Zanino è avisato ne stava molto mal contento et vorria voluntera esssere jejuno di havere facto tal offerta, et per usare a qualche suo proposito, ha messo a campo insiema cum Robusto limpresa di Genoa ; et questo, per essere cosa difficile, si extima habii succedere cum poca reputatione apresso lo Christianissimo.

30. L'homo de meser Baptistino, alla presentia di molte persone et *præcipue* de uno amico, ha dicto che lo Duca de Milano tene Alexandro da Bologna a Moluel per essere avisato de le cose di Franza.

31. Lo oratore di Savoya era partito da la Corte bene expedito, et molto contento de la dimanda facta.

32. Uno amico parla molto vituperosamente dil Duca Valentiniese e questo per la indignatione chel prese lo trovo molto partiale de Re Federico ; et al cavalcare che ho facto insieme cum lui, lo ho adimandato di molte cose, et *præcipue* de lo exercito condura e mandara Re al impresa de Milano : mi disse de 1200 fin a 1300 lance et deci milia pedoni ; et ne potria mandare di più, se la Maestà sua volesse, ma per essere quella informata ben che lo passo de la non è divitioso de victualia a mantenere più exercito, non ha voluto fare altra provisione ; et tanto più, quanto si extima che seguitarano dicto exercito de molti aventoreri ; ultra di questo, si faceva extima che le gente Ve-

netiane rompessero guerra a petitione del Re. Et allo judicio suo extimava che limpresa non si dovesse cominciare sino a mezo agosto, o vero al principio de septembre. Domandandoli poi quello vole significare chel Re se era mosso cossi in furia a pigliare dicta impresa, senza haverla comunicata ne consultata cum soi amici, mi disse che la Maestà sua era stata sempre di questa natura, multo cauto et secreto alli facti suoi ; tutta volta ogniuno ne stava molto marevegliato ; judicando se non fosse promossa senza grande intelligentia di qualche potentato, o vero di epso Re, cum li subjecti dil duca de Milano, judicando per la brevità dil tempo si potesse fare poco fructo, et maximè ancora chel Re è benissimo avisato che lo duca de Milano è bene e continuamente proveduto e al bisogno ; subjungendoli dopoi laviso del Re Federico et *præcipue* quello dil Re di Romani, lo qual non lo abandona mai quanto la sua propria persona, et questo in Franza si teneva per certo. Uno amico fa questo judicio: resistendo lo Duca de Milano al presente alle force di Franza, mai più si habia rasonare de dar altra molestia, et tanto più per essere ogniuno mal contento et venire mal voluntera a dicta impresa; certificandomi se non fosse stato per causa de l'anno sancto che ancora non haria pigliato impressa, et maxime al presente. Tutta volta la Maestà sua haveva dicto volere una volta cavare questa voglia, o bene o male che havesse andare. Et dopo a tali rasonamenti, li ho dimandato che pensere faceva la Maestà sua sopra lo Reame de Napoli, mi disse che non haveva manco a core epso reame che lo ducato de Milano, et fa pensero, havendo filioli, aquistando epso ducato, di farne uno duca di Milano et l'altro Re di Napoli.

33. Li Suiceri stano molto mal contenti del Re, et di venti quatro pezi di artigliaria li forono promessi, non li sono stati consignati se non otto o dieci pezi, et quelli ancora non havevano havuto. Fin alli 28 del passato eravano ad Auson in Burgogna, dovi erano stati doi homini de Sviceri a vederla. Alcuni dicono che epsa Maesta non se fida de mandare epsa artegliaria in mano de Suiceri, alcuni dicono non volere fare la spesa di farlila condure. La verita si è che lo Duca di Savoya non li ha voluto dare passo; et a questa parte dicono li Suiceri chel Re se intende con lo Duca di Savoia per non volere servirli.

34. Lo oratore Veneto stava molto mal contento, che, dopoi sono ultimamente alla corte, li hano voluto cazare dua volte da li allogiamenti. Li Francesi si excusano che questo si è lo costume di Franza et ultimamente in Romolantino, succedendo tal inconveniente, dise epso oratore alla presentia duno amico et mio, a quelli tali venevano li a simile effecto, « partendosi da quello allogiamento si ne ritornaria a Venetia. » Tutti li Francesi dicono ex una voce che Venetiani romperano cum lo Re di Franza.

35. Dopoi si è havuto aviso como li Suiceri stavano molto mal contenti et lamentatosi di core del Re cum lhomo di sua Maestà che sta apresso di loro, monstrandoli alcuni avvisi che havevano havuto da certi soi amici, como lo Duca di Milano andava seminando et certificato ad epsi amici chel Re di Franza non prestaria ne daria aiuto alcuno alli Sviceri, et per questo per non volere dispiacere alla Maestà del Re de Romani ; di lequal querelle epso homo dil Re de Franza ne haveva scripto una bona lettera a Sua Maestà, confortando quella ad non dovere abandonare quelle Magnifice leghe, le qual trovava molto particolare et al proposito di quella.

36. Se è facto rasonamento a Paris et dopoi a Romolantino che molto si haria a disviar li 200 stradioti che tene lo Duca di Milano suso quello di Novara, et si era proposto lo Signor Constantino ; et, per li rasonamenti che ho facto cum messer Zanino de Anono, comprendo se è stato cum consilio di Venetiani, cognoscendo non potere observare depsi stradiotti a Re quello tanto li hano scripto et promesso di fare, et dubita non siano in stricta pratica de disviare. De laqual cosa me maravegliaria che, non amando loro altro di guerra et de essere ben pagati, che potessino andare a stare in altro loco melio di quello dove stano al presente. Non posso credere facino tal disordine et maxime havendo per exemplo che quelli andorono a stare col Re Carlo tutti sono morti al hospitale.

37. La causa di la venuta di oratore de Hispania alla Corte si rasona sii a doi effecti : primo per linteresse dil Archiduca, l'altro di quella nave cariga di mercantie fo tolto alli Spagnoli da Francesi. Altra particularita non si è intesa, pur lo Re lo va intertenendo non habia a partire.

38. El Re pur dimonstra in tutti soi andamenti di fidarsi po-

co di Venetiani, et prima communica cum altri li facti dell' impresa cha cum loro. Di laqual cosa ne stava molto mal contento.

39. Lo Duca Valentinese, alli 25 dil passato in Ramolentino, si era sentito molto affanato de mal de colech.

40. Lo pontifice haveva cum instantia solicitato che prima se dovesse principiare limpresa questo anno che lanno Santo.

41. El Re stava in firma opinione che li Fiorentini se havesseno a declarare; altramente li bandiria de li soi reami, et lo Cardinale de Roano li haveva facto lambaxata alli loro oratori, domandando dopoi ad epsi oratori quello havevano facto con el Re, et che deliberatione era la loro: li rispose che non erano scarpe rotte tutte, e quello se ne è potuto cavare; altro non se intende.

42. Lo Marcheso de Monferrato e lo Signor Constantino hano mandato in bona forma la ratificatione de tutto aquello che messer Zanino da Annono ha procurato et facto in nome loro apresso la christianissima Maestà. Le adimande depso Marchese et Signor Constantino sono queste: chel Re se habia adoperare cum Venetiani de farli dare al presente una bona conducta, secondo merita la condicione sua; et quando questo non se potesse obtenere, che la Maestà sua scia obligata, finita sera la guerra de Milano, de darli cento lanze; de restituirli alcune terre tene lo duca de Milano in quello de Alexandria, le quale furono gia de loro; che lo Signor Constantino sii recumpensato de li quindeci homini darme li furono taxati al tempo del Re Carlo, et quello tanto doveva havere nel soldo depsi homini darme, che montano 5.500 scudi; obligato cum juramento de mantenerlo nel governo, cioè de ajutarlo contra aquelli lo volesseno molestare, et torgli dicto governo de darli duecento balestreri a cavallo o stradioti, et etiam uno stato suso quello de Milano; et molte altre cose sono state offerte de le quale non ho memoria.

43. De la dimanda che ha facto lo Christianissimo a loro non ho inteso altro.

44. Hano de presente mandato uno oratore li Suiceri.

45. Li Pisani, sino alla mia partita da Remolentino che fu mercordi, non haveva potuto cavare da Francesi altro constructo cha parole; non erano anchora venuti a particularita alcuna.

46. La pratica de Genoa fu permossa da quello de Seravalle, et solicitata da messer Octaviano Fregoso cum lo favore de San Petro in Vincula ; et tutta via epsa praticha se sollicita, et alla venuta de San Petro in Vincula a Lione se intendera el tutto, cioè se consultara quello se ha fare.

47. Re de Inghelterra manda dieci boche de artellaria et 500 fanti pagati in aiuto de Rhodi.

48. Sapi Vostra Excellentia como più volte lo Signor Constantino, et messer Zanino d'Anono hano temptato messer Joanne Adorno de accordare li facti soi cum el Re de Franza, et mai epso messer Joanne Adorno ne ha voluto intendere cosa alcuna ne imprestarli orechia.

49. Qua se fa giuditio che Venetiani vorebero essere digiuni de la amititia del Re. Le cose non vano al modo loro, ne etiam factone quella extimatione che loro credevano.

50. Per essere stato in Paris alquanto ammalato, ho mai havuto tempo de poterme firmare uno giorno dove sia stato el Re. Per questo non ho potuto aboccarme con sua Maestà. Feci uno retracto de altri avisi de 30 maii, cioè da quelli pareva a me fusseno al proposito et insieme con le lettere del Reverendissimo Ad Vincula, che io haveva havuto in Avignone, li quali mandai per lo Buzaghia a Sua Maesta, liquali furono molto grati, e *præcipue* per intendere lo progresso de li Suiceri, che ne era avisato variamente.

51. Dopoi lo Buzaghia, per parte de quella, me ha facto intendere chel desiderava sentire quello fano de presente li Venetiani o dicano de questa impresa et se cum verita fano pensero de rompere la guerra al Duca ad requisitione del Re, si como sono obligati, et del tutto sia avisato del vero et presto.

52. Adimandando da poi al Buzaghia quello voleva significare lo movimento che faceva lo Re cosi in furia, me respose che era per acogliere ogniuno alla improvista per potere dapoi, avanti altri siano ad ordine, fare meglio li facti soi, et più che Re haveva dicto volerse cavare questa fantasia de testa.

53. Ancora se rasona che la Christianissima Maesta piglia al presente questa impressa per aiutare li Suiceri. Io credo che le provisione grande, che sono facte et a farse, siano ad altro malo proposito. Non accaderia per succorrere li Suieri de fare tanti movimenti como epso fa, et con celerita

conforto et cosi ricordo alla Magnificentia Vostra ad dovere advertire Vostra Excellentia de stare proveduto chel Re viene con deliberatione de fare la giornata col Duca de Milano, che, vincendola, seguitaria la victoria, et, succedendo altramente, ritornarsene adrieto, si como è dicto di sopra; certificando la Magnificentia Vostra che li Francesi vengono a questa impresa molto mal voluntera et con paura, dicendo che la Italia è la loro sepultura, et tanto più quanto che ancora hano da combattere con le forze de limperatore, che temeno li Alamani piu che non fano lo gran diavolo, et questo habiate per certo.

54. A Marons forno consignate lettere al Re de li soi oratori andavano a Venetia, date in Casale, como messer Zoan Jacomo li haveva facto grande honore et cosi lo Signor Constantino, et de havere havuto lo salvoconducto dal Duca de Milano; et pregati da Sua Signoria ad dovere fare lo camino de Milano, che sarano benissimo veduti et accarezati da luy, dicevano havevano denegato et andavano per aqua.

55. Como novamente lo Marchese de Salutio ha mandato messer Zanino d'Alladio al Re a procurare novi partiti contra el Signor Constantino; de laqual cosa la sua Maestà non ne ha voluto intendere cosa alcuna. Monsignore de Roan da poi, per parte del Re, li ha commandato non se debia impazare ne rasonare più di tale cosa, altramente se ne fara qualche dimonstratione contra ad esso Marchese; et tutti questi termini sono stati usati publicamente; da laltro canto intendo che esso messer Zanino d'Alladio ha dicto in secreto a messer Alexandro Malabalia chel Re in secreto li haveva dato bona speranza, si de le cose del Marchese como de le sue; che del tutto ne referisco alla verita.

56. Li Francesi non fano piu pensero sopra Novara ne Alexandria, et questo per essere avisati como sono fortificate et benissimo provedute, ma lo designo loro si è sopra Pavia; et con tutti quelli ne ho parlato, la menaciano grandemente, con dire non essere forte, cioe fano pensero de doverla robare, et non ponere lo assedio.

57. Monsignore de Obigni et Monsignore de Auson, suo fratello, sono in Liono, et sollicitati a doversi partire; adimane partiriano per andare in Ast.

58. Al giungere mio in Liono, ho trovato quello giorno medesimo erano arrivati dodeci peci de artegliaria conducte per aqua, vengono de Burgogna, et sonno state discaricate per conducere in Italia.

59. Ancora vo replico che li Suiceri non hanno sin al giungere mio a Liono, la artigliaria gli promisse el Re ; dapoi al partire de Liono per an lare a..... (*sic*) me incontrai cun dui Suiceri de quelli de la guardia dil Re che andavano alla corte, et venevano dal campo depsi Suiceri ; li quali me disseno che tutti li Suiceri erano retirati in guarnisone, et lo Re de Romani era molto potentissimo (*sic*) ; lo quale haveva piu de cinquanta milia combatenti : et più che Fogolino capitaneo non haveva ancora facto nisuna fantaria, et etiam per la necessita loro, non se comportava de lassarli cavare fantaria alcuna, et tanto più per non essere li Suiceri non troppo contenti del Re cum replicarmi, che Fogolino haveria poco honore de sua impresa.

60. Acio che la Magnificentia Vostra sia ben informata sapii como la mazore parte de quelli gentilhomini o persone che sono in compagnia del Duca Valentino hano soldo o pensione de la Santita del Pontifice, et Albret del Bon, mercadante fiorentino et thesaurero depso Duca, haveva la cura omne mese dare la provisione sua a ciascuno, et ancora de provedere al Duca de soi bisogni, et cossi ha facto fin al presente, et li xxv milia ducati che al presente ha mandato el Pontefice, sonno per pagare epso Albret per altritanti lui ne era creditore ; lo quale per questa causa è stato per falire, et non sonno per comprare altro stato.

61. Monsignore de Alibreto sollicita molto lo andare del Duca Valentino a Roma, et questo per causa habia de procurare chel sia facto suo fiolo Cardinale.

62. Lo Thexorero de Savoia fa de continuo per la via de Santo Petro in Vinculo et de messer Zanino de Anono predicare la fede sua cun la Christianissima Maestà cun dire che è melio Francesi cha altri non pensano ; tuttavolta lui predica nel deserto, chel Re ha sempre dicto essere homo del Duca de Milano. [1]

[1] *R. Archivio di Stato in Modena. Cancelleria Ducale. Avvisi e noticie dall' estero.* Ce document n'est représenté que par une copie fort incorrecte expédiée, comme les précédentes, par la Chancellerie milanaise.

SOUVENIRS D'UN COLLÉGIEN

DU TEMPS DE L'EMPIRE [1]

(1811-1813)

[Fol. 1] [2] J'avais seize ans lorsque, un soir, l'idée me vint subitement de mettre par écrit les circonstances de ma vie passée que je croirais de quelque importance pour moi. Mon imagination vive [3] accueillit cette pensée avec ardeur, et le lendemain je me mis à l'ouvrage avec la résolution, lorsque je serai parvenu au terme de mon âge, de continuer à écrire à

[1] Alphonse Mahul, qui traduisit Macrobe et compila le Cartulaire de l'Aude, a laissé ses papiers à la Bibliothèque de Carcassonne. C'est parmi un fatras de brouillons et d'ébauches informes que j'ai retrouvé un modeste cahier intitulé : *Notes, anecdotes, réflexions*, qui contient des souvenirs d'enfance et de jeunesse du futur député de l'Aude. Ce document, dont l'authenticité n'est pas douteuse, est intéressant par son évidente sincérité. Il jette un jour curieux sur les mœurs scolaires de l'empire et sur l'état d'esprit de la jeunesse de ce temps, et il contient sur les villes méridionales des notes qui ne sont pas sans valeur. A ce ce double titre, il nous a semblé qu'il n'était pas inutile de le publier ici. — L.-G. P.

[2] Bibliothèque municipale de Carcassonne, Fonds Mahul, ms. 229, n° 1. Ces souvenirs forment un cahier de 36 pages de 18 + 24 cent. recouvert en papier. Sur la couverture est un titre de la main de l'auteur [Alphonse Mahul] : *Notes*. En tête de la première page, le titre, de la même main est ainsi modifié : 1811. *Remarques. Anedoctes.* (sic) *Réflexions.* Sur la couverture, le bibliothécaire M. Izard a répété ce second titre et ajouté : *Premières impressions de jeunesse. Notes autobiographiques de M. Mahul.*— Ce journal devait, à en juger par les premières lignes, avoir un certain développement, mais l'auteur se découragea vite de son entreprise, et son œuvre resta fragmentaire et a finalement été interrompue. L'auteur a écrit ce journal par morceaux assez longs et à d'assez longs intervalles. Ces coupures ne sont indiquées dans le journal que par le changement d'écriture. Elles seront marquées ici par des paragraphes. Je ne donne ici que la première partie de ces *Impressions*. D'autres fragments seront publiés dans la *Nouvelle Revue rétrospective*.

[3] ardente, *effacé*.

la suite toutes mes petites aventures. Les seize premières années de ma vie seront donc écrites par une plume de seize ans, c'est-à-dire par un jeune homme qui ne sçait pas encore réfléchir, qui ne connaît pas les hommes, mais qui parle naïvement et qui découvre son cœur dans ses ouvrages. Ce travail paraît être sans but, mais, quand il ne serait qu'un honnête délassement et un moyen de s'accoutumer à observer et à réfléchir, je crois que c'est déjà quelque chose. Peut-être pourrait-il servir à l'histoire morale de l'homme, en me retraçant une foule de circonstances agréables et frappantes qui s'affaiblissent et s'oublient même avec le tems, lorsqu'elles ne sont déposées que dans une mémoire trop fragile.

[Fol. 1 v°] L'histoire générale, qui vient nécessairement se lier parfois à mon sujet, la géographie de mes petits voyages le rendront intéressant. Je me suis imposé la règle[1] de ne nommer jamais les personnes dont je n'ai pas à dire du bien, et de découvrir la vérité toute entière de mes pensées et de mes actions.

Je suis né à Carcassonne, ville chef-lieu du département de l'Aude; je remets à une autre occasion la description de cette ville puisque[2] j'étais à cette époque très incapable de la faire. Mon père, Antoine Mahul, fils d'un riche propriétaire, mais cadet de sa famille, entra d'abord au service, mais impatient de faire fortune, il se jetta dans le commerce. Il s'y fut bientôt enrichi. Il épousa, déjà avancé en âge, Mademoiselle Béatrix Airolles, fille de M. Joseph Airolles, secrétaire du roi et premier consul de la ville de Carcassonne. J'aurais grande fantaisie de me jetter dans des détails généalogiques pour me donner quelque petit relief en ramassant tous ceux de nos parents, proches ou éloignés qui me font honneur, mais j'en évite l'ennui ; et fidèle cependant à découvrir ma pensée, j'avoue que je crève de dépit de n'être pas noble ; mais il n'y a plus de remède, il faut s'en consoler. Je dirai cependant pour la satisfaction [Fol. 2 r.] de mon amour-propre que ma famille était considérée et mes

[1] générale, *effacé*.

[2] Au lieu de *puisque* Mahul avait d'abord écrit *dont*. A la fin de la phrase *de la faire* est en surcharge.

parents reçus dans nos meilleures sociétés de province. Lorsque je naquis, mon père était maire dans sa patrie. Ce fut le 31 juillet 1795 (13 thermidor an III). On sortait à peine des grandes crises de la révolution française. J'ai dit au commencement que mon père s'était enrichi dans le commerce. Peu avant l'époque de ma naissance, il prit soin de nous délivrer de l'embarras des richesses en accumulant une grande quantité de papier-monnaie auquel il avait grande confiance, mais cette monnaye imaginaire étant tombée en discrédit, le papier lui resta pour souvenir [1]. En sorte que j'ai à partager environ cent mille écus de débris avec une sœur née plus de six ans avant moi. J'ai perdu mon père à l'âge de sept ans. Il mourut des suites d'une attaque d'apoplexie dans sa soixante-cinquième année. Il nous laissa ma sœur et moi héritiers égaux. [J'avoue que je n'ai pas fort goûté son sentiment à cet égard.] [2]. A sa mort, je fus mis en pension à Toulouse ou, pour mieux dire, aux environs. Nous étions là douze élèves que des parents rigides avaient rassemblés sous des maîtres plus rigides encore. L'entrée de ce sanctuaire était interdite aux restes (*sic*) des hommes. Nous vivions fort solitaires, nous ignorions le monde, nous ne connaissions pas le mal [3]. Heureux [Fol. 2 v°] si cet état pouvait durer et si la discorde nous eût oublié. Je fis là mes basses classes tant bien que mal, je ne connus pas d'autres lectures que des lectures de piété. Quatre ans se passèrent dans cette solitude dont je commençais bien à m'ennuyer. Au bout de ce temps, nous délogeâmes avec la moitié de nos maîtres, et nous allâmes tenir nos séances dans une sombre demeure de la ville. Jusqu'ici je n'ai écrit à peu près que par ouï dire, ici je commence à parler avec connaissance de cause. Je continuai mes classes, mais comme j'étais dévoré de l'ardeur de la lecture, on commença à me bourrer de l'histoire du jansénisme. J'embrassai leur parti avec fureur, mais cette cause m'attira, comme à tous ses partisans, des chagrins et des malheurs ; on me calomnia, on m'aigrit ; j'ai souffert ce que peut souffrir

[1] Pour en pérpétuer le souvenir, *effacé*.
[2] La phrase entre crochet est *effacée*.
[3] Pas encore les plaisirs, *effacé*.

un enfant. Mais j'ai tout oublié. L'extrême rigidité de mes maîtres les empêcha de me mettre dans les mains les bons modèles qui auraient pu me former, et parmi tant d'ouvrages insipides et dégoûtants auxquels j'étais réduit, je dois distinguer l'*Histoire ancienne*, de Rollin ; le *Spectacle de la nature*, de Pluche, et l'*Histoire de France*, par Mézerai. Cet (*sic*) dernier ouvrage avait sans doute échappé à l'œil sévère de notre instituteur.

[Fol. 3]. En arrivant dans la ville, tout fut nouveau pour moi, et bientôt je conçus un violent désir de me faire prêtre qui m'a poursuivi pendant plusieurs années. A cette folie en succéda une autre. Un de nos maîtres qui s'adonnait à la peinture en fut la cause. J'appris le dessein. Il m'en est resté quelque connaissance sur la peinture et sur son histoire. Ce fut pendant le temps que j'étais dans cette maison que l'empereur Napoléon, revenant d'Espagne, passa à Toulouse. Je le vis, mais c'est comme si je ne l'avais pas vu. Ce que je me rappelle fort bien[1], c'est le train qu'une cour occasionne dans une ville. Ce fut alors que naquit l'Université Impériale. Nos maîtres ne voulurent pas en dépendre. La pension fut dissoute et moi, fort joyeux, je revins auprès de ma mère, changée depuis longtemps à Toulouse. Un custode vigilant m'y attendait ; c'était le gardien de ma personne, mais un autre était mon professeur. Jusqu'ici je n'avais point connu l'éducation publique. Ma mère en sentit la nécessité. Ses connaissances lui procurèrent une pension à Lyon, chez M. Poupart, inspecteur de l'Académie de cette ville. Je partis à l'âge de quinze ans, très flatté d'aller loger à si belle enseigne, car on devait payer exorbitament cher. C'est ici le moment de parler [Fol. 3, v°] de mon voyage. Je commence par Toulouse d'où je suis parti. Cette ville est fort grande, quoique généralement mal bâtie. L'habitation en est agréable, et les environs très fertiles, le climat humide et nébuleux. Toulouse n'est peuplée que d'étudians et de gens en place. Son commerce est aujourd'hui plus considérable que jamais. Il règne un bon ton dans la société composée des débris du Parlement. Noblesse en général moderne et fis-

[1] Il y avait d'abord : *Tout ce qui m'en est resté, c'est l'idée du train.*

cale, et par conséquent très arrogante. Les lettres y sont cultivées. Son Académie des jeux floraux est plus connue que distinguée. Les habitants sont d'un caractère apathique et mou, et les femmes mal faites. Les promenades, le pont, les quais, sont toutes de belles choses, les Toulousains font admirer aux étrangers leur hôtel de ville qu'ils appellent Capitole, mais cet édifice n'est pas sans défaut. C'est à Toulouse que vient aboutir une des extrémités du canal bâti par Riquet. Ce canal s'achemine parallèlement avec la grand route vers le bas Languedoc, et c'est à Naurouse, lieu le plus élevé de son cours qu'une rigole vient lui fournir les eaux qu'elle tire du bassin de Saint Ferréol. Ce serait ici le lieu de parler de ce chef-d'œuvre de l'art, mais je n'en sçais rien que par ouï dire. Je ne manquerai pas d'en parler dès que je l'aurai visité. Quelques lieux après, [Fol. 4] on trouve Castelnaudary, petite ville, bien peuplée et très commerçante en grains. Sa situation est magnifique, dans une plaine fertile que borne d'un côté la Montagne Noire, pays pittoresque et qui forme, de ce côté, le premier chaînon des Cévennes. J'arrivai ensuite à Carcassonne, ma patrie. Là je fis alte (*sic*). Cette ville est jolie et la plus régulière de la province. La cité, ou ville haute, est tres ancienne et curieuse par ses fortifications gothiques qui sont bien conservées ; le commerce des draps y occupe le peuple. L'olivier et un caractère léger et pétulant annoncent au voyageur qu'il est arrivé dans le climat chaud du bas Languedoc [1]. Parmi le grand nombre d'aqueducs qui, dans le cours du canal, le font passer sur des rivières, celui de Carcassonne, nouvellement bâti, est le plus remarquable par son utilité, son élégance, sa masse et sa solidité. Je ne finirais pas sur l'article de ma patrie. On parle volontiers de ce que l'on aime. Qu'on juge de mon attachement et de ma prévention en faveur de Carcassonne, par la longueur de mon article, relativement au sujet! Je passe à Narbonne, vilaine ville ancienne, importante par sa situation. Les routes de la Provence, de Languedoc et de l'Espagne, par Perpignan, viennent [Fol. 4, v°] y aboutir. Le pays est marécageux et malsain. La Nouvelle, petit port avec un fort, est

[1] C'est le chef lieu du département, *effacé*.

à deux lieues de là. C'est le débouché des bleds du Languedoc. J'y ai été, j'y ai vu la mer. Mais ce n'est pas là qu'un curieux doit l'aller voir. On trouve ensuite Béziers : c'est de ce côté, la première ville du département de l'Hérault. Elle est bâtie sur une colline, et, par conséquent, irrégulièrement. Le pays est beau, mais pas autant qu'on le dit. Pézenas vient ensuite ; il y avait, dans cette ville, un fameux collège d'oratoriens. Le site en est enchanteur, et, quoique moins vanté que celui de Béziers, je ne balancerois pas un moment à lui donner la préférence. Mèze, à deux lieux de là, au bord de l'étang de Thau, n'est habité que par des pêcheurs ; il y a plusieurs fabriques d'eau-de-vie et de sucre de raisin. Nous devrions passer à Cette, mais comme je ne parle que de ce que j'ai vu, ce sera pour une autre fois. Nous arrivons à Montpellier. C'est une ville nouvelle, mais considérable, irrégulière, et bâtie magnifiquement à cause de l'abondance et de la beauté de la pierre de taille. La plupart de ses maisons ressemblent à des palais. Cette ville doit son rapide accroissement, au voisinage de la mer, au creusement du port de Cette, à son École de [Fol. 5] médecine et surtout aux États de la province qui s'y tenaient tous les trois ans et qui y attiraient une foule prodigieuse d'étrangers. C'est aux États que Montpellier doit sa belle Esplanade et son immense Peyrou, plus vanté qu'il ne le mérite et qui produit un effet ridicule depuis que la statue équestre de Louis XIV qui était au milieu, a été renversée. De dessus cette place, l'œil souffre plutôt que de jouir de cet horizon si vaste, mais si sec et si décharné qu'il embrasse. Du reste, tous les accessoires sont bâtis avec magnificence ; les fontaines, le palais de justice, le jardin des plantes, sont encore de belles choses à voir. Le Conservatoire impérial de médecine est vraiment curieux. Montpellier est aussi connu par son École de médecine qui, quoique déchue de son ancien éclat, y attire encore une une foule d'étudiants. Le climat de Montpellier est chaud, l'air est vif et pur, les habitants sont généralement gays, bouillants. Il règne dans la société une certaine liberté qu'on ne trouve pas ailleurs. L'idiome patois n'en est pas même entièrement banni, et c'est dans cette ville qu'il est parlé avec le plus de pureté ! et de douceur. Qu'on ne le méprise pas, il a formé un poète,

C'est la langue de Goudouli et pour l'hon-[Fol. 5, v°]-neur de Toulouse, je dois dire que c'est cette ville qui a vu naître cet homme aimable. On quitte Montpellier pour arriver à Nimes. Les antiquités de cette ville sont trop bien décrites pour que j'aille entreprendre un travail au dessus de mes forces ; la fameuse fontaine ne sçaurait l'être trop. C'est vraiment un endroit tout à la fois magnifique et délicieux. La frise de la Maison quarré (*sic*), frappe l'œil le moins connaisseur ; les Arènes sont vastes, mais bien endommagées : on a démoli les maisons qui en obstruaient l'intérieur, pour le rendre à peu près à sa première destination. C'est aujourd'hui la place des exécutions. Nimes est vaste, bien peuplée, très commerçante en étoffe de soye, dont l'abondance donne un air de luxe à ses habitants. Le palais de justice, nouvellement bâti au devant d'une vaste esplanade est d'une grande richesse de détails. Le pays qui suit, jusqu'à Avignon, n'est qu'une suite de collines pittoresques et charmantes, parmi lesquelles se trouve le fameux pont du Gard que, malgré mon grand désir, je ne connais que de nom, et qu'on connaît, par conséquent, aussi bien que moi. Je m'en consolerai en décrivant Avignon, avec toute l'étendue et l'admiration que mérite une ville qui a joué un si grand rôle dans l'histoire religieuse [Fol. 6] de l'Europe et qui rappelle de si grands souvenirs. On y parvient du côté du Languedoc par une colline dont la pente garnie d'oliviers aboutit jusqu'au Rhône. Au bas, on trouve Villeneuve, petite ville très intéressante, et séparée d'Avignon par les deux bras du fleuve qui, avec la petite isle qui les forme a, en cet endroit, un gros quart de lieue de large. Un pont bâti miraculeusement par un berger, est le seul qu'on ait pu y établir ; encore ne dura-t-il que deux siècles. On en battit (*sic*) actuellement un de dix-neuf arches qui est déjà bien avancé. La ville d'Avignon est de forme régulière et à plusieurs faces. Ses murailles sont construites symétriquement [1] et environné (*sic*) de tout côté de belles promenades. L'intérieur n'est pas généralement bien bâti ni bien peuplé. On y trouve cependant quelques beaux hôtels, les églises, en général, y sont décorées richement, mais sans goût et remplies de tableaux de

[1] *Il y avait d'abord:* bien bâties, bien symétriques.

Mignard et de sculptures de Puget. Mais, ce qu'il y a de plus curieux à Avignon, c'est cette roche au haut de laquelle est bâti l'ancien palais papal. Cet édifice gothique n'est composé que de plusieurs tours énormes sans aucun ornement d'architecture [Fol. 6] adossées les unes aux autres ; la façade est formée de deux tours jointes ensemble par une large muraille. Au milieu est un balcon en pierre d'un travail peu fini d'où les papes donnaient leur bénédiction aux peuples. L'intérieur est sans doute fort curieux, je n'ai pu le voir. C'est aujourd'hui une prison d'état. A côté et attenant, est l'église papale remplie de monuments curieux et où est aussi le tombeau de deux papes. Sur la même place est le palais du vice-légat, édifice simple et d'une architecture romaine. C'est encore du haut de cette roche qu'on jouit d'une vue magnifique : le Rhône qui descend du nord au sud, les montagnes du Vivarais, d'un autre côté, la plaine de la Provence, celle du Dauphiné, les montagnes de la Haute Provence, et enfin autour de soi le Comtat, jardin fertile et arrosé par des canaux artificiels. Avignon a généralement une physionomie curieuse et qui semble être encore celle d'une ville du XVe siècle. Ses édifices ont une teinte demi gothique, demi moderne, la forme extraordinaire de ses nombreuses tours lui donne un aspect majestueux. Les juifs, qui sont fort nombreux dans cette ville, y ont une synagogue [Fol. 7]. Les habitants sont polis, honnêtes, affables, aimant le luxe et les lettres ; les femmes y sont belles, le climat est chaud ; la soye et la librairie sont deux objets considérables de commerce. Enfin, il faut quitter Avignon. J'ai regret d'abandonner la Provence sans avoir été à Vaucluse. Mes instances pour l'obtenir ont été inutiles. Je suis encore dans le Comtat lorsque je passe à Orange, mauvaise bicoque qui a été considérable. C'est en sortant de la ville, du côté du Dauphiné, qu'on trouve l'arc de triomphe. La masse générale en est bien conservée, mais les sculptures sont horriblement usées et même effacées. Le dessous des portiques laisse voir un travail d'un goût exquis. Ce pays est très fertile et arrosé par les sept rivières qui sortent de Vaucluse ; leurs eaux servent encore à faire aller un grand nombre d'usines pour travailler la soie. A Mornas, sur un roc escarpé, on voit les débris du château du baron des

Adrets, d'où ce féroce guerrier précipitait dans le Rhône tous les catholiques qu'il avait pris. Ici, l'olivier disparaît. Nous entrons dans un climat plus froid. Cette plaine [Fol. 7, v°] longue et étroite, qui forme le bas Dauphiné, se trouve resserrée entre le Rhône et des montagnes qui sont le premier chaînon des Alpes. Elle est couverte de meuriers dont la feuille sert à nourrir les vers à soye, dont le produit fait le commerce et la richesse du pays. Le Pont Saini-Esprit est de ce côté. Je n'ai fait que l'appercevoir de loin. Nous traversons le département de la Drôme et nous arrivons à Valence qui en est le chef-lieu. Cette ville est sur le Rhône. Elle n'est pas grande, mais bien peuplée. Elle a une école d'artillerie qui y attire beaucoup de militaires. C'est dans la cathédrale que reposent les restes de Pie VI dans le beau mausolée que le gouvernement français lui a fait élever. Je ne manquai pas, en passant par cette ville, d'aller rendre mes devoirs au tombeau de ce vénérable pontife. Un peu après Valence, on passe l'Isère sur un beau pont, nouvellement construit. Les piles, jusqu'à fleur d'eau, sont en pierre de taille. Cette façon de construction est aussi hardie que solide, c'est la même qu'on employe pour le pont d'Avignon dont nous avons parlé plus haut. C'est ensuite [Fol 8] que la grand route passe entre le Rhône et les côteaux qui produisent les vins si estimés, connus sous le nom de Côte Rotie. De l'autre côté du fleuve est la ville et le fameux collège de Tournon et les vignobles de Saint-Pérai. On ne trouve plus rien de remarquable jusqu'à Vienne. Cette ville, anciennement très considérable, fourmille de petits fragments des ouvrages des Romains. Elle a un air décrépit et enfumé que lui donne peut-être le grand nombre d'atteliers où l'on travaille le cuivre et le fer dont cette ville est pleine. La cathédrale Saint-Maurice est un édifice gothique, très vaste et très régulier. Les vitraux en sont bien conservés. Au bout de cinq heures nous arrivâmes à Lyon. Tout le monde connaît l'ancienneté de cette ville, l'étendue et la multiplicité de ses divers commerces, et surtout celui des étoffes de soye qui y occupe quarante mille ouvriers. Elle est admirablement située au confluent du Rhône et de la Saône et entre deux collines qu'elle renferme dans son enceinte, ce qui ne laisse pas que

de rendre l'air humide et malsain pendant la plus grande partie de l'année, le climat en est froid ; on n'y voit ni le figuier, ni la plupart des légumes des provinces méridionales. Cependant la campagne est belle, est peuplée sur tout le long de la Saône d'une grande quantité de maisons de [Fol. 8, v°] campagne, ornées par la nature autant que par l'art. La ville est très peuplée, très vivante, sombre et mal bâtie intérieurement ; mais les places, les quais et surtout ceux du Rhône, sont bâtis magnifiquement. L'immense place de Bellecour commence à peine à sortir de ses ruines. Sur la place des Terreaux est l'hôtel de ville, édifice superbe décoré de quatre façades et d'une cour ovale ornée de statues, de fontaines, et d'un dôme d'une élégance et d'une hardiesse remarquable. Sur la même place est d'un autre côté, l'abbaye de Saint Pierre, aujourdhui Palais des Arts. Cet édifice d'architecture romaine, bâti sur une seule ligne et décoré de trois ordres l'un sur l'autre, produit un grand effet. Il s'est tenu dans la cathédrale deux conciles généraux. Les Lyonnais sont honnêtes, affables et d'une politesse qui n'est pas étrangère à la classe la plus inférieure. L'accent y est agréable, mais la langue n'y est pas parlée très correctement. Les sciences y sont plus cultivées que les lettres. La noblesse y est rare et beaucoup plus traitable qu'en Languedoc. Je sçais qu'il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur cette ville célèbre, mais d'autres les diront mieux que moi. L'intérêt de la [Fol. 9] nouveauté me porte à m'attacher plus particulièrement à ce qui est moins connu. Je dois dire cependant, avant que de finir mon article sur cette ville, que les femmes y sont belles et se parent avec une recherche et une élégance peu commune. Ces remarques sur le sexe sont générales et frappantes. Car, pour ajouter un nouveau trait à la peinture de mon caractère, je ne dois pas cacher que soit par religion, soit par sagesse naturelle, jusqu'à ce moment j'ai été fort scrupuleux sur cet article et que je persiste, pour l'avenir, dans ces sentiments.

Arrivé donc à Lyon, notre inspecteur, par de nouveaux arrangements, ne put devenir mon argus et je fus placé ailleurs, où ne me trouvant ni honorablement ni utilement et cependant très chèrement, je m'ennuyé (*sic*) et m'efforçai de

le persuader à mon conducteur encore plus peut-être qu'il n'était vrai. Je dois avouer cependant que, dans mes petites affaires, je ne sçais pas être politique par principe et par conduite, mais quelques fois par circonstances. J'ecrivis lettre sur lettre, et j'obtins enfin l'ordre [Fol. 9] de revenir. Il faut avouer que ma demande etait raisonnable. J'avais demeuré trois mois à Lyon. Là je commençai pour la première fois à la composition (*sic*) en prose. J'avais bien construit auparavant quelques vers français, mais ils sont si plats que mon amour-propre se refuse à les transcrire ici. Je suis cependant très peu clairvoyant sur les défauts de mes productions ; ma tête s'échauffe assez vite sur les sujets que j'aborde ; je lis et relis avec feu ce que je viens d'écrire, et le plus souvent je le trouve superbe. Ce n'est que quelque temps après que je commence à ouvrir les yeux. Ce fut encore en cette ville que [je][1] lus pour la première fois l'agréable roman de Michel Cervantés. Au commencement, il m'ennuyait si fort que je fus sur le point de l'abandonner, mais je fus bien dédommagé ensuite et je le dévorai avec avidité. C'est alors aussi que je connus Télémaque. Le style et les sentiments qui règnent dans cet admirable ouvrage m'ont laissé dans l'âme une affection tendre, une vénération profonde pour Fenelon. Et qu'on ne me reproche pas d'avoir connu si tard ce chef-d'œuvre, aujourdhui devenu classique ! Qu'on s'en [Fol. 10] prenne à la scrupuleuse rigidité des directeurs de mon enfance qui l'avaient constamment refusé à mes instances reitérées !

Avant de revenir dans mes foyers, l'occasion se présenta de faire un petit voyage. Mon avide curiosité la saisit avec empressement. Elle ne fut pas fort refaite. Je fis une petite excursion dans le département de la Loire, autrefois la petite province du Forez, pays sauvage, montagneux et monotome (*sic*). La seule ville remarquable que j'ai vu (*sic*) dans cette tournée est celle de Saint-Etienne, fameuse par la quantité d'armes à feu et d'ouvrages en fer qu'on y fabrique. Les rues, les places, les maisons et trente mille habitants sont noircis par la grande quantité de houille et charbon de terre qu'on y consomme. La rubanerie est encore en cette ville un

[1] Omis dans le texte.

article considérable de commerce. Le peuple est d'une stupidité et d'une grossièreté qui perce jusque dans son langage et qu'on est étonné de trouver à dix lieues de Lyon. La petite ville de Rive-de-Gier est connue par ses verreries. C'est là que sont les mines de houilles qui approvisionent Lyon et Saint-Etienne. Un petit canal connu [Fol. 10 v°] sous le nom de canal de Gié, et qui aboutit au Rhône, à six lieues de là, sert à transporter le charbon qu'on en tire. Ces mines sont assez curieuses. Elles sont à six ou sept cents pieds sous terre. Une d'elles avait pris feu : les ouvriers étaient tous péris. Elle brûlait depuis trois ans, et on travaillait à l'éteindre en y faisant couler une petite rivière qu'on avait détournée pour cela.

Quelques jours avant mon départ de Lyon, le 20 mars 1811, nous apprîmes par le télégraphe la nouvelle de la naissance du roi de Rome, fils de l'Empereur Napoléon I. Cette nouvelle fut venu (*sic*) de Paris en trois heures. Nous partîmes et la nouvelle de cet évènement s'avançait avec nous. Le dimanche 24 nous séjournâmes à Avignon et nous assistâmes au *Te Deum* que l'evêque Perrier, ex oratorien et ex constitutionnel de Clermont, chantait dans sa cathédrale. Quand nous étions partis de Lyon, l'hyver y régnait encore : en Provence les arbres étaient déja chargés de feuilles, et nous servit (*sic*) des légumes de printems.

[Fol. 11] Revenu à Toulouse, j'entrai aussitôt en rhétorique au Lycée Impérial sous M. Carré, homme rempli d'esprit et de talens, d'une amabilité peu commune, qui faisait de ses classes un amusement instructif, qui aurait pu se faire un nom et qui peut-être en obtiendra un quelque jour, digne en un mot d'avoir été l'élève et l'ami du célèbre De Lille.

Cette carrière d'émulation nouvelle pour moi, un maître aussi attrayant me gagnèrent. Je me livrai au travail avec ardeur et même avec joye. Ses encouragements, son approbation, sa bienveillance me soutinrent, et je persévérai. Cet (*sic*) entrée dans cet espèce de petit monde fit époque dans ma vie. Je m'y présentai avec beaucoup de circonspection. On m'avait fait craindre à l'égard des écoliers les suites d'un caractère qu'on disait être acariâtre et peu endurant. Voyant bien, d'un autre côté, qu'il ne fallait pas se laisser berner, j'agis d'abord avec prudence, et je me fis par là une bonne réputation. Je

fus honnête et on le fut à mon égard. Je me refusai au jeu et au libertinage, et on reçut mes refus sans railleries, malgré qu'on m'eût dit [Fol. 11 v°] que je devais m'y attendre. J'aimai à converser avec ceux qui en étaient capables. Je tachai d'être affable envers tous. Je cultivai avec retenue, mais cependant sans bassesse, ceux qui, à la naissance et à un rang où ils pouvaient mettre utile (*sic*) un jour, joignaient un caractère qui me convînt, n'ayant jamais eu cependant d'ami particulier, soit par les circonstances, soit par ma situation. Mon principe général est d'éviter à l'égard du maître la réputation de dissipé et de paresseex, et à l'égard de l'écolier celle d'hypocrite et de sottement scrupuleux. Maintenant il faut achever sous un autre rapport la peinture de mon caractère. J'aime quelquefois à me promener seul en réfléchissant, et alors même je me dis avec complaisance que je sçais réfléchir. J'ai du goût pour tout ce qui se présente à moi, mais particulièrement pour les livres et pour la peinture et les gravures. J'ai l'ambition de vouloir me pousser. Je suis toujours poursuivi par l'idée de devenir quelque chose. L'éloquence oratoire est le moyen principal sur lequel se fonde mon espérance. Cette idée, qui peut-être ferait [Fol. 12 r°] rire des parents mondains, est traitée de péché par une mère chrétienne. J'étudierai en droit, non pour être avocat; cette carrière, quoique très revenante [1], me paraît trop bornée, mais pour rentrer s'il est possible dans la magistrature. A tout cela je joins une grande timidité. Voilà mon portrait sans dissimulation.

Cette année 1812, je répète ma réthorique sous le titre honorable de vétéran. Si j'obtiens quelques succès, j'en rendrai compte à la fin de l'année.

Je vais quelquefois à la belle bibliothèque de la ville composée de trente mille volumes, qui pour la plupart ont appartenu à Lefranc. Molière, Regnard, Destouches, et tous les autres auteurs comiques, sont l'utile délassement par où j'ai commencé d'employer mes loisirs. Je suis aussi quelquefois le barreau, et particulièrement pendant les assises ; les séances des Aca-

[1] Il est probable que par cette expression barbare Mahul entend « quoique rapportant de très beaux revenus. — Il y a d'autres méridionnalismes analogues : rue *passante*, maladie *souffrante*, huile *lampante*.

démies, et toutes les cérémonies publiques et particulières, sont l'objet de ma curiosité. C'est dans ces circonstances que j'ai entrepris ce travail, de mettre par écrit mes aventures et mes réflexions. J'ai conçu ce dessein subitement et l'ai exécuté de même. On l'a traité de folie, et je ne dis pas que non [Fol 12 v°]. C'est peut-être un coup d'imagination. De quoi n'est-elle pas capable ? Peut-être un jour viendra où je rirai de moi-même. J'ai écrit jusqu'ici tout d'un trait. J'attends maintenant qu'il m'arrive quelque chose digne d'être noté.

II

[1] Continuant pendant cette année mes études, j'ai remporté le premier prix de discours français dont le sujet était : *Des sujets de composition à prendre dans l'histoire de France ou de l'éducation nationale.* J'observerai en passant que ces amplifications, ces discussions, ces petits traités me fournissaient plus naturellement des traits d'éloquence que les discours où il faut faire parler quelqu'un, et que j'avais plus de goût et de facilité à composer dans ce genre. Pour profiter de mes nombreuses lectures dans le genre drammatique, chaque pièce que je lis est couchée sur un cayer où je fais mes réflexions et où j'ajoute les anecdotes qui ont rapport à la pièce. Il vient quelquefois des pensées qui paraissent neuves et piquantes. On apprend quelque historiette inédite. Le nombre et le peu d'importance de ces bagatelles les fait oublier. C'est pourquoi j'ai ouvert un cayer où je les mets en dépôt à mesure qu'elles me viennent dans l'esprit. On sera peut-être étonné que je ne parle jamais ni d'acteur ni de [Fol 13r°] représentations : la piété de ma mère me le défend ; mais quand j'aurais mon entière liberté, les spectacles sont la chose que je désirerais le plus au monde, cependant je ne les fréquenterais point parce que la religion que je professe et dont je suis entièrement convaincu, me les défend. Malgré tout ce que je viens de dire, ce ne sera

[1] Ici commence un nouveau fragment, écrit assez longtemps après le premier. La différence est marquée seulement par la différence de l'écriture. Mahul n'a même pas fait commencer en alinéa ce nouveau développement.

peut-être pas sans quelque surprise qu'on apprendra que je n'ai jamais vu un théâtre, et que je n'en parle jamais que par ouï dire.

Dans le cours de l'année, j'ai entendu prêcher M. l'abbé Caffort, de Narbonne, qui obtient à Paris beaucoup de succès. Sa manière est poétique et noble. Il ressemble bien plus à l'abbé Poule qu'à Massillon. Cet homme, peut-être trop paré et trop relevé dans sa manière [1] — je l'ai vu, j'ai mangé avec lui, — est d'une simplicité tout à fait aimable en société. Il parle quelquefois de ses succès, ce qui lui attire beaucoup d'ennemis, et l'ignorance envieuse des provinciaux l'a mis souvent en comparaison ou même en dessous des prédicateurs les plus médiocres.

Alphonse MAHUL.

(*A suivre.*)

VARIÉTÉS

Les représentations du 11 et du 12 août au théâtre d'Orange.

Le plus puissant attrait des fêtes félibréennes était assurément dans les représentations que la Comédie française devait donner au théâtre d'Orange, le 11 et le 12 août. Elles ont attiré une foule de curieux de la Capitale aussi bien de tout le Midi, et, si les organisateurs ont voulu nous donner une vision de la vie antique, ils ont réussi au moins à faire revivre une grande « panégyrie. » N'était-ce pas en effet une sorte d'assemblée panhellénique qui siégeait sur les gradins du vieux théâtre ?

Du spectable lui-même on oserait moins affirmer qu'il avait couleur antique. Sans doute, devant ce décor majestueux, nous nous sentons dépaysés ; mais c'est au fond une impression d'étrangeté qui domine chez nous tous les autres. Nous n'arrivons pas à rattacher nos sensations du moment à nos souvenirs classiques. Vainement nous évoquons l'âme des spectateurs d'autrefois qui erre peut-être autour des ruines, nous ne pouvons pas la faire descendre en nous.

[1] Son style, *effacé*.

C'est que nous serons toujours déconcertés par la vue de cette scène toute large, aux bords vagues, qui commence dans le feuillage d'un gigantesque figuier pour se perdre ailleurs au milieu de fragments d'architecture et qui n'est recouverte que par le ciel étoilé. On dira que le plein air donne plus d'ampleur à la représentation, qu'il « élargit jusqu'aux étoiles le geste auguste » des beaux tragédiens. N'empêche qu'une scène sans frise ni coulisses nous étonne au point de nous causer un certain malaise. On reconnaîtra au moins que la colossale muraille du fond est d'un aspect quelque peu accablant pour l'œil et pour l'esprit, et — ce qui est pire — le voisinage écrasant de cette masse amoindrit tout ce qui se fait à ses pieds. En tenant pour exacte la restauration connue du théâtre d'Orange, avec cet auvent si élevé, laissant presque toute en vue l'énorme surface de la muraille, on peut douter qu'on y ait jamais joué la tragédie. N'était-ce pas plutôt un théâtre pour féeries, pour ces pièces à grand spectacle que les Romains ont de bonne heure aimées presque exclusivement ? Car la disproportion entre les choses et l'homme est ici telle que tout drame humain s'y rapetisse, malgré le talent des acteurs, malgré la puissance expressive de leur jeu. Les évolutions furieuses de M. Mounet-Sully remplissent ailleurs la scène ; ici elles éveillent parfois chez le spectateur, dès qu'il se ressaisit, l'idée ironique d'un jeu de fantoches. Aussi nous sera-t-il permis d'exprimer un souhait : puisque maintenant la « cavea » est en partie reconstruite et qu'elle suffit pour le public habituel de ces fêtes artistiques, on devrait songer à refaire une scène plus limitée et mieux appropriée aux œuvres dramatiques modernes aussi bien qu'à la tragédie antique elle-même.

Il faut dans tous les cas renoncer aux pièces qui sont trop menues et trop grêles pour ce lieu de spectacle. Telles sont, de l'avis de tous, l'*Ilote* de Ch. Monselet et P. Arène, et la *Revanche d'Iris*, de Théodore de Banville, qui ont fait l'office de levers de rideau. L'expérience est concluante : ces œuvres spirituelles et délicates d'artistes raffinés veulent être exposées à la pleine lumière et dans un cadre restreint.

Quant aux tragédies d'*Œdipe-roi* et d'*Antigone*, elles ont fourni deux représentations vraiment saisissantes. Malheureusement le mistral qui soufflait, sans empêcher les spectateurs d'entendre, a gâté quelque peu leur plaisir. Trop souvent il a jeté le trouble sur la scène par des mouvements désordonnés de feuillages et de voiles. La sensation de vie plus vraie qui en pouvait résulter n'est pas une compensation suffisante pour ceux que charment les attitudes sculpturales et le bel arrangement des draperies.

Est-il encore temps de louer les sociétaires de la Comédie française qui ont participé à ces représentations ? Tout ce qui devrait être dit à leur éloge a été dit le lendemain par la presse. M. Mounet-Sully incarne

à merveille les natures orgueilleuses et violentes d'Œdipe et de Créon. Mais il s'est peut-être surpassé dans les parties plus humaines de ces deux rôles, à la fin d'*Œdipe-roi* et à la fin d'*Antigone*. Avec quelle émotion pénétrante il a fait entendre les lamentations de Créon, lorsque ce roi, accablé par les terribles conséquences de sa volonté tyrannique, est repris de nouveau par ses affections naturelles et s'attendrit si pitoyablement ! Mlle Bartet est une Antigone parfaite. Elle a fait le principal charme de la seconde soirée, qui a été, quoi qu'en ait dit certain juge autorisé, la plus belle des deux. Cette tragédie d'*Antigone*, d'une inspiration morale si haute, a eu sur le public autant de prise que le magnifique mélodrame d'*Œdipe-roi*. Si les applaudissements ont été moins bruyants ce soir-là, c'est que le nombre des spectateurs avait diminué. Mais on n'en sentait pas moins toute la foule se passionner pour ce débat où sont aux prises les ordres de la loi et les raisons du cœur. Dans ce conflit de devoirs elle prenait parti aussi résolument qu'Antigone, toute acquise d'emblée à la noble jeune fille et vibrant à chacune de ses paroles généreuses. Chose étonnante ! Nous étions venus chercher simplement un plaisir esthétique et nous avons éprouvé une de ses émotions fortifiantes qui rendent l'homme meilleur un instant. Ce n'est pas pour nous le moindre sujet d'admirer devant ces œuvres prétendues mortes, qu'elles puissent encore remuer les cœurs si profondément et retrouver toute la vertu éducative de leur jeunesse. Ajoutons qu'à cette représentation d'*Antigone* — est-ce à cause de la musique de M. Saint-Saëns, des évolutions du chœur et de ses chants, pourtant mal exécutés ? — nous avons été plus près de trouver l'illusion que nous désirerions. Peut-être les spectacles que l'on nous promet pour l'avenir nous la donneront-ils plus complètement. Il y a de bonnes raisons déjà pour l'espérer.

P. C.

Lou Riou pouétsicou

(Suite et fin)

Fragman' dòu 4e chant

Fin della Légenda doù barou de Pardoz

LA JUSTSUÈCE DE DSÉ

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Lou défuclò delloù noblou que venon alla noce de Jonna avé de Chamin Court. — La mio. — Arruevo inatendsa doù père Artaz; se recruemuenacion ; sa maledsuccion.— Lou tounarou aneyiantsi tout. — Aparuecion de Camiglie si le ruine doù manoir.

. . . . . .

I me foudruet longtemps per çueto toù loù nom.
De quelle gent tsitrò qu'ayian tant de renom;
A coùtò de François dsan toute le bataglie,
Gniuet lànce, gniuet fusû, gniuet canon, gniuet muetraglie
Ne gliôu z'ayié fa pòu. Briglian, plan de valeur

Le Ruisseau poétique

Fragment et fin du 4e chant

Fin de la Légende du baron de Pardoz

LA JUSTICE DE DIEU

. . . . . .

. . . . . .

. . . .— Le défilé des nobles qui viennent (assister) à la noce de Jeanne avec de Chamincourt, — L'orage. — Arrivée inattendue du père Artaz; ses récriminations ; sa malédiction. — Le tonnerre anéantit tout. — Apparition de Camille sur les ruines du manoir.

. . . . . .

Il me faudrait longtemps pour citer tous les noms — de ces gens titrés qui avaient tant de renom ; — à côté de François (premier) dans toutes les batailles, — ni lances, ni fusils, ni canons, ni mitraille,

Della chevalerie or donc éran la fleur;
Mai te verré pli loin que tout qué mondou igliustrou
Fuet Vîtou ancyiantsi cueme de simplou rustrou
Et ne léssîran ran alla pousteruetò
Qu'in sombrou souvegni, mai que tro meruetò,
De qué dramou éfrayan.....
.....Lou soulâ dardeyiove
Si z'ellou soù raiion suet cho qu'où loù cruemove.
On se trouvove, i vrâ, jestou òu proumâ Jugliuet
Van la cigola chànte insuet que lou mourgliuet!
Toù quelloù chevaglié, quelle dame et glioù pajou
Que Jonna contractove, en dépuet doù tems court
Della mor de Lysis, avé de Cbamincourt.
Lou baron de Pardoz, sa fenna la barouna
Et gliòu garson Raoul, fieur otan que persouna,
(Que se crésié pli bio que lou Dsé Apoulon)
Loù noblou recevian dsan l'uemànse salon.
Ina porta s'iruet. La fiyancia nouvella,
La figura jouyiòusa et mé que jamé bella,
Accompagna doù Duc que gli tegnié la man,
Sans bonta et sans remor s'avançuet fiéraman:

— ne leur avaient fait peur. Brillants, pleins de valeur,—ils étaient, or donc, la fleur de la chevalerie ; — mais tu verras plus loin que tout ce monde illustre — comme de simples rustres fut promptement anéanti, — et ne laissa rien à la postérité — qu'un sombre souvenir, mais que trop mérité — de ce drame effrayant.—.....
.....Le soleil dardait — sur eux ses rayons (qui étaient) si chauds qu'ils les brûlaient. — On se trouvait, il est vrai, juste au premier juillet, — où la cigale chante ainsi que le grillon ! — Tous ces chevaliers, ces dames et leurs pages — allaient assister au mariage nouveau — que Jeanne contractait, en dépit du temps court, — de la mort de Lysis, avec de Chamincourt.

Le baron de Pardoz, la baronne, sa femme, — et leur fils Raoul, fier plus que personne, — (qui se croyait plus beau que le dieu Apollon) — dans l'immense salon recevaient la noblesse. — Une porte s'ouvrit. La nouvelle fiancée — la figure joyeuse et belle plus que jamais, — accompagnée par le Duc qui lui tenait la main, —

— Seyé loù bianvegni où manoir de mon père
Vous toù, Dame, Segneur... Et vous, grovou Trouvère,
Afin de celebro ma noce en queté jour,
Vous chantari per nous voutroù bio lai d'amour ! —
Nevoué !... Vive lou Duc, la futura Duchessa !
Criyîran loù Trouvèrou et touta la noublessa...
Cependan lou soulâ vegnié de se caché ;
De bourra menaçan semblovan sa foché ;
I sourtsé de dedsan de s'éfrayan z'égliuédou
Dont la cliartò rendsé le vioglie et loù front lédou.
Lou tournârou à son tour roùlan son barricò
Si lou planché doù cieur fésié parlo l'échò ;
Pomin sensueblaman doù manoir s'aprouchove
Et son bruet repetò choque va s'ogmentove.
Tout-dsin-coup ! in égliuédou ébourgliuet toù loù zié
Pendan que lou tounârou à tránta po chézié ;
Où brancicouluet for loù salon et le sole,
Enlevuet dsan la cour loù pavâ z'et le dole,
Foùdreyiuet lou chivò, rendsuet loù z'uet barluet,...
Et chocun où manoir si se chambe trembluet !
Où muetan de qué bruet que fuet tant de ravajou,

s'avança fièrement sans honte et sans remords : — Au manoir de mon père, soyez les bienvenus, — vous tous, dames, seigneurs..... Et vous, graves trouvères, afin de célébrer ma noce en ce jour — vous chanterez vos beaux lais d'amour pour nous ! — Noël !... Vive le Duc ! (vive) la duchesse future ! — crièrent les trouvères et toute la noblesse...

Cependant le soleil venait de se cacher ; — des nuages menaçants semblaient se fâcher ; — de l'intérieur il sortait des éclairs effrayants — dont la clarté rendait les joues et le front laids. — Le tonnerre à son tour roulant son *petit barril* — sur le plancher du ciel, faisait parler l'écho : — Cependant il s'approchait sensiblement du manoir — et son bruit répété chaque fois s'augmentait. — Tout à coup, un éclair aveugla tous les yeux — pendant que le tonnerre tombait à trente pas ; — il fit osciller les salles et les salons, — enleva dans la cour les pavés et les dalles, — foudroya les chevaux, corrompit les œufs.....— Et chacun au manoir trembla sur ses jambes ! — Au milieu de ce bruit qui fit tant de ravages, — des dégâts importants

De z'inpourtan dégat et de suet grand carnajou,
In viéglior se moatruet soudin alloù regor,
Terrueblou, menaçan, roùlan de zié hagor!
Oùll' étendsuet soù bras..... Dsin as plan de puessànce
A touta l'assemblò oull impousuet suelànce :

— Noblou suet argougliou ! vous, mové chatelin !
Mogré que per vous toù je ne sé qu'in vuelin,
Je vo fére counâtre avan de vou modsuere
Ce que j'é si lou cœur..... I sera court à dsuere :
A vous d'abor, Baron, vous Barouna et Raoul,
Bian moins çuevueglisia que de Teur de Moussoul ;
A tsuet, Jonna, sans cœur, tsuet, bella mai z'infoma !
Tsuet, que vian de prouvo que te n'o ran dsan l'oma.....

Izia pré de sèt an, tristou, sombrou, éperdsi,
Car ma fenna ére morta et moù poùrou pitsi :
(Exceptò mon Lysis, que fésié moù digliciou,
Dont la via pré de vous, pâ, ne fuet qu'in supliciou)
I revenuet chez muet in raiion de soulâ,
Mon cieur retournuet blû..... Riyez, si vous voulâ !

et des carnages aussi grands, — un vieillard se montra soudain aux regards — roulant des yeux hagards, terrible, menaçant — Il étendit ses bras...D'un air plein de puissance — il imposa silence à toute l'assemblée :

— Nobles si orgueilleux ! vous, mauvais châtelains ! — malgré que je ne sois qu'un vilain pour vous tous : — avant de vous maudire, je vais vous faire connaître — ce que j'ai sur le cœur... Ce sera court à dire : — A vous d'abord, Baron, vous, Baronne et Raoul, — moins bien civilisés que des Turcs de Mossoul ; — à toi, Jeanne, sans cœur! belle mais infâme! — toi, qui viens de prouver que tu n'as rien dans l'âme.

— Il y a près de sept ans, triste, sombre, éperdu, — car ma femme était morte et mes pauvres enfants (également), — (excepté mon Lysis qui faisait toute ma joie — dont la vie près de vous, puis, ne fut qu'un supplice) — Il revint chez moi un rayon de soleil, — mon ciel redevint bleu.... Riez, si vous voulez ! — Par sa femme et sa

Moun efan ére éroù per sa fenne et sa figlie
Et j'étsin alloù z'ange où miâ de ma famiglie.
Ne n'ayion po chercha pré de vous qué bouneur :
I vous que l'éde oùfar..... Ne vous fésion ouneur !
Mai lou voùtrou a fagli ! Vous esso de parjure....
Je vous crachou alla face in chapeluet d'injure !
Per lomout lou bon Dsé biantoù m'acoutara,
De toù voutroù mofa per seur vous pugniura !
Et vous, de Chamincourt, vegniuemoùsa vu epère !
Vous toù qu'esso vegni dsan qué mové repère....
Vous, oteur della mor de mou poùrou Lysis !
D'insulto sa memoire ì per vous in plési :
Où zié doù Creyateur vous n'esso que de lochou.....
Je vous dsou ma pensò, jamé je ne la mochou !
Méchan, vil celerat, courbo toú voutroù front ?
Vous ne vous lovari jamé de quell'afront !
O seyez toù modsuet !..... Que dou bon Dsa la foùdra
Vene vous équiché et vous reduire en poùdra.....
Egliuédou arrueva donc ?...

— Mai z'où n'a chevuet po
Que lou Cieur tout en fû si z'ellou fuet tombo

fille mon fils était heureux — et j'étais aux anges au milieu de ma famille. — Nous n'avions pas cherché ce bonheur près de vous : — C'est vous qui l'aviez offert.... Nous vous faisions honneur ! — mais le vôtre a failli ! Vous êtes des parjures... — Je vous crache un chapelet d'injures à la face, — là-haut (au Ciel) le bon Dieu m'écoutera bientôt, — de tous vos méfaits vous punira sûrement ! — Et vous de Chamincourt, vipère venimeuse ! — vous tous qui êtes veuus dans ce mauvais repaire... — Vous, auteur de la mort de mon pauvre Lysis ! — C'est pour vous un plaisir d'insulter sa mémoire : — Vous n'êtes que des lâches aux yeux du Créateur... — Je vous dis ma pensée, je ne la mâche jamais ! — Méchante. vils scélérats, courbez tous vos fronts ! — De cet affront vous ne vous laverez jamais ! — Oh ! soyez tous maudits !... Que la foudre du bon Dieu — vienne vous écraser et vous réduise en poudre !... — Éclair, arrive donc ?

— Mais il n'acheva pas — que le Ciel tout en feu, fit tomber sur eux — un coup de tonnerre effroyable qui fendit les murailles... Tout

In tounârou éfrayan, que fendsuet le meraglie.....
Tous fuet aneyantsi, jesqu'alla valetaglie !
Te và d'aglieur, ami, lou rastou delle tour
Que sont déchiquetée et n'ant pli de contour.
I dson que toù loù z'an la proumâre dsémànche
Que se trove en jugliuet, ina fantoma blàncha.
Se montre alla miénò, plane si lou manoir,
Avan de s'en allo ploùre de desespoir ;
Et, dsan l'andruet vésin, chocun crâ qu'i Camiglie
Que vian, la poùra efan, vuesueto sa famiglie !.....

fut anéanti, jusqu'à la valetaille ! — Tu vois d'ailleurs, ami, le reste des tours — qui n'ont plus de contours et sont déchiquetées. — On dit que tous les ans, le premier dimanche — qui se trouve en juillet, un fantôme blanc — se montre à minuit, plane sur le manoir, — pleure de désespoir avant de disparaître ; — et, dans l'endroit voisin, chacun croit que c'est Camille — qui vient la pauvre enfant, visiter sa famille !...

Meri d'Exilac.

BIBLIOGRAPHIE

Trattato provenzale di Penitenza

C'est à M. Cesare de Lollis, à qui les études provençales ont déjà tant d'obligations, que nous devons la connaissance et la publication du texte inédit que nous venons, bien tardivement, annoncer ici. Il a paru en 1890, dans le fascicule 13 des *Studj di filologia romanza*. C'est un traité ascétique composé, selon toute apparence, par un franciscain [1], et dont la valeur littéraire est médiocre. Mais comme le moindre débris des monuments de l'ancienne langue d'oc est à recueillir et à conserver précieusement, il faut remercier M. de Lollis de nous avoir communiqué celui-ci, et le louer de l'avoir fait avec tout le soin qu'il y a mis.

Il est sans exemple que l'éditeur d'un texte, quel qu'il soit, attei-

[1] Le ms., qui appartient à la bibliothèque municipale de Todi, est incomplet du commencement et de la fin, ce qui, supposé que l'auteur eût inscrit son nom à l'une ou à l'autre de ces deux places, nous le laisse ignorer.

gne du premier coup la perfection. Les plus habiles même n'y arrivent souvent ni au second ni au troisième, et il n'y a que les flatteurs qui puissent parler d'édition définitive. Aussi M. de Lollis n'aura-t-il rien à perdre ni de son mérite ni de la reconnaissance qui lui est due, si on le trouve en faute sur quelques points, et n'en voudra-t-il pas à la critique de lui signaler çà et là des leçons ou des interprétations qui paraissent inexactes ou douteuses.

Diverses circonstances m'avaient empêché jusqu'ici de prendre connaissance de la publication de M. de Lollis ou du moins de la lire avec suite et attention. D'autres critiques l'ont sans doute examinée ; mais des recensions qui ont pu en être faites, je ne connais que celle de mon ami Emile Levy dans le *Literaturblatt* de mars 1891. La plupart des observations que j'ai faites au cours de ma lecture, il les avait faites lui-même. Celles-là, il serait sans utilité de les reproduire. Je ne communiquerai ici que les remarques portant sur des passages dont M. Levy n'a rien dit ou sur lesquels, s'il s'y est arrêté, son avis diffère du mien ou m'a paru devoir être exprimé d'une façon plus affirmative ou plus explicite.

P. 277. « e sotmeten lo » = en le soumettant. La correction proposée par M. Lévy et celle à laquelle a pensé M. de Lollis paraissent également inutiles.

280. « que repreiniam ». Corr. *repremiam*, subj. prés. de *repremir*.

282. « es compres ». Lire en un seul mot *escompres* = embrasé.

285. Rétablir *non* (= *nos en*). Litt. *Nous nous en montons*. On sait combien est fréquent l'emploi de *en* avec les verbes de mouvement. Cf. *nous nous en allons*. Après *pujam* la syntaxe voudrait *a;* mais l'auteur suit servilement le texte latin qu'il cite : « ecce ascendimus Ierosolymam. »

287. « cret e cuja. » La corr. *crei*, proposée par M. Levy, paraît inutile. *Cret* provient de *crez* comme *vet* de *vez* (vicem), comme *dit* de *diz* (dicit), le *z* (*tz*) final se réduisant normalement dans ce texte à *t*.

288. « en ton entendement. » La même correction (*e t. e.*), indiquée ici par M. Levy, doit être faite encore à la page suivante.

290. « si 'enclauça », 2 fois. Lis. *s'i enclauça*, subj. prés. de *enclaure*.

Ibid. plus bas : « so que sia major sa honor... » Corr. *a sa ?* *Major* serait employé neutralement, comme c'est souvent le cas de *melhor*.

291. « sanament preças » = sainement appréciés. La correction de M. Levy paraît donc inutile.

Ibid. « enguans. » Ms. *enguant*, qu'il faut rétablir, cette forme étant pour *enganz* ou *engantz*. Cf. ce qui est dit ci-dessus de *cret*.

296. « emanesser. » Corr. *e manda esser ?* Cf. la ligne suivante.

298. « es perilh. » Corr. *el.*

300. l. 1. « lut », non pas pour *lutz*, comme le croit M. de Lollis, mais pour *luc* (locum), et c'est peut-être ce que le ms. permet de lire.

302. « mal afar. » Lire *mal a far.*

304, dernière ligne . « Nostre Senhor sol » ; non excepta degun. » Ponctuer : *Senhor* » ; *sol n. ex. degun.*

305. Il vaut mieux, semble-t-il, écrire *secret 'en...* que de prendre *secret* pour un adverbe, comme l'a fait l'éditeur.

Ibid. « perquitam. » Le ms. porte *perquitem.* Peut-être vaudrait-il mieux corriger *perquitarem :* « Car en cela nous donnerons à Dieu satisfaction. » Reste à savoir si ce sens particulier de *quietare* (voy. Du Cange) a eu cours en provençal, comme l'admet M. de Lollis, et comme je l'admettrais volontiers moi-même, si j'en avais un exemple plus assuré.

313. « es temiam. » Corr. *et.*

314, l. 1. « sentiras. » Ms. *sentisais.* J'aurais corrigé *sentiscas*, le verbe précédent étant d'ailleurs au subjonctif.

Ibid. « paire. » Corr. *paira* (= pareat) ?

Ibid. « cant so peç'a Dieus. » Lire *s'o peça D. ?*

Ibid., l. 2 et 3 du bas : « que no fay... que fay... » Rétablir ou corriger *qui,* dans les deux membres. *Qui* = *si quis.*

317, dernière ligne : « ho yeu de planh... » Corr. *de plan* ; *ho* = *oc* (oui certainement si j'ai perdu le sens...)

318, l. 1. « non loguiray... » Corr. *non lo seguiray* (Cf. le texte latin ici traduit ou paraphrasé).

320. « aqui cremar e semblaria. » Virgule après *cremar ; e* ici n'a pas sa valeur ordinaire de copule. On pourrait le traduire par *alors.* Cet emploi de *et* dans l'ancienne syntaxe romane est bien connu.

321. « carannhadas. » Lire *caraunhadas.*

322. « acosera » pour *acosela?* Cf. *aparelat*, *ibid.*, aussi par *l* sèche.

323. « que fariam ad asorar. » Corriger (ou lire?) *farian* (qui mériteraient d'être adorées).

Ibid., note 2. Rétablir *non* = *nos en.*

325, l. 2 du bas : « vilment. » Corr. *mi rent?*

326. « per cant neys qui o volia far. » Corr. *que* (quelque volonté qu'il en ait) ? *Volia* serait pour *volha.*

330, l. 14-15 : « Que en aysso... » Ce membre de phrase manque de verbe. Faut-il écrire *es sa* misericordia ? ou suppléer *so* après *aysso ?* Il faudrait une virgule avant *que li sia fidels*, comme il y en a une dans le latin avant *ut sim fidelis.*

330, plus bas : « autra comparatio de jotz si mays... » = « Saint Paul ne compare au mariage, en dessous de lui, que le péché et le diable. » C'est-à-dire : « Saint Paul ne met au-dessous du mariage que le péché et le diable.

Ibid., plus bas : « no y a autremen ia. » Corr. *autre meja* (autre milieu).

Le texte est suivi d'une note où les caractères dialectaux qu'il présente sont soigneusement étudiés et groupés, en vue de la détermination de son origine. Cette détermination me semble assez difficile ; aussi sans méconnaître la valeur des arguments de M. de Lollis, n'oserais-je point affirmer avec lui que son ms. a été exécuté dans le Querey. Une difficulté sérieuse, qui ne lui a point échappé, d'ailleurs, est la forme de la 3e personne du pluriel dans les futurs et les verbes de la 1re conjugaison.

Après cette note vient un glossaire, sur lequel il me reste, après celles de M. Levy, peu d'observations à présenter.

Si les corrections et les interprétations que j'ai proposées ci-dessus sont admises, il faudra effacer ou modifier, dans ce glossaire, les articles *acoserar*, *emanesser*, *enclaus*, *loguir*, *neys*, *secret*. Il faut aussi, ce me semble, modifier les suivants, si du moins l'explication que je vais en donner paraît la bonne.

Contraçi, c'est-à-dire *contrasi*. Je vois, dans ce mot, *contrari* lui-même, moyennant la mutation si commune ailleurs, et qu'on rencontre sporadiquement à peu près partout, de *r* en *z*, et non un autre mot de même sens = *contra* + *atium*, comme le suppose M. de Lollis.

Enclaure. Ce verbe n'a ici, à mon avis, que son sens propre de *renfermer*. Peut-être seulement conviendrait-il de corriger *ques enclau*, ou *qu'el' enclau* : « puis qu'elle renferme principalement satiété et plénitude de ta propre affection. » On traduirait *enclauçemen* de manière analogue, dans les deux endroits où se trouve ce substantif : « et cela ne peut être sans qu'il y entre beaucoup de tiédeur et de négligence. »

Mais une autre explication paraît encore possible. *Enclaure*, outre le sens de *enclore*, a aussi celui d'*abuser*, *aveugler* (au moral), *égarer*, proprement *ensorceler*. Voy. Mistral sous *enclausir*. Ne serait-ce pas cette dernière signification qu'il faudrait attribuer à ce verbe, dans le seul passage où il se trouve (p. 287), sauf à lui donner pour sujets les deux substantifs qui le suivent ? — Il faudrait, dans ce cas, expliquer de même *enclauçemen*, p. 295 et 298.

Pudent. M. de Lollis se demande si ce participe, aux endroits de son texte où on le lit, ne doit pas être rattaché à *pudere* plutôt qu'à *putere*. Il me semble que le doute n'est pas possible et que c'est bien à *pudir* = *putere* que nous avons affaire.

M. Levy a signalé dans ce glossaire l'absence d'un certain nombre de mots qui auraient dû y être relevés, ne se trouvant pas dans Raynouard. A cette liste, j'ajouterai la locution adverbiale *atot* (= aussi, p. 303), d'un emploi aujourd'hui si commun sous des formes variées, et qui provient peut-être de *e tot*, comme *amais* de *e mais*.

C. C.

CHRONIQUE

On nous communique l'avis suivant avec prière de l'insérer :

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS (HERAULT).

Programme du concours pour l'année 1895.

Dans la séance publique qu'elle tiendra le jeudi de l'Ascension, 23 mai, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers décernera :

1° *Une couronne de laurier* en argent à l'auteur d'un mémoire historique ou archéologique sur une province du Midi de la France ou à l'auteur d'une monographie de la même région.

2° *Un rameau d'olivier* en argent à la meilleure pièce de vers en langue néo-romane.

Tous les idiomes du Midi de la France sont admis à concourir.

N. B. — Les auteurs devront suivre l'orthographe des troubadours et joindre un glossaire à leurs poésies.

3° *Un rameau de chêne* aussi en argent à la meilleure pièce de vers français.

La Société pourra décerner en outre des médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, aux œuvres qui seront jugées dignes de cette distinction.

Les sujets politiques sont exclus du concours.

Les auteurs qui, dans les concours de *poésie néo-romane* et de *poésie française*, auront obtenu le *rameau d'argent* ne seront plus admis à concourir dans le même genre de composition.

Les pièces destinées au concours ne seront pas signées. *Elles devront être lisiblement écrites* et être adressées en double copie et franches de port, avant le 1er avril prochain, terme de rigueur, à M. Antonin Soucaille, secrétaire de la Société, Avenue de la République, n° 1, à Béziers.

Une seule copie suffira pour les travaux historiques ou archéologiques.

Les mémoires ou poésies porteront une épigraphe ou devise répétée dans et sur un pli cacheté renfermant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, la déclaration expresse qu'ils sont inédits et qu'ils n'ont figuré dans aucun concours.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les lauréats qui ne pourront pas assister à la séance publique sont priés de faire retirer leur prix.

Le Gérant responsable : P. HAMELIN.

DES ORIGINES DE LA LANGUE
ET DE LA LITTÉRATURE ESPAGNOLES

Hypnotisés sans doute par les grands noms de Sénèque et de Lucain, tous, tant qu'ils sont, qui ont écrit sur les origines de la langue et de la littérature espagnoles, ils ont voulu les rattacher à ces ancêtres glorieux et ne voir, dans la longue évolution qui a suivi, que les conséquences logiques et le développement normal du germe latin dans la péninsule. Passant par dessus sept siècles d'histoire, ne voulant voir dans la conquête visigothique, d'abord, dans la conquête arabe, ensuite, que des accidents sans importance, ils ont nié l'influence de la conquête et fermé les yeux — par patriotisme — sur l'alluvion que tout cela avait laissée dans la langue et dans les mœurs. Ne serait-il pas temps, cependant, d'en appeler de l'histoire et des faits, contre la théorie admise et le jugement consacré ?

La vérité est que la langue espagnole — le castillan si l'on veut, puisque, aussi bien, c'est le dialecte où la langue s'est conservée la plus pure, la plus élégante et la plus correcte, — appartient au groupe des langues de la race latine. Elle dérive du roman c'est-à-dire du latin corrompu des âges intermédiaires, comme le Français, l'Italien, le Portugais et les dialectes locaux de Gascogne et de Provence. Seulement, la longue persistance des institutions romaines dans la péninsule, la durée de la législation impériale [1] que l'Espagne s'assimila plus complètement que toute autre nation de l'Europe, l'établissement plus solide aussi de l'Église qui continua

[1] Le droit romain, jusqu'au code de 1888 - si incomplet encore — est la loi civile de l'Espagne, et continue d'avoir force de loi, « partout où il n'est pas en opposition formelle avec les principes actuels du code, et toutes les fois que le code n'a pas prévu le cas ». Notez que les coutumes locales « fueros » sont presque toujours inspirées du droit romain....., etc.

la tradition littéraire de Rome, toutes ces causes rapprochèrent l'espagnol du latin plus que l'italien lui-même. Plus tard la conquête arabe, elle aussi si longtemps persistante, donne à cette langue un caractère particulier et notamment un peu de l'éclat, de la couleur et de la pompe orientale. Si bien donc que l'on peut croire que l'espagnol a une double physionomie et qu'il est roman et arabe ; roman pour le fond, si l'on peut ainsi dire, arabe pour la forme, ou, si l'on voulait nous permettre d'éclaircir ces abstractions d'une comparaison sans doute ambitieuse, nous comparerions la langue à une statue de métal romain, mise en œuvre et soumise comme à une nouvelle fusion sous l'influence arabe.

I

On nous permettra d'être très bref sur les origines et de passer comme d'un bond à la conquête romaine. Il est probable que chaque invasion, avec ses institutions nouvelles, avait apporté, en même temps que de nouveaux habitants, des langues ou tout au moins des termes inconnus avant eux. Mais il semble bien que si les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois avaient fondé sur les côtes quelques établissements, c'étaient plutôt des comptoirs que des colonies ; ils n'ont donc pu implanter leurs langues que d'une façon partielle et tout à fait locale. En outre, les Ibères au Sud, les Cantabres au Nord, parlaient deux langues absolument distinctes. De l'Ibérien, rien n'est resté ; du Cantabre, on connaît quelques fragments de chants populaires. L'établissement des Celtes produisit, par leur fusion avec les habitants qui les avaient précédés comme une nation nouvelle, celle des Celtibères. On est à peu près d'accord pour considérer le Basque, sinon comme la langue des immigrants, du moins comme un dérivé de leur langue. Mais l'Espagnol doit à peine quelques mots au Basque. Il faut donc renoncer à savoir quel était l'idiome dominant en Espagne au moment de la conquête romaine.

Mais, à partir de ce moment, le latin devient la langue commune et l'on sait avec quel éclat la littérature latine fut cultivée en Espagne. Les plus grands poètes latins de la déca-

dence sont Espagnols : Sénèque, Martial, Lucain, Silius Italicus ; Espagnols encore Quintitien, Columelle, Florus, Pomponius Mela, et à ces noms glorieux il faudrait enfin joindre ceux des grands écrivains de l'Eglise latine-espagnole Isidore, Ildefonse, Wamba, Pélage. Le latin est si familier à cette époque dans la péninsule, que l'on trouve à Cordoue et à Bilbilis des écoles de poésie et des académies de puristes. Tant les six cents ans de domination romaine ont dû laisser des traces profondes dans la langue du pays et la romaniser presque entièrement.

Cependant, ici encore, les mêmes phénomènes se produisaient qui se faisaient jour en même temps dans les autres langues romanes. A côté du latin littéraire qui était demeuré le langage des hautes classes, il se formait nécessairement dans le peuple un latin vulgaire, mélange du dialecte primitif et de la langue des vainqueurs. A la fin de l'empire romain et lors de l'invasion des Goths, il semble que l'on puisse compter une dizaine de langues en Espagne : le latin littéraire, le vieil espagnol ou cantabre, le grec, l'hébreu et le chaldéen, le celtibérien, le valencien, le catalan et la langue des Goths. Le cantabre avait persisté dans les coins perdus des sierras ; l'hébreu et le chaldéen étaient parlés par les Juifs déjà très nombreux dans la péninsule ; le goth était la langue des nouveaux venus, enfin le valencien et le catalan n'étaient que des rameaux de l'idiome dominant, des patois latins qui devaient subsister — comme d'ailleurs le celtibérien, celui-ci il est vrai pour d'autres causes — longtemps encore après la formation de la langue espagnole. Mais, même après la chute de l'empire, le latin reste en honneur dans toute l'Espagne, grâce à l'action puissante de l'Eglise — M. Villemain l'a fort bien dit : « Quelque chose a dû rendre le latin plus puissant et plus durable en Espagne que partout ailleurs, c'est le pouvoir et l'action législative des évêques. Dès le VIe siècle, vous voyez, régulièrement établis en Espagne, des assemblées épiscopales où se discutaient les lois civiles. Ces conciles politiques parlaient latin beaucoup mieux sans doute que les barons et les grands vassaux de Charlemagne, le latin étant la langue unique de l'Eglise » ; de plus, les invasions qui plongèrent « dans les ténèbres épaisses » que l'on sait tout le reste de l'Europe

épargnèrent cette civilisation qui renaissait après avoir subi à peine un temps d'arrêt. Les Goths, en effet, étaient les plus doux et les plus humains des barbares, les plus aptes à se laisser civiliser. Ils adoptèrent les mœurs et la langue des vaincus plutôt qu'ils n'imposèrent les leurs, et c'est tout au plus s'ils introduisirent dans la langue les mots particuliers à leurs coutumes germaines, à leurs armes, à leurs institutions féodales.

II

La conquête arabe laissa des traces plus profondes. Pendant que les Mores, plus civilisés à beaucoup d'égards, envahissaient la péninsule presque tout entière, la nationalité espagnole se réfugiait dans un coin des Asturies. Là, le goût littéraire se perd et le pur langage de Rome est oublié. Cependant l'effet naturel de la conquête fut de resserrer les liens nationaux. Ainsi que le remarque fort judicieusement Augustin Tierry, « enfermés dans un coin de terre qui, pour eux était la patrie, Goths et Romains, vainqueurs et vaincus, étrangers et indigènes, maîtres et esclaves, réunis par le malheur, oublièrent leurs antiques haines, leurs castes, leurs distinctions ; il n'y eut plus qu'un nom, une loi, une langue, un état ; l'exil les avait fait tous égaux. » Mais les Mores n'en continuaient pas moins leur marche en avant dans les arts, dans les sciences, dans la civilisation, dans l'industrie ; malgré les haines, malgré la guerre perpétuelle et la croisade séculaire, un immense courant d'idées s'établissait entre les irréconciliables ennemis. On en peut juger l'effet matériel en songeant que l'on a, de cette époque, des manuscrits arabes tracés en caractères espagnols et par contre des manuscrits espagnols écrits en caractères arabes. Et les premiers monuments de littérature espagnole ne sont pas pour nous contredire. Mieux que tout peut-être, ils attestent l'influence énorme des Mores. *Le Romancero* a par endroits la tournure et la couleur des chants arabes et le *Comte Lucanor*, qu'est-il autre chose qu'une traduction des contes et des apologues franchement orientaux ?

Aussi lorsqu'on affirme que l'arabe n'entre que pour un dixième dans la formation de la langue espagnole, il semble

que l'on compte fort mal. Il est facile, en effet, de constater que beaucoup de mots afférents aux arts et aux sciences (très cultivés déjà par les Mores) dérivent de l'arabe. Il en est de même des titres appliqués aux fonctions : *alcade (el caïd) alguazil (el ghazi)*, etc. Beaucoup de mots nous sont venus à nous-mêmes de l'arabe en passant par l'espagnol *(soupe, azur, safran, zénith, nadir, hallali, alambic, algèbre, alcali, élixir, talisman, bazar, etc)* Ce qui prouve encore mieux l'influence moresque dans la langue espagnole, c'est que, pour exprimer une même chose, on a souvent le choix entre deux termes, l'un espagnol, l'autre arabe : *palacio* et *alcazar ; palo* et *baston; alcade* et *gobernador; aceite* et *oleo; soga* et *cuerda; laud* et *lyra; ataud* et *feretro; alabar* et *elogiar; izquierdo* et *siniestro ; alfombra* et *tapiz ; latigo* et *azote....* Il semble donc qu'on puisse conclure que la part de l'arabe dans la formation de la langue espagnole est considérable, et si, sur cent mots espagnols, on en compte soixante qui lui viennent du latin, on peut en mettre une trentaine qui lui viennent de l'arabe, ou à peu près.

III

Le reste — en proportions insignifiantes — viendra du basque : ainsi *enojo ;* ainsi la racine *dour* (eau courante) dans *duero* ; l'élément celte est un peu moins rare, quoique dans une proportion qui n'est pas de beaucoup plus considérable que celle du basque. C'est ainsi qu'un petit nombre de monosyllabes, transportés aussi en français, sont reconnaissables en espagnol, ainsi : *cri (gritar), banc (banco), blanc (blanco), parc (parque).* Il faut, pour être complet, signaler quelques alluvions venues du grec, de l'hébreu, de l'italien, de l'allemand, du français, et quelques mots nouveaux importés des Indes orientales ou occidentales. Mais tout ce dernier apport est franchement moderne et dans le castillan pur ne dépasserait pas une proportion de sept ou huit mots sur cent. On le voit, nous nous éloignons assez volontiers, avec M. de Puybusque, mais pour d'autres raisons que lui, des calculs courants et du tableau souvent cité [1], imaginé, avec beau-

[1] En supposant la langue espagnole f rmée de 100 parties, on peut

coup de fantaisie, à ce qu'il semble, par un auteur demeuré inconnu.

IV

Mais tout cela n'est que de l'histoire, chose morte en somme et textes ou faits que l'on peut, après tout, interpréter à son gré. Il y a un autre moyen plus sûr d'arriver à la vérité et c'est de s'en tenir à la langue même et à son génie. Langue romane, génie arabe, voilà tont ce qu'il semble bien que nous allons y retrouver encore.

On pourrait définir le roman « une langue intermédiaire dont le type n'a existé nulle part mais dont les diverses variétés ont fourni les éléments et les formes de nos idiomes actuels », et cette définition est plus vraie encore peut-être de l'espagnol que de l'italien et du français. Aucune autre langue, pour les raisons que nous avons dit plus haut, ne doit plus au latin, et par conséquent au roman qui en fut la corruption. Notez, en outre, que couramment, au XIe et au XIIe siècle, la langue espagnole s'appelle le *romance*, et que, même au XVIIe siècle, le nom persiste. Ainsi le grand travail d'Aldrete a pour titre « de Origen y principio de la lengua cantellana o *romance* que hoy se usa en España (1674, in f°, imprimé sous le même titre en tête du dictionnaire de Covarrubias, 1692, in f. Madrid).

En abordant le détail du vocabulaire, on trouve les mots romans à peine altérés dans la langue espagnole. Ainsi l'article est absolument le même :

El, lo, del, de lo, a el, a lo ; los, de los, a los.
La, de la, a la ; las, de las, a las.

L'*o* roman se change en *ue* :

Poblo = *pueblo* ; *morte* = *muerte* : *forza* = *fuerza* ; *prova* = *prueba* : *dona* = *duena* ; *bono* = *bueno* ; *novo* = *nuevo* ; *fort* = *fuerte* ; *nostre* = *nuestro*. Notez que *ue* et *o* sont si bien

en assigner 60 dérivées du latin, 10 du grec, 18 de l'arabe et de l'hébreu, 10 de l'idiome des Goths, 10 enfin de l'italien, de l'allemand et du français et des mots nouveaux importés des Indes orientales ou occidentales. (Voir le livre de M. de Puybusque).

équivalents (en espagnol, même à l'origine) que, dans les anciens poèmes, dans le *Romancero*, par exemple, *ue* et *o* sont considérés comme syllabes assonnantes, et par conséquent, dans la poésie espagnole, suffisantes pour rimer.

Une autre altération du roman, en espagnol, c'est de placer un *i* devant l'*e* à la tonique. *Tenebras* = *tiniebras ; bisneto* = *bisnieto ; juramento* = *juramiento , tempo* = *tiempo ; alerto* = *alierto ; cucuberto* = *cucubierto ; destro* = *diestro.* — Les mots en *ent,* jusqu'à la fin du XIIIe siècle, se retrouvent sans changemeuts ; à partir de cette époque, ils prennent un *o* final et se terminent en *ento.*

Les mots en *ion* et en *or* sont romans, tous, encore aujourd'hui, pareils dans les deux langues et n'ont subi aucun changement.

Les mots en *tat* (en français nos mots en *té*) se retrouvent pareils en espagnol, sauf que le *t* final est changé en *d. Antiquitat* = *antiguedat ; auetoritat* = *autoridad* ; *beltat* = *beldad ; bontat* = *boudad ; ciutat* = *ciutad ; majestat* = *majestad ;* mais, de même que, un longtemps, en français, on a écrit *bontét*, *majestét*, *citet,* de même, longtemps, le vieil espagnol a écrit l'orthographe romane.

Les mots romans en *es* (en français *ois* et *is*) sont restés identiques en espagnol *marqués, cortés, més, amés.*

Et cependant, même ici, on sent quelque peu l'influence arabe qui adoucit la prononciation.

Ainsi l'*f* initial roman devient *h. fechos* = *hechos : facere* =*hacer ; ferro* = *hierro ; fidel* = *fiel ; filio* = *hijo ; fabular* = *hallar.*

Le *c* ou le *p* devant *l* deviennent *ll: clamar* = *llamar ; clavo* = *llave; pleno* = *llens.*

Quelquefois, au lieu d'être initiale, et toujours pour la douceur de la langue, l'altération se fait à la fin du mot: (homo) *hom* = *homhe*, (fames) *fam* = *hamhe*, (nomen) *nom* = *nomhe*, (lumen) *lum* = *lumhe.*

Mais tout cela est de si peu d'importance que les vieux auteurs espagnols déclarent presque toujours au début de leur œuvre qu'ils écrivent en roman :

Ainsi Berceo :

Quiero fer la pasion del sennor sant Laurent
En *romanz* que la pueda saber tota la gent.
(*Martyre de saint Laurent.*)

Et encore au début des poèmes des *Louanges de Notre-Dame :*

Quiero en mi vejez magner so ya cansado
De este Santa Virgen *romanzar* su dictado.

Ou les deux premiers vers de la *Vie de santo Domingo de Silos :*

Quiero fer una prosa en *roman* paladino
En qual suele et pubelo fallar a su vesino.

M. Raynouard cite encore de Berceo, et d'un autre du même siècle, mais un peu postérieur, Lorenzo Segura de Astorga, l'auteur d'un poème d'*Alexandre*, des vers espagnols que l'on croirait extraits d'un poème roman.

Et sans doute le débat serait oiseux et la recherche vaine s'il s'était produit pour l'espagnol ce qui est arrivé en France à partir du XVIe siècle, et si l'espagnol classique avait éprouvé de grands changements ; mais il n'en est rien. En fait, la langue espagnole s'est perpétuée sans modifications importantes. Pour achever de le démontrer, on n'a qu'à se souvenir de l'essai que fit M. Raynouard et qu'à mettre en regard un fragment de Calderon, le plus pur peut-être des écrivains du grand siècle classique de l'Espagne et une traduction en roman due à M. Raynouard. La différence est à peine sensible :

Cuentan de un sabio que un dia	Contan de un savi que un dia
Tan pobre e misero estaba	Tan pobre e mesquis estava
Que solo se sustentaba	Que sol se sustentava
De unas hierbas que cogia	De unas herbas que coglia
Habia otro, entre si dicia	Aura altre, entre si dezia
Mas triste y pobre que yo?	Mas triste et paubres qe ieu ?
Y cuando el rostro volvio	E quand el vis volvet
Halló la respuesto, viendo	Trobet la risposta, vezen
Que iba otro salio cogiendo	Que anava oltre savi coglien
Las hojas qu'el arrojò.	Las folhas que el gitet.

(*La vida es sueno.*)

Et de Calderon aux modernes, de l'espagnol de Calderon à celui de Zorrilla ou de Castelar, notez bien que la pente est fort lente et les différences insensibles. Il semble donc bien que l'on puisse conclure. Mais le vocabulaire ce n'est encore que le dehors, allons un peu plus avant encore et jusqu'à la grammaire [1]. Là, l'influence latine est manifeste et plus évidentes encore les ressemblances avec la grammaire romane.

Ch. Codorniu.

(*A suivre*).

[1] Il faut bien noter, au moins ici, qu'à mesure que le latin devenait le *roman*, le roman s'altérait lui-même sous l'influence de causes très nombreuses et qu'il se formait dans la péninsule divers dialectes. Il y avait le valencien, le catalan et le galicien en même temps que le castillan. Le Castillan ne devint la langue espagnole que lorsque la Castille eut absorbé les autres États de la péninsule. Le Catalan est resté une langue à part si différente de l'espagnol qu'un Provençal ou un Italien le comprend mieux qu'un Madrilène. Le galicien est devenu, en se perfectionnant, le portugais, on le parle encore dans quelques contrées de l'Espagne, mais c'est le portugais à l'état rude et comme natif. La Cour portugaise a poli l'idiome resté inculte en Galice mais la preuve de la filiation est certaine et incontestable. Quant au galicien, il est resté un patois à peu près local et sans grande importance historique. Le basque a persisté plus pur, plus intact, mais, comme nous l'avons dit, son histoire est toute locale, depuis les origines, il n'a ni gagné ni perdu de terrain.

DOCUMENTS
SUR LES ÉTATS DE LANGUEDOC
(1502-1509)

Les documents qui suivent, extraits des cahiers des États de Languedoc [1], offrent un certain intérêt pour leur histoire. Le premier en montre la composition exacte en 1502, à l'occasion d'un vote de confiance accordé au général des finances, Jacques de Beaune, alors en lutte ouverte avec le visiteur des gabelles, Guillaume d'Ancezune. Les suivants font voir le pays foulé par la soldatesque en 1503, lors des expéditions de Naples et de Roussillon : c'est à cette date que Lamoignon de Basville fait remonter l'origine des étapes. Le dernier montre l'esprit d'indépendance de ces États, qui ont marchandé pendant plusieurs années à la reine Anne de Bretagne le droit de l'imposition foraine, partie de son douaire [2].

I

(1502)

En ladite assemblée, honnorable homme et saige maistre Jacques de Beaune, général des finances du roy nostre sire en la charge dudit pays de Languedoc, remonstra et fist remonstrer comment cy devant il avoit procuré et pourchassé de faire entretenir les ordonnances faictes par le roy sur le faict de ses gabelles, à l'instance des depputez dudit pays et de plusieurs, tant officiers que autres, des subjectz, pour le bien et prouffit du roy nostredit seigneur et de la chose publique d'icelluy pays, et pour réprimer plusieurs abuz et pilleries que par cy devant se faisoient ou faict desdites gabelles et saulnage de Languedoc : lesquelles comme civiles et raysonnables avoient et ont esté entérinées, publiées et enregistrées, tant en la Chambre des Comptes à Paris que à la Court des généraulx de la justice des aydes dudit pays.

[1] Archives nationales, H 748[10] (non folioté), aux dates.

[2] Sur les gabelles et l'imposition foraine, cf. *Annales du Midi*, III (1891), 232-282, 427-482.

En hayne desquelles ordonnances le visiteur des gabelles avoit baillé certains articles contenans plusieurs parolles convicieuses et diffamatoires contre luy, et mesmement : qu'il avoit fait plusieurs injustices, que nul ne luy osoit contrarier et de ceulx qui le faisoient prenoit vengeance, avoit fait et trouvé plusieurs nouvelletez au pays, tendans à la foule d'icelluy, et si manioit l'argent et fraiz dudit pays et le distribuoit et départoit à son plaisir, opprimoit par exécutions indeues les habitans dudit pays, sans qu'ils, par crainte de luy, osassent avoir recours à la justice ; et mesmement qu'il avoit ordonné et fait bailler dudit argent du pays à feu maistre Gabriel de Laye mille à douze cens livres, pour le gaigner et luy faire faire instance au nom dudit pays ou faict desdites ordonnances et autrement servir ledit de Beaune à sa maulvoise intention, au préjudice dudit pays et dudit visiteur ; et plusieurs aultres choses faulses et controvées tendans à la dénigration de sa bonne fame et renommée, èsquelles il n'avoit oncques pensé.

Requérent que lesdites choses fussent mises en termes en l'assemblée desdits Estatz et que, s'il estoit trouvé qu'il fust de la qualité dessusdite et que aucun en général ou particulier se plaignist de luy, il estoit prest et appareillé de l'amender et d'en souffrir la correction telle que le cas le requiert, au dit et ordonnance de nosdits seigneurs les commissaires commis par le roy à ouyr et proveoir aux doléances dudit pays, aussy s'ils le trouvoient pur, quicte et immune desdites charges, parolles et choses diffamatoires, que leur plaisir fust l'en descharger pour son innocence et à la vérité.

Laquelle réquisition faicte, luy fut dit par Revérend père en Dieu, Mgr l'évesque du Puy, président èsdits Estatz, que ladite matière seroit mise en termes à l'assemblée d'iceulx et y seroit pourveu ainsi que de raison.

Et le lendemain en ladite assemblée d'Estatz, où présidoit mondit sieur l'évesque du Puy, est survenu maistre François Cortin, notaire et secrétaire du roy, lequel de par ledit Mg^r^ le général a supplié auxdits Estatz de parler et communiquer de la matière et affaire dont icelluy Mg^r^ le général leur avoit parlé.

Laquelle réquisition faicte et après que icelluy Courtin s'est absenté, ladite matière a esté mise en champ par ledit Mg^r^ du Puy, président, ès presence des personnes cy après nommées.

C'est assavoir gens d'église :

Pour l'archevesque de Tholoze, Pierre Potier,

Pour l'évesque d'Uzès, maistre Antoine Chali, licencié ès loix,

Le seigneur d'Apchier,

Pour l'évesque de Mende, maistre Guillaume d'Agremont,

Le seigneur de Calvisson,

Pour l'évesque de Béziers, maistre Simon Régnier,

Le seigneur de Valvert,

Pour l'évesque de Viviers, maistre Jehan Luguet, chanoine du Puy,

Pour M. le vicomte de Polignac, Le s^r de Bansac,

Pour l'évesque d'Agde, maistre Guillaume du Prestat,

Pour l'évesque de Lavaur, maistre François d'Orléans,

Pour l'évesque de Carcassonne, maistre Guillaume Blanchard, licencié,

Pour la ville de Tholoze, maistre George de Ulmeriis, docteur en droit, lieutenant de M. le séneschal de Tholoze,

Pour Montpellier, maistre Pierre Aoust, licencié,

Pour Carcassonne, Jehan Gach, accesseur, et Guillaume Rissac, consul,

Pour Nysmes, maistre Jehan de Balma, licencié, et Loys Abram,

Pour Nerbonne, Barthélemy de Sainct-Jehan et Mathieu Peyrone,

Pour le Puy, maistre Guillaume Montanhac, accesseur, et Claude Davinhon, consul,

Pour Bésiers, maistre Pierre Doson, notaire, lieutenant de viguier,

Pour Uzès, maistre Jehan Broche, licencié,

Pour Alby, maistre Jordain Crail, licencié,

Pour le pays de Vivarais, maistre Bernard Nicolas, docteur, lieutenant de M. le séneschal de Beaucaire,

Pour Mende, noble Jehan de Bressole, lieutenant du bailly de Givoldan,

Pour la ville de Castres, Pierre Hugues, Pons Croset,

Pour la ville de Sainct-Pons, Beranguier Barbe,

Pour la ville d'Agde, maistre Honorat Guérin,

Pour la ville de Mirepoix, Guillaume Peyraud,

Pour la ville de Lodève, maistre Pierre Verne, premier sigillier,

Pour la ville de Lavaur, Raymond Ulhet, consul,

Pour la ville de Sainct-Papoul, Thomas Membral, consul,

Pour la ville et diocèse d'Alet, André du Boys,

Pour Montalban, Gilbert Rieux,

Pour Rieux et Comminge, Pierre Potier,

Pour le diocèse de Tholoze, maistre Guillaume Barran,

Pour le diocèse de Maguelonne, Philippe de Lyno,

Pour le diocèse de Carcassonne, Anthoine Raymond,

Pour le diocèse de Nerbonne, Jehan Auriole,

Pour Gignac, maistre Jehan Junyn,

Pour Usès, noble Antoine Joyes, du Sainct Esprit,

Pour le diocèse d'Alby, Guillaume Andrieu, consul de Galhac, et Antoine Gasquet,

Pour Viviers, maistre Anthoine Terrilhon, de Tournon,

Pour le diocèse de Mende, Guillaume Bon, du lieu de Marvejolz,

Pour le diocèse de Castres, Anthoine Gand,

Pour Pézenas, Maistre Pierre Reboul,

Pour le diocèse de Sainct-Pons, Berangnier Honorat,

Pour Clermont, maistre Anthoine Vitalis,

Pour le diocèse de Lavaur, Bernard Maistre,

Pour le diocèse de Sainct-Papoul, le consul dessus nommé Thomas Membrac,

Pour le diocèse de Lymos, Jehan de Montalban, escuyer, viguier dudit Lymos,

Estans tous dans ladite assemblée et représentans lesdits trois Estatz dudit pays. Lesquelz ont estés interroguez l'un après l'autre sur les choses susdites, et finalement, après ce que iceulx Estatz ont esté amonestez que pour amour, faveur, crainte ne doubte de personne ilz ne différassent ne dissimulassent d'en dire ce qu'ilz sçavoient, iceulx Estatz, pour conclusion, et tous d'ung accord et comun consentement, sans discrèpance, ont dit et respondu et actesté particulièrement et chacun à part soy, que : *ledit Mgr le général, depuis qu'il a ladite charge et office de général, les a traictez et supportez doulcement et bénignement* en tous leurs affaires, et ne cogneurent jamais en luy malice, vengence, ne chose où gist repréhention, et n'a fait ne trouvé aucunes nouvelletez audit pays au dommaige ne folle d'icelluy; duquel pays jamais ne voulust prandre gratuité ne récompense, pour quelques peines, travaulx et services qu'il ait faitz à icelluy pays, combien que par plusieurs foys luy aient esté présentées ; et s'est toujours employé envers le roy et ailleurs pour le bien, prouffit et solaigement dudit pays, tant en particullier que en général, et n'ont jamais veu ne cogneu en luy que toute bonté, doulceur et humilité, et *ne tend à son prouffit particullier, mais au bien comun du pays.*

Et par plusieurs fois, pour solaiger le pauvre peuple et affin qu'ilz ne fussent surchargez de gaiges des receveurs pour les avances qu'il convient faire, a baillé, presté et fait courir le sien propre pour ledit pays. Et quant aux fraiz du pays, ne s'en mesla oncques ne n'a esté présent ne voyant quant se mectent sus et se départent: et par plusieurs foys a sollicité et amonesté ceulx du pays de ne les faire excessifs, pour supporter le povre peuple, et tellement que de son temps, moyenant ses bones et méritoires remonstrances, lesditz fraiz se sont quasi diminuez de deux tiers, et ne amonesta jamais ledit pays de faire aucunes tauxacions audit de Laye, ne autres dons extraordinaires, ains à son pouvoir, les a restraincts, cohibez et réprimez. Et ceulx qui ont eu recours à luy pour le faict de sa charge l'ont toujours trouvé prompt, prest et appareillé de donner ordre et provision en

justice au requiz et nécessaire, se disent *bien eureux et tenuz à Dieu et au roy d'avoir un tel général.*

Requérent que lesdites ordonnances fussent observées, sachans et cognoissans que, à leur dite requeste et instance, elles furent advisées, faictes et poursuyvies en partie, tant par ledit feu de Laye, maistre Jehan Pasquet, procureur et scindic dudit pays, que autres à qui ilz en avoient donné charge, sans préjudice toutesfois des *modérations* et déclarations que s'en sont ensuyvies et par le roy nostredit seigneur accordées par l'advis dudit général et gens des finances, déclairées et espèciffiées en ses lettres patentes sur ce, données à Lyon, le 9e d'octobre 1501, publiées à la court des généraux à Montpellier. Et ont donné expresse charge à leurs scindics de faire derechief et d'abondant ladite déclaration à la descharge de mondit sieur, là où appartiendra, si mestier est.

Et de ceste déclaration luy a esté faict acte par moy, greffier desdits Estatz : ce qui a esté faict et expédié en perchemin et approuvé après la lecture, consenty et accordé par lesdits Estats.

.....En faisant lesdits fraiz, maistre François Cortin, notaire et secrétaire du roy nostre sire, et Jehan Prunier, aussy notaire et secrétaire dudit sieur et pour luy greffier de messeigneurs les commissaires desdits Estatz, ont mercié à MM. des Estatz de ce qu'on leur voloit coucher quelque somme ausdits fraiz pour quelques vaccations, peines, travaulx ou services qu'ilz avoient fait pour ledit pays, et quant à eulx, ilz ont déclairé que ce qu'ilz ont fait pour ledit pays, l'ont fait libéralement, non point par intencion d'en estre payez et contentez, et n'en veulent pas une maille, et se sont offerts tousjours de bien en mieulx eulx employer à leur possibilité pour ledit pays, et requis instamment qu'on ne leur coucha pas ung denier : car aussy ilz sont serviteurs de Mgr le général et ledit Mgr le général ne veult qu'on y couche aucune chose pour ses serviteurs. »

(15 novembre 1503)

Les consulz de Carcassonne ont remonstré leurs doléances : premièrement de la garnison des gens d'armes, de pié et de cheval qu'ilz ont souffert et supporté toute l'année, qui leur ont gasté, mangé et consommé tous leurs vivres, et la plupart sans paier, aussi ont prins de denrées et marchandises, et puys s'en sont allez sans payer ; aussi les bastons du parc qu'ilz ont forny, vivres, charrettes et voictures ; et perte de gens, vivres et bestail par surprinse d'ennemys ; item les terralhons auxquelz avoient fourny pale et ayssade, et dix solz à chacun, dont la plupart y sont morts ; pareilhement a faict doléance de la faulte de la police que estoit entre les-

dits gens d'armes, car les bahues, coffres, habillemens et autre menu fatras qu'ils menoient meuvoient plus grande despence, les chevaulx qui les portoient, et y en avoit plus que de chevaulx de guerre, et la plupart des chevaulx et gens ne servoient en rien.

Les consulz de Nerbonne ont fait encores plus pitiables doléances tant du long séjour des gens d'armes qu'ils ont souffert, dépopulation et gast d'oliviers, arbres et maisons...

Et chacun diocèse et diocésains voloient faire leurs doléances et avant que octroier aucune somme audit seigneur, luy voloient remonstrer lesdites doléances et pitiez...

II

(22 juillet 1503)

Les gens desdits Estats ou la pluspart ont faict plainte et doléance des grandes pilleries, foules, oppressions, assaultz de villetes, bateries, murtres, ravissemens, dépopulacions de fruictz, gastz et autres maulx innumérables que avoient faict les Gascons passans par ledit pays jusques en Ayguesmortes, où furent montez sur mer.

Parelhement du commissaire des charretes de l'artillerie et des commis et depputez touchant les concutions, larrecins et exactions indeues qu'ilz faisoient soubz umbre de leur comission sur les pauvres subjects et habitans audit pays de Languedoc.

Aussi dans la fourniture des vivres et victuailles pour ce qu'ils ne pevent avoir le doubte ne la vision de la comission, ne parelhement des cotisations qu'on dit ja estre faictes, sans leur sçavoir et consentement, que est impossible que ne soit inégalement faicte pour tant qu'on ne scet pas la possibilité d' ung chacun diocèse. Dont il en pourroit venir ung grant dommage et inconvénient audit pays.

Pourquoy ont requiz sur ce que dessus estre promptement pourveu à l'indempnité dudit pays, à ce que, si la guerre duroit longtemps, ledit pays, qui est tant surchargé et molesté, ne soit plus fort foulé et travaillé pour semblables nouvellettez, foules et oppressions pour l'advenir.

(17 novembre 1503)

Mgr l'évesque de Viviers.. a dit que la triefve estoit faicte entre le roy de France et le roy d'Espaigne jusques au XIIIIe jour d'avril prochainement venant. Desquelles triefves MM. les comissaires en ont baillé le double de ceste teneur :

Voyant le sérénissime....

Aussi a dit que Lancelot du Lac, eschanson du roy, passa yer en poste à Theyn, et dist que le roy envoioit payment aux Souysses, et non point aux Gascons, pour tant qu'ils l'avoient mal servi : dont ces Gascons, en s'en retournant, feront beaucoup de choses mal faictes, s'il n'y est pourveu....

Pour la triefve et à ce que Dieu donne paix et prospérité audit seigneur et à son royaume, ledit pays dimanche prochain fera faire procession et dire une messe du Saint Esperit.

Et touchant les Gascons, MM. les comisssaires seront requis de rescripre au chef de la guerre, Mgr de Dunoys, et y faire promptement donner provision que ledit pays ne soit foulé....

Messieurs les comissaires.. ont commis à M. maistre Bernard Nicolas, docteur en chacun droit, lieutenant en la séneschaussée de Beaucaire et de Nysmes, faire inquisition des excès, abus, larrecins, concutions, désordres et autres insolences faictes, tant par les comissaires des charrettes, victuailles, gens de guerre et autres leurs consorts, et ladicte inquisition faicte, les rapporter au roy pour y pourveoir.

(20 novembre 1503)

Le sieur de Valvert a dit que ceulx de la ville d'Ayguesmortes et des lieux environ ont forny de vivres aux 3000 Gascons que le roy envoya à Naples Aussi les gens du ban et arrière ban de la séneschaussée de Beaucaire se plaignent de quelque chose, à quoy fault que ledit seigneur pourvoye ; *item* que les comissaires de charretes ont fait beaucoup de larrecins...

III

(1509)

M. maistre Bernard Nicolas et maistre Glaude de Russone, docteur de Carcassonne, commis par le pays, ensemble le greffier desdits Estatz (G. Bertrand) pour aller devers le roy, la royne et en la Chambre des Comptes à Paris, à cause du différent de l'imposition foraine ou de la composition de 3000 livres pour raison d'icelle que ladite dame prétend luy estre deue, ensemble les arrérages pour l'assignat de son douaire, ont fait leur rapport de la charge à eux donnée.

C'est que en may dernier, s'estoient transportez à Grenoble, baillé et presenté à ladite dame les lettres missives des Estatz, supplié et requis qu'il fust son bon plaisir, ayant pitié et compassion de son peuple, de abolir perpétuellement ou faire abolir ladite imposition et

tenir quiete ledit pays de Lenguedoc, moienant la somme de 20,000 livres que pour ceste cause lui avoit esté octroiée et accordée aux Estatz tenus à Nerbonne, luy remonstrant les raisons pour lesquelles ladite imposition ou composition n'estoient deues.

Laquelle avoit respondu que, par le traicté et accord faict audit Nerbonne, le différend avoit esté remis en la Chambre des Comptes à Paris et que lesdits commis requérans ce que dessus venoient au contraire dudit accord. Et que elle voloit qu'il fut veu en ladite Chambre des Comptes et après le retour du roy qui alloit à Venise, escriproit à messieurs des comptes pour y donner expédition.

Lesdits commis se retirèrent devers monsieur le général de Languedoc, maistre Jacques de Beaune (qui avoit promis ausdits Estatz, ensemble monsieur de Lodève, quand ledit accord fut passé à Nerbonne, de moyenner que ladite imposition seroit abolie), qu'il fust son plaisir traicter et moyenner de faire abolir ladite imposition et garder le pays de telle surcharge et autrement s'y emploier, ainsy que le pays en avoit à lui sa fiance et recours.

Lequel dist que ce jour ou lendemain estoit contrainct de partir après le roy avec les autres généraulx pour aller delà les Mons, aussy que la Royne estoit troublée et grandment marrie du département du roy : pourquoy ne véoit lieu de y povoir entendre pour lors ; mais, au retour dudict seigneur, qu'ils se trovassent en court et lors s'y emploieroit.

Au retour dudit seigneur, ledit maistre Bernard Nicolas et ledit greffier, qui avoient principalle charge dudit affaire, s'étoient transportez à Bloys, au moys d'octobre dernier et retirez devers M. le général, et l'avoient supplié de trouver quelque bon expédient envers ladite dame que ledict pays fust quicte de sa demande.

Lequel, après plusieurs allées et venues, dist que les officiers de ladite dame luy avoient donné entendre que ladite imposition ou composition luy appartenoit et qu'ilz avoient suspect ledit M. le général pour ce qu'il portoit le pays ; toutesfois feroit tant qu'il feroit parler lesdits commis à ladite dame et qu'ilz débatissent devant elle vertueusement leur cas, et se retirassent devers M. de Montdragon, maistre d'ostel de ladite dame, qui les guideroit, et il s'y trouveroit volontiers, et hardiment y allassent bonne compaignée, puys-qu'il y avoit d'autres gens du pays, affin que ladite dame et sesdits officiers y eussent regard.

Certains jours après, lesdits commis, par le moien dudit M. de Montdragon, ensemble M. le général de Languedoc, le s^r de Botonet, maistre Jehan de Vaulx, procureur du pays, et Pierre Plantevit, de Bésiers, se présentoient à ladite dame, pour et au nom dudit pays, et luy firent semblable requeste que dessus, tendans tousjours affin de faire abolir la dite imposition et composition, remonstrans le droit

du pays, et coment le roy avoit prins et prenoit toutes les années lesdites 3000 l. à cause de ladite imposition, combien que ait esté abolie.

Ladite dame avoit respondu que les feues roynes avoient prins et receu par leurs receveurs lesdites impositions et composition et que *elle ne voloit pas estre de pire condition que les autres* ; toutesfois, si ne luy estoit deu, ne le vouloit point, et si estoit deu, ne vouloit point faire tort aux autres roynes pour l'avenir ; puysque le différend estoit remis à la Chambre des Comptes, que elle voloit que fust veu et cogneu là, et après elle en feroit à son bon plaisir. Disant en oultre que elle avoit bien monstré que elle ne voloit point surcharger le pays et que n'avoit guère avoit faict abolir la blanque qui montoit 4 ou 5000 l. chacune année, que luy appartenoit, et l'avoit remise au pays, et en tous les affaires dudit pays avoit porté la parolle et taché de leur solagement envers le roy autant que pour ses propres subjectz de Bretaigne ; néantmoins, que elle avoit entendu que le pays voloit plaidoier contre elle où ne véoit nulle occasion, et que elle envoieroit de ses gens avec les pièces à Paris pour faire apparoir de son droit.

Luy fut répliqué au deu et remonstré l'obéissance, servitude et subjection et bonne volonté dudit pays et supplié comme dessus.

Ladite dame persévera en sadite response.

Lesdits commis se retirèrent vers ledit sieur de Montdragon, ledit Monsieur le général, et le maistre des requestes de ladite dame, nommé Gilles, pour veoir s'il seroit possible de moyenner envers ladite dame, moienant une autre somme de deniers, oultre ladite somme de 20,000 l., de abolir ladite imposition.

Lesquels disrent *qu'il n'y avoit aultre remède que de paier à la royne ce qu'elle demandoit*, ou de aller en ladite Chambre des Comptes, car ladite dame avoit ja despéché ung secrétaire pour y aller et qu'il ne failloit pas s'y moquer.

A ceste cause lesdits commis se transportèrent à Paris devers MM. de ladite Chambre des Comptes, où comparurent M. de Lodève, comme procureur de ladite dame, et maistre Crespin Normand, secrétaire d'icelle dame, qui déduyrent le droict d'icelle dame et firent perquisition de plusieurs comptes estans en ladite Chambre.

Lesdits commis déduyrent et remonstrèrent le droit et juste deffence du pays par escript et de bouche, comme amplement ont dit estre contenu en certaines escriptures qu'ilz ont baillées, qui ont esté leues de mot à mot, et baillé certaines pièces et extraictz servans audit pays.

Et fut requis d'une partie et d'autre estre dict droict.

MM. des Comptes, ouyes lesdites parties durant huit jours, et veues les pièces et productions, ensemble certaine requeste baillée par lesdits commis, ordonnèrent ainsi que s'en suyt ; « Faciendo

apparere de voluntate regia super contento in presenti requesta juxta procuratorium huic affixum, providebitur supplicantibus, ut juris erit, ordinatione dominorum. Actum ad Curellum, 19ª novembris 1509. VIVIEN. »

Parquoy les dits commis, saichans l'assignation des Estatz avoir esté faicte en ladite ville de Tournon au 5e de ce mois de décembre, s'estoient retirez au pays pour faire leur raport, pour après y estre advisé par MM. des Estatz, ainsy qu'ilz verront estre à faire. Prians et requérans qu'il pleust à MM. en comectre d'autres en leur lieu, car ilz n'y pourroient plus vaquer, pour aucunes occupations qu'ilz disoient avoir. Disans en oultre qu'ilz avoient laissé les pièces dudit pays désignées en l'inventaire qu'ilz ont baillé en garde à maistre Jehan le Prévost, procureur en la dite Chambre des Comptes, lesquelles leur avoient esté retornées par mesdits seigneurs de la Chambre des Comptes et luy avoient donné charge de advertir le pays, si aucune chose, survenoit affin de y pourvoir.

MM. des Estatz, ouy le rapport dessus dit, et eue communication ensemble, ont advisé et délibéré que la poursuyte ja commencée touchant ladite imposition foraine ou composition de 3000 l.t. sera continuée et parachevée aux despens du pays, là où besoin sera, par ceulx que sera advisé et qui seront à ce commis. Et cependant ledit greffier se transportera à Montpellier et ailleurs où besoin sera pour faire perquisition des pièces et documens qu'il cognoistra servir à la matière. Lesquelz il baillera à celly ou ceulx qui seront commis par ledit pays. Et pour ce que MM. des Comptes n'y vueillent procéder sans premièrement avoir le bon plaisir du roy, a esté advisé que le pays ne poursuyvra point d'avoir la provision sur ce, et pour éviter les frais, et pour autant que la Royne plus facilement et sans nulz despens le fera obtenir.

A. SPONT.

LA LÉGENDE DE BOILEAU

(*Suite*)

§ 3. AVANCES FAITES A COLBERT. — LA PREMIÈRE EPITRE AU ROI

Si Despréaux, la plume à la main, se croyait tout permis et ne savait pas résister aux plaisants accès de sa malignité [1], il ne manquait pas d'adresse pour réparer ses imprudences. Il était, comme dit Sainte-Beuve, droit et adroit [2]. Nous venons de le voir occupé à plaire au roi ; il y avait quelqu'un qu'il n'était guère moins important de se concilier, c'était Colbert. Il y travailla de bonne heure. Déjà dans la Satire sur l'Homme, il fait une allusion flatteuse aux règlements du ministre sur le commerce maritime [3]. Il trouva vers la même époque un moyen fort original de lui faire encore mieux sa cour. Un soir, il était à souper chez Félix, avec Racine, La Fontaine et plusieurs autres. Quelqu'un de la compagnie fit voir un sonnet imprimé que Gilles Boileau, l'académicien, avait publié depuis peu en l'honneur de Colbert. La Fontaine trouve la pièce fort bonne, malgré les fautes qu'on y fait remarquer. Despréaux s'échauffe, soutient que le sonnet ne vaut rien, et se pique de faire mieux et sur le champ. On accepte la gageure, on lui donne la première rime ; il se met un moment à l'écart, et revient bientôt avec un sonnet que l'on préfère d'une commune voix à celui de son frère. Cet impromptu, fait sur-le-champ et dans une débauche, célébrait toutes les grandes actions du ministre et se terminait par ces deux vers d'une justesse prophétique :

> Contre tes ennemis laisse parler l'histoire,
> C'est au ciel qui te guide à te justifier [4].

[1] *Sat.* VII, v. 13 et 14.

[2] Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. V, p. 494.

[3] Et trompant de Colbert la prudence importune, *Sat.* VIII, v. 195.

[4] Cizeron-Rival, *Récréations littéraires*, Paris, Dessaint, 1765, p. 132. *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 2e édition, Paris, Delloye, 1840, in-12, t. X, p. 243. Tallemant ne parle pas de l'opinion de La Fontaine.

La louange alla sans doute à son adresse, et le chirugien Félix, chez lequel se donnait le repas, ne dut pas manquer de la recueillir et de s'en servir, pour protéger son ami.

En refaisant le sonnet de son frère, Despréaux ne voulait donc pas seulement faire pièce à Gilles, il songeait encore à plaire à Colbert. Il crut bientôt avoir trouvé une meilleure occasion de gagner la faveur du puissant ministre. La guerre de dévolution venait de se terminer le 2 mai 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle. Cette paix arrivait trop tôt. Elle était « maudite et impopulaire [1] », et la plupart des Français, remarque Brossette, ne respiroient que la guerre. M. Colbert seul, ajoute-t-il, en détournoit le Roi, disant que la paix étoit l'unique moyen de faire fleurir les Arts et les Sciences, et de maintenir l'abondance dans le Royaume. » Les intentions du contrôleur-général étaient bien connues, et « ce fut pour les seconder », que Boileau pendant l'année 1669 composa sa première épitre et la fit imprimer l'année suivante [2].

La pièce, assurément l'une des meilleures de Despréaux, contient des passages justement célèbres. Le dialogue de Pyrrhus et de Cynéas est vif et piquant ; le tableau des exploits pacifiques de Louis brillant et animé. Le bon sens s'élève parfois jusqu'à l'éloquence et la haute poésie. Mais les intentions satiriques du début ne sont pas toujours heureuses, et la fin de l'épître, telle du moins qu'elle était dans la première édition, prêtait certainement à rire aux envieux. Sous prétexte de consoler les plaideurs que les nouvelles lois sur la procédure avaient consternés, Boileau les régalait du conte de l'Huitre rencontrée par deux voyageurs à jeun, et avalée par la justice ; puis, s'apercevant qu'il était temps de finir, terminait péniblement par un trait de satire fort mal amené.

[1] Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 158. Cf., p. 256.

[2] Brossette. *Remarques*, t. I, p. 181. C'est forcer le sens de Brossette que de dire comme Berriat, t. II, p. 9, note 1 : « Il (Boileau) la composa après la paix de 1668, et *à la sollicitation de Colbert*. » M. W. Borneman (*Boileau-Despréaux, im Urtheile seines Zeitgenossen Jean Desmarets de Saint-Sorlin*, Heilbronn, 1883, p. 83), a répété la même chose et traduit Berriat. « Nach Brossette's Angabe verfasste B. die I. Epistel auf Colbert's Bitte hin. » Brossette ne dit nullement que Colbert ait demandé ou sollicité l'épitre.

Sous cette première forme, l'épitre ne paraît pas avoir eu de succès à la Cour. Elle y fut même jugée pitoyable, si l'on en croit Desmarets de Saint-Sorlin[1]. Le dialogue de Pyrrhus avec son ministre fut trouvé ridicule, la fable des plaideurs et de l'huitre, indigne d'être présentée à un si grand roi. Les railleurs s'égayèrent surtout de la prétention, émise par Boileau, de ressembler à Horace qui délassait souvent Auguste par de pareils contes. Cependant si les critiques trouvaient facilement à mordre, les fautes de goût étaient encore le moindre tort de la pièce. Quand elle fut imprimée dans le cours de l'année 1670, elle venait à un moment tout à fait importun[2]. Ce n'était plus un mystère pour personne : la paix de l'Europe était menacée.

Vainement dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, Bossuet se défendait de discourir en interprète téméraire des secrets d'Etat, à propos du voyage fait par cette princesse, en Angleterre ; l'opinion savait à quoi s'en tenir sur ce « voyage glorieux. « Si l'on en croyait le bruit populaire, écrivait, huit jours auparavant, le chevalier de Rivière à Bussy-Rabutin, nous allons avoir la guerre conjointement avec les Anglais, contre les Hollandais[3]. »

Que devenait, à la veille de cette éventualité menaçante, le paradoxe généreux de Despréaux

On peut être un héros sans ravager la terre?

Une belle et inutile déclamation? Rien ne prouve que l'Épitre ait été remise alors à son adresse : l'eût-elle été, pouvait-elle être prise en considération par un prince qui n'avait signé la paix d'Aix-la-Chapelle qu'a contre-cœur et dans le dessein bien arrêté de se venger le plus tôt qu'il le pourrait

[1] *La deffense du poeme héroïque,* etc., 1674, p. 59 et suiv.

[2] Brossette, 1, p. 189, à propos du v. 148 : *s'enfuit au seul aspect de tes nouvelles lois,* cite l'ordonnance sur les matières criminelles qui est du mois d'août 1670. Il est clair que si Boileau songeait à cette ordonnance, il n'a pu faire imprimer et même achever son épître qu'après le mois d'août 1670 : mais il est plus probable qu'il avait seulement en vue l'ordonnance civile, publiée au mois d'avril 1667.

[3] *Correspondance* de Bussy, éd. Lalanne, n° 286, t. I, p. 287. La lettre est du 16 août 1670, l'oraison funèbre du 21.

des Hollandais[1] ? Boileau semble lui-même avoir perdu de vue son épître pendant trois ans. Il était alors occupé d'achever l'*Art poétique* et le *Lutrin*. En outre, il était fort répandu dans le monde et vivait dans la compagnie assez dissipée de jeunes seigneurs voluptueux et de dames plus célèbres par les agréments de leur esprit que par la sévérité de leurs principes et l'orthodoxie de leurs opinions. Avec Molière, il se rencontrait dans la société de Madame de la Sablière et de Ninon de Lenclos. C'est en dînant ensemble avec ces deux dames, qu'il fournit à son ami le latin macaronique du *Malade imaginaire*[2]. Il fréquentait avec Racine chez la Champmêlé, la célèbre actrice, et Madame de Sévigné ne voyait pas d'un bon œil la rencontre du marquis Charles de Sévigné avec ces deux beaux esprits, dans une telle maison. Il « paie les soupers, écrivait-elle à sa fille[3], enfin c'est une vraie diablerie.» N'en déplaise à l'orgueilleuse descendante des Rabutin, son fils ne payait pas toujours ; l'on buvait, à la table de Roxane, sa *belle-fille*[4], bien des bouteilles de champagne, aux dépens de l'auteur de *Bajazet*[5]. Car nos deux poètes et Des-

[1] Je dissimulai, je conclus la paix à des conditions honorables, résolu de remettre la punition de cette perfidie à un autre temps. *Mémoire de Louis XIV sur la guerre de Hollande*, publié par Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 509. — Berriat, *Essai*, n° 146, p. CXI, prétend que la première épître fut lue presque aussitôt à Louis XIV, et cite à l'appui de cette opinion Brossette, p. 181 et 192. Mais Brossette dit seulement, p. 181 : « cette Épître fut faite en 1669, et ce fut Madame de Thiange qui la présenta au Roi. « Il y a là deux faits distincts et qui ne sont pas nécessairement simultanés. Le commentateur parle, p. 192, de la présentation de Boileau au Roi » qui ne le connaissait que par ses satires. » Cette présentation n'eut certainement pas lieu en 1669. Nous verrons plus bas à quelle époque on doit la placer.

[2] *Boiæana*, n° XIX, p. 27. Le *Malade imaginaire* fut représenté le 10 février 1673.

[3] Lettre du 1er avril 1671. Voy. aussi la lettre du 18 mars.

[4] La pièce de Racine (Bajazet) m'a paru belle, nous y avons été ; ma *belle-fille* m'a paru la plus miraculeusement bonne comédienne que j'ai jamais vue. Mme de Sévigné à Mme de Grignan, 15 janvier 1672.

[5] Ce ne serait pas une mauvaise pénitence à proposer à M. de Champmeslé, pour tant de bouteilles de vin de champagne qu'il a bues, vous savez aux dépens de qui. *Boileau à Racine*, 28 août 1687. M. Mesnard, *Notice biogr. sur Jean Racine*, éd. Hach., t. I, p. 82, interprète comme moi

préaux, en particulier, n'étaient pas toujours, il faut bien se garder de le croire, de vulgaires parasites,

Allant chercher leur pain de cuisine en cuisine,

et s'amusant sordidement aux frais d'autrui. Ils avaient l'âme plus fière. On les invitait sans doute, dans les grandes maisons, pour jouir de leur esprit et les entendre réciter leurs chefs-d'œuvre [1] : mais ils invitaient à leur tour leurs compagnons de plaisir. Boileau rappelle au duc de Vivonne, devenu maréchal de France, qu'il était monté souper chez un misérable poète [2]. Le comte de Broussin, un profès de l'ordre des Côteaux [3], ne dédaignait pas de s'inviter à dîner chez le satirique. Il s'y rendait, en belle et joyeuse compagnie, amenant avec lui Gourville, serviteur du grand Condé, Barillon, l'ami de Mme de Sévigné, ambassadeur en Angleterre, et le duc de Vitry, François-Marie de l'Hôpital, qui fut nommé plus tard plénipotentiaire pour la paix de Nimègue. A cette fête, dit Monchesnay, «tout se passa à merveille. C'était à qui ferait plus de remerciements et d'embrassades au seigneur architriclin, et le comte du Broussin lui dit en sortant : «Mon cher Despréaux, vous pouvez-vous vanter de nous avoir donné un repas sans faute [4]. »

Pendant les deux années qui précèdent et préparent la guerre de Hollande, la renommée et le crédit de Boileau croissent et s'étendent sans cesse. On veut le voir et l'entendre, non seulement dans les cabarets et dans les parties de plaisir, mais dans les meilleures compagnies.

Son arrêt burlesque, signé le 12 août 1671 [5], après avoir diverti Paris, fait le tour de la France. Le duc de Chaulnes,

vous savez aux dépens de qui : « Boileau se souvenait de ces soupers, dont Racine paraît avoir été le véritable amphitryon.... »

[1] Voir, en ce qui concerne Boileau, Louis Racine, *Mém.*, p. 225.

[2] *Lettre au duc de Vivonne*, t. IV, p. 18.

[3] Mais non l'un des trois premiers.

[4] *Bolæana* XVIII, p. 22, 23. On ne sait pas la date de ce repas sans faute. Il est probable qu'il eut lieu en 1671 ou en 1672. Barillon, ambassadeur en Angleterre, fit alors un long séjour à Paris. Voir Mme Sévigné, 18 mars 1671 et 20 avril 1672.

[5] Ed. Berriat, t. III, p. 98.

gouverneur de Bretagne, le reçoit dans sa province, et l'envoie à Mme de Grignan, gouvernante de Provence[1]. Durant l'hiver suivant, Mme de Sévigné et ses amis tâchent d'amuser le bon cardinal de Retz : après lui avoir fait lire *Pulchérie*, par Corneille, *Trissotin*, c'est-à-dire les *Femmes savantes*, par Molière, ils lui feront donner par Despréaux le *Lutrin* et l'*Art poétique*[2].

Boileau pour ces grands personnages n'était plus le petit drôle dont se moquait son frère Gilles, le clerc du palais que raillent ses envieux. Il est déjà l'arbitre du goût, le docteur du Parnasse. On l'écoute, comme un oracle, quand il compare Racine et Corneille[3]. Condé qui aime extrêmement la dispute, et n'a jamais tant d'esprit que quand il a tort[4], ne dédaigne pas de discuter souvent avec lui et de critiquer le redoutable critique. Un jour, par exemple, il s'évertue à lui prouver que la fable de l'huître, mise à la fin de la première épitre, n'est pas digne du reste de la pièce. Despréaux se rend, mais s'il cède à l'autorité d'un prince non moins célèbre par les lumières de son esprit que par le nombre de ses victoires, il fait en cédant cette fière déclaration : « Je n'ai pas cru, pour une vingtaine de vers, devoir me brouiller avec le premier capitaine de notre siècle[5].» Dans une autre occasion, il dira à Gourville : « Je serai toujours de l'avis de M. le prince, et même quand il aura tort[6].»

Le moyen, en effet, de résister à un prince qui prenait la Victoire et la raison à la gorge pour les mettre de son côté[7]. Boileau devait être tout glorieux de cette familiarité avec les plus grands seigneurs, mais il avait cependant encore deux pas à faire : il lui fallait pénétrer dans la faveur de Colbert et

[1] Lettres de Mme de Sévigné, du 6 et du 20 septembre 1671.

[2] Lettre de Mme de Sévigné, du 9 mars 1672. Les deux poèmes n'étaient pas encore achevés.

[3] « Despréaux en dit encore plus que moi. » Mme de Sévigné, *lettre* du 16 mars 1672.

[4] La Fontaine, *Comparaison d'Alexandre, de César et de Monsieur le Prince.* (*Œuvres*, éd. Lefèvre 1838, t. II, p. 601.

[5] *Première épitre. Avis au lecteur*, t. II, p. 7.

[6] *Bolæana*, XCII, p. 90. Une autre version dit seulement : « *quand il aura tort :* » ce doit être la bonne. (L. Racine, *Mém.*, p. 253.)

[7] La Fontaine, *ibid.*

celle de Louis XIV. Car, quoi qu'on en dise, au commencement de 1672, il n'avait pas encore pu franchir ces deux défilés difficiles. Et si, dans une lettre à sa fille du 27 janvier 1672, Madame de Sévigné écrit cette phrase : « en vérité on ne saurait trop louer le roi : il s'est encore perfectionné depuis un an. Les poètes ont commencé à la Cour, » c'est à tort qu'on y voit une allusion à Despréaux [1]. Il n'avait pas paru dans ce pays-là, et le maître de céans ne le recevait pas encore avec grâce et bonté. Sans doute il lui voulait déjà du bien, mais il ne le connaissait jusque-là que par ouï-dire, et seulement par ses ouvrages, et, s'il en admirait l'agrément, il en désapprouvait l'intention. On le disait du moins parmi les ennemis du poète [2].

§ 4. PRIVILÈGE ACCORDÉ ET RETIRÉ. — NOUVELLE FIN DE LA 1re EPITRE. — LE PASSAGE DU RHIN (1672).

Boileau put reconnaître, à l'occasion d'un privilége sollicité par son libraire, la force et la puissance des inimitiés qui, malgré le bon vouloir du prince, lui barraient encore le chemin. Le vieux chancelier, Pierre Séguier, venait de mourir (28 janvier 1672). Il avait, deux jours auparavant, renvoyé les sceaux au roi. Louis XIV au lieu de lui donner un successeur, résolut de sceller lui-même, assisté de six conseillers d'État et de quatre maîtres des requêtes. « Voilà, disai Madame de Sévigné, une belle charge dont Sa Majesté s'acquittera très bien. » Cela dura quelques semaines : le monarque commença à tenir le sceau le 6 février 1672 [3] et conti-

[1] Monmerqué fait à propos de ce passage la remarque suivante : Boileau, Racine et les autres grands hommes de ce temps commençoient à faire leur cour au roi, qui les recevait avec grâce et bonté. *Lettres* de Madame de Sévigné, Paris, Blaise, 1820, t. II, p. 307, note a.

[2] Le Roy disoit à un grand seigneur, que si le poëte dont nous parlons eust pris un meilleur sujet qu'il aurait mieux reüssi, et qu'il c'estoit (*sic*) fait tort par son mauvais choix. *Critique désintéressée*, p. 46.

[3] Madame de Sévigné le dit du moins, d'Ormesson affirme cependant que le roi tenait le sceau le lundi, or le 6 était un samedi. Voy. *lettres* de Mme de Sévigné du 5 février 1672. — *Journal d'Ormesson*, t. II, p. 725 et 629

nua jusqu'au mois d'avril. Dans cet intervalle, le libraire Barbin, sans en avoir reçu mandat de Boileau, mais non pas à son insu, se présenta à Saint-Germain pour obtenir un privilège au nom de Despréaux. Le roi venait d'en accorder un à l'ouvrage d'un moine dont le titre était singulier. En entendant le nom du satirique, il se mit à dire : « Oh ! pour celui-là, je le connais. » Aussitôt le privilège fut scellé. Parmi les maîtres des requêtes qui assistaient au sceau se trouvait Pellisson. L'ancien premier commis de Fouquet avait bien des raisons pour ne pas aimer Despréaux. Mademoiselle de Scudéry l'avait fait citoyen du Tendre [1], et l'auteur du *Dialogue des Héros de roman* n'avait pas ménagé l'auteur du *Grand Cyrus* et de *Clélie*. Il avait écrit l'histoire de l'Académie, et les satires avaient attaqué les académiciens les plus illustres. Enfin Boileau l'avait outragé lui-même alors qu'il sortait à peine de prison, par ce vers cruel :

L'or même à Pellisson donne un teint de beauté.

Et si plus tard, le mot de laideur remplaça son nom : on savait, dans la société parisienne à quoi s'en tenir sur la valeur de ce changement, commandé par les plus simples convenances [2]. L'ami de Mlle Scudéry était, si l'on en croit l'auteur de *Clélie*, incapable d'envie et de médisance, excusait volontiers, et n'était sévère qu'à lui-même. Mais s'il s'agissait des personnes qu'il aimait, il n'avait plus ni la même indulgence, ni la même modération. « Il prend, disait l'aimable peintre qui nous l'a représenté sous le nom d'Herminius, part à tous les malheurs de ses amis ; il devient ennemi de tous leurs ennemis ; il soutient leur gloire plus que la sienne propre ; il est bien plus sensible aux injures qu'ils reçoivent qu'il ne le serait à celles qu'on lui pourrait faire [3]. » Il le fit bien voir dans cette circonstance. « Le sceau fini, dit

[1] *Menagiana*, éd. de 1715, t. II, p. 331.

[2] Brossette, *Comment.* sur le vers 209 de la satire VIII. La satire VIII est de 1667, Pellisson sortit de prison à la fin de 1665 ou au commencement de 1666.

[3] *La Clélie*, IIIe partie, liv. I, p. 156. Voir Cousin, *la Société française au XVIIe siècle*. Paris, 1858, t. II, p. 210 et 238.

Monchesnay, M. Pellisson, maître des requêtes, montra au Roi qu'il venait d'accorder un privilège à un homme qui avait attaqué toute l'Académie. Le Roi fit là-dessus quelque réflexion? Mais enfin, dit-il, le privilège est donné. Pellisson ne s'en tint pas là : il alla soulever contre le satirique le duc de Montausier, déjà fort indigné qu'on n'eût pas épargné dans les satires *Chapelain* et Cotin dont il faisait profession d'être l'ami particulier. Il s'en alla donc trouver le Roi avec autant d'émotion que s'il se fût agi d'un malheur public, et fit tant par ses remontrances qu'il porta Sa Majesté, non pas à révoquer le privilège, mais seulement à le retenir[1]. »

Tel est le récit d'un confident de Boileau, mais une lettre de Chapelain, du 4 avril 1672, nous apprend que l'affaire ne se passa pas tout à fait de la sorte.

Barbin, d'après le *Bolæana*, s'était présenté à Saint-Germain, tenant en main une feuille de l'*Art poétique ;* en réalité il avait en même temps, à la faveur de cet ouvrage qui n'était point encore achevé, adroitement fait passer les *Satires*. Ce qui permettait de dire que le privilège avait été obtenu par surprise, et certainement Pellisson et Montausier ne durent pas manquer de le remontrer au Roi qui donna l'ordre, non pas seulement de retenir l'autorisation, mais d'en rompre le sceau. De son côté, Chapelain s'était ému. Instruit du succès de la démarche du duc, son ami, il écrivit à Colbert pour s'assurer que l'ordre du Roi avait été exécuté. Le ministre, accablé d'affaires, répondit ou crut avoir répondu, mais le vieil académicien ne reçut pas la lettre. Cependant le sceau fut rompu et Charles Perrault qui travaillait dans les bureaux du contrôleur général, en informa Chapelain de sa part. Celui-ci s'empressa de remercier son protecteur. Le remerciement est pesant, embarrassé, construit à la latine, mais fait assez bien connaître les raisons puissantes qui devaient empêcher Colbert et le Roi lui-même de prendre le parti de Boileau contre ses victimes. En voici la teneur : « J'ay en mon particulier a vous rendre de nouvelles actions de grâces

[1] *Bolæana,* XI, p. 11 et 12. — L. Racine, dans ses *Mémoires,* p. 229, confond ce privilége de 1672 avec celui qu'obtint Billaine en 1666.

pour la rupture que M. Perrault m'a mandé qu'il vous a plu de faire du sceau de ce privilège des *Satires* de Despreaux, selon les intentions de nostre équitable monarque, qu'on avait obtenu par surprise et contre le respect dû à Sa Majesté, laquelle, à votre persuasion, a honoré de son estime et de ses bienfaits plusieurs personnes que vous n'en aviez pas jugées indignes, et laquelle a sujet d'être offensée de l'insolence de ce satirique effréné, qui par ses libelles condamne le jugement et le choix que vous aviez fait et fait faire à nostre magnanime monarque ; estant sans doute injurieux à Sa Majesté et à vous, Monseigneur, de déchirer par des pasquinades autorisées de son sacré sceau, mesme des gens de bien et des plumes accréditées, toutes dévouées à son service et obligées, par ses faveurs royales, à mettre leur vie pour la défense de ses moindres intérests[1]. »

Boileau se montra fort indifférent à la rupture de son privilège. C'était à Barbin qui l'avait sollicité de s'en affliger ; quant à lui, qui n'était pas d'humeur à tirer tribut de ses ouvrages, il en était tout consolé[2]. Cependant il n'abandonnait pas l'idée de réussir auprès de Louis XIV. Sur le conseil de ses amis et de Condé, il se mit d'abord à remanier sa première épître, afin de la rendre plus digne d'être mise sous les yeux du roi. En changer le sens général, il ne fallait pas y songer, mais il la débarrassa de la fable de l'huitre, et supprima les vers médiocres de la fin. Il remplaça ce qu'il retranchait par un éloge vivement senti du monarque dont il voulait conquérir la faveur. Cette addition est sans doute une de ses inspirations les plus heureuses. Mais sans rompre complètement l'unité de la pièce à laquelle elle est attachée, elle est, on le sent bien, animée par un autre esprit.

A corriger sans cesse, à remettre cent fois son ouvrage sur le métier, on s'expose à voir les choses changer de face.

[1] Nous avons pris le texte donné par P. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, t. V, p. 645, d'après l'original de la Bibliothèque nationale. Le texte du registre de Sainte-Beuve publié par M. Tamizey de La Roque, *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 774 , est un peu différent. P. Clément donne à tort pour date à cette lettre le 4 avril 1671, elle est de 1672.

[2] Lettre à Colbert, rapportée dans le *Bolæana*, XI, p. 12 et 13.

Ce qui était hier heureusement trouvé, n'a plus aujourd'hui le même à-propos. Boileau le dit lui-même, avec la précision pittoresque dont il a le secret,

Le moment où je parle est déjà loin de moi.

Sa première épître lui montra bien la justesse de la maxime. Il avait, trois ans auparavant, vanté le monarque pacifique : le monarque était redevenu guerrier. Aussi sans rien retirer de ce qu'il a dit d'abord, sans en rien désavouer, il n'en parla plus. Et pour louer le roi, il choisit une des grandes actions du prince, sur laquelle il s'était tu dans sa première composition, les encouragements donnés aux savants et aux gens de lettres. Oubliant que maintes fois il a dans ses satires raillé sans gêne les grâces accordées aux beaux esprits, qu'il a même fort imprudemment prononcé le nom de Midas à l'occasion des pensions royales [1], il fait sans restriction l'éloge des libéralités du prince. Heureux de voir les Muses enrichies, il exhorte leur bienfaiteur à continuer ses bienfaits et à les affranchir à jamais de leur longue disette :

Grand Roi, poursuis toujours, assure leur repos,
Sans elles un Héros n'est pas longtemps héros.....
Non à quelques hauts faits que ton destin t'appelle,
Sans le secours soigneux d'une Muse fidèle,
Pour t'immortaliser tu fais de vains efforts,
Apollon te la doit : ouvre-lui tes trésors.....

Boileau ne dit pas quelle est la muse fidèle que doit Apollon à Louis XIV, mais tirant de sa profession même de satirique, une adulation délicate, il finit par ces vers charmants :

Boileau, qui dans ses vers pleins de sincérité,
Jadis à tout son siècle a dit la vérité,
Qui mit à tout blâmer son étude et sa gloire,
A pourtant de ce Roi parlé comme l'histoire [2].

Comment l'histoire devait-elle parler ; et quels exploits

[1] Lorsque dans les vers 153 à 156, il vante les secours donnés aux savants étrangers, il oublie que c'est Chapelain et Chapelain seul, qui les a été chercher.

[2] *Épître* I, v. 151 à 158 ; 159 à 160 ; 169 à 172 ; 187 à 190.

incroyables Despréaux entendait-il attester, il le dira dans l'épitre IV. Car au moment même où il donnait une conclusion nouvelle à sa première épitre, il se préparait à en commencer une autre sur le passage du Rhin. Dans l'une, sans crainte de tourner en ridicule Malherbe et Corneille, il avait dit ironiquement :

> Ce n'est pas que ma main, comme une autre, à ton char,
> Grand Roi, ne pût lier Alexandre et César,
> Ne pût sans se peiner, dans quelque ode insipide,
> T'exalter aux dépens et de Mars et d'Alcide,
> Te livrer le Bosphore, et d'un vers incivil,
> Proposer au sultan de te céder le Nil [1].

Dans l'autre, il compare son héros à César et même à Jupiter, et finit par lui dire :

> Je t'attends dans deux ans aux bords de l'Hellespont [2].

Quel contraste entre les deux pièces ! Boileau, toutefois, n'a pas l'air de se démentir; la transition de l'une à l'autre est ménagée par la conclusion nouvelle de la première épître et par ces deux vers en particulier :

> Et comme tes exploits, étonnant les lecteurs
> Seront à peine crus sur la foi des auteurs [3]...

Le remaniement avait été fait et publié en 1672 : le 13 juin de la même année, l'armée française traversa le Rhin : aussitôt Despréaux mit sa seconde épître au roi sur le métier. Cette fois, il ne l'y laissa pas trop longtemps, et sans prendre le loisir de la polir et de la repolir, il demanda, deux mois après l'avoir entreprise, la permission de l'imprimer, au lieutenant de police de La Reynie.

S'il n'était pas, comme son ami Guilleragues, un esprit né pour la cour, il montra dans cette circonstance que, maître

[1] *Epître I*, v. 7 à 12: Nous citons la leçon qui fut maintenue jusqu'en 1701. C'est Corneille qui lie Alexandre et César au char du roi (*prologue d'Andromède*; *Remerciement au roi* en 1663): c'est Malherbe qui livre le Bosphore et le Nil (*Ode à la reine mère du Roi*), cf. Brossette, *Comm.* sur les vers 7 et 28 de l'*Ep. I*, t. I, p. 183.

[2] *Epître IV*, v. 56 à 60. — vers 172.

[3] *Ep. I*, v. 183-184.

en l'art d'écrire, il pouvait devenir aussi, la plume en main, maître en l'art de plaire. Car non seulement il transforme une opération très secondaire en exploit héroïque, mais il en donne tout l'honneur à Louis XIV. Or le roi, dans cette action, n'avait fait que la contempler :

> Louis, les animant du feu de son courage,
> Se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage [1].

Et pour qu'aucun son lugubre ne troublât l'éclat de sa fanfare, il s'était arrêté brusquement après le passage, sans raconter les morts qui l'avaient suivi. Ce silence, dont plus tard il se vantait lui-même à ses confidents [2], était habile sans doute, aussi prudent que celui de Conrart ; mais la circonstance la plus saillante du passage était omise. Cependant, lorsque arriva la nouvelle du fait d'armes, le détail qui produisit l'impression la plus vive ce fut la mort du duc de Longueville, le dernier descendant de Dunois. « Vous n'avez jamais vu Paris comme il est, écrivait Madame de Sévigné à sa fille le 20 juin 1672 : tout le monde pleure ou craint de pleurer [3]. »

Quand cette épitre adulatrice fut-elle remise à Louis XIV ? on ne saurait guère le préciser. « Peu après le passage du Rhin, dit le *Bolæana*, le Roi étant à Versailles, mille plumes célébrèrent l'heureuse campagne du Prince et l'épître de M. Despréaux sur ce fameux passage fut donnée toute des premières [4]. » Voilà une indication assez vague. Le roi ne fut en 1672 de retour à Saint-Germain que le 10 octobre et n'alla à Versailles que le 5 novembre pour y séjourner jusqu'au 20 décembre. Serait-ce là que l'œuvre de Boileau lui aurait

[1] *Epître IV*, v. 113, 114.

[2] L'abbé Cassagne, dit Monchesnay, présenta aussi les siens, mais au lieu de s'en tenir au passage du Rhin, comme avoit fait prudemment M. Despréaux, il jettoit un lugubre dans sa pièce, en parlant de la mort du comte de Saint Pol... *Bolæana*, IX, 10. — Ce n'est pas seulement l'abbé Cassagne, mais aussi Corneille, dans son poème intitulé : *Les victoires du Roi sur les états de Hollande en l'année* 1672, imité du latin du P. de la Rue.

[3] Trois jours auparavant, le 17, à onze heures du soir, elle avait écrit : « Je viens d'apprendre, ma fille, une triste nouvelle... M. de Longueville a été tué ; cette nouvelle accable. »

[4] *Bolæana*, IX, p. 9.

été présentée ? C'est possible assurément. Louis avait quitté sa résidence habituelle immédiatement après la mort de son dernier fils, Louis François de France, duc d'Anjou [1]. Mais la cour ne menait pas grand deuil pour un enfant de quelques mois [2], il pouvait donc savourer à l'aise l'encens de ses flatteurs. Celui de Boileau lui parut de qualité supérieure à celui des autres. Il aimait à chanter lui-même, on le sait, les vers composés par Benserade à sa louange; il fit un honneur analogue à ceux de Despréaux : il ne les chanta pas, mais il les lut à haute voix. « Dans le même temps le Roi, dit le *Bolæana*, reçut des vers de Boisset, surintendant de la musique. C'étaient des vers plats de la dernière platitude, comme disait M. Despréaux. Le Roi voulut donner le change à Mmes de Montespan et de Thiange, comme si ces vers étaient de Despréaux, mais elles se récrièrent hautement : « Ce n'est point notre ami qui les a faits. — Or voyons, dit le Roi, s'il n'aura point fait ceux que je vais vous lire. » Là-dessus Sa Majesté vint à lire l'Épître de Despréaux, mais avec des tons si enchanteurs, que Mme de Montespan lui arracha l'épître des mains en s'écriant qu'il y avait là quelque chose de surnaturel et qu'elle n'avait jamais rien entendu de si bien prononcé. Elle trouva la pièce en effet, digne de celui qui l'avait si bien récitée [3]. » Peut-être faut-il changer quelque chose aux détails de cette historiette. Despréaux, en la racontant à Monchesnay, a bien pu, involontairement et sans s'en douter, arranger un peu la mise en scène, mais il n'a pas dû beaucoup en changer le fond. Louis XIV s'animant, s'enivrant de sa propre voix, au bruit flatteur de ses louanges, cela n'a rien qui doive surprendre.

(A suivre.) CH. REVILLOUT.

[1] *Gazette de France*, n°s 116, 122, 138, 139, 156.
[2] Il naquit le 14 juin 1672 et mourut le 4 novembre suivant.
[3] *Bolæana*, IX, p. 9.

SOUVENIRS D'UN COLLÉGIEN

DU TEMPS DE L'EMPIRE

(1811-1813)

(Suite)

III

[1] 1813. Je différais toujours de parler de poésie dans l'espérance de pouvoir citer en commençant un prix académique ou au moins quelque succès dans quelque genre que ce soit ; mais ce serait manquer à la vérité que de retarder plus longtemps. Je ne savais pas encore ce que c'était que la poésie, qu'un maître ignorant commençait à m'y exercer, et je faisais des vers à la façon de ces complaintes qui sortent du bureau des écrivains publics. Tantôt cultivée, tantôt négligée, ma poésie faisait quelque progrès avec l'âge et les lectures, lorsque enfin quelques agaceries de collège vinrent la ranimer plus que jamais : un succès obtenu parmi mes condisciples, d'autant plus flatteur qu'il [Fol. 13 v°] fut obtenu sous le voile de l'incognito, en fut la principale cause. Me voilà fou de poésie, appelé à devenir poète, sûr de devenir fameux, prenant dix ans pour chercher un sujet de poème épique et en former le plan, et vingt pour le traiter, moi qui, si je trouvais un sujet en vingt chants, voudrais le traiter et le commencerais en effet comme devant le finir dans la soirée. Ainsi, par exemple, au moment où j'écris ces lignes, il y a plus de dix-huit mois que je n'ai rien ajouté à ces mémoires. L'ennui me les fait reprendre en ce moment et avec tant d'ardeur et une telle abondance d'idées que, ne pouvant les verser toutes à la fois sur le papier, je me sens un saisissement

[1] Ici commence un nouveau fragment, dont l'écriture est différente. Il n'y a pas d'alinéa.

de ventre et une inquiétude dans les jambes qui sont certainement une influence du moral sur le physique. Revenons aux vers et à la poésie.

En attendant le poème épique, je prends un sujet, un trait de clémence de Napoléon envers un Prussien [1], et je me mets à travailler pour l'Académie des Jeux floraux. Je forge des vers assez exacts et pénibles, parmi lesquels quelques-uns de beaux, mais en général l'ouvrage est au-dessous du médiocre. (Au moment où j'écris ceci, il y a un an qu'il est fait). Je le présente à mon professeur qui, en me donnant quelques encouragements, m'engage à le réserver pour une autre année, en le retravaillant. Je crois faire un trait héroïque d'accéder à sa proposition. J'en appelle là-dessus à ceux qui débutent dans la poésie. Qu'ils se demandent s'ils auraient la force de renfermer pour un an leur premier ouvrage dans le portefeuille ! Qu'ils réfléchissent combien, dans ces circonstances, une année paraît longue : ces douze mois ! ces trois cent soixante cinq jours ! cela paraît une éternité. Il me semble qu'il y a des siècles depuis cette époque, et encore, en décembre 1813, je n'en ai pas vu la fin.

Mon professeur, pour me dédommager de ce pénible sacrifice, me proposa de faite un hymne à la Vierge. (C'est un sujet que propose chaque année l'Académie des Jeux floraux) Fol. 14] sur un certain concordat [2] qui venait de se conclure entre Pie VII et Napoléon, lequel fut une vraie momerie, n'ayant eu aucune suite, et dont l'histoire peut-être laissera échapper le souvenir, à moins toutefois qu'elle ne le conserve comme servant à apprécier le caractère de l'homme de ce siècle. L'hymne fut faite, présentée à l'Académie qui, politiquement, ne pouvait couronner un ouvrage qui célébrait une paix qui n'avait pas eu lieu.

Etre imprimé, cela me paraissait et me paraît encore le souverain bonheur. Quand pourrais-je (*sic*) l'obtenir ? Dans le cours de l'hiver, un habile artiste vitrificateur passe par Toulouse :

[1] Envers M. de Hatzfeld. « *La Clémence de Napoléon*, ode » existe encore parmi les papiers de Mahul. Elle est inédite et ne vaut pas la peine d'être imprimée.

[2] Cette pièce et celle dont il est question ci-dessous ne figurent plus dans les papiers de Mahul.

on met de la prose sur son compte dans la *Gazette*. Aussitôt je m'empresse d'y envoyer des vers, mais, après m'avoir fait éprouver bien des souffrances et des anxiétés, la maudite *Gazette* les rejette. J'ai envoyé quelques pièces à l'éditeur de l'*Almanach des Muses*. J'ai préparé un nouvel ouvrage pour l'Académie des Jeux Floraux Voyons si enfin je pourrai me faire imprimer.

On voit donc que je suis bien décidé à être auteur. Oh ! Certainement! Au point que je m'imagine quel appât on pourrait me donner pour y renoncer et que je ne puis en trouver ! Non ! (on ne voudra pas le croire, mais c'est la pure vérité !) un throne ne m'y déterminerait pas! Mais dans quel genre vais-je me signaler? Ah ! c'est ce que je ne sais pas encore. Mais je me sens de l'aptitude à presque tout : exceptez en les mathématiques, la philosophie et en général les sciences exactes qui demandent une grande contention, car je suis paresseux, si l'on doit donner ce nom à celui qui ne travaille jamais que par goût. Il faut toujours que je fasse quelque chose, mais entraîné par l'imagination.

IV

[1] J'ai fait cette année ma philosophie sous un professeur nommé Larroque qui est bien le meilleur homme du monde. De lui-même il s'est prévenu en ma faveur. Il s'est pris d'une si grande affection pour moi et ma famille, que je ne crois (*sic*) qu'on puisse avoir quelqu'un de plus dévoué. Il a beaucoup voyagé, a occupé les premières places de son ordre, a beaucoup de connaissances dans plusieurs genres, possède un assez bon nombre de langues, et surtout est engoué de sa philosophie scolastique. Il ne parle que de cette philosophie à propos du chat, à propos du chaud, du froid, de la pluie, du beau temps et la fourre partout, excepté au raisonnement où elle serait justement applicable. Il se promettait de faire de moi (Fol. 14 v°), un élève brillant, de me faire soutenir une thèse publique, mais il a été bien trompé. Je ne lisais pas seulement ses cayers. Je m'affligais (*sic*) de ne pas le satisfaire,

[1] Ici commence un nouveau fragment marqué par un alinéa.

je sentais que j'avais tort, je l'avouais, mais je ne pouvais me résoudre à me calciner deux heures par jour, à apprendre trois pages de latin pour les oublier six jours après. Malgré ces infidélités, il n'en eut pas moins pour moi l'affection la plus tendre, et je conserverai toujours son souvenir mêlé à la plus vive reconnaissance.

A la fin de l'année je voulus passer bachelier. — Mais vous n'aviez pas étudié. — Oui, mais j'avais de quoi payer mon diplôme. — En conséquence, mon complaisant professeur me demande de choisir quelques articles dans son cayer. Je les apprends : j'endosse la robe noire, le rabat, la toque, je débite mon écot; le professeur m'interroge sur une question qu'il ne m'avait pas indiquée. Hum! hum! d'un tour de gosier je lui rends la mémoire, et il passe à une autre question sans attendre la réponse. Je ne savais pas un mot de tout le reste de mon cayer, et voilà qu'au bout d'un mois je reçois de Paris un parchemin signé, scellé, contresigné, portant que j'ai été examiné et reconnu apte au grade de bachelier.

Me voilà donc arrivé au bout de mes classes littéraires. Voyons un peu ce que j'y ai appris. J'ai une teinture assez profonde de géographie et d'histoire ancienne, moderne, politique, religieuse et surtout littéraire. Le latin, je le sais moins que mes condisciples qui ne le savent pas, et cela pour n'avoir pas fait mes classes dans les collèges. (Oh! Que j'en sens par mon expérience la nécessité) depuis la quatrième inclusivement. Cependant je repasse Horace, j'ai traduit une bonne partie des *Commentaires* de César pour moi, et j'ai en vue de faire pour le public la traduction d'un certain Macrobe, qui n'a pas encore eu cet honneur et qui cependant le méritait autant que bien d'autres. La grammaire générale, je ne la sais que bien imparfaitement, assez cependant pour me conduire. Considérant avec un œil d'envie quels études c'étaient que celles d'un Bouhier, d'un Lamonnaie, d'un D'Aguesseau et plus récemment d'un Barthélemy, j'ai commencé à apprendre le grec (Dieu veuille bénir mes efforts !), et l'italien, langue facile pour celui qui joint à la connaissance du latin et du français celle du patois languedocien. En admirant des beautés éparses dans quelques ouvrages, je n'ai pas généralement goûté cette littérature [Fol. 15].

Il ne faut pas oublier, quand on a si peu, une science qui est peut-être celle que je possède le mieux, c'est la bibliographie [4]; c'est la seule avec la littérature française sur laquelle je me sentisse capable de soutenir thèse. Ce goût m'a été inspiré par un jeune homme qui l'avait lui-même a un haut degré. Et depuis sa naissance je travaille à me former une bibliothèque qui s'accroît chaque jour, et qui me tient lieu de jeu, de société, de spectacle et de tout.

Voyons mon caractère en 1813. Voyons s'il a bien changé de ce qu'il était en 1812. Je professe publiquement l'amour de la liberté et le républicanisme, ayant un caractère diamétralement opposé à ce sentiment : tranquille, modéré, réfléchi par habitude, quoique naturellement vif et impétueux, timide, même couart, disant du mal de la noblesse et des grands et les recherchant par inclination, ayant même dans le cœur l'intention de vivre avec eux, de plier sous eux, toutes les fois qu'il ne faudra pas faire de bassesses et de lachetés manifestes, mais seulement les flatter et les consoler, leur plaire, gagner leurs bonnes grâces. Faites bien attention, je vous prie, que j'ai dit que tout cela était dans mon cœur, car mon esprit peut-être ne l'avoue pas ouvertement. Mais il ne saurait me tromper, le cœur parle plus haut que lui. C'est lui qui flatte mon imagination d'un vaste avenir, qui lui fait rêver la possibilité, sans autres protections que celles que je me ferai à moi-même, de parvenir à être un jour quelque chose par ma conduite, mon caractère, l'activité et l'intelligence que je suppose devoir mettre dans les affaires. La diplomatie serait ma folie. Ne parlons pas encore de cela parce que je risquerais d'en déraisonner, attendu que j'en suis encore trop loin.

(*A suivre.*)

UN NOUVEAU MANUSCRIT FRAGMENTAIRE

DU ROMAN DE TROIE

En 1893, M. Vidal, correspondant au ministère de l'Instruction publique à Perpignan, a communiqué au Comité des travaux historiques d'importants fragments d'un manuscrit du *Roman de Troie*, qui depuis sont entrés à la Bibliothèque Nationale, où ils ont été identifiés par M. P. Meyer d'après l'édition de M. Joly, paginés dans leur ordre naturel et réunis sous la même reliure, avec la cote : Nouvelles acquisitions françaises, 6534.

Ces fragments, de format in-4°, ont été écrits sur parchemin, à deux colonnes de 30 vers, vers la fin du XIIIe siècle. Ils comptent 21 feuillets, dont un, le 19e, a été fort endommagé à gauche par le couteau du relieur (les vers de la colonne 1 du r° n'ont conservé qu'un ou deux mots à la fin ; ceux de la col. 2 du v° la première moitié du vers), et un autre, le 10e, a perdu 4 ou 5 lettres au commencement des vers de la col. 1 du v°.

Le premier des onze fragments que contiennent ces 21 feuillets comprend un cahier entier, c'est-à-dire 8 feuillets, et correspond aux vers de l'édition 7598-8569 [1] ; le 2e va du v. 9519 au v. 9635 (1 feuillet), le 3e du v. 9889 au v. 10094 [2] (2 f.); le 4e, qui commence par 2 vers spéciaux, du v. 10337 au v. 10454 (1 f.) ; le 5e du v. 12392 au v. 12650 [3] (2 f.) ; le 6e du v. 12887 au v. 13225 (2 f.) [4] ; le 7e du v. 14417 au v. 14532 (1 f.); le 8e du v. 15009 au v. 15132 (1 f.) ; le 9e du v. 20871 au v. 20998 (1 f.); le 10e du v. 24647 au v. 24754 (1 f.); enfin le 11e du v. 25259 au v. 25390.

Ce manuscrit fragmentaire, que nous désignerons par *P* [3], pourra servir à la constitution du texte ; mais il ne devra être utilisé qu'avec précaution, à cause de l'indépendance dont a fait preuve le scribe, ou

[1] Nous ne tenons pas compte des suppressions ou additions par rapport à l'édition.

[2] Il y a un passage spécial (?) de 26 vers intercalé après 10046, autant que j'en puis juger par le matériel critique en ce moment à ma disposition (9 manuscrits).

[3] Les vers 12649-50 sont intervertis dans l'édition ; le v. 12649 manque donc ici. Il faut noter l'absence de 20 vers (12420-39), spéciaux au groupe auquel appartient le ms. suivi dans l'édition.

[4] Voyez plus loin l'examen d'une partie de ce passage.

son modèle immédiat. Les leçons spéciales (ou que nous présumons telles, d'après la comparaison avec les meilleurs manuscrits de chaque groupe ou sous-groupe) et les paires de vers ajoutées ou supprimées sont, en effet, assez nombreuses. Nous signalerons seulement, pour les leçons : *se doutérent*, pour *veilliérent* 7600 ; *Ne tele richece avisée*, pour *Ne tiel* [1] *r. porpensée* 7628 ; *Qui contre les Grezois iront*, pour *Quant des portes de Troie istront* 7642 ; *Et en li ot bon chevalier : Cil sist armez sus .j. destrier*, pour *Armez fu bien Cicinalor* (*Cicilanor*) *Sor un cheval d'Espaigne sor* 1685-6 ; *Quant Merion .i. roi loé I acourut tretouz prumiers Devant .x.*[m] *chevaliers*, pour *Quant Merions l'a esgardé (escrié* FN, *vint abrivé* R*) : Devant trei mile chevaliers, Point vers Hector trestoz premiers* 8330-2 ; *Li fist voler d'entre les mains : A ice point fu il trop vains*, pour *Le (*lis *Li) f. v. celui des poinz Qui Grieus mantient es granz besoinz* 12399-400 ; *(Jonchiez en est toz li chemins) De cez qui furent trebuchie(z), Dont lor ami(s) sont correcié(z). Mout sont li chaple fort et fier*, pour *Sentier et voies et herbeus. Li chevalier sont aïreus Et desfensable et dur fort* FR éd., *D. delivre* N*) et fier* 20909-11 ; v. 12915-6 développés en 4 vers, etc., etc.

Il faut noter, comme additions spéciales à P^3, 2 vers avant 10336; 2 vers après 7796, 7808, 10432, 14524, 15052, 24700, 24746, etc. ; 4 vers après 10342 et 24692, et surtout 26 vers après 10046, non indispensables au sens et suspects plutôt à cause d'une 3e pers. sing. de l'imparfait de la 1re conjugaison en *oit* (quoiqu'on la rencontre exceptionnellement) [2], qu'à cause de l'assonance *en contre : conte*. Comme suppressions, nous relevons celles des vers 7927-8, 8385-6, 8549-50, 9977-8, 10429-30, 15033-4, 15081-4 (ainsi que des 2 vers oubliés après 15082 par le ms. suivi par l'éditeur), 15121-2, etc.

Malgré cette indépendance, le manuscrit auquel appartenaient nos fragments se présente à première vue comme appartenant à la 2e section de la 1re famille, que nous avons désignée par *x* dans notre essai de classement général des mss. de *Troie* [3]. Il suffira de citer un petit nombre d'exemples à l'appui de cette assertion.

Comme *x*, P^3 manque des vers 7913-6, 7971-2, 8099-100, 8173-4, 8219-24, 8255-6, 8285-6, 8369-70, 14491-2. Plusieurs de ces suppres-

[1] Le texte cité (sauf indication contraire) est commun à l'ensemble des mss., mais l'orthographe est celle du ms. de Milan (M^2). Nous ne tenons pas compte des différences insignifiantes. Les lettres abréviatives employées pour désigner les mss. sont celles de nos *Notes pour servir au classement des mss. du Roman de Troie*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, p. 196.

[2] Voy. ci-dessous, vers la fin de l'article.

[3] Voyez notre mémoire cité à la note précédente.

sions pourraient, à la rigueur, avoir été faites par des scribes différents indépendants les uns des autres ; mais voici des ressemblances plus probantes entre *x* et *P*[3] : v. 7784-6, (*Noblement fu armez li rois*) *Tot a la guise de François. .I. cheval* (*ot*) *d'estrange guise : N'en i ot nul de sa devise; M*[2] *M*[1] *éd.*, etc. : *Mout par fu biaus li suens herneis. Mout ot cheval d'estrange pris : Des meillors autres valoit dis;* — v. 7825, *Cil d'Eürope ; M*[2], etc. : *Cil de Peoine;* — v. 14423-4, *Puis ne fu jor d'un mois passant* (*Que ne fu puis del m. durant* x) *Quil n'en eüst* (*Que il neüst* x) *le cuer dolent ; M*[2], etc. : *Qu'il ne fu puis dedenz quinzeine Qu'assez n'eüst dolor e peine ;* — v. 3-4 du passage commun à *x M*[2] *R*, etc., après 12986, *Qui tuit erent roi ou contor, Ou amiraut ou aumaçor ; M*[2], etc. : *Si povre d'els n'en i a nus Ne seit reis, amiraus o dus,* etc.

On peut même préciser un peu plus et affirmer que *P*[3] est plus particulièrement apparenté pour le détail avec *N*[1], car il est, de concert avec lui, souvent en opposition avec *F*, qui alors tantôt (*a*) donne la leçon des autres groupes, tantôt (*b*) est partiellement indépendant, sans cependant sortir, pour l'ensemble, du groupe auquel il appartient :

(a) — v. 9545-9, *As branz d'acier que l* (*gieu* P[3]) *comparront Cil qui par force entré i sont* (*armé s.* N). *Grieu jusqu'es lices les en moinent, Qui d'ex descomfire* (*Dals d. ml't* N) *se poinent : Dedens en entrent* (*Anz en antre .x.* N) *mil et plus* P[3] N ; *Bien lo refait Polidamas* (*F M*[1] *éd.*) : *Se il ne fust, n'est mie gas, Dis mile en entrast enz et p.* F; *Sovent lor reguenchist* (*i guenchist* éd.) *ou tas .X. m. en entra enz et p.* M[1] éd.; *P. b. le refist : Sus les anemis reguenchist ; .X. mil en entra enz et p.* A ; *As b. d'acier que cil compérent Qui* (*Ke* R) *sor els par f. arrivérent. G. des qu'as l. les ameinent : Del d. molt se p. : Enz en entrent dis m. e p.* M[2] R ; — v. 9891, *Li rois Semel et Doroclus* P[3], évidemment plus proche de *Rois Emelins, Doroscaluz* N (cf. éd. : *Emelins et Doroscaleus*, et *Doryclus*, dans Dictys, III, 7) que de *Reis E, et dus d'Agluz* M[2], etc., et surtout de *Emelins et Giloz d'Agluz* F M[1], etc. : — v. 9900, *Mes ml't les ont esquartelees* P[3] N, *M. m. sont po en char entrees* F M[2] M[1], etc ; et bien d'autres exemples que nous pourrions citer.

[1] Peut-être aussi avec *L* et *L*[1], comme semblerait l'indiquer le v. 7873, qui appartient au passage pour lequel M. P. Meyer a réuni le matériel critique complet : *Merveilloit soi qui ce veoit* P[3] N L L[1] (cf. *Merveille estoit qui ce v.* F). Malheureusement les deux mss. de Londres ne sont pas en ce moment à notre portée, et nous ne pouvons les comparer pour les autres exemples. Ce qui est sûr, c'est l'indépendance des scribes de *G* et de *F* pour ce dernier, voy. ci-dessous (b), d'où le groupement fréquent *L L*[1] *N*.

(b) — V. 8347-8, *si le fiert, Felonessement* (*Et si vasaument* P³) *le requiert* P³ N M², etc.; *sil reqiert, Si felonosement lo fiert* F; — v. 10349, *le temple Junonis* F, au lieu de *le temple Veneris* P³ N M², etc.; — v. 20968, *Dont j. autres hom fust ocis,* au lieu de *D. uns* (*nus* P³) *autres ne fust pas* (*n'eschapast* P³) *vis* N P³ A M¹, etc.

Il faut noter aussi l'absence dans *NP*³ (en opposition à *F* et aux autres mss.) des vers 10419-20, 12943-4 et surtout de 12987-13048, qui, quoique caractéristiques de la famille II, se trouvent également dans *F*. Ce dernier ms. a aussi, immédiatement avant, les 14 vers (authentiques)[1] qui correspondent aux v. 12987-13048 dans la famille I (cortège d'Achille et d'Hector au moment de leur entrevue), ce qui prouve qu'il a été contaminé à l'aide d'un ms. de la famille II, le scribe trouvant insuffisante la courte description (14 vers) de son modèle.

Un peu plus loin, v. 13073-104, *F* a de même (en opposition avec *N*) choisi la rédaction de la famille II, plus développée que celle de la famille I (18 vers) avec laquelle elle n'a qu'un vers commun, le v. 13098. Et ici il faut noter un fait curieux: *P*³, qui suit *N* sur ce point, s'en sépare dans les vers qui précèdent immédiatement. Pour les v. 13051-2, *N* ne se sépare pas de *P*³*FM*¹, etc., qui ont la bonne leçon, tandis que *M*² change la rime; mais aux deux vers qui suivent, *N* adopte le changement de rime de *AM*² (*Ce est de loing, se vos m'amez: A mon hauzberc pareist* (*parut* A) *assez,* au lieu de: *Se vos mamez, ce est de l.: Il i pert bien au grant besoing* FP³), d'où résulte pour ces mss. la suppression des vers 13055-64, non seulement par une espèce de bourdon (*assez, laciez*), mais encore par analogie de sens, bien que les *laz* conviennent beaucoup mieux au *heaume,* dont il est question dans les vers omis, qu'au *haubert* introduit par *AM*²*N* au vers 13054. Les vers 13065-8 sont communs, mais ici encore la perte des 4 vers suivants a amené, pour *AM*²*N,* au v. 13068, qui n'avait plus de sens, le changement de *atendre* (*La mort m'en convendra a.*) *Ml't prochaine, ce m'est avis* P³)[2] en *a prendre: P*³ a conservé les v. 13069-72, ce qui ne l'empêche pas de suivre, pour la suite, la rédaction de *AM*²*N,* qui, si elle était authentique, offrirait un exemple de la confusion de *s: z* (*mis* = missum : *fiz* = fidus), la-

[1] Je ne parle pas des quatre vers, évidemment dus au scribe italien de *F,* qui suivent immédiatement le v. 12986 : *La ot mant zant o ço fu dit, Si com je truus* [sic] *elivre scrit. Li chevaler sunt a sejor, Si s'esbanogent tute jor.*

[2] La leçon de *R éd.,* etc., *Sans recovrer* (*recoiler* F)*puis bien a. La mort prochiene, ce m'est vis,* n'explique pas aussi bien le passage à la leçon de *AM*²*N.*

quelle ne me semble pas exister dans *Troie*. Il est vrai que l'autre rédaction a un imparfait de la première conjugaison en *-oie* (vers 13079); mais cette forme, quoique très rare, d'après la critique des mss., n'est pas cependant tout à fait sans exemple dans ce poème. Si l'on admettait comme authentique la rédaction la plus développée, on aurait le groupe indivisible AM^2NP^3, et il faudrait en conclure qu'ici encore F a été contaminé à l'aide d'un manuscrit de la famille II.

Le manuscrit fragmentaire P^3 nous paraît donc appartenir à la famille I, et plus précisément à la sous-famille x, dans laquelle il se montre plus étroitement uni avec N. Mais ici encore, nous sommes obligés d'admettre une contamination [1]. En effet, les deux derniers fragments de P^3, le dernier surtout, offrent un certain nombre d'exemples où la leçon est d'accord avec celle de la famille y contre les autres groupes.

Léopold CONSTANS.

CHRONIQUE

ÉCOLE LIMOUSINE FÉLIBRÉENNE

Jeux de l'Églantine. — 2e année.

Par suite d'une entente avec la *Ruche corrézienne* de Paris qui a restauré les Jeux de l'Églantine en 1893, l'*École limousine félibréenne* organise pour 1895 les premiers concours d'une série de jeux à elle, qui alterneront, tous les deux ans, avec ceux que tiendra la *Ruche*.

Les jeux de 1900 devant appartenir à l'initiative de l'*École*, elle les établit Jeux septénaires, pour célébrer le premier cycle félibréen de cette institution limousine ; puis, d'ores et déjà elle en indique le programme général à la suite de celui qui est formulé pour l'année courante, et dont les principaux motifs se reprendront les années suivantes.

CONCOURS DE 1894-95

Tous les concours sont ouverts aux Limousins, c'est-à-dire aux originaires de la province qui a formé la Haute-Vienne, la Creuse, la

[1] Ce caractère de contamination, que nous avons déjà eu l'occasion de constater dans plusieurs manuscrits (voy. notre mémoire, *passim*) s'explique par la longueur du poème et par le grand nombre de copies qu'il a dû en être faites, ce qui permettait aux scribes de trouver facilement un autre modèle, lorsque le premier venait à manquer (par suite de lacune ou autrement), ou même d'avoir à leur disposition plusieurs modèles à la fois.

Corrèze, une partie de la Dordogne et de la Charente. Une classe spéciale pour la prose et la poésie limousines sera, s'il y a lieu, constituée pour les étrangers à ces départements.

Deux grands prix récompenseront : 1° l'œuvre la plus méritante de tous les concours (une *Églantine d'or)* ; ce sera le Prix de l'École ;

2° L'œuvre parue dans l'année et jugée la meilleure, tant au point de vue de la langue limousine qu'au point de vue historique, littéraire, artistique, scientifique et économique (*Prix du Limousin*, consistant en une branche de châtaignier en vermeil, arbre national du pays.

Deux prix par concours littéraires seront décernés ; un seul par chaque concours artistique. Quand plusieurs sujets seront proposés au choix pour une matière, l'unification des prix ou leur multiplication par sujets traités, pourra être faite suivant le nombre des concurrents et la valeur des compositions.

Il sera fait mention au palmarès des concurrents non récompensés par des prix, dont les compositions présenteront une certaine valeur.

Les manuscrits des compositions non classées ne seront pas rendus et seront détruits après examen.

Toutes les compositions des concours devront être adressées au secrétariat de l'École limousine à Brive, 1, rue Bertrand de Born, franco et avant le 1er avril 1895, dernier délai. Elles devront être écrites très lisiblement, n'être signées d'aucun nom et porter une devise qui sera répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté contenant le nom, l'adresse et la qualité du concurrent, avec l'engagement d'honneur que ces compositions sont bien inédites. Les concurrents qui ne rempliraient pas les conditions énoncées plus haut seront évincés de droit des concours.

A la clôture des envois, le 1er avril 1895, le Sous-Cabiscol, faisant fonction de secrétaire, réunira les Mainteneurs et Assesseurs de l'École pour leur rendre compte des compositions reçues et les constituer en jury. Ce jury se divisera en commissions suivant les concours pour les juger, nommera son rapporteur général et, sur les conclusions de ce dernier et du secrétaire, statuera sur les grands prix à décerner. Les décisions seront sans appel et les membres du jury ne pourront pas prendre part au concours.

Les récompenses consisteront en objets d'art, lots de livres limousins, fleurs, médailles, palmes, sommes d'argent. Le jury distribuera à chaque concours celles qui n'auront pas déjà une affectation spéciale, et en publiera le tableau en avril pour les proclamer, avec les résultats des Jeux, dans le courant du mois de mai suivant.

— Déjà diverses personnes, autorités et sociétés amies, ont offert des prix pour cette année ou les ont fondés pour plusieurs autres. L'École acceptera, avec ou sans affectation spéciale, tous les dons qui seront adressés au secrétariat, et les noms des donateurs seront publiés par listes. —

Un diplôme, décoré de la branche d'Eglantine traditionnelle, mentionnant les prix et leurs titulaires, les récompenses et leurs donataires, signé des membres du jury et du président de la distribution, sera donné à tous les lauréats.

Les compositions littéraires classées seront imprimées et formeront au profit de l'École, un recueil spécial, qui pourra cependant être annexé à *Lemouzi* et à l'*Écho de la Corrèze.*

CONCOURS EN LANGUE LIMOUSINE

I. Poésie : 1° ode, fable, chanson ou poëmes divers sur un sujet laissé au choix des concurrents ;

2° *Traduction*, Prix des Troubadours : traduire en vers limousins modernes 25 vers choisis dans les œuvres de Bertrand de Born.

II. Prose : 1° nouvelle, conte, récits divers en langue limousine, sujet libre ;

2° *Traduction*, Prix des Félibres : traduire en prose 50 vers du poëme de *Mireille*, par Mistral.

III. Théatre : pièce en prose ou en vers, sujet libre.

IV. Littérature populaire : recueil de dires, contes, chansons, fables, proverbes inédits avec commentaires.

Ces sujets devront être traités en langue limousine moderne, suivant les principes édictés par la *Grammaire* de Joseph Roux, publiée dans *Lemouzi*, et devront porter une traduction française en regard.

CONCOURS EN LANGUE FRANÇAISE

I. Poésie : 1° sujet limousin laissé au choix des concurrents ;

2° Poëmes divers sur le Mois de Mai, l'Églantine, les Jeux floraux et la fondation de Jean Teyssier.

II. Prose : 1° conte ou nouvelle sur un sujet limousin au choix des concurrents ;

2° *La Place du Village*, genre descriptif et anecdotique.

III. Théatre : courte pièce en vers ou en prose sur un sujet limousin.

IV. Histoire et érudition : 1° *Le grand siècle de l'Expansion limousine* (XIVe) : Explication des paroles du pape Clément VI : « Je planterai dans l'Église un tel rosier des gens de notre nation limousine qu'il ne sera d'ici à cent ans qu'il n'y en ait de racines et de boutons... » (Maximum 500 lignes).

2° Biographie d'un troubadour limousin ;

3° Éloge d'un homme illustre du pays, mort depuis au moins 50 ans (maximum 200 lignes) ;

4° Notes et documents raisonnés sur les Jeux floraux en Limousin.

V. Folk-lore : Monographie légendaire d'une commune du Limousin : légendes, proverbes, termes, dires, superstitions, traditions, us et coutumes locaux commentés.

La couleur et l'esprit du crû limousin seront surtout, pour la partie française, pris en considération.

BEAUX-ARTS

I. Peinture ou dessin : 1° Type de paysan ou intérieur villageois limousin ;

2° Un paysage de la province ;

3° Une scène empruntée à l'histoire du pays.

II. Sculpture (céramique, terre cuite, etc.) : *Un Pelhaire* (chiffonnier) *lemousi ;*

2° Une notabilité locale (buste ou statue en pied) ;

3° Un groupe symbolisant la gloire du Limousin.

III. Architecture : 1° Restauration d'un monument limousin ;

2° Construction d'une église-type romane-limousine, avec décoration, ameublement.

Pour ces deux concours d'architecture, les plans, lavis, photographies et autres dessins, devront être accompagnés d'un mémoire justificatif.

IV. Musique : 1° Saynète lyrique composée avec une mosaïque d'airs populaires limousins (indiquer la provenance) ;

2° Chant avec accompagnement pour piano sur une poésie d'auteur limousin ;

3° Symphonie sur la *Chansou de l'Englantina :*

I
De la chantar l'Englantina,
Qus a lou drech mais que nous,
Lemouzi d'enja latina,
Al lengatge fier e douz?

II
Flour delicata e charmanta,
Chas nous culhida autres-temps,
En souvenir d'un'amanta,
A l'intrada del printemps !

III
Dous louns segles amousida
Jous la pleuja e jous la neu,
S'espanis, que mais grazida,
Nueva dinz un vase nueu.

IV
Bounjourn, la reviscoulada !
La renascuda, bounjourn !
E tu, la recounsoulada,
Patria, flouris toujourn !

V
L'Englantina recoumpensa,
L'Englantina encouragis
Lou qui sab e lou que pensa,
Lous qui vol e lou qu'agis !

VI
Ounta a qu paupa ou gazina !
Gloria als valens chantadours !...
Jamais la gent lemouzina
N'estara de troubadours !

Josep Rous.

JEUX SEPTENAIRES

Le programme définitif des Jeux septénaires de 1900 sera fixé ultérieurement. Il se composera d'un ensemble de concours analogues à celui de 1895 et gardant comme base les sujets de compositions qui ne sont point précisés ; mais il aura de plus, comme caractéristique, le couronnement des meilleurs ouvrages des Jeux ordinaires classés les sept années précédentes. Chaque section sera appelée devant un jury spécial à concourir à part, même les œuvres titulaires de grands prix.

Mais il est nécessaire de donner dès à présent les sujets d'histoire qui demandent à être connus à l'avance, pour être traités avec toutes les recherches et l'étendue qu'ils comportent. Ce sont : 1° *L'Histoire et critique littéraire des Jeux floraux en Limousin ;* 2° *L'Autonomie limousine dans l'histoire et dans les lettres.*

Le Gérant responsable : P. Hamelin.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

Page.

BLANC (Alphonse). — Sens ethnique du mot *Provincialis* au XIIe siècle..... 485

CODORNIU. — Les origines de la langue et de la littérature espagnole (1er article)..... 533

GABOTTO (F.). — Les légendes carolingiennes dans le *Chronicon Ymaginis Mundi* de Frate Jacopo d'Acqui.... 251, 354

GRAND (E.-D.). — L'Image du monde (1er article)..... 5

MUNTZ (Eug.). — Quelques points de vue sur la littérature italienne du XVIe siècle..... 293

REVILLOUT. — La légende de Boileau (*suite* et à *suivre*).. 59, 149, 197, 374, 443, 552

ROQUE-FERRIER. — Étude sur la langue d'oc: I. Le T final dans le dialecte montpelliérain au XVe et au XIXe siècles 490

TAMIZEY DE LARROQUE. — Pour Peiresc, S. V. P..... 116

DOCUMENTS

BERTHELÉ. — Le commerce du Languedoc au XVIIIe siècle d'après un document inédit..... 341

BUCHE. — Lettres inédites de Jean de Boyssonné à Voulté et Guill. Scève..... 323

CONSTANS (L.). — Un nouveau manuscrit du roman de Troie.. 571

DELACRAU (P.). — Index et extraits d'un recueil manuscrit du XVIIIe siècle 223, 258

DOUAIS. — Poème latin du XVe siècle sur le *Missus est angelus*..... 394

JEANROY. — Nouveau texte d'une prière à la Vierge (XVe siècle)..... 245

— Un nouveau manuscrit du Glossaire d'Onorato Drago.. 319

JORET. — Liste des noms de plantes envoyées par Peiresc à Clusius..... 437

MAHUL.— Souvenirs d'un collégien du temps de l'Empire (publiés par L.-G. P.) *(A suivre)*..... 506 et 566

Pages.

PÉLISSIER. — Notes italiennes d'histoire de France : VIII. Textes historiques italiens de la Bibliothèque Nationale 124
— X-XI. Lettres du marquis de Mantoue et documents relatifs à Accurse Maynier 216
— XV. Rapports sur l'état de la France en 1499. . 457 et 493
RAIMBAULT. — Inventàri dòu castèu d'lèro 302
ROUCAUTE. — Lettres de Montmorency-Damville 383
SPONT. — Documents sur les Etats du Languedoc (1502-1589). 542

VARIÉTÉS

P. D'A. — Les devinettes populaires 183
CONSTANT (Pierre). — Les fêtes d'Orange 520
LACAZE-DUTHIERS. — A propos de la réforme de l'orthographe. 273
MARCHOT. (P.). — *Andare* 146
— Traitement de « — *orium* » en provençal 182
MARELLE. — La prononciation française et les néophilologues allemands 428
MERI D'EXILAC. — Nouveau fragment du Riou Pouetsicou 271
— Fin de la légende du baron de Pardoz 523
PÉLISSIER. — Pour la Société des Etudes italiennes 235
Sociétés savantes (Le Congrès des) en 1894 277
Sociétés savantes (Programme du Congrès des) en 1895 469

BIBLIOGRAPHIE

CHABANEAU. — JEANROY et TEULIÉ : *Mystères provençaux du XVe siècle* 478
— LOLLIS (C. de) : *Trattato provenzale de penitenza* 528
CONSTANS (Léop.). — *Zeitschrift für Romanische Philologie*, T. XVI et XVII 284
— *Romania*, XXIII, fasc. 1 336
PERRET (P.). — PÉLISSIER : *Mémoires du capitaine Laugier* (publiés par) 186
RIGAL. — BAPST : *Le théâtre en France* 329
TEXTE. — DUCROS : *Diderot, l'homme et l'écrivain* 282

CHRONIQUE

AVIS DE CONCOURS (Prix Boucherie, 1895) 484
CHRONIQUE ..... 147, 190, 238, 338, 433, 532 et 575
TABLE DES MATIÈRES 579

BINDING SECT. MAY 18 1966

PC
2
R4
t.37

Revue des langues romanes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY